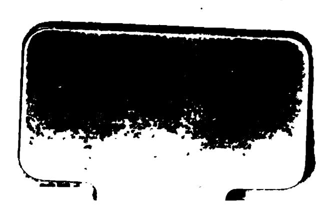




# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUIS, ROI DE FRANCE.

TOME III.

NANCY, IMPRIMERIE DE THOMAS ET C^ie.

# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUIS,

## ROI DE FRANCE,

PAR M. LE MARQUIS DE VILLENEUVE-TRANS,

MEMBRE CORRESPONDANT DE L'INSTITUT,
AUTEUR DE L'HISTOIRE DE RENÉ D'ANJOU, DES MONUMENTS DES GRANDS MAITRES
DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM, ETC., ETC.

« Maison de France, réjouis-toi d'avoir donné au monde un si grand prince!
» Réjouis-toi, peuple de France, d'avoir eu un si bon roi! »

*Bulle de Canonisation*, 18 août 1297.

« Il n'est guère donné à l'homme de pousser plus loin la vertu! »

VOLTAIRE. — *Essai sur l'histoire générale.*

TOME TROISIÈME.






PARIS.

PAULIN, ÉDITEUR, RUE DE SEINE-SAINT-GERMAIN, 33.

NANCY.

GRIMBLOT, THOMAS ET RAYBOIS, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1839.

١٥٤٤.

# HISTOIRE

DE

# SAINT LOUIS,

## ROI DE FRANCE.

---

## LIVRE SIXIÈME.

### 1254—1260.

XCVII. La mère dévouée, la grande reine, n'était plus à Vincennes pour y recevoir son fils, le consoler, l'aider encore de son expérience. Louis retrouvait morne et solitaire ce palais que naguère il avait quitté si brillant. Il n'y reparaissait plus avec son frère Robert d'Artois, ni avec la plupart de ses bons chevaliers. Ces pertes douloureuses, les désastres de l'expédition, une sorte de remords d'avoir quitté l'orient sans que le but de la croisade eût été accompli, tout concourait à accabler Louis et à tempérer pour lui la joie d'un retour si ardemment désiré. Aussi, se dérobant à toute manifestation bruyante, voulut-il entrer sans pompe au manoir royal, et n'avoir que sa famille pour témoin de ses tristes épanchements. Toutefois, de douces espérances se mêlaient à ce tribut de douleur; il possédait à n'en pas douter

l'affection de tout un royaume « le plus beau après celui » du ciel », et il voyait l'héritier présomptif de son sceptre, digne élève de Blanche de Castille, faire déjà présager à la France un règne prospère et glorieux.

Les lois générales de la monarchie s'opposaient à ce qu'on pût tenir fief ou suzeraineté avant l'âge de vingt-un ans accomplis, et le fils de Louis en comptait onze à peine. Néanmoins, depuis la mort de la régente, les actes de l'administration royale se rendaient au nom du jeune prince qui gouvernait sous la tutelle de ses oncles, Charles et Alphonse; une rare maturité d'esprit, une sagesse précoce, une aptitude extraordinaire, avaient disposé les barons et les pairs du conseil à cette exception.

La capitale respecta la solitude du monarque; mais, après quelques jours accordés à l'expansion de justes regrets, Paris, la reine aux palais, aux basiliques, aux châteaux, reprit ses droits et voulut à son tour posséder le souverain.

Aussi, une députation nombreuse choisie au sein de la cité, se présenta à Vincennes, vers la fin d'août, pour supplier Louis de céder aux vœux des Parisiens, en hâtant son entrée solennelle dans leurs murs.

Le roi l'ayant fixée au 7 de septembre, fête de la Nativité, la capitale tout entière retentit une semaine à l'avance de fanfares joyeuses et de cris d'allégresse, tant on se montrait aise de revoir enfin « le prince » de paix, de gloire et de justice »; et les rues, les palais, les hôtels, les simples maisons, étaient décorés de tapis et de couronnes de verdure.

Enfin, le héros chrétien parut entouré de sa famille, de ses fidèles compagnons d'armes, « et accueilli à

» grant honneur et triomphe : gens de toute part ve-» naient grossir son cortége », comme naguère dans les villes et les hameaux de son passage. La maigreur du monarque, son teint pâle, hâlé par le soleil d'orient, la simplicité de ses habits, son pas lent et maladif, ses jeunes enfants nés sur une terre étrangère, tout concourait à accroître l'intérêt général.

Le royal pèlerin était vêtu d'une robe de camelot, fourrée de poil de chèvre ou d'agneau ; ses éperons et ses étriers étaient en acier uni, tandis que les bourgeois, les paysans même, se montraient revêtus à l'envi de riches habillements.

Les danses, les banquets, les réjouissances publiques de toute espèce, se prolongeaient encore, quand le roi s'achemina en grande pompe vers le moustier de Saint-Denis, le 13 du même mois, pour y rendre grâces à Dieu de son retour ; il y déposa un présent considérable d'étoffes d'un tissu précieux, en même temps qu'un pavillon ou dais « en samyt fin » dont on devait orner les châsses des saints martyrs aux fêtes solennelles de l'abbaye.

Le monarque, craignant qu'un séjour plus prolongé à Paris n'y occasionnât de nouvelles dépenses, revint directement au manoir de Philippe-Auguste.

---

Hist. des comtes de Provence de la maison d'Anjou, Ier, 519 ; Hist. des croisades, in-8°, goth. Fleury, Hist. ecclés., XVII, 487. Mathieu Paris, fol. 900. Poncet de la Grâve, Tableau des maisons royales, Ier, 252. Félibien, Hist. de Saint-Denis, 241. Dom Lobineau, Hist. de Bretagne, Ier, 252. M. Petitot, Tableau du règne de saint Louis, édit. de Joinville, 121. Dom Doublet, Antiquités de Saint-Denis, 287. Lenain de Tillemont, Ier, fol. 661.

Tout le temps que Louis demeura dans la capitale, l'explosion de la joie publique y avait en quelque sorte refoulé tout autre sentiment dans les cœurs; mais quand le roi, retourné à Vincennes, eut disparu aux regards de la population parisienne, les plaies que semblait avoir fermé l'arrivée des guerriers d'outre-mer se rouvrirent de nouveau.

Elles étaient immenses en effet les pertes de la France : l'élite de la chevalerie, une foule de châtelains possédant fief, des prélats, des chefs nombreux de familles bourgeoises, gisaient sans vie sous les sables de l'orient. Leur absence devint plus sensible au jour des réunions; et, aussitôt après le départ de Louis, les symboles de fête firent place aux signes de deuil : les branches de cyprès remplacèrent les guirlandes de fleurs, les messes de «*Requiem*» succédèrent aux «Te Deum», et les prières pour les trépassés, aux chants joyeux des poëtes. Nul ne s'aborda plus que l'œil humide, le front contristé; de déplorables nouvelles, de douloureuses réalités venaient pour la première fois frapper au cœur une partie du royaume. Une incertitude désespérante régnait encore au sein d'un nombre infini de familles; dans plusieurs, le retour inespéré d'un croisé dont on pleurait la perte produisit d'aussi funestes effets que l'annonce d'un trépas inattendu.

Parmi les nobles barons revenus de Syrie, après avoir passé pour morts, se trouvait Geoffroy IV de Châteaubriand qui venait de prendre pour devise : Mon sang teint les bannières de France! Sa femme, jeune et belle, fut tellement saisie de joie, qu'elle

expira, dit-on, en pressant son vaillant époux contre son cœur.

En enlevant au royaume ses soutiens les plus fermes, les désastres de la dernière croisade, réduisaient une foule d'illustres familles à un état voisin de l'indigence: position d'autant plus pénible qu'un sentiment de fierté et de délicatesse défendait de placer sous les yeux du roi le tableau de malheurs encourus à son service; mais par les soins de Louis, un dénombrement exact de sa noblesse nécessiteuse se trouvait déjà rédigé; et lui-même s'était entouré des veuves et des orphelins des chevaliers morts en combattant à ses côtés; son trésor particulier fournit en secret des fonds suffisants qui, distribués avec discernement, et sans délai, permirent à chaque famille ruinée de reprendre son rang, ou du moins lui donnèrent les moyens d'attendre que ses pertes fussent réparées.

La sollicitude du monarque ne se borna pas à indemniser la chevalerie, elle s'étendit aux communes, aux paysans, aux pauvres laboureurs, aux serfs, réduits à la misère soit par l'invasion des Pastoureaux, soit par l'état de détresse de leurs suzerains. Convaincu « que celui qui a compassion du » pauvre prête à usure au seigneur », Louis ordonna à des commissaires choisis parmi les magistrats et le clergé de parcourir les campagnes, et de dresser des rôles détaillés, hameaux par hameaux, de tous les indigents auxquels son appui devenait nécessaire. Lui-même examina les titres avec attention, et il se hâta de soulager toutes les infortunes réelles. Bientôt, grâce à sa munificence, les hommes robustes en âge de se livrer au tra-

chevalier du Temple, et escorté de plus de mille gentilshommes anglais et écossais la plupart jeunes, de bonne mine, en somptueux équipages ou montés sur de superbes coursiers. La reine Éléonore de Provence, sa sœur Sancie, comtesse de Cornouailles, et Béatrix de Savoie, leur mère, voyageaient en litière au milieu de ce cortége.

Reçu en souverain, en allié, en ami, dans toutes les villes françaises, Henri III s'arrêta d'abord à Fontrevault où son projet était depuis longtemps de faire transporter dans l'église abbatiale le corps de sa mère, morte peu après Hugues de Lusignan, et déposée provisoirement dans le cimetière commun.

Louis, Marguerite, et la comtesse d'Anjou, vinrent jusqu'à Orléans à la rencontre du roi d'Angleterre, et pour la première fois sans doute depuis leur mariage, les quatre filles de Raymond Bérenger et la douairière de Provence se trouvèrent réunies. Le roi de France mit à la disposition des nobles hôtes son propre palais du Châtelet, le Louvre, ou toute autre habitation princière de la capitale, dont il laissa le choix à son beau-frère.

Henri préféra le Temple, « maison antique, noble et » forte », d'un abord sombre et sévère, bâtie avant le Louvre sur un terrain hors de l'enceinte de Paris, appelé « Ville-Neuve des Templiers. »

C'était un vaste assemblage de bâtiments irréguliers agrandis sous le règne de Philippe-Auguste et de son petit-fils; un énorme massif réunissait quatre tours rondes et aiguës au milieu desquelles planait le donjon pyramidal à quatre tourelles, alors tout neuf, et

presque le rival « de celui des commandements su-
» prêmes ».

Il renfermait les registres et les pancartes qui formaient alors les archives du royaume ; le trésor particulier du roi et celui de l'ordre y étaient également déposés.

L'église, bâtie au XIIIe siècle sur le modèle du saint sépulcre de Jérusalem, répondait au reste de l'édifice, et montrait au loin ses élégants clochers dentelés, et ses longues fenêtres à rosaces.

On pouvait pour ainsi dire loger une armée dans cet enclos, ceint de murailles crénelées, flanqué de tours, et qui formait presque le tiers de la capitale avec ses jardins, ses larges fossés de défense, et ses ponts mobiles levés à la chute du jour.

Cependant la foule de chevaliers dont Henri se faisait suivre était si considérable, que la plupart ne purent d'abord y trouver place. Mais en choisissant cette résidence, demeure habituelle du grand prieur du Temple, Henri se croyait moins l'hôte du roi de France ; il entrait également dans ses vues de donner un témoignage public de bonne affection à l'ordre du Temple, qu'il ménagea toujours. Il répétait souvent :
— « C'est à Guillaume de Sonnac, et à Guillaume de
» Châteauneuf, que suis redevable d'une portion du
» sang de nostre seigneur Jésus-Christ dans un vase
» fort ancien ». En recevant la précieuse relique (1247), Henri avait voulu lui-même la porter processionnellement de l'abbaye de Saint-Paul à l'abbaye de Wetsminster, bâtie, vers 1063, sous Édouard-le-Confesseur ; le monarque fit réparer en cette occasion ce

magnifique monument, embelli depuis encore de siècle en siècle, et si justement surnommé : « le ciel des » sculptures. »

Le voyage de Henri cachait un but politique, dont il s'ouvrit à Louis dès qu'ils purent s'entretenir sans témoins : il s'agissait de la restitution d'une partie de la Normandie dont, prétendait-il, Philippe-Auguste avait promis le retour à la couronne d'Angleterre. Loin de le nier, son petit-fils, dans sa conscience scrupuleuse, aurait partagé cette conviction, s'il est vrai qu'il répondit au prince anglais : — « Plust à Dieu que les douze » pairs et mon baronnage consentissent à vous céder ! » Certes, serions amis pour toujours, ains jamais ne » l'obtiendra-t-on de mes barons ! »

Cette entrevue eut lieu au Temple, où, par ordre de Louis, des aumônes générales venaient d'être distribuées à tous les indigents. Les deux souverains, ayant assisté à l'office divin dans la Sainte-Chapelle de Paris, en visitèrent les précieuses reliques et le riche trésor.

Le roi de France ayant retenu Henri à dîner en son palais, voulut le placer au siége le plus élevé, entre lui et le jeune roi Thibaut VI de Navarre, qui venait de succéder à son père, et se trouvait en ce moment à la cour de France. Mais Plantagenet refusa, en s'écriant : — « Estes mon seigneur et le serez tousjours. » Le soir venu, il allait s'en retourner en la Ville-Neuve du Temple, quand Louis insista pour qu'il couchât à Paris ; et comme Henri s'en défendait : — « Il est juste, reprit » le roi de France, que sois maistre chez moi et vous » tienne le plus longtemps possible en mon pouvoir. »

En échange de cette courtoisie, le prince anglais

voulut recevoir son beau-frère au Temple, où les deux cours assistèrent à un de ces splendides banquets dans lesquels l'Angleterre tenait à honneur d'exceller. L'immense salle de l'ordre, à galeries hautes et retentissantes, ornées des statues et des portraits des grands maîtres, était entièrement tendue d'étoffes de soie brodées d'or; à l'imitation des coutumes orientales, les murs et les piliers de ses arceaux se trouvaient pour ainsi dire recouverts des écus blasonnés des plus célèbres et valeureux croisés, princes ou chevaliers. La France occupait un rang éminent en cette galerie d'honneur où les Anglais avaient dû prodiguer leurs brillants émaux historiques et leurs vieilles devises. On y voyait entre autres celle des Douglas : — « Jamais arrière » ; celle des Bagot : — « Nostre race est antique » ; des Grantley : — « On compte les aïeux de nos aïeux! » etc., etc.

Plusieurs de leurs descendants faisaient partie de la réunion du Temple.

« Comme le plus grand des rois », dit un historien anglais, Louis, après s'en être longtemps défendu, occupa le siége d'honneur entre Henri III et Thibaut VI. — « Ce siége vous appartient de droict, répéta plus d'une » fois le roi d'Angleterre; estes certes mon seigneur et » mon roy ; tousjours le serez. »

---

Mathieu Paris, p. 900. Rapin de Thoyras, II, livre IV, f. 477. Hist. des Templiers, p. 29. Félibien, Hist. de Saint-Denis, 243. Belleforest, Cosmographie, II, 224. Sauval, Antiquités de Paris, II, f. 246. Lenain de Tillemont, manuscrit, p. 644. M. de Saint-Victor, Hist. de Paris, II, 2e partie. M. Capefigue, Hist. admin. et const. de la France, II, p. 275.

Louis répondit à demi voix : — « Plust à Dieu ! que » vous pusse faire rendre justice. ! »

Les deux reines de France et d'Angleterre, Marguerite de Bourbon, reine douairière de Navarre, dix-huit comtesses, entre autres celles de Provence, d'Anjou, de Poitiers et de Cornouailles, la princesse de Castille, et plusieurs autres, assistèrent à ce banquet, placées sur des fauteuils d'apparat. Vingt-cinq ducs, douze archevêques ou évêques, une foule de barons et de chevaliers des deux royaumes, entouraient également l'immense table, sur laquelle brillait une prodigieuse quantité de vaisselle d'or ou de vermeil gravée aux armes des Plantagenet. Une merveilleuse profusion de gibier et de poissons, tant de France que d'Angleterre, excita surtout l'admiration. Cette abondance s'étendit aux réfectoires des chevaliers, même aux longues tables dressées dans les cours du Temple; car, par l'ordre de Henri, les portes devaient demeurer ouvertes, « et prenoist place » qui vouloist. Peus'en fallut-il, cependant, que ceste feste, » si bien ordonnée en toute sorte de joyeusetez, » ne se terminât par une sérieuse altercation.

Un gentilhomme de Londres, de la suite de Henri III, « mauvais railleur de sa nature », et peut-être échauffé par les bons vins de France, se prit tout à coup à fixer ses regards sur l'écu de Richard-Cœur-de-Lion, glorieusement suspendu aux pilastres; puis, s'approchant de l'oreille de son maître : — « A quoi avez-vous pensé, lui » dit-il, d'inviter les Français à bancqueter et se resjouir » céans ? certes, la vue seule des léopards, la gueule dé» gouttante de sang, seroist capable leur ôter tout appétit ! » Le monarque feignit ne pas entendre l'outrecuidance

» de l'Anglais, et très-saigement fist-il, car tel entré au » bancquet dispos et gai en fust peult-estre sorti navré » et fort mal en poinct. »

Henri III chercha même à faire entièrement oublier l'imprudence de l'officier; s'étant levé de table au signal donné par le roi de France, il appela ses majordomes, fit apporter ses coffres les plus précieux, en tira de sa main diverses pièces d'étoffe de soie, des ceintures d'épées bien ouvrées, des coupes d'or, de vermeil et d'argent, ciselées en rare perfection, et en distribua gracieusement aux barons et aux chevaliers de haut lignage.

Louis ramena encore son beau-frère à Paris. — « Vous l'ai déjà dict, répondit-il à ses instances pour de» meurer au Temple, il en sera ainsy, car me trouve » bien de commander. »

Henri l'accompagna donc au palais, traversant le faubourg appelé « la Grève », laissant au loin sur la droite l'église Saint-Germain l'Auxerrois, et « passant la Seine » sur un grand pont ».

Tout en cheminant tête à tête, Henri exprima de nouveau le vœu de se voir restituer les terres saisies par Philippe-Auguste, et Louis, s'abandonnant à sa générosité, s'écria à plusieurs reprises : — « Combien » le désirerais! ne sommes-nous pas de même sang? » n'avons-nous pas espousé les deux sœurs? ajouta-t-il » avec effusion; je gémis de ce que malgré nostre pa» renté sommes forcés de nous regarder presque en » ennemis. Ains l'obstination de mon baronnaige s'op» pose à mon vouloir; il dist que dois conserver in» tactes les frontières de la Normandie. Ains ne povez » plus rentrer dans vos droicts. »

Malgré cette franchise, qui devait laisser peu d'espoir à Henri, les deux souverains passèrent ensemble huit jours entiers, « en grant affection, amitié et pri» vauté. »

Comme ils s'entretenaient un soir familièrement de leurs aventures, surtout du désastre de Mansourah : — « Ah! s'écria Louis, se ay pu faire quelque chose pour le » service de nostre seigneur Jésus-Christ, combien n'en » ay-je pas esté rescompensé! il a daigné me faire sup» porter avec patience tous mes malheurs, et tel bienfaict » vault mieulx à luy seul que l'empire du monde! »

Henri et Louis se séparèrent en s'embrassant avec une tendresse qui parut loyale de part et d'autre; car le roi d'Angleterre n'était pas totalement étranger à quelques élans généreux : son cœur devenait alors capable de comprendre celui du prince français.

XCVIII. Louis reconduisit son beau-frère jusqu'à Soissons, et il y séjournait encore le mardi et le mercredi (26, 28 novembre), lorsque le sénéchal de Champagne vint l'y rejoindre. Ni le bonheur de se retrouver en son « biau chastel de Joinville » qu'il avait si ardemment souhaité de revoir, ni l'entourage de ses enfants, de sa tendre épouse, de sa noble mère, ne pouvaient lui faire supporter la séparation de son maître. De son côté, le monarque témoigna un tel contentement de sa venue, que tous les barons et chevaliers présents en devinrent « moult esmerveillés. » — Louis attacha pour toujours le sire de Joinville à sa personne; une entière confiance, des bienfaits multipliés, et plus encore une tendre sympathie, ne permirent pas au sénéchal d'hésiter.

Parmi les hauts personnages accourus à Soissons, se trouvait le fils aîné de Pierre Mauclerc, Jean Ier, dit le Roux, comte-duc de Bretagne, et Blanche de Navarre, sa femme, fille de Thibaut-le-Chansonnier, et d'Agnez de Beaujeu; ils venaient prêter hommage pour le comté de Champagne, promis en dot à Blanche; mais comme le jeune roi élevait à son tour des prétentions sur ce fief, une pareille démarche pouvait faire éclater la guerre entre lui et son beau-frère.

Louis engagea donc Jean et Blanche à venir l'année suivante (1255) au parlement de Paris, où se rendit Thibaut VI avec Marguerite de Bourbon, sa mère, « et » ung vieil prud'homme chevalier appelé Jehan de Pa- » ris ». Élevé par Érard de Valéry, Thibaut avait répondu par ses heureuses dispositions aux soins du noble guerrier; il s'annonçait déjà ce qu'il fut depuis : « fontaine » de courtoisie, large, net au monde, bon aux champs » comme à l'hostel, l'égal des barons et le père des » pauvres, et nul de son aige n'avoist si belle conte- » nance en guerre comme en paix. » Ce prince ressentit pour Isabelle de France, fille de Louis IX, un profond attachement, dont il s'ouvrit au sire de Joinville en le chargeant de faire les premières démarches de mariage auprès du roi.

Ce monarque désirait non moins vivement cette alliance; toutefois, répondant au sénéchal avec une sorte de froideur inaccoutumée : — « Que paix solide s'esta- » blisse entre le roy de Navarre et le duc de Bretaigne; » alors, seulement, adviserons à ceste union. Sinon » me serait impossible d'y consentir. Non, jamais ne » souffrirais qu'on dise : Le roy de France marie ses en-

» fants au préjudice des grands vassaux! L'approbation » du baronnaige est ung besoin pour moi. »

Le sénéchal de Champagne ayant rapporté ces paroles à la reine douairière de Navarre, elle et son fils s'empressèrent de signer un traité avec Jean I$^{er}$, et malgré l'extrême jeunesse du couple royal, les noces se célébrèrent à Melun, « grandes et plénières ». Isabelle reçut en dot la somme de 10,000 livres (170,000 fr.), usage adopté depuis pour les filles du sang de France. Louis, jaloux de donner à son gendre le plus éclatant témoignage de bonne affection qui fût en son pouvoir, « lui octroya une épine entière de la sainte couronne »; la précieuse relique fut placée aussitôt par le roi de Navarre dans le trésor de la cathédrale de Pampelune.

Du palais de Melun, Thibaut conduisit la nouvelle reine au manoir de Provins, où une foule de barons champenois et de Navarre accourant à sa rencontre témoignèrent tant d'allégresse, et déployèrent tant de luxe, qu'on put se croire transporté aux jours mémorables où Henri-le-Large tenait cour plénière dans la capitale de son comté.

XCIX. L'état politique du royaume vis à vis des puissances limitrophes avait subi peu de changements importants pendant l'absence du roi en orient et depuis son retour; la mort, il est vrai, avait fait disparaître plus d'une tête ennemie ceinte de la couronne ou de la tiare, mais non l'ambition et la vengeance qui y fermentaient. Expirant irréconciliables ennemis, Frédéric II et Innocent IV avaient laissé sur leur tombe le germe d'une haine éternelle, et leurs successeurs ne répudièrent point ce sinistre héritage. Un nouvel empereur, Conrad, fils de

Frédéric, poursuivait déjà avec acharnement le nouveau pontife, quand il mourut empoisonné. Il laissait un fils unique au berceau, le même qui rendit douloureusement célèbre le nom de Conradin; et pendant sa minorité, Mainfroi ou Manfred, fils naturel de Frédéric, accomplissait l'œuvre gibeline de dépouiller le pape de toute autorité sur le royaume de Sicile.

Le reste de l'Italie, livré aux factions et envahi par la dangereuse secte des Flagellants, était loin de reconnaître la validité de l'élection de Richard comte de Cornouailles comme empereur et roi des Romains.

Henri III, malgré l'apparente harmonie qui semblait régner entre lui et son beau-frère, manifestait, surtout aux approches de l'expiration de la trêve, la résolution de recouvrer par les armes les fiefs conquis sur Jean-Sans-Terre; de semblables motifs de guerre existaient encore entre Louis et le roi d'Arragon, don Jaime I[er], au sujet de plusieurs domaines importants dont la suzeraineté se trouvait tour à tour contestée par ces deux puissances.

Enfin la Provence n'avait pas cessé d'être agitée depuis le jour où le règne de Charles d'Anjou avait remplacé celui de Bérenger.

Au milieu de ces symptômes alarmants et tandis

---

Joinville, fol. 139, 140. Beaugier, Mém. hist. sur la Champagne, tome I[er]. Art de vérifier les dates. Extrait de la chambre des comptes. Manuel, Coup d'œil philosophique sur le règne de saint Louis. Fleury, Hist. ecclés., XVII, 631, 633. Lenain de Tillemont, manuscrit, 690. Le père Anselme, Hist. générale et chron., I[er], fol. 83.

qu'on signalait de nouveaux désastres en orient, où Bagdad, « la ville du salut », venait de tomber entre les mains des barbares, Louis seul semblait éprouver sincèrement le désir de la paix.

Ses paroles, sa correspondance active, ses moindres démarches, tendaient vers ce but, en même temps que sa générosité aplanissait les obstacles suscités par l'ambition ou la mauvaise foi. On le vit céder à don Jaime les droits qu'il tenait de Marguerite de Provence sur plusieurs fiefs au-delà des Pyrénées, en échange des prétentions du monarque espagnol sur divers comtés du Languedoc.

Ces sacrifices réciproques se bornaient à la vérité à des titres éventuels; mais en ces siècles de guerre et d'empiétements, n'était-ce pas une conquête réelle que d'enlever à des peuples belliqueux des prétextes plausibles de prendre les armes?

Le même motif dirigea Louis quand il s'agit de conclure une paix définitive avec le roi d'Angleterre.

C. Après la séparation des deux monarques à Soissons, on avait entendu le roi de France répéter plus d'une fois à ses barons, même en plein parlement : — « Messires, suis certain que les devanciers du roi » d'Angleterre ont perdu tout par droict; aussi, en éprou- » vant le désir de restituer la terre dont s'agit, n'est » point pour chose dont sois tenu, à luy ne à ses heoirs, » ains pour mectre bonne amour entre nos enfants et les » siens, qui cousins germains sont; et me semble que » ce que donneray l'employeray-je bien, parce qu'il » n'est pas mon homme, et qu'ainsi le feray entrer en » mon hommaige!

— » Non, non! répondaient les pairs et les barons; » ne povez, ne debvez! » tel était le cri unanime de la noblesse; mais Louis répétait :

— « Conquerray paix! pense qu'en le faisant, feray » moult bonne œuvre; car, en premier lieu, conquerray » paix, et après le feray mon homme de foy. »

Henri n'ignorait point la manifestation du baronnage; aussi, n'osant pas la heurter de front, il eut d'abord recours au pape et au légat, afin d'amener les négociations à une issue favorable. Cependant, quand l'élévation du comte Richard à l'empire ne fut plus douteuse, et que l'état hostile de l'Europe put donner de sérieuses alarmes à la France, l'attitude du monarque anglais devint moins suppliante. S'enhardissant par degrés, il ne craignit pas d'envoyer à Louis une ambassade qui devait le sommer de restituer non-seulement la Normandie mais encore l'Anjou, la Tourraine, le Poitou, le Berry, la Saintonge, le Périgord, le Quercy, le Limousin, toutes les provinces enfin injustement confisquées, disait-il, sur Jean-Sans-Terre, par l'arrêt rendu en 1203.

A la tête des mandataires, se trouvaient: le comte Simon de Leycester, les évêques de Worchyles et de Wincester, Aymar de la Marche, Pierre de Savoie, le maréchal d'Angleterre, Roger Bagot, et Robert de Valésan. Ils arrivèrent en France en septembre 1257, et allèrent rejoindre le roi à Saint-Quentin, où il assistait à la translation des reliques du patron de la cité, cérémonie célébrée par Pierre de Hanes, évêque de Châlons.

Quoique les ambassadeurs eussent rempli leur mis-

sion dans les termes les plus mesurés, elle n'était pas de nature à admettre de concessions ni d'ajournement; aussi les frères de Louis et les barons s'en moquèrent-ils avec insulte, et l'on dut s'attendre à une prochaine rupture.

Toutefois, au mois d'avril suivant, (1258) la cour d'Angleterre envoya en France une nouvelle ambassade conduite par les comtes de Glocester et de Leycester, Pierre de Savoie et Jean Mansel; elle débarqua à Boulogne; mais un incident inattendu la força à retourner sur ses pas, car la comtesse de Leycester, sœur de Henri III, venait de déclarer qu'elle ne consentirait jamais à renoncer à certains fiefs à elle appartenant et qu'il était question de céder en échange à la France. Simon de Montfort, son mari, et le comte de Glocester, s'étant pris de paroles outrageantes à ce sujet, allaient même tirer l'épée, quand leurs amis les arrêtèrent « de peur de faire rire les Français ».

Cette querelle ayant été étouffée, le roi d'Angleterre députa une partie des mêmes barons à son beau-frère; ils devaient surtout invoquer le traité signé à Londres par Louis VIII, « dans lequel, disait-il, ce prince s'en» gageait formellement à une totale restitution. »

C'était prendre Louis IX par l'endroit le plus sensible; car, s'il ne pouvait renoncer volontairement à des conquêtes dues à son noble aïeul, à son père et à lui-même, il ne pouvait non plus se défendre de quelques scrupules sur la légalité de confiscations primitives; il commença à se persuader que le traité de Londres (1217) engageait sa conscience.

Aussi, poursuivit-il sans relâche les moyens de conci-

liation et ses efforts eurent pour objet de ramener les barons de France à son avis.

Un refus positif fut leur nouvelle réponse à l'ambassade, qui réclamait en outre « l'hommage de la »Bretagne, de l'Auvergne, de la Marche et de l'An»goumois. »

Enfin Louis ayant insensiblement disposé les esprits à se prêter à un arrangement honorable, une partie du parlement et des barons les plus influents consentirent à renouer les pourparlers. Henri mieux conseillé comprit la folie de ses prétentions, et après que les intérêts réciproques eurent été longuement débattus par ambassadeurs, Louis se décida à apposer son scel royal au traité ainsi conçu :

— « Le roi de France cède à son bon ami et féal »Henri d'Angleterre tous ses droits sur le Limousin, »le Périgord (où il existait un vicomte); les revenus de »l'Agenais (ancienne dépendance de Guienne), d'après »l'évaluation qui en sera faite par les bons hommes; »une portion du Quercy et la partie de la Saintonge

---

Mathieu Paris, fol. 566. M. le chev. de Roujoux, Hist. pittoresque d'Angleterre, tome II, p. 64. Actes de Rymer recueillis par Jean Leclerc. Rapin de Thoyras, livre VIII, 590, 598, 675, 717. Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, II, fol. 26. M. Godefroi, Notes manuscrites extraites du dépôt d'Arras. Félibien, Hist. de Saint-Denis. M. Guizot, Cours d'histoire moderne, p. 39, 245. Revue anglo-française, tome IV, page 1re. Dom Doublet, Antiquités et recherches sur Saint-Denis, liv. IV, fol. 1245. Mathieu de West., 373. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome Ier, 393. M. Le comte Arthur Beugnot, de l'institut, Essai sur les établissements de saint Louis.

» enclavée entre la Charente et l'Aquitaine, avec la » réserve de l'hommage lige dû à ses frères.

» Il n'inquiètera point Henri pour le passé sur » le défaut des services et autres charges semblables; » il promet encore à son vassal de lui donner pendant » deux ans cinq cents chevaliers, que le prince anglais » doit mener à la suite de son suzerain contre les infi- » dèles et mécréants, s'il ne préfère en recevoir la solde » en argent.

— » De son côté, Henri renonce à toujours-mais » à la possession de la Normandie, des comtés d'Anjou, » du Maine, du Poitou, de la Tourraine, etc., etc.; il » doit faire hommage au roi de France, comme vassal » de tout ce qu'il reçoit, même de Bayonne, de Bor- » deaux et comme duc de Guienne; déclarant, lui et ses » heoirs, tenir ces grands fiefs à titre de pairie, à la cour » du roi et de ses successeurs, pour tous les cas résul- » tant de leur possession. »

Les Anglais éprouvèrent un violent dépit à l'annonce de ce traité, ratifié définitivement d'abord par Richard Plantagenet, puis, le 10 avril, par Henri III, et ensuite, le 28 mai, par Louis IX. Le comte de Leycester en ayant donné le premier l'exemple, les barons d'Angleterre y souscrivirent, le 20 mai, à Westminster; enfin, les deux princes Edmond et Édouard le signèrent le 25 juillet et le 1er août.

— « Quoi! s'écriaient les barons opposés et les no- » tables des communes, céder à toujours-mais la Nor- » mandie surtout, dont sommes issus de corps! les » Plantagenet ne pensent qu'à leur Anjou et au Poitou, » nous oubliant, nous, gens de pure race normande! »

De leur côté, les gentilshommes français dont l'avis n'avait point prévalu disaient au roi : — « Sire, il n'est » pas dans la volonté de Dieu de veoir de nos jours la » France ainsi mutilée et mesprisée. Le jugement des » douze pairs qui ont condamné Jehan d'Angleterre sub- » siste encore, et tant que vivrons, jamais l'Anglais ne » possèdera ce qu'il demande! »

Ce partage, il est vrai, ne pouvait obtenir l'assentiment général, surtout dans les provinces cédées à l'Angleterre ; aussi vit-on se plaindre amèrement celles qui avaient été rendues à Henri III, et les cités du Périgord et du Quercy, soumises à un subside en faveur du roi anglais, éclatèrent en murmures ; « les bour- » geois s'en trouvèrent même si marris, dit un vieil » historien, qu'oncques depuis n'affectionnèrent le mo- » narque et ne le festèrent quand fust canonisé. »

Cependant Louis avait stipulé « que la justice conti- » nuerait à être rendue en son nom dans toutes les parties » cédées de la Saintonge méridionale, et qu'il conserve- » rait un sénéchal établi à Saint-Jean-d'Angely » ; mais cette ombre de juridiction pouvait-elle faire illusion sur la suzeraineté positive de Plantagenet ?

Une célèbre satire appelée « la paix aux Anglais », pleine d'allusions mordantes, d'ironie amère contre Henri, dut paraître à cette époque et être publiée vers 1258, car il y est question de son fils « à la chevelure » blonde ».

Dans cette pièce anonyme, le monarque, défait à Taillebourg et à Saintes, acceptant le titre de vassal, « pré- » tend ne craindre aucun français ; il veut faire traîner à » Londres la Sainte-Chapelle de Paris, et annonce que

» son fils Édouard sera bientôt couronné roi de France
» au Moustier de Saint-Denis ! »

Le mécontentement universel n'arrêta pas les deux monarques ; Henri obtenait par le traité une partie de ce qu'il demandait, et Louis honorait la mémoire de son père, allégeait sa conscience et unissait par une paix solide deux peuples faits pour s'estimer. Jaloux d'ailleurs au plus haut point de l'honneur national, pouvait-il hésiter entre l'agrandissement territorial du royaume et la gloire de voir la couronne d'un duc et pair, vassal de la France, ceindre le front d'un Plantagenet ?

Henri décidé à venir ratifier le traité en personne s'embarqua à Douvres, le 14 novembre 1258, aborda à Witsand, et ayant obtenu le consentement de la comtesse de Glocester, il proclama de nouveau « sa re-
» nonciation au duché de Normandie, aux comtés d'Anjou
» et du Maine, ainsi qu'à tous les fiefs dépendants. »
Puis il vint à Abbeville, où se trouvaient déjà réunis le roi, les princes du sang et les états du royaume.

Les fastes français offrent peu de solennités comparables à celle où, pour la première fois, on vit Henri III, après avoir apposé son scel et sa signature au traité, fléchir le genou devant le roi de France, se reconnaître son homme et vassal pour toutes ses possessions du continent, et prendre ensuite place parmi les pairs en qualité de duc de Guienne.

Ce jour là, l'orgueil national triompha, et dut faire absoudre Louis : d'ailleurs trente années de paix entre les deux royaumes justifièrent assez depuis la sagesse du monarque.

L'année suivante (1259), en octobre, le roi-duc, accompagné de la reine Éléonore, de ses enfants et de la plupart des grands personnages de son royaume, vint retrouver son beau-frère à Paris.

Louis avait mis le Louvre à leur disposition et avait ordonné qu'ils y fussent splendidement traités à ses frais. Mais le monarque anglais, désirant s'éviter les embarras que plus d'une fois l'étiquette avait déjà apportés à ses entrevues avec son beau-frère, transféra sa résidence au Moustier de Saint-Denis, où, toujours défrayé par le roi de France, il demeura un mois, jusqu'à l'entier aplanissement des quelques dernières difficultés élevées par les barons.

Ne voulant pas demeurer en arrière de courtoisie, Henri déploya surtout sa générosité envers l'abbaye royale, où l'on conservait encore, avant 1793, une coupe, un superbe vase d'or et un tapis de grand prix, offerts par ce souverain en témoignage de son séjour.

Seuls et sans suite, les deux souverains s'y donnaient souvent rendez-vous, et visitèrent plus d'une fois ensemble les objets curieux exposés à la vénération des fidèles.

La conversation des princes, n'ayant plus alors la politique pour unique but, roulait ordinairement sur divers points de théologie ; ils discutaient un jour, dit-on, sur la préférence qu'un catholique devait donner au sermon ou à la messe. Louis soutenait la première opinion.

— « Quant à moi, reprit Henri, ayme bien mieulx » m'entretenir une heure avec ung ami que entendre » vingt discours bien soignés à sa louange. »

Le séjour de la cour anglaise à Paris y donna une nou-

velle preuve de l'incontestable suprématie de la France; car, dédaignant la langue maternelle, la plupart des gentilshommes, même les femmes, préféraient parler le français. A la fin de ce siècle, cette langue était même l'idiome officiel de tous les corps politiques de l'Angleterre, et les hauts personnages, depuis le roi jusqu'aux chevaliers, tenaient à honneur de s'en servir habituellement.

Le jour de la Saint-André (30 novembre 1259) vit se reproduire encore la mémorable séance d'Abbeville, et cette fois, ce fut en présence de l'élite de la nation et du parlement réunis dans le grand jardin du palais.

Revêtu des ornements royaux et de tous les insignes du pouvoir suprême, Henri III renouvela publiquement l'hommage lige entre les mains du roi de France. L'archevêque de Tarentaise, les évêques de Lincoln (Raoul-Grosse-Tête), de Norwick, et l'élu de Londres, les comtes de Glocester, de Leycester, et d'Aubermale, Jean Bagot, Jean Mansel, Pierre de Montfort, le seigneur d'Évreux, une foule d'autres hauts personnages, entouraient Plantagenet quand il proféra le serment de fidélité et vasselage à Louis, « illustre roi » des Français! »

Cet acte de soumission d'un si puissant vassal, donné à la face de l'Europe, ne vainquit point cependant l'obstination de plusieurs barons; quelques-uns d'entre eux, même pendant le séjour du prince anglais, entreprirent de prouver à Louis qu'il pourrait rentrer en possession légitime des fiefs dont il venait de signer la cession.

— « La chose n'est certes pas impossible, répondit-il » sans se montrer blessé d'une telle persistance; ains, » puis-je regretter d'avoir scellé la paix entre biaulx-» frères, entre cousins germains? et de plus n'ai-je pas » rendu le roi d'Angleterre nostre homme lige? jus-» qu'alors s'estoist-il reconnu nostre vassal et en nostre » hommaige? »

On peut dire, en effet, que si l'avantage matériel demeurait à Plantagenet, le désintéressement, la loyauté et l'honneur furent le noble partage de la France. D'ailleurs la conscience de Louis se trouvait apaisée, dit un vieil historien, « et sachiez en vérité que cil qui vist sans » conscience vist comme beste; aussi, l'assure-t-on : cil à » qui conscience ne respond, plutôt au mal qu'au bien en-» tend! »

CI. Peu de mois auparavant, le monarque avait arrêté les bases du mariage de son neveu le comte Robert d'Artois, alors âgé de dix ans seulement, avec Amicie de Courtenay.

La mère de cette princesse, ses oncles, Raoul, Jean et Guillaume de Courtenay et Simon de Montfort, comte de Leycester, sont mentionnés, ainsi que l'évêque d'Orléans, dans les lettres du 13 juin, datées de Paris, comme ayant donné conseil et consentement à cette alliance; on les y qualifie « d'amis de la nouvelle comtesse » d'Artois ».

Ces fiançailles, la signature de la paix et la proclamation d'un grand tournois, attirèrent alors dans la capitale un prodigieux concours d'illustres étrangers et de jeunes princes; entre autres Édouard d'Angleterre, le fils du duc de Bretagne et deux fils du comte de Ley-

cester; Louis devait même conférer l'ordre de la chevalerie à ces derniers.

L'annonce d'une seconde alliance au sein de la famille royale fit succéder de nouvelles fêtes à celles qui signalaient le mariage projeté du comte d'Artois. Louis de France venait d'être fiancé à Bérengère de Castille, sa cousine; ainsi les deux héritiers présomptifs de France et d'Angleterre devaient, comme leurs pères, épouser les deux sœurs : c'était un lien de plus pour cimenter la paix, quoiqu'il ruinât ou éloignât les espérances de Henri III sur la Castille.

Louis n'avait guère que seize ans lorsque la pensée de cette union fut mise au jour; et Alphonse X, à cette occasion, envoya à Paris don Sanche son frère, élu archevêque de Tolède, avec son chancelier et d'autres ambassadeurs. Le contrat fut signé par le connétable de France en présence du roi de Navarre, des évêques de Bourges, d'Évreux, d'Auxerre, de Gui de Chevreuse, etc., etc.; il stipulait pour douaire à l'infante : le Valois, Senlis, Beaumont, et 5,000 livres (85,000 fr.) de rente.

L'été suivant (1260) était fixé pour la cérémonie des épousailles, après laquelle Louis IX, à l'exemple de presque tous les rois de sa race, désirait faire couronner son fils à Rheims; les princes du sang, les grands vassaux et les pairs, y compris Henri III, étaient déjà convoqués à cette solennité, que tout annonçait devoir être une des plus imposantes qu'on eût admirées jusqu'alors. Comme roi et comme père, le monarque français hâtait de tous ses vœux le moment du mariage de son fils.

Mais le Ciel n'avait fait que prêter ce trésor à la France :

l'élite des trois royaumes ne devait point fêter une union dont l'ombre de Blanche de Castille eût tressailli de joie. Au lieu d'une couronne terrestre, Louis fut appelé à la couronne plus désirable des élus : son trône et son lit nuptial furent une paisible tombe à Royaumont; et en place du manteau fleurdelysé, le linceul funéraire revêtit à jamais le fils de France dans sa dix-septième année. Il expira au cœur de l'hiver, les premiers jours de janvier 1260, « après avoir humblement confessé ses faultes » et reçu les sacrements avec cette foi vive et touchante qui le faisait déjà appeler par le pape Alexandre IV « le » futur appui de l'Église et de la religion. »

Ainsi disparut de la terre un prince qui aurait si dignement porté le sceptre, car le courage, la piété, la modestie et la générosité se partageaient son cœur... Comme son père, il joignait à la physionomie la plus noble et la plus douce, une taille haute et élancée; comme lui, sa vue seule inspirait l'affection.

Louis IX s'était plu à développer les dispositions si heureuses de ce fils, « l'enfant de la promesse, qui » avoist esté à merveille saige et gracieux; » il ne s'était pas borné à lui avoir donné pour gouverneur l'homme le plus savant de son siècle, le célèbre Vincens de Beauvais, il avait surveillé lui-même son éducation avec la tendresse la plus éclairée. L'ayant fait appeler un jour auprès de lui, à Fontainebleau, pendant une grave

---

Le père Anselme, Hist. généal. et chron., II, 551. Sauval, Antiquités de Paris, fol. 9, tome II. Registre des Anglais, Ier, 90. M. Capefigue, Hist. admin. et const., II, p. 275. Chroniques de Rains, chap. XXVII, 235.

maladie dont il ne croyait pas relever, il lui adressa ces mémorables paroles :

— « Biau fils, te prie que te fasses aymer au peuple » de ton royaulme; car vraiment, te dis-je, aymerais » mieulx que ung escot (écossais) vint d'Escosse, ou quel- » que autre lointain estrangier qui gouvernast le royaume, » bien et léaument, que si le gouvernois mal et en » reproches! »

Le noble rejeton s'était déjà « faict aymer du peuple » de France »; aussi sa mort excita-t-elle une douleur universelle, partagée par la cour d'Angleterre, qui s'apprêtait en ce moment à s'éloigner.

Henri III, suspendant son départ, voulut assister, ainsi que tous les siens, aux obsèques de son royal neveu, et vint unir ses prières à celles des religieux de Saint-Denis et de Paris, qui passaient les nuits à veiller sur le cercueil de Louis.

Après un service solennel célébré en grande pompe, le corps du prince fut transféré à l'abbaye de Royaumont, au milieu d'un concours immense de chevalerie et de peuple. Plantagenet porta pendant une demi-lieue le cercueil funèbre sur ses épaules; les barons d'Angleterre et ceux de France rendirent le même honneur aux restes du prince si regretté.

---

Fleury, Hist. ecclés., XVII, 405. Choisy, Hist. de saint Louis, IIe partie, 60. Extrait des registres de la chambre des comptes. Félibien, Hist. de Saint-Denis, fol. 243. Le père Anselme, Hist. généal. et chron., VI, 87. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome Ier, 675, 754. Hist. de l'église gallicane, XI, 507. Chronique de Rains, ch. XXXII.

Ces témoignages touchèrent profondément Louis IX et Marguerite, « qui menaient tel dueil que nul ne les » povoist apaisier », et la reine dans la suite prouva à Henri III que sa reconnaissance n'était point passagère. « Alors, dit la chronique, arrivèrent près du roi plusieurs » saiges hommes et prélats pour le resconforter, entre » aultres messire Odon Rigault, archevêque de Rouen, » qui moult lui disoist de bons mots des Escriptures et de » la patience de Job, lui démonstrant que le chemin des » afflictions est le seul qui conduise au roy des cieulx, et » que le Seigneur est proche du cœur affligé. — Sire, » continua l'archevêque, debvez bien veoir que ne » povez recouvrer vostre filz, et bien debvez croire qu'il » est en paradis. Et li roy vist que l'archevesque disoist » vray. »

Le pape et presque tous les souverains de la chrétienté écrivirent au roi de France des lettres de condoléance, remplies de témoignages d'affection et de sympathie.

Le monarque anglais demeura encore à Paris une partie du carême; à son départ, Louis voulut l'accompagner jusqu'à Saint-Omer, et Henri « chevaulcha » ainsi parmi le pays de France, lequel lui sembla moult » biau ». — Ils passèrent les fêtes de Pâques en cette ville, y communièrent ensemble, et, vers la fin de mars, « se despartirent l'ung de l'autre, les larmes aulx » yeulx. »

L'affliction du père était trop profonde, trop récente, pour qu'il songeât à conduire son second fils à Rheims. Loin de là, dans le courant de cette funeste année, il se rendit à Saint-Denis, le 9 octobre, avec Philippe devenu

l'héritier de la monarchie, et il replaça au trésor du Moustier les insignes royaux, sortis de la vieille abbaye pour l'onction du jeune fiancé de Bérengère de Castille : c'étaient les deux grandes couronnes d'or enrichies de pierreries, dernier legs de Philippe-Auguste, destiné au sacre des rois et des fils de France.

CII. Il est des sacrifices tellement cruels, des douleurs tellement profondes, que le désespoir leur succèderait sans la voix consolante d'une religion qui, armée du flambeau de la foi, nous montre « vivant de la vie céleste » les objets de nos éternels regrets !...

Mais, pour obtenir ces visions ineffables, il faut pour ainsi dire s'élancer au-delà des régions terrestres... don mystérieux accordé à la vie contemplative, c'est le trésor de la solitude, le triomphe de la méditation ! C'est surtout la conquête de la prière, ce lien invisible et sacré de la créature et de son Dieu, douce et sainte chaîne qui nous attache encore à ceux que notre œil ne doit plus revoir !

Aussi, un attrait irrésistible porta-t-il Louis IX à se soustraire, plus qu'auparavant encore, aux exigences de la représentation, afin de pouvoir consacrer plusieurs heures de ses journées à ses souvenirs, à ses regrets ; et ce fils, qu'il ne pouvait plus retrouver sur la terre, il s'en rapprochait en élevant fortement sa pensée jusqu'aux cieux.

On a déjà pu le remarquer : les premières paroles que le monarque entendit proférer à Blanche de Castille s'étaient gravées en traits ineffaçables dans son jeune cœur. Dès lors, résolu à se montrer digne d'une telle

mère, il avait étudié avec une sainte curiosité tous les détails de la vie austère des princes et des princesses de son temps, pour lesquels le trône n'avait été qu'un marche-pied vers le ciel. Plusieurs élus de cette sainte pléiade lui appartenaient par les liens du sang.

Parmi ces nobles modèles qu'il devait tous effacer, l'Église chrétienne proclamait déjà les noms d'Agnez, la fille d'Ottocar, roi de Bohême, et de Constance de Hongrie, d'abord fiancée à l'empereur Frédéric II, puis à Henri III, enfin devenue humble sœur de saint François d'Assise; de Marguerite de Hongrie, la nièce de sainte Élisabeth; d'Hedwige, duchesse de Pologne; de Cunégonde, reine de Pologne; d'Hélène de Portugal; de Ferdinand de Castille, cousin de Louis; de l'auteur des Décrétales, Raymond de Pennafort, descendant des comtes de Barcelonne, rois d'Arragon, etc.

Il deviendrait long de citer les nombreux athlètes de la piété nés sous la pourpre; mais il le serait bien davantage de nommer les personnages de rang inférieur, tous destinés aussi à illustrer cette époque rayonnante de foi et d'avenir. On connaît les rapports intimes d'amitié, « ce trésor où la rouille et les vers ne se mettent » point », du pieux fondateur de l'ordre de la Merci, saint Pierre Nolasque, et du roi de France. Avant, et en même temps que lui, s'étaient élancés dans la sainte carrière les Dominique de Guzman, les François d'Assise, les Antoine de Padoue, Raymond Nonat, Clara Sciffi, la fille d'un comte puissant, fondatrice des dames clarisses; Rose de Viterbe, etc., etc.

Le pieux monarque avait retrouvé également en Palestine la mémoire récente et vénérée du bienheureux père Jourdain, général des frères prêcheurs, mort en Syrie vers 1237.

Louis avait toujours éprouvé un sentiment d'admiration pour la vie régulière et mystique de ces personnages; mais sa piété devint plus vive encore, quand il fut frappé dans ce qu'il avait de plus cher; dès lors il ne voulut plus faire servir sa couronne terrestre qu'à lui mériter celle dont les fleurons se composent de toutes les vertus, comme de tous les sacrifices.

Une révolution sensible s'opéra dans sa personne, et une sorte de dignité rêveuse et mélancolique fut empreinte sur sa physionomie; il s'adonna davantage à ses pratiques d'austérité, et tout sembla dire en lui : « Malheur à ceux qui s'attachent à des choses passagères, » car ils passent avec elles ! »

Cette période de sa vie, où les événements politiques lui permirent un repos prolongé, exige quelques détails, minutieux peut-être, mais qu'il serait difficile d'omettre sans décolorer les traits les plus saillants de l'histoire du saint roi. Ils renferment d'ailleurs la règle de conduite qu'il se traça à cette époque, et dont il ne s'écarta plus jusqu'à son dernier jour.

Il avait, par le conseil de la reine Blanche, adopté l'usage de ne jamais sortir de ses palais ou de sa tente sans faire le signe de la croix; il conserva toujours cette pieuse habitude, et y joignit celle de ne loger nulle part sans avoir fait bénir les images de son appartement et des chapelles voisines. A côté du crucifix, et de la Vierge mère, on voyait saint Denis, saint

Jacques et la bergère de Nanterre, les protecteurs de la France.

Toujours levé avant l'aurore, Louis, même en orient, dormait sur un lit de planches avec un simple matelas sans paillasse; « il chevauchait souvent de grand » matin, et alors il se faisait chanter les heures canoniales » à haute voix et à note par ses chapelains aussi à che- » val comme s'ils fussent en l'église. Puis, quand il re- » venait, avant de prendre son repas, il entrait en sa » chapelle, où les chapelains disaient devant lui et à » note tierce et none. »

Mais quand il demeurait au palais, dès son réveil il se mettait en oraison, « priant si longtemps appuyé » sur les coudes, dit un chroniqueur, que il ennuyoist » fort la maisnie de sa chambre qui l'attendoist par de- » hors.

» Souventefois, advenoist que il se levoist si souef (si » doucement) de son lit et se vestoist et chaussoist pour » entrer si tost en l'église que les aultres qui gisoient

---

Fleury, Hist. ecclés., XVI, 469, 573, XVII, 141, 230, 446, XIX, p. 25. Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 324, 325. Le père Helyot, Hist. des ordres religieux, III, 276. Lenain de Tillemont, Mém. manusc., Ier, 661. Touron, Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, Ier, p. 2, 12, 145, 187, 255, 292, 329. Duchesne, Hist. des cardinaux de France. Guill. du Peyrat, Hist. ecclés. de la cour de France. Guill. de Chartres. Le Bœuf, Dissert., III, p. 138. Hist. littér. de la France, XV, p. 167, XVI, 165. Sermon en vers du XIIIe siècle publié par M. Ach. Jubinal. Manuscrit de la bibl. royale. Fioretti de S. Francesco, cap. 34, Trad. de M. le comte de Montalembert, Univ. cath., 170, 196.

» en sa chambre ne se povoient chaussier : ainçois » convenoist que courussent deschauz après lui. Et quant » se levoist d'oraison, se il n'estoist pas jour, il despouil- » loist aulcune fois sa chape, et entroist en son lit, et aul- » cune fois avec la chape et dormoist. »

Après s'être habillé simplement, il assistait à matines dans sa chapelle; et comme cet office se disait à minuit, il se trouvait forcé d'interrompre régulièrement son sommeil, afin de ne pas y manquer. Mais quelques années plus tard, quand les affaires du royaume l'obligèrent à se livrer au travail de très-bonne heure, ces veilles prolongées finirent par nuire à sa santé; il se conforma alors aux représentations des personnes sages et éclairées, et différa ce pieux exercice jusqu'à l'aurore.

A « matines », après un court intervalle, succédaient « primes et les messes » : il en entendait ordinairement « une des Morts », dite sans chant, excepté les jours où l'on célébrait l'anniversaire funèbre de quelque membre de la famille royale. Le lundi, il en demandait une de plus, mais chantée, appelée « des Anges »; le mardi, il assistait à celle « du Saint-Esprit »; le jeudi, à « celle » de la Croix »; le vendredi et le samedi, à « celle » de la Vierge » également chantée et ces derniers » jours à une troisième « dite du Jour » aussi en musique.

On récitait ensuite devant le monarque, d'après le rituel, les autres prières et « les heures canoniales ». Louis, qui priait du cœur et non des lèvres, les écoutait dans un profond recueillement : quelquefois aussi il psalmodiait lui-même l'office à voix basse, assisté d'un

de ses chapelains, parmi lesquels on cite Guillaume de Chartres, Jean de Troyes, Henri de Vezelai, les évêques de Paris et d'Évreux, Robert de Sorbonne, Guillaume de Beaulieu, l'archevêque de Tyr, et les abbés de Saint-Denis et de Royaumont.

Il ne pouvait souffrir alors d'être interrompu à moins d'affaires pressantes. Pendant la messe, son aumônier seul avait le droit de lui parler entre l'évangile « et la » secrète » ; chaque jour, même durant l'hiver, il entendait vêpres, agenouillé sur le pavé comme pendant la messe; et s'il était malade, on récitait les offices et les psaumes auprès de son lit.

Ce prince, quand le temps accordé aux affaires le lui permettait, ne manquait jamais d'assister au sermon, surtout depuis la bulle d'Alexandre IV, du 25 avril 1254, donnée le jour même où il s'embarquait à Jaffa, pour retourner en France; cette bulle lui accordait, ainsi qu'à Marguerite, cent jours d'indulgence toutes les fois qu'ils entendraient la parole de Dieu. Un religieux toujours prêt à monter en chaire demeurait à Royaumont où le monarque faisait de fréquents voyages. Le plus célèbre d'entre ces prédicateurs était précepteur du jeune Louis, Vincent de Beauvais, personnage aussi étonnant par sa prodigieuse érudition, qu'il fut admirable par ses vertus.

Quelques-uns de ces orateurs chrétiens parlaient en latin aux fidèles, mais plus habituellement en français; il y en eut même qui imaginèrent de mêler le latin et le français en un même sermon, amalgame bizarre, devenu plus fréquent encore dans les siècles suivants, sous le nom de « macaronique ».

Une douce naïveté, un ton de bonhomie familière et des citations bibliques ou profanes, régnaient en général dans ces discours.

Maurice de Sully, évêque de Paris, commençait ainsi un de ses sermons en français :

— « Seigneurs et dames, pour amour de Diex, or » entendez ceste raison ! Il n'y a nul de vous qui, s'il » avoist ung sien amy qui dust venir à son hostel pour » le veoir, qui ne prist moult paine de nettoyer et bien » appareiller sa maison le mieulx possible, et qui ne » pensast au meilleur moyen de la faire propre et necte, » tellement que l'amy n'y vist riens qui pust luy des- » plaire. Or, se vous le faictes pour ung homme ter- » restre dont l'affection est trespassable, que devez- » vous faire pour l'amour de celuy qui est le vray » amy, et celuy qui ayde aux siens là où mille aultres » ne pourraient néant ? »

Barthélemy I^er^, abbé de Cluni, disait en chaire : — « Que sert à vaisseau en pleine mer d'être construit » de fortes planches bien clouées si l'eau parvient à » y pénétrer par un seul trou ! nostre âme est le vais- » seau naviguant sur l'onde, les vertus en sont les » clous ; celui de l'honnesteté vient-il à manquer, le » navire s'enfonce. »

Parmi les prédicateurs du temps, on cite encore un autre abbé de Cluni, Étienne de Brancion, mort le 1^er^ novembre 1236, et le dominicain Regnault, doyen de Saint-Aignan d'Orléans, mort en 1222. — « L'éloquence » pleine de feu de ce dernier, dit un de ses contempo- » rains, sa parole semblable à une étincelle ardente » enflammait les cœurs de tous les assistants, et il n'était

» personne assez dur et insensible qui résistât à ce nou-
» vel Élie. »

Légat du saint siége en France (1234 et 1240), puis cardinal-évêque de Preneste, et maître de Thomas de Cantimpré, Jacques de Vitry se rendit également célèbre par ses sermons. Prédicateur, historien, diplomate, il possédait le don d'émouvoir la multitude, tout en signalant les abus.

On ne saurait oublier Langton, archevêque de Cantorbéry, qui entremêlait sa prose de stances rimées.

Enfin, on vit de ces orateurs dont les discours entièrement en vers renfermaient en quelque sorte une histoire du monde depuis la création :

« Grant mal fist Adam
» Qui par le satan
» Tel conseil crust. »

dit un sermonnaire anonyme qui continue longtemps sur ce ton :

— « Ay faict simplement un sermon aux gens sim-
» ples, non aux lettrez, ajoute-t-il; l'ay faict en roman
» pour les enfants illétrez, car entendront le langaige
» dont usent dès leur enfance. »

Louis IX communiait publiquement au moins six fois l'année; on le voyait entre autres se présenter à la sainte table à Pâques, à l'Assomption, à la Toussaint, à Noël, et à la Purification.

Chaque vendredi, plus souvent même s'il n'en était empêché, il se présentait au tribunal de la pénitence, s'asseyant, suivant l'usage d'alors, pour avouer ses fau-

tes ; mais son confesseur lui inspirait un tel respect que si par hasard une porte ou une fenêtre venait à s'entr'ouvrir, il courait la fermer, disant au chapelain : — « Demeurez ici,... vous estes le père... moi le fils... » or, dois-je vous servir ! »

Après l'absolution, il tendait humblement le dos au prêtre, exigeant qu'il lui donnât des coups d'une discipline dont les cinq chaînettes ou cordelettes de fer lui déchiraient quelquefois la peau.

Le monarque portait souvent lui-même ce fouet dans un coffret d'ivoire suspendu à sa ceinture. Il paraissait mécontent, dit-on, si le confesseur usait de ménagement, et il lui faisait signe alors de recommencer avec plus de force.

Il conserva longtemps un directeur qui, sans avoir besoin d'y être excité, « lui donnoist si rudes coups et » aspres disciplines, que sa chair tendre en estoist moult » grevée. »

A la mort de ce confesseur, peut-être Vincent de Beauvais, partisan zélé de la flagellation, Louis le raconta à son successeur, Geoffroy de Beaulieu, et ajouta en riant : — « Vous agissez avec bien moins de scru» pule. »

Attaché à cette coutume en souvenir de la passion, le monarque la recommandait à ses familiers et à ses enfants ; il envoya même par Jean de Monz, un de ses » chapelains, à sa fille Isabelle, reine de Navarre, » ung coffret d'ivoire bien ouvré, renfermant de petites » chaînes de fer, longues d'une coudée, avec une lettre » de sa main où il disait : — Chière fille, vous exhorte à » vous bien discipliner et souvent, tant pour vos propres

»peschiez que pour les peschiez de vostre chiestif
»père. »

Redoublant d'austérité, de ferveur et de prières, le Vendredi saint, Louis assistait aux matines durant la nuit; puis, avec un de ses clercs, il récitait dans sa chambre tout le psautier, attendant, sans se coucher ni dormir, les premières clartés du jour. Alors, nu-pieds, vêtu très-simplement, il s'en allait, quelque temps qu'il fît, suivi d'un petit nombre de serviteurs, visiter toutes les églises de Paris ou de la ville dans laquelle il se trouvait. Absorbé dans ses pieuses méditations, il marchait sur les pierres, au milieu de la boue, dans les ruisseaux, ne songeant qu'à la sainteté du jour, ou à distribuer de sa main d'abondantes charités aux indigents accourus sur son passage.

Après ces longues stations, il rentrait au palais, souvent épuisé de fatigue et toujours à jeun; mais sans prendre aucun repos ni aucune nourriture, il se rendait au sermon de la passion, ensuite à l'office.

Au moment de l'adoration, lui et ses enfants, nu-pieds, habillés en pauvres, quittaient leurs siéges et s'avançaient sur les genoux jusqu'aux marches de l'autel; là, le monarque adorait la croix si humblement, « qu'il n'y
» avoist cueur qui ne se fendist. »

Le même jour, en commémoration de la couronne d'épines, il paraissait à la Sainte-Chapelle, revêtu de ses ornements royaux, la tête ceinte d'un diadème éblouissant de pierreries, le manteau fleurdelysé sur les épaules; et ses enfants, magnifiquement vêtus, portaient des couronnes « ou chapels de fleurs » comme tous les vendredis. Il faisait alors ouvrir le trésor et exposait lui-même

la vénération des fidèles le fragment de la vraie croix venu d'orient.

Désignant toujours les prêtres qui devaient officier dans ces solennités augustes, il choisissait ordinairement un évêque pour célébrer la messe en sa présence, et des choristes en grand nombre ajoutaient à la majesté du service divin. Ceux-ci, étrangers pour la plupart, sortaient de la maison dite « des Bons Enfants », que soutenait la pieuse générosité du monarque.

Ses voyages, ses expéditions guerrières, ses maladies même, n'apportaient aucun changement à la régularité de ses pieuses pratiques. Quatre fois par semaine, il s'interdisait l'usage de la viande, et les vendredi de l'avent et du carême, il s'abstenait de poisson et même de fruit. Puis, durant l'avent et le carême entiers, ainsi que les veilles des principales fêtes, non-seulement il jeûnait avec la dernière rigueur, mais encore il portait constamment un cilice sur la peau; s'en étant trouvé grièvement incommodé, il fallut les instances réitérées de son confesseur pour le lui faire abandonner; il le remplaça par une

---

Gilles de Chartres. Lettre de l'abbé le Bœuf à M. Bailly, curé des Invalides (Mercure de France, février 1837, p. 56, 125). Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 309, 311, 312, 354, 366. L'abbé Oroux, Hist. ecclés. de la cour de France, 293. Le père Balthazar de Riez, de l'incomparable piété de saint Louis. Echard Sergit. prœc., tome 1er, 219. Lettre de *** aux religieux de Châlis, près Senlis, sur quelques circonstances de la vie de saint Louis, 4. Favin, Hist. de Navarre, fol. 295. Guill. du Peyrat, Hist. eccl. de la cour de France, 97, 324. Hist. de l'église gallicane, XII, livre XXIV, p. 20, 21 et suivantes.

ceinture en crin, par des jeûnes plus fréquents au pain et à l'eau et par de nouvelles aumônes.

Louis, dès la plus tendre enfance, avait formé le vœu que partout où il se trouverait pendant les temps d'abstinence cent vingt pauvres seraient nourris chez lui de pain, de vin, et de poisson; la veille des grandes solennités de l'Église, le nombre en était doublé; avant d'avoir pris lui-même aucune nourriture, il les servait de sa main, plaçait les mets devant eux, rompait leur pain et leur versait à boire, ce « dont maintes fois fut » témoin » le sénéchal de Champagne. Puis, en sa propre chambre, à la table voisine de la sienne, il venait rejoindre trois vieillards infirmes ou estropiés, ses hôtes de fondation, qu'il nourrissait des plats destinés pour lui. Il les servait également lui-même; et si l'un d'eux était aveugle, il lui ôtait les arêtes de poisson.

Le samedi, il donnait à manger à genoux à certains mendiants « qu'il fesoist venir en lieu secret pour n'estre » aperçu : et tous ces convives en Jésus-Christ, ne s'en » séparoist sans aveoir largement respandu aulmônes » abundantes. »

Chaque carême, on distribuait en son nom aux pauvres de divers monastères soixante-trois muids de blé; soixante-dix mille harengs; 3,219 livres parisis (environ 54,740 fr.), et 100 sols par jour (100 fr.), aux autres nécessiteux. Durant la régence de sa mère, le jeune roi fut surpris souvent, surtout la nuit, tandis qu'on le croyait endormi, déguisé en simple écuyer, et, accompagné d'un seul confident de ses bonnes œuvres, allant verser ses aumônes sur une multitude de malheureux rassemblés dans la cour d'un hôtel aban-

donné, leur seul asile. Un religieux dominicain, qui, l'ayant reconnu à sa démarche, l'avait suivi secrètement, voulut le louer un jour d'une action si méritoire : — « Chier frère, dit Louis en rougissant, ce sont les soldats » défenseurs de mon royaulme : bien s'en fault-il que » les paye à proportion de leurs services ! »

Le chroniqueur qui rapporte ce fait ajoute : « Hu» milité, qui est beaulté de toutes les vertus, s'assist » gracieusement au benoict roy saint Loys comme la » pierre précieuse d'escarboucle en l'aournement de fin » or. »

Si la disette éclatait quelque part, l'active charité du monarque savait toujours se créer de nouvelles ressources afin que les denrées diminuassent de valeur pour les indigents. Pendant une famine qui désola la Normandie, on y conduisit à ses frais tous les blés de ses greniers. Il envoyait aussi du bois pendant l'hiver dans les provinces qui en manquaient. — « N'est-il pas juste, s'écriait» il, que assiste en leur destresse ceulx qui me font partage » de leur abondance ! — Mes amis, écrivait-il, ce que » tiens de vous, le conserve pour vous ; n'en suis que » dépositaire.

— » Allons, disait-il par fois à ses familiers, allons » visiter les pauvres de tel village, et portons leur » secours et consolations ! » — Chevauchant alors, il se trouvait bientôt entouré de nécessiteux auxquels il distribuait des aumônes immenses, car, rapportent les annalistes contemporains, « quand même dix mille pau» vres, vingt mille et plus, seraient venus, tous auraient » été assistés. »

Un jour qu'il revenait par la ville de Châteauneuf-

sur-Loire, il vit en sortant du donjon une pauvre vieille femme tenant un pain en sa main et qui s'écria à la vue de Louis : — « Bon roy ! ô bon roy ! de ce » pain que nous as donné pour aulmône mon pouvre » mari malade est soustenu ! » Le roi prit le pain et dit à la femme : — « Me paroist assez maulvais. » Il entra alors dans la maisonnette, visita le malade, lui remit de l'argent, et sortit comblé de bénédictions.

Cette compassion pour le malheur, cette pitié pour toutes les misères, parut s'accroître encore à son retour d'orient, où il avait entendu les infidèles mêmes répéter ces paroles du Coran :

« L'aumône ouvre les portes du ciel ! »

Une foule de ces courtisans qu'il n'est que trop commun de rencontrer auprès des princes murmuraient de tant de largesses qu'ils regardaient sans doute comme enlevées à leur convoitise.

— « Ayme mieulx, répondit un jour le monarque » à leurs doléances, que tel excès soit faict en » l'honneur de Diex qu'en luxe ou vaine gloire du » monde ! »

Il se plaisait souvent à passer en revue les princes devenus célèbres et populaires par leur générosité, « et » mainte fois luy ouïst-on raconter le traict suivant, ad» venu au dernier siècle à la cour d'ung comte de » Champaigne.

— » Henri, à bon droict surnommé le Large (ou le » Généreux), descendant de son palais de Troyes pour » ouïr messe à Saint-Estienne, la noble esglise, trouva à » genoulx au pied des degrés du parvis ung pauvre cheva» lier, lequel à haulte voix lors s'escrie : — Sire comte !

» vous requiers qu'il vous plaise me donner de quoy
» marier mes deux filles que véez ci.

» Et Arthault de Nogent, qui estoist derrière : — Sire
» chevalier, fist-il, faictes mal demander à monsei-
» gneur à donner : car a tant octroyé que n'a plus
» quoi ! »

Le comte se retourne : — « Sire vilain, mentez
» faulsement de dire que n'ay plus à donner. Si ay
» deà, et encores vous-mesme, que donneray tout à
» présent !

» Et incontinent prist Arthault et dict au gentil-
» homme : — Tenez, mon amy, vous le donne et vous
» le garantiray.

» Subit, le pouvre chevalier ne fust mie esbahy ;
» ains empoigna le bourgeois par sa chape bien es-
» troit, et force lui fust finer 500 livres (8,500 fr.).

» Li Arthault, ajoute la chronique, fust si riche
» homme, que de ses deniers fist faire le chasteau de
» Nogent, et aurait eu raison de dire que Henri-le-Large
» luy avoist par trop donné ! »

Les inépuisables bienfaits répandus par Louis excitaient une reconnaissance d'autant plus vive dans son royaume que cette munificence ne s'exerçait jamais aux dépens du trésor public; les rois de France possédaient depuis des siècles de vastes domaines dont les revenus suffisaient à l'entretien de leur cour. Ainsi, l'État n'entrait pour rien dans les dons et dans les largesses personnelles du monarque, et l'on savait même que pour les rendre plus complètes, il s'imposait journellement lui-même des économies, des privations ou des sacrifices.

Aussi, rien n'était-il plus modeste, plus frugal, que sa table particulière, et en même temps rien n'était plus austère les jours de mortification; « loin de deviser en » mets et viandes, comme beaucoup d'hommes riches » font, il mangeoist sans rien dire les plats déposés de» vant lui par les maistres queux. »

Il prenait ordinairement son principal repas après « sexte et none »; les jours de jeûne simple, il était ingénieux à se mortifier, soit en ne se livrant pas à son appétit, soit en mangeant ou en buvant des choses pour lesquelles il ressentait une sorte de répugnance; « puis, quand on lui apportait rôts, ou aultres » viandes et saveurs (sauces) délicieuses, il mettait de » l'eau en la saveur, disant : — Si l'ayme mieulx ain» sy ! » et malgré la sorte de préférence qu'il accordait aux grands poissons de mer, il les repoussait par mortification pour en demander de très-petits et de communs.

Un des chapelains, au moins, demeurait présent à ses repas pour lui dire « les grâces », tandis qu'un aumônier veillait à faire porter la desserte aux pauvres; Louis s'informait presque toujours de la fidèle exécution de cet ordre.

Ce prince se servait habituellement pour boire d'un verre marqué « d'une verge d'or »; il y mettait d'abord son vin et son eau, pour les mesurer; ensuite il reversait sa boisson dans une coupe de vermeil, ou de marbre avec un couvercle garni d'argent doré. Le dedans de ce hanap, d'un travail exquis, était entièrement émaillé d'azur, avec des fleurs de lys d'or et une « L » couronnée.

Le sire de Joinville, souvent admis à la table royale, loin d'imiter une semblable tempérance, aimait le vin généreux et ne le trempait jamais. Le monarque lui en demandant le motif pendant leur séjour à Nicosie : — « Obéis, répondit le sénéchal, à l'advis des médecins ; assurent qu'ayant grosse teste et fourcelle (l'estomac) froide, ne saurais craindre de m'enivrer.

— » Ils vous trompent, reprit Louis, car si ne trempez vostre vin tandis qu'estes jeune, et veuillez le faire en vieillesse, les gouttes et maladies d'estomac vous prendront ; de plus, si beuvez vostre vin tout pur en vostre vieillesse, vous enivrerez chaque jour, chose laide pour vaillant homme ! »

L'étiquette consacrée à la cour de France, au XIIIe siècle, défendait de se présenter à table sans « une robe à manches étroites », espèce de surcot particulier. — Un jour, le chambellan de service oublia ce vêtement dans un coffre dont la clef vint à s'égarer. Louis l'attendit longtemps ; toutefois, ne voulant point qu'on brisât le coffre, il prit son repas en « sa chape à manches, chose moult incommode, et dont il rit beaucoup ensuite avec ses chevaliers, demandant à son chambellan : — Suis-je bien en ceste chape à table ? »

Suivant une autre coutume, peut-être contractée en orient, le monarque, presque tous les jours après son dîner, faisait la méridienne en sa chambre ; mais il ne congédiait son lecteur qu'après avoir récité avec lui une oraison pour les morts. En s'éveillant, il disait de nouveau l'office « des trespassés », puis il faisait recommencer les lectures interrompues.

Celles qu'il entendait le plus volontiers, soit avant,

soit après ses repas, étaient pour la plupart tirées des saintes écritures, de la Bible « glosée de saint Augustin » ou d'autres pères de l'Église. Puis le soir, rentré dans son appartement, il faisait allumer une chandelle d'environ trois pieds de long (manière de calculer les heures, faute d'horloges), et tout le temps de sa durée, il continuait à lire la Bible ou tout autre livre de piété. Dès que la chandelle tirait à sa fin, un des chapelains arrivait pour achever complies avec le prince.

Les enfants du monarque se rendaient alors auprès de lui, et Louis, dans un entretien grave, instructif, paternel, leur racontait les actions « des bons rois et empereurs, » leur recommandant d'y puiser de sages exemples. » Il n'oubliait pas de rendre ce tableau plus moral, plus sensible, par le contraste des mauvais souverains qui, par leurs déréglements, « leurs rapines ou leur avarice, » avaient perdu leur royaume, ou l'affection de leurs » peuples. »

Il s'occupait ensuite à enseigner aux jeunes princes ou princesses la manière de réciter convenablement « les heures de Nostre-Dame, et il exigeait encore d'eux » la lecture de l'office du jour, les suppliant de ne né- » gliger jamais cette pieuse coutume. »

Après les avoir embrassés et congédiés, il se retirait en sa chambre à coucher, précédé d'un chapelain qui faisait l'aspersion de l'eau bénite sur les murs et sur le lit. On lisait alors au roi quelques passages des livres saints. Toutefois, avant de se mettre dans son lit, il s'agenouillait encore « désirant merveilleusement, disait-il, grâces » de larmes afin d'arroser la sécheresse de son cueur ». Il raconta un jour à son confesseur que quelquefois il

» pust donner à nostre sire Jésus-Christ, oraisons et lar» mes ; lesquelles quand il les sentoist courre par la face, » souef doulcement, et humecter ses lèvres, elles li » semblaient si savoureuses et très-doulces, non pas » seulement au cueur, ains à la bouche ! »

Le sommeil auquel il se livrait enfin n'était jamais long et rarement paisible. « Persuadé qu'il n'y a pas de lende» main pour le vrai chrétien, » il lui arrivait, dit-on, de se relever jusqu'à cinquante fois dans une même nuit, pour se jeter à genoux et prier ; il demeurait alors si longtemps la tête inclinée vers la terre, que sa vue en était souvent comme troublée ; saisi de vertige et ne pouvant regagner son lit, il se voyait forcé d'appeler son chambellan, Pierre de Laon, qui couchait dans sa chambre, et il lui disait tout bas, afin de n'être pas entendu par d'autres :— « Où suis-je ? » et le fidèle serviteur, qui demeura trente-huit ans à son service, accourait l'aider à se remettre sur sa couche de planches.

Outre Pierre de-Laon, seize chambellans ou valets de chambre se trouvaient tour à tour de service auprès de la personne de Louis. L'ordre intérieur du palais était divisé en six parties : paneterie, échansonnerie, cuisine, fruiterie, écurie et grenier. Le roi s'en faisait rendre un compte exact, et il connaissait chacun des officiers

---

Le confesseur de la reine Marguerite, 324, 325, 362, 375. Joinville, fol. 4, 144. Le comte de Ségur, Hist. de saint Louis, 28, 257, 260. Chron. de Senones, spicil., III, 411. Fleury, Hist. ecc., XVII. 27, 103, 164, 165, 166. Loiseau, Traité des officiers, livre II, ch. VIII, p. 246. M. Capefigue, Hist. admin. et constit. de la France, II. Vie de saint Thomas d'Acquin, p. 17.

placés à la tête de ces divisions; mais ses chambellans avaient plus de part encore à sa confiance, et il les traitait avec une bonté dont on rencontre rarement des exemples.

Un jour, aucun de ces officiers ne se trouva à son poste au moment du service : loin d'en témoigner la plus légère humeur, Louis se servit lui-même, sans vouloir être aidé par les chevaliers.

Le soir venu, les chambellans de quartier, pleins de confusion et n'osant se présenter devant le monarque, s'adressèrent aux barons de son intimité afin d'obtenir le pardon d'une aussi coupable étourderie.

Louis, qui les entendait de son appartement, les fit entrer, les regarda attentivement tour à tour, puis, le sourire sur les lèvres : — « Amis, dit-il, obligez-moi de ne pas » me laisser tout seul une autre fois! » Aussi, Jean de Soisy, un de ses serviteurs, qui demeura trente ans auprès de sa personne, et Pierre de Chambly, disaient de lui : — « Ce fust le meilleur homme qu'oncques se » vist jamais! »

Depuis sa captivité à Minieh, il éprouvait deux à trois fois l'année les atteintes d'une maladie dont les symptômes offraient une grande analogie avec la goutte ou un rhumatisme aigu. Perdant alors l'appétit, Louis ne pouvait fermer l'œil, « et il demeurait dans les » gémissements durant plusieurs jours; enfin, quand les » souffrances devenaient tolérables, sa jambe droite, » depuis la cheville au jarret, paraissait enflée et rouge » comme sang. »

Une nuit, pendant un des paroxismes de son mal, le monarque en examinait les progrès, et Jean, l'un de

ses valets qui avait été guette de Philippe-Auguste, « congédié, dit-on, pour avoir mis trop de bois dans son » feu », l'éclairait une bougie à la main; dans un mouvement trop brusque, il laisse tomber la cire toute brûlante sur la jambe nue. La douleur que ressentit le roi ne lui arracha que ces paroles :— « Ha! Jehan, » certes, pour moindre chose mon aïeul vous mist hors du » palais! » et dans la suite, loin de lui témoigner de la froideur, il l'accabla de bienfaits.

Veillant en père de famille aux intérêts des anciens serviteurs de sa maison, il n'en renvoyait aucun sans avoir honorablement assuré son avenir; ce bon prince donna à sa nourrice la charge « de chauffe-cire », dont elle fit pourvoir ses quatre enfants, qui la possédèrent héréditairement.

Ce prince avait pour habitude de laver les pieds chaque samedi à un grand nombre de pauvres, et si ses affaires l'en empêchaient, il chargeait de ce soin le confesseur de service. Il préférait souvent les aveugles, afin de n'être point reconnu par eux.

Plusieurs fois témoin de cet acte d'humilité chrétienne, le sénéchal de Champagne s'en « esmerveilloist grande» ment ». Un jour, qu'il en manifestait plus vivement sa surprise :

— « Lavez-vous les pieds aux pauvres le grand jeudi ? » lui demanda le roi.

— » Sire, fi! répondit-il... en malheur! les pieds de » ces vilains ne laverai-je jamais!

— » Voirement, continua Louis, ce n'est pas bien, sé» neschal! devriez-vous avoir en tel dédain ce que Diex a » faict pour nostre enseignement? En l'amour de Diex et

» de moy, continua-t-il, accoustumez-vous, vous en prie»
» à les laver... Feriez donc avec grant répugnance ce
» que faict mon cousin d'Angleterre, qui lave les pieds
» aux lépreux et les baise après ? »

Le sénéchal n'a pas rapporté une réponse que sa franchise laisse deviner sans peine; car à cette époque rien n'inspirait autant de dégoût et d'épouvante que la lèpre. Mis « hors du siècle », le malheureux qui s'en trouvait atteint « devait avoir le visage couvert et embranché » comme jour de trespassé, et pour ce lui crioist-on : Aye » patience en toy ! »

Mais du moins les institutions religieuses ne les repoussaient pas de leur sein, et l'infortuné qui ne pouvait vivre dans un monde auquel il faisait horreur, mourait en paix et consolé au milieu d'êtres compatissants.

CIII. Malheureusement, dès le milieu du XIII[e] siècle, plusieurs de ces asiles des misères humaines, quelques monastères, jadis foyers de lumières et de savoir, étaient insensiblement tombés dans un état de tiédeur; la licence et la corruption même s'y étaient glissées; aussi les hommes véritablement pieux appelaient-ils de leurs vœux un moyen efficace de remédier au mal. Au cri général poussé contre les richesses et la vie sensuelle de plusieurs couvents, répondit tout à coup (1220) une institution nouvelle qui, loin de vouloir rien posséder, prescrivait le détachement absolu des choses humaines. C'était l'ordre « des frères mendiants et prédi» cateurs », fondé par « la lumière des séraphins », Dominique de Guzman.

Sur le seuil de la tombe (23 juillet 1253), Innocent IV écrivait à ces nouveaux religieux : — « A nos chiers fils,

» les frères prescheurs qui preschent en les terres des » Cumans, des Éthiopiens, des Syriens, des Goths, des » Jacobites, des Arméniens, des Indiens, des Hongrois, » et aultres nations infidèles de l'orient. »

L'apparition des frères de Saint-Dominique, des Franciscains ou Frères Mineurs (en 1225), des Carmes, etc., sembla faire revivre les traditions oubliées de la primitive Église. Vêtus de la simple robe de bure, la tête couverte du capuchon, se confiant dans la charité des fidèles, préférant les églises les plus modestes, les couvents les plus simples, la nourriture la plus frugale; sacrifiant leur existence pour prêcher la foi dans les contrées les plus lointaines, les plus sauvages, ces religieux édifiaient surtout par une abnégation entière d'eux-mêmes. Sur un ordre du pape, leur seul chef suprême, ils volaient, l'Évangile à la main, d'une extrémité du globe à l'autre, ayant pour mission de chercher par toutes les voies de la persuasion à ramener les hérétiques au sein de l'Église.

La cour de Rome, aussi confiante dans les lumières que dans la sagesse de ces congrégations naissantes, leur abandonna même le jugement suprême des hérétiques qui persisteraient dans une funeste erreur.

Il serait absurde cependant d'attribuer à Dominique la pensée d'une institution de sang et de tortures. L'inquisition ne dut dans l'origine qu'exercer une simple surveillance corrective, cruellement transformée depuis par le fanatisme, l'intolérance et la superstition.

Louis avait trop souvent gémi des désordres d'une partie de la cléricature, pour ne pas favoriser de tout son pouvoir ces nouveaux ordres religieux.

Les disciples de saint François d'Assise, dit le « Séraphique », avaient inspiré à Louis une sympathie si tendre, qu'elle a donné lieu à une tradition touchante perpétuée parmi eux et qui semblerait confirmer le témoignage de divers historiens « que de son vivant, on se douta » que Louis IX estoist desjà sainct, et plus sainct que » les aultres; et tant comme il vivoist, une parole pouvoist » estre dicte de luy qui est escripte en sainct Hilaire : » O quand très-parfaict homme laïc, duquel mesme les » prebstres désirent suivre la vie! car moult de prebs- » tres et de prélats désirent estre semblables au be- » noist roy en ses vertuz et mœurs, car l'on croist » qu'il fust sainct quand il vivoist! »

Louis et François, dit l'auteur de la vie de sainte Élisabeth, « furent tous deux dévorés de la soif du sacrifice, » du martyre, tous deux perpétuellement préoccupés du » salut de leur prochain... Ces deux âmes si identiques de » leur nature et par leur tendance, si bien faites pour se » comprendre et se chérir, ne se rencontrèrent jamais » sur la terre. Mais une pieuse et touchante tradition » veut que saint Louis soit allé en pèlerinage au tom- » beau de son glorieux contemporain, et qu'il y ait » trouvé un digne successeur de saint François dans » un de ses disciples les plus vénérés, le bienheureux » Ægédius.

» Saint Louis étant donc venu d'Assise (on n'en assigne » point l'époque) au couvent de Pérouse où demeurait » Ægédius, le fit prévenir qu'un pauvre pèlerin demandait » à lui parler. Mais une vision révéla aussitôt au frère, » que ce pèlerin n'était autre que le saint roi de France. Il » court au devant de lui, et dès qu'ils se voient, quoique

» ce soit la première fois, ils se jettent tous deux à genoux » au même moment, et s'embrassant tendrement, ils de- » meurent longtemps appuyés sur le cœur l'un de l'autre, » confondus dans ce baiser d'amour et d'effusion intime, » sans échanger une seule parole.

—» Après être restés ainsi embrassés pendant très- » longtemps, toujours à genoux et dans un profond si- » lence, il s'en retournèrent, le roi à son royaume, le » moine à sa cellule. Mais les autres frères du couvent » ayant découvert que c'était le roi de France, allèrent » faire de grands reproches à Ægédius. »

— » Comment, lui-dirent-ils, peux-tu être si grossier, » lorsqu'un si saint roi vient de France exprès pour te » voir, de ne pas lui dire une parole ? — Ah ! mes frères » bien-aimés, leur répondit le bienheureux, ne vous » étonnez pas, si, ni moi ni lui, nous n'avons pu parler ; » car dès que nous nous sommes embrassés, la lumière » de la divine sagesse m'a révélé tout son cœur, et lui a » révélé tout le mien. Ainsi, en nous regardant dans nos » cœurs, nous nous connaissions bien mieux que si nous » nous étions parlés, et avec une bien autre consolation » que si nous avions voulu rendre par des paroles ce que » nous sentions, tant la langue humaine est incapable » d'exprimer les secrets mystères de Dieu !

» Touchant et admirable symbole de cette intelligence » secrète, de cette victorieuse et irrésistible harmonie qui

---

Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 312, 371. Fioretti di s. Francesco, cap. 34, traduction de M. le comte Ch. de Montalembert. (Univ. cath. p. 196.) Bossuet, Panég. de saint François d'Assise. Le Dante, Paradis, chant XI.

» unissait alors les âmes supérieures, les âmes saintes,
» comme un pacte éternel et sublime! »

Le souvenir d'un des premiers précepteurs du monarque, le père Pacifique, l'ami de saint François, ajoutait sans doute encore à la prédilection de Louis pour les franciscains; il les avait vus en orient exciter le respect par leurs vertus et l'admiration par leur courage. Un grand nombre d'entre eux s'étant trouvés dans un corps que commandait un seigneur flamand, montrèrent tant de valeur qu'ils ranimèrent les soldats et contribuèrent à la défaite des sarrasins. Le sire flamand exaltant leur bravoure devant Louis, auquel il faisait le récit de cette action, avait oublié leur nom: — « Ce sont ceux qui sont de *corde liez* », s'écria vivement le souverain, et depuis ce nom fut donné aux franciscains. — Ils portaient une robe, un manteau et un capuce de drap gris, et une ceinture de corde à trois nœuds. Bientôt diverses circonstances augmentèrent l'empire de cet ordre sur l'esprit du monarque.

La cour de France s'imposa d'abord le silence; toutefois quand le roi, s'entourant presque exclusivement des frères prêcheurs, parut vouloir adopter en quelque sorte leur vie monastique, les murmures éclatèrent; du sein du palais, ils descendirent parmi le peuple: mille bruits mensongers, d'absurdes anecdotes s'y répandirent en même temps que chez l'étranger, et une espèce de ridicule vint rejaillir sur la personne d'un prince qui devait se trouver le moins exposé à ses atteintes.

Louis ne l'ignorait point; mais il crut au-dessous de lui de repousser ces imputations autrement que par le mépris. Sachant qu'un grand nombre de courtisans conti-

nuaient à le blâmer et à dire : — « Il passe sa vie en priè-
» res, en offices et en messes ! » — il se contenta de répondre : — « Peut-être a-t-on raison ; toutefois, si
» j'employais le double de ce temps au jeu ou à la chasse,
» à courir les bois pour me divertir, personne ne s'en
» plaindrait... on en parlerait peut-être même comme
» d'une action louable. »

Un de ces bruits populaires, accrédité au point de produire une douloureuse sensation sur des personnes graves, vint augmenter encore la haine publique contre les Frères Mineurs et contre les Dominicains : on les accusa d'avoir secrètement engagé le monarque à entrer dans leur ordre, et à échanger ainsi son manteau royal contre le froc de bure.

La chose est ainsi racontée par un chroniqueur du XIII[e] siècle qui, malgré son titre de contemporain, n'en inspire pas plus de confiance.

— « Environ un an après son retour d'outre-mer
» (1255), le roi de France, dit-il, s'entretenait familière-
» ment des saintes Écritures avec les principaux religieux
» de ces ordres. Pendant cette visite, un des frères, plus
» hardi que les autres : — Sire, dit-il, ne seriez-vous
» pas bien aise de pouvoir chaque jour tenir entre vos
» mains le Dieu porté dans le sein de la vierge mère ?

— » Sans doute, répondit le prince, et il n'est per-
» sonne qui ne doive désirer tel bonheur !

— » Si le souhaitez, vais vous apprendre comment
» on peut l'obtenir.

— » De tout mon cœur, ajouta le monarque.

— » Le moine cita alors les paroles de l'Évangile : —
» Si quelqu'un abandonne son père et sa mère, ou sa

»femme et ses frères, pour l'amour de moi, il recevra »le centuple dans la vie éternelle. Puis, il ajouta : — »Osez, sire, aspirer à ce dernier période de la perfec»tion! avez des héritiers, des fils, des frères, qui sauront »gouverner vostre royaulme. Déjà avez beaucoup souf»fert pour Jésus-Christ; avez même exposé vostre vie »pour sa gloire; ores, ne vous reste qu'à tout aban»donner pour porter nostre croix, c'est-à-dire, nostre »habit; par là parviendrez au sacerdoce et mériterez de »tenir chaque jour nostre seigneur Jésus-Christ entre »vos mains!

» Frappé de ce discours, Louis réfléchit quelque »temps, compare les devoirs et les dangers de la royauté »avec la grandeur des promesses de l'Évangile et les »douceurs que l'on goûte dans la retraite; puis, s'adres»sant au même moine : — Si ce que viens d'entendre »est vray comme le crois fermement, dit-il, suivray »vostre conseil, desjà y avoiz-je moult pensé. Ains au»paravant dois en parler à la royne, car ne puis rien »faire sans son consentement.

— » Retourné au palais, il ouvre son cœur à Margue»rite sur la disposition où il se trouve de lui aban»donner à elle et à ses enfants le soin du royaume, »afin d'être libre de devenir religieux et prêtre; l'assure »qu'en ce nouvel état, il ne cessera de prier Dieu pour »eux, et il la conjure par tout ce qu'il y a de plus sacré »de ne pas y mettre d'opposition.

» Saisie d'étonnement, la reine ne trouve d'abord une »seule parole à répondre; mais ayant fait appeler sur»le-champ les princes, ses enfants et leur oncle, Charles »d'Anjou.

— » Chier fils, dit-elle, lequel aymez mieulx estre » filz de roy ou filz de prebstre ?

» Elle explique ensuite ces paroles en s'écriant tout » en larmes : — Les frères prescheurs ont tellement ouvré dans l'esprit du roy que veult nous abandonner » le soin du royaulme et se faire lui-même prescheur » et prebstre ?

» Outré de colère, le comte d'Anjou-Provence se » répand en invectives contre son frère, et en menaces » contre les moines imprudents ; il veut qu'on leur interdise la chaire, et qu'on défende toute espèce d'aumône à leur égard.

» Philippe, fils aîné du roi, alla plus loin encore ; en » présence de son père même, il renouvela les menaces » de son oncle contre les moines, et parla surtout des » dominicains en termes si outrageants, que poussé à » bout, et sortant de sa douceur naturelle, Louis le » frappa à la joue, afin de lui imposer silence.

— » Sire, reprit le jeune prince, estes mon père et » mon maistre, ne l'oublierai jamais, ni le respect non » plus que dois à ces deux titres. Ains par monseigneur » sainct Denis nostre patron ! jure, s'il plaist à Dieu me » faire monter un jour sur le trône, que feray chassier tous ces misérables ordres mendiants de mon » royaulme ! »

— Le monarque, qui connaissait le caractère de son fils, ne put s'empêcher d'être pénétré de la douleur la plus vive.

— « Il est évident, ajoute le commentateur auquel » ce récit est emprunté, que l'auteur d'une histoire » aussi peu vraisemblable, moin bénédictin à Senones

» en Lorraine, fortement prévenu contre les Domi-
» nicains, et écrivant loin de la cour, adoptait sans
» examen tout ce qui pouvait paraître blâmable dans
» ces religieux. Voici le fait dans toute sa simplicité :

» Louis, dans un de ces moments de ferveur reli-
» gieuse où le plongea la mort de son fils aîné, conçut
» le dessein de descendre du trône, dès que Philippe
» serait en âge d'y monter, afin d'embrasser entière-
» ment la vie monastique et être même promu au
» sacerdoce, si toutefois la reine y consentait, ou s'il
» lui survivait, dans la supposition qu'elle ne cédât pas
» à ses désirs. Quoiqu'il affectionnât tous les ordres
» nouveaux, son intention était d'entrer préférable-
» ment dans celui de Saint-Dominique ou de Saint-
» François; il avait même l'habitude de dire à ce sujet :
» — Ah ! si povois me partager en deux, le feray de
» bon cueur!.....

» Il paraît encore certain qu'un jour il s'en ouvrit à
» la reine. Toutefois, Marguerite, non-seulement lui
» déclara son refus invariable, mais parvint à lui dé-
» montrer qu'appelé à se sanctifier sur le trône, il de-
» vait regarder son inclination pour la retraite moins
» comme une inspiration céleste que comme un goût
» trop prononcé pour le repos.

» La Providence, ajoute Geoffroy de Beaulieu mieux
» instruit que personne, soit en qualité de chapelain et
» de confesseur du monarque que comme frère prê-
» cheur, ne permit pas que Louis se défendît contre
» les sages raisons de Marguerite; et sa facilité à s'y
» rendre est peut-être une des circonstances qui prou-
» vent le mieux combien le caractère de sa piété était

» raisonnable et assujetti aux règles de la providence
» chrétienne. »

Néanmoins, le bruit fondé ou non du désir exprimé par ce prince d'abdiquer la couronne lui attira, dit-on, une grossière insulte de la part d'une bourgeoise de Paris appelée Sarette; elle plaidait en la cour du parlement, et voyant un jour le monarque descendre les degrés du palais : — « Fi! fi! s'écria-t-elle,
» en l'apostrophant, dusses-tu estre roy de France?...
» Ha! qu'il vauldroist mieulx en avoir ung aultre! oui,
» tu en es indigne! tu n'es roy seulement que des Frè-
» res Prescheurs et Mineurs, des prebstres et des clercs!
» c'est grant merveille que ne sois mis encore hors du
» royaulme! »

Le roi l'écouta sans l'interrompre; puis, lui dit en souriant : — « Certes, dictes vérité, ne suis digne
» d'estre roy! »

Les sergents d'armes voulaient frapper cette femme insolente....Louis les arrêta, et, se tournant de nouveau vers elle : — « Dictes vray, continua-t-il, et s'il plaisoist

---

Le confesseur de la reine Marguerite, f. 366. Thomas de Cantimpré. Joinville, f. 144. Registre des Chartes coté, 31, III$^{e}$ vol., f. 253. Hist. litt. de la France, XIX, p. 141, 171, 175. Le comte de Ségur, Hist. de saint Louis, 257, 260, 281. Mézeray, Hist. de France. Notice des travaux de l'académie du Gard (1808), p. 327. Fleury, Hist. ecclés., XVII, 500, 583, 589, I$^{er}$, f. 410. Mémoires sur Beauvais, 206. Hist. de Melun, 413. Touron, Vie de saint Thomas d'Acquin, 141, 146. Hist. des comtes de Ponthieu, p. 182. Recueil de Bulles, Hist. de l'église gallicane, XI, chapitre 33, 437, 481, 499, 551, 573, Raynald, n° 8, 1265, 920. Spond., n° 33.

»à nostre seigneur Jésus-Christ ce royaulme auroist »meilleur roy pour le gouverner ! » Et il s'éloigna après avoir chargé un de ses chambellans de donner de l'argent à cette plaideuse.

On raconte encore que, vers la même époque, le duc de Gueldres, ou plutôt un de ses courriers, partant de Paris, s'arrêta chez le duc de Brabant qui s'empressa de le questionner sur le roi de France :

— « L'avez vu souvent sans doute ? demanda le prince » Othon.

— » Oui, répondit le voyageur d'un ton méprisant, » oui, ai veu ce chestif personnaige, qui a plustost la mine » et la posture d'ung ermite que d'ung souverain ! n'est-» ce pas chose pitoyable, ajouta-t-il, de veoir ung mo-» narque, entouré d'illustres chevaliers rivalisant de » magnificence, porter pour couvre-chief ung chaperon » de moine pendant tout de travers sur ses espaules ?

» Le courrier faisant alors du bouffon, et se tournant » le col : — Oui, continua-t-il, l'ay veu ce misérable pa-» pelard de roy, qui ha le chaperon ainsi coqueluché de » sa teste, tourné sur le dos, et pendant par derrière. » Disant cela, il se retourna encore plus la teste vers » le dos ; mais ainsy demeura, le col tors, toute sa vie, » avec gestes de bouffon, et grimaces fort horribles à » veoir ! »

Au milieu de ces attaques et de ces bruits absurdes, qui finirent par s'évanouir, Louis conserva constamment le même calme. Cependant, s'il ne donna plus lieu à penser qu'il avait songé à embrasser la vie monacale, il se fortifia davantage encore dans les pratiques compatibles avec ses devoirs de roi, d'époux et de

père — « Et, dit un vieil historien, employoist tous ses » loisirs en louanges de Dieu et au gouvernement de » son royaulme, appuyant ses œuvres d'oraisons et ses » oraisons d'œuvres. »

CIV. On le vit éprouver plus vivement encore alors une tendre amitié, lien mystérieux des cœurs purs, pour les hommes véritablement pénétrés de la foi; et si des talents, de la capacité, se joignaient à cette vertu, sa confiance demeurait inébranlable comme son affection. Ce motif lui fit donner, après la mort de Humbert de Beaujeu, en Syrie, l'épée de connétable à Gilles-le-Brun, sire de Trasignies; la sagesse et la bravoure du noble flamand l'en rendaient aussi digne « que sa grant » renommée de croire en Diex et à l'amer. »

Ce besoin de se trouver sans cesse entouré de personnages pieux et éclairés rendait plus nécessaire à Louis la présence habituelle des prêtres et des clercs. Aussi, malgré le sermon de Hugues de Digne, on remarquait dans son intimité plus de religieux que de laïques.

On y avait successivement vu admettre, outre Guillaume de Chartres, André de Longjumeau, Geoffroy de Beaulieu, saint Bonaventure, saint Thomas d'Acquin, saint Raymond de Pennafort, et saint Pierre Nolasque; quelques célèbres dominicains, entre autres : Jean « le » Teutonique », général des prêcheurs (mort en odeur de sainteté); Gauthier Mauclerck, évêque de Carslile, grand trésorier d'Angleterre; Ascelin, nonce vers l'armée des Tartares; Jacques Bontombie, évêque de Bologne, légat en Angleterre; Thomas de Cantimpré; Humbert de Romans, général des prêcheurs, choisi

par le roi, en 1256, pour tenir sur les fonts de baptême son plus jeune fils Robert, comte de Clermont, et admis par lui dans son conseil.

Le monarque accueillait de même Guibert de Tournay, de l'ordre des frères mineurs, théologien distingué, archidiacre en 1260, mort en 1270, laissant manuscrit un recueil de sermons et une relation du premier voyage de saint Louis; Jean de la Rochelle, déjà cordelier vers 1230, disciple d'Alexandre de Hâles, auteur de plusieurs traités ascétiques, professeur à l'université, mort en 1271, et remplacé dans sa chaire par saint Bonaventure; Gérard Frâchet, entré chez les dominicains en 1225, prédicateur habile, mort plein de jours et de bonnes œuvres, le 4 octobre 1271 à Limoges.

De savants cardinaux ambitionnaient aussi la faveur de jouir de l'intimité du pieux monarque; outre Odon de Château-Raoul, légat et auteur de deux volumes d'homélies, on peut citer : Jean Allegrin, auparavant évêque de Besançon; Jacques de Vitry; Pierre de Colmi, ancien archevêque de Rouen; Pierre de Bar; Guillaume de Taliante; Hugues de Célidorie, jacobin qui avait d'abord refusé le cardinalat; mais «l'exprès commandement du pape, et les amiables semonces du roi de France, l'emportèrent sur sa résistance; il était docteur de l'université de Paris, où on l'appelait : le dévot chantre»; Jacques Herbert, jadis religieux de Clairvaux; Raoul de Grosparmy, etc., etc.

Parmi trois autres cardinaux reçus familièrement chez Louis, et destinés à ceindre la tiare, l'un surtout offrait l'éclatante preuve que le mérite savait se faire jour sous le régime féodal. C'était Jacques Pantaléon ou

de Court-Palais, fils d'un chaussetier de Troyes, évêque de Verdun (1252) et pape sous le nom d'Urbain IV. Les deux autres furent Simon de Brion (Martin IV), trésorier de Saint-Martin de Tours ; enfin Clément IV. Ce dernier (Gui Fulcodi), né à Saint-Gilles, fit longtemps partie du nombre des clercs appelés habituellement auprès de la personne du roi, brave chevalier, jadis sénéchal de Beaucaire, puis secrétaire de confiance de Louis, de 1251 à 1260, ce savant personnage avait voulu se faire chartreux, ordre qu'il affectionnait particulièrement ; mais le monarque l'en détourna, et Fulcodi ayant cependant embrassé l'état ecclésiastique dut sa rapide élévation à la protection comme à l'amitié du roi de France. Une vive douleur succéda au long entretien qu'ils eurent ensemble la veille du départ du cardinal ; il ne quittait pourtant le manoir de Vincennes que pour aller habiter en maître le Vatican !

Aussi, écrivait-il à Louis, dès son exaltation au pontificat suprême : — « Il me fut doux autrefois de vous » appeler mon maître : rien n'était plus juste. Il m'était » beau, honorable, de vous donner le nom d'ami : rien » n'était plus vrai. Depuis mon élévation, je vous nomme » mon fils ! nom plus tendre, et dont la douceur exprime » seule, en effet, toute ma tendresse pour vous ! »

Cette affection n'empêcha cependant pas le pontife de résister plus d'une fois aux demandes de son royal ami ; il lui écrivit même à ce sujet : — « Par égard pour » vous et pour moi, mon fils, ne regardez pas comme » honteux quelques refus, vous qui avez lu qu'un » apôtre même en essuya trois du Sauveur ! »

Clément IV cita toujours Louis comme le modèle

accompli des princes chrétiens, et en souvenir de la France et des six années passées auprès du roi, il chargea « le champ d'or de ses armoiries de six fleurs de » lys d'azur. »

Jacques Pantaléon, devenu pape, écrivait également à Louis des lettres pleines de sentiments d'estime et d'amitié. — « C'est dans votre royaume, lui disait-il, » où respire l'intégrité, que l'Église affligée et fatiguée des » autres royaumes se repose et respire. »

Parmi les dominicains habitués ordinaires du palais devaient particulièrement se trouver ceux qui avaient suivi le monarque outre-mer; et ce fut aussi dans cet ordre qu'il choisit deux de ses confesseurs, Guillaume de Chartres et Geoffroi de Beaulieu; toutefois, il désira en prendre chez les frères mineurs. Il recommandait presque toujours ces religieux aux personnes dont il était entouré. Il eût même souhaité, dit-on, pouvoir en quelque sorte leur assurer la direction de toutes les consciences de son royaume.

Il obtint à ce sujet d'Alexandre IV une bulle pour autoriser les sergents d'armes « et autres officiers de son » service de se confesser aux frères mineurs et prêcheurs » attachés à sa cour. »

Le plus ancien des chroniqueurs anglais, Mathieu Paris, prétend qu'à cette époque, on ne croyait plus le salut possible en France, si l'on n'était dirigé par cet ordre religieux. Il en fut longtemps à peu près de même dans les diverses contrées de l'Europe.

CV. Il est facile de concevoir la jalousie excitée dans l'esprit des autres corps monastiques et de l'université, par cette faveur inouïe accordée aux ordres mendiants.

Elle se manifesta d'abord contre les Frères Mineurs et les Dominicains, par l'accusation banale « d'accumuler » des richesses et d'orner les églises comme les palais » des souverains » ; mais quand ils voulurent obtenir pour un des leurs une chaire à l'université, un déchaînement général fit explosion ; et ne pouvant accuser leur piété, on se répandit en amers reproches contre leur ambition, leur orgueil et leur ignorance, et l'on répéta que les Carmes, entre autres, faisaient remonter leur fondation « à Élie le prophète ; qu'ils illustraient leurs an» nales des noms de Pythagore, de Judas Macchabée, » de Zoroastre, de Numa, de l'empereur Vespasien ; » qu'ils ne dédaignaient pas d'y insérer des druides, » et qu'ils osaient même inscrire dans leurs rangs le » Sauveur du monde ! »

Malheureusement pour l'ordre des Frères Mendiants, parut à cette époque un ouvrage rempli d'erreurs intitulé : « l'Évangile éternel » attribué par la voix publique au général des mineurs, Jean de Parme; on y lisait parmi d'étranges hérésies « : Que l'évangile de » notre seigneur Jésus-Christ s'évanouirait en 1260 » pour faire place à l'évangile éternel, aussi supérieur » au premier que le soleil est au-dessus de la lune. »

Ce livre ne tarda pas à être refuté dans un écrit latin sous le titre de : « Péril des derniers temps », satire mordante dans laquelle on crut reconnaître Guillaume de Saint-Amour, docteur en théologie et l'un des plus redoutables adversaires des nouvelles institutions monacales.

Après avoir signalé plusieurs propositions de l'Évangile éternel comme « impies, blasphématoires, et scan» daleuses, » il parlait des moines mendiants, « comme

» de gens généralement fainéants et orgueilleux; qui
» pour se procurer sans possession ni travail une sub-
» sistance abondante, recherchaient les amitiés du monde
» et se montraient toujours prêts à flatter les vices des
» riches et des grands. »

Ce libelle, au milieu de quelques vérités brutalement exprimées, ne prouvait guère autre chose, sinon qu'il est dans la destinée des meilleures institutions de dégénérer insensiblement quand elles perdent de vue leur but primitif. Il obtint néanmoins cette sorte de succès arraché d'ordinaire par une satire hardie qui s'adresse en face à de hauts protégés. Traduits en français vulgaire, « translatés en rymes », mis en chansons, ses fragments détachés, récités avec des gloses non moins malignes, devinrent l'amusement des oisifs de toutes les classes des habitants de la capitale. Aucun ordre, aucun personnage, il est vrai, ne se trouvait désigné par son propre nom; mais l'application des traits acérés contenus dans « le Péril des derniers temps » n'en était pas moins facile et incisive. Aussi signalait-on tout haut les Jacobins, et des insultes, des moqueries, des refus les accueillaient, à la place des égards et des aumônes auxquels on les avait habitués.

Louis demeura d'abord neutre dans la querelle; cependant, témoin du scandale progressif causé par l'écrit attribué à Guillaume de Saint-Amour, il crut de l'intérêt de la religion et de sa conscience de le dénoncer au saint siége, et deux de ses clercs partirent pour Rome, chargés de ses instructions. En même temps, les Dominicains y envoyaient les plus célèbres de leurs membres, Albert-le-Grand et son élève Thomas d'Acquin.

Le disciple d'Alexandre de Hâles, Bonaventure, le modeste cordelier qui lavait la vaisselle de son couvent quand on lui apporta le chapeau de cardinal, et auquel sa science et sa piété firent décerner depuis le titre « de » docteur séraphique », prit également la plume pour la défense commune.

Il paraissait difficile à l'université de trouver en son sein des docteurs dignes de lutter avec « ces trois aigles » du siècle; » elle envoya néanmoins comme ses agents auprès du pape, Jean de Gastodelle, recteur anglais, et maître Belin Framin, régent des arts; mais la défiance de leur droit, ou plutôt la crainte de se mettre à la discrétion d'un tribunal qui pouvait exiger des satisfactions mortifiantes, ayant ralenti la marche des professeurs, ils arrivèrent trop tard. Le livre dénoncé au tribunal romain était déjà proscrit et condamné aux flammes par la bulle « de *Orbi* et *Urbi* », comme « renfermant une doctrine perverse et exécrable »; censure à laquelle les députés et le corps de l'université furent obligés de souscrire.

Le pape Alexandre IV appela « publiquement le Péril » des derniers temps, un ouvrage plus dépravé que » savant, qui mord au lieu d'admonester; qui trompe » le monde, plutôt qu'il ne l'instruit : nous le conjurons » et condamnons donc, disait-il, comme méchant, per- » nicieux et exécrable. Ce livre, ajoute la même bulle, » ne donne point d'avis, mais il critique; il n'enseigne » point la vérité, mais il trompe : notre vénérable frère, » l'évêque de Tusculum et nos bien-aimés les cardinaux » diacres, Innocent, du titre de saint Laurent, Hono- » rius, de sainte Sabine, et Innocent, de saint Nicolas,

» l'ont examiné avec soin.... il contient une foule d'ar-
» ticles pervers et faux, entre autres contre la profes-
» sion sainte des pauvres ou mendiants religieux qui
» ayant eu la force de renoncer au monde et à ses ri-
» chesses, soupirent de tout leur cœur vers la céleste
» patrie. Ce livre étant la cause d'un grand scandale, la
» matière d'un grand trouble et pouvant amener la perte
» des âmes, nous le flétrissons du haut de la chaire
» apostolique! »

Le même pape, plein de reconnaissance envers Louis de l'appui que le monarque avait prêté aux Dominicains, lui écrivit, en date du 17 octobre: — « On reconnaît bien
» qu'en vous éclate un rayon du vrai soleil de justice,
» et parmi les vertus qui reluisent en votre personne
» comme des astres étincelants, celle qui brille le plus
» vivement et qui semble représenter en quelque sorte
» la majesté du soleil est l'ardente charité que vous
» témoignez pour les religieux! louons donc mille fois
» cette haute générosité que le Seigneur a mise en
» vous! »

Il adressa également (21 octobre) une missive aux évêques, où il s'exprimait ainsi: « Guillaume de Saint-
» Amour a vomi un contagieux venin d'aspic à Rome
» ainsi qu'à Paris; il faut brûler le livre intitulé: le
» Péril des derniers temps. »

Déjà en juin, son auteur se trouvait privé de ses bénéfices, et le pontife lui défendait en outre de venir
» en France, de prêcher et d'enseigner par les lettres. »

Alexandre écrivit de nouveau à Louis (Viterbe, 11 août) pour lui annoncer « qu'il excommunie les doc-
» teurs et écoliers qui après ses défenses auraient com-

» munication par lettres ou par messages avec Guil-
» laume de Saint-Amour alors en exil. »

Cette pénible affaire servit longtemps de texte aux entretiens de la capitale, surtout à la cour du monarque. Le roi lui-même, qui y prenait un intérêt direct, « en devisa souvent avec ses intimes officiers. » Néanmoins, quoiqu'il aimât à amener la conversation sur des objets pieux, il avouait le danger des disputes en matière de religion, « si, ajoutait-il, on n'est pas bon clerc. »

CVI. Louis attachait cependant trop d'importance à rendre plus ferme dans ses doctrines le sénéchal de Champagne, pour ne pas oublier quelquefois cette maxime avec lui.

— « Séneschal, lui dit-il un jour, en cherchant à
» faire passer dans l'âme du sire de Joinville l'ardente
» conviction dont la sienne était remplie : on doict croire
» se fermement articles de foi, que pour mort ou
» malheur que puisse advenir, on ne doibt les combastre
» par paroles ou par action. Fault mesme sur ce
» poinct croire ce dont on n'est certain que par ouï-dire.

— » Comment s'appeloist vostre père ? continua-t-il.

— » Sire, avoist nom Simon.

— » Comment le sçavez-vous ?

— » Crois en estre certain, et ma mère me l'a tous-
» jours tesmoigné.

— » Debvez donc croire fermement de même, les
» actes des apostres, et tout ce que renferme le *Credo*.

» Ainsi faisoist le noble comte Simon de Montfort :
» advint que les Languedociens, pendant la guerre des
» Albigeois, vinrent l'appeler pour veoir le corps de
» nostre seigneur Jésus-Christ devenu chair et sang

» entre les mains du prestre. — Allez-y, vous qui doub-
» tez, reprit le guerrier; quant à moi, y crois parfaite-
» tement, par quoy espère, pour le croire ainsi, en
» avoir une couronne en paradis, plus que les anges,
» qui le voyent face à face; par quoy faut-il bien qu'ils
» le croyent!

» L'esnemi de l'humaine nature, continua le pieux
» monarque, est si subtil que quand les gens meurent,
» il se travaille de tout son pouvoir à les faire mourir
» en doubte des articles de foi; car il voist et connoist
» bien, qu'il ne peult tollir à l'homme les bonnes œu-
» vres qu'il a faict, et qu'il en a perdu l'âme, s'il meurt
» en vraye croyance de la foi catholique. Or, fault-il
» faire en sorte de respondre au tentateur : — Va-t-en...
» aymerais mieulx que me fisses tous les membres trans-
» cher... — On tue lors l'esnemy de l'arme dont il sou-
» loist se servir. — Au reste, ajouta le monarque, on
» ne doit jamais surtout perdre l'espérance du par-
» don; car l'évesque de Paris, messire Guillaume d'Au-
» vergne, ung des plus savants de ce siècle, me racontois
» qu'ung grand docteur maistre en saincte théologie
» estant ung jour venu lui parler, se prit à plorer très-
» fort, quand il dust dire son cas. — Ha! s'écriait-il,
» saschiez monseigneur évesque, que n'en puis-mais si
» larmoye, car ay frayeur d'estre mescréant sur ung
» poinct; ne puis bonnement estre asseuré du sainct
» sacrement de l'autel, et crois que ce me vient de la
» temptation de l'esnemy!

— » Maistre, reprit l'évesque, or, me dictes, quand
» l'esnemy vous envoye cette temptation, ce vous
» plaist-il point?

— » Certaynement nenny !

— » Pour or, ne pour argent, ne renieriez donc » rien touschant les sacrements ?

— » Hé ! aymerais mieulx que l'on me desmembrast » tout vif, membre à membre !

— » Or soyez joyeulx; car vous gaignez grant mé» rite en ceste paine..... Si le roy vous avoist baillé à » garde le chastel de la Rochelle, et à moi celuy de » Montlhéry, qui, en la fin de la guerre, aurait eu le » plus de mérite ?

— » Certes, ce serait moi, car la Rochelle est ung lieu » plus dangereux.

— » Maistre, dit l'évesque, mon cueur est semblable » au chastel de Montlhéry, asseuré que suis de tous les » sacrements; le vostre est pareil à celuy de la Rochelle; » dont vous dis, que beaucoup mieulx plaist à Dieu vos» tre estat que le mien. Ne vous desconfortez donc mie, » car nul ne peult si peschier que Dieu ne luy puisse » pardonner ! »

Depuis que la douleur de la perte de son fils l'avait entraîné aux pratiques les plus austères de piété, Louis dînait plus rarement avec les barons, Joinville excepté, « à cause de son subtil esprit »; il invitait néanmoins souvent les hommes doctes et quelques familiers. Un des plus célèbres, admis fréquemment à cet honneur « pour sa grande renommée de prud'hommie », était le moine Robert, d'abord chantre de Cambray, puis de Paris, clerc et chapelain du roi, plus connu sous le nom de Sorbonne, village du Rhêtelais, lieu de sa naissance.

Un jour que Robert se trouvait assis à la table royale

à côté du sire de Joinville, ils devisaient à voix basse : — « Parlez hault, dit Louis en les interrompant, afin » que vos compaignons ne puissent croire que médisez » d'eulx ; et qu'on vous entende si parlez de chose qui » doive plaire ; dans le cas contraire, vault mieulx garder » le silence. »

Le monarque se plaisait aussi à avoir pour convive, quand il séjournait à Paris, l'illustre Thomas d'Acquin qui, issu par son père des comtes de Lombardie, et par sa mère, de Tancrède de Hauteville, le conquérant de la Sicile, avait avec le roi de France comme avec l'empereur Frédéric II des rapports d'alliance et de parenté.

Ce savant illustre était d'une haute stature, d'une figure agréable, d'un regard triste et doux; mais sa grosse tête, sa taille arrondie, son front large et chauve, la pâleur de son visage, sa distraction habituelle, lui donnaient quelque chose de taciturne, de grossier même dès sa jeunesse. Aussi, malgré la séduction de sa parole, les écoliers l'avaient-ils surnommé : « le Bœuf ». — Ah ! dit un jour leur professeur, « ce bœuf beuglera-t- » il si haut que tout le monde admirera sa voix !

» Le fils du comte de Landolf, sire de Lorette, » jouissait d'une telle réputation de sainteté, qu'on lui » attribuait, ainsi qu'à sainte Élisabeth de Hongrie, à

---

Joinville, fol. 139. Biog. univ., XXI, 596. Michaëlis Scott Mensa philosophia (Cologne, 1508, in-4°. Paris, 1517, in-8°). Rabelais, V, p. 243. Touron, Vie de saint Thomas d'Acquin, chap. XVI, p. 186, 187. Biog. univ., XXXV, p. 443. M. Rio, de l'Art chrétien, 57.

» sainte Élisabeth de Portugal, sa nièce, à sainte Rose » de Viterbe, le miracle des pains changés en fleurs, » comme on le fit peu d'années plus tard, à la fin du » XIIIe siècle, à la fille du baron des Arcs et de Trans, » sainte Roselyne de Villeneuve. »

Recherché dans toutes les cours de l'Europe, Thomas d'Acquin, surnommé « le docteur angélique », s'était particulièrement attaché à Alix de Bourgogne, femme de Henri III, duc de Brabant, dit le Débonnaire, princesse aussi admirable par sa piété et ses vertus que par son esprit élevé.

Louis appréciant chaque jour davantage le savant serviteur de Dieu, le consultait sur le bien de la religion, sur les intérêts de l'état, et dès qu'il se présentait une affaire de haute importance à examiner dans le conseil, il la communiquait ordinairement d'avance à Thomas d'Acquin, afin qu'après y avoir réfléchi pendant la nuit, il pût lui donner son avis le lendemain.

A son tour, « le docteur angélique » admirait les héroïques vertus du saint roi, et lui avait voué la plus tendre affection; mais peu façonné à l'art des courtisans, il fuyait la cour, s'excusant souvent avec humilité, quand Louis le conviait à ses repas, où sa préoccupation d'esprit ne l'abandonnait guère.

Un jour, entre autres, dînant avec le roi de France, et pensant moins à manger qu'à réfuter les erreurs des nouveaux Manichéens de la Sicile, il frappa fortement sur la table, en s'écriant : — « Voilà un argument » décisif contre Manès! » Le prieur des dominicains qui l'avait accompagné, l'ayant rappelé à lui, Thomas voulut se confondre en excuses. — « Non-seule-

» ment estes pardonné, reprit le roi, mais veulx que » sur-le-champ ung de mes scribes écrive l'argument » décisif. »

On racontait qu'étant en mer, il ne s'aperçut point d'une tempête horrible qui manqua d'engloutir le vaisseau; et qu'une autre fois, il ne songea pas à laisser tomber une chandelle allumée qui se consumait entre ses doigts.

Malgré ces distractions singulières, le saint docteur, alors âgé de trente-six ans, plaisait infiniment à Louis par son savoir, sa piété et sa franchise austère. Il ne craignait pas de raconter au monarque sa réponse au pape Innocent IV, qui, le voyant entrer dans sa chambre, au moment où l'on achevait de compter devant lui une somme considérable, s'était écrié : — « Le voyez, maistre, » l'Esglise n'est plus au siècle où elle répétait : N'ay plus » ni or ni argent !

— » Aussi, reprit Thomas, ne peut-elle plus dire » au paralytique : Levez-vous et marchez ! »

Se promenant une fois silencieusement autour de la capitale avec quelques docteurs : — « Amis, dit-il, pré» fèrerais avoir les homélies de saint Jehan Chrysostôme » (très-rares à cette époque), à estre sire de Paris, ce » qui seroist empeschement à mes études ! »

On répétait encore de lui, que le Christ lui étant apparu, lui adressa ces paroles : — « Tu as bien écrit sur » moi... quel prix me demandes-tu ? » — « Vous-même, » répartit le saint. » — De quelle bibliothèque tirez-vous » votre étonnante science, lui dit un jour Bonaventure ? » Thomas lui montra le crucifix. »

Malgré le désir qu'éprouvait Louis de vivre dans

l'unique entourage d'un petit nombre de personnes pieuses et choisies, jamais on ne le vit se soustraire aux devoirs imposés par la couronne, et alors, comme jadis, il les remplissait de manière à laisser croire que, loin de regretter sa solitude favorite, il se plaisait aux grandeurs et aux solennités qu'elles exigent.

Aussi se montrait-il « de très-bonne compaignie aux » riches hommes et étrangers qu'il accueilloist et gardoist » à sa table. Et quand, selon la coutume, les ménestriers » aux riches hommes venoient céans et apprestoient » les vièles, le roy ne disoist ses grâces que quand » avoient achevé. »

Il admettait même quelquefois à sa table les ménestrels et poëtes ambulants; et les accords de la viole, du rebec, du psaltérion, de la guitare (guiterne ou citole), et de la harpe, charmaient à la fois les conviés et le monarque hospitalier.

CVII. Une sorte de révolution artistique dans la musique, « l'un des quatre arts libéraux et des sept de la » clergie, » signala cette époque où les trouvères et les troubadours l'entraînèrent hors des cloîtres. De nouveaux accords plus doux, moins sévères, se mêlèrent alors aux sons graves et solennels des vieilles nefs. Peu harmonieuse, mais sans âpreté ni discordance bizarre, la mélodie nouvelle se glissa même jusque dans les processions sacerdotales. Il ne fut pas rare, longtemps après le XIII$^{e}$ siècle, « tandis que le clergé reprenait » haleine, d'entendre des voix de femmes chanter des » paroles badines, ou les refrains des jongleurs sur le » mode des airs récemment composés. »

Néanmoins, le goût du monarque résista à cet entraî-

nement, et le chant grégorien devint particulièrement sa musique favorite : à l'instar du bon roi Robert, de populaire mémoire, il continua à entonner de préférence les psaumes et les hymnes avec les chantres, usage adopté dans la suite par des souverains moins pieux que Louis IX. Quelques-uns de ses successeurs revêtirent même la chape et parurent au lutrin, comme jadis le fils de Hugues-Capet dans l'église de Saint-Barthélemy de Paris.

La musique sacrée, cette fille de la religion chrétienne, avait déjà pu s'exercer sur des chefs-d'œuvre ; et l'on devait au fondateur des Franciscains « le cantique » *del sole*, » mis en musique par frère Pacifique, un des disciples de François d'Assise, saint et poëte comme lui. Naguère venait d'apparaître le *Stabat mater*, « le plus » beau chant qu'ait inspiré la plus pure, la plus touchante » des douleurs, la douleur de la mère ! » sublime élégie attribuée au pape Innocent III, et au bienheureux Jacopone. On connaissait également la belle prose du « *Veni creator* », le « *Pange lingua* » de saint Thomas d'Acquin, le mystère du corps glorieux, et le « *Dies* » *iræ* », ce cri de terreur, annonçant dans son énergique

---

Hist. litt. de la France, M. A. Duval, de l'institut, Discours sur l'état des beaux-arts au XIII[e] siècle, tome XII, p. 255, 258. M. Roquefort, de la poésie française au XII[e] et au XIII[e] siècle. Joinville, f. 7, 139, 173. Touron, Vie de saint Thomas d'Acquin, chap. XVI, 186, 187. Forkel, Hist. de la musique, II, 239. L'abbé le Bœuf, Traité hist. sur le chant ecclés., p. 122. Manuscrit et miniatures originales du XIII[e] siècle. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, IV, 376, 377.

expression le jour de colère, le jour terrible où l'étendard de la croix sera déployé, et l'univers réduit en cendres!... La gloire de cette admirable invocation demeure partagée entre Thomas de Celano, élève de saint François, Malabranca et Humbert de Romans, l'ami de Louis IX.

Alimenté par des paroles de génie, né pour servir d'organe aux élans du cœur, l'art musical pouvait-il ne pas s'associer au grand mouvement religieux qui laissait dans l'âme du fidèle de si puissantes émotions, de si hautes pensées d'avenir?

Mystérieuse et grave, et sous l'inspiration de la foi, la musique n'avait jamais failli à sa mission, soit qu'elle répétât les merveilles de la sortie d'Israël de l'Égypte; qu'elle s'unît aux douleurs, aux angoisses, à la soumission du juste éprouvé; soit qu'elle s'associât aux saintes tristesses du Psalmiste couronné, aux larmes répandues sur les bords du fleuve de Babylone; qu'elle redît les lamentations du prophète; qu'elle célébrât les joies de la Nativité et le culte attendrissant de la porte du ciel, de Marie, l'humble fille de David, la descendante des rois; soit enfin qu'elle préludât aux prières des agonisants et à celles des trépassés, qui serrent le cœur mais qui remplissent l'âme d'espérance!... elle ne se taisait impuissante que durant le divin récit de la Passion.

Louis, doué du sens intime des arts « *mens divinior* », ne négligea aucun moyen d'encourager les progrès de l'harmonie sacrée, d'en propager la théorie et d'en favoriser le développement par la multiplicité des orgues, « cette grande voix des basiliques », le premier des

instruments admis dans la voûte sainte, devenue depuis son domaine. Grâces à la magnificence du roi de France, on ne célébra désormais dans ses chapelles particulières aucune messe qui ne fût chantée à double ou à triple voix, et accompagnée de « cornets à bouquins », plus en usage alors que « les serpents ».

Le peuple ne put d'abord croire à la réalité de ces modulations, qui jetaient comme des sons vers le ciel, et il pensa plus d'une fois que des êtres aériens étaient venus habiter sur la terre.

Louis, lors de ses voyages à Compiègne, allait ordinairement entendre l'office dans l'église de Sainte-Corneille « et se délectait à y ouyr le premier orgue connu en France », envoyé à Pépin, en 757, par l'empereur Constantin Copronyme, et il veillait aussi avec un religieux respect à la conservation de ce vénérable monument de l'art, dont l'arrivée figure dans nos annales comme un véritable événement. L'instrument sacré appelé alors « Ogres » produisit une sensation prodigieuse, et beaucoup de personnes qui l'entendirent pour la première fois furent tellement frappées de ces étranges bruits ignorés jusqu'alors, de ce souffle de la pensée, de ces soupirs lamentables, qu'elles tombèrent en extase; d'autres, ajoutent les chroniqueurs, mais il est heureusement permis d'en douter, furent transportées mortes hors du parvis.

CVIII. Malgré son goût pour la musique, Louis n'en entendait presque jamais de profane, si ce n'est pendant ses repas, après lesquels il renvoyait les joueurs d'instruments, ou les chanteurs, et s'asseyait au pied

de son lit, pour converser familièrement encore avec ses convives.

Un des frères prêcheurs voulut un jour lui lire dans ce moment un de ses ouvrages favoris :

« — Non, dit Louis, il n'est si bon livre, après-dîner, » comme devis; or donc, chacun ici dise ce que lui » plaist » ; — et il en donnait l'exemple lui-même, racontant des traits instructifs ou empreints d'une douce gaîté.

Cependant l'entretien se ramenait naturellement vers des sujets de dévotion, surtout si dans le petit nombre de ses convives se trouvaient des prêtres ou des clercs.

Une fois que le monarque avait dîné seul avec le sire de Joinville et deux de ses chapelains : — « Séneschal, » lui dit-il en tenant un manuscrit dans sa main, n'ose » vous parler, pour le subtil esprit dont vous estes, de » chose qui tousche à Dieu. Voilà pourquoi ay faict » appeler ces deux frères, car veulx vous demander » quelle chose est Dieu?

— » Sire, c'est chose si bonne, que meilleure ne » peult estre.

— » Voirement, séneschal, c'est bien respondre, » car ceste response est écriste au livre que tiens. Or, » dictes-moi : qu'aismeriez-vous mieulx d'estre lâdre ou » avoir commis peschié mortel?

— » Moi, lâdre! répondit vivement le sire de Join- » ville, qui oncques ne mentist, aimerais mieulx estre » coupable de trente peschiez mortels! »

Le roi ne répondit rien sur l'heure, et acheva sa conversation avec les frères prêcheurs; mais le lendemain de bonne heure, il manda le sénéchal, « et l'ayant

» faict seoir à ses pieds : — Comment disiez-vous hier? » lui demanda-t-il. »

Et le bon sire de Joinville répéta son propos sans hésiter.

— « Parlez comme ung hastis-musard (étourneau), » reprit le roi, car n'est si laide lâdrerie comme pes- » chiez mortel! L'âme qui en est atteincte est semblable » au démon. Ne sait-on pas que l'homme mort est guéri » de lespre de corps? Mais quand le pescheur quitte » ceste vie, saict-on se est assez repenti pour que Diex » lui pardonne? On doibt donc craindre que ceste lespre » ne dure autant que Diex règnera en paradis! »

Puis, regardant Joinville avec une tendre affection : — « Or vous prie donc, séneschal, autant que puis, que » changiez vostre cueur pour l'amour de Diex et de moy, » et que préfériez tout meschief à vostre corps, de lespre » ou de tout aultre maladie, plutost que peschiez mortel » en vostre âme!

» Voulez-vous, continua-t-il, estre honoré en ce siècle » et aveoir paradis après?

— » Oui certes, sire, bien ainsy le voudrais-je.

— » Gardez-vous donc ne rien faire, ne dire aul- » cune vilaine chose à vostre escient que ne puissiez » avouer devant toute personne vivante; et que si tout » le monde la connoissoist, n'ayiez honte et vergoigne de » dire : — Ay faict ou dict cela.

» Fault aussi, séneschal, prier souvent les saints, qui » sont à Dieu ce que les officiers de la couronne sont au » roy. Fault aussi tousjours prendre parti pour les vic-

Joinville, fol. 7, 173.

» times des puissants; pour moi, ay grant pitié des pou-
» vres hommes occis, car nul n'est pour les morts et tous
» veulent estre pour les vivants! »

Continuant cet entretien intime : — « Gardez-vous éga-
» lement, sire de Joinville, ajoutait Louis, de dire jamais
» ne desmentir ce que diray devant vous, parce que n'au-
» rez ni peschiez ni dommaige à le souffrir, et que de
» dures paroles meuvent les meslées ! »

Cette recommandation de mesurer ses propos s'appliquait surtout au jurement, que le pieux monarque avait en horreur. Il la poussait au point de ne pouvoir souffrir les simples exclamations : « Tellement, rapporte
» le sénéchal de Champagne, que moy, qui fus bien trente
» ans en sa compaignie, ne l'entendis oncques jurer ni de
» Nostre-Dame ni des saints; et quand il désirait affirmer
» quelque chose, il disoist : — Vrayment, il en fust ainsy! »

Cette aversion s'étendait jusqu'à ne pas vouloir prononcer le nom du prince des enfers. Aussi, jamais Louis proféra celui « de déable, à moins qu'il ne se trouvast
» dans ung livre qu'il dust lire hault, ou en la vie du
» sainct du jour. »

Le fidèle sénéchal finit par hériter de l'antipathie de son noble maître, et prit un singulier moyen pour corriger ses vassaux de ces jurements.

— « C'est grant honte, disait-il, de prononcer à tout
» propos le nom de déable au royaulme de France et au
» roy quand il le souffre; à l'hostel de Joinville, celuy
» qui tient tel propos doibt le soufflet ou la claque, et ce
» mauvais usage est presque banni. »

Louis croyait également indigne d'un chrétien de recourir à des formules de serment pour attester la vérité.

L'horreur de ce prince pour le blasphème ne devait pas être moindre, et il a été même accusé par quelques historiens de l'avoir poussée à une sorte de cruauté. « On » le louait un jour, disent-ils, sur un ouvrage d'utilité pu- » blique construit à ses dépens : — Préfère, aurait-il » repris, les malédictions qu'on me donna quand fis per- » cer la langue d'ung blasphémateur ! »

Rien cependant n'est moins prouvé que ce trait, en rapport avec les mœurs et la sévérité du siècle ; mais si peu en harmonie avec la bonté inaltérable du monarque.

Malgré les habitudes sérieuses de Louis, sa mélancolie rêveuse, ses austérités sans nombre et son penchant invincible vers la solitude, on se formerait une fausse idée de son caractère si on le supposait toujours absorbé dans de pieuses méditations, toujours grave et sans abandon.

On le voyait au contraire aussi doux qu'enjoué dans son intimité, et cherchant à y entretenir une gaîté décente. Il s'y livrait volontiers, surtout pendant les fréquentes discussions qui s'élevaient entre le sénéchal de Champagne et Robert de Sorbonne, deux personnages remplis d'estime l'un pour l'autre, mais non de beaucoup d'affection et de sympathie. L'un d'une lignée toute chevaleresque ; spirituel, mais léger de science en comparaison des clercs ; pieux à sa manière, et non à celle d'un religieux, appréciait faiblement le savoir théologique qui avait ouvert le palais du roi à un simple moine, fils d'obscurs villageois. — Celui-ci, parvenu par son propre mérite à la faveur royale, mais d'une science scolastique, lourde et indigeste, et peu initié

aux habitudes du courtisan, frondait de son côté l'ignorance nobiliaire et l'orgueil féodal, malheureusement trop communs alors. Aussi, étaient-ils rarement d'accord, Joinville et lui, et leurs opinions donnaient lieu à des contestations animées qui divertissaient beaucoup le monarque; quelquefois même, afin « d'ex» citer la noise : — Séneschal, faisait-il, dictes-moi » pourquoi un prud'homme vault mieulx qu'un béguin » (dévot)? Aussitôt la querelle s'échauffait, car le sire de Joinville défendait le titre de prud'homme, ou chevalier accompli, auquel il aspirait, et maître Robert, les religieux ou béguins.

Un jour qu'ils avaient longuement discuté à ce sujet : — « Maistre Robert, dit le roi, vouldrais aveoir le » nom de preud'homme, pourvu que le fusse, et le » reste vous demeurast; car preud'hommie est si grande » et bonne chose, qu'elle emplist la bouche rien qu'à » la nommer! Male chose, au contraire est de prendre » le bien d'aultrui, car le rendre est si poignant, qu'à » le nommer seulement, il escorche la bouche par les » R qui y sont et qui signifient : Rentes du déable, qui » toujours attire vers lui gens disposés à restituer; et si » subtilement faict-il aulx grands rosbeurs et usuriers, » et attire de telle manière qu'il leur faict donner pour » Dieu ce qu'ils devraient rendre.

» Et à ce propos, séneschal, » continua le monarque, qui venait contre son habitude de proférer le nom de l'ange des ténèbres, « prévenez de ma part » le roi Thibault de Navarre de prendre garde à la » maison des frères prescheurs de Provins qu'il faict » bastir, et de n'embarrasser son âme pour de grands

» dons; car les hommes saiges, en leur vivant, doib-
» vent faire du leur comme bons exécuteurs testamen-
» taires; c'est-à-dire, défaire premièrement les injus-
» tices commises par le mort; rendre le bien d'aultrui,
» et faire des aulmônes du reste de l'avoir du défunct. »

CIX. Si le saint roi accordait une aussi large part d'attachement à un petit nombre d'amis fidèles, de serviteurs dévoués, il est facile de comprendre avec quelle tendresse il chérissait sa propre famille et tenait aux liens du sang, « ce trésor sacré dont le Ciel semble » nous doter à notre naissance ! »

On a pu juger du respect filial, du culte, pour ainsi dire, qu'il avait voué à Blanche de Castille; ses regrets à la mort de Robert d'Artois témoignent également de son affection touchante envers ses frères. Mais après la régente et Marguerite, la meilleur part de son cœur fut donnée à Isabelle de France.

Malgré une distance d'âge de dix ans, cette tendresse fraternelle, née au berceau, exista constamment entre Louis et Isabelle de France, et si la sœur y puisa des années de bonheur, elle put les rendre en douces consolations à son royal frère.

En refusant de se placer sur le trône du saint empire, Isabelle, dont l'éducation avait développé l'esprit naturel, et qui, entre autres connaissances, savait très-bien le latin, échangea la tunique de princesse pour

---

Joinville, fol. 7, 81, 79, 173. Fleury, Hist. ecclés., xviii, 147. Agnez de Harcourt, Vie d'Isabelle de France, fol. 170, 171, 173. N. Caussin, Vie des saints. Sébastien Rouillard, avocat au parlement, Registre des chartes, 31, acte 32.

la simple robe de clarisse, et désormais « l'intérieur » de la fille des rois était devenu un trésor de gloire » chrétienne. »

Possédant « cette paix de Dieu qui surpasse toutes les » idées humaines », elle vivait dans une solitude contemplative, absolue, objet des vœux, quelquefois des regrets de Louis. Aussi, trouvait-il un charme indicible à se dérober aux ennuis de la royauté pour aller puiser auprès d'Isabelle du courage et de la résignation; on ne pouvait voir, dit-on, la fille de France sans être frappé d'admiration de la régularité de ses traits, de la fraîcheur de son teint, de l'élégance de sa taille, de cette auréole de candeur empreinte autour de son front; et comme si tout devait être accompli dans l'angélique sœur du saint roi, une chevelure merveilleusement belle donnait à sa figure cette douceur ineffable que la tradition assigne à la vierge mère.

La rare piété d'Isabelle et l'intérêt mêlé de vénération qu'elle inspirait autour d'elle, même à la fleur de l'âge, engageait les personnes chargées du soin de sa coiffure à ramasser les cheveux qui tombaient de sa tête, et « à les garder moult soigneusement », dit Agnez d'Harcourt, l'amie et la demoiselle d'honneur de la princesse.

Isabelle en ayant un jour témoigné sa surprise : — « Madame, reprirent les damoiselles, les conservons, » car quand serez saincte ce seront reliques pour nous ! »

Louis raconta en riant à la même Agnez d'Harcourt, à Mahaut de Gardarville, et à madame Hélène de Boisemont, également attachées à Isabelle, « que sa sœur, » absorbée en ses oraisons et agenouillée en ses couver- » tures, oubliait souventefois l'heure du lever; aussi

»advint-il un matin que le valet chargé d'arranger son
»lit l'enleva elle-même dans ses draps sans s'en aper-
»cevoir. Tirée ainsi brusquement de ses méditations,
»la princesse pousse un cri d'effroi, ses femmes accou-
»rent, et le valet s'enfuit bien esbahy et espouvanté. »

Pierre de Laon pouvait à son tour, en trahissant les secrets fraternels, raconter à Isabelle des traits à peu près semblables de la piété du monarque.

A l'exemple de Louis, cette princesse, dès sa plus tendre jeunesse, usait d'une telle mortification, qu'elle ne mangea jamais, dit-on, à son appétit, même du pain. Blanche de Castille n'obtint de sa fille une légère modification à ce vœu d'austérité qu'en l'engageant à donner aux pauvres 40 sous (40 francs) d'aumône par morceau de pain pris pour sa nourriture. Isabelle s'imposa également l'habitude du silence au point qu'il était des temps de l'année où elle s'abstenait totalement de parler, même à sa famille et au roi son frère. Il fallut encore lui faire promettre une nouvelle aumône, afin de l'engager à rompre un silence aussi rigoureux; son confesseur, le vénérable frère Eudes de Roui, lui dit un jour à ce sujet : — « Noble dame, fault que
»parliez et que vous esbattiez : ne desplaist pas à Nostre-
»Seigneur si prenez ung peu de récréation. »

Mais « l'esbattement » et la récréation ordinaires de la fille de Blanche de Castille ne consistèrent guère qu'en de pieux entretiens avec Louis ou avec ses damoiselles;
« à filer sa quenouille d'or ou d'ivoire ou à ouvrer des cha-
»perons ou autres objets semblables à l'intention des
»pauvres. Et comme la princesse venoist d'achever un
»bel couvre-chief, le roi le lui demanda moult gracieu-

» sement, afin de le porter la nuit. — Non, reprit Isabelle, » ay résolu qu'il appartiendroist à notre seigneur Jésus- » Christ, car c'est le premier qu'oncques aie filé.

— » Sœur, reprit Louis, or vous prierai-je donc que » en filiez ung aultre pour moy.

— » Le veulx bien, reprit-elle, se en file encore. Et le » soir même elle envoya secrètement le couvre-chief à » une pauvre femme, laquelle en grande langueur gi- » soist, et qu'elle visitoist très-soigneusement chascun jour » par de grands bienfaits de sa table et d'espèces de pré- » cieuses viandes. »

Mais deux de ses dames, Jeanne et Péronnelle de Montfort, allèrent racheter le couvre-chief à la pauvre femme, à qui elles en donnèrent tout ce qu'elle voulut.

Vouée au cloître, Isabelle employa tous les revenus de ses domaines à bâtir le monastère de Longchamp-les-Paris, et souvent ses ressources épuisées par sa charité sans bornes devinrent insuffisantes pour payer les ouvriers.

Aussi, plus d'une fois, vint-elle avouer au roi son frère qu'elle attendait de lui des secours pour sa pieuse fondation, « et le monarque tousiours respondoist moult dé- » bonnairement, et le plus souvent alloist lui-même por- » ter ses offrandes à la princesse.

» Dès qu'on l'annonçoist au monastère, Isabelle accou- » roist le saluer en grande humilité, s'agenouillant devant » lui, ce qui le contrarioist et lui desplaisoist moult. Alors » il la relevoist par les mains et la blasmoist.... et toutefois » ne manquoist de recommencer ainsi à la première en- » trevue. »

Plus tard, par une bulle d'Alexandre IV, 22 fé-

vrier 1258, Louis avait obtenu d'entrer « avec une com» paignie honneste et décente en l'abbaye de la prin» cesse. » La même faveur fut accordée à la fille du roi (la » reine de Navarre), qui pouvoist y demeurer avec cinq » aultres femmes modestes et saiges. »

CX. Une extrême simplicité dans les vêtements habituels ajoutait encore à la ressemblance du frère et de sa sainte sœur. Isabelle put constamment suivre son goût; quant à Louis, il était des occasions exceptionnelles où l'obligation de relever l'éclat du trône et de la famille royale le forçait à paraître avec magnificence; mais ni l'un ni l'autre n'exigèrent des personnes de leur maison ou de leur intimité de se conformer à leurs exemples sur ce point.

Le monarque exprima même plusieurs fois son opinion à cet égard.

Un jour, entre autres, il se trouvait à Corbeil, une des résidences royales du douaire de sa mère, avec environ cent chevaliers de haut lignage : c'était la fête de la Pentecôte, époque solennelle où plusieurs jeunes poursuivants d'armes furent admis à l'ordre de chevalerie.

Après le grand banquet d'usage, le roi descendant sur le préau en dessous de la chapelle se prit à causer, « à l'huis du pavillon », avec le comte-duc Jean de Bretagne.

— « Pendant ce temps, maistre Robert de Sorbonne, » avisant le séneschal de Champaigne, vint droict à luy, » et le prenant par son mantel, le mena jusqu'au roy »; plusieurs barons suivirent par curiosité.

— « Que me voulez? maistre Robert, demanda le sire » de Joinville un peu surpris de la privauté du docteur.

— » Voulois vous demander, supposé que le roi dé-

» sirast s'asseoir sur le préau, si l'on devroist vous blasmer
» de vous placer plus hault, sur le mesme banc ?

— » Qui en doubte, reprit le séneschal ?

— » Or donc, continua le docteur, estes-vous moult
» à blasmer, puisque estes vestu de vair et de belle estoffe
» verte, plus noblement que le roy !

— » Sauf votre grâce, messire Robert, répliqua vi-
» vement Joinville, ne suis mie à blasmer. Ces habits de
» vair et de verd, m'ont laissé mes père et mère..., en
» dira-t-on autant de vous, filz de vilain et de vilaine,
» qui avez laissé l'habit de vos parents, pour vestir plus
» fin camelin que nostre sire roy ? »

Saisissant alors un pan de la robe du docteur et l'approchant de celle du monarque : — « Or, voyez, ajouta-
» -il, si dis vray ! »

Les chevaliers, là présents, n'osaient se regarder entre eux de peur d'éclater ; maître Robert, lui-même, mordait ses lèvres « de grant despit, ne trouvant aulcune
» bonne parole à respondre. »

Voyant son embarras, le roi entreprit de le défendre de son mieux, et laissa entrevoir qu'il trouvait le sire de Joinville trop richement vêtu.

« La noise en demeura donc là ; mais peu après,
» rentré au palais, le monarque appelant son fils Philippe
» et le roi de Navarre, son gendre, il s'assit à l'huys de
» son oratoire, la main à terre, et leur dit :

— » Asseyez-vous bien près de moi, afin que l'on ne
» puisse nous entendre.

— » Ah ! Sire, reprirent-ils, demeurant debout, nous
» placer aussi proche ?

— » Séneschal, continua Louis, s'adressant à Joinville,

» mettez-vous ici. » — Et le sénéchal obéit, s'asseyant même tellement près du monarque que leurs robes se touchaient.

Louis obligeant alors Philippe et Thibaut d'imiter le chevalier : — « Ce n'est bien agir, chiers filz, conti» nua-t-il, de ne l'avoir faict sur-le-champ ; or, que ceci » n'arrive plus », et ils le promirent l'un et l'autre.

Reprenant la parole : — « Vous ay appelés, dit-il, » pour avouer au séneschal, qu'à tort, ay-je défendu » maistre Robert ; mais, si esbahy, le vis-je, qu'il avoist » bon besoing de mon secours ; cependant, sire de » Joinville, obliez ce que ay dict en ceste occasion ; » l'avez bien prouvé, debvez estre vestu plus propre» ment et plus richement, car vostre femme vous en » aymera mieulx, et vostre gent vous en prisera da» vantaige. Le saige dict vérité : On se doibt parer et » armer de telle manière, que les preud'hommes du siècle » ne puissent dire : — On en faict trop ! ni les jeunes gens : » — On n'en faict assez ! »

A ce propos, le sénéchal de Champagne rappela, que lui-même, ayant vu son propre frère en atours brodés, coûtant bien 800 livres parisis (13,600 fr.), ne put s'empêcher de le lui reprocher en ces termes : — « Feu » Simon de Joinville, nostre noble père, se contentoist » d'une fine étoffe de bon cendal battue à ses armes !

— » Chascun, ajouta le roi, doibt estre vestu selon son » rang et son âge ! »

Cette maxime si sage fut un jour négligée par une vieille dame de la cour. Quoique presque décrépite, elle vint se présenter à l'audience de Louis, dans la parure recherchée et toute mondaine d'une jeune demoi-

selle. Admise dans le cabinet où le prince se trouvait seul avec son confesseur, il l'écouta aussi longtemps qu'elle voulut : — « Madame, dit-il ensuite, auray soin » de vostre affaire ; mais exige une condition : c'est de » prendre vous-mesme plus de soin de vostre propre salut. » La beauté du corps n'a qu'ung jour, et passe comme » fleur des champs. On a beau faire, on ne la rappelle » point. Songeons donc à la beaulté de l'âme, fleur im» mortelle qui ne se fane jamais ! »

Vivement émue, la dame renonça dès lors à ses ridicules prétentions ; elle s'adonna à une sincère piété, et se plut à attribuer ce changement à la sagesse ainsi qu'aux paroles paternelles du monarque.

CXI. Plus la dévotion de Louis était sincère et éclairée, plus il regardait comme un de ses premiers devoirs de veiller aux progrès des études scientifiques et littéraires, qui loin de nuire à la religion servent encore à en prouver la vérité quand on sait leur imprimer une saine direction. Les arts eux-mêmes lui paraissaient devoir concourir au but qu'il se proposait.

Aussi, outre les personnages d'un haut rang admis auprès de lui, et dont nous avons cité les principaux, son palais était ouvert aux savants, aux poëtes, aux artistes renommés, qui joignaient au talent la pureté de la morale chrétienne sans laquelle le génie n'eût paru à Louis qu'un don fatal.

Pendant les dernières années de son séjour en Palestine, le monarque avait appris qu'un sultan ou un émir (peut-être Nedjm-Eddin ou Aybek) employait des sommes considérables à faire copier, traduire et réunir les écrits des anciens philosophes et des historiens

afin d'en former une bibliothèque publique gratuite où les jeunes lettrés de l'orient pussent venir puiser journellement.

Frappé comme d'un trait de lumière, Louis, dont la France occupait toutes les pensées, conçut sur-le-champ le projet de réaliser un semblable bienfait dans sa capitale. Il s'était trop souvent affligé « de voir dans les enfants » de l'erreur plus de sagesse qu'en ceux de l'Évangile », pour ne pas accepter des infidèles un moyen de plus d'honorer le nom de chrétien, en y attachant la gloire d'éclairer l'univers du flambeau des connaissances humaines.

Ce projet ne demeura point dans l'oubli; à peine de retour au milieu de son peuple, Louis confia à de savants clercs qui unissaient l'érudition à la patience le soin d'explorer les nombreuses abbayes, les monastères, les archives et les dépôts du royaume. Les manuscrits importants et rares soumis à leurs recherches devaient être achetés ou transcrits aux frais du monarque, puis rassemblés dans une salle bâtie et disposée tout exprès à la Sainte-Chapelle de Paris. Une grande quantité d'originaux précieux tombèrent alors en la possession du roi.

Toutefois, comme son but principal était surtout de favoriser l'accroissement des livres et de les multiplier, il préférait encore la transcription des volumes. La découverte « du papier linge », vers le milieu de ce siècle, aurait merveilleusement secondé les vues du prince; malheureusement la routine et l'usage firent généralement prévaloir le vélin et le parchemin, objets de luxe et que leur cherté rendait rares.

Le succès de cette généreuse entreprise ne devint plus

douteux quand on vit le monarque placer à la tête de sa bibliothèque publique un homme d'une infatigable activité, avide et insatiable de lecture, d'un savoir qui effrayait l'imagination, un de ces érudits enfin comme le silence du cloître en formait rarement, même au XIII^e siècle.

Louis le trouva dans l'ancien gouverneur de son fils, Vincens, dit de Beauvais, mais que la Bourgogne revendique, un des plus célèbres moines de l'ordre des prêcheurs; « subtil d'esprit, orné en son langaige, il prist, » dit-on, si grant paine en l'estude des lettres, que pour » labeur, occupations, ni veilles, ne fust onc possible le » destourner qu'il ne fist tousiours, ou preschast, ou es- » cripvist quelque chose. »

L'abbaye de Royaumont le compta longtemps parmi ses religieux, et Louis, qui l'avait nommé son lecteur, venait souvent l'entendre avec sa famille « lisant, instrui- » sant, preschant. » Le prince l'arracha à son cloître pour le nommer surintendant ou inspecteur des études des jeunes princes, et Vincens de Beauvais composa alors, d'après le commandement de la reine Marguerite, à la-

Hist. littér. de la France, xv, 409, xvi, 33, xvii, 449, 454, 455, xviii, p. 16. M. Daunou, de l'institut, Disc. sur l'état des lettres au XIII^e siècle. M. Petit du Radel, Recherches sur les bibl. anciennes et modernes. L'abbé Juin, Extrait de la cérémonie du sacre des rois. Geoffroy de Beaulieu. Mémoires sur la ville de Beauvais, 203. M. Michaud, Hist. des croisades, v, 313. Belleforest, Cosmographie, ii, f. 373. Touron, tome 1^er, 187. Lenain de Tillemont, Manuscrit, tome 1^er, 824. Cracovius, 729. Hist. de l'église gallicane, xi, 501, livre 33.

quelle il le dédia, « un traité sur l'instruction des enfants » des rois. »

Le vif intérêt que le monarque portait à la conservation des anciennes compositions littéraires, s'étendit également à toutes les productions modernes remarquables, aussi en vit-on naître ou s'achever un très-grand nombre durant le cours de son règne. Pénétré de la pensée « que » l'ignorance éloigne de la vertu », il encouragea de tout son pouvoir Vincens de Beauvais dans l'entreprise colossale de réunir en un même corps d'ouvrage les extraits et les résumés de tous les volumes dont on était parvenu à se procurer les originaux ou des copies. Ce labeur immense semblait devoir dépasser les forces d'un seul individu; il parut néanmoins en quelques années sous le titre de « Mirouer hystorial », véritable trésor de la science au XIII^e^ siècle, et sorte d'abrégé encyclopédique, à peu près complet, des diverses branches des connaissances humaines. Ce travail, d'abord destiné spécialement à l'usage de la famille royale, avait été entrepris aux sollicitations réitérées de la reine Marguerite, de Philippe-le-Hardi, de Thibaut VI, roi de Navarre, et d'autres princes encore.

Le monarque ne tarda pas à le faire déposer dans sa bibliothèque publique, où, mis à disposition de chaque lecteur, il dut influer sensiblement sur les progrès de l'instruction générale.

La Sainte-Chapelle posséda donc à la fois les objets les plus vénérés de la foi chrétienne, les plus chers à la piété des fidèles, en même temps que les trésors sans prix de l'intelligence, enfouis jusque-là dans les archives poudreuses et délaissées des abbayes. Il

avait fallu les croisades pour arracher les uns à l'impiété, et une rare persévérance pour soustraire les autres à l'ignorance : Louis était digne de faire ces deux conquêtes.

Ce fut dans une salle spacieuse, richement lambrissée, éclairée par de hautes fenêtres à ogives, entourée de rayons peints en or, et garnis de chaînes destinées à retenir les manuscrits, que le monarque érigea ce sanctuaire des lettres. L'image du Christ y était suspendue comme pour apprendre que la science, pour devenir réellement utile, doit être soumise à la foi.

Outre les œuvres classiques de l'antiquité rangées par ordre dans l'enceinte royale, se trouvait sans doute au premier rang, parmi tant de volumes remarquables par leur contenu ou leur luxe calligraphique, le psautier en velin enluminé pris à Minieh et rendu à Damiette, porté depuis encore outre-mer..... livre saint et vénéré, fidèle compagnon de Louis, qui y puisa des forces nouvelles, des consolations inconnues! Destiné aux plus singulières vicissitudes, ce précieux manuscrit inspirait un vif sentiment de curiosité religieuse, d'émotion et de respect. A côté, figura plus tard sans doute le livre immortel de Jean Gerson, abbé de Verceil, l'Imitation de Jésus-Christ. On y voyait aussi les œuvres de Pierre Lombard, « le Maître » des sentences ; d'Alain de Lille », le Docteur universel ; de Raymond Lulle, que sa vie fit honorer comme un bienheureux ; les commentaires sur la bible et les quatre livres de sentences de Jean de la Rochelle, frère mineur (mort en 1270); la vie des premiers religieux de l'ordre de Saint-Dominique, par le dominicain Gé-

rard Frachet (mort en 1271); la relation des premiers voyages de Louis IX en Palestine, par Guibert de Tournay, etc., etc.

Plusieurs autres manuscrits du XIII^e siècle, ornés également de miniatures admirables, arrivés jusqu'à nous, grâces aux chaînettes des rayons, offriraient aujourd'hui encore un intérêt peu commun, sans l'ignorance inconcevable de la plupart des « imagiers et enlumineurs ». Mais on n'était point choqué sans doute alors de leurs curieux anachronismes; ils ne trouvaient rien de plus simple, rien de mieux, que de se figurer le Rédempteur comme un monarque de l'occident, et les apôtres comme ses pairs ou ses barons: et malheureusement la fidélité des costumes, à défaut d'autre mérite, y est rarement observée.

La salle scientifique où Louis se plaisait à faire de longues stations était constamment ouverte aux prud'hommes doctes, clercs ou laïques, ainsi qu'aux voyageurs étrangers. Ces derniers y accouraient avec l'espérance de contempler le roi de France et de l'entendre; plus d'une fois, en effet, ils le virent assis au milieu des érudits du temps, les interrogeant, et prenant même la peine d'expliquer et de traduire aux jeunes écoliers, avec une patience égale à la lucidité de ses observations, les passages les plus difficiles de leurs lectures.

Là, durent se voir souvent réunis le savant mais crédule Thomas de Cantimpré; Barthélemy de Tours, un des confesseurs du monarque; Olivier, dit le chevalier du Temple, qui plus tard composa en provençal une complainte sur la mort de Louis IX; Simon Duval,

frère prêcheur, abbé de Notre-Dame de Soissons, témoin nommé pour l'enquête de la canonisation du roi de France; Jean de Verceil, élu général des Dominicains le 7 juin 1241 et l'ami de Louis, qui en échange d'un doigt de saint Dominique lui donna une épine de la sainte couronne; Gui Fulcodi; Thomas d'Acquin; Robert de Sorbonne; Bonaventure, etc., etc.

Ne serait-il pas permis de penser qu'au sein de ces réunions studieuses, et encouragés par la présence du monarque, les hommes de génie de l'époque auraient choisi la bibliothèque de la Sainte-Chapelle pour y exposer quelques-unes de leurs découvertes? N'est-il pas vraisemblable de présumer qu'entre autres, le franciscain Roger Bacon, surnommé «le docteur admi»rable», comme Scott «le subtil», vint plus d'une fois démontrer ses curieuses expériences de physique devant l'élite de l'Europe savante? Quoique « Bâcon, a-t-on dit, fût de l'or encroûté de toutes les ordures de »son temps», on lui a fait honneur d'un traité de musique, d'un projet de réforme du calendrier (accompli par Grégoire XIII) qu'il présenta à Clément IV, de l'idée ingénieuse de la chambre obscure, de la découverte du télescope, des lunettes à longue vue, des verres d'optique. On lui attribue également l'invention de la poudre à canon; mais comme elle était déjà connue des Arabes vers 1200, Roger Bâcon n'a droit qu'à la renommée d'en avoir expliqué le premier les formidables effets.

Si nous ne sommes point abusés par les chroniqueurs les moins crédules de l'époque, la mécanique, grâces au même moine anglais et à l'évêque de Ratisbonne,

Albert-le-Grand, aurait atteint sous les yeux même de Louis IX à un point de perfection auquel depuis elle ne serait plus arrivée. Roger Bâcon a-t-il pu exécuter « un » pigeon volant de lui-même, des statues parlantes ? etc.» Par un prodige non moins inouï, l'ami de Gui Fulcodi, Albert-le-Grand, dont la colossale érudition étonne encore notre siècle, est-il parvenu à construire un automate à figure humaine, marchant, allant ouvrir une porte dès qu'on y frappait, répondant même quelques mots aux personnes qui entraient? Il est permis certainement d'en douter; tels sont néanmoins les phénomènes attestés par de graves historiens. Aussi n'est-il point surprenant que ces hommes transcendants se soient vus exposés à l'accusation de maléfices, de sortilége, d'hérésie. En Italie, où la civilisation dévançait si fort les autres contrées, où l'Homère chrétien, le géant du moyen âge, Dante Alighieri, allait apparaître, Pierre d'Apono fut condamné « comme ayant appris les sept » arts libéraux de sept démons familiers qu'il tenait en» fermés dans un globe de cristal.» On ajoute de plus, que ce même savant possédait le secret de faire revenir en son aumônière tout l'argent qu'il dépensait. Science merveilleuse, en effet, et bien faite, il est vrai, pour provoquer le courroux et la vengeance de ses créanciers!

Tel était le siècle : mélange bizarre de génie et d'ignorance, d'élans d'imagination créatrice et de superstition populaire!

Louis, qui secondait les uns en combattant les autres, n'eut pas à remarquer de grands progrès dans l'étude des mathématiques peu cultivées alors ; toutefois, c'en fut un réel auquel il dut applaudir, que l'introduction

des chiffres arabes dans le calcul. Conquête véritable des croisades vers les premières années de la régence de Blanche de Castille, et que les Arabes avaient faite eux-mêmes sur les Indiens, sous le mémorable règne de Haroun-Réchyd (le Juste), le noble contemporain de Charlemagne. Les savants solitaires des abbayes-mères, et les lecteurs de la bibliothèque de la Sainte-Chapelle, expliquaient alors et commentaient « les éléments d'Euclide ».

Cependant l'astronomie, cette fille aînée des mathématiques, mise en honneur par Frédéric II, encouragée par Alphonse X, roi de Castille, cousin germain de Louis IX, demeura longtemps arrêtée dans sa course, sans pouvoir briser les entraves de l'astrologie judiciaire, ni s'élancer hors du cortége obligé des rêveries des sciences occultes. Il ne devait guère en être autrement, car ces sciences étaient alors préconisées; on vit des savants, apôtres zélés de la « métoscopie » ou l'art de lire sur le front, persuadés que l'homme portait au haut du visage un livre où la nature a écrit ses inclinations et sa destinée. Système moins absurde toutefois, moins funeste en ses applications, que celui de la phrénologie moderne.

Sous Philippe-Auguste encore, on croyait, malgré l'autorité d'Alain de Lille, que la terre était carrée; le moine Albéric mentionnait les sauts que l'on vit faire au soleil l'année de la bataille de la Muradal (1212); un traité de la même époque, écrit en langue provençale, assurait que cet astre « passe la nuit tantôt à éclairer le » purgatoire, tantôt la mer; que la terre est soutenue par » l'eau, l'eau par les pierres, les pierres par les quatre

» évangélistes, enfin ceux-ci par le feu spirituel, emblème » des anges et des séraphins. »

Les œuvres de Pierre de Blois, archidiacre de Bath, près de Londres, mort sous le règne de Henri II Plantagenet, prouvaient cependant que le génie s'élevait quelquefois au-dessus des croyances vulgaires, et que la vérité ne demandait que des interprètes pour se faire jour. Le traité le plus répandu de ce savant anglais était intitulé : « des Illusions de la Fortune »; il y parle, comme d'autant d'erreurs, des magiciens, des astrologues et des pythons. « Le premier livre, dit l'auteur lui-même, » prouve suffisamment que ce qu'on nomme la fortune » ou le destin n'existe point. D'après lui, on doit donc » repousser l'opinion des savants qui attribuent les évé- » nements du monde à ses caprices ou à une sorte de » fatalité, au lieu de reconnaître de toute éternité une » volonté souveraine réglant invariablement toutes les » vicissitudes humaines.... C'est pour cela, ajoute-t-il, » que j'ai appelé mon labeur « Illusions de la Fortune », » non qu'elle soit quelque chose, mais pour démontrer » comment, soit dans l'élévation, soit dans l'abaissement » des mortels, au lieu de l'effet du hasard, tout émane » nécessairement de la divine providence! »

Les philosophes de cette trempe étaient rares; leurs ouvrages mêmes n'offraient guère que des éclairs rapides d'une telle hauteur de pensée. Cependant, à l'honneur du siècle, on les admirait, tout en se replongeant dans les erreurs qui enveloppaient l'Europe.

On doit dire néanmoins que l'appui éclairé du souverain de Castille porta d'heureux fruits; son royal cousin eut plus d'une fois occasion d'applaudir au titre de « phi-

» losophe et *del sabio* », décerné à Alphonse; il unit également son suffrage à la reconnaissance du monde civilisé, quand le nom « d'Alphonsines » fut donné aux tables astronomiques dont ce savant couronné dota son siècle.

On comprend que, malgré les dépenses excessives auxquelles Louis se livrait pour étendre le goût et le domaine de la géographie, cette science, dénuée du secours de l'astronomie et des mathématiques, se bornait à des notions bien superficielles. En effet, ce qu'on en connaissait alors consistait en un traité de la sphère dû à Jean Sacrobone, mort en 1256, et à quelques cartes informes de certaines régions du globe terrestre. On devait même aux orientaux la faible lueur jetée sur cette étude importante, car l'ouvrage d'Ibn-al-Ouardi, intitulé : « le Livre de la perle merveilleuse », composé en 1232, est regardé comme un des premiers résumés géographiques. Peu d'années après, Gauthier de Metz en publia un second en vers français sous le titre de « l'Image du monde ». Vincens de Beauvais, l'aigle des naturalistes, formula plus tard dans le « *Speculum* » un précis assez exact des connaissances possédées au moyen âge sur la géographie.

Une conquête dont la France peut exclusivement s'enorgueillir est, sans contredit, celle de la boussole aquatique, bien que, dit-on, elle ait été en usage en Chine quatre-vingts ans avant la mention de la « bible Guyot », et en 1242 parmi les Arabes; Bailak, natif de Kibdink, assure l'avoir rencontrée à cette époque chez les pilotes de la Syrie.

La France opposa toujours les nobles fleurs de lys,

ornement constant de la boussole, aux prétentions et au blason de la ville d'Amalfi. Les navigateurs français se servirent, surtout sous le règne de Louis IX, de ce guide indispensable aux voyages maritimes. Et comme tout en ce siècle prenait une teinte chevaleresque, on vit un trouvère comparer dans une pièce de vers sa dame « à la tramontane ».

Le célèbre Brunetto en parle (1266) plutôt comme d'un instrument très-connu que comme d'une découverte récente.

CXII. Mais ce qui fit faire un pas immense à la géographie, ce furent les voyages entrepris pas l'ordre du roi de France, entre autres celui de Rubruquis. Entouré des hommes doctes dont il protégeait et présidait à la fois les paisibles travaux, le monarque reçut de Tripoli des nouvelles directes du moine brabançon qu'avant son départ d'Acre (vers 1253) il avait envoyé en Chine et en Tartarie.

La lettre apportée à Louis par le clerc « Gosset », et surtout la relation curieuse du missionnaire, écrite en la langue du pays (Humbert de Romans, général des frères prêcheurs, s'empressa de la traduire en latin, travail dont la fidélité est aujourd'hui constatée, et qui témoigne de la tendance des esprits éclairés vers l'étude des sciences exactes), excitèrent un intérêt extraordinaire ; il dut s'accroître encore, quand Rubruquis lui-même vint faire le récit de ses voyages, soit dans la librairie de la Sainte-Chapelle, soit au palais, en présence de Louis, de la reine et des enfants de France. Le bon moine présenta alors à Louis, de la part de Mangu, un

arc que deux hommes pouvaient à peine bander, et deux flèches d'argent qui, remplies de trous, sifflaient en volant. Si le roi n'acceptait pas son amitié, l'ambassadeur devait les rapporter après avoir dit : — « Mangu » sait tirer de loin et de près ».

Le savant religieux s'adressait en ces termes au monarque, vers 1255 :

« A très-excellent et très-chier seigneur, Louis, par » la grâce de Dieu, roi de France, Guillaume de Rubruquis, de l'ordre des frères mineurs, lui désire salut » et triomphe en Jésus-Christ.

» Il est escript en l'Esclésiaste que le saige passera en » la terre des nations estrangères; et qu'il y essuyera » en toute chose le bien et le mal. Ay faict la mesme » chose, sire, mais qu'il plaise à Dieu que ç'aist esté » comme le saige, et non comme le fol, car plusieurs » font bien ce que faict le saige, mais non pas saigement, et crains d'estre de ce nombre. Toutefois, en » quelque sorte que ce soit, d'autant qu'il vous a pleu » me recommander en partant d'auprès de vous, que » vous écrivisse tout ce que verrais et remarquerais » parmi les Tartares, et même de ne pas craindre vous » faire longues lettres, fais maintenant ce qu'il a pleu » à vostre majesté m'enjoindre. Ce n'est pas sans crainte » et sans confusion toutefois, d'aultant que mes paroles » ne sont dignes de si haulte et souveraine majesté ! »

Parti de Constantinople le 7 mai 1253, ce courageux

---

Brocard, Mer des hystoires, trad. franç. goth. (Paris, 1468, 2 vól. in-fol.). Fleury, Hist. ecclés., XVII, 551, 554, 558. Hist. litt. de la France.

voyageur, muni des lettres du roi et de l'empereur, franchit le Dniéper, traversa la Crimée et les plaines de Commani, où le passage récent des barbares avait laissé un désert et la famine; il cheminait au milieu de ces contrées avec trois chevaux de selle et huit chariots couverts, dont deux devaient servir de lits.

« Avant d'arriver au sein de la Tartarie, dit-il, rencontray une ville mouvante de maisons, posées sur » charriots énormes dont chascun estoist traisné par vingt-» deux bœufs, onze de front, onze derrière, les moyeux » de chaque voiture estoient plus gros que les mâts » d'ung vaisseau. Croyois veoir la ville de Paris venant » au-devant de moi. »

Cette tribu nomade reconnaissait pour chef un prince nommé Sacatoï, qui ignorait l'usage de l'or, et dont la femme avait un nez si étrange, que Rubruquis en fut aussi frappé de surprise que d'effroi : — « Pensay » d'abord, dit-il, qu'on le lui avoist coupé entre les » deulx yeux, et encore se le frottoist-elle d'un onguent » fort noir, comme aussi les sourcils »; on n'y voyait qu'une masse de chair toute plate.

Après avoir franchi le Tanaïs, le Don et le Volga, le moine se rendit chez Sartach, fils de Bâatu, qu'il croyait chrétien; mais il fut détrompé aussitôt, en le voyant manifester son étonnement à l'aspect d'un crucifix.

Après avoir lu les missives de Louis IX, le Tartare répondit « qu'il n'osait rien prendre sur lui sans le con-» seil de son père, et qu'il fallait aller le trouver. » Bâatu, vers lequel arriva le voyageur, l'envoya, lui et les missionnaires, vers Mangu, ou Mangou-Khan,

alors chef suprême de toutes les tribus, et qui habitait les frontières de la Chine. L'ordre était positif, et il fallut obéir, quoi qu'il en pût coûter. C'était au mois de novembre, et le froid devenait déjà rigoureux. Rubruquis fut placé sur un petit cheval tartare, au trot dur et rude, qui traversa avec la rapidité du vent des déserts sans routes et sans limites, « au grand des» plaisir » du frère mineur, corpulent et asthmatique. Cette fatigante manière de voyager dura quarante jours, ou plutôt une éternité: « car, dit Rubruquis, » la faim, la soif, l'épuisement, me faisaient penser » que estois en enfer. » D'immenses rochers, une neige abondante, un chemin qui, selon les guides, était peuplé de démons, vinrent ajouter aux périls et aux douleurs du bon moine. « Ces démons, au dire des » Tartares, avaient coutume de s'élancer d'une caverne » et d'arracher le cœur et les entrailles du voyageur, » sans que son cadavre reposât moins solidement, assis » sur la selle. »

L'ambassadeur et ses acolytes chrétiens, voulant exorciser ces puissances infernales, commencèrent à entonner « le *Credo* », ce qui les préserva de tout danger. Leurs guides surpris crurent dès lors devoir les traiter avec plus de considération.

Enfin, le 25 décembre 1253, ils atteignirent le terme de leur voyage, et le 1er janvier 1254, ils firent, nu-pieds, leur entrée dans la tente de Mangu-Khan, monarque fidèle au lamisme ou bouddhisme, dans lequel il avait été élevé. « Mais il laissait prêcher et » convertir, et la tolérance professée au XIIIe siècle » dans une contrée à demi sauvage encore mérite d'oc-

» cuper une place dans la liste de ses vertus. » Cette tolérance s'étendait même jusqu'à son intérieur le plus intime, car la reine, épouse de Mangu, ayant manifesté le désir de devenir chrétienne et d'être baptisée, en obtint sans peine l'autorisation.

On comprend que Rubruquis, ravi d'un tel succès, se hâta de conférer le « sacrement en grande pompe » dans une salle d'où l'on avait banni tous les ministres » des cultes idolâtres.

» Après la cérémonie, la princesse fit rappeler les » prêtres des autres rites, s'agenouilla, demanda du » vin, pria tous les moines de lui donner l'absolution, » et voulut que Rubruquis et les chrétiens chantassent » des psaumes à son intention. Ils n'eurent garde d'y » manquer; mais ils achevaient à peine que la royale » néophyte, ivre morte, ne pouvait plus se relever. A » leur tour, les ministres des religions tartares se rou- » laient par terre dans un complet état d'ivresse, et là, » des assistants furent ainsi emportés, au grand scandale » des ambassadeurs et des chrétiens. »

Par un singulier hasard, Rubruquis trouva à la cour du khan une femme de Metz nommée Paquette, et un orfévre, « bourgeois » de Paris, dont un frère demeurait sur le Grand-Pont. Mangu l'estimait tellement qu'il venait de lui donner cinquante ouvriers et 3,000 marcs d'argent pour construire « une fontaine » mécanique; elle figuroist ung grant arbre tout en ar- » gent, au pied duquel estoient quatre lions aussi en » argent, ayant chascun un canal, d'où sortoist du lait » de jument. Quatre pipes estoient cachées dans l'arbre, » montant jusqu'au sommet; et sur chascun de ces

» canaux, il y avoist des serpents dorés dont les queues » environnoient les branches : de l'une de ces pipes » couloist du vin, de l'autre du caroscomos, de la troi» sième du ball, ou boisson faicte de miel; de la der» nière, de la terracine. Au pied de l'arbre, chaque » boisson avoist son vase d'argent pour la recevoir : entre » les quatre canaux, tout au haut, estoist ung ange d'ar» gent, tenant une trompette, que l'on debvoist faire » sonner avec des soufflets, lorsque le moment de » boire serait arrivé.

» Le bon maistre Guillaume, dit Rubruquis, me » chargea de porter en France une ceinture dans la» quelle se trouvoist enchâssée une pierre précieuse » que l'on croyoist avoir la vertu de préserver de la » foudre. »

Le frère prêcheur n'affirme point ce qu'il n'a pas vu lui-même; il se borne à répéter, comme ouï-dire : « Que les peuples de Tebeth mangent leur père et leur » mère morts, croyant faire acte de piété; que dans » le grand Carthay, se trouve une ville dont les mu» railles sont d'argent et les bastions d'or, etc., etc. »

Le père Barthélemy de Crémone, qui n'osait repasser les déserts, obtint la permission de demeurer encore dans l'empire de Mangu pour y rétablir sa santé, et l'intrépide Rubruquis partit seul, emportant une lettre du khan pour le roi de France. Devant revenir d'abord au camp de Bâatu, il rencontra, chemin faisant, le prince Sartach qui se rendait de son côté à la cour de Mangu. Le chef tartare parut revoir le missionnaire avec plaisir; il voulut qu'il séjournât quelque temps en son palais, et lui fit présent de deux ro-

bes orientales très-riches, l'une pour lui, l'autre pour Louis IX.

— « Que portez-vous, père ? lui demanda le guide qui » l'accompagnait chez Sartach. » — Rubruquis ne répondit point.

La même question lui étant adressée par son introducteur, il s'excusa, disant : — « Estant moine, n'emporte » ni or ni argent.

— » Quel est le plus grand seigneur en Europe ? » continua le tartare.

— » C'est l'empereur.

— » Non, père, c'est le roi de France ! en ay entendu » parler ainsi à Baudoin de Hainaut et à ung chevalier » du Temple. »

Sartach ayant accordé une audience solennelle aux missionnaires, ils se rendirent à sa cour avec la lettre de Louis IX, sa chapelle, et les livres dont il les avait chargés ; ils étaient revêtus de leurs habits les plus précieux, et l'un d'eux portait sur un riche coussin la bible donnée par le monarque, ainsi que le psautier remis par Marguerite de Provence. Rubruquis prit alors le missel et la croix, et, après que le clerc Gosset en surplis, eut allumé l'encensoir, on leva la pièce de feutre suspendue devant la porte de la salle royale. Le clerc et l'interprète s'étant mis en marche, firent trois génuflexions, suivant les ordres de Sartach, et prirent garde, ainsi qu'on les en avait avertis, de toucher le seuil de l'appartement; on leur avait aussi demandé de chanter en entrant des bénédictions pour le prince : les missionnaires se présentèrent alors entonnant de tous leurs poumons le « *Salve Regina !* »

Sartach et sa femme, assise auprès de lui, s'emparèrent de l'encensoir, qu'ils examinèrent l'un et l'autre fort curieusement, ainsi que le psautier ; le prince tartare voulut voir aussi la Bible, et demanda si elle contenait l'Évangile ; il désira également toucher le vase qui renfermait le saint chrême.

Les religieux prirent ensuite congé, assez satisfaits de l'accueil du prince, « quoiqu'il semblast se gausser des » chrestiens ». Rubruquis revint en occident par l'Arménie.

A son retour, il donna aux Européens une telle idée de la barbare splendeur des régions qu'il venait de parcourir, de leur pouvoir, de leurs richesses, qu'il éveilla un des premiers l'esprit d'entreprise et d'aventure auquel plus tard nos contrées occidentales durent une si grande partie de leur prépondérance et de leurs richesses.

Avant Rubruquis, qui a semé sa relation d'observations très-curieuses sur les mœurs des peuples, sur la géographie physique, sur les cérémonies religieuses et même sur quelques objets d'histoire naturelle ou de médecine, un autre moine dominicain, Brocard de Saint-Sion, avait été envoyé en mission (1232) dans la Terre-Sainte, où il vécut dix ans au monastère dont il prit le nom. Il publia sous le titre de « Mer des hystoires » une relation naïve de ses voyages, dont le manuscrit récent figurait sans doute au milieu de ceux qui avaient été recueillis par Louis IX, comme « description du Mogol » d'André de Lucimel, qui, en 1245, prêcha le christianisme dans ce vaste empire.

« Les Vénitiens, si brillamment placés au moyen âge » parmi les peuples européens, ne furent pas les derniers,

» à suivre les traces de Rubruquis. Marc et Nicolas Paul, » tous deux enfants de saint Marc, visitèrent en 1260 le petit-fils de Gengis-Khan, maître de la Chine.» Ils revinrent sains et saufs en 1265, et leurs lettres instructives se trouvèrent plus d'une fois communiquées aux lecteurs et habitués assidus de la « librairie » de la Sainte-Chapelle.

CXIII. Devenue l'asile des belles-lettres comme le centre des lumières de l'Europe, cette royale bibliothèque posséda plus d'une fois sur ses bancs un moine étranger non moins célèbre que le brabançon Rubruquis; et ce fut avec lui sans doute que Louis et ses intimes abordèrent les plus hautes questions scientifiques, philosophiques et littéraires. Brunetto, ou Brunet-Latini, de Florence, était en effet d'un savoir universel; l'un des maîtres du Chantre de l'enfer, le barde catholique, il put se soustraire aux désordres sanglants des Guelfes et des Gibelins en se fixant en France, la terre hospitalière, constamment ouverte à toutes les infortunes, à tous les talents méconnus. Le mérite de Brunetto ne pouvait échapper à la pénétration du saint roi; aussi, bientôt admis à sa cour, dans son intimité, il devint un des plus fervents habitués de la nouvelle « librai- » rie ». Là, encouragé par les suffrages de son bienfaiteur, par les savants les plus éclairés, le Florentin utilisa son exil, et la France lui dut plusieurs ouvrages d'une érudition peu commune. Le plus connu est « le Trésor », sorte de cours universel des études de ce temps.

— « Je composai, dit-il, ce traité en français, pour ce

Ginguené, Hist. litt. de l'Italie, I[er], 367. Fleury, Hist. ecclés., XVII, p. 634. Tiraboschi, IV, p. 205. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, IV, 263. Vincens de Beauvais, Spec. nat., 55, 68.

» que sommes en France, et pour ce que la parleure est » plus délitable et plus commune à tous langaiges ». Le célèbre ami du Chantre de l'enfer, semblait dès lors présager à Louis IX, à quel degré de supériorité universelle atteindrait insensiblement sous ses rejetons cette langue à peine formée!

Protégé également par Charles d'Anjou autant qu'il avait été persécuté par Mainfroi, Brunetto traduisit aussi en vers français « les morales d'Aristote ». Le roi de France faisait translater de même la bible entière en rimes; cette première traduction complète de l'Écriture fut aussitôt déposée à la bibliothèque de la Sainte-Chapelle.

L'étude des langues et de la grammaire était si avancée à cette époque, qu'on vit tour à tour le général des Dominicains, Humbert de Romans, André de Longjumeau et Rubruquis, interpréter facilement les missives du chef des Tartares à Louis IX.

L'arabe, devenu indispensable depuis les relations multipliées établies entre l'orient et la France par les pèlerinages d'outre-mer, se trouvait surtout en grande faveur. Albert-le-Grand savait le chaldéen; et le goût de la théologie, le besoin de controverser avec les juifs, avaient depuis longtemps répandu l'usage de l'hébreu.

L'étude de la législation n'était point non plus cultivée sans honneur. Jean de Vicence, qui, par des raisonnements empreints d'une saine philosophie, tenta de mettre un terme aux querelles des Guelfes et des Gibelins, se livra avec succès à un important travail sur le droit romain. Accurse, le glossateur (vivant encore en 1261), contribua puissamment à éclairer plusieurs points de cette science, qui comptait au nombre de ses professeurs

Gui Fulcodi, surnommé, avant de ceindre la tiare papale, « le flambeau du droit ».

Mais si la jurisprudence marchait progressivement selon les besoins du siècle, il n'en était point ainsi de l'éloquence, encore étouffée dans les langes du mauvais goût et d'une érudition indigeste.

L'art de guérir, cet objet constant des études et des observations des hommes, ne pouvait être négligé dans un siècle passionné en faveur des « Arabistes », ou disciples d'Avicenne et d'Averroés; mais ce fut surtout à l'ombre des cloîtres studieux, au sein de la retraite et de la véritable philanthropie, que se cultivèrent les sciences médicales proprement dites. Aussi, Philippe-Auguste, Louis VIII, Louis IX, Marguerite de Provence, Charles d'Anjou, etc., etc., avaient-ils choisi des clercs instruits pour leurs médecins et « physiciens »; le chanoine Dudon, entre autres, demeura longtemps en cette qualité auprès du saint monarque.

Ouverte à toutes les classes, l'école de Salerne florissait particulièrement à cette époque; des savants étrangers, entre autres Jean de Parme, fréquentaient celles de Paris et de Montpellier. Un monarque puissant, Frédéric II, ne dédaignant point le genre d'instruction qu'on y puisait, enrichit un traité de chasse de quelques notions « d'anatomie comparée ».

---

Hist. des papes, III, 136. Dict. des sciences médicales, IV, 183. Fleury, Hist. ecclés., XVIII, 31. Gaufred, Apud Duchesne, V, 453. Joinville, fol. 145. Ginguené, Hist. littér. d'Italie, Ier, 367. Dom Romuald, Trésor chron., Ier, fol. 176. Cl. Malingre, Antiquités de Paris, 316.

Néanmoins, malgré la protection de Louis IX, aussi occupé de la guérison des infirmités du corps que de celles de l'âme, et qui possédait lui-même les éléments de la médecine pratique, la chirurgie se trouvait pour ainsi dire au berceau; tout le monde croyait pouvoir s'en mêler, et dans l'enceinte des manoirs féodaux, les dames et les damoiselles soignaient presque toujours elles-mêmes les chevaliers « nâvrez », soit avec les simples des montagnes, soit avec des recettes héréditaires dans les familles. Leurs soins touchants s'étendaient souvent jusqu'aux hôpitaux, et l'on vit plus d'une fois de royales et blanches mains appliquer des pansements salutaires sur les plaies les plus dégoûtantes, présenter aux malades des boissons préparées par elles et formuler le régime qu'ils devaient suivre.

Mais considérée plutôt comme un art manuel que comme une science, la chirurgie proprement dite était devenue le partage exclusif de barbiers illettrés.

L'histoire, mieux éclairée, continuera-t-elle à donner cette qualification à Pierre de la Brosse et à le regarder comme sorti de la plus basse extraction, pour venir sans études ni génie soigner le saint monarque, devenir ensuite le barbier, le chirurgien, enfin le favori de Philippe III? il paraitrait cependant, par des documents nouveaux, que ses ancêtres furent de noble race, et que lui-même, nommé chambellan de Louis IX, se trouva investi par ce monarque (1266) de la châtellenie de Nogent-le-Roy.

Toutefois, la renommée populaire signale encore ce jeune tourangeau spirituel et insinuant, « comme habile » en astrologie, grand devineur des temps à venir, qu'il » possédait, disait-il, par la connaissance des étoiles. Dames

» nobles, jouvencelles, chevaliers, écuyers et pages,
» tous se portaient en foule chez le médecin Pierre, ayant
» remèdes et recettes pour tous les cas; le frère était
» déjà pourvu de l'évêché de Bayeux, et le règne de
» Philippe-le-Hardi transforma le barbier en ministre et
» en homme d'état. »

« On le comparait alors au cèdre du Liban esleyé par-
» dessus des aultres arbres; mais il s'esmust enfin ung
» tourbillon de vent qui le porta par terre l'an 1277... et
» en furent les gens si esbahys que chascun s'en mer-
» veilloist. »

Une renommée moins équivoque et plus pure fut celle de Jean Pitard, que Louis IX avait amené en orient à l'âge de vingt ans, et qu'il s'attacha à son retour avec le titre de premier chirurgien; cet homme supérieur sut ennoblir l'art chirurgical et lui rendre les caractères d'une véritable science. Non-seulement le monarque lui accorda une confiance entière pour sa santé; mais lui ayant reconnu une haute capacité, jointe à la modestie la plus vraie et à une discrétion à toute épreuve, il le consulta souvent sur des objets entièrement étrangers à ses fonctions habituelles.

Pitard seconda Louis de tout son pouvoir et contribua puissamment à déraciner les abus introduits par des ignorants ou des gens sans aveu dans l'exercice d'une profession qui exige les connaissances les plus variées, les plus positives. Enfin, grâce à son ascendant, la fondation d'un collége spécial, pour la chirurgie théorique et pratique, fut ordonnée, et le premier chirugien du XIII^e siècle immortalisa son nom, en arrachant l'art auquel il avait consacré sa vie, à l'état de servitude et pour ainsi dire de

dégradation, dans lequel il languissait humilié. Bientôt Lanfranc de Milan, fixé en France, et partageant sa résidence entre Lyon et Paris, s'associe à ses travaux; d'illustres rivaux, Royer et Roland de Parme, d'autres italiens encore, marchent sur leurs traces, et un rayon lumineux éclaire à jamais la chirurgie.

Par ordre de Louis, les professeurs et les élèves, « devaient traiter gratuitement dans les charniers établis » récemment à Paris tous les malades désespérés qui » s'y réfugieraient, » et il veillait lui-même à l'exécution de cette mesure.

Voulant réveiller à tout prix dans le royaume le goût de l'étude, il résolut de ne distribuer désormais les bénéfices vacants qu'aux clercs qui feraient preuve, non de noblesse d'aïeux ni des services de leur père, mais de science « et de bonnes mœurs ». Il forma à cette occasion un conseil royal composé du confesseur en titre, du chancelier de l'église de Paris, et d'autres religieux éclairés; il le chargea de dresser la liste des postulants avec leurs titres en regard, et rarement le monarque se trompa dans ses choix; le bénéficier nommé devait « sur-le-champ renoncer à tout autre salaire s'il en » possédait. »

Louis adopta comme une règle invariable à ce sujet la décision prise par l'assemblée de 1238, présidée par Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris. Mais envisageant toujours le droit de nomination comme un des écueils de sa couronne, il évita constamment d'agraver une aussi redoutable responsabilité.

Le pape Alexandre IV avait cru lui être agréable, en l'autorisant, par une bulle confiée à l'évêque de Genève,

» à nommer à tous les bénéfices du royaume. — Louis » la jeta au feu, en présence du légat du pape, en s'é» criant : — Ha ! mon salut est déjà exposé à trop de » dangers ! »

Le successeur de ce pontife, Urbain IV, lui adressa deux autres bulles plus conformes à son inclination : par l'une, le saint père invitait tous les fidèles à implorer la miséricorde divine pour le roi, « et accordait » vingt jours d'indulgence plénière toutes les fois qu'on » se mettrait en prière à cette intention; » la seconde donnait au monarque cent jours d'indulgence « à cha» que prédication qu'il entendrait ». Puis, à sa considération, il étendit ce bienfait à tous les assistants aux mêmes sermons, faveurs « singulières et jusque-là sans » exemples », ajoute l'annaliste qui les rapporte.

Ainsi, grâces à la munificence royale, à ses lumières, à son humanité, l'antiquité fut éclairée dans ce qu'elle avait de plus obscur; les mœurs se polirent par le goût emprunté aux études; l'art de guérir fut remis en honneur, et Paris acquit dès lors la célébrité qu'elle a conservée depuis : « d'école publique de la chrétienté ».

CXIV. Ce besoin qu'éprouvait Louis de répandre dans le royaume les connaissances utiles, jusqu'alors l'apanage exclusif des cloîtres, se trouvait partagé par la famille royale. Marguerite surtout, en même temps qu'elle participait aux bonnes œuvres de son époux, et se mettait comme lui à la tête des institutions charitables, le secondait merveilleusement pour ajouter encore à l'éclatante renommée de la cour de France.

Les malheureux attirèrent d'abord les regards de cet

ange consolateur de l'infortune, et les revenus particuliers de la princesse furent consacrés aux aumônes, aux fondations de monastères et d'hôpitaux, et aux achats de reliques. Depuis la perte de son fils aîné, on la voyait à plusieurs époques de l'année se livrer à divers pèlerinages, dans lesquels le tombeau de Théobald de Montmorency n'était jamais oublié. Elle assistait régulièrement aussi aux réunions « de la grande confrérie » hospitalière de Nostre-Dame », formée vers 1168, sous le règne de Louis-le-Jeune, et dont les femmes dans l'origine se trouvaient exclues. La reine Blanche seule y fut admise en 1234; mais on ne tarda pas à lui adjoindre cinquante bourgeoises, choisies de préférence « parmi les espouses des bons prud'hommes » confrères, par bonne et saincte confraternité, bour» geois honnestes, bien renommés, vaillants et puis» sants, bien rentez et demeurant à Paris. Les dames » devoient estre d'hostel, estat et puissance. »

Le but de cette association était de distribuer en commun des secours aux pauvres, et de faire ensemble « de dévotes oraisons ». Elle formait une compagnie bien réglée, utile fusion de la noblesse et de la bourgeoisie, grave sénat composé de princes, de ducs, de comtes, de barons, et de dames du plus haut rang, en même temps que de prud'hommes et de leurs femmes.

Tous les deux ans, « ils bancquettaient en grande mo» destie et sobriété. »

Les associés avaient droit d'accompagner la reine dans ses fréquentes visites aux hôpitaux, ou chez les pauvres qu'elle allait secourir des deniers fournis par le roi. (Une ordonnance de 1261 accordait à Mar-

guerite « 400 livres (environ 5,800 fr.) pour aumosnes » et oblations ; » plus, de quoi nourrir quatorze pauvres chaque jour et dix-huit tous les jeudis; enfin, 600 livres (10,200 fr.) par an, et 15 livres (255 fr.) par jour « pour aumosnes quand le roy se trouvoist en véage. »

Satisfaite de partager avec Louis le sceptre de la bienfaisance, si doux à porter, jamais on ne vit l'auguste fille de Bérenger s'immiscer dans aucun acte du gouvernement, si ce n'est pour réclamer un pardon en faveur de quelque condamné dont le repentir appelait l'indulgence. Entièrement limitée à l'enceinte du palais, son ambition se bornait à surveiller l'éducation de ses enfants, à cultiver leur esprit, à orner leur cœur de toutes les vertus chrétiennes. Son caractère ouvert, enjoué même dans sa jeunesse, avait dû prendre comme celui de son époux, et après leurs malheurs, une teinte plus sérieuse, plus austère, à laquelle la sévérité de la régente contribua peut-être.

Toutefois, brillante fleur du midi, née au sein d'une cour poétique, Marguerite ne pouvait perdre entièrement le souvenir de ses jeunes années, quand tout autour d'elle le lui rappelait sans cesse. Célé-

---

M. Petit du Radel, Recherch. sur les bibl. anciennes et modernes. E. Pasquier, Recherches de la France, f. 602. Chénier, Fragments de littérature, 101, 102. M. J.-B de Saint-Victor, Hist. de Paris, II, p. 823, 904, 911, III, 334, 519, 557; V, 615, 621, 625; VI, 709. Sauval, Antiquités de Paris, II, f. I. M. de Sismondi, Littérature du midi de l'Europe, Ier, 79, 135, Lenain de Tillemont, manuscrit, 763. Claude Malingre, Antiq. de Paris, p. 57.

brée dans les vers des troubadours, l'éclatante protection que leur accordaient ses aïeux était devenue un des plus beaux fleurons de leur royale couronne. Aussi, il est présumable que la noble compagne de Louis, à l'exemple de sa mère et de ses trois sœurs, cultiva elle-même la poésie.

Mais du moins il paraît certain qu'on décerna à la reine de France le titre de protectrice « du gai savoir », et que Marguerite présida plus d'une fois aux exercices de « cette poésie gracieuse qui, comme une brise d'o» rient, visita l'Europe à la suite des croisades ».

Malgré la confraternité qui, au moyen âge, unissait le chevalier, le poëte, le clerc lettré, les troubadours proprement dits ne venaient point grossir les rangs des habitués érudits de la Sainte-Chapelle; leurs talents moins modestes exigeaient des spectateurs et plus d'éclat; le palais du souverain seul pouvait suffire à leur nombre. A cette époque singulière, siècle d'amour, de fêtes, d'aventures périlleuses, de ferveur mystique, de discussions savantes, rarement obtenait-on le renom d'accompli chevalier, « si l'on ne sçavoist rymer aussi » bien que guerroyer oultre-mer ». La plupart des princes du sang et des hauts vassaux de la couronne, les Mauclerc, les Thibaut, Raoul, comte de Soissons, Charles d'Anjou, Henri III, le duc de Brabant, tant d'autres encore, en avaient eux-mêmes donné l'exemple. Chacun aspirait au titre brillant de chansonnier, comme à celui de bon danseur; aussi, rencontrait-on autant de maîtres rimeurs que de professeurs de ballets. L'ambition de tous était surtout de paraître et de se faire entendre devant Louis, Marguerite et la famille royale réunie.

Il était difficile de trouver plus d'affection mutuelle que dans le monarque et ses frères, « qui, dit un » vieil historien, lui tenoient volontiers compaignie et » se conformoient à ses humeurs, soit qu'il fust question de piété, d'entreprise guerrière, de voyages, soit » de divers exercices, comme la chasse, où ils alloient » souvent en la forest de Sennart, et où les princesses » se tenoient en la compaignie de la royne Marguerite, qui ne pouvoist quitter de loing son chier mari ». Aussi ces princes n'étaient jamais étrangers aux fêtes du palais.

Le comte Alphonse et Jeanne de Toulouse, qui depuis leur « absence pour le service de nostre seigneur » Jésus-Christ » résidaient ordinairement à Vincennes, ne manquaient guère à ces assemblées. Ils en avaient même souvent en leur « vaste et très-logeable hostel de » Poitiers », bâti près du Louvre; comme ceux des ducs de Bretagne, des comtes de Dreux et des sires de Bourbon. Alphonse se rendait chez le roi son frère accompagné d'un connétable, de chambellans, d'écuyers, de sergents d'armes, d'arbalétriers et d'une foule de gentilshommes et « trouvadours » des marches de Poitou et du Languedoc, où ce prince était adoré. Enfin, « c'estoist, » disaient-ils, ung vray mirouer de chevalerie, chaste et » pieux, généreux, bon aulx bons, comme son frère, » grand justicier aulx meschants; et plus bel arroy ne plus » bel hostel ne tint comte auprès du roi. »

Moins puissant alors, moins connu, surtout moins aimé, Charles d'Anjou attirait néanmoins un grand nombre de poëtes méridionaux dans sa résidence de l'hôtel Saint-Paul (ou de la Force), qu'il venait de faire

construire au bout de la rue de Sicile, à laquelle il devait donner son nom. Un cortége brillant escortait également ce prince et Béatrix au palais de Louis, où ils retrouvaient les autres princes du sang, les grands vassaux, l'élite de la chevalerie de France et celle des dames châtelaines veuves ou damoiselles.

Il devient difficile de nos jours de se former une idée complète de ces réunions d'apparât, où la curiosité était surtout éveillée par la présence des poëtes nationaux ou voyageurs qui, ayant déjà salué la plupart des cours de l'Europe, venaient payer leur tribut à celle de France, jaloux de contempler un monarque et une reine si grands dans le malheur, si affables au sein de la prospérité, et sans cesse les modèles de l'honneur et de la piété sur le trône.

La vaste salle des solennités suffisait à peine à contenir cette foule privilégiée par le talent encore plus que par la naissance, se pressant en cercle autour du haut siége réservé à Marguerite et du « fauteuil royal » sculpté en oiseaux ou animaux fantastiques, conservé » religieusement depuis par Charles-le-Sage et connu » sous le nom de vieil banc de monseigneur sainct » Loys ». Les nombreux enfants du roi de France, Philippe, Jean Tristan, Pierre, Robert, Isabelle, Blanche et Agnès, sa sœur, les princes et les princesses d'Angleterre ou de Savoie étaient assis auprès d'eux; non loin, des siéges ornés de draperies, de moulures, quelquefois de blasons émaillés, étaient destinés aux princes, aux ducs, aux comtes, aux bannerets, aux prélats, aux abbés mitrés, aux clercs et aux gentilshommes.

Les trouvères et les troubadours de profession se plaçaient en dessous, sur des tréteaux ou escabelles en bois

travaillé, ou sur de larges bancs longs de vingt pieds, décorés de colonnettes torses et de sculptures délicates. Là, se trouvaient parfois ensemble, comme aux « plaids » et cours ou puys d'amours », les poëtes gracieux de l'Occitanie, de l'Aquitaine et de la Provence, maniant également bien la dague et la citarre à tête d'ivoire garnie d'argent; les diseurs de Normandie; les bardes bretons ou anglo-normands et flamands; puis les jongleurs, chanteurs ambulants, allant de ville en ville, de bourg en bourg. Pas de fêtes aux palais ni aux manoirs sans eux, sans récits poétiques ou chevaleresques accompagnés de la harpe d'argent. Enfin, on y vit aussi en quelques occasions les « maîtres poëtes de la Germanie, ou chantres d'amours d'outre - Rhin ». (Meistresænger ou Minnesinger.) Les princes de la maison autrichienne des Baleingers leur devaient le chant célèbre de Niebelungen, et les landgraves de Thuringe une partie de la gloire de leur cour. Un de ces derniers, Hermann, le beau-père de sainte Élisabeth de Hongrie, avait réuni sept des chefs de ces poëtes en concours solennel en son châtel de Wartbourg (mais comment faire passer à la postérité française les noms anti-harmonieux de Heinrich von Ofterdinger, de Walther von der Voyelweide ?)

Un des plus illustres de cette pléiade littéraire fut sans contredit Sordel, proclamé dans un tournois par Louis et Marguerite « le plus vaillant et le plus courtois » des chevaliers troubadours ». Son chant élégiaque sur la mort de son ami le grand Blacas, témoignage de son indépendante franchise, ne lui avait point fait perdre l'affection de la famille de France. Charles d'Anjou

même, à la veille d'aller conquérir la Sicile à main armée, voulut l'attacher à sa personne. Mais moins bon marin que jouteur : — « Sire comte, répondit le preux, n'exi-» gez que aille à la mort par voie de mer; prenez plu-» tost Bertrand d'Allamanon, qui connoist les vents » meilleurs. Par ceste eau salée, on gagne trop tost son » salut, et ne désire point arriver si viste à l'éternité. »

Des fabliaux, des sirventes, des lais, des tensons, d'autres poëmes et légendes en langue romane, dont les sujets pour la plupart étaient empruntés à l'orient, récités ou plus souvent chantés avec accompagnement de citole, de harpe ou de vielle, figuraient tour à tour en ces fêtes plénières. On applaudissait surtout le chanteur quand lui-même, ou par l'intermédiaire d'un ami, adressait quelque louange délicate au couple couronné. Ainsi Giraud de Riquier, auteur de naïves pastourelles, attaché à la fois au roi de Castille et à Aymeri, vicomte de Narbonne, disait à son confrère Sicarts de Puylaurens :

— « T'exhorte à servir Dieu et le roi de France, » le meilleur des rois, le plus généreux envers ses ser-» viteurs! Sers de même aussi la reine Marguerite, si » bonne envers Dieu et envers les hommes, que la » prie de me permettre de parler d'elle! on l'honore en » chantant ses perfections. Ah! que la verrais avec » joie si avois la pensée qu'elle souhaitast ma présence! » puisque le pouvez, mettez-moi dans les bonnes grâces » de cette si noble royne et de tous ses enfants! »

Mais si l'esprit des poëtes de l'époque les portait à ne pas épargner les éloges mérités, ils ne reculaient jamais devant l'occasion du blâme, car la satire formait le

cachet particulier de leur talent. On les voyait même fronder hardiment, soit les ridicules, soit les vices qu'ils remarquaient chez les hauts personnages devenus leurs Mécènes. L'un de ces versificateurs, Rutebœuf, fablier et ménestrel comme ses confrères les plus célèbres, Jean le Gâtinois, Durand, Corte-Barbe, Garin, etc., était une sorte d'esprit fort, libertin dans sa jeunesse, et le type des auteurs faméliques. Mais s'étant amendé sans cesser d'écrire, la piété l'emporta sur son penchant satirique, et s'il fit des vers pour tous les événements de son temps, sa reconnaissance envers ses bienfaiteurs éclata en toutes les occasions. Après avoir chanté la » chière saincte Élisabeth, á la requeste de messire Érard » de Valéry et en l'honneur de la royne de Navarre, femme » de Thibaut VI, la parente des pouvres, » il eut des complaintes pour la mort de Sargines, pour l'exil de Guillaume de Saint-Amour; plus tard, il déplora la perte du roi de France, du comte de Poitiers et de Charles d'Anjou auquel il avait adressé plusieurs de ses poëmes.

On l'avait vu partisan zélé des pèlerinages d'outre-mer; mais ces expéditions lointaines ayant ruiné ses protecteurs, Rutebœuf modifia son langage à mesure que la pauvreté prenait domicile chez lui.

— « Que le siècle est changé! s'écriait-il; un loup blanc » a mangé tous les chevaliers loyaulx et pieulx, en sorte » qu'on n'en rencontre plus. Ah! messire Geoffroy de » Sargines, ne vois pas qu'on s'occupe de vous secou- » rir.... les chevaulx, dist-on, ont mal aux eschines, et » le riche homme en sa poitrine! »

Il est vrai, d'ailleurs, que les malheurs récents de la dernière croisade avaient plongé la France dans le deuil,

et les troubadours étaient certains d'acquérir de la popularité en tournant en dérision les sires châtelains qui songeaient encore à déserter leurs manoirs pour voler de nouveau vers la Terre-Sainte. Aussi le fabliau ou « Disputizons du croisié et du descroisié » jouit-il d'un long succès de vogue, d'autant que le dénouement devait faire pardonner la hardiesse du trouvère.

— « Estois donc, dit Ruteboeuf, monté sur destrier, » vers la Sainct-Remi, et marchois le long d'ung vergier, » songeant à nos pouvres chrestiens d'Acre, ou de la » Terre-Saincte, lorsqu'ainsy tout pensif entendis deulx » chevaliers causer en ceste façon. »

Le croisié. — « Bel amy, Dieu nous appelle aulx » saincts lieux pour les desfendre contre la profanation » des infidèles. »

Le descroisié. — « N'est-ce pas? iray au prix de mon » sang conquérir ung pays lointain, dont on ne m'abandonnera rien quand on en sera le maistre, et laisseray » ici, en garde aux chiens, mon fief, ma femme, mes » enfants? serait folie quitter 100 sols pour aller en » gagner 40 en solde?

— » Mais la providence de Dieu pourvoyera à tout: » il rendra le centuple de ce qu'on perd pour lui!

— » C'est pourquoi tous ceulx qu'on envoye à Rome » ou à Sainct-Jehan de Compostelle s'en reviennent » nuds, sans serfs ni varlets.

— » Mais peut-on se sauver en s'esbattant dans la joie » et le plaisir?

» Considérez le roi de France qui prend le bourdon et » la croix, quitte ses enfants et son royaulme... il abandonne certes plus que nous!

— » Sire, dors toutes les nuits,... vis d'intelligence » avec mes voisins,... et par sainct Pierre! veulx mener » longtemps ce train joyeulx icy, avec mes amys... Que » si le souldan veult m'attaquer, ô alors, trouvera ma » bannière et mes armes!..... Au surplus, traverse vo» lentiers ung ruissel,... le saulte et le passe hardyment. » Ains, d'icy à Sainct-Jehan d'Acre, l'eau est par trop » profonde et le canal trop large... Diex est partout! et » pour moy en France autant que pour vous à Hiéru» salem!..... »

Le sire croisé continue ses arguments, et l'autre chevalier convaincu finit par prendre la croix.

On conçoit toutefois que malgré le franc-parler des poëtes du moyen âge, de pareilles déclamations durent rarement se faire entendre en présence du monarque, et que les représentations scéniques offraient ordinairement des tableaux d'une autre nature. Tel fut le jeu-parti d'Aucassin et Nicolette exécuté sur une espèce de théâtre, et qui parut vers 1254, époque à laquelle Louis IX venait de faire l'acquisition du donjon de Beaucaire, noble témoin des touchantes aventures de ce naïf tableau. (Chaque morceau s'y chantait, les autres acteurs « dient, contoient et fabloient. »)

Plus d'une fois ces sortes de drames reproduisirent des traits d'héroïsme ou de tendre dévoue-

---

Disputizon du croisié et du descroisié, manuscrit de la bib. roy., n° 7218. Pasquier, Recherches de la France, f. 602. Romancero français (1833). Manuscrit de la bibl. roy., 7222. Supplém., n° 184, manuscrit de Berne. Annales poétiques, 1er, p. 9. Jean Labarre, Antiquités de Corbeil, 174.

ment : les preux croyaient alors se trouver encore en « de dures mêlées » ; les jouvencels brûlaient de s'y férir un jour, et les dames mêmes, « ces » fleurs d'amours et palmes de gloire, prenaient dé» duyct à ces fortes émotions » ; elles semblaient inspirer les trouvères, qui s'écriaient : — « Courtois cheva» liers, pensez à la force de vos bras, et conduisez» vous vaillamment, car vous regardons ! » A leur tour, » les bannerets répétaient avec les jongleurs : — Amour » aux dames ! mort aux esnemis ! — En avant les braves, » car biaux yeulx nous contemplent ! »

Parmi ces exercices dramatiques, on doit citer surtout le « Jeu de monseigneur sainct Nicolas », composé vers 1260 par Jean Bodiaus d'Arras. Sa santé l'ayant empêché malgré lui d'aller à la croisade, il chercha sous le voile d'une transparente allégorie à retracer les principaux épisodes de l'expédition d'outre-mer, devant les guerriers qui venaient d'en être les témoins. L'attention, la vive sympathie d'un pareil auditoire, augmentait lorsqu'on reconnaissait dans ces tableaux le désastre de Mansourah et la mort du comte d'Artois, « cet adolescent » guerrier qui répond à Dieu, auquel il fait le sacrifice » de sa vie :

— » Seigneur, si je suis jeune, ne m'ayez en despit :
» On a veu bien souvent grant cueur en corps petit ! »

Quand on entendait un ange dire aux croisés : — « Vous promets que serez tous taillés en pièces, ains » que possèderez la haulte couronne ! »

Tous les regards se tournaient alors vers le courageux captif de Minieh, vers l'héroïne de Damiette,

versant des larmes eux-mêmes, au récit de la fin déplorable d'un prince qui, « passé en Égypte en l'apvril de » ses ans, désiroist finer par martyre pour l'exhaulcement » de la foi chrétienne! » Chacun pleurait les victimes de la sainte guerre tout en voyant en eux autant d'élus!

L'opinion contemporaine plaçait aussi au premier rang « plusieurs romans et chansons de gestes », entre autres, le roman de Guillaume d'Orange « le Marquis- » au-Court-Nez »; celui de Cléomades composé, par Adenez-le-Roy à la sollicitation de Marie de Brabant et de Blanche d'Artois; celui du Brut, par Robert Wace, « qu'il était messéant de ne pas connaistre; de Huon » de Bordeaux, allant pourfendre, sans cérémonie » aulcune, la teste d'ung seigneur assis auprès du mo- » narque auquel on le présentoist, et s'écriant : — Mon » Dieu, m'as donné la grâce de bien commencer; » daigne m'accorder celle de mieulx finir! »

La plupart des sujets de ces poëmes ou romans retraçaient toute une époque nationale : Agolant, la guerre en Italie contre les Lombards; Ogier le Danois, celle d'Espagne; Gérard de Roussillon, celle de Charles Martel, etc., etc. Les détails les plus gracieux, les plus touchants, se révèlent dans la plupart des compositions du même genre; mais ils abondent surtout dans Garin le Loherains (le Lorrain), dans « Berte aux grants piés », dans Gérard de Nevers, ou la Violette; dans les romans fabuleux de « la table ronde et des pairs, véritables poëmes » épiques dont la publication révèlerait une brillante » aurore poëtique entièrement inattendue » Toutes ces productions, qui retracent la grande époque de Char-

lemagne et la catastrophe de Roncevaux, de même que la simple histoire de Pierre de Provence, étaient empreintes d'un charme original fait pour plaire aux filles de Bérenger et au fils de Blanche de Castille. Louis dut également se procurer les romances du Cid, les délices de la vieille Espagne, le Tabador castillan, et surtout les complaintes religieuses que le royal auteur *das partidas*, Alphonse X, composait en gallicien, en l'honneur, de la vierge mère. Il paraîtrait même par des vers de Rutebœuf, que la docte et illustre assemblée fut appelée à éclaircir quelques points historiques de ces poëmes :

« Li roi tiendra concile
» Comment Aioul s'en vint en France. »

Un jeune poëte, dont le nom, Marie de France, se redit encore sur les bords de la Seine comme sur ceux de la Tamise, vint à la même époque disputer le prix de poésie aux trouvères étrangers et nationaux. Née, dit-on, en Bretagne, elle passa sa jeunesse à la cour de la reine d'Angleterre, Aliénor, et sa reconnais-

---

M. Paulin Paris, de l'institut, li Romans de Berte aux grants piés précédé d'une dissertation sur les romans des douze pairs, 1832. Sir Walter-Scott, Essai sur les vieux romans. Ballades de Percy, II, 143. La Résurrection du Sauveur, Fragment d'un mystère inédit du XII^e siècle, publié par M. Achille Jubinal. M. Onésyme Leroi. Essai sur les mystères, p. 14. 23. l'abbé de la Rue. Fabliaux de Barbazan, I^re p. 106. Fables de La Fontaine. Édition de M. Robert, Fables inédites des XII^e, XIII^e, et XIV^e siècle. F. Schlegel, Hist. de la littérature ancienne et moder. Trad. par Williams Ducket.

sance l'engagea à dédier à Henri III son recueil de lais français, où selon Denis Pyram, barde anglo-normand, les dames anglaises «souloient se plaire.—C'est par vostre » ordre, sire, disait Marie en son prologue, noble » prince si preux, si courtois, qui possédez toutes les » qualités du cœur et de l'esprit, que ai rassemblé » ces vers. »

Marie de France, dont la mélancolie et la sensibilité se trahissent dans plusieurs de ses poëmes, avait composé aussi des fables dont elle fit hommage à Guillaume, comte de Salisbury, dit Longue-Épée, le même qui trouva un tombeau glorieux sous les remparts de Mansourah. La muse d'Angleterre devait connaître les imitations et les traductions plus ou moins fidèles qui existaient déjà en vers français, des fables d'Ésope, qu'on appelait alors Ysopes, Ysopet et Avionet.

On ne doit point faire figurer parmi ces compositions théâtrales, ou déclamées, d'autres poëmes de longue haleine dont deux entre autres, parvenus jusqu'à nous, produisirent une profonde sensation. Dans le premier, intitulé : « Bible Guyot, Hugues de Bercy, moine de Cluni, » descrivait d'une plume merveilleusement hardye les » vices et abus de son temps, aliment de la malignité popu» laire. » Quant au second, le roman de la Rose, regardé comme un chef-d'œuvre inimitable, la première partie en fut lue sans doute devant Louis IX et la reine de France, par Guillaume de Lorris, plutôt connu jusqu'alors comme jurisconsulte savant que comme poëte. Cette production bizarre ne choqua point d'aussi chastes oreilles, et le couple royal ne chercha à y voir, de même que la plupart des contemporains, qu'une pieuse et mystique allé-

gorie, malgré le frontispice en vers où ce poëme est déclaré nettement : « un roman où l'art d'amours est » tout enclose ». Nos aïeux s'en nourrirent avec délices, et ce chef-d'œuvre, illisible de nos jours, forma presque une école.

Les grandes assemblées tenues dans les résidences royales ; les représentations scéniques des jeux partis, et celles des premiers mystères, forçaient le roi et Marguerite à s'arracher par fois à leurs habitudes austères. La plupart des jongleurs ménestrels appelés à embellir ces fêtes, à y jouer un rôle, étaient également versés dans l'art des funambules, et ils remplaçaient d'ordinaire les chants et les récits par des tours de force et d'adresse ; leur « escarcelle y trouvoist son compte » ; car en ces réunions solennelles de dames, de barons, de chevaliers, de troubadours et de trouvères, « Louis IX, » despensoist bien et largement, faisant servir sa cour » en tel habundance, qu'il surpassoist tous les roys ses » contemporains et prédécesseurs. »

Toutefois, comme il avait renoncé de bonne heure par dévotion aux « jeux de la quintaine et aux tour- » nois », il se fit plus tard scrupule d'assister aux représentations profanes et même aux mystères. D'ailleurs le concile de Paris, convoqué le 21 mars 1260, peu de temps après la mort de Louis de France, pour implorer le secours du Ciel contre les Tartares, venait de prescrire la suspension de tout exercice chevaleresque deux ans durant, exceptant néanmoins « ceux de l'arc » et de l'arbaleste », regardés comme indispensables aux hommes d'armes et à la jeune noblesse.

La munificence royale ne put guère alors se mani-

fester que dans des voyages d'apparât entrepris presque toujours dans un but de piété, entre autres celui d'Évreux, 19 octobre 1259, à l'occasion du sacre de l'évêque Raoul de Grosparmy, un des principaux conseillers de Louis, qui s'y trouva avec ses fils et le comte de Leycester; puis, le dimanche, 26 du même mois, à Orléans, afin d'honorer la translation des reliques de saint Aignan, dont le roi et les jeunes princes de France portèrent la châsse. Il en fut de même le 1er mai 1260, à Beauvais, où se célébra la translation de saint Lucien, de saint Messein et de saint Julien, en de riches châsses d'argent. Les évêques de Senlis et de Beauvais y officièrent en présence de Thibaut VI, roi de Navarre, des enfants de France, des fils aînés de Baudoin, empereur de Constantinople, de dix abbés à crosse, et d'une multitude innombrable d'étrangers et de peuple, se pressant sous les vieilles nefs de basiliques.

CXV. La protection éclatante accordée par le saint monarque aux sciences et aux lettres s'étendit également aux arts, cette noble puissance d'immortalité, apanage des souverains, mais que Louis envisagea toujours comme un tribut de reconnaissance que les rois doivent à celui qui dispose des sceptres et des empires, et comme un moyen de répandre les richesses au sein des classes laborieuses.

L'architecture religieuse eut aussi une large part dans cette protection royale.

Louis et son architecte favori avaient pu contempler les mosquées de l'orient, et un futur pontife de Rome, Gui Fulcodi, leur avait montré les monuments ro-

mains de Nîmes. Mais rien dans ces antiques édifices, froids comme les dieux auxquels ils étaient consacrés, ne pouvait parler à l'exquise sensibilité du monarque. Il lui fallait autre chose que l'architecture chrétienne du XII[e] siècle, trop nue, trop uniforme, trop lourde, pour rendre complétement la haute pensée religieuse et poétique qui dominait les esprits.

La religion, toujours féconde en prodiges, pouvait seule traduire en réalité cette pensée audacieuse comme le génie; et il faut bien l'avouer, à l'exception d'un petit nombre d'architectes de profession, ce furent des évêques, des abbés, de simples clercs, d'obscurs moines, qui entreprirent ces gigantesques constructions. On le reconnaît sans peine à ce caractère d'inspiration céleste empreint sur la plupart des églises du moyen âge.

La foi leur tenait lieu d'études, leur genie, d'expérience; et tout en léguant des chefs-d'œuvre aux générations, « les maîtres des pierres vives » comme on les nommait alors, cachaient leurs noms et savaient qu'ils ne seraient jamais prononcés. Il en fut de même de ces jeunes vierges artistes, qui furent vues comme des apparitions aériennes, sculptant les figures des portiques et des tours consacrées à la reine des anges.

Hommes sublimes d'humilité, si l'orgueil de notre siècle s'incline devant le merveilleux talent qui rayonne dans vos œuvres, à son tour la religion doit également signaler vos triomphes. On ne craint pas de le dire : tel édifice du moyen âge a pu raviver la foi éteinte, et y conduire par l'admiration.

Absorbé par ce grandiose poétique, par cette impo-

sante couleur religieuse qui resplendit au seuil du temple, on s'émerveille à la vue de ces flèches battues par les vents depuis des siècles, traversées comme la religion, par des orages et demeurées debout comme elle, toujours protégées par la croix, cette grande image de civilisation de vie et de paix! On est comme anéanti en face de ces nefs colossales, éclairées d'un jour mystérieux, mélangé de couleurs éclatantes, où se pressèrent tant de générations disparues; de ces chapelles latérales, pavées des tombes des aïeux endormis, sur lesquelles se projette une traînée lumineuse détachée des vitraux. On se sent attendri devant ces baptistères de travail exquis, renfermant l'eau purifiante, source des célestes bénédictions; devant ces chaires dentelées à jour, d'où découle la parole de vie. On médite sur ces milliers d'emblèmes qui déroulent la chaîne des âges chrétiens, sur ces immenses roses des vents, grave symbole des passions humaines, de ces tempêtes orageuses du cœur, qui viennent se briser ou se réfugier dans un centre unique, la vérité révélée!

L'émotion, le recueillement entraînent alors aux plus hautes pensées d'avenir; l'incrédule doute, l'indifférent est subjugué, et l'homme de foi se sent comme élancé dans les régions éternelles!

Honneur donc mille fois à ceux qui élevèrent « ces forêts de pierres parlantes », et qui, ayant compris combien étaient fugitives les impressions produites par les édifices du paganisme, les ont rendues durables, infinies, dans nos cathédrales chrétiennes, où pour ainsi dire une vision de l'âme a été réalisée par eux!

Tout édifice chrétien en Europe, se termina inva-

riablement en cône, en flèche; tout devint aigu, pyramidal: tours, clochers, voûtes, portes, croisées; et il fallait sans doute qu'il existât une sorte de charme mystérieux dans les contours de l'ogive, puisqu'elle a traversé des siècles pour agir encore puissamment sur notre époque. Qu'on le demande au voyageur qui a visité l'Espagne, partout ceinte d'une couronne de monuments religieux! Pise, qui, dès 1231, ciselait le délicieux bijou de Sainte-Marie della Spina; Venise, qui, un siècle auparavant (1152), faisait admirer le campanile de Saint-Marc, dû à Buono, le premier architecte du moyen âge dont l'histoire ait conservé le nom!

Le roi de France sut donner un nouvel élan à l'impulsion générale, et il est, sans contredit, un des souverains auxquels l'architecture religieuse doit le plus d'édifices remarquables.

Son conseil ne fut pas toujours porté à applaudir à tant de générosité, et l'un de ses membres se permit, dit-on, un jour de l'en blâmer. — « Diex, répondit-il, » m'a donné tout ce que possède..., ce que despenserai » de ceste manière, sera tousjours le mieulx placé. »

Ce penchant inné vers un art qui parlait également à sa foi, et à son imagination, se manifesta dès les premières années de sa majorité, même sous la régence de sa mère, à l'occasion du vœu des sergents d'armes de Philippe-Auguste, demeuré inaccompli faute d'argent. Louis crut remplir les intentions de son aïeul et de son père, en faisant élever l'église « de Sainte-Catherine-du-Val-des-Ecoliers, où deux pierres taillées en » creux, placées contre les piliers de la nef, ont servi

»jusqu'à ce jour de témoins de cette fondation. On li-
»sait sur la première :

— » Li sergents, pour le temps qu'ils gardaient le »pont de Bovines, voulurent que si Diex leur donnoist »la victoire, ils funderaient une esglise, en l'honneur »de Madame saincte Catherine, et ainsy fust-il! »

— Sur la deuxième, érigée après la mort de Louis, et où il était représenté en manteau royal, entouré de religieux en costume du temps, on lisait :

— « A la prière des sergents d'armes, Monsieur sainct »Loys funda ceste esglise, et y mist la première pierre.. »et fu, pour la joye de la victoire qui fu au pont de Bo-»vines, l'an 1214. »

L'ordre du Val-des-Écoliers avait été institué en 1204, auprès de Langres, par Guillaume l'Anglois.

Peu de mois auparavant, et vraisemblablement le 24 ou 25 février 1227, Louis IX, dans la pensée d'obéir aux volontés du père qu'il pleurait encore, bâtit dans une plaine au milieu des bois, à une demi-lieue de Beaumont-sur-Oise et de Luzarches, une magnifique abbaye, où il appela cent quatorze religieux de l'ordre de Cîteaux. — « Le roi, dit un vieil auteur, fu si ardent et eschauffé de »la mort de Jésus-Christ, et l'âme duquel désirait Diex,

---

Joinville, fol. 164. Le comte de Choiseuil-d'Aillecourt, de l'institut, de l'Influence des croisades, 155. Du Peyrat, 471. Voyage littéraire de deux relig. bénédictins, IIe partie, 153. Le Noir, Musée des monuments français, 100. Echard, Ier, 768. Hist. littér. de la France. XVII, p. 302; XVIII, 338, 339. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome Ier, fol. 51. Boiserée, Essai sur la description du temple du Saint-Gréal.

» comme le cerf qui est chacié, la fontaine et les eaux, » funda ceste abbaye, au lieu que l'on disoist au Mont » ou Cui-Mont ; il prit ensuite celui du Regalis-Mons; » puis, Mont-Réal ou Royal, enfin Royaumont. »

Le monarque possédait près d'un bourg sur l'Oise, appelé Ancéris, un manoir de ce nom, où il logeait pendant les travaux de l'abbaye et de l'église, qu'il se plaisait à suivre lui-même avec ses frères.

Les moines, suivant la coutume de Cîteaux, se mêlaient aux ouvriers, fendaient les pierres et voituraient la chaux et le mortier nécessaires. Louis s'emparait aussi de la civière, la portait chargée de moellons et de terre, et exigeait que Charles, Alphonse et Robert travaillassent comme lui. Ceux-ci, surtout les comtes d'Anjou et de Poitiers, moins âgés, moins robustes, moins zélés peut-être, préféraient quelquefois « courir, chanter ou s'esbattre : — Frères, disait-il » alors, « les moines gardent maintenant le silence, fai- » sons comme eux; et quand les princes voulaient se » reposer au lieu de traîner la civière; — les moines, » ajoutait-il, ne se reposent pas..., imitons-les! »

Guillaume de Montaigu, XXII^e abbé de Cîteaux en 1227 (et qui s'étant démis de sa charge, en 1236, passa ses dernières années à Clairvaux), fut témoin de ces travaux, et admira plus d'une fois le zèle de l'adolescent fondateur.

Ce fut le dimanche, 19 octobre 1236, que Jean, archevêque de Mitylène, consacra l'église de Royaumont en « l'honneur de la vierge Marie et de tous les saints », cérémonie solennelle à laquelle assistèrent en grande pompe le jeune roi, sa mère, Marguerite, et toute la cour de France.

Ce magnifique monument mit le sceau à la réputation naissante de Pierre de Montereau, tandis que son jeune rival, Eudes de Montreuil, venait de présider à l'érection de l'église du Val-des-Écoliers.

La nef, dans le genre du gothique mixte ou fleuri, une des plus belles du royaume, surprenait par sa hauteur colossale, effrayait par sa hardiesse. Louis dépensa, dit-on, 100,000 livres parisis (1,700,000 fr.) à cet édifice, somme immense à une époque où 15 livres de rente (255 fr.) suffisaient pour entretenir honnêtement un ecclésiastique.

Le monarque ajouta plus tard de nouveaux embellissements à son œuvre de prédilection, et les abbés de Royaumont, devenus opulents, cherchèrent à l'envi à l'orner encore. Aussi, le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, tenu en 1263, trouvant de l'excès dans la richesse intérieure de l'église, « enjoignit à l'abbé de » changer les peintures, imaiges, sculptures, tentures » et colonnes, faictes depuis peu autour du grand autel, » pour les réduire à l'ancienne humilité et simplesse » de l'ordre, sans touscher néanmoins aux tombeaux des » princes. »

Le souvenir de Robert d'Artois, celui de ses frères qui l'avait secondé le plus activement dans les travaux de Royaumont, contribuait à l'affection et à l'intérêt que portait le monarque à la nouvelle abbaye. On rapporte que, dès qu'il pouvait se dérober aux affaires et aux réceptions, il s'échappait de sa capitale pour voler vers sa fondation favorite; déposant alors tout insigne royal sur le seuil du cloître, il exigeait qu'on l'y traitât comme un simple moine, mangeant au réfectoire, dormant au

dortoir, travaillant au jardin, suivant enfin tous les exercices de la communauté; on l'y vit même souvent chanter la nuit les vigiles de saint Michel, tenant une petite lanterne sourde sur son pupitre pour s'éclairer. Ce prince trouvait à Royaumont, ou y ramenait avec lui Vincens de Beauvais, son lecteur ou prédicateur en titre, car chez les dominicains, les deux qualifications étaient synonymes. Là, assis contre un des piliers de la nef sur de la paille fraîche, quelquefois dans la même chaire que Vincens, une de ses plus grandes jouissances était d'entendre les sermons du savant religieux; il demeurait ensuite longtemps en oraison, prosterné devant l'autel de Sainte-Agnès, qui prit depuis le nom « d'autel » de Saint-Louis ».

Malgré les continuelles aumônes que le monarque répandait à pleines mains sur les infortunés de la capitale, c'est à Royaumont, peut-être, que sa charité inépuisable, sa tendre compassion pour les malades, lui attirèrent les plus touchantes bénédictions. Aussitôt qu'il avait franchi les cours de l'abbaye, il volait à l'infirmerie, s'entourait des médecins, et les questionnait en exigeant qu'ils entrassent dans les détails les plus circonstanciés.

S'adressant ensuite aux malades, il prenait lui-même leur pouls et étudiait leur physionomie. Quand il les trouvait atteints d'une fièvre ardente et qu'ils étaient en transpiration, il les essuyait, leur frottait les tempes, le front et ordonnait des potions ou des électuaires.

Les maladies les plus contagieuses, les plus dégoûtantes ne le repoussaient point; la lèpre même devenait pour lui, comme aux yeux de l'Église et des fidèles,

quelque chose de sacré. Loin de fuir ces infortunés retranchés du monde, et à qui le prêtre chantait, « quand » on les mettait hors du siècle : —Meurs au monde, re» nais à Dieu. » Louis éprouvait comme une fraternelle sympathie pour les malheureux accablés de cette hideuse infirmité; et son malade de prédilection à Royaumont était même un religieux lépreux nommé « frère Léger », objet d'horreur pour la communauté entière. Le roi lui servait à manger de ses propres mains, lui rendait les soins les plus tendres, l'habillait, lavait ses plaies et touchait ses ulcères.

Témoin un jour de cette scène, l'abbé de Royaumont ne put, dit-on, soutenir un spectacle qui le frappait d'épouvante, tandis que des larmes « d'attendrisse» ment et d'admiration chéoient de ses yeulx ». — C'est mon lépreux ! disait le monarque; et le plus affreux des malheurs avait trouvé une consolation, avait entrevu une lueur d'espérance sur la terre !

La chronique religieuse de Royaumont ajoute que « le lépreux de Louis » se trouva guéri par l'attouchement du prince.

La vive affection du monarque pour cette abbaye le porta à léguer à ses savants moines une grande partie des manuscrits de sa bibliothèque. On a même prétendu, mais cette tradition n'est pas suffisamment constatée, qu'ayant choisi sa sépulture dans l'église « de Réalmont, » une magnifique tombe de porphyre demeura longtemps » préparée pour lui dans la grande nef ».

Toutefois, si le roi de France n'assigna point le lieu de son dernier asile dans la nouvelle abbaye, celle-ci recéla plusieurs objets bien chers à ce prince.

Royaumont prit alors un caractère plus religieux, plus solennel, plus touchant. Le saint roi venait déjà y prier dans la retraite; le tendre père vint y pleurer devant la tombe de ses enfants ou de ses frères.

Dans un des angles formés par les piliers gothiques, couverts « de bannières, d'ex-voto, de verrines en cou» leurs, avec les armoiries de l'abbaye royale, portées » aux processions du soir », la tête enfantine et coloriée d'un prince en manteau bleu, semé de billettes et de lozanges d'or, reposait sur deux coussins de marbre supportés par des anges. Tout autour, se voyaient sculptées en creux des fleurs de lys et des cercles d'or; puis, au-dessus, s'élevait une rangée d'arceaux ou niches à ogives qui renfermaient alternativement un moine de Cîteaux couvert de son froc, et un ange, revêtu de la dalmatique azurée aux armes de France. On lisait en vers latins sur le sarcophage :

« Moi, Philippe, ayant surnom Dagobert, je tends » les mains vers vous, ô mon Dieu! brûlant du désir de » retourner en votre sein! »

« Né d'un illustre père (Louis VIII), j'ai pour frère » et pour roi un autre Louis, et pour mère, la reine » Blanche!

» Roi des rois, vous qui possédez le diadème éternel, » préservez-moi du feu de l'enfer, moi qui suis de » race royale! Placé en ce lieu pour servir de pâture » aux vers, je m'efforce de m'étendre vers vous, et » avec moi, se trouve éteinte toute la gloire qui m'atten» dait! »

(Ce prince, mort dans l'adolescence, était né le 1er dimanche de carême, 1212.)

Non loin de cette tombe s'élevaient deux autres mausolées d'une plus petite dimension. Le premier renfermait la fille aînée de Louis IX, Blanche de France, filleule de la régente, si impatiemment désirée par Marguerite, et qu'elle perdit en 1243. Ce tombeau consistait dans une simple lame de cuivre émaillé, d'un travail exquis. Représentée comme prête à lancer une paume, Blanche, pour se livrer plus facilement à cet exercice, relevait sa tunique parsemée des lys de France et des tours de Castille, figurés en lozanges par une riche mosaïque. A côté, une tombe exactement pareille renfermait le second fils de Louis, Jean de France, mort en 1247. La plaque de cuivre, le costume, l'exécution, tout était absolument semblable, à la seule différence que le prince portait une sorte de sceptre surmonté de fleurs de lys d'or. Ainsi, la main du frère tenait le symbole d'une puissance illusoire, et celle de la sœur paraissait arrêtée dans ses jeux naïfs par l'étreinte glacée de la mort !

Non loin, un autre tombeau faisait couler des larmes plus vives que ces cénotaphes érigés à de jeunes fleurs à peine épanouies !.. il renfermait le fils enlevé à dix-sept ans, le prince pleuré par la France entière, et sur la pierre funéraire duquel on put sans flatterie placer cette épitaphe :

— « Adolescent agréable à Dieu et aux hommes ! qui » se distingua toujours par la pureté de ses mœurs ! »

Le sculpteur, se conformant sans doute aux intentions du monarque, avait représenté Louis de France, étendu, les mains croisées, reposant sur un coussin de pierre, la tête coloriée au naturel, et ayant les che-

veux taillés en rond comme les clercs. Par-dessous le surcot s'entrevoyait la « cotte hardie » à grandes manches; le manteau d'azur semé de fleurs de lys d'or était jeté sur les épaules; une courroie à boutons d'or attachait les souliers recourbés en pointe.

Une niche à ogives, à sculptures festonnées, légères, dentelées, à feuillages gracieux et à flèches élégantes, terminait le monument.

Plusieurs autres arceaux gothiques d'un fonds en verre bleu entouraient le sarcophage, où les couleurs les plus éclatantes, l'outre-mer surtout, brillaient à profusion; les petites figures qu'elles renfermaient concouraient à retracer naïvement la cérémonie du convoi funèbre.

Sur l'un des côtés, on voyait les prêtres en habits sacerdotaux; les clercs tenant en main le bénitier, le goupillon et l'encensoir; les moines et deux femmes en pleurs marchant à la suite; enfin, le char funéraire porté par les barons de France et d'Angleterre; à leur tête, marchait un personnage couronné ayant sur les épaules un des bâtons du cercueil. Au-dessus d'une niche plus élevée, formée par des palmiers surmontés d'anges, et figurant comme une voûte aérienne au milieu des nuages, rayonnaient les statues de la vierge mère et de Jésus-Christ. A leurs pieds, on voyait le patron de Cîteaux et le royal fondateur de Royaumont qui, tête nue, prosterné et en oraison, offrait sur un linge « les trois » clous et la couronne d'épines ».

Tel était l'ensemble de ce monument où l'artiste avait réussi à produire la plus douloureuse illusion. Le visage du jeune prince semblait respirer; ses vêtements étaient

copiés fidèlement sur ceux qu'il portait; on eût dit que ses yeux répondaient aux regards, et le fils de France revivait en quelque sorte sous ces piliers silencieux, où la grandeur évanouie se touvait en face de l'éternelle grandeur! où des liens brisés sur la terre ne devaient se renouer qu'aux cieux!

Combien de fois l'écho de la nef ne répéta-t-il pas les soupirs du tendre père, agenouillé devant ces effigies qui lui retraçaient des êtres si chers, que de larmes ne durent pas tomber de ses yeux sur cette froide pierre qui couvrait l'adolescent royal, objet de tant de pensées d'avenir, doué de si nobles sentiments, et qu'attendaient de si hautes destinées!

On voit que déjà sous le règne de Louis IX, les artistes introduisaient dans les églises d'occident une partie du luxe éblouissant dont leurs regards avaient été frappés au sein des mosquées orientales. Dès lors, l'intérieur des nefs s'orna à l'envi de riches dorures, de couleurs émaillées, de mosaïques, de candelabres de vermeil, de lampes d'argent incrustées de pierreries, et le trésor des basiliques se remplit de reliquaires admirablement sculptés ou ciselés. Un des plus beaux spécimens de la science artistique au moyen âge est, même aujourd'hui, l'admirable châsse de saint Édouard à Westminster, exécutée sous Henri III, par Pietra Cavalini.

Quoique la France n'eût rien à envier aux autres nations sous le rapport des arts, encore moins sur la prééminence de l'architecture chrétienne, elle ne possédait aucun peintre, aucun sculpteur à opposer aux grands artistes d'Italie. Les murs peints à fresque « du Campo » Sancto » à Pise prouvent évidemment que les peintres,

à cette époque, s'exerçaient à de vastes compositions religieuses. Les tapisseries les ayant ensuite remplacées, l'usage des tableaux en bois, à fonds et cadres d'or, prévalut. Il ne nous en est malheureusement parvenu aucun exécuté en France sous le règne de Louis IX, tandis que la plupart des cathédrales toscanes en conservent même d'antérieurs au XIII^e siècle; mais la gloire de la découverte de la peinture sur verre, cet ornement religieux et chevaleresque qui place l'imagination sous le charme mystérieux d'une lumière incertaine, toute favorable au recueillement, appartient sans partage à la France, et dut son plus grand développement à la protection du saint roi.

Favorisé dès sa naissance par Louis-le-Jeune et par son digne ministre Suger, cet art prit un essor nouveau sous le fils de Blanche de Castille. Aussi, toutes les cathédrales et les églises abbatiales élevées par son ordre, enrichies de magnifiques vitraux, purent rivaliser avec celle de Saint-Denis, fière de montrer sur les rosaces de ses portiques les événements de la première croisade, les siéges, les combats où les Turcs armés de cottes de mailles tombaient sous l'épée chrétienne.

L'année de son mariage (1234—1235), Louis en fit exécuter pour les églises des frères mineurs de Saint-Luc et de Saint-Gilles, dont il venait de jeter les fondements à Paris.

On remarquait dans le premier de ces édifices, connu aussi sous le nom d'église « des Cordeliers », des vitraux à losanges damassés de noir, avec la bordure de fleurs de lys, unis aux armes de Castille. Ce fut là que Louis, à son retour d'orient en 1254, inaugura la vénérable

confrérie du Saint-Sépulcre, instituée pour « aveoir plus » souventefois novelles de la Terre-Saincte, et par ce » moyen estre averti de ce qui se passoist ez marches » d'oultre-mer. Le monarque rendit en même temps une » ordonnance par laquelle il vouloist que tous ceulx du » réaulme qui auraient dévocion d'aller oultre-mer, com- » bastre sarrasins, ou veoir saincts lieulx, eussent à le » venir treuver et receveoir ses commandements; puis, » que tous ceulx qui reviendraient d'oultre-mer, se pré- » sentassent à sa cour. Il les hébergeoist et nourrissoist » proche de son palais, voulant tousiours aveoir près lui » de ces pèlerins, appelés d'abord « croisés » ou ramiers, » pour les distinguer des romiers (venant de Rome); » mais comme à leur retour ils rapportoient des palmes » en signe de leur véage et vaillance, on les nomma » palmiers » (paulmiers, palmifers); le bon roy leur » octroyoist volontiers plusieurs libertés, priviléges et » franchises. »

« Par un traité conclu sous le règne de Philippe de » Valois, cette confrérie, qui durait encore au XVI^e^ » siècle sous les mêmes dénominations, avait obtenu » la garde du saint tombeau de Jérusalem; et c'est » d'elle que vint l'ordre du Saint-Sépulcre. »

La possession si désirée de la sainte couronne d'épines, suivie de l'acquisition de plusieurs autres précieuses reliques, avait, en 1239, donné à Louis la pensée de consacrer un édifice spécial à ces vénérables monuments de la foi. Alors fut commencée « cette mer- » veilleuse Sainte-Chapelle, toute mystique, toute arabe, » monde de religion et de poésie, reliquaire précieux » où étincela au-dessus de tous ses chefs-d'œuvre le

écus du mausolée, elle semblait redonner la vie même aux effigies funèbres !

Puis, au crépuscule du soir, à l'heure des ténèbres, s'évanouissaient l'or, l'azur, le pourpre, répandus en flots éblouissants, en brouillard diaphane. Une obscurité profonde, une lueur sombre et rougeâtre, des ombres capricieuses, une humidité pénétrante, remplaçaient les merveilles intérieures de la Sainte-Chapelle, et plongeaient dans une profonde rêverie le fidèle qui un moment avait cru entrevoir quelques rayons échappés du séjour céleste auquel il aspire ! Son âme demeurait sous le poids d'une pensée indéfinissable de grandeur et de simplicité chrétienne, de mélancolie et d'espérance ! et il se disait : « Celui » qui sonde la majesté de Dieu sera accablé par sa » gloire ! »

Au dehors, l'édifice charmait encore par son double rang d'aiguilles élégantes livrées au vent et dominées par une flèche à merveilleuses dentelures, dont la pointe suspendue et comme balancée dans les airs allait cacher dans les nuages le signe de la Rédemption.

Recouverte de fleurs de lys mariées aux tours castillanes sur lesquelles dormaient les corneilles, et les orfraies amies des vieux monuments, cette flèche, a-t-on dit, « était la plus belle, la plus ouvrée, la plus me- » nuisée, la plus déchiquetée, qui ait jamais laissé voir » le ciel à travers son cône de dentelles. »

Louis plaça à côté de l'épître, au midi, son oratoire, sorte de chapelle ou plutôt d'étroite cellule, où il se retirait pour entendre l'office. Là, il pouvait

voir la grande châsse gothique en bronze, élevée sur une voûte à ogives dans laquelle il renferma les reliques cédées par Baudoin; dix serrures différentes répondaient de sa sûreté. Devant cette châsse, une crosse dorée soutenait un ostensoir dans lequel était suspendu un ciboire en or où reposait la divine eucharistie. Cet antique usage de la primitive église, dont parle le cinquième concile de Constantinople, avait été conservé à la Sainte-Chapelle, en souvenir de l'origine des précieux trésors rapportés d'orient.

Il était rare que le monarque passât un seul jour sans aller prier à la Sainte-Chapelle; et comme il y rencontrait constamment en oraison quelqu'un de l'ancienne famille de Vanvres : — « Ce sont, dit-il, des anges » orants (par corruption Anjorrant). Cette épithète de» vint le nom de cette maison, et depuis elle l'a tou» jours honorablement porté. »

Le chef-d'œuvre de l'un des plus célèbres architectes du XIII^e^ siècle se trouva entièrement achevé dans l'espace de moins de dix ans, et l'on remarque avec surprise le peu de temps mis à sa construction, quand on sait qu'une foule d'ouvriers travaillèrent sans interruption au clocher de la cathédrale de Strasbourg, durant deux cent soixante ans, et que Notre-Dame de Paris, fut deux siècles à s'élever telle que nous l'admirons.

Un rapprochement plein d'intérêt fixe à la même date de 1248, où fut inaugurée la Sainte-Chapelle, l'époque où le roi arabe de Grenade, Elgaleb-Billah (Vainqueur par faveur de Dieu), vivifiait par les arts cette ville de féerie, et ordonnait la construction de

l'Alhambra, « le palais des exquises merveilles », l'une des plus brillantes traces du séjour des Maures en Espagne. Douze années auparavant, Cordoue, tombée au pouvoir de Ferdinand III, avait vu s'embellir encore par les soins du cousin du roi de France ses admirables édifices, entre autres sa *mesquita* (mosquée), commencée vers la fin du XIII^e siècle par Abdérame I^er (Abd-el-Rahman), finie après trois règnes de cette « forte et vivace dynastie des Ommyades » : huit cents lampes d'argent y brûlaient constamment !

Les entrepreneurs de ces immenses constructions, quoique prenant le modeste titre de « maîtres maçons » carriers, ou maîtres des pierres vives », étaient en général des personnages religieux. On compta même des médecins parmi eux, car une profession spéciale n'était point nécessaire pour s'associer à d'aussi importants travaux ; il suffisait d'être homme de foi, de bonne renommée et d'intelligence.

Il se forma cependant, en outre, des confréries d'architectes qui, guidés par le seul instinct du génie chrétien, s'en allaient bâtissant des basiliques à Dieu, des oratoires, ou des manoirs féodaux, monuments d'expiation et d'amour. On vit plus d'une fois un de ces artistes consacrer à une seule église tout son temps, toutes ses pensées, toute sa fortune, sa vie entière. Ils s'associèrent plus étroitement encore par un ordre qui s'appela « Franc-Maçonnerie », et ces hommes ignorés, modestes, se léguèrent comme le plus honorable héritage, le soin d'achever les cathédrales de Notre-Dame (1165 à 1277), de Chartres (1180 à 1250), d'Amiens (1220 à 1288), de Rouen (vers 1200), de

Strasbourg (1270), etc., etc., qui, après une période de six siècles, font incliner encore nos fronts de respect, d'admiration et de reconnaissance !

Si l'on doit toujours placer Pierre de Montreau et Eudes de Montreuil en première ligne parmi les architectes de profession dignes de comprendre les idées larges et élevées de leur roi, il serait injuste de méconnaître le talent de Robert de Luzarches, qui présida à l'un des chefs-d'œuvre du moyen âge, la cathédrale d'Amiens, commencée sous Philippe-Auguste ; de Thomas de Courmont, le continuateur de ce magnifique édifice, terminé par son fils en 1369 ; de Jean de Chelles ; de Hugues de Libergier, qui, en 1229, avait bâti l'église de Saint-Nicolas de Rheims ; de Raoul de Coucy, et de quelques autres dont les noms malheureusement n'ont pu être sauvés de l'oubli.

L'art du ciseleur, de l'orfévre, marchant de front avec la sculpture, enrichissait à l'envi les monuments religieux, témoins vivants de la foi des peuples; et Louis, dans son impartiale munificence, encouragea noblement leurs travaux. Ses successeurs l'imitèrent, et l'on sait que les premières lettres de noblesse données en France à des artistes furent accordées, en 1283, par Philippe-le-Hardi à Raoul Bourait, argentier ou orfévre du roi, l'un des plus renommés ciseleurs de l'Europe, et auteur de la châsse de sainte Geneviève.

L'ancien coffre en bois qui renfermait les ossements de la patrone de Paris n'offrait que des ornements grossièrement sculptés, dit-on, par saint Éloi, en 630 ; mais cette antiquité le rendait cher aux Parisiens. Aussi, ne songea-t-on à transférer les reliques dans leur nou-

velle châsse que pendant la nuit, de crainte que le peuple ne se portât à des excès, et ne s'opposât à la translation.

Le roi de France qui ne séparait pas dans son cœur les malheureux de la divinité qui console, fit restaurer la même année (1248), par Eudes de Montreuil, l'Hôtel-Dieu de Paris, dont la régente surveilla l'exécution. Un des officiers du monarque, Étienne Audri, jetait en même temps, avec l'appui du souverain, les fondements de l'Hôtel « des Audriettes » ( ou Hauldryettes ) destiné aux pauvres femmes veuves.

Louis, quoique absorbé par son expédition d'outre-mer, n'en contribua pas moins à l'érection du collége de la Sorbonne, et de celui des Prémontrés. A son retour (1254), il jeta sur la place Maubert les fondements du « grand couvent des Carmes », dont l'ordre

---

Expilly. Dict. des Gaules, II, 513, 854. Joinville, fol. 104, 144, 145, 153, 164. Le comte de Choiseuil d'Aillecourt, de l'institut, de l'Influence des croisades, 155. Dom Romuald, Trésor chr. et hist., II, 735. Hist. de Melun, 411, 412. Lenain de Tillemont, manuscrit, Ier, 42, 701, 758. Joseph Condé, Hist. de la domination des Maures en Espagne, III, p. 65 (1825). Spicilége. Ier, fol. 720, XII, 181. Recueil de tous les cost. des ordres religieux, Ier. Descript. hist. des maisons de Rouen, Introd., p. 20. M. de Saint-Victor, Hist. de Paris, II, 980. Sauval, Ant. de Paris, II, fol. 2. Lenain de Tillemont, Essai sur l'hist. de Cîteaux, II, 288, 383. D'Auvray, Hist. de Royaumont. Voyage litt. de deux religieux bénéd., II, fol. 160. Hist. du clergé, III, 419. Lettre de l'abbé Lebœuf, à M. Ballier, curé des Invalides, en lui envoyant quelques particularités d'un manuscrit de la vie saint Louis. Mercure de France, février 1737, 140, 231, 241, ib., 22 juillet 1735. M. Rio, de l'Art chrétien, 37. Sébastien Rouillard, Hist. de Melun, 1628, in-4°.

avait été réformé, en 1140, par Aymeric, patriarche de Constantinople, et qui avait pour devise : « *Datus est » ei decor Carmeli.* »

En y établissant les bons religieux ramenés avec lui du mont Carmel, le monarque leur fit présent d'une magnifique croix processionnelle, en cuivre doré, exécutée par Raoul Bourait.

Rien n'arrêtant plus l'élan donné aux travaux d'architecture devenus le luxe de la royauté, l'année 1256 vit s'élever le couvent et l'église des Grands-Augustins; et l'on reprit (1257) les travaux de Notre-Dame de Paris. Le grand portail méridional fut confié à Jean de Chelles, qui, sous les yeux du monarque, dirigea aussi les hautes et délicates galeries des nefs, et le cordon « brodé et den» telé, où se dressèrent en statues colossales vingt-sept » rois, prédécesseurs de Louis ». Son aïeul tenait en main le globe impérial saisi à Bouvines.

Vers le même temps, le roi demanda à dom Bernard de la Tour, prieur de la grande Chartreuse, de lui envoyer des religieux de son ordre pour les établir au couvent qu'il faisait bâtir à Gentilly, et il en arriva quatre sous la conduite de dom Jean Josserant. Deux ans après, Louis se trouvant à Melun « fut dans le cas » de recevoir humainement les députés des pères, ayant » à leur tête le même Josserant. Les religieux, après lui » avoir fait entendre combien ils étaient mal en ce lieu, » où ils recevaient trop de visites, demandèrent en » eschange au monarque le chasteau, hostel ou palais » royal de Vauvert, ancienne maison de plaisance » de Hugues-Capet, qui tomboist de vétusté; laquelle de» mande estonna le roy, et fist beaucoup de difficultés,

» remonstrant à Josserant que c'estoist ung lieu inac-» cessible et dangereux, jour et nuict obsédé par ma-» lings esprits, fantosmes et lutins, qui ne cessoient d'y » brayre et tempester; et que d'aultres religieulx ayant » tasché d'y establir leur demeure, avoient esté cons-» traints de l'habandonner et se retraire ailleurs, de sorte » que le maling esprit y dominant, ce lieu s'appeloist dia-» ble de Vauvert. »

Cependant un annaliste plus éclairé rapporte que ce fut le roi qui engagea Josserant à ce changement, et que le prince eut une sorte de combat à soutenir contre l'abbé, « qui moult redoubtoist les esprits qui tourmen-» toient les pères dans leurs veilles et offices. » Il les dé-cida, ajoute-t-on, en leur disant :— « On ne craint rien » en mettant sa confiance en Dieu ! »

Les religieux rassurés se dirigèrent vers leur future destination, et là ils s'agenouillèrent avec le prieur dom Josserant ; « puis, aussitost vist-on la terre trembler, et » par endroicts de la maison s'eslever fumées comme » brouillards noirs et puants. »

Peu après, les moines ayant su que le roi venait les visiter, accoururent tous à sa rencontre et se jetèrent à ses genoux. Relevant Josserant et le prenant par la main :— « Mon frère, dit le monarque, sommes moult » joyeulx et liez de la grâce que Dieu vous doinct et à vos » frères, et voyons bien qu'il veult estre icy servi par » vous et vostre ordre. Ainsy, nous donnons à vous et à » vos successeurs ce lieu de Vauvert.

— » Sire, dit alors un des premiers officiers de la mai-» son, ordonnez donc de quoy ils vivront, car ils n'y ont » ni rentes ni revenus.

— » Nous leur donnerons nostre maison de Gentilly, » les bois et dépendances, reprit le roi. Ne craignez rien, » ajouta-t-il en s'adressant à Josserant, car si servez bien » Dieu, aurez assez... et cependant ayez recours à moy et » ne vous fauldray pas. »

Eudes de Montreuil dirigea la construction du couvent et de l'église, au sujet desquels le pape Clément IV écrivait à Louis (18 juillet 1266) : — « Vous avez » planté cette noble maison! »

Le même architecte bâtit (février 1258) l'église de « Sainte-Croix de la Bretonnerie », où le monarque établit des chanoines réguliers nommés d'abord « croi- » siers », qu'il fit venir de Liége, chef-lieu de l'ordre; il leur donna l'hôtel de l'ancienne Monnaie; église « des Blancs-Manteaux » (autrefois appelés frères des sars, des sacs, porte-sacs, sachettes, de Sainte-Croix, ou de la pénitence de Notre-Seigneur), fut également construite à cette époque par Eudes de Montreuil.

Les Blancs-Manteaux étaient des religieux mendiants venus de Marseille, où leur ordre avait pris naissance sous le titre « de serfs de la vierge mère de Dieu ». Il fut supprimé en 1274. Louis les combla toujours de bienfaits.

L'architecte royal présida encore à l'érection du couvent « des Mathurins », objet constant de la bienveillance particulière du prince. Elle s'étendit aussi aux monastères du même ordre, établis à Verberie et à Mortagne, en Perche.

Le célèbre hospice des Quinze-Vingts, commencé vers 1254 au milieu d'un grand bois limitrophe à l'ancien Paris, ne fut terminé qu'en juillet 1260, époque

à laquelle le pape lui accorda des indulgences. Les premiers aveugles « ou invalides de Saint-Louis » admis dans cet établissement étaient, dit-on, dans l'origine, des gentilshommes français, prisonniers ou ôtages du sultan des sarrasins, qui leur avaient arraché les yeux avant de les renvoyer.

Louis, par lettres datées de Melun (1269 — 1270), ordonna que le nombre de « quinze-vingts serait con» servé à perpétuité, et à chaque vacance, de la remplir » à la nomination de son aulmonier establi visiteur d'icelle » maison. »

La statue du saint monarque, très-ressemblante, mais d'une exécution grossière, attesta jusqu'en 1790, sur le portail de l'église, la mémoire du bienfait et la reconnaissance envers le fondateur.

On vit s'élever, en 1260, la paroisse de Saint-Josse, et l'on peut placer à la même époque la fondation des frères Jacobins de la rue Saint-Jacques; « le dortoir » desquels fust basti de la somme de 10,000 liv. parisis » (170,000 fr.), en quoy le roy condamna Enguerrand » de Coucy. »

Le couvent « des Béguines et l'église des Célestins » remontent à 1264. La communauté de ce dernier ordre avait été instituée dix ans auparavant par saint Pierre de Mâcon, et le roi s'empressa de l'installer dans la capitale aussitôt que le pape eut approuvé cette nouvelle institution.

Pierre de Montereau étant mort en 1266, on peut assigner au plus tard, à 1265, la date de la construction du célèbre réfectoire « de Saint-Martin-des-Champs, » de son dortoir et de sa salle capitulaire, » régardés,

après la Sainte-Chapelle, comme les chefs-d'œuvre du grand architecte, auquel on dut la même année la chapelle « de Notre-Dame » dans l'église Saint-Germain-des-Prés, l'une de plus anciennes de Paris, et dont la tour carrée remonte même au siècle de Charlemagne.

Le collége de Cluni, dont Yves de Vergy fut le premier abbé, paraît avoir été une des dernières constructions de la capitale auxquelles le pieux monarque ait présidé. Parmi celles qu'on lui doit encore, mais dont la date est douteuse, nous citerons les Frères-Ermites de Saint-Augustin, près la porte Montmartre ; les Quatre-Mendiants; Saint-Eustache et Saint-Sauveur.

Les Filles-Dieu furent fondées par l'évêque Guillaume d'Auvergne; mais Louis se montra toujours leur généreux protecteur. L'hôpital de l'Oursine, autrement appelé communauté de Sainte-Valère, doit son origine à Marguerite de Provence, devenue veuve.

Le roi de France institua la confrérie de Saint-Sébastien, et se fit enregistrer un des premiers sur la liste. Elle paraît le type de l'origine, en France, de la compagnie de l'Arbalète ou de l'Arc, dont les chevaliers portaient une croix émaillée, à peu près semblable à celle que Louis XIV consacra à son saint aïeul.

Quelque étendu que paraisse le nombre des édifices élevés à Paris par le monarque, ou sous son règne, celui des monuments entrepris hors de l'enceinte de la capitale, ou dans les provinces, n'est pas moins considérable. Nous en reprendrons la nomenclature par ordre de date, comme nous venons déjà de le faire.

Le dimanche, 24 octobre (1227), Louis assista à la

consécration de la magnifique église de l'abbaye des Bernardins, fondée à trois lieues de Soissons, à l'extrémité de la forêt de Villers-Cotterets, et qui, se trouvant entourée de marais sur lesquels il fallut jeter des ponts, s'appela Long-Pont; un sire de Crécy, divorcé et excommunié, invoqua l'absolution papale, et en jeta les fondements en 1133, d'après l'avis de saint Bernard. D'autres sires du Valois l'enrichirent de dons, plusieurs y prirent l'habit, et enfin Raoul de Crespy bâtit l'église, qu'il ne vit point achevée. Une croisée longue de cent cinquante pieds, terminée par deux roses d'un travail exquis, attestent encore l'habileté audacieuse de l'architecte. L'évêque diocésain, Jacques de Bazoches, y ajouta de nouveaux embellissements, et Louis y contribua pour des sommes considérables.

Ce fut Jacques de Bazoches qui, assisté par l'évêque de Beauvais, officia à cette cérémonie, où l'on déploya un luxe peu commun. Le roi y fut conduit avec sa mère à un repas somptueux dont Raoul, comte de Soissons, dit «le Chansonnier de Provins» (mort fort âgé, le 4 janvier 1236), se trouvait l'ordonnateur. Il y fit même les fonctions de grand sénéchal et de grand maître; il servit le monarque, dépeça et coupa la viande «avec deux couteaux de figure extraordinaire, ayant »le manche couvert de lames ciselées et surdorées en »plusieurs endroits.»

En continuant la série des fondations du pieux monarque, nous trouvons: les Filles-Dieu, sur le chemin de Saint-Denis; l'abbaye de Saint-Antoine-lez-Paris, alors hors de ses murs; le couvent des Cordeliers de Saint-Cloud; les monastères de Longchamps et de la Saulssaye;

l'église de Mantes, dont Louis, Blanche de Castille et Marguerite de Provence firent terminer divers travaux et ornements extérieurs et intérieurs, tels que des autels et des chapelles, en accordant aussi des revenus pour leur entretien. (La couverture en plomb toute blasonnée aux armes de Champagne était due à la munificence de Thibaut VI, roi de Navarre, sire de Mantes.) L'abbaye des religieuses de Port-Royal, auprès de Chevreuse, fondée en 1204 par Eudes de Sully, évêque de Paris; celle du Lys-les-Melun (ordre de Cîteaux), où l'on conservait le cœur de la reine Blanche sa bienfaitrice; Maubuisson, dont la régente jeta les fondements vers la première semaine de la Pentecôte 1236; d'abord appelée « Notre-Dame-la-Royale », elle prit ensuite le nom d'un fief relevant de l'abbaye de Joienval, acheté par Blanche, en 1243. L'église, restaurée et enrichie de nouveau par Louis, après la mort de sa mère, avait été consacrée, en 1244, par Guillaume d'Auvergne.

Durant les premiers travaux (1241), Blanche signa une charte où elle déclarait « avoir bâti cet édifice pour » en former une abbaye de filles de Cîteaux, et cela, » à l'intention de faire prier pour l'âme d'Alphonse IX, » son père, d'Aliénor, sa mère, de Louis VIII, son » époux, etc., etc. » Elle nomma pour la première abbesse, Guillemette, une de ses nièces. Les bienfaits de cette princesse, ceux de Louis IX qui, pendant ses séjours à Pontoise, allait fréquemment visiter Maubuisson, firent surnommer « faubourg de l'Aumône », la partie de la ville joignant « Notre-Dame-la-Royale, ou la » Royale-Abbaye ».

On doit encore au même prince la fondation des

« Emmurées » de Rouen, fières et heureuses de la protection du pieux monarque, qui, de ses mains royales, travailla, dit-on, à leur autel; celle des béguines, de sainte Marthe et des carmes de la même ville (1260), rue et faubourg Saint-Séver; de l'abbaye de Sainte-Mathurine, à peu de distance de Rouen; du couvent de Saint-Bonaventure, à Mâcon; de l'abbaye de Notre-Dame-de-Bon-Port, près le pont de l'Arche; de l'Hôtel-Dieu de cette cité. (Le couvent des religieux carmes, aux Aigualades de Marseille, n'a pas de date certaine, mais il est également dû à Louis IX.)

En 1246, ce prince donna aux jacobins de Rouen l'emplacement qu'ils occupèrent depuis, et, en décembre 1254, il céda aux frères mineurs de la même ville une partie de ses fossés; en 1240, il en avait fait reculer et agrandir les murs.

Louis, vers 1259, éleva à Pontoise un vaste Hôtel-Dieu où il plaça d'abord treize religieuses de la règle de Saint-Augustin sous la conduite de Béatrix de Quescalone, la première prieure; mais la charité des bonnes sœurs envers les pauvres malades en attira bientôt un tel nombre, que le royal fondateur se trouva dans la nécessité de leur céder sa propre maison de campagne et les bois de Pontoise, afin d'entretenir autant de religieuses qu'il serait besoin.

L'acte de donation porte la date de 1261.

Le costume de ces pieuses filles consistait en une robe de drap blanc, une ceinture de cuir de la même couleur, la guimpe, le voile et le rochet en toile. Elles prirent plus tard le nom de religieuses de Saint-Louis.

La fondation du couvent des Jacobins dans la paroisse

de Saint-Antoine-de-Compiègne, ainsi que celle de l'hôpital de cette ville, remonte aux années 1254, 1259; le bâtiment de l'hospice seul coûta 14,000 liv. (environ 280,000 f.), sans compter les meubles et les divers accessoires; dès qu'il fut achevé, Louis IX et le roi de Navarre, son gendre, y transportèrent eux-mêmes le premier malade, dans un drap de soie; Louis et Philippe de France portèrent de même le second; et les hauts barons et les officiers du palais venus à Compiègne à la suite du roi se chargèrent de tous les autres. Jamais exemple de charité chrétienne ne fut donné de si haut, ni si publiquement.

Comme il n'existait point encore de cimetière à l'hôpital, le monarque ordonna que les inhumations se fissent le plus loin possible, afin de rencontrer un plus grand nombre de personnes qui pussent prier pour l'âme des décédés. Se trouvant un jour présent à la mort d'un pauvre, il voulut, dit-on, l'ensevelir de ses propres mains.

Le roi de France, qui, après la mort de sa mère, avait fait rebâtir la maison royale de Corbeil, la tour de Corbulo et le prieuré de Saint-Guenault, éleva à l'extrémité de la salle de son palais une Sainte-Chapelle à deux étages, pour y célébrer le service divin; il y attacha trois chanoines réguliers qu'il adjoignit aux quatre autres fondés par le comte Hemon. Urbain IV accorda de grands pardons aux fidèles qui iraient faire leurs dévotions dans cette chapelle, fondée vers 1261.

C'est encore à la piété sans bornes du roi de France que l'on dut la maison de l'abbaye du Trésor, près de Vernon; le monastère des Filles-Dieu et l'Hôtel-Dieu de

la même ville, où l'on voyait au XIII$^{e}$ siècle la haute et redoutable tour bâtie en 1130 par Henri I$^{er}$ Plantagenet. Louis dépensa 30,000 livres (500,000 fr.) pour l'asile « de ses amis les pauvres, la Meson-Dieu », et y plaça vingt-cinq sœurs qu'il se chargea d'habiller tous les ans. Il fournit en outre tout le mobilier de l'établissement et y ajouta de très-vastes bâtiments.

Il répandit des bienfaits non moins considérables sur les hospices de Rheims, d'Orléans, de Saumur, de Saint-Denis, de Fontainebleau, de Vouday (ou ville Vanday), et sur celui des lépreux de Salée, auquel il accorda « tout le » vieux linge de sa chambre, de celle de la royne et de » ses enfants. »

Les abbayes de Villelongue, de Cusset, de la Chaise-Dieu, de la Luzerne, de Haute-Combe, de Froide-Fontaine, du Bec, de Clerchamp; les chapitres de Loches, de Saint-Nazaire à Carcassonne, de Narbonne, de Mende, etc., ont gardé longtemps le souvenir de la pieuse munificence du monarque, toujours disposé à glorifier les maisons du Seigneur. Il ne fut pas étranger non plus aux embellissements de la cathédrale de Clermont, dont Jean Descamps avait donné le plan en 1218. Philippe-le-Hardi y contribua aussi en souvenir de son mariage.

Bien jeune encore et sous la régence de sa mère (vers 1230), Louis avait fondé le prieuré et la chapelle de Saint-Maurice de Senlis, à côté du palais; mais comme cette église se trouvait insuffisante pour recevoir toute la cour aux offices solennels, Louis, à son retour de la Palestine, la fit rebâtir sur un nouveau plan, la consacra le 1$^{er}$ juin 1264, et y établit treize chanoines réguliers

de la congrégation d'Agaune, dans le Valais, dont l'un devait avoir la dignité de prieur. Guillaume, abbé d'Agaune, avait offert au roi les corps de vingt-quatre compagnons de saint Maurice tirés de son abbaye; accompagné de quelques moines, Louis les conduisit lui-même à Senlis.

Le roi, qui avait été les recevoir hors des murs de la ville, déposa provisoirement les reliques dans l'oratoire du palais. Puis, quand l'église du prieuré fut entièrement achevée : — « Ces saincts, dit-il au roi de » Navarre, estoient chevaliers de nostre seigneur Jé» sus-Christ; des chevaliers chrestiens doibvent tenir à » honneur de se charger de leurs précieux ossements; » aidé de Thibaut et de ses enfants, il porta la dernière châsse sur ses épaules pour la confier au trésor de Saint-Maurice.

Quatre années auparavant (16 juin 1260), Conrad, évêque de Cologne, connaissant le prix que Louis attachait aux reliques, lui avait envoyé le corps de sainte Bergue, l'une des onze mille vierges. Le 13 septembre suivant, il lui adressa de nouveau en don les ossements de dix autres saintes, que le monarque fit placer solennellement dans l'abbaye de Royaumont.

Un des plus magnifiques monuments du moyen âge, la basilique de Notre-Dame de Chartres (bâtie dès le règne de Robert-le-Pieux, et terminée en 1145 après plus de cent trente ans de travaux), devint aussi l'objet particulier des soins du monarque. Il la fit entièrement restaurer, et en acheva, dit-on, l'admirable charpente appelée « la Forêt ».

Tout porte à croire qu'on doit à la munificence

de Louis et de ses barons les éclatants vitraux de cette cathédrale, sorte de galerie historique, toute blasonnée, toute chevaleresque, consacrée à l'élite de la noblesse monarchique, et qui nous en retrace encore quelques illustres noms. Pierre de Maincy, soixante-treizième évêque de Chartres, fit l'inauguration de cette basilique, le 17 septembre 1260, en présence du roi, qui, pendant son pèlerinage d'outre-mer, avait largement contribué à la construction du palais épiscopal bâti sur les ruines d'un fort du VIII^e siècle, nommé « le Chas- » telet ».

C'est encore au même prince qu'est due la restauration de l'église et du couvent des frères prêcheurs de Carcassonne, ainsi que la fondation des dominicains de Liége. On croit que Louis bâtit également l'église de Notre-Dame de Dijon, qui, sous plusieurs rapports, rappelle celle de Mantes, aussi attribuée à ce prince.

Le comte de Poitiers et Jeanne de Toulouse suivirent plus d'une fois le généreux exemple de Louis. On rapporte que, durant les chaleurs de l'été, lorsque les châtelains couraient le cerf près de Corbeil, « les » dames alloient se reposer et rafreschir ez prairies qui » bordent la rivière d'Yerre. Le paysage de ces lieux » fust si agréable à la comtesse de Poictiers qu'elle y » achepta la maison et seigneurie de Vaulx, size sur » la pente d'une colline. Elle s'affectionna fort en ce » lieu, et prenoist grant plaisir d'y sesjourner, encore » que la solitude augmentast en quelque façon l'ennuy » quelle avoist de se veoir si longtemps en mariage sans » enfants. Pour se divertir de ceste fascheuse fantaisie, » elle s'advisa de faire bastir un monastère à Jercy, à demi-

» lieue de sa maison et d'y mectre des filles sous la rè» gle de saint Augustin, qui, au défaut d'enfants, pren» draient paine de prier Dieu pour elle et pour son » mari après leur décès. Le comte Alphonse fust bien » aise de veoir que sa femme prenoist son déduict à veoir » travailler les maçons et les manœuvres. »

Ces immenses fondations, ces constructions colossales, ces restaurations multipliées, tant d'utiles établissements hors de la capitale, ne sauraient s'expliquer sans le concours des corporations religieuses qui parcouraient alors l'Europe chrétienne. Elles allaient pieusement offrir leurs services aux souverains comme aux simples fidèles, pour bâtir ou réparer des cathédrales, édifier des abbayes ou des couvents, jeter des ponts sur les fleuves, ou élever de simples oratoires sur leurs rives.

Voulant suivre et diriger lui-même la plupart des travaux exécutés dans ses provinces, Louis se voyait souvent forcé à de fréquentes absences de sa capitale. Il voyageait alors sans cour, sans apparât, et, dans chacune de ses excursions, on le voyait sans cesse répandre des aumônes, ou se livrer aux pratiques de la foi la plus touchante. Quand la distance le lui permettait, il entreprenait même ces voyages à pied, et il fit ainsi un jour le trajet de Nogent-le-Rotrou à Chartres, distant de cinq lieues. Mais il en éprouva, dit-on, une forte lassitude, quoiqu'il se fût appuyé sur le bras d'un de ses chevaliers.

Dès que le monarque franchissait les portes d'une ville, il se dirigeait sur-le-champ vers une église, et, de préférence, vers celle des frères prêcheurs, s'il y

en existait; il y récitait ses oraisons accoutumées, se recommandait aux prières des moines, et quoique souvent harassé de fatigue, il se rendait immédiatement aux hospices. Là, les malades les plus souffrants recevaient les premiers ses soins et ses consolations; à Compiègne, à Orléans, à Vernon, à Pontoise, comme à Paris, il demeurait des heures entières à les questionner, à leur prêcher la résignation, à ranimer leur courage ou leur foi, à panser leurs plaies; car, par humanité, « il était devenu expert médecin. Il pro» longeait quelquefois si longtemps sa visite que les » sergents d'armes de sa suite ne pouvaient endurer » ce tableau de tant d'infirmités humaines, ni les éma» nations infectes qui s'exhalaient dans les salles des hos» pices. Louis seul ne paraissant pas s'en apercevoir trai» tait les pauvres, comme une bonne mère, ses enfants, » et ne les quittait jamais qu'après les avoir tour à tour mis sous la protection de ces humbles filles, sans cesse placées au chevet des malades comme l'ange des célestes consolations! La pitié du monarque devenait ainsi « la providence du malheureux », de même qu'après six siècles, on l'a entendu dire de ses augustes rejetons, qui, après avoir répandu des bienfaits sur le trône, en répandent encore dans l'exil!

Dans sa sollicitude royale, le saint monarque comme on l'a déjà vu, n'abandonnait point ses malades si la mort les délivrait de leurs misères tandis qu'il était encore auprès d'eux. Plus d'une fois, aidé de son gendre et de ses fils, il renouvela la touchante scène de Senlis. Son âme s'était aguerrie en orient à ces horribles tableaux, et le souvenir de Sidon ne s'effaça jamais de sa mémoire.

« Large et aulmosnier », il ne parcourait jamais un point de son royaume, encore moins sa capitale, sans faire distribuer d'abondants secours aux églises pauvres, aux colléges, aux maladreries, aux hôpitaux, aux femmes en couches, aux veuves, aux orphelins, « aux damoi» selles, à pouvres gentilshommes et gentilsfemmes, et » à ceulx qui par vieillesse ou infirmité ne povoient tra» vailler ». Ainsi permit-il à de pauvres « férones d'occu» per gratuitement les places qui régnoient le long des » charniers », particularité qui a fait donner à la rue de la Féronerie le nom qu'elle porte. Un jour, le maître de l'Hôtel-Dieu de Paris vint lui demander quelque aumône : il espérait à peine recevoir 100 livres (1,700 fr.), Louis lui en donna 1,000 (17,000 francs).

Quatre fois l'année, le monarque allait visiter Puisieux, en Gâtinais, et un autre lieu réputé plus pauvre encore. Deux cents malheureux, réunis d'avance par ses ordres, y recevaient chacun de sa main deux pains, du poisson et 12 deniers parisis (environ 3 fr.).

Aussi, témoin d'une charité si vive, le fidèle sénéchal de Champagne disait de son maître : — « Il fust plus » heureux que Titus, l'empereur romain, dont les an» ciennes escriptures racontent que trop se dola, et » fust desconforté d'ung jour qu'il n'avoist donné aulcun » bénéfice ! »

Jaloux que sa présence se signalât toujours par des bienfaits, il exigeait sévèrement qu'elle ne pût jamais occasionner la plus légère dépense aux villes et aux monastères. Il toléra bien moins encore d'être la cause involontaire de quelques abus. Aussi, sous aucun prétexte, ne voulut-il consentir à empiéter, même pour un

moment, sur les droits du seigneur dans le fief duquel il se trouvait.

Un jour, après avoir répandu d'abondantes aumônes dans le village de Vitry, près Paris, il désira entendre le sermon de frère Lambert, de l'ordre des prêcheurs, et il s'assit à ses pieds dans le cimetière où les fidèles s'étaient rassemblés. Des habitants faisant du bruit dans un cabaret voisin, le roi ordonna à ses gendarmes d'aller leur imposer silence; mais, aussitôt après le sermon, il s'informa du nom du sire du lieu, en le faisant assurer qu'il n'avait nullement prétendu s'arroger aucun droit sur sa juridiction particulière.

Témoins des aumônes excessives du monarque, ses conseillers lui représentèrent plus d'une fois la nécessité d'y mettre des bornes, et, tout en louant les motifs, ils cherchèrent à lui prouver que ses libéralités finiraient par devenir onéreuses au trésor.

Mais Louis n'y consacrait que les fonds seuls de ses domaines privés : il n'empruntait jamais à ceux du royaume, et laissait dire son baronnage. Toutefois, pressé plus vivement un jour sur le même sujet : — « Messires, dit-il, convenez maintefois que est despenses » nécessaires pour le maintien de la dignité royale; à » celles-là ne trouvez excès : ne faut-il pas en faire » en aumolnes pour Nostre-Seigneur, afin que ces der» niers compensent les largesses que suis obligé de » sacrifier au monde ? »

Ne se bornant pas à faire éclater sa munificence par la fondation de monuments pieux ou charitables, le monarque appliquait aussi une partie de ses revenus à créer ou à encourager des établissements d'un intérêt général.

L'une des branches les plus importantes et les plus utiles de l'administration était sans doute alors comme toujours l'entretien des routes et l'augmentation des moyens de communication.

L'Europe, au moyen âge, se trouvait malheureusement infestée de bandes de brigands à l'affût des voyageurs ou des pèlerins. Ils les épiaient principalement sur le bord des rivières ou à l'emplacement des gués, « et sous » prétexte de leur faire passer l'eau, les faisoient passer » de ce monde en l'aultre, disent les chroniqueurs contem- » porains; les routes étaient peu nombreuses, peu fré- » quentées, aussi les robbeurs (larrons) redoubtoient-ils » rarement d'être surpris en leurs criminelles tentatives. »

Ils avaient établi le théâtre de leurs larcins, de leurs meurtres, sur les trois principaux chemins d'alors : « le Romeros, ou Romieux, celui des pèlerins de Rome; « le Français », venant d'Espagne à Paris par Jacca, et le Béarn; enfin, « le chemin des Templiers », qui traversait les Pyrénées, par la célèbre vallée de Ronços-Vallios (Roncevaux).

Louis IX, dès le début de son règne, ayant organisé

---

Joinville, 144, 145, 164. M. Michaud, Hist. des croisades, v, 304. Dom Vaissette, Hist. du Languedoc, iv, fol. 505. M. le comte Arthur Beugnot, de l'institut, Essai sur les institutions de saint Louis, p. 109. Le comte de Choiseuil d'Aillecourt, de l'institut, de l'Infl. des croisades, 156. Félibien, Vie des plus célèbres architectes, 158. Recherches hist. sur les congrégations hospitalières des frères pontifes, 1818, p. 11, 18, 35. Hélyot, Hist. des ordres religieux, ii, p. 286. M. J.-B. de Saint-Victor, ii, 665, 2e partie, 798; v, 531, 513; vi, 411. Guill. du Peyrat, 15, 20, 412. Jean de la Barre, Antiquités de Corbeil.

des commissaires voyers chargés d'inspecter constamment ces trois grandes communications du midi, les abords en furent rendus plus faciles, plus sûrs, par une grande quantité de bacs, et surtout de ponts. Au retour des croisades, on les multiplia encore, ainsi que les harts prêtes à saisir les malfaiteurs. Insensiblement la piété du monarque comme celle des fidèles accrut à l'infini le nombre des hospices, des abbayes, des monastères, des chapelles, des oratoires, des ermitages, élevés comme des sentinelles dans ces vallées solitaires, jamais traversées auparavant sans qu'on ne « recommandast sa pouvre âme » à Dieu et à la cour célestiale! »

A la vue de ces monuments secourables et des fourches patibulaires, « esfroy des gens à rapine », le voyageur, le commerçant, le pèlerin, reprenaient courage et remerciaient de bon cœur l'active charité et la justice du monarque, qui veillait ainsi à la sûreté de tous.

Louis, après s'être fait rendre un compte aussi exact que détaillé des nombreuses observations des voyers de terre et de la navigation des rivières, remit en vigueur une vieille loi romaine qui rendait responsable chaque seigneur de tout délit ou crime commis sur les routes de son domaine depuis le lever jusqu'au coucher du soleil.

Déjà en orient, grâces aux célèbres institutions des deux provençaux, frère Gérard Tunc et Hugues de Bagarris, les croisés, comme les visiteurs des saints lieux, trouvaient toujours des guerriers pour sauvegarde et un hôpital pour refuge. L'ordre teutonique vint offrir une garantie de plus aux passagers d'outre-mer.

A la même époque, l'Europe, berceau de ces brillantes

phalanges, vit se former dans son sein une modeste association toute pacifique, mais non moins utile à la civilisation; et tandis que « les maîtres ignorés des » pierres vives » élevaient des monuments au Très-Haut, de simples moines, inspirés par un sentiment religieux et national, se consacraient sous le nom de « frères pontifes » à construire des ponts sur les fleuves ou sur les rivières jusque-là inaccessibles aux voyageurs. Louis ne pouvait manquer de les encourager et de les entourer de sa protection royale.

Un siècle auparavant, un jeune pâtre, Bénezet (Bénédictus ou petit Benoît), né vers 1165, à Hauvilar, dans le Vivarais, guidé par l'instinct de la charité chrétienne, devança à lui seul la future institution en entreprenant l'érection du célèbre pont d'Avignon, achevé en 1188. L'historien Fantoni disait de cette œuvre colossale, admirée encore au XVII^e siècle par le Chancelier de l'Hospital : « En considérant ce pont, le palais » apostolique et les remparts de la cité, je doute lequel » de ces trois monuments a exigé le plus de matériaux ! »

L'ordre obscur des frères pontifes couvrit la France de témoignages éloquents de sa charité et de son habileté dans l'art des constructions; toutefois, il n'en existe aucun de leur aptitude dans les lettres ou dans les sciences spéculatives. On cite seulement parmi eux un célèbre troubadour de Provence, devenu clerc et novice chez les frères d'Avignon, afin, disait-il, d'expier les écarts d'une vie jusqu'alors peu édifiante. Il s'appelait Élias de Barjols, « assez malheureux, ajoute un chroniqueur, » pour oser aymer d'amour la vertueuse Garsende de » Sabran, l'aïeule de Marguerite de Provence. »

Un autre pont sur le même fleuve, un des plus hardis en ce genre, fut commencé sous le règne de Louis IX, et l'on en posa la première pierre le 12 septembre 1265; mais il ne put guère être terminé qu'en 1319. Dom Jean de Thyanges, prieur du monastère de Saint-Saturnin-du-Port (ordre de Cluni), conçut la pensée de ce gigantesque ouvrage, dont les vingt-six arches inégales bravent encore l'effort des siècles et l'impétuosité du Rhône; il le dédia au Saint-Esprit, et la petite ville de Saint-Saturnin en adopta le nom.

Ainsi, sous le saint fils de Blanche de Castille, la religion, qui prêtait constamment son appui à la royauté, prit presque toujours l'initiative dans les objets d'utilité publique les plus importants.

CXVI. Un prince qui ne demeurait jamais en arrière dans la conception d'un noble projet, et qu'on avait vu exposer sa vie pour rendre les honneurs de la sépulture aux martyrs de Sidon, devait être aussi le premier des souverains du moyen âge qui ranimât en occident le culte des tombeaux, « cette seconde religion des peuples » et des familles ! »

Poussé par sa propre impulsion autant que pour obéir au vœu de sa mère, Louis pensa d'abord à réunir en un même lieu les cercueils de ses prédécesseurs, déposés en diverses églises ou abbayes; il se proposa ensuite de leur donner un simulacre d'existence, en faisant reproduire sur la pierre funéraire l'effigie « de » ces grands vassaux de la Mort », et qui les représentait comme plongés dans ce paisible sommeil, image de l'espérance chrétienne. Le monarque désigna à la garde perpétuelle des mausolées de trois races royales la vé-

nérable basilique de Saint-Denis, « toute brillante de » foi et d'espoir, dit un historien moderne, large et sans » ombre, comme l'âme de saint Louis qui l'a bâtie; » simple en dehors, belle en dedans, élancée et légère, » comme pour moins peser sur les morts! »

Saint-Denis ne renfermait alors sous ses vastes nefs qu'un petit nombre de tombes plates et sans ornements. Le peu de sarcophages disséminés le long de ses voûtes silencieuses, et les précieux vitraux destinés à retracer les exploits des premiers croisés, étaient dus à l'abbé Suger. Mathieu de Vendôme, un des successeurs de l'ami de Louis-le-Jeune, se contenta d'élever à ce grand homme une simple pierre avec ces mots : — « *Hic* » *jacet, Sugerius abbas.* » — Il en fut de même pour Pierre I[er], dit d'Auteuil, aussi abbé de Saint-Denis, mort en 1227.

L'humilité de la vie religieuse, on le voit, se continuait encore après la mort. La plupart des moines, même les abbés, ne demandaient comme souvenir terrestre qu'une date sans nom, avec un « *De profundis* ». Ils suppliaient souvent qu'on les inhumât soit devant la façade extérieure de l'église, afin d'y être foulés aux pieds par les passants, soit dans la terre humide et froide où l'eau des gouttières se déversait à grands flots.

S'il n'en fut pas ainsi pour la royauté, il n'est guère présumable que Louis, le plus humble des princes, ait voulu en perpétuer le prestige sur des cendres inanimées; il désira plutôt accomplir un devoir filial en peuplant la grande basilique de mausolées et de souvenirs pieux.

Déjà avant le XII[e] et le XIII[e] siècle, les monuments

rapporter à une date antérieure le placement de ces tombes les unes près des autres des deux côtés du chœur de Saint-Denis. Selon eux, la reine Blanche vivait encore, et comme elle eut une grande part à la restauration de l'abbaye, les tours de Castille s'unirent aux armes de France sur la plupart des sarcophages et des nefs, où « les imagiers et follagiers, les » sculpteurs en titre et des artistes non moins habiles, » transformaient en faisceaux de fleurs et de fruits, en » légères guirlandes de feuillages, en nattes tressées » comme du jonc flexible, en réseaux de fines arêtes » entrelacées, les chapiteaux des colonnes, les clefs » des voûtes, la froide pierre des frises, les emblêmes » mortuaires, même ces flèches hardies qui, dans la » région des nuages, semblaient braver la foudre, et » furent trop souvent punies de leur témérité ! »

Un des premiers soins du monarque, qui n'avait pu présider lui-même aux obsèques de Blanche de Castille, fut, à son retour d'orient, d'ériger à la grande reine un monument digne d'elle dans la basilique consacrée aux royales funérailles, où cependant elle ne paraît pas avoir été transportée de l'abbaye de Maubuisson.

Ce mausolée, tout empreint du goût de l'époque, semblait imiter la chapelle sépulcrale de Dagobert, restaurée par Louis IX. Le fond, surmonté de gracieuses ogives, était formé d'une mosaïque à lozanges, et sept colonnes élégantes soutenaient le sarcophage sur lequel reposait la statue en marbre noir de la régente.

Depuis cette époque, l'usage prévalut de représenter,

étendue sur leurs tombeaux, l'image massive des morts illustres; l'on adopta même des règles certaines pour les chevaliers : « les preulx desconfits au milieu du choc » d'une meslée victorieuse, furent figurés l'espée levée » au poing dextre, le heaume en teste, et ung lyon » vivant dessoubs leurs pieds; les vaincus, sans cotte » d'armes, les mains jointes sur la poitrine, les pieds » appuyés sur le dos d'ung lyon mort et terrassé; les » trespassés en prison d'esnemys, sans esperons, sans » heaume, sans cotte d'armes, sans espée; ceulx enfin, » qui défunctaient en paix, se montraient la teste des» couverte, sans casque, sans espée, les yeulx clos, les » pieds sur le dos d'ung lesvrier. Les véageurs d'oultre» mer avaient les jambes croisées l'une sur l'aultre, en » témoignage de leur pèlerinage. »

Dans la suite, ce genre de sculpture si poétiquement pittoresque, se frayant une voie plus large, le prince ou le chevalier parurent sur leurs monuments, soit en habits de suzerain, soit armés de pied en cap; « montés mesme sur haults dextriers, ils tenoient l'escu » d'une main, de l'aultre l'espée flamboyante », emblème plus éloquent que toute inscription funéraire, pour rappeler le néant des grandeurs et de la vie.

Combien ne s'animèrent pas alors aux regards du pèlerin, du voyageur chrétien, du simple fidèle, ces silencieux sanctuaires, où toutes les dignités humaines comme tous les âges se trouvaient confondus!

Là, dormaient les rois mérovingiens, immobiles et raides dans leurs niches; ici, le vieux prêtre au front chauve et nu; plus loin, une forte épouse de Dieu, conservant enlacés à sa ceinture les cheveux qu'on lui coupa le jour

de sa profession monastique pour être inhumés avec elle. Sous un autre pilier, l'abbé, la crosse en main, la mitre au front, les yeux attachés sur un livre ouvert; on eût dit qu'il méditait sur la vie future. Quelquefois le prélat portait les éperons, la cotte d'armes avec la chape; ailleurs, c'était l'abbesse à l'anneau pectoral violet, à la crosse d'or, et qui semblait plongée en extase; ici, se levait fièrement un banneret aux cheveux plats, à la cuirasse épaisse, à la longue épée; le lion, le faucon, le lévrier, image de ses travaux, de ses goûts, veillent à ses pieds. Un autre, le casque en tête, le gantelet en main, revêtu de la cotte de mailles, ayant son véritable cimeterre le long de la cuisse, paraissait rêver de gloire étendu à côté de sa chaste compagne, « mirouer de pu» dicité comme il le fust de prouesse et de léauté ». L'élue de son cœur, la noble dame de ses pensées en riches atours, se voyait parfois agenouillée avec lui devant un prie-Dieu. Mais plus souvent l'un et l'autre semblaient endormis « les mains entrelacées comme » elles l'avaient été durant leur vie ». Enfin, l'œil attendri rencontrait une mère couchée au milieu de ses enfants, et l'ange de la mort tenant une palme véritable auprès de ce sépulcre.

En général, on plaçait à côté de chacun des défunts quelque arme ou objet de piété, car, en franchissant le « seuil de la tombe, on voulait leur voir emporter » avec eux quelque chose de guerrier ou de sanctifié pour » leur donner bon courage dans l'éternel et mystérieux » pèlerinage du sépulcre. »

Un goût bizarre présida plus tard à ces mausolées; on coloria les statues, on les dora; et pour imiter plus

minutieusement la nature, on moula jusqu'aux ornements des habits. Supposant aussi que l'éclat de l'or et des pierreries ajouterait à la vénération des peuples, on couvrit également les effigies de verroteries émaillées.

Le bruit des pas se perdait dans ces solitudes humides, véritables chroniques populaires, où le cœur battait merveilleusement à la vue de ces rois, de ces reines, de ces dames, de ces chevaliers sans mouvement, la poitrine soulevée par l'angoisse, tendant des mains suppliantes comme une dernière pensée vers le Roi des rois, la lumière du monde, le Christ! L'aspect de ces tombes scellées jusqu'au jour suprême où s'entendra la trompette dernière; ces longues dalles portant une épitaphe, abritant un sommeil sans fin, séparant seules le vivant du défunt; ces cloîtres des morts aux voûtes sonores, aux belles arcades byzantines; ces chiens fidèles, ces lions courageux; ces milliers d'étendards conquis les armes à la main et suspendus aux piliers des nefs; ces emblèmes de la gloire et de la suzeraineté; ceux des nobles alliances, les blasons émaillés; le bâton, l'escarcelle du croisé; quelquefois un hideux squelette se glissant à demi nu au chevet d'un pape, d'un roi, tenant en sa main le sablier de l'éternité arrêté, ou la faux tranchante; tout se réunissait pour élever l'âme aux plus hautes méditations, et l'artiste à des inspirations de foi et de génie. L'ébranlement puissant donné à l'imagination se renouvelait sans cesse par les causes les plus capables de l'émouvoir, les destinées futures de l'homme!

En vain eût-on cherché à y échapper, entouré qu'on

était de sépulcres, « ces pierres de touche qui font pâlir l'alliage et l'or faux » ! Ne foulait-on pas l'abîme où toute vanité s'engloutit ? d'où l'égalité absolue se lève au sein du néant ? où le même linceul recouvre la pourpre et la bure, le manteau royal et le cilice ?... Où pouvait-on méditer plus efficacement sur l'intervalle insaisissable qui sépare l'éternel de la frêle créature, la couche mortuaire du tribunal suprême ? sur cette fatale dernière heure, commencée sur la terre, achevée devant Dieu !... qui traduit quelquefois l'homme plein de force, de vie, de joie, d'avenir, en face de ces terribles « assises du » genre humain ! »

Et il s'est trouvé des hommes assez audacieusement impies pour vouloir arracher à tout un peuple sa foi dans l'avenir, sa confiance dans une autre vie ! pour déraciner en son âme le respect envers les morts, ce pieux héritage légué par l'antiquité la plus reculée ! pour porter même leurs mains sacriléges sur les tombes séculaires de Louis, de Marguerite, des héros, des bienfaiteurs de la France ! assez vandales pour mutiler, ou anéantir tant de chefs-d'œuvre des arts que nous enviaient les étrangers ! Qui eût pu les prédire au saint roi, ces jours néfastes où tant de profanations souilleraient sa basilique ? où ses ossements, ceux de trois dynasties, exposés aux outrages « en cette sépulture fameuse entre toutes les » sépultures du monde, seraient livrés à ce vent de la » colère élevé autour de l'édifice de la mort ! »

Le cœur oppressé, la honte au front, on a besoin de jeter un voile de deuil sur ces saturnales contemporaines; de répéter mille fois que la nation les répudia; et de se dire que du moins Saint-Denis, re-

fleurdelysée par l'homme fort, repeuplée de monuments, quoique veuve des cendres royales, est encore majestueusement debout, et a pu s'ouvrir à d'autres dignes fils de saint Louis!

CXVII. Si le XIII^e^ siècle doit aux arts la majeure partie de sa célébrité, il paraît toutefois que la peinture, la sculpture et l'architecture, s'unirent rarement pour embellir les résidences royales, et moins encore les manoirs des hauts barons. La demeure « du Roi des » rois » emporta seule leur tribut. Les séjours favoris de Louis devaient cependant se ressentir de son goût pour les arts; et, en effet, quelques-uns des palais, des donjons, des châtels ou des maisons de plaisance de ce prince, reconstruits par ses soins, et d'après les dessins de ses architectes, ont laissé des traces dignes d'eux et de lui. On doit citer entre autres Fontainebleau, le vieux manoir de Louis-le-Jeune.

De pauvres anachorètes habitèrent les premiers cette thébaïde du moyen âge, « de dure et pénitente nature, » si l'on en croit Étienne, abbé de Sainte-Geneviève, mort en 1203, et qui écrivait à l'un de ces solitaires : « Ne vous le dissimule poinct, suis effrayé d'une soli- » tude aussi extraordinaire, plutost destinée à servir de » repaire aux bestes féroces que de demeure à des » hommes. Terre aride, privée de toute humidité, ne » produisant pas même de l'herbe! où, contre nature, » l'eau tombant goutte à goutte à travers le roc, près » de votre cellule, n'est ni agréable à la vue, ni douce » au goust! et par-dessus tout cela, la crainte de vous » voir occis par les voleurs, comme deulx de vos de- » vanciers! »

Cependant Louis-le-Jeune y possédait déjà un manoir royal, que Philippe-Auguste, passionné pour la chasse, habitait dans la belle saison. Le fils de Blanche de Castille, qui, dès sa plus tendre jeunesse, l'appelait déjà « ses chers déserts », ne songeait alors non plus » qu'à y courre le cerf, le sanglier, et à s'y esbattre avec » jeunes compaignons. » Mais peu de jours après avoir reçu la main de Marguerite de Provence, il y conduisit sa jeune épouse, et tous deux s'y plurent tellement qu'ils y retournèrent presque chaque année pour y passer le mois de juillet; ils parcouraient toujours ensemble avec un nouvel intérêt l'immense forêt jetée au milieu de ces sablonneuses solitudes, hérissées de melèzes, de bouleaux, de pins, de genévriers, et surchargées de roches pittoresques de grès et de silex, colosses retentissants, pleins d'apparitions et de légendes, et qu'on dirait bouleversés par quelque effroyable catastrophe.

Se trouvant mieux à Fontainebleau que partout ailleurs, Louis IX ne tarda pas à y faire construire un vaste donjon flanqué de tours, et qui renfermait dans son enceinte une chapelle bâtie en 1189, par Philippe-Auguste; saint Thomas de Cantorbéry, fuyant alors l'Angleterre, l'avait bénie sous l'invocation de la Vierge et de saint Saturnin. Mais elle était trop peu spacieuse et le monarque voyait avec peine que les cérémonies religieuses ne pouvaient y recevoir l'éclat et la pompe exigés par la présence de la cour de France; il en ordonna donc la démolition, et la remplaça par un édifice dont l'élégante noblesse lui fit donner le nom de « Belle-Chapelle »; plus tard (1259), il la dota des mêmes revenus que Saint-Maurice de Senlis.

Captif en Syrie, jamais Louis ne songeait sans une profonde émotion aux douleurs de l'esclavage, ni au dévouement de l'ordre institué pour le rachat des prisonniers. Aussi, entourait-il d'une constante bienveillance les frères de la Rédemption; il leur donna pour armoiries huit fleurs de lys d'or, et il établit sept de ces moines dans sa nouvelle chapelle, où il fonda des anniversaires pour l'âme de Louis VIII, pour Blanche de Castille, pour la reine Marguerite et pour lui-même.

Il était rare que, dans ses séjours à Fontainebleau, le monarque n'allât visiter ses bons religieux, chanter l'office avec eux, revêtu d'une chape; n'assistât à leur procession et ne réunît dans la grande salle du couvent tous les pauvres des environs, auxquels il donnait lui-même à manger.

Des ambassadeurs étrangers ayant été admis un jour à son audience après qu'il venait de remplir ce pieux devoir :— « Sire, lui demandèrent-ils, où sont » vos chiens de chasse ? » —Le monarque les conduisit en silence vers le réfectoire des trinitaires encore plein de pauvres : — « Voilà, dit-il, en les leur montrant, les » chiens que nourris, et avec lesquels prétends chassier » et obtenir la gloire céleste ! »

Comme la chapelle appelée « Saint-Vincent de M'ont-» Ouï » n'était qu'à une lieue environ « des chers dé-» serts », sur une colline traversée à sa base par la route de Paris, on voyait souvent Louis y diriger ses pas, y remercier Dieu d'une éclatante protection, et se rendre ensuite à « Notre-Dame de Barbeau », située à une égale distance. Le cercueil de Louis-le-Jeune

y reposait sous un magnifique mausolée digne d'éterniser le deuil et la tendresse conjugale d'Alix de Champagne.

Pontoise, Senlis, où l'on retrouve de vastes et pittoresques ruines; Compiègne, Corbeil, Poissy, possédaient aussi des palais ou châteaux royaux habités souvent par Louis ou sa mère; il en existait encore en divers autres lieux plus ou moins rapprochés de la capitale. Ainsi, on voyait à Léry, près le pont de l'Arche, un grand bâtiment gothique, désigné sous le nom de « maison de la royne Blanche ».

Il paraît aussi que Louis habita plus d'une fois le Bruyères-le-Châtel, dans le voisinage d'Arpajon.

CXVIII. Une résidence toute moderne alors, mais dont l'intérêt historique s'est constamment accru depuis, Vincennes, ce séjour favori de Blanche de Castille, balança l'affection du monarque pour Fontainebleau.

Le parc, planté, clos et peuplé de toute sorte de bêtes fauves, par les soins de Philippe-Auguste, était et fut longtemps l'unique en France où l'on vit réunis tant d'animaux divers en pleine liberté; mais le manoir royal n'offrait à cette époque aucun bâtiment somptueux ni commode; la partie occupée par Louis consistait, à peu de chose près, dans le donjon bâti par son aïeul (1183) sur les ruines d'un ancien château des rois de France. Il y fit, dit-on, ajouter un troisième étage.

Des fossés profonds revêtus de pierres de taille, de fortes tours placées de distance en distance, lui donnaient à l'extérieur plutôt l'aspect sévère d'une forteresse que celui d'un palais; il ne présentait point, comme d'autres

manoirs du même siècle, ces fenêtres à moulures gothiques, ces angles multipliés avec des tourelles octogones, ces tuyaux surmontés de dragons fantastiques aux gueules béantes, ces murs à dentelures, ni ces immobiles figures héraldiques armoriées sur les portes, ou en dessous des corniches. Mais une vue délicieuse prise de la plate-forme du donjon; un air toujours salubre; une magnifique forêt, prolongée jusqu'à Saint-Cloud; les sinuosités de la Seine, qui serpentait en méandres d'argent au milieu de coteaux boisés; un calme, un repos, une solitude si rares à trouver près de la capitale, dont on apercevait les clochers, et les créneaux des tours, tout concourait, en été surtout, à attacher un charme indéfinissable à cette résidence. Aussi, quand les soins du gouvernement le lui permettaient, Louis, abrégeant le sommeil auquel il se livrait après son premier repas, ne manquait guère d'aller passer la soirée à Vincennes, où il soupait et couchait pour en revenir à la pointe du jour. Le Louvre était pour lui le centre des affaires et de la représentation; Vincennes, celui de son repos.

Comme il s'y trouvait quelquefois pendant les fêtes solennelles, il lui parut convenable que toute sa cour pût assister avec lui aux exercices religieux. Il ne tarda pas à

---

Pierre Dan, Trésor des merveilles de Fontainebleau. Millin, Ant. nationales, II. Spicilége, XII, 131. Poncet de la Grâve, Mémoires intéressants pour servir à l'hist. de France, ou Tableaux hist. des maisons royales, 1er disc. prél., XV. L'abbé le Bœuf, Hist. de la ville de Paris, V, p. 761. Revue de Paris, tome XXIX, n° 2, 8 mai, p. 79, article de M. Léon Gozlan.

faire élever à Vincennes une riche chapelle royale ainsi qu'il l'avait fait à Fontainebleau; elle fut dédiée à saint Martin, selon l'usage assez généralement adopté depuis Clovis de consacrer à l'évêque de Tours la plupart des oratoires des rois de France, en mémoire de la chape ou capuchon portée si longtemps à la tête des armées en guise de bannière.

Au milieu de tant de scènes dramatiques, de si nombreuses traditions historiques qui se pressent, se réveillent au nom de cette résidence, il est un souvenir impérissable qui, d'âge en âge, semble dominer tous les souvenirs. Qui n'en serait frappé, quand, malgré les vicissitudes les plus étranges, les révolutions, les changements de sceptre, la chute des dynasties, les siècles ne cessent de redire aux siècles les jugements que le « roi, » que le patriarche, que le saint, rendait sous les majes- » tueux ombrages de Vincennes ! »

En effet, Louis, tout en obéissant à un sentiment inné de justice, était encore éclairé par le flambeau de la législation. Revolté par l'arbitraire, il avait sans cesse présent à l'esprit le conseil du prédicateur d'Hières, frère Hugues de Digne : — « Soyez droict justicier ! » Aussi répétait-il souvent : — « Là où est justice, là » est avantage.

« Ce prince, dit son naïf chroniqueur, disposa la » manière de son vivre de telle façon qu'il pust chasque » jour consacrer quelques heures à donner audience, à » régler procès, et à faire en sorte que la plus grande » promptitude régnast en ceste importante branche de » l'administration. Il avoist, continue Joinville, resglé » son travail de ceste manière, que lorsque monseigneur

» de Nesle, le bon comte de Soissons et nous, qui estions
» près de li, avions entendu la messe, nous allions veoir
» les plaids de la porte des requestes, et quand il reve-
» noist du couvent il nous envoyoist chercher, s'asseyoist
» au pied de son lict, nous faisoist tous asseoir autour de
» li, et nous demandoist s'il n'y avoist rien à expédier
» qu'on ne pust faire sans li; nous le li disions; il en-
» voyoist alors chercher les plaignants, et leur disoist :
» — Pourquoi ne prenez-vous pas ce que nos gens vous
» offrent? — C'est trop peu, sire, respondoient-ils.
» — Debvriez, ajoutoist-il, prendre ce qu'on vouldra
» faire.

» Mainte fois advint que en esté il alloist seoir au boiz
» de Vincennes, après sa messe, et se accostoist à ung
» chesne, et nous faisoist seoir entour li. Et tous ceulx
» qui avoient affaire venoient parler à li, sans destour-
» bier de huissier ne d'aultre; et lors leur demandoist de
» sa bouche : — Y a-t-il qui aist partie? Et se levoient
» ceulx qui avoient partie, et leur disoist : — Taisez-vous
» tous, et l'on vous deslivrera l'ung après l'aultre. Et
» lors appeloist monseigneur Pierre de Fontaine (auteur
» d'un traité sur les formes de la justice) et monseigneur
» Geoffroy de Villette (bailli de Tours en 1261, et en
1268 ambassadeur de France à Venise), et disoist à
» l'ung d'eulx : — Deslivrez-moi ceste partie; et quand
» il véoit aulcune chose à amender à la parole de ceulx
» qui parloient pour lui, il l'amendoist mesme de sa
» bouche. »

Préférant aux plus riches tapis apportés d'orient la
mousse humide et séculaire des vieux arbres plantés
par Louis-le-Jeune, par le héros de Bouvines, Louis

semblait tenir à honneur de se montrer à tous ses sujets sur ce trône improvisé de gazon et de fleurs; il était alors accessible aux plus humbles d'entre eux, chacun pouvait s'approcher de lui et le rendre arbitre de ses propres intérêts; nul ne s'éloignait qu'en bénissant son nom, qu'en exaltant sa justice, qu'en admirant cette sainte majesté selon le cœur de Dieu!

Pourquoi faut-il ici qu'un déplorable souvenir se mêle à de si touchantes traditions! que non loin de ces chênes vénérés, à la place peut-être de celui que le saint roi affectionnait de préférence, et qui existait, dit-on, encore sous Louis XIV, un descendant de Robert de Bourbon, né à Vincennes, un petit-fils du vainqueur de Rocroy, soit tombé victime de la plus inique des sentences!... Que ne peut-on arracher cette page sinistre de la plus merveilleuse histoire des temps modernes!... Le sang du dernier des Condé a rejailli sur les lauriers du consul et sur le bandeau impérial... il ne saurait s'en effacer... il semble redire sans cesse à la France que la vraie justice, la véritable liberté, fuient l'usurpation même la plus glorieuse.

CXIX. Le séjour favori de Philippe-Auguste ne fut pas seul témoin de l'admirable équité de Louis IX. Souvent encore, on le vit tenir ses audiences publiques au jardin du vieux palais des comtes de Paris, où résidèrent Hugues-le-Grand et Hugues-Capet son fils. Sous

---

M. de Saint-Victor, Hist. de Paris, 1er, 129. Sauval, Hist. de Paris. Mercure de France, février 1737, Lettre de l'abbé le Bœuf. M. de Linières, Monum. de la monarchie, in-fol., 1724. Notice sur l'hôtel de Cluny, p. 9.

ces princes, c'était un assemblage d'épaisses tours communiquant ensemble par de vastes galeries; mais Louis IX en ayant changé la disposition l'agrandit considérablement, et il prit alors le nom de « Grand-Châ- » telet ». On y montra longtemps la chambre « dite de » saint Louis », appelée depuis « de la chancellerie », ainsi que la grande salle des pas perdus (brûlée en 1618, dans la nuit du 5 au 6 mars) « regardée comme » le plus vénérable monument de cette guerrière et » chevaleresque époque. Là, debout, immobiles, ap- » puyés sur leur francisque ou leur sceptre, figuraient » tous les rois de France, silencieux congrès présidé par » la mort! » — Le monarque avait accordé à perpétuité à son parlement plusieurs salles du même palais, et celle où se tenait « la tournelle criminelle » conserva aussi le nom « de chambre de saint Louis ».

Ce prince préférait ce nouveau palais à celui des « Termes, dont les cimes, selon Jean de Hauteville, » qui écrivait vers 1180, s'élevaient jusqu'au ciel et dont » les ailes, placées sur le même alignement que le corps » principal du logis, semblaient en se ployant embras- » ser la montagne! » L'hôtel de Cluny, aussi appelé le vieux palais, ancien séjour des rois de la première et deuxième race, avait été donné par Philippe-Auguste à Henri, l'un de ses chambellans.

Grâces aux embellissements dus aux soins de Louis, « le noble verger de plaisance et d'honneur » devint une des plus riantes résidences du royaume. Situé sur l'emplacement de la place Dauphine, bordé par la Seine, le Louvre et ses redoutables tours, une partie des édifices pittoresques de la capitale, de ses ponts, même

des campagnes et des abbayes environnantes, se découvraient de ce point central. Entouré de ses intimes serviteurs, le bon prince se promenait journellement au milieu de ces prairies et de ces vignes, qui formaient une espèce de métairie environnée de haies vives, de treilles, de cerisiers, de vergers. Des viviers, des sources d'eau limpide, et des volières, animaient encore cette habitation rustique et royale à la fois, à laquelle d'antiques souvenirs ajoutaient un intérêt de plus. A son extrémité, la vierge de Nanterre vint souvent, dit la légende, cueillir des aromates et des simples pour les pauvres malades de la cité. Non loin, sous trois ormeaux décrépits, on montrait le banc de pierre où sainte Clotilde apprenait à lire aux fils de Clodomir!

Toutefois, là aussi, un sinistre attentat était venu attacher à ces lieux une déplorable célébrité. On y vit Clotaire demander à la reine ces mêmes enfants royaux, sous prétexte de les proclamer sur le pavois..... On sait trop quel sort le monstre leur réservait!

Mais la présence du plus juste des rois purifia cette terre arrosée de sang, et le « palais de saint Louis est demeuré celui de la justice! »

— « Le vis aulcune fois en esté, rapporte encore le » sénéchal de Champagne, que, pour délivrer sa gent, » il venosit au jardin de Paris, une cotte de camelot » vestue, ung surcot de tyrelaine sans manches (étoffe » en laine de Tyr), ung mantel de cendal noir entour » de son col, moult bien pigné et sans coiffe, et ung » chapel de paon blanc sur sa teste... Et faisoist estendre tapis pour nous seoir entour li... Et tout le peu- » ple qui avoist à faire par devant li, debout.... et lors,

» il les faisoist délivrer, comme ay dict du bois de » Vincennes.... et jamais homme plus saige ne parust » en son conseil ! »

Cherchant par tous les moyens à honorer et à relever la carrière de la magistrature, on le vit mainte fois siéger sur le même banc où le prévôt de Paris, Étienne Boileau, rendait la justice; et il n'en sortait jamais avant d'avoir entendu le sage prud'homme prononcer ses arrêts. Plus souvent encore il assistait à l'improviste aux débats judiciaires et aux procédures, soit civiles, soit criminelles, afin de s'assurer par lui-même si l'on avait parfaitement compris et exécuté ses intentions.

— « Justice doit être rendue, non vendue! » s'écriait-il. Aussi, pour abréger les procès, préféra-t-il en plusieurs occasions siéger en personne, « car rien ne le » traversoist davantage, rapportent les vieux historiens, » que l'avarice et les émoluments de cour ».

Au commencement de sa majorité, il s'était contenté, comme ses prédécesseurs, d'envoyer dans l'étendue de ses fiefs et des domaines royaux des commissaires, « enquesteurs », chevaliers ou clercs (*missi domi-*

---

Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, II, fol. 26, 29, 30, 227. Preuves, XX. Savaron, Traité des duels, p. 11. M. le comte Arthur Beugnot, de l'institut, Essai sur les établissements de saint Louis. Essais hist. sur Dijon. Établissements, liv. 1er, chap. 39. Beaumanoir, ch. 45. Hist. du Parlement, 1er, p. 3, 337, 340. Nicolas Gilles, Annales de France, fol. 107. Le confesseur de la royne Marguerite, 378. Lenain de Tillemont, manuscrit, 1er, 734. Dom Toussaint du Plessis, Hist. de la ville et des seigneurs de Coucy, p. 65.

*niei*), investis d'une haute surveillance sur les sénéchaux, les baillis et les prévôts; mais à son retour d'orient, ce moyen ne lui parut plus suffisant, et tout en conservant « les enquesteurs », il voulut partager leurs délicates mais importantes fonctions. De fréquents voyages dans les diverses provinces du royaume, des observations continuelles, mirent bientôt le monarque en mesure de juger d'après lui-même. Il parcourut également dans ce but des fiefs non encore définitivement attachés à la couronne, tels que l'Artois, la Flandre, la Champagne, etc., etc.

A la simple annonce de l'arrivée du prince « si droict » justicier », les abus demeuraient au moins suspendus; les opprimés se livraient à une espérance rarement déçue, et une allégresse générale témoignait hautement de la confiance et de la gratitude des populations. Les familles, les voisins divisés l'invoquaient comme leur médiateur suprême, et de longues querelles cédèrent plus d'une fois à son ascendant.

Son coup d'œil embrassant tous les intérêts, il ne pouvait lui échapper que les progrès de l'agriculture se trouvaient souvent entravés par les procès ou les guerres privées; aussi ne souffrit-il jamais « qu'en ses estats le laboureur » surtout pust estre molesté, et qu'en aulcun cas on pust » saisir ses chevaulx de labour; il défendoist également » sous des peines sévères que les chèvres entrassent » dans les propriétés particulières ou dans les fo» rêts des communes, à cause des jeunes arbres. » Il publia à cette époque une foule d'autres règlements concernant les travaux agricoles, la surveillance des abeilles, les bornes des propriétés et même le glanage.

Il ordonna à ce sujet qu'on ne mît les bêtes dans les champs que trois jours après la moisson, afin que les pauvres eussent le temps de glaner plus facilement. Cherchant enfin à encourager le travail dans toutes les classes, il excepta, en faisant renouveler la loi d'expulser les juifs, « ceulx vivant du travail de leurs mains » ou des aultres besoignes sans usure. »

Le commerce n'eut pas une moindre part à sa protection, et le monarque favorisait de tout son pouvoir les nobles et les clercs qui s'y adonnaient. Ses excursions bienfaisantes ne coûtaient aucun frais au peuple; tous se trouvaient à la charge des deniers du prince; bien plus, un prélat, ordinairement l'archidiacre de Paris, et l'un des intimes prud'hommes, devaient suivre la cour à un ou deux jours d'intervalle, s'arrêter dans les mêmes lieux, s'enquérir du dommage ou des dégâts involontaires qui pouvaient avoir été occasionnés par le passage du roi, et le faire payer sur-le-champ, « sans que les grevés, dit Mézeray, loin de se consumer » en frais extraordinaires pour obtenir justice, eussent » seulement la peine de la demander. »

Quand il devenait impossible au souverain de parcourir lui-même les contrées où sa présence était réclamée, il se faisait remplacer par des délégués choisis pour la plupart parmi des ecclésiastiques de sa chapelle, des dominicains, des franciscains, ou des barons, dont il connaissait l'intégrité et les lumières. Étienne de Lorry, chanoine de Rheims, remplit, entre autres, en 1268, cette mission de confiance en Vermandois, avec un cordelier et un jacobin. Pierre des Voisins parcourut de même les baillages

de Carcassonne et de Beaucaire, et Geoffroy de Bassy, l'Orléanais et le Berry.

Le roi et ses envoyés se concertaient avec les évêques et les abbés, au sujet de toutes les affaires relatives au bien-être de leurs vassaux, ou de l'avantage de la religion.

Ce fut probablement à la suite de ces investigations que se trouva démasqué un homme longtemps investi de la confiance de Grégoire IX, de Blanche de Castille et de Louis lui-même, pendant sa minorité. Promu au titre d'inquisiteur, Robert, appelé « le Bulgare » par les victimes de sa cruauté, répandit souvent l'épouvante par son influence et sa barbarie; lâche et hypocrite, renommé par la feinte pureté de ses mœurs, il vivait avec une femme manichéenne, afin, disait-il, de mieux pénétrer les secrets des hérétiques, qu'il prétendait découvrir à un simple coup d'œil. Mais peu à peu le masque tomba du front de l'imposteur; des cris accusateurs s'élevèrent à la fois de la Flandre, de la Bourgogne, de la Champagne, et Louis le fit jeter dans un cachot, où Robert ne tarda pas à expier ses crimes par une prompte mort.

On comprend que bientôt il ne dut plus suffire à Louis que la justice fût seulement rendue et exécutée dans ses domaines privés; ses efforts devaient tendre désormais à en voir jouir également tous ses sujets. Il exigea donc que les grands vassaux de la couronne suivissent insensiblement l'exemple qu'il leur traçait. Quoiqu'il ne négligeât aucun moyen de persuasion ou d'autorité pour les convaincre, il n'y parvint néanmoins qu'à la longue et après avoir réitéré plus d'une fois d'énergiques remontrances.

Aussi sut-il très-mauvais gré au duc de Bourgogne de sa lenteur à punir les crimes d'Ansériç II, sire de Montréal, et ne voulut-il entendre à aucun ménagement à cause de « l'antiquité et de l'illustration de sa maison, » et de sa parenté ».

Ce châtelain, dont la féodale et presque inaccessible demeure dominait une contrée sauvage entourée de bois, s'y livrait à des excès déshonorants, « destroussant » passants et pèlerins, » les mettant à forte rançon, et les accablant parfois, à la moindre résistance, des traitements les plus atroces. Il osa même, dit-on, l'année où Louis revint d'outre-mer (1254), faire garotter un pauvre clerc qui cherchait à sauver sa liberté et son or, et ordonner qu'on l'attachât nu, frotté de miel, exposé à l'ardeur du soleil sur la plate-forme du donjon de Montréal. Le malheureux expira à demi dévoré par les mouches et les oiseaux de proie.

Avant la publicité d'un crime auquel l'imagination se refuse à croire, le roi de France, déjà averti des violences d'Ansériç II, avait plus d'une fois exhorté Hugues IV à prendre des mesures efficaces pour le faire amender et réparer ses torts. Mais, dit un chroniqueur, « le bon duc, » pillard lui-même, » était fort insouciant; ainsi, soit indulgence d'un côté, soit obstination de l'autre, de nouvelles plaintes s'élevèrent, et Louis, par mandement daté de Paris, le dimanche après Noël 1254, enjoignit au duc de punir les attentats de son vassal, et « au besoin de le » saisir en se rendant maître de sa terre et de son » chastel ».

Toutefois, Ansériç ayant promis de se justifier en personne, Hugues ajourna l'exécution de la sentence,

et l'arrogant châtelain osa paraître devant le roi de France, qui en ce moment se trouvait entouré des nombreuses victimes échappées ou soustraites à sa barbarie. Comptant sans doute sur l'appui d'un oncle, sénéchal de Bourgogne et proche parent du duc Hugues par sa femme, Ansérìc, le front haut, le regard altier, voulut nier d'abord les crimes dont on l'accusait; mais à peine ouvrit-il la bouche, que sa voix fut étouffée par les cris des malheureux que sa présence frappait d'indignation et de terreur. Il se tut, frémissant de rage, et dut subir, comme un premier supplice, la honte d'entendre le récit détaillé de ses forfaits.

Atterré par ces accablantes accusations, le sire de Montréal tomba aux genoux du monarque, en s'écriant : — « Merci !.. » faute de preuves assez précises, il obtint son pardon après avoir juré l'éclatante réparation de ses torts.

Cependant, on lit dans un troisième mandement du roi, daté de Senlis, mardi avant l'Ascension 1255, « que le dict Ansérìc ne fist rien pour l'apaisier ; » qu'il ne tint ni amendement ni satisfaction, encores » qu'il fust accusé d'avoir empoisonné des clercs et tué » des prestres. C'est pourquoy le duc est pressé de faire » poser incessamment dans le chasteau de Montréal » des gardes capables de retenir Ansérìc, et que s'il ne » le veult souffrir, Hugues s'empare et se rende mais- » tre de la dicte forteresse. »

Ne pouvant supporter d'être cerné et gardé à vue, et ne se croyant pas en état de résister, le « maulvais » sire, sans y estre contrainst de vive force, remit son » manoir à Hugues, en septembre 1255, et en donna

»lettres patentes revêtues de son scel, déclarant qu'il »a rendu au duc son chastel de Montréal *sans nul si»* (c'est-à-dire purement et sans condition).

Des chroniqueurs prétendent, au contraire, qu'après l'acte de barbarie exercé sur le malheureux clerc, Louis ne se contint plus, envoya ses hommes d'armes à Montréal, et « que la forteresse ayant été assiégée, prise, et »rasée, le barbare suzerain s'enfuit par un souterrain »et oncques n'en ouït-on parler. »

Y périt-il ? alla-t-il ensevelir son repentir dans un cloître ? l'un et l'autre sont vraisemblables.

La conduite de ce spoliateur des temples saints formait un étrange contraste avec celle de Jean son frère, fondateur (en 1224) du couvent de « Val-des-»Choux » en sa terre de Magny-sur-Thil.

Comme Ansérie, le vicomte de Narbonne et le sire de Casaubon avaient aussi, dit-on, pour habitude de ne rien respecter, « et les pouvres moines surtout en esprou-»voient grant esfroy. Le roi envoya bon nombre de »troupes pour s'emparer des méchants sires, et, conduits »à Paris, on leur fit lestement leur procès. Les bour-»geois de Paris purent les veoir attachés à la queue »d'un cheval et pendus aux fourches de Montfaucon. »

Peu d'années après ces châtiments (de 1256 à 1259), une aventure déplorable vint, au grand regret du roi et de son baronnage, flétrir un des plus beaux noms de la monarchie !

L'abbé de Saint-Nicolas, près Laon, avait sous sa tutelle trois jeunes gentilshommes de Flandre, ses parents, alliés au connétable Gilles-le-Brun, et venus en France pour apprendre la langue, les mœurs et les coutumes.

« Folâtres comme jouvencels en qui la passion de la » chasse commençoist à poindre, » les écoliers, l'arc au poing, armés de flèches, mais sans lévriers ni faucons, s'égarèrent un jour dans les épaisses forêts du Laonais, limitrophes des bois et du manoir des sires châtelains de Coucy, où résidait Enguerrand III. « Pensant se » trouver dans les domaines de l'oncle abbé, ils firent » lever force gibier de venaison, daims et sangliers, et » s'esbattirent joyeusement à les poursuivre, sans se » doubter de rien. » Mais les forestiers du sire de Coucy, inexorables comme leur maître quand il s'agissait de chasse, étaient là au guet, et arrêtant les étudiants, les conduisirent aussitôt vers Enguerrand. Leur jeunesse, leurs larmes, supplièrent en vain pour eux; la sentence ne se fit pas attendre, et le lendemain les corps de ces malheureux pendaient sans vie aux plus hautes tourelles du donjon féodal, « chose moult fas» cheuse et piteuse à veoir ! »

D'après les prérogatives des grands vassaux, suzerains en leurs fiefs, le monarque n'avait nul droit de s'immiscer dans les actes judiciaires émanés d'eux : — « Tout » gentilhomme qui a voirie, pend larron, de quelque » larrecin que il ait faict en leur terre; il peult les tenir » en prison, soit à tort, soit à droict. Il n'en est tenu à » répondre fors à Dieu ! » Telle était la coutume immémoriale, et d'ordinaire « braconniers esprouvoient chasti» ment à l'égard des robbeurs. »

Toutefois, en apprenant cette étrange aventure, l'abbé de Saint-Nicolas accourut en instruire le roi de France, et implorer son appui; Louis partagea son indignation, bien décidé à faire subir la peine du talion à messire En-

guerrand, « accusé en oultre d'avoir fait occire deux » domestiques de l'abbaye qui s'estoient déclarés avec cha- » leur contre lui, » et ordonna de le saisir sur l'heure.

Conduit, mais sans être enchaîné, en la grosse tour du Louvre, Coucy déclina d'abord toute juridiction supérieure, et se refusa à répondre. Néanmoins, il s'en désista plus tard, et se bornant à nier sa participation personnelle au crime dont on l'accusait, il fit agir vivement auprès du parlement convoqué à ce sujet, et composé en grande partie de princes et de hauts barons, tous ses alliés ou ses amis.

Enguerrand I^er^, père du châtelain Raoul, si romanesquement célèbre, avait épousé Agnez de Hainaut, sœur d'Isabelle, première femme de Philippe-Auguste, « surnommée la dame boiteuse. » L'accusé, lui-même, marié en premières noces à Marguerite, fille d'Othon III, comte de Gueldres, avait pour seconde femme Jeanne de Dampierre, fille aînée de Robert III, dit de Béthune, Comte de Flandre. Alix de Coucy, sa fille était mariée à Arnoul III, comte de Guines, sire d'Ardres, etc.

Aussi, le roi de Navarre, le duc de Bourgogne, les comtes de Bar, de Blois, de Soissons, de Guines, le comte-duc de Bretagne, la comtesse de Flandre, Thomas archevêque de Rheims, fils d'une Coucy, une foule d'autres personnages de haut lignage, ou puissants dans la prélature, arrivèrent à Paris, résolus de sauver Enguerrand en appuyant son inviolabilité. Des souverains étrangers vinrent également s'intéresser à sa cause.

Le parlement s'étant réuni sous cette influence, et Coucy reprenant son air hautain : — « Je demande, dit-il, » le gage de bataille ou le jugement de Dieu. »

Louis, défenseur des victimes, et de l'abbé de Saint-Nicolas, recueillit les voix; mais il se trouva presque seul de son opinion.

— « Philippe-Auguste, mon aïeul, dit-il alors d'une » voix ferme, fist bien faire enqueste contre Jean, » sire de Sully, et le retint estroictement en son chas- » tel douze années durant! ajourne ores l'assemblée » à aultre séance, et ordonne que le sire de Coucy soit » ramené au donjon du Louvre, d'où n'a obtenu sor- » tie que pour se desfendre en personne. »

Le comte de Bretagne se levant de son banc: — « M'oppose à ceste mesure, s'écria-t-il; invoque les » priviléges de la noblesse et insiste sur le gaige de » bataille!

— » Ne parliez ainsi, reprit Louis, d'ung ton sévère, » et moult eschauffé de justice faire, quand naguère » (1257) le sire Olivier de Clisson porta plainte contre » vous, Jehan Ier, comte de Bretagne, ne voulustes » lors vous accorder par gaige de bataille, ains bien » par enqueste, disant avec vérité: — Bataille n'est » mie voie de droict!

» Or, quoi qu'advienne, continua Louis, sera faict » bonne justice du sire de Coucy, malgré son li- » gnaige et ses amys. Si Dieu veult sa pugnition, aul- » cune puissance humaine ne peult l'y soustraire! »

Les pairs ayant été de nouveau convoqués en parlement féodal, les sergents d'armes ramenèrent Enguerrand devant eux; cette fois les débats eurent lieu dans un profond silence.

Cependant, à la fin de la séance, Jean III de Thourotte, châtelain de Noyon, neveu d'un évêque de

Langres, d'une famille ancienne, riche en alliances, parent, ami et voisin de l'accusé, prit ainsi la parole : — « Sire, Enguerrand est soupçonné de cas » contraire à l'honneur; s'agist aussy de sa vie; n'a-t-il » pas droict de réclamer de reschief le champ clos à » toute oultrance contre qui se présentera sans excep- » tion, tesmoins ou juges? Ne pouvez mie le refuser. »

Louis, ne voulant point remettre la discussion sur ce terrain, allait prononcer l'arrêt, quand de toute part on demande que le sire de Coucy puisse prendre un dernier conseil de ses parents. Le monarque ne croit pas devoir s'y refuser, et à peine a-t-il cédé à ces prières, qu'il se trouve à peu près seul dans la salle. On vint ensuite lui rapporter que le même Jean de Thourotte s'était écrié : — « Après sentence rendue » contre Coucy, ne reste plus au roy qu'à nous faire » tous pendre. Oui, certes, si avois esté lui, les aurais » tous faict pendre ces barons, car ung premier pas » faict, le reste ne couste rien ! »

La cour étant rentrée dans la salle : — « Le voyez, » messire, dit le roi en s'adressant au châtelain de Noyon, » ne fais poinct pendre mes barons; mais ceulx qui ont » méfaict seront jugés en bonne justice ! » Thourotte nia son propos, et trente chevaliers affirmèrent qu'il ne l'avait point tenu, satisfaction dont se contenta le monarque.

Puis, regardant le sire de Coucy prosterné à ses genoux, tandis que les pairs, refusant d'opiner contre un allié, entouraient le roi et joignaient leurs supplications aux siennes pour obtenir grâce de la vie. — « Si croyois, dit-il, que Dieu m'ordonnast certainement

» vous faire mourir de mort, la France entière, nostre » parenté mesme, ne vous saulveraient! »

Mais c'était pour la première fois qu'on procédait ainsi, par information juridique, contre un grand du royaume, et seul de son opinion, le monarque ne se crut pas en droit de prononcer une sentence capitale; il accorda donc la vie sauve au sire de Coucy, sous les conditions suivantes :

« Premièrement. De perdre toute partie de bois et » viviers, et le droit de faire emprisonner et mettre à » mort.

» Secondement. De faire élever trois chapelles mor- » tuaires en révérence et repos de l'âme des pendus, » dans les domaines où ils avaient été si traitreusement » mis à mort, lesquels bois seront donnés à l'abbé de » Saint-Nicolas.

» Troisièmement. D'estre estroitement gardé en pri- » son, ung nombre d'années déterminé, et de n'en sortir, » sinon pour aller guerroyer en Palestine avec bannerets » en suffisance. »

» Quatrièmement. Enfin, de faire pieuses fondations » et larges aulmosnes. »

Dès ce moment, le roi n'appela plus Enguerrand « cousin », comme jadis. Il voulut qu'il payât sur-le-champ l'amende envers l'État, et il employa cette somme partie à faire construire l'Hôtel-Dieu de Pontoise, partie à fonder le couvent des cordeliers (en juin 1262), et les écoles des Dominicains de la rue Saint-Jacques à Paris. « Et partout par son ordre on prioist pour les pouvres » escoliers. »

Enguerrand vécut dans l'obscurité jusqu'au 20 mars

1311, sans laisser d'héritier de son nom, et sans avoir entrepris le pèlerinage de la Terre-Sainte. Raoul, évêque d'Évreux, d'après le pouvoir que lui en avait donné le pape, et l'autorisation accordée par Louis IX, l'en dispensa moyennant 12,000 liv. parisis (204,000 fr.) qui furent envoyées aux chrétiens d'outre-mer.

Les confiscations à cette époque étaient extrêmement rares et le gentilhomme condamné à celle de ses meubles avait le droit de « retenir pour lui : 1° ses palefrois ; 2° le » roncin de son écuyer ; 3° deux selles, son sommier et » lit ; 4° sa robe de cérémonie, un fermail (boucle ou » agraffe), et un anneau. De plus, pour sa femme, un lit, » une robe, un anneau, une ceinture, une bourse, un » fermail et les guimpes. »

L'exemple d'Enguerrand, invoqué en 1268, contribua sans doute à sauver André de Reinti, qui, ayant tué un chevalier, ne fut pas condamné à mort. Bozon de Bourdeille s'en prévalut également l'année suivante, pour un semblable délit ; et s'étant soumis ainsi que son accusateur au jugement du roi, la peine capitale qu'il avait encourue se trouva commuée à un exil de treize années outre-mer.

Le monarque se vit donc ainsi arrêté plus d'une fois, malgré lui, quand il réclamait pour tous l'entiére exécution des lois ; aussi, afin de combattre en quelque sorte l'influence puissante des grand vassaux, il ordonna que toujours pour de semblables délits le noble fût puni plus sévèrement que le roturier ; que la plus grande publicité accompagnât les arrêts, et que les exécutions fussent faites sur le lieu même où le crime avait été commis. Il le répéta souvent à ses prud'hommes

et entre autres à Simon de Nesle. « Quelques gentils-
» hommes qui avoient pour cousin un mal homme et
» que ne se vouloist chastier, demandèrent à leur sire,
» ayant haulte justice sur la terre, la permission de
» l'occire en secret, de paour que, repris de justice, ne
» fust pendu à la honte et vergoigne de la famille. Le
» noble baron refusa et vint en référer au monarque,
» qui ne voulut point permettre une telle action : — Loin
» de là, ajouta-t-il, veulx que toute justice soit faicte des
» malfaicteurs partout le royaulme, ains devant le peuple,
» jamais en secret ! »

Le comte de Joigny avait fait arrêter et jeter en prison un bourgeois, sujet du roi, prétendant l'avoir surpris en flagrant délit, circonstance niée par l'accusé ; ce dernier ayant été réclamé vainement par le sergent de la cité où il demeurait mourut en son cachot. Louis, en l'apprenant, cita le comte devant le parlement, le fit saisir en présence de toute l'assemblée, et l'envoya par ses sergents au Châtelet de Paris. Le comte de Joigny s'a-avoua alors coupable, et le monarque le fit conduire dans un château fort où il resta nombre d'années. — « Bonne et roide justice ! » ajoute le sire de Joinville en rapportant ce trait.

---

Regist. olim, 216, 230, 272. Houard, Ier, 767. Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 381. Bodin, Recherches hist. sur l'Anjou, Ier, 341, chap. XLI. Hist. de Berry, 108. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome Ier, 256, 748. H. du Temps, le Clergé de France, II, 320. Le Bœuf, Mémoires sur la ville d'Auxerre. Du Tillet, Ord. des rois de France, 123, 418. Raynaldus, Hist. de Tournay, 125, ch. IV, 72.

Louis en usa de même envers un baron qui avait suborné deux témoins pour faire dépouiller une veuve de ses biens. Informé aussi que des gens détenus par l'évêque de Châlons s'étaient battus et tués dans leur prison, il cita le prélat au parlement de la Pentecôte, 1267, pour répondre de sa négligence, car il exigeait les traitements les plus humains envers les prisonniers jugés ou non. Il ordonna en outre la punition des geôliers barbares comme « félons homicides ». Si un accusé périssait en prison, et si l'enquête prouvait que sa mort était arrivée « par dure garde ou par payne que homme » luy avoist faicte oultre droict », les geôliers en répondaient. Il existe même un arrêt de la cour du parlement qui ordonnait que l'évêque de Châlons, pair de France, procèderait devant elle, sur l'accusation portée contre lui à cause de personnes tuées dans ses prisons.

Une femme de Pontoise avait, disait-on, fait tuer son mari par son amant; convaincue de ce crime, elle fut exécutée dans sa ville natale, quoique la reine Marguerite, la comtesse de Poitiers, d'autres encore, et plusieurs frères prêcheurs et mineurs implorassent le roi pour obtenir sa grâce. Le monarque, un moment ébranlé, prit conseil de messire Simon de Nesle, et justice fut faite.

Louis montra la même impartialité dans sa propre famille. Un individu vint se plaindre à son audience que Charles d'Anjou voulait le forcer à la vente d'une propriété qu'il possédait en son comté, et s'en était déjà emparé. Le monarque, faisant sur-le-champ appeler son frère, lui ordonna devant son conseil assemblé de restituer immédiatement le domaine extorqué. Puis

il lui défendit sévèrement de jamais molester personne à l'avenir quand on ne voudrait ni vendre ni échanger.

Un oncle du comte de Vendôme, noble chevalier angevin, avait été condamné par le tribunal du même Charles d'Anjou, pour un délit qui nous est inconnu, à la perte de tous ses biens et à une rigoureuse détention. Quoique la sentence eût déjà reçu sa pleine exécution, et que le malheureux gentilhomme se trouvât renfermé dans un cachot sous les fortes tours du château d'Angers, il parvint néanmoins à faire déposer un placet sous les yeux de Louis. Frappé de l'iniquité du jugement, le monarque manda aussitôt le prince, et s'écria en le voyant paraître : — « Ne croyez point, se estes » mon frère, que vous espargne contre droicte justice » en nulle chose. Faictes donc sans délai eslargir le » chevalier. »

Celui-ci ayant vu briser ses fers accourut à Vincennes pour remercier le monarque, et obtenir une réparation éclatante en plaidant en personne contre le comte d'Anjou-Provence. Mais à l'aspect des nombreux avocats et conseillers qui se pressaient autour de son adversaire, il demeura interdit et « si esbahy qu'aul- » cune parole n'en pult-on tirer; il demanda au benoict » roy que lors luy fist aveoir conseil et avocats pour » la paour dudict comte. »

Touché de compassion, Louis les choisit lui-même parmi les plus habiles jurisconsultes, et leur fit jurer — « de mettre loyal conseil en la besoigne » du dict chevalier. » L'appel ayant été admis, et la cause attentivement examinée, le jugement rendu à

Angers se trouva cassé et le gentilhomme réintégré dans tous ses droits. Et comme Charles en murmurait :

— « Pensez-vous, dit Louis d'un visage sévère, qu'il » doibt y aveoir plus d'ung roy en France! et par ce » qu'estes prince du sang, croyez-vous estre au-dessus » des lois ? — et de ce fust moult loë li benoict roy, » qui n'exceptast personne de nulez seigneuries. »

Défenseur zélé de la religion et de ses ministres, il ne souffrait point que les barons se permissent la moindre violence à leur égard.

Hugues, vidame de Châlons, s'étant oublié au point de maltraiter son évêque, Louis le condamna à une amende très-forte, l'obligeant aussi par écrit « à ne plus » lui nuire à l'avenir ».

Robert de Montberon, évêque d'Angoulême (en 1252), avait imploré la protection du souverain contre Hugues-le-Brun, qui l'avait banni en s'emparant de tous les biens épiscopaux.

Louis soumit l'affaire au jugement des évêques de Limoges et de Cahors, et le comte fut condamné à assister à une procession, « couvert d'un sac, tête et » pieds nus ; à avouer son crime, et à en demander » merci à Robert. Il dut en outre payer 500 livres » (8,500 fr.) et assigner des fonds pour trois cierges » destinés à brûler à perpétuité devant le maître-autel » de la cathédrale. »

Si la conscience sévère du monarque ne lui permettait pas de transiger avec la justice, encore moins balançait-il à revenir sur un arrêt rendu, si son erreur lui paraissait démontrée.

Un jour, tandis qu'il était plongé dans la lecture du Psalmiste, on vint lui demander la grâce d'un homme accusé d'une action criminelle, et il l'accorda sans y avoir mûrement réfléchi. Reprenant son livre, il tomba sur ce verset :

« Bienheureux ceux qui ont fait justice en tout temps! » Sans en lire davantage, il revit de nouveau l'affaire avec son conseil, et au lieu d'absoudre le coupable, il lui fit infliger un châtiment exemplaire.

La crainte de commettre des injustices dans l'exercice de son pouvoir suprême, de ne pas remplir en leur entier tous ses engagements, tourmentait souvent sa conscience. Aussi les restitutions faites par son ordre, soit au domaine royal, soit aux particuliers, sont incalculables.

« Sa loyauté, dit Joinville, esclata dans le faict de » monseigneur Regnauld de Trie, » qui lui apporta une lettre par laquelle le prince lui avait donné, comme l'un des heoirs de la comtesse de Boulogne, morte depuis peu, le comté de Dammartin-en-Gouelle. Toutefois, le scel se trouvait tellement brisé, qu'on distinguait à peine les jambes de « la figure » royale ».

N'ayant aucun souvenir d'avoir écrit cette lettre, Louis réunit son conseil, lui exposa les circonstances, et tous les barons, même le sénéchal de Champagne, furent d'accord que rien ne paraissait l'obliger à céder ce fief important.

Le roi réfléchit quelque temps ; puis, appelant Jean-le-Sarrasin, l'un de ses chambellans : — « Qu'on m'apporte, » dit-il, une de mes lettres scellées ; l'ayant attentivement

» examinée : — Messires, ajouta-t-il, voilà bien le scel » dont me servois avant le véage d'oultre-mer; celui-ci a » dû estre absolument le même. Ne puis donc retenir » le comté. En effet, il le restitua aussitôt à Renaud de » Trie. »

La crainte de posséder des domaines acquis illégalement qui avait déjà poussé Louis à son traité avec le roi d'Angleterre, l'engagea encore à restituer à divers barons, à des prélats, à des communes, un grand nombre de fiefs, ou de propriétés confisquées par Philippe-Auguste ou ses ancêtres, et dont la possession ne lui paraissait pas clairement démontrée. A défaut d'héritiers, car il ne pouvait souvent retrouver les premiers propriétaires, il demanda au pape, comme une grâce spéciale, de disposer en faveur des pauvres des restitutions non réclamées. Alexandre IV le lui accorda par un bref du 18 avril 1257, ajoutant : « Nous nous » réjouissons jusqu'au fond de l'âme de voir que le » Seigneur, semblable à l'étoile du matin ne se cou- » chant jamais afin d'éclairer les hommes, a versé en » votre cœur les trésors infinis de sa grâce, a rempli » votre âme de la clarté des vertus et des lumières de la » justice! »

Malgré cette autorisation rassurante, Louis établit un conseil spécial, composé de personnes pieuses, éclairées, capables de s'enquérir scrupuleusement des véritables possesseurs des domaines spoliés. Ainsi, Étienne de Lorry, chanoine de Rheims, et un cordelier que le roi avait déjà employé, parcoururent de nouveau les bailliages d'Amiens, de Senlis, et le Vermandois. D'autres « enquesteurs » visitèrent Paris, Mantes, Étampes, etc.

Parmi ces restituteurs investis d'une si haute confiance, on cite encore Pierre de Montirame, prieur des jacobins; Thomas de Crécy, cordelier; « Thomas, pénitencier de Beauvais; et Jean de la Roche, chanoine de » Notre-Dame de Châlons, leur greffier. »

Un semblable motif d'équité porta le monarque à restituer le château de Beaucaire au fils de l'ancien suzerain, Bérard de Bisage, n'en regardant pas l'archevêque d'Arles comme assez légitimement investi pour avoir pu en contracter la vente. Il ordonna une pareille cession envers Sybille d'Anduze, femme de Raymond Pelet, sire d'Alais; et plusieurs autres du même genre s'opérèrent dans le Quercy, dans l'Orléanais et à Rheims. Vers 1257, Louis fit payer une somme très-considérable (13,100 liv., environ 222,700 fr.) à Mathilde, comtesse de Boulogne, pour la dédommager de ce qu'il avait joui à sa place des fiefs de Lislebonne et d'Aumale.

La générosité et le désintéressement que ce prince montrait en ces occasions, étaient d'autant plus louables, qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait plus à cœur l'agrandissement progressif du territoire de la France et du domaine royal. Cette politique inspirée par la reine Blanche le portait aux plus grands sacrifices, quand il s'agissait de réunir à la couronne de nouvelles suzerainetés, des places fortes, des fiefs importants; il devint ainsi possesseur de la vicomté d'Avranches, que lui vendit Robert de Praër, et dont il fit fortifier la place par Josselin de Cournant, qui se signala dès lors parmi les ingénieurs militaires; il acheta aussi la ville de Pézenas (mars 1261), d'Élie Philippe et de Raymond de Cahors, moyennant 3,000 liv. (51,000 fr.); puis

Péronne, en 1266, de Guillaume de Longueval. Déjà en 1263, on l'avait vu acquérir quatre châtellenies en Languedoc, entre autres celle de Termes, cédée par le brave Olivier.

Antérieurement à l'époque de son avénement au trône, il se trouva dans une des prisons royales un gentilhomme appelé « Lambert Caduet », sire de plusieurs terres, renfermé par ordre de Philippe-Auguste à cause d'une créance de 14,200 livres parisis (241,400 fr.) due au trésor « et pour quelqu'autre mécontentement ». Lambert, afin d'obtenir son élargissement, consentit par cession du 10 août 1227 à abandonner ses domaines au roi en se mettant à sa disposition et à celle de la régente. « Le sire Caduet, est-il dit dans l'acte, prie l'évêque » d'Évreux de l'excommunier lui et ses adhérents, s'il » manque à sa parole et veult se retraire. »

Parmi les terres ajoutées aux domaines royaux, on comptait les châteaux de Gaillon et de Vaudreuil, alors très-fortes places.

CXX. Ces diverses cessions, ces achats, ces restitutions, ces échanges, n'avaient guère lieu sans être préalablement soumis aux parlements périodiques, mais non sédentaires encore, présidés régulièrement en personne par le monarque, à Pâques, à la Pentecôte, à l'Ascension, à la Nativité, à la Saint-Martin et à Noël. Ce fut seulement en 1301, sous Philippe-le-Bel, que ces assemblées se trouvèrent fixées à Paris; elles ne devinrent permanentes que beaucoup plus tard.

On y prenait connaissance de l'exécution des traités, on y proclamait les croisades, on y faisait chevaliers les princes du sang, le roi y recevait l'hommage de ses

grands vassaux, et l'on y arrêtait souvent leurs mariages. Le monarque ajournait à cette époque une foule d'affaires, et l'élite de la noblesse de France se trouvant réunie ramenait plusieurs fois l'année des fêtes et des cérémonies brillantes.

Ce fut aussitôt après son retour de Palestine que Louis, s'appliquant à approfondir l'organisation administrative, fut frappé de son défaut d'unité et de hiérarchie, car les grands vassaux, les bannerets, les simples gentilshommes, tout, jusqu'aux conciles provinciaux, se mêlait de la législation.

L'auguste souverain commença dès lors à mûrir le projet d'une jurisprudence nouvelle et générale, du moins pour les domaines royaux, et établit les quatre grands bailliages du Vermandois, de Sens, de Mâcon et de Saint-Pierre-le-Moustier.

Les baillis, qu'il nommait « ses amis et fidèles », choisissaient parmi les vassaux quatre prud'hommes pour les suppléer en chaque prévôté; et les sergents d'armes, revêtus des insignes de leurs fonctions, devaient être reçus par tout possédant fief sur le pont-levis du manoir, s'ils l'assignaient au nom du roi, et le châtelain était tenu de répondre à la sommation ou de motiver son refus.

Bientôt la juridiction des quatre baillis s'étendit sur tout le royaume, malgré les efforts des barons qui, dans l'origine, n'étaient pas entièrement convaincus que loin de chercher à abolir la féodalité, le prince la constituait ainsi plus fortement autour de la monarchie, en lui donnant à la fois les règles et l'unité qui lui manquaient.

Louis sentit alors le besoin de composer une cour judiciaire suprême, qu'il réunit dans son propre palais sous le nom de « nouveau parlement ». Il différait essentiellement de l'ancien, formé de tous les princes, les pairs et les hommes puissants, qui jugeaient sans acte d'instruction préalable et sans discussion de droit, tandis que dans le parlement moderne, les procès, soit au civil, soit au criminel, devaient se débattre d'après les témoins, les écritures, les plaidoiries. Afin de répandre davantage la connaissance des lois, Louis ordonna la traduction en français du code romain et du digeste.

Ses plus anciennes ordonnances (en remontant à 1228) avaient été rendues « de l'advis de nos grands et » prud'hommes, grand conseil des barons, de saiges » hommes et de bons clercs ». Plus tard, le monarque, comme il le fit pour la première fois aux assemblées des sénéchaussées et de Beaucaire (commencement des états du Languedoc), appela à ces réunions de simples citoyens bourgeois des villes et des communes; et en ouvrant ces mémorables séances : — « Magistrats, di» sait-il, debvez léaument juger les filz des hommes, et » ne debvez mie juger selon la face, mais aveoir Diez » devant vos yeulx; car jugement doibt estre espouvan» table... ne debvez aveoir remembrance d'amour, de » hayne, de bienfaicts, de promesses, quand venez à la » sentence ! »

Trois grands vassaux étaient de droit membres du parlement : le duc de Bourgogne, le connétable, et le comte de Saint-Pol; trois prélats : l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Paris, l'évêque de Térouenne, en faisaient aussi partie, ainsi que dix-huit chevaliers,

parmi lesquels on cite Jean de Melun, Pierre de Sargines, Gui de Néry, le châtelain de Nesle, Étienne de Chaulite, Jean Choisel, Gauthier de Roche, Raoul de Rueilli, Geoffroy de Vendôme, Anceaumes de Wartines, Aubert de Hangest, Gaubert de Luilly, Gui Chévriers, Simon de Marchais, Anceaumes de Chevreuse, Robert de Resignies, Renaud Barbou, Jean de Montigny, Bernard d'Oignies, Eudes de Corregière, le sire d'Antoine, Rodolphe de Saint-Laurent, Jean Chevalier, le prévôt d'Étampes.

Dix-sept clercs étaient également appelés au parlement : l'archidiacre d'Orléans, ceux d'Évreux, de Brabant, de Brugexi, le trésorier d'Angers, maistre Bo de Pontoise, Gui de la Mar, maistre Étienne Leing, maistre Joseph-le-Duc, le doyen de Tours, maistre Foison, le chantre d'Orléans, maistre Pierre Belleperthe, maistre Philippe, chantre de Bayeux, le

---

• Joinville, fol. 14, 140, 146. La Marre, Traité de la police, I, 47, 48, 120, 130. M. Raynouard, Hist. des parlements. Beaumanoir, Hist. du comté de Nivernais, chap. XXXIV, 48. Legendre, Mœurs et coutumes des Français, V, 30. Hallam, de l'Europe au moyen âge et du système féodal, principalement en France. M. de la Fontenelle de Vaudoré, Hist. d'Olivier de Clisson, Ier, p. 28. Mabli, Observ. sur l'hist. de France, V, chap. 1er, note 6. Savaron, Traité sur les duels, p. 11. Brocard, Mer des hystoires, 11. Le comte de Choiseuil d'Aillecourt, de l'institut, 81, 277. M. Michaud, Hist. des croisades, IV, liv. XV, 383, V, 235. De Laurière, Ordonn. des rois de France de la 3e race, fol. 82. M. Raynouard, Hist. du droit municipal en France, introd., XL. L'abbé de Saint-Martin, Établiss. de saint Louis, suivant le texte original, etc.; Hist. litt. de la France, XVII, p. 12.

chantre de Paris, l'official de Sens, maistre Guérant de Maumont, maistre Guillaume de Crépy, Eudes de Limeton et Guillaume de Chériac, clercs du roi ; Nicolas de Verneuil, maistre Jean Barbou et Jean de Montigny, parlant et prononçant les arrêts.

D'autres personnages avaient encore le droit d'assister aux audiences, tels que les abbés de Cîteaux, de Saint-Germain-des-Prez, de Compiègne, de Chelles, de Saint-Merry, de Saint-Cloud ; le trésorier de Saint-Martin de Tours, et les prévôts de Lille et de Normandie.

« Les plaids du roi » se tenaient en deux salles distinctes. Les affaires qui avaient pour objet l'état général du royaume se traitaient dans la première, tandis que dans l'autre Louis faisait rendre la justice par des ecclésiastiques ou des laïques pris dans le sein de son conseil privé.

Maître Jean de Montluçon, employé par le monarque dans ses parlements en qualité de greffier, en recueillit par son ordre les divers arrêts rendus à partir de la Chandeleur 1254. (Ce registre, connu sous le nom « *d'Olim* », parce qu'il commence ainsi : « *Olim homines è Bayonâ nostrâ* », contient les plus anciens actes du parlement de Paris, et ne se termine qu'en 1318.) Auparavant, quand ces assemblées ne comptaient que de nobles hommes, quelques-uns des assistants savaient à peine lire ou signer leur nom, inconvénient plus grave depuis l'établissement des décisions sur des lois écrites. Le roi admit donc dans ses tribunaux trois laïques lettrés, siégeant en robe, sous le nom de « maistres des re» questes ». Le nombre de ces conseillers rapporteurs,

dont l'influence parut de jour en jour plus efficace, s'augmenta indéfiniment dans la suite, et ils furent toujours pris dans l'ordre de la bourgeoisie, ou parmi les ecclésiastiques d'un rang subalterne. Insensiblement, ils devinrent juges eux-mêmes, et éloignèrent à la fois du parlement la noblesse et le haut clergé ; « car les chevaliers, dit Pasquier, ne voulaient point changer les « espées en escriptoires » ; alors se forma la noblesse dite de robe.

A moins que le monarque ne se trouvât gravement malade, jamais on ne le vit se dispenser de présider ces imposantes réunions, où il déployait un zèle sans bornes pour l'exécution de la justice, pour la réforme des abus et pour la prospérité de la France. Le judicieux Beaumanoir siégeait avec les baillis dans le conseil royal.

Malgré la mort récente de son fils et la présence de Henri III à Paris, Louis assista au parlement de la Chandeleur, 1260. Il en présida un autre à l'Ascension, et il le prolongea même jusqu'à la Pentecôte, quoique, à la fin du carême, la peste eût éclaté au sein de la capitale et y fît chaque jour de nouvelles victimes. L'évêque de Londres, une foule de personnages marquants, venaient d'y succomber. Louis assista, le 2 mai 1261, à une procession générale qui se rendit à l'église de Notre-Dame, pour obtenir du Ciel la cessation du fléau.

Toutes sortes de questions judiciaires, administratives, ecclésiastiques, d'intérêt général ou privé ; l'interprétation des lois et des coutumes du royaume, même les affaires personnelles du monarque et de la famille

royale, se trouvaient tour à tour discutées devant les parlements, et soumises à leur décision. On y entrait parfois dans des détails qui paraîtraient puérils, si leur simplicité même ne les rendait touchants.

Au milieu de cette multitude de causes, un grand nombre de plaidoyers eurent souvent pour motifs les empiétements du clergé ; car Louis, le plus pieux des monarques, se montrait supérieur à toute considération s'il s'agissait de justice.

Odon, abbé de Saint-Remi de Rheims, ancien chapelain d'Innocent IV, vint, en 1258, se plaindre au parlement que Thomas, son archevêque, le maltraitait, lui et ses religieux, et qu'il exigeait en outre trop d'argent de son abbaye, « dont il prétendait avoir la » garde ».

Mandé par le roi, l'archevêque, malgré trois sommations, différa un an durant. Enfin, on lui fixa un jour précis, ainsi qu'à Odon. Arrivés devant Louis : — « Abbé, dit-il à ce dernier, estes-vous » dans ma garde ou dans celle de l'archevesque? — » Dans la vostre, sire, reprit Odon, et il en montra les » actes. — Or donc, continua le monarque, retournez » en vostre abbaye. Ceci devient mon affaire, non la » vostre. »

Thomas comparut de nouveau au parlement de la Nativité (1259), et il y fut décidé que le roi aurait la garde de l'abbaye, d'après la renonciation faite à Blanche de Castille, par un des prédécesseurs de l'archevêque.

Mais ce dernier, ne se tenant point pour convaincu, demanda à être jugé par les pairs. Pierre des Fontaines y soutint l'accusation, et gagna la cause, en prouvant

par une charte ce qu'il avançait. « Quand li archevesque » l'ouïst, dit la chronique de Rains, si lui cheust le nez, » et fu le plus esbahy homme du monde; il sortist lors, » tout plorant de l'audience, sans prendre congié, et se » retira en sa chambre, où de desplaisir demoura moult, » avant de s'en retourner à Rheims. »

Deux ans auparavant (septembre 1257), il avait été décidé en plein parlement que Cluni serait toujours comme par le passé sous la garde et la protection des rois de France.

Il ne fut pas rare de voir ces assemblées prendre l'initiative, et s'adresser directement au pape pour lui signaler les abus qui pouvaient s'être glissés chez les prélats, parmi les clercs, sur la grave question de l'autorité temporelle. C'était un continuel sujet de récriminations ou de plaintes; car si, d'un côté, un grand nombre d'individus s'en trouvaient lésés, il était cependant naturel, de l'autre, qu'un prélat souverain d'un fief, et jaloux des droits de sa juridiction, tînt à les laisser intacts à son successeur.

Au parlement du 9 février 1259, l'abbé de Saint-Euvert d'Orléans, et divers bourgeois, furent condamnés pour avoir formé entre eux une confédération non autorisée par l'évêque. Gui Fulcodi (Clément IV, alors évêque du Puy) et Raoul, trésorier de Saint-Frambart de Senlis, y assistaient.

Un jour que le roi se trouvait en son palais de Paris : — « Sire, lui dirent ses chambellans, bon nombre de » prélats de vostre royaulme viennent d'arriver et de- » mandent à vous parler. »

Louis, que rien n'avait préparé à cette visite, se rend

en toute hâte à la grande salle, fait asseoir les évêques sur les bancs, et celui d'Auxerre (fils de Guillaume de Mello, sire de Saint-Bris), prenant la parole au nom de tous : — « Sire, dit-il, ces seigneurs qui sont archevesques et » évesques me chargent de vous déclarer que la chres» tienté périt en vos mains ! »

Merveilleusement surpris, le roi se signe aussitôt et répond : — « Apprenez-moi comment, messire évesque !

— » Sire, c'est qu'on faict si peu de cas des excommu» nications aujourd'hui, qu'avant de se faire absoudre et » de donner satisfaction à l'Église, les gens se laissent » mourir! nous vous requérons donc, sire, au nom de » Dieu, de commander à vos prévôts et baillis de con» traindre par la perte de leur biens les excommuniés » à se faire absoudre, au moins au bout d'ung an et ung » jour !

— » Volontiers, l'ordonneray-je, pour tous ceulx » dont on me fera certain qu'ils eussent tort. Non aul» trement.

— » Nous n'y consentirons point, car, en aucune » sorte, ne devons au roy la connaissance de telles » choses.

— » Et moi le répète, ne feray-je aultrement, car ce » seroist agir contre Diex et raison, de contraindre » gens à se faire absoudre, quand clercs leur feront » tort !

— » De ce, ajouta le roi, vous en donne exemple » du duc de Bretagne, qui sept ans a plaidé aux éves» ques de sa duché, tout excommunié qu'il estoist, et » tant a exploicté, que notre sainct père le pape, ins» truict de tout, les a certes condamnés. Donc, si eusse

» contrainct le duc, me fusse mesfaict envers Diex et
» luy !

» Lors, les prélats cessèrent leur poursuite, repri-
» rent la route de leurs diocèses, et depuis on n'en-
» tendit sonner mot de leur prétention. »

Les mêmes personnages reparurent néanmoins encore à Paris peu après, pour assister au parlement investi d'un différent élevé entre le sire de Joinville et Pierre, évêque de Châlons.

L'abbé de Saint-Urbain de Vaux étant venu à mourir, les moines en élurent successivement deux autres sans que le prélat consentît à les reconnaître. Il nomma même de son chef Jean de Minery, auquel il donna la crosse du défunt. De son côté, le sénéchal de Champagne, dont Saint-Urbain relevait, reconnut comme abbé messire Geoffroy, l'élu des religieux, et déjà parti pour Rome en cette qualité. En attendant, le sire de Joinville jugea à propos de tenir l'abbaye en séquestre jusqu'au retour du véritable titulaire.

L'évêque furieux excommunie le sénéchal, et tous deux accourent à Paris, obtiennent une audience du roi, en son conseil, et y exposent leurs griefs réciproques. Un débat des plus animés s'y élève entre les plaignants, la comtesse de Flandre et l'archevêque de Rheims. Ce dernier, qui protégeait l'évêque de Châlons, reçoit même de la princesse un démenti en face.

Un nouveau parlement s'étant ouvert immédiatement, tous les prélats mandés à Paris supplièrent le roi de les entendre d'abord seuls, ce qu'il leur accorda.

Au retour de cette audience, Louis rentre dans la chambre des plaids, où l'attendent avec une vive curiosité le sénéchal de Champagne, ses amis et beaucoup d'autres officiers de la cour. Le prince leur raconte alors ainsi, en riant, sa discussion avec les prélats :

— « L'archevêque de Rheims a commencé par me » dire : — Sire, quelle justice me ferez-vous de la garde » de Saint-Remy, que m'enlevez ? Ne voudrais pas avoir » commis tel peschié pour le royaulme de France.

— » Par les saints de léans ! ai-je répondu, le feriez » pour Compiègne, par la convoitise qui est en vous. » Or, il y a parjure.

— » Remettez-moi en possession de ce que m'avez » enlevé, a demandé à son tour l'évêque de Chartres.

— » Non, ay-je repris, jusqu'à ce que mon chastel » soit payé. Estes mon homme-lige, et il n'est loyal à » vous, de vouloir me despouiller.

— » Sire, m'a réclamé ensuite l'évêque de Châlons, » quelle justice me ferez-vous du sire de Joinville qui a » ôté l'abbaye de Saint-Urbain à ung pauvre moine ?

— » Messire évêque, ai-je dit alors, vous avez esta» bli entre vous, qu'on ne doibt ouïr nul excommunié » en cour laïque. Or ay vu par lettres scellées de trente» deux scels, que le dict séneschal est excommunié !... » Donc, ne vous écouterai que ne l'ayez absous ! »

— Ainsi en usa le monarque en cette occasion.

Cependant l'abbé Geoffroy, le protégé mis en possession par le sire de Joinville, « lui rendant, dit le » sénéchal, le mal pour le bien », ou voulant peutêtre éviter de semblables débats pour l'avenir, vint à

son tour demander au roi de se déclarer protecteur de son abbaye, au lieu du sire de Joinville; mais Louis donna entièrement gain de cause au bon sénéchal.

Un jour de l'année 1260, on vit arriver, au sein du parlement de Paris, un vieux chevalier couvert de rides et de blessures; sa cotte d'armes blasonnée portait: « de gueules au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or. » A ce noble écu, on reconnut messire Olivier de Clisson, bien nommé le Vieil, car il était plus qu'octogénaire, et Louis eut peine à se rappeler les traits du vénérable châtelain chez lequel il avait trouvé une si courtoise hospitalité trente années auparavant, lors de la guerre contre Pierre Mauclerc.

Écouté avec respect de ses pairs et des clercs, Olivier rappela que Jean I$^{er}$ dit le Roux s'était trouvé obligé, il y avait environ deux à trois ans (en 1258), de soutenir une guerre contre les barons; il voulait à leur détriment, comme à celui du peuple breton, les forcer à l'aider de leur argent pour accomplir une promesse faite à la cour de Rome en faveur du clergé, et mériter ainsi la levée de l'excommunication lancée contre lui.

Le sire de Clisson, l'un des opposants, fut d'abord assiégé dans son donjon; mais le duc, voyant son armée échouer sous ses remparts, accourut vers le roi qui, en plein parlement, rendit un arrêt contre le châtelain. Jean I$^{er}$, ayant obtenu la saisie des fiefs de son vassal, revint en Bretagne assisté des troupes françaises, rasa plusieurs des forteresses du sire Olivier, Clisson excepté, maltraita le noble banneret autant

qu'il était en lui, et finit par s'emparer de son principal manoir.

Le sire de Clisson se pourvoyait donc devant le roi.

Malheureusement, les lois du régime féodal étaient en faveur du duc de Bretagne, qui ne voulut pas se départir de son droit, et Louis se trouva dans l'obligation de condamner Olivier à se déclarer « homme-» lige du duc, et à lui promettre de ne plus plaider » contre lui en terre étrangère, à moins qu'on ne lui » refusât justice en Bretagne. »

Toutefois, le monarque s'empressa de ménager entre Jean Ier et son puissant vassal un traité amiable, qui fut conclu en février 1261.

Louis cherchait ainsi à conserver son titre de médiateur, tout en se conformant aux lois du royaume, et en donnant le premier l'exemple de sa soumission à la hiérarchie légale : plusieurs faits en offrent la preuve.

Les bateliers d'Auxerre s'étant adressés à lui afin d'obtenir la libre navigation de l'Yonne, il envoya des « enquesteurs », afin de surveiller les travaux nécessités par cette mesure; et ces commissaires, arrivés au « per-» thuis de la cité, plantèrent des poteaux aux armes de » France ». — L'évêque Gui de Mello regardant cette action comme attentatoire à sa suzeraineté les fit aussitôt arracher, et sommé de comparaître au parlement, il répondit : — « En ma qualité d'évêque, je suis sire du » perthuis. Et le monarque en convint ».

Dans un autre parlement tenu à Melun, le 11 octobre, les évêques de Normandie obtinrent : — « Que, si un » usurier avait été reconnu tel, la dernière année de sa

» vie, et la chose prouvée, ses biens seraient mis entre » les mains du prélat diocésain, en présence du bailly » royal, afin d'être distribués aux personnes dont le dé- » funt aurait tiré des usures. »

Dans ce parlement, le monarque réduisit le droit de gîte chez les évêques ou abbés, et les en tint souvent même quittes, moyennant une rente modique, destinée à de pieuses fondations.

Le haut clergé, les ordres monastiques, comme les châtelains et les communes, possédaient depuis un temps immémorial des priviléges bizarres, quelquefois même ridicules, dont l'origine est inconnue.

Ainsi, l'évêque de Paris, longtemps avant le XIII^e^ siècle, avait le droit d'un cierge de 25 sols, et celui de se faire porter à son intronisation par le sire de Montlhéry et ses vassaux. En 1250, Gui de Senlis, dit le Loup, seigneur de Villepinte, près de Paris, fut un des porteurs de Regnault de Corbeil, quand ce prélat prit possession de son siége. Les sires de Gournay se trouvaient également soumis à cette sorte de redevance.

Une dame châtelaine de Villiers-le-Bel, près Écouen, se plaignit au parlement, en 1224, de ce que le prévôt de Paris s'opposait à ce qu'elle eût « des fourches patibu- » laires permanentes, quoiqu'elle eust la justice du larcin, » la coupure des oreilles, et le droict de faire enterrer » vives les laronnesses. — Et sur ce que le prévôt re- » présenta, que ceulx qui avoient droict de fourches les » dressoient seulement lorsque le cas échéoist, et aussitôt » les abattoient; il fust passé oultre, et ordonné qu'il en » serait de mesme à Villiers-le-Bel.

Une enquête faite en Bretagne prouva à combien d'injustices révoltantes la faculté « de vicomtage » pouvait donner lieu, puisqu'elle accordait le droit d'exemption d'impôts, de privilèges, et de tout piller par « droit » d'aubaine ». Un témoin déclara aux enquesteurs avoir ouï un seigneur se vanter de posséder « une pierre précieuse lui rapportant par an plus de 50,000 livres. Et il lui montra un rocher contre lequel la mer brisait souvent les vaisseaux, dont les débris lui étaient dévolus.

Louis tourna toutes ses pensées vers la répression de pareils abus et d'autres plus importants encore, puisqu'ils prenaient leur source dans de nombreux traités, et un droit positif de possession légitime, émanant du titre de suzerain. Aussi, un des plus mémorables changements opérés dans les coutumes du royaume fut, sans contredit, l'interdiction des guerres particulières et privées, soulevées entre les sires châtelains, sous les prétextes quelquefois les plus légers, et si funestes aux populations laborieuses. Toutefois, on a pensé que la célèbre ordonnance rendue à ce sujet par le monarque, concernait seulement les fiefs royaux; il serait, en effet, difficile de supposer à la noblesse féodale assez de condescendance pour s'être laissé dépouiller tout à coup du vieux droit de réclamer justice à main armée. Quoi qu'il en soit, cette sage ordonnance, datée de Saint-Germain-en-Laye (janvier 1257), et adressée au baronnage de France, est ainsi conçue :

« Vous sçaurez que, après conseil délibéré, avons » prohibé toute guerre, incendie et perturbation de » charrue dans nostre royaulme. Voilà pourquoi vous

» mandons spécialement que, contrairement à ceste » prohibition, ne fassiez guerre ni incendie, et ne trou- » bliez le laboureur qui travaille; que, si vous faictes » quelque chose de contraire, mandons à nostre chier » sire d'Anet vous contraindre à la paix, et vous punisse » comme le crime le mérite. »

Les pairs et les barons ne purent voir qu'à regret s'établir un ordre de choses fait pour diminuer leur influence, et à leur tour, les nouveaux juges, qu'ils affectaient de dédaigner, comme étant sortis d'un rang obscur, cherchaient-ils à miner insensiblement les anciens priviléges et l'indépendance féodale. Le clergé appuya avec empressement la doctrine de la puissance législative inhérente à la couronne, et bientôt un jurisconsulte contemporain, Beaumanoir, put faire cette remarque: — « On n'ose dire: le roi est de droit lé- » gislateur, mais on convient qu'il peut publier des lois » pour le bien de l'État, et l'on conseille d'y obéir, » présumant qu'elles sont l'ouvrage d'une sagesse su- » périeure. »

Il fallut, en effet, en déployer une peu commune, pour coordonner un système général de législation et faire surgir la suzeraineté royale au-dessus de toutes les autres dans un état divisé en tant de fiefs importants, dont les possesseurs se montraient si jaloux de leurs prérogatives.

Aussi habile que prudent, le monarque, qui regardait comme une mission de mettre en harmonie les éléments incohérents de la législation, se borna d'abord à proscrire les abus dont tout le monde se plaignait, et à démontrer le ridicule de ce dédale de lois, plus ou

moins barbares et absurdes, plus ou moins contradictoires, naissant du conflit de juridiction. Quoique, en général, un sentiment de droiture et d'humanité animât les châtelains hauts justiciers, on en rencontrait malheureusement trop encore d'humeur tyrannique, d'un caractère dur et inquiet; toujours retranchés derrière leurs droits, ils imprimaient l'apparence de la légalité à leurs actes les plus arbitraires.

Ainsi, d'après ces priviléges, si un vassal possédait une terre à la bienséance du suzerain, ce dernier pouvait le contraindre à l'échange; il avait en outre la faculté de lever sur lui ou sur ses sujets, s'il possédait fief, une aide ou impôt dans ces trois cas, qui se représentaient plus d'une fois :

« Premièrement. Lorsqu'il armait un de ses fils chevalier.

» Secondement. Quand il mariait ses filles.

» Troisièmement. Lorsqu'étant prisonnier de guerre, il lui fallait payer rançon.

» Si le vassal noble laissait en mourant des enfants mineurs, les suzerains s'attribuaient encore le droit de garde-meuble; ils jouissaient des fiefs du défunt, à la charge d'élever ses enfants, et l'on ne pouvait marier ses filles sans leur consentement. »

Ces prérogatives onéreuses, dont une grande partie de la noblesse se trouvait blessée, donnèrent une force immense au roi quand il manifesta l'intention de les détruire. Déjà même, cette suzeraineté universelle, qu'il tendait à attacher à sa couronne, était tacitement invoquée, implicitement reconnue, car de toute part arrivaient vers le trône des demandes de lettres de sauve-

garde ou d'appels aux parlements contre de hauts barons, dont on redoutait les violences. La manie guerroyante de l'époque servit encore d'auxiliaire au monarque, en groupant autour de lui une foule d'opprimés de tout rang, et peu à peu la hiérarchie féodale en entier parut en quelque sorte abdiquer ses droits pour en investir le trône de France.

L'approbation du peuple, celle du clergé, contribuèrent également à faire remporter au souverain sur l'opinion générale une de ces victoires décisives qui hâtent la civilisation de plusieurs siècles. Dès lors un assentiment unanime reconnut dans le même prince le droit de royauté et de législature, et la nation entière confia pleinement ses intérêts au monarque qui, dès son retour d'orient, par une ordonnance rendue à Saint-Gilles, avait proclamé « la nécessité de consulter les trois » ordres de l'État lorsqu'il était question d'objets qui » intéressaient le royaume. »

Louis fut merveilleusement secondé dans ses importantes réformes par Étienne Boileau, l'un des conseillers de son parlement, qui s'était embarqué avec lui en 1248, et qu'il avait nommé, peu d'années après son retour (1258), prévôt ou garde de la prévôté de Paris, avec les attributions de « grand prévôt ou grand sénéchal » : le roi créa alors soixante notaires pour rédiger les actes de son ressort.

Parmi les innombrables abus dont la conscience du monarque était révoltée, se trouvait la vénalité des charges, et « rien ne le traversait plus, dit Savaron, que » l'avarice et les émoluments de cour. » Il fit défendre aux juges de prendre plus de « 10 sols de bon-

»bons» par semaine, malgré l'usage établi d'en offrir aux personnes de qualité et aux juges auxquels on adressait quelque requête. Dans les baux passés pour la ferme des fiefs, et adjugés au plus offrant, on comprenait même l'office de bailli et de sénéchal; l'acquéreur était donc également investi de l'administration de la justice, comme dépendance de l'adjudication. La prévôté de Paris se trouvait dans le même cas, lorsque le roi, l'arrachant des mains des fermiers, l'éleva à la dignité de magistrature suprême.

Étienne Boileau se montra à la hauteur des vues de son maître et digne d'un emploi aussi important. Ayant juré de poursuivre les criminels quel que fût leur rang, de les rechercher dans toutes les classes, il fit, dit-on, attacher à la hart un de ses filleuls et un de ses compères, convaincus de vol; il attaqua également les usuriers, entre autres les Caorsins (Caoursiens ou Cahorsiens), société de marchands au-delà des Alpes et de Sienne, lombards et florentins, dont quelques-uns s'établirent à Cahors. Dès 1226, des habitants d'Asti commencèrent à prêter à usure à la France; mais une catastrophe inattendue arrêta ce commerce, très-avantageux d'abord. Louis, instruit d'un trafic ruineux pour les peuples, fit saisir, le 1er septembre 1256, au nombre d'environ cent cinquante, tous les banquiers d'Asti qui s'étaient introduits dans ses états, et il confisqua leurs biens qui s'élevaient, dit-on, à plus de 800,000 livres. On a peine pourtant à croire qu'une seule ville ait pu acquérir et perdre en aussi peu de temps une somme de 8,500,000 francs!

Quant aux Caorsins, Étienne Boileau les considérait comme plus dangereux encore que les juifs. Il les poursuivit sans cesse comme ces derniers, dont il demanda le bannissement, disant : — « Les esvesques doibvent » empescher les usures de la religion, et le roy de France, » celle des juifs, qui ne reconnaissent que lui pour » suzerain ! »

Infatigable dans ses améliorations, le prévôt de Paris signala sa magistrature par l'établissement d'une police régulière et générale. Il fit remettre partout en vigueur la surveillance du guet de nuit, usage qui remontait au berceau de la monarchie ; lui-même le faisait souvent en personne. Les villes eurent donc une garde, et en même temps la sûreté des campagnes et des chemins, depuis le lever jusqu'au coucher du soleil, se trouva imposée au possédant fief, mesure impérieuse, car jusqu'alors les brigands infestaient impunément les grandes routes. Des hommes d'armes soldés veillèrent, du moins durant le jour, à la tranquillité publique.

Au parlement de la Chandeleur (1269), deux marchands vinrent se plaindre d'avoir été volés auprès de Vierzon, en revenant de la foire de Pontferrand, et indiquèrent positivement l'endroit. Louis y envoya un bailli pour constater dans l'intérieur de quel péage le délit avait été commis, et celui du sire de Vierzon ayant été signalé, le châtelain, d'après une loi romaine en vigueur, fut contraint de restituer le dommage aux plaignants. Le meurtre d'un négociant assassiné auprès d'Arras, dans les domaines du comte de Saint-Pol, ne fit pas condamner ce baron, au parlement tenu

le 18 février 1265, parce qu'il prouva que le crime avait été consommé à l'entrée de la nuit.

Une semblable loi régissait le Béarn : un sire de la Rochelagny « y roboist et despouilloist ceulx qui par » le chastel ou près du chastel passoient. » Mais comme aucun témoin ne fournissait la preuve que ces malversations s'exerçassent en plein jour, la justice demeurait suspendue. Toutefois, le monarque fit prendre d'assaut le château fort de ce sire, le détruisit en partie, et ne rendit le reste, qu'après la garantie que le baron cesserait « de vexer les véageurs ».

Le château « de Querbus ou Quéribus, dans le Fé» nouillides » (partie du Languedoc frontière des Pyrénées), était également devenu le repaire de malfaiteurs qui infestaient la province. Louis IX, ne pouvant en obtenir autrement justice, donna ordre à Pierre d'Antreuil, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, de faire raser ce manoir, ce qui eut lieu aux acclamations de tout le peuple.

Déjà, en 1255, Guillaume de La Broue, archevêque de Narbonne, avait présidé un concile provincial asssemblé à Béziers, dans le but d'attaquer le manoir de Querbus, et à cette occasion on lut dans ce consistoire quelques statuts des établissements de Louis IX.

Avant Philippe-Auguste, la plupart des cités n'avaient pour enceinte qu'un seul fossé; très-peu se trouvaient pavées, et même les rues de Paris étaient aussi fangeuses qu'infectes. Boileau s'appliqua à faire disparaître ces inconvénients.

C'est également au prévôt de Paris, qu'est due

l'organisation des diverses professions, en confréries, maîtrises ou corps de communautés; les statuts qui les régirent sont aussi son ouvrage, et pour le premier règlement, « il fist assembler et ordonner grant foison » des plus saiges et des plus anciens hommes de la ca» pitale, lesquelz ont beaucoup loué ceste œuvre, ap» plaudie et observée ez halles de Paris et aux préaulx » des marchands. »

On n'arriva point sans difficultés à obtenir ces innovations; utiles à tous, elles froissaient nécessairement quelques intérêts privés. Les docteurs et étudiants de l'université, entre autres, s'élevèrent vivement pour repousser les statuts qui les concernaient. Des désordres graves éclatèrent même au sujet des nouvelles ordonnances rendues sur les asiles pieux, refuge ordinaire des criminels, et la Touraine surtout en devint le théâtre. Cette province avait été plongée dans l'épouvante par un « larron meurtrier »; celui-ci ayant tenté de se sauver dans une église de Tours, s'en vit arraché par les officiers royaux; mais le clergé réclama avec force le respect dû à ses prérogatives, et le roi fut condamné à rendre l'homme qui avait invoqué l'inviolabilité du sanctuaire. Le prévôt, en outre, se trouva obligé par la sentence de présenter à l'église « une petite figure de » cire. Il devait d'abord la pendre à un gibet, la déta» cher de ses propres mains, et l'offrir ensuite à la ca» thédrale, où les chanoines la reçurent en grande » pompe. »

Il ne suffisait donc pas toujours au monarque de manifester l'intention de réprimer les abus, d'employer la force même pour y parvenir : il fallait l'action in-

sensible du temps sur ces vieilles mœurs, sur ces coutumes immémoriales, établies originairement par un juste respect pour le lieu saint. Toutefois, Louis eut avant sa mort la satisfaction de jouir du succès de ses efforts et de sa prévision.

CXXI. Cette salutaire concentration du pouvoir dans une seule autorité, ce soin apporté á rendre la justice, à en faciliter l'action, à établir une police tutélaire, n'eussent été qu'un bienfait accidentel et passager, si le monarque n'avait conçu en même temps la pensée d'un code qui lui survivrait en s'améliorant sans cesse.

Entouré des lumières des hommes les plus sages, les plus expérimentés du royaume, pris dans les trois ordres existant alors, et juges irrécusables des besoins nouveaux ou des réformes exigées par une civilisation plus avancée, Louis IX ne tarda pas à réunir en corps les diverses ordonnances rendues par les parlements, et il les fit publier d'après la forme du code de jurisprudence nommé « Assises de Jérusalem, ou coutumes, » statuts et usages accordés, en 1029, au royaume de » Jérusalem, par Godefroi de Bouillon. »

Le roi y puisa l'idée du « Livre des établissemens », l'un de ses plus beaux titres à la reconnaissance de ses peuples. « Formé des usages du royaume, il doit, disait-» il, apprendre à tous comment il faut se pourvoir en » justice, ou se défendre quand on est poursuivi. » Document d'autant plus précieux, qu'il est le résultat du concours des prud'hommes, sages hommes bourgeois des villes, des barons, des clercs et du monarque. Pierre des Fontaines, entre autres, composa « le

» livre de la royne Blanche, intitulé : Des Coustumes » de France et du Vermandois. »

Toutes les lois promulguées dans ce code, publié en 1269, n'étaient pas nouvelles sans doute. Ce premier monument de la législation depuis l'avénement de la maison de Hugues-Capet, destiné à combler le vide immense qui existait entre les capitulaires de la deuxième race, renfermait une foule d'ordonnances antérieures à Louis IX; mais elles formèrent un corps; chacun put s'en procurer la lecture, et enfin il exista une jurisprudence écrite et à peu près complète.

Une des premières lois dues au monarque porte : « Que les baillifs, prévôts, vicomtes, et aultres juges su- » périeurs ou subalternes, jureront de rendre la justice, » sans acception de personnes; de conserver de bonne » foy les droicts du roy, sans préjudice à ceulx des » particuliers; de ne recevoir aulcuns dons, si ce n'est » de choses bonnes à boire et à manger, dont la va- » leur n'excèdera pas 10 sols parisis par semaine (envi-

---

M. le comte Arthur Beugnot, de l'institut, Essai sur les établ. de saint Louis, introd., p. 3. M. Faget de Baure, Essai hist. sur le Béarn, p. 223. Savaron, Traité sur les duels, p. 12, 13, 20. Registre olim., p. 108. Dom Romuald, Trésor chr. et hist., III, fol. 93. M. de Sismondi, Hist. des républ. ital. au moyen âge, II, 431. Lenain de Tillemont, manuscr., Ier, 916. Hist. des évêques du Mans, 528. Le Blanc, Traité des monnaies, 171. M. Raynouard, Hist. du droit municipal. Hist. de l'église gallicane, XI, 544, 429; Gauf. de Bell. cap., 32. Charles Mills, Hist. des croisades, tome Ier, p. 56, II, note c, 363. M. Granier de Cassagnac, Hist. des classes ouvrières et des classes bourgeoises, Art. Jurandes.

»ron 10 francs); de ne rien emprunter des personnes »ayant procès à leurs tribunaulx, etc.; que si nul »d'eulx est treuvé rapineur et mangeur du peuple, »que incontinent lui soist osté son office : qu'aulcun »baillif ni prévôt ne puisse achepter domaines dans »les lieux de leurs bailliages, ni y mettre en religion »leurs fils ou filles; ni puissent leur y faire donner des »bénéfices. » Le sage prince voulut faire ainsi entendre dès le début ce qu'il attendait de ses mandataires, « et fist li bon roy cés ordonnances pour oster »faveur, qui aujourd'hui destruict justice et corrompt »juges. »

Parmi les autres lois importantes du Livre des établissements, on remarque les ordonnances rendues à Pontoise (1243, 1245), au sujet de la trêve appelée « la »Quarantaine-le-Roy, forte restriction et bornes aux »guerres privées (car l'enfreindre estoist une des plus »grandes trahisons qui soient) », et aux abus funestes du duel judiciaire, objet de la préoccupation du royal législateur.

Dès 1243, Louis avait eu occasion de manifester son horreur contre le duel, en empêchant un combat à outrance entre le vicomte de Limoges et le chevalier Réchier, de la maison de Blazon, « requérant ainsi justice et »vengeance de l'honneur de sa sœur, faussement accusée »d'adultère. »

Le même vicomte fit, dit-on, brûler vive une femme soupçonnée d'avoir trempé dans cette infamie, il aurait été traîné en justice devant le parlement féodal, si la reine Marguerite n'avait obtenu un arrangement entre les parties.

L'ordonnance de Louis porta une forte atteinte à la manie des duels, si profondément enracinée dans les mœurs féodales; « À la loi et au témoignage! « s'écriait-il. Grâces à lui, le fer du spadassin s'abaissa devant la main de justice. « Et par ce moyen, ajoute » Savaron, il colla les espées aux fourreaulx, mit les ar» mes au croc, affermist paix en son royaulme, ferma » la porte du temple de Janus, et ouvrist celui de la » Justice! »

Ceux qui se plaignirent avec le plus de force de l'introduction de la procédure civile à ce sujet furent d'abord « les champions et escrimeurs vivant du duel; puis les » écuyers qui tenaient en fief, à titre d'office, la garde » du camp et des lices, percevant un droit de 5 sols » (5 fr.) pour chaque duel. » Un de ces derniers, nommé Mathieu le Voyer, plaida même contre le roi, demandant une indemnité, ou la permission de prélever 5 sols sur les enquêtes qui avaient remplacé les duels. Le parlement de la Chandeleur (1260) rejeta sa réclamation.

Le haut clergé, Rome même, ne donnèrent pas d'abord une sanction complète à l'abolition d'une coutume si contraire cependant à l'esprit évangélique. En 1246, on avait vu le chapitre de la cathédrale de Paris obtenir du pape Innocent IV la permission de faire terminer par le duel judiciaire, les différends survenus au sujet de leur église. L'usage permettait alors, il est vrai, aux prélats de combattre en personne contre les laïques, ainsi que contre d'autres prélats; mais, plus souvent, ils recouraient à des champions ou « *avoués* ».

Au lieu de « l'appel de faux jugement », par lequel il

était loisible de provoquer un juge en champ clos, Louis ordonna, si l'on se croyait mal jugé, de se pourvoir par appel devant un tribunal supérieur, qui, après l'audition des débats, confirmerait, casserait ou réformerait la sentence.

Cette décision, qui obtint l'assentiment de la saine partie du royaume, sembla faire enfin ouvrir les yeux sur l'absurdité de l'ancienne coutume et sur les graves abus des duels judiciaires. Un fait assez récent produisit une telle impression sur l'esprit du monarque, qu'il crut devoir renouveler plus tard son ordonnance aux parlements de la Chandeleur (1257 et 1260).

Le célèbre troubadour Sordel Mantuan, mari de la sœur d'Ezzelin, tyran de Mantoue, « estoist le plus violent » et vaillant gendarme de ce siècle, dit la chronique. Il » surmonta publiquement en combat singulier vingt- » trois des plus adroits aux armes, et particulièrement » trois dans le même jour, en France, où Louis l'avait » appelé. »

Cet événement fut, dit-on, en partie cause de l'Édit contre les duels, « regardés par le roi comme une sorte » de démence ». Ce fut sans doute afin de mieux faire exécuter ses lois à ce sujet, que Louis en rendit une pour défendre aux particuliers de porter habituellement des armes.

L'abus intolérable de la force physique ou de l'adresse se trouva énergiquement repoussé; il fut formellement interdit d'appeler au combat les témoins ni les juges; et dès lors, cessèrent les usages barbares d'avoir des spadassins soldés et en titre, toujours prêts à se battre; de ces gantelets de fer, rougis au feu, dans lesquels il fallait

hardiment enfoncer la main ; de l'épreuve de l'eau et de tant d'autres coutumes déplorables, sortes de primes accordées à la supercherie, à la déloyauté, à la superstition !

Les ordonnances contre les juifs et les usuriers remontent à la minorité de Louis IX, et la reine Blanche lui transmit toute l'horreur qu'elle ressentait pour ceux qui se livraient à ce honteux trafic. Il existe à ce sujet des ordonnances datées de Melun, en décembre 1230 ; et par un édit ou lettre de 1234, « les chrétiens ne purent plus être emprisonnés pour dettes contractées envers les Israëlites. » — Il en est également question dans des ordonnances de 1257 et de 1258.

Ce fut en décembre 1254 que parut (renouvelée en 1256, puis à Vincennes, en avril 1259) l'ordonnance en trente-cinq articles, relative à la réformation des mœurs en Languedoc. On y trouve la défense de jouer aux dés et aux échecs, d'en fabriquer même. Les contrevenants « et gens fréquentant tavernes et mauvais » lieux réputés infâmes » perdaient par ce seul fait le droit de porter témoignage. « Les filles folles devaient » même être chassées des villes. » Aussi, disent les troubadours contemporains, « on en voyait partout » parmi les chemins, esplorées, quittant cités, et bons » bourgeois qui les avaient aymées, courant après elles, » d'amour ardent. »

Bien que les jurandes, « ces sœurs jumelles des » communes », se soient formée, sous Philippe-Auguste, elles ne s'organisèrent véritablement qu'à partir du règne de Louis IX, et le premier titre écrit et officiel sur cet important sujet date de 1258 : c'est l'ordonnance du pré-

vôt Étienne Boileau, connue sous le nom de « Registres » des mestiers et des marchandises », que cet habile magistrat avait dû soumettre à son royal maître ; « le seul » énoncé des statuts des cent professions alors autorisées, » constitue une sorte de sommaire très-curieux de l'in» dustrie française au XIIIe siècle. »

C'est encore à Louis IX qu'est due la gloire d'avoir établi un ordre salutaire dans les monnaies. Ses ordonnances sous ce rapport ne sont néanmoins connues complétement que par celles de ses successeurs, qui les citèrent en les prenant pour modèle. Aussi, chaque fois qu'il s'introduisit quelques abus dans les monnaies, le peuple, dit-on, « invoquoist tousjours le nom du benoict » roy, et demandoist leur rétablissement sur le même » pied que sous son règne. »

On concevra la nécessité de ces règlements, dans un royaume où quatre-vingts barons possédaient le droit de faire frapper « des monnaies noires » ou de cuivre. A la vérité, au souverain seul appartenait celui d'en faire battre d'or ou d'argent ; il fallait une concession royale pour y autoriser les châtelains, et même leurs monnaies alors, n'avaient cours qu'en leurs domaines, tandis que celles du monarque circulaient dans toute la France. Il n'en résultait pas moins une étrange confusion de pièces métalliques, nuisible surtout aux transactions commerciales et privées, et source d'une foule d'entraves et de discussions. Les efforts de Louis pour prévenir ces abus peuvent le faire considérer comme le restaurateur du système monétaire.

Dans une ordonnance rendue en 1265, il est question des nantais à l'écu, d'angevins, de poitevins, de pro-

vençaux, de toulousains et de mançois, contrefaits sur les monnaies royales, et, par conséquent, ne devant plus avoir cours. Le monarque dit même que les monnaies poitevines du comte Alphonse seront « daponnées » et percées ». Il y est aussi fait mention « d'esterlings », pièces anglaises.

Un fait assez étrange et peu connu, ressort de ces ordonnances, c'est que l'image de Mahomet se voyait empreinte sur des pièces d'argent, afin de les faire circuler parmi les sarrasins. On cite, entre autres, « les » niclarets », frappés par ordre de l'évêque de Maguelone en Languedoc. Louis fit cesser cet usage qui lui paraissait une sorte de sacrilége.

Ce prince éprouvait une telle horreur contre toute personne qui profanait le nom de Dieu ou de la Vierge, et proférait le « vilain serment », qu'il ne croyait pas pouvoir assez sévir contre elle. Il fut moins sévère toutefois que les législateurs d'Allemagne, qui condamnaient à mort les blasphémateurs. Les papes contemporains du roi de France partageaient son indignation, entre autres, Clément IV qui lui avait adressé plusieurs missives à ce sujet. Un orfévre de Césarée ayant commis ce crime, « fust exposé, dit-on, à l'eschelle de haulte justice, ayant » autour de lui jusqu'au nez, les entrailles d'un porc ».

On a prétendu que, pour un semblable délit, Louis fit mutiler le nez et la lèvre inférieure d'un bourgeois de Paris; mais le sire de Joinville, racontant la chose comme un ouï-dire, ajoute : « ne le vis point ». Selon ce chroniqueur, le roi aurait dit : « Vouldrais moi-même » estre marqué d'un fer chaud, si par ce moyen tous » jurements et blasphèmes pouvaient disparaître de mon

» royaulme ! » Rien ne paraît donc moins prouvé que l'accusation précitée. L'ordonnance de 1268, modifiant des lois plus cruelles, infligeait la peine de l'exposition, du fouet et de l'amende.

Elle fut renouvelée en 1269, et Louis voulut qu'on publiât de nouveau chaque mois les deux édits contre les jureurs du « vilain serment par aulcun des membres de Dieu, de Nostre-Dame ou des saints. » Il écrivit encore d'Aigues-Mortes (15 juin 1269), à Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et à Simon de Nesle, régents du royaume, pour les leur rappeler. Deux cents ans plus tard (1425), la charte municipale des communes de la Roche et d'Alençon, condamnait les blasphémateurs repris pour la troisième fois « à » aveoir la langue tranchée ».

Plusieurs autres lois des établissements eurent pour objet la punition des faux serments, des faux témoignages, du vol, de l'incendie; les complices des criminels se trouvèrent assimilés aux coupables. La flétrissure « d'une note d'infamie » frappa les intrigues déloyales, les sollicitations obséquieuses employées pour obtenir des offices de judicature. Chaque individu suspect se vit obligé de justifier de ses moyens d'existence.

Un grand nombre d'ordonnances concernèrent également les droits des gentilshommes et ceux du roi, les héritages et les partages. A cette occasion, les notaires furent créés en titre d'office, et dès lors, les preuves écrites ne manquèrent plus. Comme il n'existait auparavant aucun contrat rédigé en forme authentique, tous les procès se réduisaient en questions de fait et en point de coutume.

cruel, par l'abolition d'une foule d'usages bizarres, ou de droits vexatoires. Dans le Vermandois, entre autres, ce prince annula l'impôt exigé sur les paysans, qui, sans la « permission du seigneur, ne pou» vaient relever leurs voitures versées au milieu d'une » route, sous peine de 60 sols d'amende (60 fr.); » Louis déclara en même temps, que les démêlés entre les villes, les villages, les barons ou les bourgeois, ne devraient point troubler la paix du royaume.

Les regards bienveillants du monarque ne pouvaient manquer de se fixer aussi sur les cités et les communes, dont il se regardait comme le défenseur naturel; l'un de ses plus importants bienfaits fut de leur faciliter l'affranchisssement, de leur accorder des priviléges spéciaux et de leur donner des lois écrites, afin de faire reposer leur système administratif sur des bases générales. « Rien ne lui coûta afin de constituer efficacement » le corps de la bourgeoisie; chartes, libertés, droits poli» tiques, tout émana successivement de son trône pour » ajouter à sa force et à son influence naissantes. La plu» part des monuments historiques de cette époque prou» vent de plus en plus combien les rois et les princes de » la troisième race s'étaient mis à la tête d'un mouvement » vers une civilisation mieux entendue, surtout plus large, » plus généreuse. »

L'ordonnance de 1256 sur l'administration municipale est du plus haut intérêt, car elle exige que « tous » les consuls, jurés, nonces ou échevins de France, soient » nommés par les habitants rassemblés en la maison de » ville, tous en un même jour, le lendemain de la fête » de saint Simon et de saint Jude. Aux octaves de la

» Saint-Martin, tous les magistrats devaient se rendre à » Paris devers le roi pour lui rendre compte de leurs » recettes et dépenses. Il fallait désormais une autori- » sation royale aux bonnes villes pour prêter deniers et » marchandises à leurs voisins. Le receveur de la ville » devait avoir grand soin des deniers et les garder soi- » gneusement en une caisse, construite et bâtie pour ce » faire. »

Dans une ordonnance publiée à Chartres (1262) sur les monnaies, figurèrent des citoyens de Paris, de Laon, d'Orléans, de Sens et de Provins. Louis augmenta les franchises de Pont-Audemer, en prescrivant que les contrats de vente seraient passés devant le maire de la cité; et il conserva à ces magistrats civils le titre de « bons hommes ou barons de la cité »; ceux de Paris s'intitulèrent même « bourgeois du roi, nobles hommes » et damoiseaux » (sous Philippe-Auguste, la ville de Bourges se trouvait administrée par les *probi homines*, barons). Toutes les bonnes villes eurent pour marque de haute justice une échelle à laquelle on suspendait les coupables. On doit penser cependant que le monarque n'abdiqua jamais le plus beau privilége de sa couronne, celui de faire grâce. En 1269, à la fin de son règne, il pardonna à un charretier qui avait écrasé un enfant, « toutefois, à condition que la mère ne s'y opposerait » pas! »

Le comte Guillaume de Nevers, avec l'agrément de Louis, avait doté la ville d'Auxerre « du privilége de » commune »; l'évêque, froissé par cette nouvelle insti- tution, vint se plaindre à la cour du roi du tort causé à ses droits féodaux. « Ce ne fust pas, dit un historien,

» sans périls ni sans grant despenses, car le prélat en-
» courust presque l'inimitié du très-pieux Louis, qui lui
» adressa ce reproche : — Voulez donc me ravir à moi
» et à mes héritiers la cité d'Auxerre ? car il regardoist
» comme siennes les villes où le droict de commune
» estoist establi. »

Le comte de Poitiers seconda son frère de tous ses efforts et fit rédiger des codes pour les bonnes villes. Riom, entre autres, a été longtemps régie par l'*Alphonsine*. Ce noble fils de France, cherchant à abolir le servage, avait adopté cette maxime : « Les hommes » naissant libres, il est juste et sage de faire retourner les choses à leur origine. »

Son petit-neveu, Louis X, marchant sur les traces de son saint aïeul, ordonna également à ses commissaires « enquesteurs » de se transporter dans tous ses bailliages et de donner indistinctement la franchise à tous les serfs qui la requerraient. On lit ces paroles remarquables dans une de ses ordonnances, datée de 1315 : « Moult de personnes de nostre commun peuple sont » enchaisnées ez liens de la servitude, ce qui moult » nous desplaist. Nostre royaulme est dict et nommé le » royaulme de France, voulons que la chose en vérité » soit accordant au nom ! » Deux siècles plus tard, le parlement de Toulouse déclara « que tout homme en- » trant en France devenait libre de droit ! »

Ces résultats, on a pu s'en convaincre, devinrent la conséquence naturelle des vues philanthropiques du monarque dont l'administration fut offerte comme un modèle à ses successeurs. Philippe-le-Bel, dans ses édits, parle du temps heureux où vivait son aïeul; et

Charles V, dit le Sage, put répéter d'après le saint couronné : — « La joie du juste est que justice soit faicte ! »

CXXIII. La réputation universelle de haute sagesse, d'équité, de politique éclairée, acquise à Louis par ses actes de justice comme par la publication des établissements, avait mis le comble à l'influence du monarque sur ses grands vassaux ; elle explique même comment, sans guerre, sans discussions, il parvint à empêcher des princes étrangers d'hériter par mariages des terres de France.

Plus tard, cette déférence se changeant presque en droit, la couronne des lys brilla tout à coup d'un éclat nouveau sur le front du monarque ; car, devenu l'arbitre suprême des démêlés de ses grands vassaux, des barons, de plusieurs familles nobles, du peuple même, Louis vit des étrangers le choisir pour juge de leurs différends. Une nation et son roi réclamèrent enfin sa puissante médiation.

---

M. Raynouard, Hist. du droit municipal en France, 187. Legendre, Mœurs et coutumes des Français, 168. M. de Laurière, Ordonnances des rois de France, Ier, p. 10. OEuvres de Dumoulin, IV, 410. Lenain de Tillemont, manuscrit, Ier, 42, 256, 812, 815, 916. Registre 31, p. 543. Registre olim. Papon, Hist. gén. de Provence, II, 337. M. Godefroy, Notes manuscrites extraites du dépôt de Lille. Dom Martène, Trésor anecd., Ier, fol. 1074, 1092. Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, II, fol. 39, 41, 42. Dom. Calmet, Hist. de Lorraine, III, fol. 120. Mém. hist. sur la Champagne, Ier, fol. 109. Dom Romuald, Trésor chron. et hist., II, fol. 70. M. Augustin Thierry, Hist. de la conquête d'Angleterre, IV, p. 166, etc. Traité des anciennes coutumes d'Orléans. Hist. de Soissons, p. 191.

Déjà, avant son voyage d'outre-mer, elle avait été invoquée par de hauts personnages. La célèbre Jeanne de Flandre, « étant passée de vie à trépas », sa sœur et son héritière, Marguerite II, dite « la Noire et de Cons» tantinople », eut de violentes discussions à soutenir contre ses enfants au sujet de cette succession. Cette princesse, mariée d'abord à Bouchard d'Avesnes, qu'on reconnut être « *in sacris* » et archidiacre de Laon, devint mère de deux fils, Jean et Baudoin, déclarés illégitimes, et le sire Bouchard excommunié. « Celui-ci » quitta lors sa femme, et Marguerite ne tarda pas à » convoler à secondes nopces devant l'Esglise » avec Guillaume de Dampierre, dont elle eut trois fils et deux filles. Elle se trouvait veuve quand l'héritage de sa sœur la rendit comtesse de Flandre.

Relevé de son excommunication moyennant la promesse d'un pélerinage en Palestine, qu'il n'accomplit pas, Bouchard d'Avesnes se hâta d'écrire à Marguerite : — « Dame, voulez-vous retrouver vostre premier amour ? — » Messire, répondit la comtesse, allez chercher vos » chanoines et vos prébendes; de vous ne reveulx ! »

Les choses en étaient là, quand les fils de Bouchard, qui s'étaient déjà emparés des comtés de Flandre et de Hainaut, furent attaqués et défaits par Gui et Jean de Dampierre, alors en âge d'être armés chevaliers. Mais enfin, le 4 juillet 1253, ces deux princes vaincus à la bataille de Walcheren, par le comte Guillaume II de Hollande, beau-père de Jean d'Avesnes, se trouvèrent à la merci de ce dernier, qui les fit enfermer dans une forte tour. Leur détention dura quatre ans, au bout desquels ils vinrent avec leur mère se jeter aux pieds

de Louis IX, en implorant sa justice. — « Vous la fe-
» ray, et prompte ! » reprit le monarque, vivement affligé de ces guerres fratricides. Ayant aussitôt réuni son conseil : — « Messires, fit-il, dictes-le en conscience..... à qui croyez-vous que le comté doive appartenir ? — Au légitime, sans contredit ! » Telle fut la réponse du baronnage.

— « Quoi ! s'écria Jean d'Avesnes, présent à la déclaration, et comme hors de lui-même, quoi ! seray » mie tenu pour bastard, et de la fâme la plus riche » comme la plus dissolue ?... » Et il semblait menacer les assistants de son écu « blasonné de sable, au lion » d'or, les griffes étendues, la langue droite et béante ! »

Sa douleur profonde émut le roi de compassion qui lui imposa néanmoins silence : — « Vous qui oubliez, » lui dit-il, le respect dû à une mère, vostre lion d'or » n'aura plus désormais ni langue ni griffes ! » En effet, après avoir ordonné la reddition des fiefs du Hainaut et de Flandre aux jeunes Dampierre, il fit retrancher les griffes et la langue de l'écu des d'Avesnes.

Le monarque devint aussi arbitre entre Jean, comte de Châlons et de Bourgogne, et Hugues, son fils; puis, entre Jean de Soissons, sire de Chimay, et le chapitre de Soissons.

La comtesse douairière de Provence, belle-mère de Louis, le rendit juge (le 2 novembre 1256) entre elle et quelques hauts barons du pays, vassaux puissants et fiers qui n'obéissaient qu'avec répugnance à Charles d'Anjou, prince, disaient-ils, imposé par la politique et non obtenu par leur propre choix. Louis apaisa ces contestations. Sa médiation en aplanit de

plus sérieuses, prêtes à désunir de nouveau Béatrix de Savoie et le comte d'Anjou-Provence, qui consentit à payer à sa belle-mère 5,000 livres (85, 000 fr.) moyennant l'abandon de toutes ses prétentions à son douaire; plus, 4,000 marcs d'argent (216,000) pour dégager quatre châteaux remis au roi d'Angleterre; enfin, 6000 livres de pension (102, 000 fr.). Charles s'obligeait en outre « de traiter en bon seigneur les gentils» hommes qui avaient pris le parti de la comtesse, » entre autres, ceux de la maison de Forcalquier (Sabran) » et Boniface de Castellane. »

La même année, le roi de France régla à l'amiable les discussions survenues au sujet de la Zélande, contestée à Marguerite de Flandre et à Gui de Dampierre, par l'empereur d'Allemagne et son frère Florent, comte de Hollande. Louis rétablit également la paix entre les bourgeois de Namur et la comtesse de Flandre.

Vers cette époque, Louis se trouva médiateur entre le comte de la Marche et la veuve du comte de Leycester.

On le vit aussi, en juin 1260, réconcilier Henri III et Thibaut VI, roi de Navarre, prêts à en venir aux mains relativement à leurs prétentions sur la ville de Bayonne. Il devint de nouveau leur arbitre en octobre 1266, et les accorda définitivement ensemble à Paris, le 10 décembre suivant.

Béatrix de Champagne, seconde femme de Hugues IV, duc de Bourgogne, avait, du vivant de son mari, obtenu une sauvegarde pour sa personne comme pour tous ses biens. Voyant son mari très-malade et craignant « de

»mauvaises manières» de Robert, fils aîné du duc et d'Yolande de Dreux, elle recourut au roi de France, dont elle obtint la protection et une sauvegarde plus spéciale. Plusieurs gentilsfemmes du duché voulurent alors en avoir de semblables, et, dans la suite, s'appuyèrent auprès de Philippe-le-Hardi de l'exemple donné par son père; mais le monarque l'interpréta comme une faveur particulière à la duchesse douairière.

Se trouvant à Paris (25 mai 1256), Louis reçut dans son palais une ambassade du roi d'Arragon relative à la seigneurie de Montpellier, sur laquelle l'évêque de Maguelone formait des prétentions. L'affaire fut vivement discutée en présence du monarque, de Simon, sire de Nesle, de l'archevêque de Rouen, de Pierre-le-Chambellan, de Pierre de Nemours et des barons arragonais.

— « Souhaite ardemment, dit Louis, après avoir en» tendu les débats, conserver l'amitié de don Jaime; » toutefois, l'esglise de Maguelone tenant de lui le fief » de Montpellier, dois, comme chef suzerain, rendre » justice. »

Les ambassadeurs arragonais protestèrent alors que, s'il en était ainsi, leur roi saurait bien se faire droit par les armes, et menacèrent d'une guerre dont les suites funestes retomberaient sur la France comme sur le monarque. Louis se contenta de lever la séance, et de répéter avec bonté sa première décision. L'évêque de Maguelone obtint entièrement gain de cause.

Vers le même temps, il s'était formé un traité d'alliance entre Ferry II, duc de Lorraine, et Henri, comte de Luxembourg, marié à Marguerite de Bar. Le comte

Henri, frère de cette princesse, en ayant pris de l'ombrage, attaqua son beau-frère, incendia sa ville de Ligny, et, dans une bataille livrée au comte de Luxembourg devant les murs de Preny-sur-Moselle, ce prince, grièvement blessé, tomba prisonnier et fut conduit au châtel de Mousson, en la seule compagnie d'un gentilhomme appelé la Roche. Celui-ci, cherchant à consoler son maître :

— « Amy, lui dit le comte, plus n'ay foi en tes advis. » Hier me disois en latin : Diex est por nos! mais certes, » ay paour qu'aye pris le déable por luy! »

Cependant, comme Henri de Bar se trouvait croisé, et ainsi à l'abri de toute guerre particulière, le pape Clément IV pria Louis IX de réconcilier les deux beaux-frères. Pierre-le-Chambellan chargé du message du roi les engagea à s'en rapporter pleinement à l'arbitrage d'un prince aussi impartial qu'éclairé, ce qu'ils adoptèrent de grand cœur. Toutefois, l'affaire était grave et nécessita plusieurs séances du conseil royal. Enfin, en décembre 1268, le monarque prononça son arrêt à la satisfaction des deux parties.

Sur ces entrefaites, allait éclater une guerre sérieuse entre Thibaut VI d'une part, le comte de Châlons et le comte de Bourgogne, son fils, de l'autre, au sujet de l'abbaye de Luxeuil. La médiation de Louis, représenté par son maître queux et chambellan, Gervais d'Escroignes, remit ces princes en bonne intelligence.

En 1268, l'arbitrage de Louis rétablit également l'harmonie entre le comte de Bar et Venant, son frère.

Marguerite de Provence elle-même, partageant la haute

réputation d'équité du monarque, se vit à son tour prise pour médiatrice, en 1264, par Henri III d'Angleterre, Édouard, son fils, et Renaud, sire de Pons, marié à Marguerite, fille d'Élie-Rudel, sire de Bergerac. Il s'agissait des fiefs de ce dernier, sur lesquels le roi d'Angleterre avait des prétentions et qu'il gardait depuis longues années. La reine les mit d'accord le 31 mars, et Henri consentit à payer au sire de Pons la somme de 10,000 livres (environ 170,000 francs), réclamée par lui.

Toutefois, au milieu de ce concert de louanges émanées à l'envi du sein des populations étrangères, pour célébrer la sagesse du monarque pacificateur, la noblesse de France laissa échapper quelques murmures. — « Quoi! répétaient même de hauts barons du conseil » du roi, ne seroist-il pas plus politique et meilleur pour » le royaulme laisser guerroyer ensemble ces princes » nos voisins; les voir s'appauvrir mutuellement? Unis » et riches, finiront par nous assaillir! »

Ces discours furent rapportés à Louis, peut-être même tenus en sa présence. Il se contenta de répondre : — « Ceulx qui parlent de la sorte sont dans une » grossière erreur. Si ces princes étrangers avaient la » conviction que les laisse se guerroyer exprès, ils fini» raient par s'allier estroitement et tourner ensemble » leurs armes contre moi... Ne risquerai-je pas alors » de perdre par leur haine (outre celle de Diex, que » me serais attirée) une foule d'avantages dus à la paix? » Bénis soient donc à jamais ceux qui apaisent! »

Cette règle de conduite attira au monarque une si confiante affection, surtout de la part des peuples des

marches de Lorraine et de Bourgogne, que les plus simples barons de ces duchés, leurs vassaux même, s'en référaient uniquement à ses lumières et à sa décision royale, pour tous les différends survenus entre eux. Aussi, les parlements tenus, soit à Paris, soit à Melun, à Orléans, où ailleurs, étaient-ils souvent presque uniquement remplis de Lorrains et de Bourguignons, heureux et fiers à la fois de plaider leur cause en face de ce saint roi, regardé par tous comme l'image de la justice divine sur la terre !

FIN DU LIVRE SIXIÈME.

## LIVRE SEPTIÈME.

### 1261—1297.

CXXIV. Sous un prince aussi ami de la paix, la France, vers la fin de son mémorable règne, devait jouir d'un calme profond et assuré. En effet, malgré des guerres inévitables et les désastreuses suites de la croisade, y voyait-on se manifester de toute part une prospérité inconnue jusqu'à Louis. Grâces à ses règlements, à sa police nouvelle, à son active vigilance, des grandes routes, des canaux, des communications multipliées, s'ouvraient à la circulation; le commerce se développait par degrés, et le royaume, décimé par les expéditions d'outre-mer, s'était déjà repeuplé. Il n'existait aucun souverain ou prince de la chrétienté qui ne s'honorât de l'alliance et de l'amitié du roi de France; et Rome surtout recherchait à l'envi les occasions de lui adresser les témoignages de sa vénération. Il fut alors permis au monarque de se livrer avec plus d'assurance à ses projets d'agrandissement de ses domaines, soit par échanges ou par traités politiques, soit par les mariages de ses enfants. Une mort prématurée avait empêché l'union de Louis de France et de Bérengère de Castille. Son père fut plus heureux

dans celle de Jean Tristan avec Yolande, fille aînée et héritière d'Eudes, comte de Nevers, fief important, rentré ainsi dans la maison royale. Eudes, fils aîné du duc de Bourbon, le tenait lui-même de Mahaut de Bourbon, sa cousine. Cette alliance avait été arrêtée en juin 1258.

Un autre mariage, ajourné comme le précédent par le deuil du royaume, offrit des résultats d'une importance plus générale, en détruisant désormais tout germe ou motif de troubles entre l'Espagne et la France.

Fiefs de la monarchie depuis Charlemagne, les comtés de Catalogne, de Roussillon, et de Barcelone, n'avaient point été démembrés légitimement de la couronne de ses successeurs; et leurs suzerains, devenus rois d'Arragon, reconnurent longtemps la suprématie féodale du sceptre des lys. Jusqu'en 1180 même, on les vit dater les actes publics du règne du monarque de France alors vivant; et il est assez remarquable que cet usage ait cessé sous Philippe-Auguste, le prince le plus jaloux de ses prérogatives.

Quoi qu'il en soit, don Jaime, dit le « Conquistador », prétendait à la suzeraineté sur certaines villes du Languedoc, entre autres sur Carcassonne, Rhodez, etc.; et tout chimériques que ces droits éventuels pussent paraître, les deux nations attachaient une sorte d'orgueil à en maintenir la possession héréditaire.

C'était néanmoins entretenir une source permanente de contestations; aussi, le désir de l'anéantir engagea Louis et don Jaime à songer à une alliance propre à offrir de mutuelles garanties aux deux états; et, dès le

2 mars 1258, une ambassade française franchissait les Pyrénées, munie de pleins pouvoirs pour traiter d'une paix définitive, cimentée par le mariage de Philippe de France et d'Isabelle d'Arragon. A leur tour, arrivèrent au mois de mai, à Corbeil, où Louis IX se trouvait alors, Arnaud, évêque de Barcelone; Guillaume, prieur de Notre-Dame de Corneillan, et Guillaume de Roquefeuille, lieutenant de Jaime à Montpellier. Le monarque les reçut au sein de son parlement, où l'on se promit mutuellement « de terminer tous les » différends par l'échange des prétentions réciproques; » et l'on jura sur les saints évangiles de se rendre en » même temps les titres et documents qui pouvaient » les constater. »

Louis céda donc ses droits héréditaires sur Gironne, sur les comtés de Barcelone, d'Urgel, de Roussillon, de Cerdagne, etc.; et don Jaime, de son côté, renonça définitivement à revendiquer jamais comme fiefs de sa couronne le Lauraguais, le comté de Foix, Carcassonne, Béziers, Agde, Rhodez, Cahors, Narbonne, le Gévaudan, l'Agenais, les comtés d'Arles, de Forcalquier, Marseille, Saint-Gilles et le Venaissin. La cession de ces derniers domaines fut stipulée en faveur de la reine Marguerite, comme fille aînée du feu comte de Provence, Raymond Bérenger, suzerain de fait.

Divers événements, et surtout la mort de Louis de France, ayant retardé l'union de Philippe et de l'infante de Castille, Louis se rendit d'abord, dit-on, en 1262, à Montpellier, où, d'après les premières conventions, le mariage avait dû être célébré. Mais la cité de Clermont paraissant un lieu plus convenable aux deux cours,

celle de France s'y transporta dans le courant de mai. Robert V, fils de Guillaume X, deuxième dauphin d'Auvergne, et d'Alix de Brabant, s'empressa de lui en faire les honneurs, avec sa femme, la comtesse Éléonore de Buffie.

Louis IX occupa le palais dit « du roy et de la royne », situé au nord de la bonne ville de Clermont, « avec » force tours et tourelles rondes », qui lui donnaient un aspect à la fois guerrier et chevaleresque. Il en était de même de la résidence épiscopale, également flanquée de tours carrées. La muraille et « la tour des sarrasins » formaient une des enceintes de la cité, peu étendue à cette époque. Aussi, le donjon de Montferrand, bâti sous Philippe-Auguste, servit-il à la nombreuse suite du monarque, car les plus hauts barons tenaient à honneur d'assister à ce mariage doublement royal. Outre don Jaime et don Sanche, son fils, une foule d'étrangers, de châtelains ou d'abbés catalans s'étaient également rendus en Auvergne, entre autres Pierre de Constantinople, l'abbé de Valladolid, Gui Fulcodi, etc.

Une nouvelle inattendue faillit à arrêter brusquement

---

Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, II, f. 41, 42. Dom Vaissette, Hist. du Languedoc, IV, f. 500, 595. Ferreras, Hist. d'Espagne, II, 6e partie, section XIII, 223. Belleforest, Cosmographie, IV, 226. Dom Romuald, Trésor chron. et hist., II, f. 94. Hallam, l'Europe au moyen âge, p. 13, note 1re. Marca hispanica, 514. M. de Sismondi, Hist. des rép. ital. au moyen âge, III, 519. Lenain de Tillemont, manuscrit. Caseneuve, les Origines de Clermont, 149, 150. Hist. de l'église gallicane, XI, 510, 511.

les apprêts des fêtes, et ajourner indéfiniment la cérémonie nuptiale.

Le roi de France apprit, peut-être même de la bouche de don Jaime, que son fils, don Pierre d'Arragon, était fiancé à la fille du bâtard Manfred, l'usurpateur du trône de Sicile, excommunié par Urbain IV. Ce pontife, qui, au mois de septembre dernier, venait de faire part de son élection à Louis IX, l'instruisait aussi de la croisade prêchée contre le fils illégitime de Frédéric II. Il écrivait en même temps au roi d'Arragon :

— « Comment un projet aussi étrange a-t-il pu entrer » dans ton cœur ? Comment, mon fils, l'élévation de ton » âme a-t-elle pu s'abaisser jusqu'à cette pensée ? Comment » as-tu seulement souffert qu'on te proposât en mariage » pour ton fils la fille d'un homme tel que ce Manfred ? » L'infant Pierre serait-il donc méprisé par les autres » princes du monde ? Ne peut-il trouver une épouse ho» norable parmi celles de race royale ? Quelle honte à » toi, de souiller, par une telle alliance, toute la splen» deur de ton sang ! Quelle action détestable que de lier » par une aussi étroite affinité un fils tellement dévoué » à l'Église avec son ennemi et son persécuteur ! »

En apprenant le projet de don Jaime, Louis s'écria : — « Ne passerai point oultre, si le roi d'Arragon ne re» nonce à pareille union ! » Et l'on s'attendit à une rupture complète, dont les suites devraient affliger également les deux monarques et leurs conseillers.

Voulant les prévenir, le roi d'Arragon proposa de signer une déclaration scellée de son seing, portant que, « si l'alliance dont il était question se consommait un » jour, elle ne l'engagerait jamais à rien contre les in-

» térêts et droits de l'Église et du saint siége.» Pressé par ses barons, Louis s'en contenta; et rien ne s'opposant plus à la célébration du mariage, la cérémonie eut lieu le 28 mai, au milieu de fêtes splendides et de réjouissances de toute sorte, sans cesse renouvelées durant le séjour des deux souverains en Auvergne.

Quant à l'infant don Pierre, l'union projetée qui lui transmettait l'apparence d'un droit héréditaire à la couronne de Sicile ne tarda pas à s'accomplir, malgré l'espérance donnée d'abord par Louis IX à Urbain IV. En août 1261, le pontife envoya à Paris Albert de Parme, son notaire apostolique, sous prétexte de remercier de nouveau le monarque de la déférence qu'il avait manifestée envers la tiare en apprenant cette alliance; mais en réalité, dans le but de renouer le projet formé sous Innocent IV de transférer le sceptre de Naples dans les mains de Charles d'Anjou, le prince le plus propre à se yeux à opposer victorieusement à Manfred.

CXXV. Avant de s'éloigner de la capitale de l'Auvergne, Louis fit présent à l'évêque Gui de la Tour d'une magnifique croix d'or enrichie de pierreries, qui renfermait des parcelles de la vraie croix et de la sainte couronne d'épines. Il fonda aussi, dans la cathédrale, témoin du mariage de son fils, un anniversaire pour Philippe et pour lui. Suivi de sa cour, il se dirigea ensuite vers Paris en prenant la route de la Champagne, et passant par l'abbaye si célèbre de Clairvaux, surnommée la troisième fille de Cîteaux-« la-Bourguignone », dont l'emplacement avait été donné, en 1115, à saint Bernard, par Hugues, comte de Troyes.

Situé sur les paisibles rives de l'Aube, à peu de distance de Langres et de Bar, le manoir abbatial se trouvait presque entièrement caché par de hautes montagnes ou d'épaisses forêts. Il était rarement visité, si ce n'est par d'obscurs pèlerins et de simples moines aux visages profondément graves, « nourris de jeûnes, désal» térés dans la prière », à la chevelure blanchie par l'âge, au manteau de bure, à la tunique de laine, aux bras et aux pieds nus. Aussi les bons religieux, les nombreux villageois accourus au-devant du pieux monarque, furent-ils merveilleusement surpris à la vue de tant de nobles hommes, de si beaux palefrois en riches harnais qui franchissaient ces sentiers silencieux pour arriver dans la solitude à demi sauvage des cénobites.

Plus d'un siècle s'était écoulé depuis qu'on avait vu le fils du vieux Tiescelin, Bernard, descendre « dans les horreurs » solitaires de cette âpre vallée d'absinthe, terre amère » comme sa végétation, séjour néfaste de meurtre et de » brigandage, où devait s'élever la maison de la prière, la » sainte abbaye de Clairvaux ! » Le souvenir de l'Aigle du XIIe siècle, qui y laissa sept cents religieux, sans compter cent soixante autres abbayes de son ordre, animait encore ces lieux, où son nom était dans toutes les bouches, son image dans tous les cœurs. Son lit, sa cellule étroite, où s'éteignit la gloire de l'église gallicane, protégés par la reconnaissance et la vénération, étaient intacts, comme ils le furent jusqu'aux jours du fanatisme révolutionnaire. Son tombeau ornait la magnifique église bâtie vers 1176 par Galter, évêque de Langres, non loin de celui de saint Malachie, archevêque d'Hibernie, placé derrière le grand autel. On

montrait également « dans la salle des morts » une grande pierre creusée, dans laquelle le corps de Bernard fut lavé aussitôt qu'il eût exhalé le dernier soupir. On croyait pieusement apercevoir au fond de cette cuve l'ombre radieuse du grand saint, demeurée là comme pour veiller sur ses frères!

Louis arriva un samedi à Clairvaux, et, à la vue du monastère assemblé devant lui, il voulut d'abord se jeter à genoux et laver les pieds des moines. Mais, comme plusieurs princes et ambassadeurs étrangers faisaient partie de sa suite, ses officiers crurent devoir le détourner de cet acte d'humilité.

Le passage du monarque se trouva signalé, comme partout, par de nombreux bienfaits. Louis donna une attention pieuse au trésor de Clairvaux, qui renfermait dans sa « riche et renommée librairie » de rares et précieux manuscrits en velin; on y conservait religieusement aussi le calice et la patène en or de saint Martin, le calice de saint Bernard et celui de saint Malachie.

Revenu à Paris, le 21 novembre, le roi de France eut à se séparer de deux de ses compagnons de voyage, Henri, archevêque d'Embrun, et Gui Fulcodi, cardinal de Sainte-Cécile. Le pape rappelait ces deux prélats; leur absence parut doublement pénible à Louis, car

---

Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, Ier, fol. 304. M. Beaugier, Mém. hist. sur la Champagne, II, 72, 92. Vita sancti Bern., lib. I, chap. V. Voyage de deux relig. bénédic., tom. Ier, Ire partie, 90, 99. Hist. du clergé, t. II, p. 246. La sainte Anastase de Langres, p. 410.

il leur avait confié le soin d'entretenir par leurs conseils une bonne intelligence entre la reine Marguerite et le comte d'Anjou, souvent divisés au sujet de la possession de la Provence.

CXXVI. Tandis que la paix, l'union, la félicité, toujours croissantes du royaume, récompensaient Louis de ses sollicitudes paternelles, le roi d'Angleterre voyait grossir autour de lui un orage capable d'ébranler son trône; et malheureusement, des fautes, des imprudences, le manque de foi même, ne le rendaient pas étranger à cet état de fermentation générale.

On put en regarder comme une des principales causes la condescendance trop patente accordée aux ordres de la cour de Rome, dans un état où l'autorité royale était reconnue inférieure à celle de la « grande charte ». Cette loi suprême, due au duc de Pembrocke, régissait la Grande-Bretagne, depuis que le roi Jean-Sans-Terre l'avait solennellement jurée; elle consacrait les priviléges des barons : l'un de ses articles fondamentaux portait « que le souverain ne pourrait lever aucun impôt, » sauf les aides de captivité, de croisade, de chevalerie » et de mariage, sans le concours des hauts vassaux. Les » autres gentilshommes, les villes, les bourgs, les com- » munes, tous y trouvaient des droits assurés. » Accueillie avec transports, la grande charte était donc regardée comme le foyer permanent de toute amélioration réclamée par l'état futur de la société.

Mais la puissance monarchique s'était pour ainsi dire démantelée par cette concession. Jean-Sans-Terre, qui ne tarda pas à le reconnaître, en conçut, dit-on, un tel regret, « qu'il en grinçoist les dents et en tournoist les

» yeulx ». Son successeur, obligé de la jurer à son tour, ne demandait qu'une occasion de la violer, lorsque les événements qui conduisirent Innocent IV à Lyon vinrent porter un coup fatal aux libertés qu'elle consacrait.

Grâces à la sagesse de son roi, le clergé de France n'avait subi qu'une légère influence du rapprochement de la cour papale; du moins, ses légats n'y introduisirent pas, comme à Lyon, des clercs étrangers parmi ses prélats, ses abbés et ses chanoines. Il n'en fut pas ainsi dans la Grande-Bretagne; la plupart des bénéfices, depuis les plus élevés jusqu'aux plus inférieurs, y semblèrent devenus le patrimoine des ecclésiastiques italiens, arrivés à la suite du nonce apostolique. Ceux-ci, pourvus, en appelèrent d'autres; et insensiblemcnt, le souverain pontife finit par « exiger le vingtième de tous les revenus » du clergé anglican, les fruits de chaque bénéfice va» cant, enfin, le tiers de tous ceux dont les titulaires ne » résidaient pas. »

Henri III, n'opposant qu'une molle résistance à ces empiétements successifs, s'en vengeait d'une manière ignoble, en cherchant à extorquer sur ses peuples de nouveaux impôts, dont il prodiguait le résultat à d'indignes favoris; et tandis que les revenus de l'État s'épuisaient de la sorte, la plupart des emplois importants passaient entre les mains d'hommes incapables, ou étrangers à la nation. On accusa hautement Pierre de Savoie et Guillaume son frère, évêque de Valence, d'entraîner leur neveu dans cette fatale route; et l'animosité toujours croissante des barons confondit avec eux dans une même haine quatre princes de la Marche, Guillaume, Gui,

Geoffroy et Aymar, fils de la comtesse-reine, accourus de la Guienne en Angleterre pour s'emparer des places et des faveurs royales. Le dernier, à peine âgé de vingt ans, occupait le siége épiscopal de Wincester.

Ces choix impolitiques, la faiblesse du monarque, les infractions répétées aux priviléges de la noblesse et du clergé, devaient porter des fruits amers. Les grands vassaux et le reste de la nation s'exaspérèrent de plus en plus, et bientôt leur unique pensée tendit hautement à secouer un joug devenu intolérable. L'exemple récent donné sur les bords du Rhin, où près de soixante cités venaient de s'associer entre elles comme républiques fédératives, mit tous les esprits en fermentation. La plupart des capitales de la Grande-Bretagne songèrent à le suivre; Londres se prononca la première pour un mouvement insurrectionnel, et deux chefs habiles s'étant présentés, la couronne des Plantagenet chancela sur le front consterné du neveu de Richard-Cœur-de-Lion.

Le premier était l'évêque de Lincoln, Robert-Grosse-Tête, un des hommes les plus capables de l'Angleterre, et le second, plus redoutable encore, se trouva le beau-frère même du monarque, Simon, comte de Montfort-l'Amaury et de Leycester, fils du fameux « fléau des » Albigeois », et surnommé à son tour « le Catilina » anglais ». Déjà l'on volait aux armes de part et d'autre; le parti des mécontents, grossi sans cesse, menaçait la capitale, et tout annonçait l'effusion du sang pour la défense des libertés britanniques ou pour la conservation de l'autorité royale absolue.

Une voie toute tracée, toute naturelle, s'offrait à Henri pour une pacification complète : rentrer loyalement

dans la ligne de la grande charte eût concilié les intérêts, rallié les esprits; on ne demandait rien au-delà. Mais, incapable d'une résolution ferme, mal entouré, irrésolu surtout à l'heure du danger, Henri, sans approfondir si l'acte qu'on lui présentait n'était qu'une interprétation et une légère extension au pacte fondamental, souscrivit lui et sa famille à une véritable atteinte à sa puissance légitimement reconnue. Il la réduisit à un vain simulacre par la signature des articles connus sous le nom de « statuts, conférences, provisions ou expé» dients d'Oxford », publiés en 1258.

Dès l'origine de ces démêlés, Louis blâma intérieurement son beau-frère de l'infraction commise envers la grande charte; il le vit ensuite avec une égale douleur apposer son scel royal à une concession arrachée par la violence, et prévit dès lors le peu de durée d'un tel état de choses; il le témoigna même au prince anglais lors de leur entrevue à Paris.

En effet, un an après (1261), Henri, se croyant en mesure de ne pas exécuter les articles d'Oxford, déclara que le pape Urbain IV venait d'annuler son serment, celui de la reine Aliénor et d'Édouard leur fils.

A cette annonce, les barons se soulèvent avec une nouvelle ardeur; on reprend les armes, et Leycester, réuni à l'évêque de Londres, entre en vainqueur dans cette capitale. Après de vains efforts pour les en chasser, Henri, venu malade en France (juillet 1262) avec la plupart des siens, repasse en Angleterre; mais bientôt il reparaît à la cour de Louis IX au moment où se préparait un tournois annoncé depuis longtemps, et auquel Édouard Plantagenet avait promis de faire

briller son expertise. Comme ces princes s'y attendaient, leur présence excita une vive sympathie parmi les barons de France, ennemis pour la plupart de Simon de Montfort. Baudoin III, comte de Guines, et le comte de Saint-Pol, entre autres, offrirent leur secours; le dernier s'engagea même à passer le détroit à la tête de quatre-vingts chevaliers pour délivrer la reine Aliénor demeurée seule en la tour de Londres, bloquée par les mécontents, et se refusant toujours à l'exécution des articles d'Oxford. Elle parvint cependant à s'échapper du palais et s'embarqua sur un bateau espérant arriver à Windsor par la Tamise. Mais elle fut reconnue et arrêtée à l'un des ponts; la populace l'accabla d'outrages et lui jeta des pierres, de la boue, elle n'eut que le temps de regagner la tour. Néanmoins, elle réussit à se sauver de nouveau, et à rejoindre toute sa famille au Louvre.

Le comte de Guines, investi de la garde du château de Montmouth, au pays de Galles, s'y était rendu, bien résolu à s'y maintenir, quand le comte Richard, grand maréchal de la couronne, l'un des principaux mécontents, s'avança avec cent hommes d'armes pour examiner les fortifications. Baudoin III sort aussitôt avec un pareil nombre de soldats; on se bat à outrance;

---

Mathieu Paris, fol. 215, 220. Rapin de Thoyras, II, 512. Actes de Rymer, Ier, 65, 776. Adrian de la Morlière, Hist. des antiq. d'Amiens. Lenain de Tillemont, manuscrit, Ier, 790, 796. Spicilége, XII, 590. Mathieu de Vestminster, 384. Raynaldus. Dusevel, Hist. de la ville d'Amiens. Généal. des comtes de Guines. Hist. de l'église gallicane, XI, 533.

Richard, demeuré seul contre douze et ayant son cheval tué sous lui, terrasse un gendarme, s'empare de sa monture et continue à combattre ; mais le comte de Guines lui arrache si violemment son heaume, que le sang ruisselle de sa tête. Saisissant alors les rênes de son destrier, il l'entraîne rapidement, fier de sa capture, et faisant briller son écu « vairé d'or et d'azur », quand lui-même tombe comme mort, percé de la flèche d'un soldat anglais. Abandonnant alors les prisonniers, ses gens accoururent auprès de lui, le transportèrent dans son château, où il guérit de sa blessure, et Baudoin ne tarda pas à repasser en France.

Malgré l'animosité réciproque des barons révoltés et du monarque fugitif, les uns comme les autres sentaient que leur conscience n'était pas exempte de remords ; une pensée commune finit par les unir, et mit un terme à ces déplorables désordres. Ce retour à des idées de pacification devint l'ouvrage du prince reconnu « le plus sage, le plus juste, le plus éclairé », et sa réputation produisit à elle seule un résultat que les armes n'eussent jamais pu complétement amener.

Louis, quoique beau-frère de Plantagenet, s'étant donc trouvé désigné d'un accord unanime pour prononcer sur d'aussi graves intérêts, « ses vassaux, Henri » d'Angleterre, d'une part, Simon, comte de Leycester, » de l'autre, s'engagèrent par un compromis mutuel à s'en » rapporter à sa décision suprême, comme juge en dernier ressort. » Aussi, le concours du parlement féodal ne fut-il nullement invoqué ni regardé comme nécessaire.

Le compromis du monarque anglais s'exprimait ainsi :

— « Henri, par la grâce de Dieu, à tous ceux qui les » présentes verront, salut! Sçaurez que avons compromis » pour tous les différends élevés entre nous et les barons » d'Angleterre, depuis les conférences d'Oxford, et avons » désigné le seigneur Louis, roy des François, promet» tant par le touscher des saints évangiles nous soumettre » à tout ce que ledict roy décidera. En témoignage de » ce, avons fait apposer nostre scel. »

Édouard Plantagenet donna son adhésion en ces termes : — « Nous, Édouard, premier né dudict roy » d'Angleterre, avons juré ce qu'a promis le roy, et ob» serverons fidèlement ce qu'aura décidé Louis, roy des » François; et avons apposé nostre scel. »

Le consentement des grands vassaux se formulait de cette manière : — « A tous ceux qui les présentes verront, » salut! Nous, Henri, évêque de Londres, Simon, comte » de Montfort; et, de plus, les barons, promettons nous » conformer à la sentence du roy de France, sur les » conventions, assemblées, chartes arrêtées à Oxford; » et ce qu'il décidera, le tiendrons pour bon, et avons » scellé. »

Investi d'une si haute marque de confiance, Louis sentit qu'il fallait calmer l'irritation des esprits, ménager les amours-propres, et ne pas donner sur-le-champ une publicité trop manifeste à sa mission. Au lieu donc d'entendre les parties au Louvre, il leur assigna plusieurs conférences à Boulogne sur mer; mais voyant qu'elles n'avaient amené aucun rapprochement satisfaisant, il convoqua la plupart des chefs à Amiens, le 13 ou le 22 janvier 1264, veille de la fête de saint Vincent.

Après avoir écouté de nouveau les motifs invoqués

de part et d'autre, le monarque, accompagné de toute sa cour, se rendit à la cathédrale, monta sur un magnifique trône élevé au milieu de la nef, et fit placer autour de lui Henri III; le prince Édouard; Boniface, archevêque de Cantorbéry, chef des royalistes; Pierre de Montfort; Robert-Grosse-Tête, évêque de Lincoln, représentant le comte de Leycester, chef des barons; la famille de France et les pairs; Simon de Brion, chancelier du royaume (depuis, Martin IV), l'abbé de Corbie, Gervais des Escroignes, le connétable Gilles-le-Brun, etc., etc. Une foule innombrable se pressait tout autour, attendant avec anxiété l'arrêt prêt à sortir de la bouche du monarque.

Il fut prononcé en ces termes:— «Au nom du Père, du » Fils, et du Saint-Esprit; nous, Louis, roy des François, » avons par notre jugement cassé tous les statuts, ordres, » obligations arrêtés à Oxford; voulant que tous les barons » signataires du compromis soient également déliés de » leurs serments prêtés; ordonnons aussi qu'on ne puisse, » en vertu de ces statuts, faire aulcunes nouvelles conven- » tions, car elles seraient comme non advenues.

» Toutes pièces, chartes, etc., seront restituées au roy » des Anglois; il en sera de même des chasteaux tenus en » garde pour l'exécution des ordonnances.

» Il sera permis au roy de choisir et de renvoyer à son » gré le grand justicier, le chancelier, le trésorier, les » conseillers, comtes et vicomtes, avec toute liberté, » comme il le faisoist, avant les conventions d'Oxford.

» Nous cassons aussi le statut par lequel le roy » d'Angleterre devoist de toute nécessité gouverner par » les nationaux et excluoist les étrangers de la garde des

» chasteaux et des fiefs. Ceux-ci pourront demeurer » paisiblement dans le royaulme. Disons, ordonnons » que le dict roy aura pleine puissance dans son » royaulme, comme cela estoist antérieurement aux » conventions.

» Toutefois, n'entendons déroger aux bonnes cous» tumes admises en Angleterre; et voulons en même » temps que le roy renonce à toute espèce de hayne et » maulvaise guerre contre ses hommes. Et avons pro» noncé ceste sentence en présence du roy et des barons, » siégeant à Amiens, la veille de la mort de saint Vincent, » martyr, au mois de janvier 1263. »

Le monarque, on le voit, avait jugé qu'autoriser les articles d'Oxford, serait en quelque sorte arracher la couronne de la tête du roi d'Angleterre, ou la dépouiller du moins de ses plus beaux fleurons; mais, à quelques restrictions près, cet arrêt, dicté par la sagesse la plus impartiale, parut surtout conforme à la grande charte, regardée par les Anglais comme le palladium de leurs libertés, et à celle dite « des Forêts », considérée comme leur droit commun.

Néanmoins, la décision royale d'Amiens, qui dévoilait publiquement les prétentions du baronnage anglais, renfermait un blâme explicite de sa conduite; aussi, dès le principe, ne fut-elle pas exécutée. Méconnaissant un arbitrage invoqué par eux-mêmes, les insurgés reprirent les armes, et se prétendirent déliés de leurs serments; mais leur cause se trouvait désertée par un grand nombre de gentilshommes et de prélats fidèles à leur parole; ils ne purent reprendre l'offensive; Henri les battit, et fit même une entrée triomphale à

Leycester, dont une superstition héréditaire avait jusqu'alors semblé défendre l'entrée à ses prédécesseurs.

Toutefois, ce succès n'amena point la paix; craignant un revers de fortune, le monarque se vit malgré lui dans le cas de ratifier à quatre différentes reprises « le covenant » ou la grande charte, tant il y avait de défiance dans sa loyauté du côté des barons. Il se trouva même forcé de faire jurer à ses officiers « de tourner leurs armes contre lui, si jamais il violait » ce lien commun ». A son tour, Richard, comte de Cornouailles, ne put obtenir de résider en Angleterre qu'après avoir juré l'observance de la loi du royaume. Ainsi les articles d'Oxford se trouvèrent à peu près maintenus par le fait, sauf quelques légères modifications relatives à la prérogative royale.

Aucun des deux partis n'avait eu complétement gain de cause; aussi, les trouvères et les jongleurs, organes de l'opinion politique du moment, frondèrent-ils surtout la conduite de Henri III. Il parut alors, entre autres, « la Paix et la Charte aux Anglais », sorte de satire où le roi de France ne se trouvait pas épargné.

Louis, vers cette époque, cédant aux scrupules de sa conscience, crut devoir définitivement restituer la Normandie à son vassal Henri III : traité impolitique, il faut le dire, car le monarque ne pouvait conserver de doute sur la légitimité de cette conquête. Les quatre sœurs, espérant cimenter à jamais l'union entre les deux royaumes, obtinrent, dit-on, le consentement, malgré l'opposition énergique du conseil. Mathieu Paris ajoute que les comtes de Poitiers et d'Anjou se réunirent aux barons, et que ces derniers s'écrièrent : — « Avant que le roi d'An-

» gleterre soit remis en possession de ce que demande,
» luy faudra passer par le fer de mille lances et d'autant
» d'espées teintes de sang ! »

« Ce traité, observe un historien moderne, offre » une nouvelle preuve de la puissance où était parvenu » Louis IX ; car Philippe-Auguste n'avait pu dépouiller » Jean-Sans-Terre sans l'avis de ses barons, et son petit- » fils put rendre cette conquête contre leur vœu et sans » leur assentiment. »

CXXVII. Des événements d'une haute importance se passaient alors en Italie. Le royaume de Sicile, fondé en 1047 par un français, Tancrède d'Hauteville, dit « le grand comte », à la tête de quarante pèlerins, aventureux comme lui, était tombé « en quenouille » : Constance, fille unique de Roger-Guillaume II, dernier roi de la race du héros normand, l'avait apporté en dot à l'empereur Henri V, fils du célèbre Barberousse, et Frédéric II le possédait dès 1210. Mais la mort de ce prince, arrivée en 1250, parut à la cour de Rome le moment si ardemment souhaité par elle de se ressaisir du droit de disposer de la Sicile, quoique Frédéric laissât des héritiers directs. Aussi Innocent IV n'attendit pas que les cendres de l'empereur fussent refroidies pour exprimer la joie que lui causait sa fin prématurée. — « Que les cieux se » réjouissent ! écrivit-il à son clergé ; que la terre soit en » allégresse ! car la foudre et la tempête dont le Dieu » tout-puissant a si longtemps menacé vos têtes se sont » changées, par la mort de cet homme, en zéphyrs ra- » fraîchissants, en rosées fertilisantes ! »

Le pontife reparut alors en Italie après un long exil ;

son arrivée y fut signalée dans chaque cité par une suite de fêtes triomphales. Milan inventa en cette occasion le « baldaquin » recouvert de drap de soie, où Innocent IV fut porté sur les épaules des principaux gentilshommes lombards; usage adopté depuis dans toutes les cérémonies religieuses où assistait un successeur de saint Pierre.

Toutefois, la postérité masculine de l'empereur ne pouvait demeurer indifférente à ces démonstrations ni à des projets que la cour de Rome ne dissimulait point. La légitime épouse de Frédéric, Yolande de Brienne, « dite d'Acre », reine de Jérusalem, l'avait rendu père de deux fils. La marquise Lancia, sa maîtresse, sœur du sire de Saint-Ange, investi de la principauté de Tarente et du gouvernement du royaume de Naples, était devenue mère de Mainfroi ou Manfred, nom qui signifiait la main et l'esprit de Frédéric II.

Deux autres enfants naturels de ce prince, Henri-Frédéric, roi d'Antioche, et Hentzius, roi de Sardaigne, ne devaient point concourir à sa succession.

Par les lois formelles de l'empire, Conrad, l'aîné des fils d'Yolande, remplaçait de droit son père aux trônes d'Allemagne, de Jérusalem et de Sicile. Henri, le second, lui était substitué; et à défaut de ces princes ou de leurs enfants mâles, Manfred se trouvait appelé à cette triple couronne. Mais les papes étaient en possession d'accorder la suzeraineté sur le royaume de Naples depuis Léon IX, devant lequel Tancrède avait fléchi le genou en recevant l'investiture de sa main; Innocent IV déclarant déchus indistinctement tous les enfants de son ennemi, prétendit devoir seul dispo-

ser de Naples, de la Sicile et de la Pouille; il délia les peuples de leurs serments, fulmina des anathèmes, et parvint à soulever contre la maison de Souabe les diverses contrées d'Italie soumises jusque-là à sa domination. Le pontife éprouva d'autant moins d'obstacles que Conrad, en guerre avec Manfred et prêt à franchir des Alpes pour combattre en personne, était accusé, entre autres crimes, d'avoir fait empoisonner Henri, son jeune frère, et Frédéric, son neveu. — « En outre, » dit le continuateur de Guillaume de Tyr, il imitait » grandement la félonie de son père; commettait l'abo- » mination, estoist ivrogne et dissipateur. » Ce prince mourut dans la Basilicate, le 21 mai 1254, laissant d'Élisabeth de Bavière un fils nommé Conradin, à peine âgé de deux ans.

Innocent IV, alors à Naples, le suivit de près dans la tombe, le 7 septembre de la même année, et Manfred, qui venait de se faire déclarer régent de la Sicile, envoya des ambassadeurs en Allemagne auprès du jeune Conradin, demeuré sous la tutelle de sa mère. Cette princesse, fondée à se défier des projets du régent, déroba, dit-on, son fils aux regards des nobles siciliens, et le fit mêler à plusieurs enfants de son âge, vêtus de deuil comme lui. Puis appelant l'un d'entre eux : — « Messires, dit-elle aux ambassadeurs qui le de- » mandaient, le voici. » Ces derniers l'entourent, l'accablent de protestations de respect et d'affection, lui offrent les cadeaux dont ils sont chargés, et lui présentent des fruits que l'enfant s'empresse de goûter; mais saisi d'un mal soudain, il expire en peu d'heures dans de violentes convulsions.

La députation sicilienne se rembarqua pour Venise, sur une galère aux voiles et pavillons noirs, répandant partout l'annonce de la mort de l'héritier du trône; et la mère de Conradin ne l'ayant point démentie, Manfred se fit couronner à Montréal (en 1258).

Déjà, comme on le voit, l'opinion générale attaquait de tous côtés l'ambitieux bâtard de Frédéric II; personnage mystérieux, fantastique, objet d'admiration, de dévouement, d'une sorte de culte même pour les uns; de haine, d'horreur, d'exécration pour les autres, qui lui imputaient le crime d'avoir fait étouffer son propre père dans son lit, et donné un poison lent à Conrad. L'histoire, craignant de flétrir ou de rehausser un nom si diversement célèbre, demeure donc comme en suspens.

Quoi qu'il en soit, Élisabeth de Bavière, rassurée sur les jours de son fils, ne tarda pas à rendre sa feinte publique, et voulut faire reparaître Conradin. Mais Manfred venait de donner la main de sa fille à l'infant d'Arragon; il se croyait certain de l'appui du roi don Jaime, peut-être de celui de la cour de France, récemment alliée, comme lui, au même prince. Veuf de Béatrix, fille

---

Le continuateur de Guillaume de Tyr, 569. Fleury, Hist. eccl., XVII, 595. Epist., Urbain VI. Raynaldi, 1261, chap. 21, p. 75. Le père Papon, Hist. gén. de Provence, III, p. 8, 13. Gianone, Hist. des deux Siciles, II, 631. M. de Sismondi, Hist. des répub. ital. au moyen âge, III, 123, 323, 326. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome 1[er], fol. 710. Guerrary, la bataille de Bénévent. (Hist. du XIII[e] siècle.) Hist. de l'église gallic., XI, 535, 557.

d'Amé III, comte de Savoie, cousine de la comtesse de Provence, il s'était remarié à Hélène, fille d'un Comnène, despote d'Épire. Se sentant appuyé de plusieurs côtés, il se déclara prêt à la fois à défendre son trône contre tout prétendant et à repousser les troupes pontificales armées contre lui.

Urbain IV, successeur d'Alexandre IV, mort le 2 mai 1261, ne s'écartant point du système adopté par ses prédécesseurs, avait également mis en interdit le royaume de Sicile, publié une croisade contre Manfred, offert sa couronne à la plupart des souverains de l'Europe, et pris néanmoins ostensiblement la mère de Conradin sous sa protection.

Albert de Parme, chapelain d'Innocent IV, secrétaire et nonce apostolique d'Alexandre IV et d'Urbain IV, semblait destiné à accomplir « le grand œuvre » d'un changement de dynastie. Venu déjà en France vers 1251, au retour d'outre-mer de Charles d'Anjou, il avait sondé ce prince en l'absence du roi son frère; de là, il s'était rendu dans le même but auprès de Richard, comte de Cornouailles. Mais ce dernier refusa le trône de Sicile, soit comme frère d'Isabelle, deuxième femme de Henri de Souabe, alors vivant, soit qu'il se trouvât offensé des conditions imposées à l'offre du pape, soit plutôt à cause de ses vues sur le sceptre impérial. Albert s'adressa enfin, en 1256, à Edmond, second fils du roi d'Angleterre.

Cependant, menacé plus vivement par Manfred, Alexandre IV, révoquant le don de la couronne de Sicile fait au prince anglais, l'offrit de nouveau à Charles, comte d'Anjou-Provence; après avoir pris

l'avis d'un grand nombre de cardinaux et de prélats réunis à cet effet. Les magistrats de Naples, déjà privés des offices divins, et des secours spirituels, effrayés à cette annonce, présage d'une guerre acharnée, envoyèrent des députés à Manfred, le conjurant de tout sacrifier à la paix avec l'Église. — « Ne craignez rien, » répondit l'excommunié; si l'on refuse les sacrements, » enverrai trois cent sarrasins faire dire la messe par » force. Faites au surplus embarquer dans une galère » les prêtres et les moines insoumis. »

Ces paroles achevèrent d'aigrir la cour pontificale; aussi, Urbain IV, à son avénement à la tiare, poursuivit-il plus activement les négociations entamées avec Charles, et écrivit-il à son notaire apostolique, en réponse à diverses difficultés qu'il rencontrait de la part de Louis IX : — « Nous recevons tes lettres, où, entre » autres choses, nous voyons que notre très-cher fils » en Jésus-Christ, l'illustre roi de France, prête une » oreille crédule aux discours artificieux de personnages » intéressés à le détourner de contribuer au succès de ta » mission auprès de lui. Ils cherchent à le convaincre » des droits sur le royaume de Sicile, de Conradin, » petit-fils de Frédéric, ci-devant empereur des Romains; » ou, qu'à supposer sa déchéance, ce droit a passé à » Edmond, fils du roi d'Angleterre; ainsi donc, mal» gré sa conviction personnelle de la félicité, de l'hon» neur de l'Église romaine, si son frère monte sur le » trône de Naples, et qu'il y voie en outre les moyens » de secourir la Palestine et l'empereur de Constanti» nople, selon son désir ardent, il hésite néanmoins à » envahir ce qu'il regarde comme l'héritage d'un autre;

» et il aurait pleinement raison, si les conseillers disaient » vrai.

» Nous offrons à Dieu le sacrifice de nos louanges, » à Dieu, qui tient sous sa main les cœurs de tous les rois! » Nous lui rendons grâces de diriger l'âme du roi de » France dans une si grande pureté de conscience! Mais » ce roi doit nous accorder une plus entière confiance, » en nous et en nos frères. Il doit, sans l'ombre d'un » doute, croire que, regardé par nous comme le fils chéri » de l'Église romaine et entouré de notre affection parti- » lière, nous nous garderions, certes, d'exposer sa renom- » mée à la médisance et au scandale; son âme, dont la » défense nous est confiée, à la damnation, de même » que nous n'exposerions jamais sa personne ou ses états » à un danger quelconque. Il doit penser combien nous » et nos frères voulons conserver nos consciences pures » et sauver nos âmes devant l'auteur du salut. Mais nous » le savons de science certaine : rien de ce que nous dé- » sirons faire n'est au préjudice de Conradin, d'Edmond » ou d'aucun autre prince. »

A Albert de Parme, dont la mission dura près de quatorze années, Urbain IV adjoignit l'archevêque de Cosence, Barthélemi Pignatelli, l'ennemi irréconciliable de Manfred, comme il l'avait été de Frédéric II, et qui se rendit auprès de Henri III et d'Edmond, alors engagés dans la guerre civile par suite de leur refus d'exécuter le « *Covenant* ».

Profitant de cet incident, le prélat leur arracha une renonciation formelle à tous les droits transmis par Alexandre IV sur le royaume de Naples; et Urbain reconnut cette condescendance par un appui direct contre les

barons défenseurs des libertés britanniques. Pignatelli se hâta de revenir en France, afin de décider Charles d'Anjou à accepter le trône vacant.

Ce prince, alors âgé de quarante-huit ans, possesseur dans le comté de Provence du plus grand fief de la couronne, marchait alors sans contredit immédiatement après les têtes couronnées. L'orient retentissait de sa renommée de bravoure; la Flandre le respectait; les Provençaux avaient appris à le craindre; et sa réputation de courage, d'audace, de sévérité et d'ambition, justifiait pleinement le choix de Rome.

Toutefois, les commencements de son règne sur son comté avaient été orageux : accoutumés à un gouvernement semi-républicain d'un côté, tout paternel de l'autre, les Marseillais surtout, ne pouvant se résoudre à dépendre d'un maître absolu, se refusèrent à lui payer 40,000 liv. de droit (680,000 fr.). Les autres provençaux, depuis la guerre des Albigeois, conservaient une haine secrète contre les Français, et se trouvaient prévenus contre la nouvelle domination. L'un de leurs troubadours, Guillaume de Montagnagout, reprochait à ses compatriotes d'être changés « en païs de faenza » (couardise) au lieu de « proenza » (prouesse); et le marseillais Raymond de la Tour faisait hautement des vœux pour Manfred. D'autres, à cause du teint de Charles et de ses habitudes matinales, l'appelaient « l'homme noir sans sommeil ». Sa maigreur, sa haute taille nerveuse, son nez d'aigle, son regard altier lançant des éclairs, féroce même dans la colère, sa peau noirâtre, sa barbe courte, pointue, sa tête couverte d'un capuchon, tout en lui inspirait dès le premier abord une sorte de terreur; mais

il passait aussi pour le prince le plus propre à représenter dignement sur un trône. S'il fut avide d'argent, de seigneuries, de terres pour ses entreprises, il les prodiguait à ses chevaliers; et s'il prenait peu de plaisir « aux mimes, aux courtisans, aux jonglenrs », poëte lui-même, il protégeait royalement la littérature et ceux qui s'y livraient.

Au milieu de la fermentation générale qui régnait en Provence, un député influent de Marseille, Rolin Drapier, était parvenu à faire conclure un traité entre cette ville et Charles, arrivé dans ses états les premiers jours de juin; toutefois, la paix ne s'obtint qu'à de dures conditions. La bannière d'Anjou dut flotter au-dessus des tours, des remparts et de tous les vaisseaux; il fallut consentir à la démolition d'une partie des fortifications, et au comblement des fossés. Ce retour à la tranquillité, si chèrement acheté, ne dura pas longtemps. Une nouvelle insurrection s'organisa; Charles reprit les armes, parcourut les âpres montagnes de Provence, ruina l'ancien château fort de Castellane, assis sur un roc, et regardé comme inexpugnable; de là, il revint sous les murs de Marseille, dont il saccagea les environs dans un rayon de trois lieues, afin de s'en emparer par famine à défaut de force ouverte. Baral des Baux put s'interposer efficacement entre les habitants et le prince courroucé; mais il n'obtint point le pardon des chefs de la rébellion. Ils payèrent de leur tête, à la vue d'un peuple consterné, la témérité d'une entreprise regardée comme félonie.

Arles, qui avait suivi l'exemple de Marseille, résista d'abord courageusement, puis céda. Avignon, menacé d'un

siége, se soumit; enfin, sous le titre de « chapitres de » paix », divers traités conclus avec ces cités vinrent ajouter encore à la puissance du vainqueur.

Un vieil historien, on ne sait sur quel fondement, fait arriver Louis IX en personne devant Marseille cernée de toute part; et, en ayant obtenu l'entrée, il aurait dit à son frère résolu à tout détruire et à faire trancher le col aux traîtres : — « C'est à moi que la ville s'est rendue ; » ores, est-ce à moi à justicier. » Et il se serait borné au châtiment des plus coupables. Mais rien ne confirme cette assertion.

La répugnance du monarque à accueillir la proposition du pape en faveur de son frère est plus positive : — « Ay refusé, dit-il hautement, ceste mesme couronne de » Naples pour le comte d'Artois, ensuite pour mes trois » fils cadets. Elle appartient de droit à Conradin ou à » Edmond, auxquels deux papes (Innocent IV et Alexandre IV) en ont accordé l'investiture. »

L'archevêque de Cosence insista avec plus de force; il fit valoir les droits de l'Église, bien supérieurs à ceux de Conradin; il montra la renonciation d'Edmond, et rappela surtout les sentences de déposition prononcées par Innocent IV et par le concile de Lyon contre Frédéric; elles enveloppaient toute sa race et prononçaient de la manière la plus formelle la déposition de Conrad et de son fils.

En invoquant cette autorité, Pignatelli imposa silence aux doutes du roi, toutefois sans les dissiper entièrement.

Les négociations de l'archevêque auprès de Charles d'Anjou se trouvaient d'une nature moins délicate; les

mêmes scrupules de conscience n'arrêtèrent point le frère de Louis IX. Dévoré de l'ambition de régner, il était encore poussé sans cesse vers ce but par Béatrix sa femme. Cette princesse, selon une chronique, se trouvait un jour à Paris, à l'une des cours plénières tenues à Noël, et y assistait avec ses trois sœurs, à la messe de l'Épiphanie, dite au Moustier royal de Saint-Denis. Mais n'ayant point le titre de reine, ni d'impératrice, comme Marguerite, Aliénor et Sancie, il lui fallut s'asseoir à leurs pieds sur une simple escabelle. Elle fit partager au comte son mari le violent dépit qui s'empara d'elle; et depuis elle ne cessa de l'engager à accepter la couronne offerte.

Cependant, si Louis IX regardait cette investiture comme injuste et comme pouvant menacer le repos de son royaume, la reine Marguerite, de son côté, montrait une vive opposition aux vues ambitieuses de Charles. Jalouse, dit-on, d'avoir vu passer sur la tête de sa sœur cadette l'héritage du comté de Provence, profondément affligée surtout des malheurs d'un pays qu'elle chérissait, elle avait demandé et obtenu en son nom, le 2 juillet 1258, la cession des droits du roi de France sur la Provence, sur le comté de Forcalquier, sur les villes d'Avignon, d'Arles, de Marseille, pour les transmettre à celui de ses fils qu'elle désignerait.

Sur ces entrefaites, les négociations de la cour pontificale avec Charles faillirent à se rompre, car ce prince ayant été blessé de la condition de remettre à l'Église Naples et toutes les villes du Labour, ainsi que les îles adjacentes, s'y était refusé avec hauteur. Mais Pignatelli, revenant sur ses pas, lui offrit l'investiture des

royaumes de Sicile et de la Pouille comme les possédaient les princes normands et souabes, à la réserve de la ville de Bénévent, d'un tribut annuel de 8,000 onces d'or (480,000 fr.) et du présent d'une belle haquenée. Cette fois, le comte accepta.

Urbain IV envoya alors en France (1264), auprès de Louis IX, le cardinal français Simon de Sainte-Cécile, avec les lettres les plus pressantes. Il y accusait Manfred de redoubler ses vexations impies contre l'Église, et peignait des couleurs les plus sombres les dangers auxquels ce prince exposerait la religion, si la France n'accourait à la défense du saint siége. Dès ce moment, Louis n'opposa plus, dit-on, aucun obstacle à l'investiture de son frère, élevé en même temps à la dignité de sénateur de Rome. Ce fut le dernier acte d'Urbain IV, que le cardinal Gui Fulcodi remplaça sous le nom de Clément IV. L'ancien secrétaire du roi de France, apprenant son exaltation à Boulogne, le 4 février 1265, et craignant les émissaires de Manfred, arriva dans la capitale déguisé en mendiant.

---

Colleniceco, Abrégé de l'hist. de Naples. Desnoulis, Hist. des rois de Sicile et de Naples, 121. Papon, Hist. de Provence, Ier, 430, II, 19. Giov. Villani, Hist. flor., liv. VII, 225. Chron. d'Anjou, XCVI. Hist. des comtes de la maison d'Anjou, II, 192. William Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, Ier. M. de Sismondi, Hist. des rép. ital. au moyen âge, III, 156, 321, 331, 333, 339, 341. Le Chev. L. Durante, Hist. de Nice, 225. Lettre du pape à la reine, apud Raynald., 1264, II, p. 110, 200. Vasari, vie du Cimabué.

Son premier acte de souveraineté fut de se déclarer pour le frère d'un monarque dont l'affection protectrice lui avait ouvert la route du pontificat. Louis, de son côté, n'hésita plus à promettre son appui au comte d'Anjou.

Ce prince arrivait à Aix, en mars 1265, lorsque l'archevêque de Messine s'y présenta au nom du pape, pour l'engager à presser son expédition.

Charles, autorisé par Béatrix à vendre ou à mettre en gage ses bijoux les plus précieux, afin d'assurer le succès de sa campagne, ne perdit pas un moment. Bientôt on le vit à la tête de troupes suffisantes; et il fut tellement secondé par l'intérêt excité en sa faveur, en France comme dans les royaumes voisins, qu'il s'y forma même une sorte de croisade pour le suivre. Revenu à Paris pour s'entendre avec le roi son frère, il en prit congé le 25 avril, et fit son entrée dans la capitale de son comté, entouré d'une foule de barons, plus jaloux peut-être de courir les aventures qu'affectionnés à la personne de ce souverain. Toutefois, on marchait avec confiance sous ses ordres, sachant que « s'il par- » lait peu, il agissait beaucoup; et que, s'il ne riait pres- » que jamais, sa pensée embrassait la gloire ou les » choses utiles; qu'il était décent comme un religieux, » zélé catholique, porté à la justice. »

Ces puissants vassaux suivirent Charles à Marseille où il avait réuni une flotte formidable, et s'y embarquèrent avec lui le 15 mai. Louis de Savoie, cousin du comte, plusieurs bannerets français et angevins, accompagnaient le futur conquérant; et l'on voyait parmi ces combattants un grand nombre de châtelains provençaux,

ses anciens ennemis, sacrifiant ainsi à l'appât de la gloire la dernière espérance de conserver leurs priviléges et les libertés de leur patrie. On remarquait parmi ces derniers Hugues et Barral des Baux; Boniface VI, dit le prince de Castellane; Guilhem de Ricavi, sire de Bargemont, preux chevalier et gracieux troubadour; Guillaume III de Vintimille; Isnard de Grasse; Jacques de Gantelme; Guillaume III des Porcelets, qui arma une galère à ses dépens; et Villem de Videcome, frère mineur, prieur de Grasse, conseiller d'état du comte (cardinal en 1272, il mourut le 6 septembre 1276, jour où il fut proclamé pape).

Parmi les français de haut lignage, l'histoire mentionne Hugues de Brienne, duc d'Athènes, fils de Gauthier IV, dit le Grand; Jean III de Nesle, fils aîné du comte Jean II de Soissons; Gui de Montmorency, sire de Laval; Gui III de Lévis-Mirepoix; Louis des Montz; René, baron de Beauvau; Henri de Sully; Pierre-le-Chambellan; Pierre de Beaumont; Hugues de Bouchard; Guillaume II de Boufflers, à la tête des Picards; Gui de Montfort, cinquième fils du comte de Leycester et d'Éléonore d'Angleterre (ce dernier se sauvait du château de Douvres pour faire partie de l'expédition); Philippe III de Montfort, sire de Castres, son frère; Jean, sire de Harcourt et de l'Isle-Bonne, etc.

Pierre III, évêque de Vence, aumônier du comte; Bernard Aygler, abbé de Lérins (depuis abbé du Mont-Cassin et cardinal); Raymond de Villeneuve, chapelain de Charles d'Anjou, et chancelier de l'empire romain; et Guillaume de Beaumont, évêque de Laon, se trouvaient aussi avec le prince.

Charles remit, en partant, le commandement de la plus grande partie de l'armée à son gendre, Robert III de Béthune, fils de Gui de Dampierre, comte de Flandre, en lui donnant rendez-vous au-delà des Alpes. Le connétable Gilles-le-Brun, sire de Trasignies, autorisé par le roi de France, avait consenti à diriger le jeune Robert.

La flotte partie de Marseille se composait de dix galères et de dix autres bâtiments de guerre, portant dix mille chevaux, trois mille fantassins et cinq cents lances. Quatre autres galères fournies par la ville de Nice, sous les ordres du capitaine Guillaume Olivary, avaient à leur bord Jean de Grimaldi, baron du Beuil; Simon de Vintimille; Pierre de Châteauneuf, renommé par sa bravoure et par ses poésies; Donèce Marchesan, et trois chevaliers de l'ordre de l'Hôpital; Philippe Caïs, Raymond Riquiery et Pierre Sardina.

Jacques Caïs, gentilhomme niçard, amiral de la flotte, parvint à tromper habilement les manœuvres des Gênois et des Pisans qui, réunis aux vaisseaux de Manfred au nombre de quatre-vingts voiles, couvraient toutes les côtes. Ils avaient même cherché à interrompre la navigation du Tibre par l'emploi des pilotis; mais une tempête des plus violentes, survenue tout à coup, rejeta les bâtiments napolitains loin de l'embouchure du fleuve. L'escadre française n'en souffrit point, et Charles, s'élançant sur une frêle embarcation, remonta le Tibre en peu d'heures, en s'écriant : — « Le courage est supé» rieur à la fortune ! »

À la vue d'un passage aussi merveilleux, les populations répétaient dans leur enthousiasme : — « Que

» doit-on penser de l'homme ainsi préservé et qui » brave les dangers de la mer comme les embûches de » l'ennemi ? »

Le prince, sans s'arrêter, se dirige vers Rome, arrive presque seul devant le couvent de Saint-Paul, hors des murs, et s'en fait ouvrir les portes; le même jour, ses hommes d'armes débarquaient. Clément IV se trouvait alors à Pérouse.

Le 24 mai, neuf jours après son départ de Marseille, le comte, entouré de l'élite des chevaliers, entrait en triomphe à Rome. Il était vêtu à la royale; toute sa suite déployait comme lui une rare magnificence; les plus bruyantes acclamations se manifestèrent à sa vue; partout s'échappait ce cri : — « Vive le très-noble roi Char- » les, lequel vient au nom de Jésus-Christ! soit Manfred » honni, confondu, destruit! » Les hérauts du prince jetaient en même temps des poignées « d'agostaros en » or » (monnaie frappée sous Frédéric II, de la valeur d'un sequin), des florins (monnaie de Florence), et des médailles où le Rédempteur tenait entre ses mains un livre ouvert, avec ces mots : — « Vœu du peuple et du » sénat romain ! Rome, capitale du monde ! » Le revers représentait saint Pierre remettant les clefs à un sénateur à genoux, portant les armes féodales de sa race.

On distribua largement aussi en cette occasion une autre monnaie avec cette légende : « *Roma caput mundi!* » S. P. Q. R. » Au revers, paraissait un lion surmonté d'une fleur de lys, et au-dessous : — « Charles, roi, sé- » nateur romain. »

Cependant la satisfaction d'un pareil triomphe fut de courte durée; et en attendant l'arrivée de l'armée fran-

çaise, il fallut que le comte subît les amers reproches du souverain pontife, profondément blessé que Charles eût en quelque sorte pris possession les armes à la main de son palais de Latran.

— « Tu as hasardé, lui écrivait-il encore en date du » 14 juin, d'après ta seule fantaisie et sans nécessité, » une action non encore tentée par aucun prince chré- » tien, en donnant l'ordre à tes gens, au mépris de » toute décence, de s'emparer de notre palais de Latran. » Saches-le et tiens-le pour certain, il nous déplaira » toujours de voir le sénateur de Rome, quelle que » soit son élévation et son mérite, habiter l'un de nos » palais. Toi donc, cher fils, soumets-toi sans chagrin » à cette détermination, et cherche une autre demeure » convenable en une cité où tant de palais abondent; » ton honneur n'en peut souffrir, puisque notre de- » mande tient à le conserver intact. »

Charles obéit sans témoigner aucun dépit, reconnaissant ainsi tacitement la suzeraineté papale à Rome, niée et contestée si souvent par le peuple et les empereurs. Clément IV, plein de joie, mais n'osant encore quitter sa résidence, chargea le cardinal français Raoul de Grosparmy, l'un des conseillers du roi de France, de remettre à Charles « l'étendard de la Sicile, et de » placer sur sa tête la couronne du royaume deçà et » delà les phares ».

La cérémonie eut lieu peu de jours après, le 18 juin 1265, dans la basilique de Saint-Jean de Latran, où Charles, à genoux, tenant le gonfanon de Sicile à la main, prêta le serment d'observer tous les articles de l'investiture, préalablement lus à haute voix aux assis-

tants et au peuple, et reçut ensuite, au nom du souverain pontife, l'hommage libre de tous les pays qu'il allait conquérir. Outre la cession de Bénévent au patrimoine de Saint-Pierre, des huit mille onces d'or et du palefroi blanc, Charles souscrivait encore : « à ce » que l'hérédité du trône de Sicile se bornerait à ses » seuls descendants des deux sexes ; et à défaut, à son » retour à l'Église romaine ; à l'incompatibilité de cette » couronne avec celle de l'empire, ou avec la domina» tion de la Lombardie ou de la Toscane. » Le nouveau souverain s'engageait également à entretenir chaque année trois cents chevaliers au service de l'Église.

Ce grand événement, célébré par des fêtes somptueuses et multipliées, fut chanté par Pierre de Châteauneuf, le gentilhomme troubadour qui venait naguère de publier un poëme sur la récente et miraculeuse traversée du comte de Provence : à la grande allégresse des Romains, « li carroccio », « l'arche sainte » des Guelfes », figura également dans les cérémonies religieuses. Il était peint en rouge, traîné par quatre bœufs recouverts jusqu'aux pieds de drap écarlate brodé d'or. Un double rang de gradins ornés de candelabres d'argent surmontés d'énormes cierges entourait un mât gigantesque de même couleur que le char, terminé par un globe d'or et enveloppé d'une toile à laquelle pendait un Christ en or. Le gonfanon romain flottait à la cime.

Manfred apprit avec terreur l'entrée de Charles à Rome ; les devins, dont il marchait toujours accompagné, lui annonçaient de sinistres présages. L'année d'auparavant (août 1264), une comète chevelue, et

lançant d'immenses rayons dans les airs, s'était montrée durant trois mois; prédisait-elle la gloire du nouveau roi de Sicile, ou celle du bâtard de Frédéric II? Les efforts de la science occulte ne pouvaient résoudre cette question; toutefois, plus brave encore que superstitieux, l'Excommunié marcha en avant jusqu'en vue de Tivoli, d'où il envoya défier son rival par son héraut d'armes portant l'écu de Souabe.

Charles relevait alors de maladie; il attendait de jour en jour l'arrivée de Béatrix escortée par l'armée de terre, ainsi que la réunion de ses alliés; il jugea donc prudent de ne point accepter le combat, ou de l'ajourner.

Ses troupes n'ayant pu partir avant la fin de l'été, traversèrent le Piémont sans obstacles, et trouvèrent pour auxiliaire Obbizon d'Est, marquis et gouverneur de Ferrare, qui saisit avec ardeur l'occasion de relever le parti guelfe dans la marche Trévisane. Le marquis de Montferrat imita cet exemple, que suivit également Florence, alors gouvernée par un « capitaine, un podestat et trente-six anciens ». Philippe-d'Ella-Torre, seigneur de Milan, se détacha en même temps des Gibelins, salua le nouveau roi, et reçut de sa main Barral des Baux comme podestat de sa capitale. Son parent, Napoléon d'Ella-Torre, voyant l'armée française incertaine sur la

---

Voyage pittoresque en Italie, 1er, p. 13. Biancardi, la vite del re di Napoli, Vita de Carlo d'Angio, p. 134. Relation de Hugues de Baucei (de Bausset), chevalier provençal. Montfaucon, Monuments de la mon. fr., II, fol. 120. Villani, Hist. fior., cap. 93. Dante, Purgatoire, chant VIII, trad. de M. le chev. Artaud, de l'institut. Scriptores rerum Italicarum (anonyme), tome VIII.

route à choisir, la guida lui-même à travers le Milanais, puis à Ferrare, où elle se grossit encore, répandant partout l'épouvante parmi les partisans de Manfred.

Toutefois, l'un d'eux, le marquis Pulavicini, à la tête des Crémonois et des Plaisantains, chercha à harceler les Français en Lombardie, et aurait pu les arrêter dans des passages périlleux, s'il n'eût été trahi par Duozo de Doura, que le Dante a placé en enfer, « pleurant à jamais dans l'étang glacé l'or perfide de la » France! »

Malgré ses succès, l'armée ne put néanmoins arriver devant Rome avant les derniers jours de l'année. La reine, accompagnée de Gui de Mello, évêque d'Auxerre, son aumônier, l'y avait précédée; et dès qu'elle eut rejoint son époux, Clément IV, sans quitter Viterbe, où il se trouvait alors, donna l'ordre à ses cardinaux de couronner immédiatement Charles dans la basilique de saint Jean de Latran, où il avait déjà reçu le gonfanon de la Sicile. Raoul de Grosparmy, assisté de cinq autres princes de l'Église, célébra cette cérémonie avec la pompe accoutumée, le 6 janvier 1266, tandis que la capitale de la chrétienté témoignait de nouveau son allégresse, et que le sire de Châteauneuf composait encore « de belles rymes en l'hon- » neur de son souverain ».

L'armée qui avait escorté Béatrix de Provence, sous les ordres de Philippe et de Gui de Montfort, ne comptait pas moins de cinq mille chevaliers, de quinze mille fantassins, et de dix mille arbalestriers; environ trente mille combattants de toutes armes. Parmi ses nouveaux chefs, on distinguait Henri II, sire de Sully et de la

Chapelle, l'un des tuteurs de la jeune comtesse d'Artois, Amicie de Courtenay; Bouchard, comte de Vendôme, et Jean II, son frère; Raoul de Courtenay, fondateur d'une branche de son nom, dans le royaume qu'on allait conquérir; Bertrand de Narbonne; Guillaume de Bênes; Barthélemy Gaëtan, armé chevalier par Charles; Jean de Joinville, parent du sénéchal de Champagne, marchant avec ses trois fils, Geoffroy, Guillaume et Pierre; enfin, Bertrand des Baux.

On citait entre les capitaines italiens les plus renommés Adinolfo d'Acquin, comte de Caserte, frère de Landolfo, oncle de saint Thomas; Roger de San-Severino, etc.

Rien ne paraissait devoir les arrêter dans leur marche victorieuse : toutefois, ces valeureux guerriers, couverts d'étincelantes armures, montés sur de hauts et bons destriers richement caparaçonnés, n'apportaient en général en Italie que leur épée, des vêtements d'apparât, beaucoup d'ambition, « mais peu de deniers en leur escarcelle ». L'argent des pierreries et des bijoux de la nouvelle reine se trouvait entièrement dissipé; et le trésor de Charles, également épuisé, ne pouvait plus fournir à la solde de l'armée. « Alors, capitaines et hommes d'armes, ne touchant plus rien dans un pays étranger, parlèrent de se débander »; et de tout côté commença à se manifester hautement la désapprobation d'une entreprise proclamée naguère magnanime, maintenant téméraire, imprudente, même injuste. Prévenu de ces dispositions favorables à sa cause, Manfred transféra sa résidence dans la place forte de Lucèra, son séjour favori, comme il l'avait été de Frédéric II.

L'entrée du palais de cet empereur, où se gardaient les archives des derniers souverains et la chambre fiscale (le trésor), bâtie en 1240, était défendue par une énorme tour ronde entourée de remparts crénelés, de portes, de fenêtres et d'arceaux en ogives. Une enceinte carrée, d'un mur très-épais, formé de cailloux et d'un ciment naturel revêtu de marbre, y présentait une seconde ligne de fortifications. La ville se trouvait peuplée de la plupart des sarrasins des états de Frédéric II, qui étaient venus s'y réfugier. Ce fut de Lucèra que Manfred, appelé par ses adversaires « prince de Tarente et comte » du Mont-Saint-Ange », envoya une ambassade à Charles, en lui offrant les conditions les plus avantageuses s'il lui abandonnait la couronne. Les députés ne devaient rien négliger pour lui faire entrevoir le péril de sa position; ils ne devaient point lui taire que Bibars soutenait les droits de Manfred, et lui avait même envoyé, pour l'assurer de son bon vouloir, l'historien Gémal-Eddin.

Le prince français avait pu déjà se convaincre du peu de partisans dévoués que la maison de Souabe comptait encore dans le royaume; mais même sans cette assurance, son caractère altier ne lui eût pas permis d'accueillir la députation de Manfred. — « Allez dire à » l'Excommunié, à vostre sultan de Lucèra, leur fit-il » répondre, que ne veulx aultre bataille : sa vie ou la » mienne... et que cejourd'huy mectray luy en enfer, » ou luy me mettra en benoict paradis! »

Accompagné du cardinal de Saint-Ange, légat du pape en Sicile, Charles marche aussitôt vers Capèrano, place forte située sur le Garigliano. Au lieu de s'y retrancher et d'y livrer une bataille décisive, Manfred,

cherchant à attirer plus loin son ennemi, s'éloigne de Capèrano, dont il confie la garde à son beau-frère Ricardo d'Acquin, comte de Caserte, grand connétable du royaume. Ce dernier, non sans soupçon de félonie, laisse le passage libre au nouveau monarque, et la forteresse est bientôt enlevée. San-Germano, point plus important encore, situé au fond d'une plaine, appuyé sur une montagne dominée par un château fort que défendent quatre mille cavaliers et cinq à six mille fantassins sarrasinois, arrête d'abord l'armée française, arrivée le 10 février sous ses remparts: « *D'ove è il vostro Carlotto?* » (où est votre Charlot?) demandent alors ironiquement les hommes d'armes, à travers les créneaux et les meurtrières. Une grêle de traits leur répondent; les soldats irrités se pressent à l'envi autour des échelles; on brise les portes, la brêche se forme, et en peu d'instants les cadavres des sarrasins et des allemands sont le seul obstacle qui se présente devant les vainqueurs.

Ce combat se livrait non loin de la célèbre abbaye du Mont-Cassin qui, depuis le V^e^ siècle, surmontait la colline de San-Germano; c'était un immense édifice à quatre façades, d'une construction plutôt orientale que latine, et décoré à l'intérieur de magnifiques arabesques. Malgré sa piété, Charles ne se détourna cependant point pour aller visiter les tombeaux de saint Benoît et de sainte Scolastique, sa sœur; il se hâta de continuer sa route, et arriva, à la tête de son armée, sous les murs crénelés du château de Saint-Georges. Là, les soldats de Manfred, confiants dans l'épaisseur des remparts, crient encore aux Français, comme à San-Ger-

mano : — « Est-ce là le misérable Charles ? » — Cette insolence est aussitôt vengée ; et le comte de Vendôme a le premier l'honneur de planter sa bannière sur la maîtresse tour du donjon. « Des chroniques contempo- » raines le font même mourir avec son frère dans ce » combat, où les hommes d'armes de France, dépour- » vus de boucliers, commencèrent l'assaut en se met- » tant à couvert sous les selles de leurs chevaux. »

Acquino, et Rocca d'Arci, regardés comme imprenables ; d'autres villes encore, situées également entre d'étroites gorges et des montagnes escarpées, ne peuvent résister à « la furie française ». Trente forteresses bâties sur la cime de hauts rochers subissent le même sort.

Partout vainqueur, Charles passe le Volturne et reçoit la soumission de Capoue. Il se préparait à la conquête entière de la terre de Labour, lorsque le Sébéto, se débordant tout à coup, força le monarque à rétrograder vers Bénévent, où ses troupes se dirigèrent avec une confiante gaîté qu'on ne leur avait point remarqué encore depuis leur entrée en campagne.

Manfred, demeuré jusqu'alors dans les environs de Capoue, où il attendait des renforts d'allemands, de grecs et de turcs, se hâta d'accourir au secours de la ville menacée.

Malgré ses revers, le fils de la belle duchesse Lancia, alors âgé de trente-trois ans, « blond, beau et de gentil » aspect », selon le Dante (*Biondo era, e belle, et de gentile aspetto*), comptait de nombreux serviteurs dévoués à sa fortune, et plus attachés encore à sa personne, car il exerçait sur tous les esprits une sorte de fascination. L'un des plus habiles *romanzaturi* (poëtes) de son

époque, il avait fait aussi traduire les œuvres d'Aristote, et gratifia l'université de Paris d'un exemplaire de cette traduction.

D'ailleurs, on le savait brave, libéral, juste, bon capitaine; aussi les soldats et le peuple l'adoraient également; mais comme il avait été déclaré usurpateur, rebelle, parricide même, par le Vatican, « le danger, dit l'historien » Jambilla, était grand, la terreur plus grande encore ».

L'Excommunié au casque d'argent, aux armes d'acier, traversa hardiment les sentiers des Apennins, accompagné d'une sœur qui l'aimait tendrement, et pénétra dans la cité des sarrasins, où les Lucèrois, dévoués corps et âme à la maison de Souabe, le portèrent en triomphe, et enfoncèrent les portes de leur ville, afin de lui frayer un plus brillant passage.

De Lucèra, le prince, après avoir parcouru dans tous les sens les âpres cimes des Abbruzes, parut à Bénévent comme un libérateur envoyé du Ciel, rassura la garnison, harangua le parlement, qu'il entraîna par son éloquence, et tous les cœurs palpitèrent pour sa cause.

A neuf heures du matin, ses troupes d'avant-garde commençaient à garnir les remparts de la cité, quand, au même moment, on aperçut, à quatre milles environ, Charles descendre avec son armée la montagne de Caprara, d'où ses regards avaient pu embrasser l'étendue et la position de Bénévent.

CXXIX. Témoignant une vive allégresse, Manfred ne songe plus qu'à en venir sur-le-champ aux mains; en vain l'engage-t-on à différer de quelques jours un combat décisif; en vain lui expose-t-on qu'en gagnant du temps, il peut vaincre sans coup

férir ; que l'ennemi est menacé de manquer de munitions, de périr même de faim; ses conseillers lui rappellent encore que Conrad d'Autriche, le comte Frédéric de Souabe, Guillemin II, comte de Vintimille, gouverneurs de l'Abbruze, de la Calabre et de la Sicile, sont en marche pour venir à son secours, et qu'il doit les attendre: l'Excommunié est sourd aux prières comme aux avis; il l'est même aux présages du ciel. Une comète enflammée se montrait alors dans le firmament, et les courtisans épouvantés espéraient que le prince cèderait aux sinistres prédictions des nombreux devins, astrologues, magiciens renommés, venus de Perse et d'Arabie, qui remplissaient son palais. On lui apprit en même temps la défection du comte Jean de la Ratta, l'un de ses généraux, qui s'excusait de sa félonie en « publiant que l'Excommunié, » usurpateur de la Sicile, l'avait outragé en violant sa » femme. »

Manfred méprisa à la fois les augures et ce qu'il appelait une odieuse calomnie; il ne s'occupa qu'avec plus d'ardeur à disposer ses troupes en bataille le long de cette pittoresque vallée de Bénévent, surnommée « l'échiquier de la Pouille », et qui formait au royaume de Naples ce qu'Avignon et le Comtat sont à la France.

Un vieux château fort, bâti par un légat du pape, élevait ses sombres tours sur la capitale des Abbruzes, une des plus antiques cités de l'Italie. On admirait encore, près du pont de Bénévent, sur la route de Brindes, un arc de triomphe magnifique, érigé en l'honneur de Trajan. A chaque pas depuis Amalfi, on découvrait de nouvelles merveilles des arts ou de la

nature; les rochers y apparaissaient sous mille formes fantastiques, réfléchissant leurs cimes dans les eaux du Sébéto et du Calore, qui ceignent Bénévent, entre deux murs couronnés de tourelles, de jardins, de vignes, d'orangers, montrant de toute part des îles plantées d'arbres, et réunies par des ponts d'architecture romaine.

La plaine où les deux rivières confondaient leurs eaux, en face de Bénévent, formait une vaste prairie déjà couverte de fleurs au milieu de l'hiver, et s'appelait « le Champ-Fleury », nom qu'elle n'usurpait en aucune saison. Le 26 février, un vendredi, le soleil s'y leva radieux et pur comme dans une des plus belles matinées du printemps. Dès l'aurore, Manfred s'y trouvait au milieu d'une armée composée de cinq mille napolitains, de dix mille sarrasins munis d'arcs et de flèches, et d'une plus nombreuse infanterie allemande. Le fils de Frédéric, toujours accompagné de sa sœur, en parcourut les rangs, vêtu plus richement que de coutume; il semblait avoir réuni ce jour-là sur sa personne tout ce qui commande le respect ou attire l'affection. Sa haute taille, sa noble et douce physionomie, la grâce de ses manières, captivaient tous les yeux; et à la vue de son heaume d'or couronné d'un aigle d'argent, des transports unanimes éclatèrent de tous les points du camp.

L'Excommunié divisa ses troupes en trois corps : le premier, composé de douze cents chevaux allemands et de sarrasins ou de soldats levés dans la Pouille, eut pour chefs Galvano de Lancia et Barthélemy Gisaldo, comte d'Agnano; le second, de mille chevaux toscans, lom-

bards, allemands, fut commandé par le comte Giordano Lancia, piémontais, grand justicier du royaume, oncle et ami de Manfred. Le prince se réserva le troisième, formé des chevaliers sarrasins et apuliens, ayant sous ses ordres d'illustres capitaines, entre autres, le comte de Vintimille, Bernard Ruffo, Pandolfe d'Acquin, Guillaume d'Avila, Gentil de Sangra, Conrad d'Aquaviva, Jacques et Raymond Capèce, frères du grand amiral, Philippe Caraffa, etc., etc.

L'armée entière se trouvant ainsi échelonnée dans le plus grand ordre : — « Soldats, s'écria Manfred d'une » voix sonore, les voilà enfin devant vous, ces ennemis » si attendus ! Combien déjà ne paraissent-ils pas au-» dessous de leur renommée ! Leurs chevaux mêmes » tombent épuisés... Amis, élançons-nous sur ces étran-» gers... notre succès n'est pas douteux,.. mais, s'il le » fallait, mourons jusqu'au dernier plutôt que de ne pas » vaincre, et arrosons de leur sang cette terre qu'ils veu-» lent nous ravir ! » Puis serrant sa sœur entre ses bras, il la fit placer sur une éminence voisine d'où elle pouvait être témoin du combat, et se tint lui-même à l'écart, attendant que les devins donnassent le signal.

Charles ne le perdait pas de vue ; suivant de l'œil tous ses mouvements, il disposait ses troupes d'après l'ordonnance de son rival ; et voulant accroître encore l'ardeur des jeunes gentilshommes venus sous ses drapeaux, il conféra l'ordre de la chevalerie à plusieurs d'entre eux.

Son premier corps, formé d'environ neuf cents bannerets, la plupart provençaux, et du double en gens de pied (trois mille lances en tout,) obéissait aux ordres du

maréchal de Mirepoix, des sires Gui de Montfort, de Prunelé, de Meun et de Jean des Mareils. La seconde division, composée de l'élite de la noblesse française, reconnaissait Charles pour chef suprême, secondé par Henri de Sully, Hugues son frère, dit l'Archevêque, et toute la maison de Beaumont. L'évêque d'Auxerre, Gui de Mello, et le légat apostolique se tenaient près du monarque.

Le troisième corps, où se trouvaient sept cents chevaliers picards, flamands, brabançons, la milice du Soissonnais, du Beauvaisis et du Vermandois, marchait sous la bannière d'argent du connétable de France, sur laquelle brillaient trois fleurs de lys d'azur. Gilles-le-Brun, l'un des chefs qui engageaient le plus vivement Charles à livrer le combat, avait à ses côtés son fils, surnommé « le Noir », le jeune comte de Flandre, le fils du comte de Soissons et le sire de Boufflers.

Le quatrième corps, destiné à la réserve, n'était guère qu'un mélange de quatre cents chevaliers émigrés florentins et d'hommes d'armes du Périgord, de la Campanie, de la Lombardie et de la Toscane.

Guido Guerra portait le gonfanon des guelfes de France, donné par Clément IV. Le drapeau royal fut confié à un chevalier de Provence, alors appelé Guillaume de Bênes, mais qui depuis prit le nom de l'Étendard. Sortant de sa tente fleurdelysée, Charles s'avança comme Manfred vers le front de l'armée, puis, d'un regard assuré, d'une voix ferme : — « En avant, chevaliers, dit-il. Venu est le jour tant désiré ! Courageux et » vaillants Français, desquels les proësses ont été racontées par l'universel monde, ne perdons mie ce renom. N'est por moy qu'allez combastre, ains por

» nostre saincte mère l'Esglise, qui nous deslie et absoult.
» Considérez ces adversaires mauldicts et excommuniés,
et nous tous, d'une mesme foy et gens de bien!.. Ainsy,
» amys, bon couraige et fiance en Diex et aulx prières
» de saincte Esglise, dont ils seront bannys et foreloz! »

Armé de toutes pièces, même du heaume, mais revêtu en dessus de ses habits pontificaux, l'évêque d'Auxerre se place sur une éminence, à quelques pas du front de la ligne, et donne l'absolution générale à tous les combattants, dont une foule avait communié le matin. Il ajoute ensuite d'une voix de tonnerre: — « Vous
» enjoins pour pénitence, de frapper moult fort et à bons
» coups rédoublés! »

Il était alors l'heure de midi, et les devins arabes ayant achevé leurs observations astrologiques, annoncèrent à Manfred que le moment était arrivé de commencer l'action.

Les sarrasins s'ébranlent aussitôt en masses serrées; ils poussent de tels cris, s'avancent si hardiment, que l'infanterie française ne peut soutenir leur premier choc ni leurs hurlements sauvages. Elle recule épouvantée, ses rangs s'ouvrent, et un grand nombre de fantassins tombent « sous les larges cimeterres turcs, comme les
» moutons d'Apulie périssent sous le terrible vent du
» nord appelé Malespine! »

Ce mouvement n'a pas échappé à Charles; aussi, il fait accourir mille cavaliers, commandés par le brave Guillaume de Boufflers, et la balance du combat est rétablie. Revenus de leur terreur, les Français ont à la fois à venger leurs compagnons, et à conserver leur renommée. Ils se jettent contre les Lucérois, les saisis-

sent corps à corps, et la mêlée devient générale. Le sang ruisselle, les armures en sont teintes, et les cris ennemis de : « Montjoye ! » et de : « Chevaliers de Souabe en avant! » se confondent à la fois dans les airs.

Une voix tonnante domine ces cris ; le cliquetis des fers, et les gémissements des soldats expirants ; c'est celle du légat qui répète : — « Attaquez ces porcs im» mondes !

— » Oui ! répondent les chefs français, hardys comme » lyons. A l'estocade !... tuèz les chevaulx !... »

Mais leurs épées courtes, légères, glissent sur les fortes cuirasses des cavaliers d'outre-Rhin ; tandis qu'armés de lourds cimeterres, de massues de fer, de haches aiguës, chaque coup de ces derniers porte la mort dans les rangs opposés. — « De la pointe et sous l'aisselle ! » crie à son tour Charles, au milieu d'un inexprimable désordre. Toutefois il est emporté lui-même hors du centre du combat, et la bannière royale s'éloigne avec lui.

Le comte Roger de Marfico-San-Severino, qui la cherchait vainement, arrache alors la chemise ensanglantée d'un sarrasin mort sous ses coups, la suspend au fer de sa lance, et la fait flotter ainsi pour rallier les fuyards éperdus.

Cependant frappant d'estoc et de taille, le roi Charles s'est de nouveau frayé un passage jusqu'aux sarrasins ; reconnu à la rudesse des coups portés par sa main puissante, on l'entoure, on le presse, et il tombe entraîné par son cheval, percé de traits meurtriers. Aux cris d'allégresse poussés par les Lucérois, qui croient le monarque expirant, Manfred s'est élancé sur les Français.

Également reconnu par les Guelfes, on le voit aussi, se défendant avec un courage digne du sang des Hohenstauffen, tomber sous un triple rang de soldats ennemis.

Charles remontait en ce moment sur un autre palefroi. Secondé des chevaliers de Picardie, aux épaisses cuirasses, aux lourds chevaux bardés de fer, le prince enfonce les cohortes africaines, et les barons apuliens, étourdis de ce choc, les abandonnent en piquant des deux. Robert de Béthune s'apprêtait à les poursuivre, quand la chevelure blonde de l'Excommunié frappe ses regards : il s'arrête aussitôt; et l'épée au poing, suivi du sire de Boufflers et de quelques autres gentilshommes, il vole vers Manfred.

Prêt à être attaqué de front, le prince n'a pas reculé, quoique en relevant sa visière, il ait vu fuir le grand trésorier, le comte de la Serraz, et qu'il aperçoive la plus grande partie de ses quatorze cents cavaliers disposés à suivre ce lâche exemple. Portant alors la main à son casque pour mieux l'affermir sur sa tête, le cimier à l'aigle d'argent qui le surmontait s'en détache et tombe dans le sang. — « *Hoc est signum Dei!* » s'écrie Manfred, d'un ton à la fois douloureux et terrible. — « Oui » certes! reprend-il, ceci est le signe de Dieu!... Cet aigle » fut placé de mes propres mains! non, le hasard seul ne » le détache point! » Jetant un nouveau coup d'œil autour de lui et se voyant entouré d'assaillants florentins : — « Ah! continue-t-il, quelle que soit la fortune » de cette journée, les Guelfes sont assurés de l'amitié » du vainqueur! Or, adieu! adieu, chevaliers!... »

S'élançant hors de lui sur un bataillon épais qui lui

offre une barrière d'acier, Manfred, couvert de blessures, presse en vain les flancs de son cheval, dont la tête est traversée par la lance d'un soldat picard. Renversé, il se relève, combat et se signale encore par des prodiges de valeur. Les chefs français eussent épargné un tel adversaire; mais d'obscurs fantassins, « des ribauds ou enfants perdus », se précipitent sur lui avec leurs lourdes massues, et bientôt on ignore même ce qu'est devenu le cadavre du bâtard de Frédéric II.

En ce moment, les troupes sarrasines déjà en désordre, poursuivies l'épée dans les reins, fuyaient vers Bénévent, et y entraient pêle-mêle avec les vainqueurs.

Charles, n'ayant plus d'ennemi à combattre, pénètre en triomphateur dans la cité, se dirige vers la cathédrale, une des plus belles d'Italie, et y fait son entrée par un escalier gigantesque, à travers des portiques et des colonnades de marbre. Tandis qu'il rendait des actions de grâces au Dieu des armées, des scènes déplorables ensanglantaient la ville papale; au lieu de l'allégresse inspirée naguère par la présence de Manfred, une profonde terreur glace les habitants; des soldats, ivres de carnage, la continuent dans les rues, dans les maisons; le pillage, l'incendie, lui succèdent, et la population, frappée d'épouvante, s'échappe en foule des remparts.

Deux seules pensées préoccupent le vainqueur: la recherche du cadavre de Manfred, afin que sa mort soit constatée; et celle du trésor des trois derniers rois de Naples de la maison de Souabe, que recèle le palais de Bénévent. Il s'en fait apporter les clefs, et sa

joie redouble à la vue d'un mobilier sans prix et de tant de richesses accumulées. Là, se trouvaient entre autres deux magnifiques chandeliers d'or massif, soutenus de figures de même métal et le trône d'or incrusté de pierreries, en forme de chaise curule, sur lequel Frédéric II donnait ses audiences d'apparât. Charles les envoya aussitôt à Clément IV comme un trophée de victoire et un gage de déférence.

Après deux jours entiers vainement employés à rechercher les restes de Manfred, on commençait à douter de sa mort, et malgré le serment d'un gentilhomme picard, qui en avait été témoin, et malgré la vue de son écharpe portée en triomphe; la destinée de l'Excommunié paraissait devoir demeurer mystérieuse. Enfin, le dimanche, 28 février, Charles réunit les principaux prisonniers et les engagea à le suivre vers la plaine de Champ-Fleury, qu'il voulait visiter avant l'ensevelissement des ennemis tués. Pendant ce trajet, un valet d'écurie, homme rustre et grossier, « un goujat », dit Villani, passe auprès de l'escorte du roi, armé d'un bâton noueux, dont il frappait un âne sur lequel était attaché un cadavre mutilé. — « Écoutez, s'écriait cet homme, » Qui veut m'acheter Manfred? Qui achette l'Excommu- » nié? »

— « Hélas! chier sire! chier seigneur! » dit aussitôt le comte Giordano, en arrachant le voile ignoble qui couvrait des traits horriblement défigurés. Puis, s'élançant sur le corps sans vie, les yeux inondés de larmes, se frappant le visage de ses mains : — « Ha! que vois-je? » ajoute-t-il; Que sommes-nous devenus? Bon maistre! » saige maistre! ornement de chevalerie! gloire des

»rois! Que ne puis-je te suivre au tombeau comme
»t'accompagnois en ta misère!» Et le guerrier serrait contre lui ces restes souillés d'une poussière sanglante.

Autour de lui, d'autres chevaliers de Manfred, de pauvres serviteurs sanglottaient amèrement, et les barons de France eux-mêmes ne pouvaient se défendre d'une vive compassion. — «Sire, disent-ils à Charles, »qu'il vous plaise que ce corps soist inhumé en bon et »sainct lieu!»

— «Si feray-je volontiers, si luy n'estoist excommu»nié. Ores, sera-t-il ensépulturé sur le chemin, au pied »du pont de Bénévent, afin que ne soist desvoré des »bestes.» Après cette réponse, l'œil sec, la démarche hautaine, le monarque retourna en son palais.

Peu après, arrivent nombre de vilains, armés de pioches; une fosse est creusée; et l'on y étend l'infortuné Manfred. Une foule de villageois l'entourent, fondant en larmes et proférant ces paroles de regret: — «Hélas! »t'avons chassié comme loup rapace, et estois agnel »plein de bonté! ô Manfred! nous nous repentons.... »Pardonne-nous! sommes griefvement punis!»

Des soupirs, des gémissements, de touchantes prières éclatent encore plus vivement à mesure que la terre leur dérobe le front de l'Excommunié. Les soldats français eux-mêmes s'inclinent à leur tour devant la tombe; y jettent chacun une pierre; et ainsi s'élève une sorte de monument funéraire. Plus tard, la fidélité vint y placer une inscription. Mais l'implacable Barthélemy Pignatelli ne la laissa pas longtemps sur ce tertre; ne voulant pas même souffrir que les ossements de son ennemi reposassent sous cet amas de roches, dans une

contrée devenue le domaine de l'Église, il les fit jeter sur les bords de la rivière Verde.

Peu de jours après, un bruit sinistre circule dans la contrée : la veuve de Manfred a, dit-on, été trouvée morte en prison avec ses enfants. On ajoute, mais heureusement rien ne prouve cette barbarie, que d'atroces supplices sont ordonnés par Charles, envers des chefs prisonniers dont l'attachement à leur prince est demeuré inébranlable. Blessé de l'affection que conservent à Manfred les comtes Giordano, Lancia et d'Agnono, et Pierre de Uberti-Azini, chef des gibelins de Toscane, ou redoutant leur influence, le monarque, assurent quelques historiens, leur a fait arracher les yeux, couper un pied, une main, et a exigé qu'ils soient enfermés ensuite dans un cachot pour y mourir de faim et de soif. (D'autres chroniqueurs se bornent à rapporter qu'il les fit conduire en un château fort, situé dans les montagnes escarpées de la Haute-Provence, d'où ils ne tardèrent pas à s'échapper, après avoir séduit ou égorgé leurs gardes. Selon ces mêmes documents historiques, la reine de Naples et son fils, loin d'avoir péri, auraient simplement été gardés à vue.)

Abattue dans l'Excommunié que l'Italie reconnaissait pour roi, la faction gibeline s'y trouvait désormais sans chef et sans point de réunion; aussi, ne put-elle empêcher la Sicile de se ranger sous les bannières victorieuses de Charles; ni Pise, Florence, la marche d'Ancône, de lui envoyer des députés. Cet exemple fut rapidement suivi; et au bout de trois mois, le frère de Louis IX était proclamé souverain, dans toute l'étendue de son

nouveau royaume, à l'exception d'une seule ville, Lucéra, demeurée fidèle à la cause du malheur et à la reconnaissance. Ses habitants avaient même déclaré qu'ils périraient tous, les armes à la main, plutôt que d'ouvrir leurs portes à un prince étranger au sang de Souabe.

CXXX. En quittant Bénévent, où la reine Béatrix était accourue le rejoindre, Charles se dirigea avec elle et son armée vers la capitale du royaume, où désormais rien ne l'empêchait plus d'entrer en souverain. Des démonstrations bruyantes d'une allégresse qui semblait générale, y attendait le couple couronné. Les mécontents, demeurés inaperçus, se taisaient ou cachaient leur douleur; et aucun témoignage de deuil et de regret envers l'infortuné Manfred ne troubla le triomphe du vainqueur.

Charles reconnut cet accueil en déployant un luxe, une magnificence bien au-dessus encore de la splendeur habituelle de la cour de Frédéric II. Le jour de l'entrée solennelle, Béatrix avait paru sur un char doré, doublé de velours bleu, parsemé de fleurs de lys d'or pur; ses dames d'honneur étaient couvertes de perles et de pierreries éblouissantes; elles portaient des colliers et des fermails d'or de nouvelle invention, des plumes ondoyantes, des vêtements de satin, de velours, de brocard, bariolés d'or et d'argent. Les chevaliers français ou provençaux, se montraient également revêtus d'armures ciselées ou de magnifiques habits. Les Napolitains émerveillés battirent des mains, oublièrent Frédéric et Manfred; et les barons d'Italie, se ruinant en équipages somptueux, accoururent aux fêtes, aux tournois, aux pas d'armes, jaloux de montrer aux jeunes étrangers que

Naples possédait aussi de bons chevaliers experts en ces nobles exercices.

La nouvelle cour s'installa au Châteauneuf (Castel-Nuovo), récemment bâti par Frédéric II, et où l'Excommunié avait laissé son principal trésor. Le roi Charles se le fit apporter sur-le-champ, et prit longtemps plaisir, ainsi que Béatrix et leur suite, à voir répandre sur un riche tapis d'orient « ces belles pièces d'or toutes neuves » et luisantes. »

— « Prenez des balances et faictes trois parts », dit le monarque à Hugues des Baux, l'un de ses principaux officiers.

— « Qu'en est-il besoin ? » reprit le prince provençal. Séparant de son pied le monceau d'or en trois : — « Sire, » ajouta-t-il, voici votre lot; ceci, sera celui de la » reine.... ; le reste appartiendra à vos chevaliers. »

Le barons applaudirent, et Charles n'insista plus; mais ne se montrant point ingrat, il distribua aux chefs de l'armée française et aux gentilshommes qui l'avaient suivi la majeure partie des fiefs et des dignités des anciens partisans de l'Excommunié. Baral des Baux, entre autres, fut créé comte d'Aveline; Gui de Montfort, comte de Nole; la châtellenie-duché de Popoli récompensa Jacques de Gantelme; Guillaume des Porcelets devint baron de Sicile, chambellan, conseiller familier et féal gouverneur de la ville et chastel de Pouzzol; Louis des Montz fut fait vice-roi, capitaine d'armes et grand justicier; Réné de Beauvau fut nommé connétable du royaume que sa bravoure avait aidé à conquérir; mais il n'occupa point cette charge, étant mort des suites de ses blessures; Jean de Joinville obtint le titre de comte

de San-Angelo, où sa postérité se perpétua. En souvenir de la belle action de Roger de San-Severino, Charles changea son blason héréditaire en « un champ d'argent, » à la fasce de gueules »; Guillaume de Bênes fut nommé maréchal du royaume, amiral et vice-roi, et porta dorénavant le nom de l'Étendard, en mémoire de la bataille du Champ-Fleury.

Plusieurs de ces faveurs tombèrent en des mains dignes de les posséder; mais d'autres récompenses, de nouvelles investitures devinrent le salaire d'hommes entachés de félonie. Des spoliations multipliées, des exils, des supplices, signalèrent encore au milieu des fêtes l'apparition d'une nouvelle dynastie. Des murmures commencèrent à se faire entendre; ils redoublèrent à la vue des emplois, même les plus subalternes, envahis par d'obscurs protégés, et des vexations commises par eux, au nom du roi de Sicile.

Trop éclairé, trop généreux, trop politique pour approuver un tel système, Clément IV se hâta de prévenir Charles du tort immense qu'il se faisait déjà dans l'opinion. — « Si ton royaume est dépouillé par tes » agents, lui disait-il, c'est toi-même que l'on accuse, et » à bon droit, puisque tu as rempli tes domaines de vo» leurs, de pillards, de brigands enrichis, qui commettent » des actions dont Dieu ne peut supporter la vue. Ils ne » craignent pas de se souiller par des enlèvements, des » adultères, comme par des exactions et des rapines. » Comment pourrai-je croire à ta prétendue pauvreté ou » la plaindre. Tu ne peux, tu ne sais point vivre dans un » royaume, avec les revenus duquel un homme bien » noble, à vrai dire, l'empereur Frédéric pourvoyait à » des dépenses plus grandes que les tiennes! »

Ces conseils arrivèrent trop tard, ou ne furent point écoutés dans la première ivresse du pouvoir, et les mêmes abus se continuèrent insensiblement, on regretta les légitimes possesseurs des fiefs et leurs agents, et le nom de Français devint presque un titre à la haine. L'opinion publique stigmatisa surtout les hommes versatiles, toujours disposés à transiger avec l'honneur, à se laisser séduire par l'appât de l'or et des dignités. D'anciens favoris de Manfred, comblés de bienfaits par lui, et devenus les plus assidus courtisans du trône nouveau, en offrirent la preuve. En vain, cherchèrent-ils à se montrer bienveillants, humains; l'estime, la confiance, la considération leur étaient partout refusées, et les esprits les plus calmes ne pouvaient se défendre d'une vive irritation. Un mouvement réactionnaire se formait de toute part; il ne fallait plus qu'une tête forte pour former le plan d'une vaste conspiration, qu'un chef influent, audacieux, pour la mettre en œuvre. Tous les deux se rencontrèrent dans un des serviteurs demeurés fidèles à Manfred; dépouillé de ses charges, de ses honneurs, de ses biens, le calabrois Jean, médecin de la cour de Frédéric II, et seigneur de l'île de Procida, avait juré de se venger; on sait trop comment il tint parole!

CXXXI. Une situation plus fâcheuse encore, bien qu'amenée par des causes différentes, mettait alors en péril permanent la plupart des lieux de l'orient soumis à la domination des Français. Malgré des sacrifices multipliés depuis l'éloignement de Louis IX des rivages d'Acre, les croisés demeurés sous la conduite du brave Geoffroy de Sargines voyaient chaque jour diminuer leur in-

fluence, affaiblir leurs forces; et des secours en hommes et en argent y étaient impérieusement réclamés. Il n'était bruit en Syrie que des désastres essuyés par les troupes chrétiennes, et des nombreux prisonniers qui y avaient été écorchés vifs. On parlait même de dix-sept mille guerriers passés au fil de l'épée en défendant Antioche, et de cent mille chrétiens vendus en esclavage. L'église du Thabor et celle de Nazareth, « où était renfermée la maison de Marie saluée par » l'ange », avaient été réduites en cendres; Césarée était tombée au pouvoir des musulmans ainsi que la ville d'Arsouf, qui fut détruite; Jaffa, laissée si redoutable par Louis, succomba après une faible résistance; Antioche fut livrée à toutes les horreurs du pillage et du carnage; Bibars enfin portait l'effroi dans toute la Palestine.

A l'annonce de ces sinistres nouvelles, le roi de France n'hésita pas à promettre une prompte assistance à ses anciens compagnons d'armes, et à en donner la certitude au pape Urbain IV, qui lui avait écrit vers le commencement de 1263 pour l'exhorter à secourir la Terre-Sainte. On attribua même en partie l'éloignement qu'il avait manifesté si longtemps pour appuyer l'invasion de Naples, au désir qu'il éprouvait d'assurer la conquête de la Palestine aux armées chrétiennes, en lui consacrant ses trésors et ses troupes. D'ailleurs, le sort d'une poignée de braves, dépositaires de l'honneur français outre-mer, devait le préoccuper habituellement et laisser au fond de son cœur la pensée secrète de se croiser de nouveau. Il ne pouvait le dissimuler aux barons admis dans son intimité, qui le voyaient chaque jour retrancher plus que de coutume encore toute dépense superflue et faire

passer des sommes énormes en orient. Redoublant d'activité et de vigilance pour affermir la paix, l'ordre, l'industrie, dans son royaume, il lui échappait aussi des paroles qui décelaient un plan arrêté de retourner vers « la terre des miracles ».

Bien des motifs venaient, il est vrai, rassurer ceux qu'une semblable expédition alarmait d'avance; le souvenir des adversités essuyées dans la première croisade, l'épuisement du trésor, surtout le dépérissement sensible de la santé du monarque, hors d'état depuis le combat de Minieh de monter longtemps de suite à cheval et d'endosser la pesante cotte d'armes. D'ailleurs, l'ancienne antipathie contre les sarrasins diminuait de jour en jour, et on se lassait de leur disputer les armes à la main d'âpres vallées et des monceaux de ruines.

Cependant, aussitôt que les triomphes du nouveau roi de Sicile permirent de rappeler l'élite des chevaliers de France, Louis IX écrivit secrètement au pape afin de lui soumettre sa résolution de tenter encore les hasards de la guerre pour la défense du christianisme, menacé en son propre berceau. Clément IV eut d'abord la sagesse et la bonne foi de chercher à l'en dissuader; mais le monarque insistant plus vivement, le père des fidèles ne dut plus tenir le même langage; promettant donc à son ancien maître l'appui de la chrétienté tout entière, il le félicita sur une entreprise inspirée par le Ciel même.

Dans l'intervalle que réclamèrent ces messages mystérieux, l'attitude réservée du monarque était parvenue à persuader à la majeure partie de sa cour qu'il avait

entièrement renoncé à ses projets, ou du moins qu'ils étaient ajournés indéfiniment; « cette grande résolution » semblait se former pour ainsi dire entre Dieu et lui. » Une nouvelle circonstance sembla même confirmer ces conjectures.

Des années entières venaient de s'écouler sans fêtes ni réunions brillantes, privation dont se plaignait assez ouvertement la jeune noblesse par l'organe des trouvères. — « Ils sont donc passés sans retour, disaient ces » derniers, ces beaulx jours des joustes et des tournois ! » Pourquoi faut-il veoir la noble cour de France ressem» bler plutost à moustier béni qu'au palais du premier » roi du monde ! »

Le monarque répondit en réunissant l'élite de ses gentilshommes, en mai 1267, à la cérémonie du mariage de son fils, Jean Tristan, dit « de Damiette », avec Yolande, fille d'Eudes, comte de Nevers. Cette alliance comblait les vœux paternels de Louis; car, malgré trois autres filles, Marguerite, Alize et Jeanne, Eudes assurait à l'aînée la plupart de ses fiefs pour lui constituer 8,000 livres de rente (136,000 fr.). De son côté, le monarque lui assignait un douaire sur Pierrefonds, en Valois.

Cet événement fit éclater au sein de la capitale une série de fêtes, de divertissements, de pas d'armes, objets de l'entretien général des courtisans, des dames et des jouvencels. Puis, tous les hauts barons et prélats se trouvèrent de nouveau convoqués à Paris, le 5 juin, veille de la Pentecôte.

Après avoir entendu avec eux, dans la basilique de Notre-Dame, un sermon prêché par le cardinal-légat

Simon, Louis conféra d'abord l'ordre de la chevalerie à Philippe, l'aîné de ses enfants, alors âgé de vingt-trois ans à son neveu Robert, comte d'Artois; puis à soixante-sept autres jeunes princes, grands vassaux ou gentilshommes, entre autres, au comte de Dreux; à Jean, fils aîné du duc de Bourgogne, sire de Bourbon par sa femme; Guillaume de Flandre; à Guillaume II de Brienne; à Robert, baron de Fiennes et de Tingri; à Mathieu de Montmorency-Marly; à Renaud de Pons; à Mathieu de Mailly; à Philippe de Nemours; à Odon, Poil-de-Chien, neveu du légat; Guillaume de Cayeu; à Jacques de Foucigny, neveu du sire de Joinville, etc. Avec la ceinture militaire, les « néophytes de prouesse » obtinrent encore, de la main même du monarque, les livrées d'honneur, en écarlate et soie fourrées d'hermine et de menu vair, et au retour de la cérémonie, ils furent splendidement défrayés au palais.

Édouard, héritier du trône d'Angleterre, et son jeune frère Edmond, arrivés à Paris avec une suite nombreuse et magnifique, reçurent également de leur oncle l'accolade, l'ordre de chevalerie, les livrées, et parurent avec éclat aux fêtes de toute espèce, aux combats à la barrière, aux tournois, aux bals et aux autres divertissements ordonnés par le roi. La capitale, ravie de ces exercices dont elle avait été si longtemps privée, s'y associait par une vive allégresse. Toutes les rues se trouvaient jonchées de fleurs, tendues des plus riches tapisseries; des fanaux de différentes couleurs étaient chaque soir placés sur toutes les fenêtres, et les chanteurs ou ménestrels émerveillés de tant de splendeur ne savaient plus que penser ou dire, et n'osaient plus répéter les satires accoutu-

mées; enfin les souvenirs d'une future expédition s'effaçaient devant les joies du jour.

Le lendemain de la Pentecôte, Louis, à la tête des nouveaux chevaliers, se rendit à l'abbaye de Saint-Denis, pour réclamer l'intercession du patron de la France, et obtenir la bénédiction céleste sur les jeunes défenseurs du royaume et de la foi. Mais rien n'annonça dans ses discours qu'il comptait prochainement sur leur concours et sur leur épée.

L'année s'écoula sans nulle manifestation publique des projets du monarque; aucun autre événement mémorable ne vint même signaler cet intervalle, si ce n'est la naissance d'un fils dont Isabelle d'Arragon accoucha à Fontainebleau, et qui porta plus tard la couronne sous le nom de Philippe-le-Bel.

Le carême arrivé, Louis, à l'approche du parlement annuel (24 mars, jeudi), adressa un mandement à tous les barons de se rendre sur-le-champ en son propre palais. Le sénéchal de Champagne, un des premiers avertis, s'excusa d'abord sur une indisposition « qui le » retenait gisant en son lit d'une fièvre quarte. — Exige » absolument sa venue, fit répondre le roi : est céans » assez bons physiciens pour le guérir. »

Le sire de Joinville se hâta de quitter son manoir et de prendre la route de Paris, où il arriva à la nuit, la veille de l'Annonciation; s'étant rendu aussitôt chez le monarque, il fut étrangement surpris de ne pouvoir apprendre de Louis lui-même ni d'aucun de ses barons le motif qui exigeait sa prompte venue.

Préoccupé de ce mystérieux silence, il regagna très-tard son hôtel. A peine s'endormait-il, accablé de fa-

tigue, « qu'il voit en songe le roi, à genoux devant un » autel, entouré de plusieurs prélats, et revêtu par eux » d'une chasuble vermeille en serge de Rheims. » Réveillé aussitôt et faisant avertir son chapelain, il lui raconte son rêve et lui dit : — « Messire Guillaume, que » pensez de ceste vision ?

— » Sire séneschal, reprend le prêtre, verrez que le » roy se croisera demain, à cause de la croix rouge de » la chasuble ; mais à cause de la serge de Rheims, ajou- » ta-t-il tristement, ce sera ung petit exploict. »

De plus en plus en proie à de sinistres pressentiments, le sire de Joinville, à la pointe du jour, se rend dans l'église de Sainte-Madelaine « pour y ouïr » la messe », et se dirige ensuite vers la Sainte-Chapelle. Une foule immense s'y pressait déjà ; et en franchissant le parvis, au milieu d'un grand nombre de prélats, de barons et de clercs, le sénéchal aperçoit le roi monté sur l'estrade des reliques, d'où il présidait en personne à la descente du morceau de la vraie croix.

Debout auprès du sire de Joinville, deux chevaliers devisaient alors ainsi : — « Messire, disait le premier, » ne me croyez mie ores en avant, si le roi ne va se » croisier ! — S'il en est ainsi, reprend l'autre baron, » ce sera une des plus funestes pensées venues jamais » en France ; ... car si nous ne nous croisons tous, » perdons le roi ; ... et si le suivons et périssons ains, » perdons Diex ; car, certes, ne nous serons pas croisiés » pour l'Esglise, ains bien à cause du monarque ! »

Pendant cet entretien, Louis avait quitté un moment la nef ; il reparut bientôt entouré des grands du royaume, tenant en ses mains la couronne d'épines

et se dirigeant vers son trône. Après un moment de silence, rendu plus solennel par l'émotion visible de ses traits, il expose les nouvelles calamités survenues en orient, depuis son départ de la Terre-Sainte, et les progrès de Bondocdar, possesseur de la plupart des conquêtes des chrétiens. Il annonce enfin la croisade prêchée par Clément IV contre le farouche oppresseur des fidèles, et, se livrant à un saint enthousiasme, il proclame sa résolution d'aller venger ces injures multipliées, et de voler au secours de ses frères d'outre-mer. — « Vrais » serviteurs du Roi des rois, s'écrie-t-il, d'une voix ani- » mée, et sans laisser le temps aux auditeurs de revenir » de leur surprise, suivez-moi tous pour laver les affronts » qu'endure depuis si longtemps le Sauveur des hommes! » Oui, suivez-moi, afin d'arracher l'héritage des chré- » tiens à la honteuse servitude où leurs péchés les re- » tiennent! »

Descendant ensuite de son trône, Louis se jette à genoux et reçoit la croix des mains du légat Raoul de Grosparmy, cardinal de Sainte-Cécile.

Un mouvement inexprimable se manifeste aussitôt dans l'assemblée entière, déjà électrisée par les paroles de son roi, et plus touchée encore de son exemple. Au-

---

Joinville, fol. 152, 153. Félibien, Hist. de Saint-Denis, 245. Hist. de Normandie, p. 101, 104. Lenain de Tillemont, manuscrit, tom. I^er, 707, 708; II, 816. Hist. de Bourgogne, II, fol. 84. Gallia Christ., I^er, 445. Mélanges curieux, etc., 662. D'Argentré, Hist. de Bretagne. Dom Lobineau, *ib.*, I^er, f. 261. Hist. de l'église gallicane, XI, 568 et suivantes. Charles Mills, Hist. des croisades, II.

cune de ces réflexions, qui arrêteraient plus tard un imprudent élan, ne se présentent à la noblesse française; soit zèle religieux ou amour de la gloire, soit affection ou dévoûment à la personne du roi, les chevaliers de tout âge se pressent vers le légat, à la suite des trois fils de France, Philippe, Jean Tristan, et Pierre, comte d'Alençon, déjà revêtus de l'emblème sacré. Le roi de Navarre, Thibaut VI, le reçoit après eux; on le voit également briller sur la cotte hardie de Robert d'Artois. Ce jeune prince, d'un cœur haut et altier, brûle d'aller venger le sang de son père répandu à Mansourah, et d'acquérir comme lui le renom de « bon et de noble »...

Avec lui se croisèrent les comtes de Flandre, de Blois, d'Eu; Jean II, comte de Vendôme; Renaud de Trie, comte de Dammartin; le comte de Beaujeu, sire de Montpensier; Philippe, sire de Ber et d'Auxy, armé chevalier par le roi; Robert de Courtenay, évêque d'Orléans; Bouchard de Vendôme; Alix, dame d'Oudenarde; Odon Rigault, archevêque de Rouen; le sire de Nemours; Gui II de Laval; Mathieu II de Montmorency; Gilles II de Mailly, menant quinze chevaliers et trois bannières; le connétable Gilles-le-Brun, marchant en semblable équipage; Simon de Melun; les heoirs Saint-Pol (fils de Gui de Chastillon); Mathieu de Roye; Raoul d'Estrées; Lancelot de Sainte-Maure, maréchal de France; Gui de Tournebu, etc.

En se séparant, chaque prince ou chevalier regagna à la hâte son manoir, afin de se procurer au plus vite des soldats, des armes et de l'argent.

Robert d'Artois, entre autres, écrivit, le 6 juillet 1268, une lettre très-pressante à ses villes d'Arras, de Saint-

Omer, d'Aire, de Lens, d'Hesdin, de Bapaume, et à diverses communes de son fief, pour les engager à fournir « un subside afin d'aider leur comte, lequel ne » pourrait de ses propres deniers entretenir les trou- » pes qu'il a intention de mener avec lui ». Robert lui-même, Pierre de Villebéon, Hugues de Vezelay, archidiacre de Bayeux, et Gui de Chastillon, nouveau comte de Saint-Pol, se rendirent pour cet objet en Artois.

Touché d'un zèle aussi général et d'une telle unanimité à la cause de l'Église, le pape, qui venait d'accorder le prélèvement d'un décime durant quatre ans sur le clergé, et demander aide et secours pour le roi aux villes de France en mettant une taille sur les vassaux, adressa au comte Robert plusieurs bulles remplies de preuves de bienveillance. L'une, entre autres, lui concédait un droit sur les dons pieux faits au sujet de la sainte guerre, le plaçant aussi, lui et la comtesse Amicie, « sous » la protection spéciale du saint siége, avec le privilége » de ne pouvoir être excommuniés ou avoir leurs do- » maines interdits sans le consentement du pape. » Ces brefs portaient en outre « que si le comte ou la com- » tesse mouraient en lieux soumis à l'interdit, on pourra » faire leurs obsèques, mais à voix basse seulement; ce » dernier privilége valable pour trois ans. » Une dernière bulle de Grégoire X, successeur de Clément IV, adressée particulièrement à la comtesse Amicie, ajoute « que si elle communique avec excommuniés, elle n'en- » courra que l'excommunication mineure, dont son con- » fesseur peut l'absoudre ».

De son côté, le roi de Navarre enrôlait à force sous les bannières du Christ les jeunes gentilshommes d'outre-

Pyrénées et de Champagne, et se joignait également à son beau-père pour déterminer le sire de Joinville à se croiser. Mais le sénéchal, résistant à leurs prières réitérées, fit cette réponse aux deux monarques : — « A mon » premier véage oultre-mer, vos sergents, sire, ont ruiné » et appauvri mes vassaux; ores, dois-je demeurer pour » leur donner ayde et défense au besoing. »

Le noble baron n'était pas seul à désapprouver intérieurement cette nouvelle expédition; de tristes déceptions, des souvenirs récents, empêchaient désormais les bannerets d'aliéner leurs fiefs et leurs manoirs, comme au siècle de Pierre l'Hermite, où le souffle guerrier agitait sans cesse les grandes bannières féodales. Le sire de Joinville rapporta depuis : — « Ay ouï dire que les conseil» lers de ceste croisade commirent peschié mortel. »

La plupart des châtelains n'ayant point la prudence, la loyauté, surtout la franchise du sénéchal, jugeaient cette expédition suivant leur inexpérience ou leur intérêt personnel. On en vit malheureusement plusieurs, comme en 1248, dont la prétendue vocation au service de Dieu n'était au fond que le besoin de se soustraire à leurs créanciers, par la faculté toujours accordée au croisés de payer dettes en trois termes, d'année en année. Ce privilége même, s'ils avaient reçu la ceinture de chevaliers, s'étendait à leurs pères et beaux-pères, bien qu'ils ne portassent pas la croix.

Cependant, toujours prêts à s'enflammer pour la cause si poétique de la foi et des expéditions belliqueuses, les jeunes trouvères remplirent de nouveau l'Europe chrétienne de leurs chants guerriers. L'un d'eux, Barthélemy Géorgi, gentilhomme vénitien, s'écriait dans son ardeur

chevaleresque : — « Ay le cœur saisi de joie, en songeant » que la terre où mourust nostre Rédempteur sera vengée » par le grand roy de France ! son succès n'est mie dou- » teux..... Avec lui, sont bons jouteurs de lance, pour- » fendeurs de jambes et de bras, robustes assaillants, » bien couverts de leurs armures d'acier et montés sur » vigoureux destriers. »

Ébranlé par le mouvement général, un des hommes les plus savants du siècle, Raymond Lulle, parvenu dès l'âge de trente-cinq ans à une immense renommée, forma même le projet d'abandonner ses travaux scientifiques pour se vouer, corps et biens, à la glorieuse campagne projetée ; il ne tint pas à sa volonté de l'accomplir.

L'élan donné par l'élite de la chevalerie française n'avait pas retenti vainement non plus à l'étranger. On remarque néanmoins que Louis IX se trouva obligé à de lourds sacrifices, pour rendre immuable la détermination spontanée de plusieurs princes ou barons, entraînés d'abord par un zèle religieux, arrêtés ensuite par des considérations temporelles ou par des besoins réels. Ainsi, Édouard d'Angleterre, appelé aux Longues-Jambes, venu à Paris à la fin d'août, le mardi d'après la Saint-Barthélemy, reçut en avance pour son voyage 30,000 marcs d'argent (1,500,000 fr.), et 70,000 liv. tournois (1,400,000 fr.). Il assurait cependant « s'être » uniquement croisé par l'estime qu'il portait au roi de » France, son oncle. » — Henri III ratifia ses conventions, à Wincester, le mardi avant la Saint-Michel.

Louis IX avança également 25,000 livres (425,000 fr.) à Gaston de Béarn, pour l'engager à ne pas aban-

donner la croisade. Le duc de Bourgogne devant marcher avec vingt bannières et quarante chevaliers, reçut du monarque, pour solde militaire, 22,000 livres (374,000 fr.); le sire de Beaujeu, 6,000 liv. (102,000 fr.), pour quinze chevaliers; messire de Valéry, à la tête de trente combattants, 8,000 liv. (136,000 fr.); messire Gilles de Mailly, pour trois bannières et quinze chevaliers, 6,000 livres tournois (102,000 fr.); l'archevêque de Rheims et l'évêque de Langres, chacun 4,000 livres (68,000 fr.), pour quinze chevaliers. La somme totale de ces diverses soldes s'élevait à près de deux millions d'alors, non compris les frais de nourriture; car cent trente chevaliers portant bannières mangeaient à la table du roi, et le quittaient rarement sans recevoir de nouvelles preuves de sa munificence.

Les besoins multipliés de la future expédition obligèrent le monarque, bien malgré lui toutefois, à user du droit « d'ayde » dû par le clergé et les possédant fief, « à » l'occasion d'un véage oultre-mer du seigneur roy. » Il se servit également de la levée d'un décime pendant quatre ans, sur les revenus des clercs, subside autorisé par Clément IV.

Ces impôts renouvelés fréquemment, et qui mettaient souvent à sec les trésors des opulentes abbayes ou des riches monastères, comme des chapitres, y inspiraient en général une sorte d'alarme, et la déclaration d'une croisade y était ordinairement reçue comme le présage de malheurs prochains. On y compara même plus d'une fois ces subsides obligés « aux exactions des sarrasins » et des Normands, de funeste souvenance. »

Parmi d'autres étrangers croisés sans exiger de solde,

l'histoire mentionne Roger Bernard, comte de Foix, « sortant de sa comté comme rocher bravant ondes et » flots, ou grand fleuve surgissant du rivaige pour mais» triser la campaigne. L'aise du cueur lui saultoist au » visaige, et le tréper de ses yeulx monstroist bien que » si honorable véage lui advenoist à son contentement! »

Un second neveu de Marguerite de Provence, Henri, fils de Richard, comte de Cornouailles, élu roi des Romains, vint grossir les rangs des croisés avec une nombreuse suite, ainsi que les comtes de Warvick, de Pembrocke, et cent vingt-un chevaliers d'Angleterre. Avant de quitter la Grande-Bretagne, ces futurs voyageurs assistèrent avec recueillement à la translation solennelle des ossements de saint Édouard-le-Confesseur, en une châsse d'or massif incrustée des pierreries les plus précieuses. Henri III, Richard, les princes du sang, portèrent eux-mêmes le reliquaire sur leurs épaules, pour le placer dans la magnifique église de Westminster, récemment achevée.

CXXXI. Cette cérémonie, en rapport avec les mœurs du XIII^e siècle, semblait inspirée pour disposer les nouveaux croisés anglais à redoubler de zèle et de courage pour la défense de la foi et du saint tombeau. Ne pouvant en offrir une pareille à sa haute noblesse, et rêvant aux moyens de ranimer son ardeur, Louis institua, dit-on, à cette époque, un nouvel ordre de chevalerie, auquel il donna le nom « d'ordre du Navire ou » d'Oultre-Mer », symbole d'un trajet périlleux pour tous les affiliés. Il l'appela aussi du « Double Croissant », pour rappeler la seconde guerre déclarée aux infidèles. Le collier se composait de coquilles d'argent, emblème

de pèlerinage, et de doubles croissants en or, polis en sautoir, « tournés, contournés, le tout entrelacé et at- » taché à une chaîne au bas de laquelle pendait une » médaille ovale. » Elle représentait, flottant sur les ondes, un « navire d'argent avec tous ses agrès, armé et » fretté de gueules, à la pointe ondoyée d'argent et de » sinople. »

Louis permit aux jeunes chevaliers admis dans l'ordre de placer au cimier de leur blason « un navire aux ban- » derolles de France sur un champ d'or. »

Philippe de France; Jean Tristan, comte de Nevers; Pierre d'Alençon; Alphonse, comte de Poitiers; Thibaut VI; plusieurs autres princes et notables barons furent les premiers à recevoir la nouvelle décoration.

CXXXII. Au milieu de ces préparatifs d'armement, la dévotion du monarque, augmentée encore depuis le jour où il avait arboré une seconde fois la croix de « pèle- » rin militant », prenait de plus en plus le même caractère d'inspiration et d'enthousiasme qu'on avait remarqué en lui en 1248. Comme à cette époque, il voulut se préparer à son expédition par de pieuses excursions en divers lieux renommés par le concours des fidèles, et désira visiter, entre autres, l'antique abbaye de Vezelay, où saint Bernard avait prêché la croisade. Une pieuse cérémonie, annoncée d'avance, hâta le voyage du monarque, et le 24 avril 1268, il arriva au pied de la montagne boisée où s'élevait la vieille église. Une immense population suivait le monarque, entraînée autant par le bonheur de le contempler que par le désir d'assister à la translation des reliques de sainte Madelaine, récemment découvertes dans un grand coffre, auprès du

maître-autel. On y trouva, avec un squelette intact, de longs cheveux blonds enveloppés dans un morceau d'étoffe de soie ; et une attestation sans date, mais conforme à une tradition immémoriale, et signée par un roi « Charles », y était attaché, portant : « Ceci est le véritable corps de sainte Madelaine de Judée. »

Louis IX, ses trois fils, Alphonse son frère, le roi de Navarre, le comte d'Eu, Simon, cardinal-légat, Hugues, duc de Bourgogne, Gui, évêque d'Auxerre, revenu de Naples, l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, etc., etc., furent témoins de l'exhumation. Le monarque voulut lever lui-même le corps et le placer sous une châsse d'argent, après s'être réservé trois dents et l'un des os du bras et des jambes. De retour à Paris, il les fit enchâsser dans un brassard d'or entouré de grosses perles et de quatre-vingt-dix pierres précieuses, et les envoya aux moines de Vezelay avec quelques parcelles de la sainte couronne, « en souvenir de sa bienvenue en leur abbaye ».

Le monarque ne la quitta point sans s'être mis plus d'une fois en oraison au pied de la haute croix de pierre élevée sur le penchant de la colline, et appelée jusqu'au XVIII[e] siècle « croix de saint Bernard ». Ce fut de cette éminence, alors entourée de l'élite de la noblesse de France, que, le jour de Pâques 1146, l'abbé de Clair-

---

Helyot, Hist. des ordres de la chevalerie, VIII, 279, 280. M. E. d'Ambreville, Hist. des ordres de chevalerie, p. 97. Planche 5, n° 2. Hist. du Cambrésis, 3[e] partie, p. 28. Hist. de Foix et de Béarn, 190. Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, 1[er], fol. 1.

vaux fit entendre « les accents d'une éloquence pareille » à la foudre »; c'est là aussi qu'ayant distribué l'immense quantité de croix dont il s'était pourvu, on vit le nouvel apôtre déchirer sa robe en lambeaux, afin de satisfaire à l'empressement de la multitude.

Plus tard, ce même lieu avait été témoin de l'entrevue de Philippe-Auguste et de Richard-Cœur-de-Lion, avant leur pèlerinage d'outre-mer. Philippe prit même congé de tous ses barons à Vezelay, en remettant entre les mains « d'Adèle de Champagne, sa très-chière mère, et » de son bon oncle Guillaume-aux-Blanches-Mains, ar» chevesque de Rheims, la garde et tutelle de tout son » royaulme de France, et de Loys VIII, son filz bien» aymé ».

Non loin de cette mémorable croix s'élevait déjà, au XII[e] siècle, la magnifique église dont huit cents moines réunis à Vezelay faisaient retentir de leurs chants les merveilleuses nefs. Tous s'y étaient rendus spontanément quand, à l'imitation de Philippe-Auguste, son petit-fils vint y implorer la protection céleste pour le succès de sa prochaine expédition vers le berceau de cette Madelaine pécheresse qu'il avait aussi invoquée, quinze années auparavant, au milieu des rochers de la Sainte-Baume.

CXXXIII. Tandis que la famille royale de France se préparait, par de pieux pèlerinages, des aumônes et de bonnes œuvres, à l'entreprise d'outre-mer, le seul Charles d'Anjou ne pouvait entrevoir le moment où il lui serait permis d'arriver avec ses chevaliers sous les bannières des croisés. En effet, trop de germes de fermentation existaient dans son nouveau royaume pour qu'il

pensât à s'en éloigner de si tôt. Il s'était flatté d'abord que l'Italie, fière d'être gouvernée par le frère de Louis IX, et le regardant comme le seul prince capable de l'arracher à l'anarchie, se soumettrait à ses lois de son propre mouvement. Cette confiance, qui l'avait porté à agir comme s'il n'eût eu plus rien à redouter des partisans de Manfred, fut la première cause de l'irritation des Italiens. Charles ne cessait, dit-on, d'armer des chevaliers en grande solennité, de tenir cour plénière, de faire célébrer des tournois ruineux et de prodiguer à pleines mains l'or et les domaines des nobles napolitains exilés, comme s'il fallait se hâter de jouer le rôle de conquérant et de jouir d'un trône éphémère. A leur tour, les titulaires des nouveaux fiefs, ne se considérant point comme possesseurs de droit, cherchaient plutôt à épuiser des domaines passagers entre leurs mains et qu'un retour de fortune pouvait leur enlever, qu'à y créer des établissements utiles, à s'y faire chérir et respecter par leurs vassaux. Le monarque et ses agents furent dès lors dépopularisés.

Rien n'annonçait cependant une rébellion prochaine; la force des armes, l'énergie de Charles, paralysaient toute démonstration hostile de la part des indolents napolitains, et la puissance du monarque semblait s'affer-

---

Chronique de Vezelay, n° 81. Hugues de Poitiers, manuscrit du XIII$^{e}$ siècle. Voyage litt. de deux relig. bénédic., I$^{er}$, 2$^{e}$ partie, p. 53. Dom Romuald, Trés. chron. et hist., II, 106, Lenain de Tillemont, manuscrit, tome I$^{er}$, page 914. Hist. de l'église gallicane, XI, 599. Labbe, biblioth., I$^{er}$, p. 398. Charles Mills, Hist. des croisades, t. II, p. 125, Labbe, Concilia, X, p. 110.

mir de jour en jour, malgré les symptômes que nous venons de signaler.

La plupart des villes attachées au parti guelfe, à l'exception de Vérone et de Pavie, seules, entre les républiques lombardes, demeurées fidèles à la maison de Souabe, recherchaient la protection du comte d'Anjou, dont le trône se trouvait sans cesse entouré de nouveaux ambassadeurs. Gênes lui avait député, pour le féliciter, Bernard Grimaldi, Thadée de Fiesque, Henri Spinola, tous les trois inscrits au livre d'or. Lucques réclamait également son appui; et Florence, l'hospitalière châtelaine aux tours gibelines, qu'il était venu visiter en août 1267, lui décerna le protectorat pendant dix ans, en même temps que Clément IV le nommait vicaire de l'Empire en Toscane, durant la vacance du trône impérial.

Une circonstance célèbre dans les fastes de la ville des arts y signala l'entrée du nouveau protecteur, qui vint loger au palais de la seigneurie, bâti vingt ans auparavant par l'architecte di Lapo.

— « Messire Charles d'Anjou venant à Florence, di» sent les chroniques, le plus grand honneur que les » magistrats crurent pouvoir lui faire, la plus belle fête

Hist. des papes, II, 245. William-Coxe, Hist. de la maison d'Autriche, I^er, 16. M. Rio, de l'art chrétien d'Agincourt, Hist. de l'art par les monuments, II, p. 51. Joseph Condé, Hist. de la domination des Arabes et des Maures en Espagne, III, p. 75. Ginguené, Hist. litt. de l'Italie, I^er, 357. M. le comte de Tournon, Études statistiques sur Rome, I^er, livre I^er, chapitre IV. Jean Villani, livre VII, chap. 28. M. de l'Écluze, Florence et ses vicissitudes.

» qu'ils crurent pouvoir lui donner, fut de le conduire » dans la maison et à l'atelier d'un jeune peintre alors » âgé de vingt-sept ans (né en 1240). Cette demeure se » trouvait située hors de la porte Saint-Pierre. »

Descendu d'une noble famille appelée Qualtieri, cet artiste, l'immortel Cimabué, achevait en ce moment son tableau de la Madone, conservé dans l'église de Santa-Maria-Novella, et la ville entière de Florence répétait : — « Un ange est descendu du ciel pour peindre cette » tête vraiment angélique de Marie dans l'annoncia-» tion ! »

Suivi d'une cour nombreuse, des magistrats, du clergé, de la milice, des corps des métiers, le frère du roi de France déploya sa courtoisie et sa générosité envers Cimabué, et admira, avec tous les assistants, la vierge byzantine, d'une proportion gigantesque inusitée jusqu'alors, ayant son fils entre ses bras, et assise sur un trône soutenu par six anges. — « Un repos éternel » illuminait son front; et sa robe, où sont brodés de » secrets symboles, semblait participer de cette immobi-» lité céleste. » L'amélioration du dessin, bien supérieur à celui des artistes grecs, alors les maîtres de la peinture, frappa tous les spectateurs, même Charles, moins enthousiaste que les Florentins. Ceux-ci ne se bornèrent pas à de simples démonstrations de joie : se conformant au décret qu'ils venaient de rendre, ils prirent le tableau en grande cérémonie, le portèrent, bannières déployées et au son des instruments, dans l'église consacrée au chef-d'œuvre, et ils récompensèrent noblement Cimabué.

L'allégresse de cette journée, où l'art et la religion étaient également triomphants, fut si vive, le concours

des spectateurs si nombreux, qu'on appela le quartier où demeurait l'artiste « *borgo allegri* » (bourg joyeux), nom qu'il conserve encore, bien qu'il fasse partie de l'enceinte de la ville.

Le prince rencontra aussi dans le même atelier l'architecte florentin Arnolfo di Lapo, devenu un sculpteur renommé.

L'ambition déjà exaltée de Charles s'accrut à ces témoignages de satisfaction excités par sa présence, et la confiance sans bornes que lui témoignait le pape vint y mettre le sceau. Il se crut appelé à devenir le prince le plus puissant de l'occident, rêva la monarchie universelle de l'Italie, et entrevit même la possibilité d'unir le trône de Jérusalem à l'empire d'Orient.

Mais ces projets gigantesques, enfantés dans l'ivresse d'un succès prodigieux, se trouvaient minés dans leur propre base; et l'opposition gibeline, comprimée jusqu'alors, commençait à se réveiller de sa torpeur. Elle n'avait plus à craindre cette élite de la noblesse française, naguère victorieuse au Champ-Fleury, maintenant rappelée sous les drapeaux de Louis IX. Elle savait les trésors de Bénévent et de Castelnuove dissipés en entier par des prodigalités inconsidérées, et elle put menacer Rome et Naples de sa redoutable haine. Bientôt, grossie par de nombreux mécontents, elle posséda une armée, de l'argent en abondance, se rallia autour d'un chef commun, déploya sa magique bannière, et un jeune prince du sang royal de Castille fut réservé à l'honneur d'une tentative hardie en faveur de la maison de Souabe.

Henri, frère d'Alphonse X, avait glorieusement

combattu à côté de ce monarque. Une rivalité d'amour vint les désunir, et l'infant, effrayé des menaces de son roi, voulut d'abord se réfugier à Grenade; mais le souverain arabe Abou-al-Doullah Mohammed el-Monstansir-Billah, fils de l'émir Abyzy-Keria, redoutant le courroux d'Alphonse, l'engagea plutôt à se rendre à Tunis, où, en effet, l'émir l'accueillit avec les plus grands honneurs. De cette résidence, où de nombreux services payèrent l'hospitalité reçue, Henri, cousin de Charles d'Anjou, accourut auprès de lui dès qu'il apprit la défaite de Manfred, leur ennemi commun, lui amena huit cents chevaliers et lui prêta 60,000 doubles fournis par le prince africain. Ravi de posséder un tel auxiliaire, Charles investit Henri de sa confiance, et le fit même proclamer sénateur de Rome. Cependant, comme ce monarque ne restitua pas la somme prêtée dans le délai voulu, la fierté de Henri se trouva blessée; il rompit avec le roi de Sicile et chercha à augmenter le nombre des gibelins. Ses agents parcoururent avec succès la Lombardie, la Pouille, la Sicile, y trouvèrent une vive sympathie, et bientôt deux nobles Napolitains, les frères Capecce, franchirent les frontières d'Allemagne et vinrent annoncer au fils de Conrad qu'il dépendait de lui de ressaisir le sceptre de ses aïeux.

Élevé à la cour d'Othon, roi de Bavière, son oncle maternel, Conradin atteignait alors sa seizième année, vivant honorablement des secours de sa mère, remariée au comte de Tyrol. Instruite de l'offre des mécontents italiens, cette princesse, déjà frappée de sinistres pressentiments, tenta tous les moyens de détourner son fils d'accepter une couronne si périlleuse. Néanmoins

entraîné par un courage irréfléchi, séduit par un avenir de gloire, par l'éclat d'un diadème légitime, Conradin demeura sourd aux conseils maternels, et quitta la Bavière. Son cousin Frédéric de Bade, margrave d'Autriche, dépouillé de ses états par Ottocar II, roi de Bohême, voulut partager ses dangers et le rejoignit à Trieste, avec l'élite de la noblesse allemande, déjà électrisée par les souvenirs des Hohenstauffen. Tout en blâmant cette tentative, le duc de Bavière et le comte de Tyrol fournirent des troupes, armèrent des vaisseaux, et Conradin entra à Vérone, salué du titre de roi de Sicile, au milieu de dix mille cavaliers et d'un corps nombreux de fantassins résolus à le faire reconnaître comme souverain dans toute l'Italie.

Cependant le nerf de la guerre manquait au compétiteur de Charles de France : il ne pouvait, comme ce dernier, compter sur l'appui de l'Église. Loin de là, l'anathème lancé contre sa race le frappa lui-même dès qu'il eut foulé le sol italien ; alors une partie de ses soldats, que l'appât de l'or ne retenait plus, jeta les armes ou les vendit ; les chevaux eurent le même sort ; ne voulant plus servir un excommunié, ces troupes démoralisées regagnèrent en toute hâte leurs foyers.

Nullement ému d'une telle défection, Conradin s'assure d'autres secours. Conrad Capecce, envoyé à Tunis, y trouve Frédéric, frère cadet de Henri de Castille, et, par son moyen, entame des négociations avec le roi musulman. L'infant voit en perspective la royauté de l'île de Sicile, et Mohammed, l'affranchissement du tribut onéreux, plus humiliant encore, auquel il est

soumis envers la maison de Naples. Secondant à l'envi la mission de l'envoyé de Conradin, tous deux fournissent de l'argent au prince; le maure y ajoute deux vaisseaux, Frédéric s'y embarque avec des soldats aguerris, la plupart sarrasins, et, accompagné du gentilhomme napolitain, il met à la voile pour la Sicile, où il arrive en septembre 1267. Là, toutes les villes, à l'exception de Palerme, de Messine et de Syracuse, leur ouvrent immédiatement leurs portes.

A l'annonce de cette puissante diversion, le courage des gibelins se relève; Galvano Lancia vient à Rome au mois de novembre, y réunit les partisans de la maison de Souabe, et fait briller dans la capitale du monde chrétien les enseignes de la noble lignée de Hohenstauffen. A la vue de cet emblème si longtemps cher à l'Italie, Rome n'hésite plus : — « Vive le petit-» fils de Frédéric »! s'écrie-t-on de toute part. Florence, malgré la présence de Charles, qui est venu y apaiser une sédition, la Toscane entière, répond à cet appel; et les sarrasins de Lucéra accourent, les armes à la main, prêts à faire proclamer le neveu de « leur » Manfred ».

Charles, quittant aussitôt Florence, reçut en route de Clément IV, alors à Vilerte, une dépêche, datée du 6 des calendes d'avril. Cette missive laisse penser que le monarque, se refusant à croire à la possibilité d'un mouvement contre lui, avait fermé l'oreille aux avis du pontife.

— « Je ne sais, disait le pape, pourquoi je t'écris comme » à un roi, tandis que tu parais ne point te soucier de ton » royaume. Il reste sans chef, déchiré par les infidèles ou

» par des chrétiens perfides. Épuisé d'abord par les rapi-
» nes de tes ministres, il est à présent dévoré par tes enne-
» mis. Ainsi, la chenille détruit ce qui est échappé à la sau-
» terelle. Peut-être te reposes-tu sur tes vertus, et
» comptes-tu qu'un miracle de Dieu fera pour toi ce
» que tu avais à faire; ou bien te fies-tu à cette pru-
» dence que tu crois avoir, et dont tu préfères l'in-
» spiration aux conseils des autres! J'étais donc résolu
» à ne plus t'écrire sur tes affaires; mais les instances
» de notre vénérable Raoul, évêque d'Albe, nous ont
» déterminé à t'adresser ces derniers mots. »

Revenu à Naples, où était demeurée la reine Béatrix, Charles, se montrant « l'homme noir sans sommeil », déploie une activité extraordinaire, rassemble des troupes, ranime leur dévouement, et sa présence a déjà réparé le temps perdu. Prêt à reprendre les hostilités, un message le prévient que des députés d'Aquila sont en marche vers Conradin; aussitôt, il part au milieu de la nuit, avec trois cavaliers seulement, pénètre dans la ville, s'assure de la fidélité du gouverneur, et deux jours après, on le voit investir Lucéra. Une partie de son armée se dirige en même temps en Toscane, sous les ordres du maréchal de Bréselve et de Guillaume de l'Étendard.

De son côté, Conradin, averti de l'absence de Charles, marche droit vers Rome, défait les troupes napolitaines, arbore sa bannière sur les créneaux de toutes les cités dont les portes s'ouvrent sur son passage, et bientôt il est en vue de la capitale du monde chrétien.

Clément IV, depuis son exaltation, résidait alterna-

tivement soit à Pérouse, soit à Viterbe, ville hérissée de fortes tours et de clochers, où il se trouvait plus en sûreté qu'au Vatican. Du haut d'une plate-forme de son palais, on lui montra le descendant de Barberousse. Ce rejeton « de la race maudite », le front haut, l'air radieux, la contenance assurée, montait un magnifique palefroi caparaçonné de soie et d'or. Clément IV se détourne, les yeux humides; puis, s'adressant à l'un des cardinaux de sa suite : — « Voilà, » s'écria-t-il, un prince qui court à la mort! c'est un » agneau mené à la boucherie! »

Cependant, accourus en foule à la rencontre de Conradin, les plus notables des Romains le saluent du nom de héros, de libérateur, de prince légitime. Le titre d'Excommunié s'efface à leurs yeux, et la population entière semble n'avoir qu'une voix pour célébrer son triomphe ou former des vœux en sa faveur.

Touché d'un semblable accueil : — « Amis, dit le » jeune rival de Charles, si je succombe en ma juste » entreprise, je lègue tous mes droits à Rome. Oui, » je l'institue héritière de mes droits! » — Des acclamations universelles couvrent ces paroles, et le prince se voit en quelque sorte porté au palais assigné pour le recevoir.

Plusieurs mois de l'année 1268 s'écoulèrent en préparatifs de guerre faits de part et d'autre, en négociations secrètes, pour s'enlever mutuellement des partisans et se procurer des hommes et de l'argent. On semblait même convenu d'éviter des rencontres partielles qui n'amèneraient aucun résultat décisif. Insensiblement l'organisation des deux camps se compléta,

et le jeudi, 13 août, les armées de Charles et de Conradin se trouvèrent en présence, sur les bords du lac Célano, aux deux extrémités d'une vaste plaine appelée Tagliaccozo (Taille-Accozo ou Saint-Valentin).

CXXXIV. A la vue de l'étendard fleurdelysé, le prince de Souabe témoigna une joie inexprimable; ses yeux brillèrent d'un feu inaccoutumé, et se regardant comme sûr de la victoire, il se hâta de ranger ses troupes en bataille, d'après les conseils de ses vieux guerriers. Le premier corps, composé de trente mille combattants, la plupart des marches d'Allemagne, le reconnut pour chef suprême. Henri de Castille et Frédéric d'Autriche se placèrent à la tête du deuxième, formé de Siciliens et d'Espagnols. Galvano Lancia prit le commandement du troisième, où les Italiens et les soldats de Nord brûlaient mutuellement de soutenir l'honneur des deux nations. Parmi les capitaines de ces derniers, un chevalier suisse, dans la force de l'âge, se faisait surtout remarquer par la noblesse de ses manières, la vivacité de ses regards, la sagesse de ses avis. Descendant d'un ancien comte d'Alsace, ex-maréchal de la cour d'Ottocar, roi de Bohême, élevé à la cour de Frédéric II, son parent et son parrain, Rodolphe de Habsbourg, excommunié (quoique son père, le landgrave Albert IV le Sage, mort croisé à Ascalon (1240), eût été inhumé en Terre-Sainte), préludait ainsi, dans les rangs gibelins, aux plus éclatantes destinées; il allait défendre le dernier rejeton de la race de Souabe, que la sienne devait si glorieusement remplacer sur le trône impérial!

Témoin des dispositions prises par les guerriers d'Al-

lemagne, et embrassant à la fois de son regard d'aigle le camp de Conradin et le sien, Charles d'Anjou en conférait avec Érard de Valéry, connétable de Champagne, vénérable croisé de France, qui venait de débarquer à Naples depuis peu de jours. Il arrivait de Syrie et allait s'en retourner auprès de Louis IX, quand le roi de Sicile exigea qu'il lui consacrât en cette occasion les conseils d'une longue expertise au fait des armes. Charles voulut même lui confier le commandement suprême de ses troupes; et, malgré sa modestie et son grand âge, Érard crut devoir obéir au frère de son souverain; il divisa ainsi ses forces en trois corps principaux :

Le premier (italiens et provençaux) fut confié à Henri de Cousances, maréchal de France qui, pour donner le change aux ennemis, s'était revêtu des propres armes du comte d'Anjou, avec lequel il avait d'ailleurs une ressemblance frappante, soit dans la taille, soit dans le visage.

Le vieux connétable désigna Guillaume de l'Étendard et Jean de Clery pour conduire au combat le deuxième corps, formé de français. Huit cents chevaliers seulement, parmi lesquels se trouvait Guillaume de Villehardouin, prince de Morée, composait le troisième; mais l'élite de la noblesse s'y pressait, et la valeur suppléait au nombre. Érard de Valéry en fit le corps de réserve, sous le commandement du roi en personne, et le plaça derrière une colline contre laquelle le camp se trouvait adossé.

Arrivant au galop à la tête des siens, Henri de Castille, impatient d'en venir aux mains avec un ennemi personnel, engage l'action si vivement que le premier

choc devient une furieuse mêlée où tous les rangs prennent part. Le prince espagnol dirige surtout les épées allemandes vers le banneret aux armes d'azur, aux fleurs de lys de France, et le maréchal de Cousances, victime d'un noble dévoûment, tombe percé de coups. Une foule de gentilshommes accourus à son aide expirent à ces côtés; et dès lors, le corps tout entier des italiens guelfes semble frappé de terreur. En vain quelques braves chevaliers cherchent-ils à les rassurer, les troupes se débandent, prennent la fuite, et Conradin se précipite après elles pour achever la déroute.

Il n'en était pas de même sur d'autres points, où la victoire demeurait indécise, où les preux de France disputaient le terrain pied à pied, avec un acharnement mêlé de rage. Mais accablés par le nombre, on les voit reculer; et à ce mouvement, le deuxième corps, ébranlé, tourne également le dos à l'ennemi dans un inexprimable désordre.

Placé de manière à ne perdre aucun mouvement des armées, Charles frémit de colère; son front rougit, pâlit tour à tour, ses regards s'attachent sur Érard de Valéry, demeuré impassible. — « Attendez encore, » lui dit le connétable en le retenant. Puis, voyant les Allemands rompre leurs lignes pour s'élancer contre les fuyards: — « Ores, sire, s'écrie le vieil » prud'homme, en se retournant vers le monarque dont » l'épée nue frappait la terre à coups redoublés, faictes » sonner la charge... le moment est venu... partez... » est temps! »

Suivi de ses bons chevaliers, Charles s'est précipité sur les assaillants; aux éclats de sa voix, à l'ondoiement

de cette bannière qu'on croit abattue, les fuyards s'arrêtent, se rallient, et se ruent à leur tour contre les hommes d'armes d'Allemagne stupéfaits. Henri de Castille, qui revenait de la poursuite des Provençaux, aperçoit alors Érard de Valéry, qui à son approche feint un mouvement rétrograde avec trente à quarante cavaliers. Charles abandonne alors la poursuite des Allemands, coupe la retraite à l'infant de Castille, et le sire de Valéry, faisant volte-face, enveloppe Henri et ses hommes d'armes. Reprenant l'avantage, les Français attaquent leurs adversaires corps à corps, et s'écrient : — « Au bras ! au bras ! »

A ce signal, le carnage redouble; les Espagnols, les Italiens, les Allemands, assaillis devant, derrière, s'épuisent en vains efforts pour se soustraire aux glaives d'acier, et tombent de leurs chevaux, foulés aux pieds, assommés à coups de massue; la plaine, déjà jonchée de morts, de blessés, est sans cesse traversée par des fuyards poursuivis l'épée dans les reins; les cadavres s'y entassent sur les cadavres.

Cependant, les guerriers gibelins n'ont pas tous abandonné le poste d'honneur et du péril; des actions d'héroïsme éclatent dans leurs rangs comme dans ceux du vainqueur. Gui de Montfort, deux fois revenu à la charge à travers les escadrons de Conradin, reçoit sur le crâne un si rude coup, que son casque tourne et s'enfonce jusqu'au-dessous de ses yeux; il n'en frappe pas moins d'estoc et de taille. Accouru à son aide, Érard de Valéry en eût été tué raide mort sans sa bonne armure; car Montfort allait recommencer s'il n'avait reconnu la voix du vieux capitaine.

Cependant la victoire n'était plus douteuse; l'armée de Conradin, dispersée dans tous les sens, fuyait au loin; plusieurs chevaliers de renom et de bon lignage, blessés ou prisonniers, avaient déjà rendu leurs armes à Charles ou à ses capitaines. Un grand nombre d'autres durent leur salut à l'épuisement des chevaux qui les poursuivaient. Sans se laisser entraîner à l'ivresse d'un succès inespéré, le roi de Sicile redoubla de vigilance pour la sûreté du camp, et rendit même ses chefs responsables, sur la vie, de la garde des chevaliers prisonniers. L'un d'eux, Raoul d'Aultray, saisi à la gorge, malgré son opiniâtre résistance, par le français Adenot, ne pouvait se résoudre à perdre ainsi la liberté. Retiré dans la tente de son vainqueur, il gagna, dit-on, moyennant une grosse somme de deniers, la concubine d'Adenot; et elle parvint à lui ouvrir les portes de la prison où il avait été ramené. « Mal en prinst à Adenot, dit » une chronique du temps; car le lendemain, la battist » oultrageusement; lors la folle fame courust par les » pavillons du roy, criant : — Prenez le traistre Adenot, » lequel a commis trahison! — Au cri de la meschante, » fust prins le chevalier; vers le roy amené et interrogé » du cas, confessa ce que dessus. Par quoy, des assis» tants fust jugé à estre pendu et estranglé, ce que fust » faict. Et cest exemple servit à tous à ne déclairer se» crets à folle fame! »

Malgré l'avantage remporté à Célano par les troupes du comte-roi, il eût été possible à Conradin, le soir même encore, de ressaisir la victoire et de l'arracher toute brûlante, pour ainsi dire, des mains de Charles. Le nombre des combattants allemands le permettait,

s'ils se fussent ralliés à la voix de leurs chefs; le destin de la maison de Souabe ne le permit pas, et une fuite précipitée fut l'unique ressource offerte au descendant des empereurs. On le vit s'éloigner, la mort dans l'âme, et suivi de quelques fidèles serviteurs, prendre la première route venue.

Henri de Castille le devançait sur celle du Mont-Cassin, d'où il espérait parvenir à trouver un asile à Naples. Seul, dans un chemin sinueux pendant une lieue, depuis San-Germano à l'abbaye, l'infant arrive au sommet de la colline, célèbre par les débris de la maison de plaisance de Varron. L'abbé, zélé guelfe, n'a pas plus tôt appris de lui son nom et sa défaite, qu'il se croit engagé, par son serment, à l'envoyer sous bonne escorte au roi Charles ; toutefois, il le supplie d'accorder la vie sauve au prisonnier.

Conradin, Frédéric de Bade, Conrad d'Autriche, Rodolphe de Habsbourg, les comtes Galferano et Galvano Lancia, Doronatio de Pise, d'autres barons encore, déguisés en paysans des Abruzzes, manquant de tout, entourés d'ennemis à leur poursuite, errèrent trois jours entiers à l'aventure en ces âpres montagnes. Puis, toujours à pied, ils gagnèrent la haute tour du château d'Astura, fortifiée par la famille Frangipani. L'héritier des Hohenstauffen se trouvait dans cette même campagne romaine où, fuyant aussi la proscription, Cicéron, repoussé par la tempête, courut se réfugier dans sa maison de Formies, entourée de féroces assassins ! Rodolphe de Habsbourg, s'étant écarté un moment de ce lieu de funeste présage, fut arrêté, dit une ancienne chronique; relâché aussitôt, il put

rejoindre son jeune maître, et tous ensemble frétèrent une barque afin de passer en Sicile, où Frédéric de Castille et Conrad, fils d'un bâtard de Frédéric II, se trouvaient à la tête d'un puissant parti. Mais les malheureux proscrits, manquant de nourriture depuis deux jours, ne possédaient pas même à eux tous une seule pièce de monnaie pour se procurer un morceau de pain !

Ne voulant pas exposer plus longtemps ses compagnons aux horreurs de la faim : — « Tiens, dit Conradin » au patron de la barque, en tirant de son doigt un ma» gnifique diamant, sa seule ressource, cours vendre » ceci à Astura ! »

Le marinier ayant montré la bague, des curieux accourent au rivage pour voir l'étranger possesseur d'un si riche joyau, et la foule grossit au point que les princes jugèrent prudent de mettre à la voile. Ils s'éloignent à force de rames, quand le châtelain d'Astura, Jacques Frangipani, lance un brigantin à leur poursuite, et vole lui-même après la frêle embarcation, dont il s'empare.

Conradin et ses infortunés frères d'armes sont aussitôt reconnus, chargés de chaînes et conduits à Charles d'Anjou, qui, dans les transports de sa joie, investit le châtelain d'Astura de plusieurs fiefs dans la vallée de Bénévent.

CXXXV. Ayant ainsi en sa puissance son dernier compétiteur au trône, Charles, après avoir fondé l'abbaye de Notre-Dame de la Victoire, convoqua à Naples un simulacre de parlement féodal, composé de princes, de barons, de jurisconsultes, de syndics de plusieurs

villes; sorte de haute cour judiciaire à laquelle il déféra les prisonniers. Il avait, rapportent les chroniques, envoyé d'abord un de ses officiers vers Clément IV, pour lui demander conseil. Le pontife, ajoute-t-on, se contenta, pour toute réponse, de remettre à l'envoyé une médaille portant cette légende en latin : — « Mort de Conradin, salut de Charles ! » et au revers : — « Vie de Conradin, perte de Charles ! — S'il vit, tu » meurs; s'il meurt, tu vis ! » Toutefois, le caractère de Clément IV permet de révoquer en doute un conseil aussi inhumain; on avait d'ailleurs plus d'une fois ouï répéter, les larmes aux yeux, à ce pape, après le passage de Conradin sous les murs de Viterbe : — « O combien » il me fait pitié, ce jeune enfant, mené à la boucherie » comme l'agneau qu'on va sacrifier ! »

Quoi qu'il en soit, le parlement tint sa première séance en grande pompe, et elle s'ouvrit au milieu d'un intérêt puissant, excité par l'âge, la naissance, le courage et les hautes qualités des accusés. Les princes et les hauts barons de France, appelés au rang des juges, commencèrent les débats, en soutenant avec une généreuse chaleur que, ne pouvant assimiler à de vils criminels des conspirateurs de si noble lignée, pris les armes à la main, en aucun cas, ils ne condamneraient ces prisonniers à la peine capitale.

Mais un parti plus fort que celui de la magnanimité française dominait le parlement napolitain; la crainte de déplaire au monarque, le désir d'abattre à jamais l'hydre gibeline, avaient entraîné la majeure partie de ses membres; et à la déclaration des chevaliers, on opposa le hideux tableau des excès de tout genre commis par les soldats aux ordres de « l'Excommunié », en

insistant avec une perfide adresse sur le pillage ou l'incendie des églises et des monastères. — « Ces crimes irré-
» missibles, ajoutait-on, quel autre en sera responsable,
» si ce n'est le chef usurpateur du titre de roi de Sicile?
» On s'y est livré en son nom! »

Une discussion très-animée s'engagea longtemps entre les partisans de Charles et les défenseurs du proscrit; mais la lutte ne fut plus égale « quand un docteur ez lois
» déclara, en son âme et conscience, que Conradin avait
» encouru la mort. »

En vain Robert de Béthune, comte de Flandre, tenta-t-il de ramener les esprits à la justice ou à la clémence. Sa voix, animée par une noble indignation, se perdit sans écho dans la vaste salle. — « Pensez-y bien!
» s'écria-t-il alors, en lançant des regards foudroyants
» sur les juges; vous allez tremper dans une barbarie qui
» va rendre à jamais odieux notre souverain, qui peut le
» déshonorer jusqu'à la postérité la plus reculée! »

La majorité du parlement, se levant en masse, comprima cet élan chevaleresque; on passa immédiatement aux voix, et le dernier supplice devint l'arrêt prononcé. Henri de Castille en fut seul excepté, sans doute par égard pour l'abbé de Mont-Cassin; et Rodolphe de Habsbourg se trouva arraché au tribunal sanglant par la main mystérieuse qui veillait à de si hautes destinées.

Confiant dans l'équité des juges, ou insouciant comme on l'est à son âge, Conradin jouait paisiblement aux échecs avec ses compagnons, quand la fatale sentence lui fut annoncée dans son cachot. On l'amena ensuite, chargé de chaînes comme ses complices, pour entendre, par l'organe de Robert de Barre, grand protonotaire,

l'un des juges les plus acharnés, la lecture de l'arrêt qui le condamnait à avoir la tête tranchée.

A peine maître Robert achevait-il d'un ton sec, que le comte de Flandre se levant tout hors de lui : — « Insolent! lui crie-t-il, en montrant Conradin, te sied-il » prononcer sentence de mort contre si noble, si grand » personnage ? » Puis s'avançant furieux, il tire sa dague, l'enfonce dans le cœur du protonotaire, la remet sanglante dans le fourreau, et se rasseoit sur son siége.

Au sortir de la salle, les condamnés, conduits dans une chapelle entièrement tendue de noir, y assistèrent à une messe de *requiem* pour le salut de leurs âmes; le célébrant les entendit ensuite en confession; et tandis qu'agenouillés au pied des autels les infortunés imploraient du Ciel la protection qui les abandonnait sur la terre, un prédicateur fanatique lança, du haut de la chaire, des paroles d'anathème et de fureur.

Les portes de l'église roulent alors avec fracas sur leurs gonds, les hommes d'armes et les aides-bourreaux saisissent les prisonniers, et les amènent, toujours garottés, sur la place du marché de Naples, au milieu de laquelle s'élève un large échafaud, entièrement tendu de velours cramoisi.

On se trouvait au 26 octobre; le ciel, contre l'ordinaire en cette saison, était sombre, humide, nuageux; la population napolitaine, accourue de toute part, mais silencieuse et morne, témoignait plus de consternation que de curiosité, et se montrait avec terreur un personnage déguisé et l'œil collé à la fenêtre grillée d'une haute tour qui plongeait sur la vaste place. Le nom de Charles se murmurait dans les rangs de la multitude.

Bientôt, sans chaînes et les bras entrelacés, apparaissent Conradin et Frédéric d'Autriche ; on les voit monter ensemble d'un pas ferme les fatals degrés. Là, se jetant au col de son cousin : — « Mon ami ! ô Frédéric ! » s'écrie l'héritier du sceptre de Souabe, pardonne-moi » d'être cause de ta mort ! » Et tous deux échangent des paroles de tendre affection.

Détachant ensuite lui-même l'agrafe de son manteau, Conradin fait quelques pas sur la plate-forme et promène autour de lui des regards assurés ; sa contenance n'a rien perdu de sa dignité, son front est toujours serein, sa physionomie encore gracieuse. Sa jeunesse extrême, sa beauté remarquable, attirent tous les yeux, émeuvent tous les cœurs ; des sanglots éclatent de toute part, et jamais intérêt plus vif n'entoura une plus noble victime. Seul maître de son émotion, le descendant des empereurs proteste énergiquement contre ses accusateurs, se déclare innocent, lui et ses complices, de tous les crimes qu'on leur impute, et élevant encore la voix : — « Je nomme, dit-il, don Pierre d'Arragon » héritier de cette couronne qui me coûte la vie ! » Puis, tirant son gant et son anneau d'or, il les jette au milieu de la foule en signe d'investiture. Henri de Rifero, d'autres disent le chevalier Truckez de Valdebourg, les ramasse pour les porter à l'infant.

— « O ma mère ! ô ma mère ! s'écrie alors Conradin... » Ah ! quelle sera vostre douleur en apprenant le sort de » vostre fils ! »

Tendant le col sur le billot, le malheureux, au lieu du glaive glacé, se sent inondé du sang de Frédéric dont la hache venait de faire voler la tête.

Conradin, éperdu, s'élance sur ce corps palpitant, saisit ce visage déjà inanimé, le couvre de baisers, le presse sur son sein, s'agenouille, prie encore, reçoit le coup mortel, et tombe, dit la chronique, « comme la » frêle fleur d'automne. Des assistants rapprochés de » l'échafaud entendirent distinctement sa tête séparée du » tronc répéter par trois fois Jesus! Maria! »

Ainsi furent coupés dans leurs racines les plus beaux des arbres généalogiques parmi ceux des races royales!...

On enleva aussitôt ces tristes restes pour les ensevelir sans pompe dans un lieu inculte, réservé aux excommuniés.

L'exécuteur allait essuyer le fer, quand un second bourreau le poignarda, afin, dit-on, de ne laisser en » vie un vil ministre de vengeance assez osé pour verser » le sang d'un roi ».

Sur ce même échafaud, périssent encore le comte Galvano Lancia, exécuté après son fils; Gérard de Pise, chef des toscans-gibelins; le comte Giordano Lancia, l'oncle et l'ami de Manfred; Barthélemy Gesualdo et ses deux fils, échappés comme Giordano aux cachots de Bénévent; neuf autres barons meurent, suspendus à la hart; la veuve et le fils de Manfred sont, dit-on, secrètement égorgés dans le château de l'Œuf, et Béatrix, dernier reste de la famille de l'Excommunié, est seule épargnée à cause de son âge. La vengeance de Charles ne semble pas encore assouvie, et Henri de Castille est réduit à envier le sort de ses compagnons d'armes; enfermé dans une cage de fer, attaché par le col à une longue chaîne, on le promène comme une bête fauve,

en l'accablant d'injures, sur toutes les places de Naples, puis dans les principales villes du royaume; il est ensuite jeté dans un cachot infect, d'où il ne sort que vingt-cinq ans après, à la prière de Sanche de Castille.

En apprenant l'arrestation de son fils à Astura, Élisabeth d'Autriche, munie d'une forte rançon, s'était avancée à grandes journées vers Naples, quand un message l'instruisit de la déplorable fin du jeune héros. La malheureuse mère n'en entend pas davantage; elle s'arrête, et on la croit retournée précipitamment dans les montagnes du Tyrol. Quelques semaines s'écoulent ainsi; puis, un matin, la guette du phare signale un point noir qui s'avance toujours grossissant sur les vagues bleuâtres du golfe de Naples; peu d'heures après, on reconnaît un navire totalement peint et tendu de draperies funèbres: pavillon, flammes, mâts, agrès, cordages, voiles, tout est noir, jusqu'aux vêtements des matelots. Le débarquement des mystérieux passagers attire une foule immense sur les quais, et l'on voit descendre du sombre esquif une seule femme, couverte jusqu'aux pieds d'un voile de deuil, et qui se dirige lentement vers le palais de l'archevêque. La mère de Conradin traversait ainsi les mers pour implorer la triste, la dernière faveur d'ériger à un fils un monument de piété sur le lieu même où avait péri le dernier et si digne rejeton de tant de puissants souverains!

Un cruel refus repousse d'abord cette prière; mais sur l'insistance du prélat, le comte d'Anjou consent à ce que le cadavre de Conradin soit transporté dans l'église des Carmes. Élisabeth en ressent comme un mouvement de joie; elle fonde à côté de l'église un monastère avec

le prix d'une rançon devenue inutile, et se hâte de remettre à la voile sur le même vaisseau.

Au récit de ce long drame et des exécutions multipliées sur plusieurs points du royaume, l'Italie entière demeure frappée de stupeur; et le souverain salué à son arrivée par tant de sincères acclamations reçoit du peuple, « cette voix de Dieu », le terrible surnom « d'Immiséri» cordieux ». Des regrets se mêlent au souvenir des victimes; on redoute d'autres vengeances; et si l'on se tait, l'indignation du parti vaincu ne trouve que plus de sympathie. Toutefois, l'opposition ne demeura pas longtemps muette; des satires sanglantes, des sirventois pleins d'amertume, se firent jour. Le troubadour Barthélemy Georgi, rempli d'enthousiasme pour la gloire de Louis IX, s'exprimait ainsi sur les rigueurs de Charles:

— « Si le monde tombait en ruines par une catastro» phe épouvantable, si tout ce qui brille en l'univers se » trouvait enseveli dans les ténèbres, non certes, ne » pourrais m'en plaindre, ayant vu le jeune roi Conradin » et le duc Frédéric si méchamment mis à mort! ô mau» dite mille fois la Sicile, qui laissa commettre tel forfait! » Ah! les hommes de bien peuvent désormais s'attendre » à vivre dans l'abjection. Eurent-ils jamais ennemis plus » cruels que le comte d'Anjou? »

Un autre troubadour, Paulet de Marseille, enveloppait dans une indignation commune ce prince et Rome, sa protectrice. « L'orgueil du roi de Sicile, s'écriait-il, » lui a ôté toute miséricorde envers les Provençaux, » et les gens d'église lui servent de pierre à aiguiser. Que » ne dresse-t-on vite le jeu et le tablier où maint heaume » sera fendu, maint haubert démaillé! »

Mais ces reproches glissaient sur l'âme de l'ambitieux monarque, satisfait de voir le royaume de Naples reconnaître sa suzeraineté, et peu sensible à l'affection, pourvu qu'on lui obéît.

Toutefois, modèles de fidélité, de courage, de dévouement, les sarrasins de Lucéra n'avaient point encore courbé la tête; et Conrad d'Autriche, qui prétendait à la couronne comme descendant de Frédéric II, espéra par leur moyen ressaisir ses droits à main armée. Il était déjà parvenu à rallier quelques troupes et attendait des renforts de l'infant de Castille, lorsque Charles, marchant à sa rencontre, taille en pièces ses soldats; et Conrad n'a que le temps de s'enfermer dans le château d'Entoripe. Le prince Frédéric de Castille, en marche vers son ami, s'échappa sur des galères pisanes et fit voile pour Tunis.

Moins heureux, Conrad, forcé de se rendre à discrétion, espérait obtenir grâce de la vie; il fut condamné d'abord à perdre la vue, ainsi que plusieurs de ses compagnons; une même sentence fit porter leurs têtes sur l'échafaud.

Parvenu à immoler ainsi les uns après les autres ses ennemis les plus dangereux, Charles crut pouvoir s'absenter en sûreté, et expédia un messager au roi son frère, en lui promettant d'aller le rejoindre au premier appel à Aigues-Mortes, devenu de nouveau le rendez-vous de l'armée d'outre-mer.

Mais le sang héroïque du dernier rejeton de « la race » de vipères », comme le disaient les guelfes, celui de tant d'autres nobles victimes, fumait encore; la vengeance, refoulée dans des cœurs ulcérés, y veillait me-

naçante, quoique silencieuse; du fond de l'exil, un proscrit, Jean de Procida, en préparait mystérieusement l'explosion; et le glas funèbre des exécutions de Naples semblait déjà le prélude du tocsin sanglant « des » Vêpres Siciliennes ».

CXXXVI. Avant de s'aventurer, lui et les siens, une seconde fois « en péril de mer », le roi de France, qui venait de pourvoir aux intérêts du royaume pendant son éloignement, avait également à cœur de laisser chaque membre de sa famille en mesure de se passer de son appui paternel. Quatre fils et quatre princesses lui restaient encore des onze enfants que lui avait donnés Marguerite de Provence; Philippe était marié à Yolande d'Arragon; Jean Tristan, à Yolande de Bourgogne, comtesse de Nevers; Pierre, comte d'Alençon, se trouvait fiancé, depuis 1263, à Jeanne de Chastillon; et le plus jeune, Robert, comte de Clermont, venait de l'être à Béatrix de Bourgogne, héritière de la lignée comme des fiefs nombreux des Bourbons.

L'aînée des filles de France, Isabelle, occupait le trône de Navarre; mais ses trois sœurs, Blanche, née à Jaffa, Marguerite et Agnez, n'avaient point encore pu être établies selon leur rang. Louis IX n'eut pas à attendre longtemps cette satisfaction. La main de Marguerite avait été demandée d'abord pour Henri, fils du duc de Brabant et d'Alix de Bourgogne; mais ce prince, déclaré incapable de régner et s'étant fait moine à l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, son frère, Jean I^er^, héritier du duché, devint gendre du roi de France, en 1269. Blanche était fiancée, dès 1266, à don Fernand de la Cerda, infant de Castille. Toutefois, cette union

se trouva différée jusqu'au moment où ce prince eut renoncé aux droits éventuels qu'il avait sur ce royaume, du chef de sa mère Blanche, fille aînée d'Alphonse IX.

Aussitôt après, Philippe de France conduisit sa sœur à Pampelune, où la reine de Navarre les retint quelques jours au milieu des fêtes : puis il l'accompagnà à Burgos, où s'était rendu Alphonse X, avec tous ses enfants, don Jayme, roi d'Arragon, Édouard, prince de Galles, et plusieurs prélats et hauts barons espagnols.

La capitale de la vieille Castille garde encore le souvenir de la magnificence royale du banquet nuptial, des passe-temps chevaleresques qui y succédèrent, des riches équipages, surtout de la beauté, de l'élégance et des atours des dames des cinq cours de France, d'Angleterre, de Navarre, d'Arragon et de Castille. L'heureux don Fernand reçut en cette occasion la ceinture militaire des mains d'Alphonse, qui, en lui donnant l'accolade non loin du tombeau du Cid, dit à son fils : — « Je t'arme chevalier, au nom de Dieu et de monsei» gneur saint Michel. Sois fidèle, entreprenant, fortuné ! » A peu de distance, la même année, don Henri de Ronnay, infant de Navarre, troisième « fils du faiseur de » chansons » (destiné à régner lui-même, de 1271 à 1274), épousa Blanche d'Artois, nièce du roi de France, et reçut en dot 23,000 livres tournois (391,000 francs), somme à laquelle Robert, frère de la mariée, ajouta 2,000 livres (34,000 francs). Jeanne, leur fille, devint la femme de Philippe-le-Bel.

Au comble de ses vœux, Louis IX parvint à fiancer Agnez, la dernière de ses filles, alors très-jeune ; à

Robert II, duc de Bourgogne; et dès lors, sa mission de père de famille fut accomplie.

Mais au milieu d'une satisfaction complète et des fêtes multipliées qui précédèrent le départ de la chevalerie française, un arrêt fatal de la destinée vint frapper le monarque jusqu'au fond de l'âme: sa sœur unique, Isabelle, alors âgée de quarante-cinq ans, et entrée en clôture depuis le 23 juin 1261, au monastère de Longchamps, aussi nommé « de l'Humilité-Notre-Da» me », fut enlevée à sa vive tendresse.

Le soir du 21 février 1269, Agnez d'Harcourt, son ancienne damoiselle, demeurée son amie et sa compagne, veillait, triste et pensive, dans sa cellule, placée vis-à-vis du pavillon occupé par l'auguste malade. Le ciel était clair, serein, étoilé, et la religieuse interrompait souvent ses oraisons, contemplant la voûte azurée et étincelante, comme le futur séjour de celle qui se mourait. L'aube s'annonce enfin; le soleil allait poindre; tout demeurait silencieux, paisible, et Agnez tombe par degrés dans une indéfinissable rêverie; tout à coup, une mélodie aérienne porte en son âme une sorte d'attendrissement religieux mêlé d'extase et de joie. Le soleil du 22 février, resplendissant de mille feux, vint alors éclairer le visage d'Isabelle, « qui rendait saintement,

---

Fleury, Hist. eccl., XVIII, p. 133, 147, liv. 85. Ferreras, Hist. d'Espagne, IV, p. 263. Étienne Pasquier, Recherches sur la France. M. Godefroy, Notes manuscrites, dépôt d'Arras. Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 225. Agnez d'Harcourt, Vie d'Isabelle de France, f. 175, 177. Lenain de Tillemont, manuscrit, t. Ier, 699.

» au milieu d'un chœur d'anges, » le dernier soupir de la plus sainte vie!

Quoique le monarque pressentît que « la séparation ne » serait pas de longue durée », sa douleur fut profonde, et il lui fallut toute sa résignation chrétienne pour la maîtriser. Voulant accomplir le vœu exprimé par sa sœur d'être ensevelie sans pompe dans le cloître de son abbaye, Louis se plaça lui-même sur la porte, le jour des obsèques, afin d'y laisser pénétrer seulement les personnes nécessaires à la cérémonie funèbre. Surmontant sa vive affliction, il eut la force d'adresser à la communauté en pleurs des paroles de consolation sur une perte plus déchirante encore pour lui... Détaché de tous les liens périssables, le pieux monarque enviait sans doute le sort d'Isabelle!

Neuf jours venaient de s'écouler depuis l'inhumation; on devait néanmoins rouvrir la tombe afin de donner à la fille des rois un plus riche cercueil; et, à cette annonce, la foule se précipita sur la route de Longchamps. L'abbaye entière, la comtesse Marguerite de Flandre; Marie, sa fille; Marguerite de France, duchesse de Brabant; messire Guillaume de Guise; Eudes de Roui, confesseur de la défunte, frère Pierre de Ville, plusieurs nobles dames, chevaliers, clercs et bourgeois, furent autorisés à assister à cette translation, en dehors des fenêtres du cloître; un concours plus nombreux encore les entourait à peu de distance. Enfin, la dalle tumulaire s'enlève au milieu des prières et des sanglots; le suaire est arraché, et Isabelle est retirée de la bière, « la face resplendissante comme en doulx sommeil,... » une sérénité céleste, sorte de reflet d'immortalité, était

peinte sur cette suave figure, dont le front paraissait ceint d'une couronne virginale, « et ainsy qu'on la re-
» muait moult, ses yeulx s'ouvrirent si clairs, qu'on ne
» les eust pas dicts esteints de mort!

» Alors on ouvrist en plein la fenestre du benoict
» Moustier, afin que le menu peuple pust veoir à l'aise
» ce prodige; et lui monstroist-on la saincte dame repo-
» sant doulcement comme enfant en son bers... Tous
» s'esforcèrent ores à qui mieulx mieulx de bailler cha-
» perons, couvrechiefs, anneaulx, ceinctures, colliers,
» fermails, aulmônières, pour faire touschier au sainct
» corps, par grant dévocion. »

Philippe de France, très-malade d'une fièvre aiguë, et la reine Marguerite, demeurée auprès de lui, n'assistèrent point à cette merveille; mais ne voyant éprouver aucun soulagement à son fils, cette princesse le conduisit au cloître de Longchamps, le fit étendre sur la tombe de la sainte, et la chronique rapporte qu'il se releva totalement guéri.

CXXXVII. Au chagrin profond de la perte d'une sœur aussi accomplie, vint s'ajouter celui des malheurs occasionnés en Italie par l'expédition du comte d'Anjou, et, il faut le dire, par la prétention de la cour de Rome de disposer quelquefois des trônes, suivant son caprice ou son propre intérêt. D'un autre côté, malgré la bulle d'Alexandre IV, qui défendait toute sentence « d'excommunication ou d'interdit sur les terres de » France », l'exemple de l'Angleterre ne rassurait point entièrement Louis IX sur la paix de l'Église du royaume; car des événements imprévus pouvaient pousser un autre pontife à changer cette disposition. Le monarque

résolut donc de fixer lui-même, par des statuts réguliers, les limites de l'autorité papale quant au temporel, et de proclamer à ce sujet son indépendance absolue. Sa présence en France et l'attitude de son parlement avaient suffi jusqu'alors; mais ce frein échappait avec lui; et il sentit encore plus la nécessité d'une manifestation énergique, quand Clément IV, avant sa mort, décida « que tous les bénéfices ecclésiastiques seraient » désormais, comme toujours, à la disposition du saint » siége, qui pouvait les conférer, vacants ou non va» cants. »

Ces sortes d'empiétements de juridiction s'étaient successivement augmentés à chaque nouvelle croisade entreprise sous l'influence papale, et Louis, le plus pieux des princes, mais aussi l'un des plus éclairés, en redoutait surtout l'abus à la veille d'une longue absence. Aussi, après de mûres réflexions, et avoir pris les conseils de ses prud'hommes et l'avis du parlement, dont la plupart des prélats du royaume faisaient partie, il se décida à promulguer l'ordonnance en six articles appelée « Pragmatique sanction ». Cette ordonnance a été considérée depuis comme le premier acte fondateur des libertés de l'église gallicane, titre inconnu jusqu'alors, en les déclarant et les expliquant.

Elle était ainsi conçue :

---

Étienne Pasquier, Recherches sur la France, f. 81. Ducange, Glossaire au mot *Pragma;* Hist. du clergé, t. 1er, p. 36. Le p. J.-M. de Vernon, Vie de saint Louis, 737. Touron, Hist. des hommes illustres de l'ordre de saint Dominique, 1er, 365; Hist. de l'égl. gall., XI, 601. Sponde, Ann. 1268, n° 9.

— « Louis, par la grâce de Dieu, roi des Français, à » la perpétuelle mémoire de la chose;

» Voulant pourvoir à la tranquillité des esglises du » royaulme, à l'augmentation du culte divin, au salut des » âmes, et désirant obtenir la grâce et le secours du Tout- » Puissant, sous la protection duquel nous mettons nostre » royaulme, avons, par le présent esdit perpétuel, or- » donné et ordonnons :

» Premièrement. Que les prélats des esglises de » nostre royaulme, patrons et collateurs ordinaires de » bénéfices, jouiront pleinement de leurs droits, et con- » serveront leur juridiction, sans que Rome y puisse don- » ner aulcune atteinte par ses réserves, par ses grâces » expectatives ou par ses mandats.

» Secondement. Que les esglises cathédrales ou ab- » batiales et aultres pourront faire librement leurs élec- » tions, qui sortiront leur plein et entier effet.

» Troisièmement. Que le crime de simonie qui infecte » l'Esglise soit entièrement banni du royaulme, comme » une peste préjudiciable à la religion.

» Quatrièmement. Nous voulons que les promotions, » collations, provisions et dispositions des prélatures, » dignités et aultres bénéfices et offices ecclésiastiques de » nostre royaulme, se fassent suivant la disposition du » droict commun des sacrés conciles et les ordonnances » des anciens pères de l'Esglise.

» Cinquièmement. Voulant empescher les exactions » insupportables de la cour romaine, qui se trouve mal- » heureusement appauvrie; nous desfendons de lever les » sommes qu'elle a accoutumé d'imposer sur les esglises » du royaulme, si ce n'est pour une cause pieuse, raison-

» nable et pressante, et de nostre exprès commande-
» ment et de celui des esglises de France.

» Sixièmement. Enfin, approuvons et confirmons par
» les présentes les libertés françaises, immunités, pré-
» rogatives, droicts et privilesges accordés par les rois
» de France nos prédécesseurs, ou par nous, aux esgli-
» ses, monastères et personnes religieuses de nostre
» royaulme.

» En témoignage de quoi avons faict apposer nostre
» scel aux présentes lettres. Donné à Paris, en mars, l'an
» de nostre seigneur Jésus-Christ 1269. »

En même temps que le caractère ferme, prudent, éclairé de Louis IX réprimait les scandales des excommunications et des interdits, et amenait pour la première fois le saint siége à « éteindre lui-même ces foudres avec » lesquelles il embrasait et ébranlait les royaumes » ; ce prince défendait par une loi de reprocher aux apostats rentrés dans la foi leurs précédentes erreurs, et donnait à ses sujets le code de loi rédigé en cent huit articles, qui, sous le nom « d'Établissements », fixait, de concert avec la pragmatique sanction, la jurisprudence civile et religieuse des provinces confiées à ses soins, de ce royaume « qu'il aymoist comme la prunelle de ses » yeulx ! »

Jamais monarque n'adressa de tels adieux à son peuple !

CXXXVIII. Mû par une sorte de vague pressentiment, Louis voulut qu'on redoublât de prières générales et particulières en faveur de l'expédition ; et après y avoir pris part lui-même, il alla visiter diverses maisons religieuses de Paris. Dans celle de Saint-Ladre, il désira

être entouré de tous les lépreux de la communauté, s'agenouilla humblement devant eux, « et les resquist de se » mettre tous en oraison ». Il parut deux fois chez les frères prêcheurs, réunis sous leur général Jean de Vermeuil, et en échange d'un ossement du saint fondateur de l'ordre, il lui fit présent d'une précieuse relique.

Le monarque ressentit une vive satisfaction, à la même époque, en revoyant saint Thomas d'Acquin; il l'entretint longuement et à plusieurs reprises des intérêts personnels de sa famille, des affaires générales du royaume; puis ils se quittèrent pour ne plus se retrouver sur la terre.

Les chartreux de Vauvert jouirent également de la présence de leur bienfaiteur; Louis fit ses dévotions en leur église, et leur annonça lui-même son prochain départ. — « Sire, lui répondirent-ils, en cachant leur » émotion, que la volonté de Dieu s'accomplisse! que » le conducteur de Tobie, l'ange Raphaël, veuille vous » conduire et accompagner!

— » Et le bon roy, fort esmu, s'esloigna, se recom» mandant de nouveau à leurs sainctes prières. »

Ne pouvant s'entretenir encore une fois avec la reine de Navarre, alors à Pampelune, il lui écrivit ces mots, de sa main : — « Chière fille, procurez-moi volontiers » prières de bonnes gens, et m'accompaignez des vos» tres, en leurs oraisons..... Et se il plaist à Diex que » aille hors de ce monde avant toi, me fasses ayder par » messes et aultres oraisons; et envoyes par les congré» gations du royaulme de France, et leur demande de » prier pour l'asme de moy; et entendes que en tous » biens que feras, nostre sire Jhésus-Christ m'y doinct » part. »

Vers le même temps, le monarque éprouva une véritable joie, en recevant une ambassade officielle du roi de Tunis. Apprenant les préparatifs immenses de l'armement qui s'opérait en France, et redoutant que Charles d'Anjou n'engageât son frère à en détourner une partie contre ses états, Mohammed se hâtait d'exprimer à Louis son désir ardent « de ne pas mériter sa disgrâce ». Il lui faisait aussi adroitement entendre, qu'ébranlé en sa croyance, il ne se trouvait nullement éloigné d'embrasser publiquement la foi du Christ; mais au rapport des députés maures, « il demandoist seulement honorable oc» casion : que pust estre sauf son honneur, et sans la » paour des sarrasins ! »

Rien au monde ne pouvait combler davantage les vœux du souverain, qui avait toujours ardemment souhaité la conversion du prince musulman le plus rapproché de ses états ; longtemps même avant cette annonce, il manifestait l'intention de parcourir les côtes du Languedoc, dans la seule vue d'être plus à portée de Tunis, et de s'assurer des dispositions déjà soupçonnées de Mohammed. — « Hé Diex ! s'écriait-il alors, si povoye » veoir que peusse estre compère et parrain de si hault » filleul ! ha ! quelle consolation de se trouver parrain » de roy mahométan ! »

Aussi, les plus grands honneurs furent-ils prodigués à l'ambassade tunisienne ; et Louis l'engagea même à assister, le 10 octobre 1269, jour de saint Denis, à la conversion d'un juif de grand renom, qu'il tenait en personne sur les fonts baptismaux. La présence de la famille royale, des prélats du royaume, des hauts barons, rehaussait encore l'éclat d'une cérémonie si nou-

velle. A peine s'achevait-elle, que, se retournant vers les envoyés de Mohammed : — « Assurez vostre maistre, le » seigneur roy de Tunis, dit le monarque, d'un ton pé» nétré, que désire si ardemment le salut de son âme, » que vouldrais estre tous les jours de ma vie en la » chartre des sarrasins, sans clarté veoir, et que luy et » ses gens reçussent le baptême de vray cueur, comme » ce juif ! »

Il les renvoya ensuite, comblés de présents.

CXXXIX. Les trois fils aînés de Louis IX et son gendre le roi de Navarre faisant partie de la croisade, une régence devenait nécessaire pendant l'absence du monarque ; aussi, aux approches de son départ, cette pensée et son testament étaient-ils devenus l'objet continuel de ses méditations. Se souvenant des murmures et des malheurs occasionnés par les dernières dispositions de son père, malgré les talents supérieurs de Blanche de Castille ; ayant à cœur de ne pas mécontenter les barons et le clergé ; craignant peut-être que la reine Marguerite, demeurée constamment étrangère aux affaires de l'État, ne se trouvât point à la hauteur d'une telle responsabilité, il ne lui confia point la régence. Son choix tomba sur Mathieu de Vendôme, jadis

---

Claude Malingre, Antiq. de Paris, 415. Touron, Hist. de saint Thomas, 257, 301. Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 325. Le p. Baltazard de Riez, de l'Incomp. piété de saint Louis, 370. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome Ier, 871. M. Michaud, Hist. des croisades, IV, p. 385. Ib., Bibl. des croisades, VI, 189. Doublet, Antiq. de l'abb. de Saint-Denis. Félibien, Hist. de Saint-Denis, 245, 246.

son confesseur, abbé de Saint-Denis, qui venait de refuser l'évêché d'Évreux ; et sur le bon prud'homme Simon de Clermont, sire de Nesle et d'Ailly, auxquels il remit un scel particulier, formé d'une grande couronne à fleur de lys. Philippe, comte d'Évreux, et Jean Ier de Nesle, sire de Falvy et comte de Ponthieu, se trouvèrent désignés pour les remplacer, en cas de mort ou de maladie. Ce dernier, accompagné de ses deux fils, Jean et Raoul, marchait pourtant avec l'armée d'outre-mer.

Le pouvoir des régents déclarés lieutenants du roi s'étendait sur l'entière administration civile du royaume; mais Louis crut devoir en séparer la nomination aux bénéfices, et la confier à un conseil de conscience. Ce prince acheva ensuite son testament, à Paris, en février 1270.

Cet acte, digne de sa piété fervente et de sa prévoyante charité, renfermait un nombre prodigieux de legs en faveur des pauvres, des églises ou des établissements, soit religieux, soit de bienfaisance.

Le monarque recommandait surtout à son successeur « de ne lever jamais deniers extraordinaires sur son peuple », qui ne se soumettait qu'avec peine à ces taxes arbitraires, appelées « male-toultes » (tailles mal tolluez), nom devenu depuis cette époque synonyme d'exaction.

Les exécuteurs testamentaires du monarque furent: Étienne Templier, évêque de Paris, qui, avec l'agrément de ce prince, avait succédé, le 16 juin 1268, au vénérable Regnauld de Corbeil; Philippe, élu évêque d'Évreux en remplacement du cardinal-légat; Mathieu de Vendôme, l'un des régents; l'abbé de Royaumont;

enfin, deux chapelains de Louis, Jean de Troyes et Henri de Vezelay, archidiacre de Bayeux.

CXL. Aucun motif ne retenant plus le roi de France, dont les équipages étaient déjà en route, il se rendit au Moustier royal de Saint-Denis, le troisième vendredi de carême, 14 mars, demeura longtemps prosterné en oraison devant les reliques de l'apôtre du royaume, prit, comme en 1248, l'oriflamme déposé sur l'autel; puis le cardinal-légat, Raoul de Grosparmy, évêque d'Albani, lui remit le bourdon, l'écharpe et l'escarcelle. Un chapitre solennel de l'ordre se trouvait alors réuni dans l'abbaye, et l'on y avait préparé une haute estrade pour le royal croisé; mais il ne voulut assister à cette réunion qu'assis à la dernière place, et même sur le plus bas des six degrés de la chaire.

Aussitôt après la cérémonie, il s'agenouilla encore, implorant « monseigneur sainct Denis » pour le royaume, qu'il plaçait en entier sous sa protection. Il se recommanda ensuite, lui et ses fils, aux prières de la communauté, et reçut dans un pieux recueillement, des mains de l'abbé Mathieu de Vendôme, la bénédiction du saint clou et de la couronne d'épines.

Le lendemain, samedi 15 mars, le monarque, accompagné de Philippe, de Tristan, de Pierre de France, ses fils, de Robert d'Artois, son neveu, d'Amaury de Rochefoucauld, grand commandeur du Temple, et d'une nombreuse suite de barons, alla à pied de son palais à l'église Notre-Dame.

Une multitude immense encombrait le passage, fondant en larmes à la vue du monarque, obligé de ralentir sa marche, tant on se pressait autour de sa personne;

saisi d'une émotion visible, il s'arrêtait lui-même à chaque pas, remerciant son peuple, répandant des aumônes, et réclamant des prières.

En sortant de la basilique où tant de vœux se confondaient pour un prince devenu la providence du royaume, Louis, après avoir pris congé des grands vassaux qui devaient le rejoindre à Aigues-Mortes, au plus tard dans les premiers jours d'août, alla coucher à Vincennes.

Parmi les nobles étrangers admis à ce rendez-vous d'honneur, se trouvait Édouard d'Angleterre, avec lequel venait de se conclure un traité définitif d'alliance. Comptant sur la bravoure comme sur la haute sagesse de ce prince, Louis tenait beaucoup à ce que l'expédition possédât dans ses rangs l'héritier des Plantagenet, renommé aussi par sa force peu commune, sa haute stature, sa noble physionomie; il avait alors trente et un ans. A la naissance de ce fils (16 juin 1239), Henri III exigea que les hérauts envoyés dans les provinces pour l'annoncer revinssent chargés d'or et d'argent. Aussi y répétait-on à l'envi : — « Si Dieu nous le donne, le roi nous » le vend! »

Le comte-duc de Bretagne, Jean I^er^ dit le Roux, devait devancer Édouard à Aigues-Mortes, et ayant quitté ses états avec la duchesse Blanche de Champagne, son fils Jean II, et sa belle-fille Béatrix, sœur du prince anglais, il arriva à Marseille, lieu de son embarquement, le 13 avril, jour de Pâques. Avec lui, marchaient le vicomte Alain, le vicomte de Tonquedec, Guillaume de Loyans, Pierre de Kergorlay, Geoffroy de Rostrenem, les trois fils du sire de Quélen, et plusieurs autres braves et notables bretons, d'insigne chevalerie.

Ce fut le dimanche, 16 mars, que le roi de France se sépara de Marguerite de Provence, au donjon de Vincennes, où cette princessse, plongée dans une douloureuse affliction, s'était retirée depuis quelques jours avec le plus jeune de ses fils, Robert, devenu dans la suite grand chambrier de France, sire de Bourbon et de Charolois. Son père, en le créant comte de Clermont par une charte du mois de mars 1269, lui donnait aussi le chastel de la Neuville-en-Haye-la-Forest.

« La despartie eust enfin lieu à grants souspirs et à » grants larmes de part et d'aultre, tellement que Loys » desfendit à la royne de l'accompagner hors de Vin- » cennes. » Épouse toujours dévouée, constamment soumise, Marguerite, le cœur oppressé, obéit sans murmure, osant à peine fixer une dernière fois ses regards humides sur tant d'êtres si chers, dont elle ne devait revoir que les cercueils ! Elle n'avait encore été séparée de Louis qu'à la funeste catastrophe de Minieh.

Brisé à son tour par tant d'émotions, Louis, qui depuis longtemps ne pouvait supporter ni le cheval ni la voiture, se trouva plus faible encore à son retour à Paris, où le sénéchal de Champagne, le prenant entre ses bras, le porta de l'hôtel d'Auxerre jusqu'au couvent des Cordeliers. Là, le sire de Joinville, l'âme navrée de tristesse, pressa sur ses lèvres la main que lui tendait son bon maître, la couvrit de larmes et lui dit adieu.

Le roi, ses trois fils et le cardinal-légat, allèrent coucher à Melun, puis à Sens, à Auxerre, à Vezelay, en séjournant dans chacun de ces gîtes.

Ils continuèrent leur route par Mâcon, Lyon, Vienne, Avignon qui, cette fois, ouvrit avec empressement ses

remparts à l'armée croisée. Louis visita avec intérêt cette ville demi-orientale, assise sur le Rhône comme Damiette sur le Nil, montrant ses tours et ses murailles blanches comme celle de Syrie, et, comme la ville des Pharaons, ayant un delta à sa porte. Cette cité offrait aussi, disait-on, une sorte de ressemblance avec Jérusalem.

D'Avignon, Louis et sa cour arrivèrent au rendez-vous général des croisés, où le monarque annonça l'intention d'attendre le comte d'Anjou, ne voulant point commencer l'expédition d'outre-mer sans le concours de ce prince et de ses chevaliers.

CXLI. Dans les premiers temps de la publication de la croisade, le roi de France, n'ayant pu d'abord s'assurer à Gênes d'une quantité suffisante de vaisseaux, avait, conjointement avec son frère Charles, envoyé des ambassadeurs à la république de Venise, afin de s'entendre avec elle sur cet objet important, et même chercher à la réconcilier avec sa rivale. Le doge Laurent Tiepolo se hâta de mettre quinze bâtiments à sa disposition, et s'engagea à lui en fournir le double durant un an, armés aux dépens de la sérénissime république, « pour l'honneur du roi de France et le respect dû au pape ». Ce

---

Fleury, Hist. eccl., XVIII, 107, 149. Manuscrit de Baluze, n° 9648. Poncet de la Grave, Tableau des maisons royales, Ier, 74. M. Michaud, Hist. des croisades, IV, 223. Rapin de Thoyras, Hist. d'Angleterre, II, 527. D'Argentré, Hist. de Bretagne. Dom. Lobineau, *id.*, Ier, 261. La Thomassière, Notes sur le grand coutumier de Beauvaisis. Hist. de l'église gallicane, tome XII, p. 5.

témoignage de bonne volonté donna un moment au monarque la pensée d'aller s'embarquer à Venise ; mais la première négociation avec Gênes s'étant renouée, il n'accepta que quelques vaisseaux de Laurent Tiepolo, par égard pour ces souverains de la mer, qui n'en partageaient alors l'empire qu'avec les Gênois. Cette suprématie se trouvait tellement reconnue, que, douze ans auparavant (1258), le pape Alexandre IV défendait « aux rois de Jérusalem de se faire couronner à l'avenir » sans la participation des deux invincibles républiques, » suzeraines de toute navigation. »

Les vaisseaux de Gênes n'étaient point arrivés encore au port d'Aigues-Mortes, dont les constructions entreprises pour la salubrité du pays se trouvaient loin d'être achevées, le monarque y séjourna peu ; il se borna à y établir son camp, et transporta le quartier-général de l'armée dans la ville de Saint-Gilles, grand prieuré de l'ordre de l'Hôpital, où l'air était infiniment plus pur. Il revenait fréquemment à Aigues-Mortes, qu'il faisait fortifier sur un plan de Damiette, rapporté d'orient en cette intention par Eudes de Montreuil. Clément IV, né à Saint-Gilles, avait fortement encouragé Louis dans cette résolution, et l'avait même autorisé à établir un impôt sur toutes les marchandises qui seraient transportées à Aigues-Mortes. Cependant, malgré des travaux considérables, repris surtout depuis 1267, l'enceinte des remparts sortait à peine des fondements, et Aigues-Mortes n'offrait encore que de faibles ressources pour recevoir tant d'illustres personnages attendus dans ses murs.

On y vit néanmoins successivement paraître Mathieu III

fique édifice, situé à côté de la cathédrale, devenu le palais temporaire du monarque. Il y admit à son audience solennelle les ambassadeurs de Michel Paléologue, que le pape avait vainement tenté d'entraîner à la croisade, en lui citant l'exemple du roi de France. L'empereur d'orient suppliait ce prince de le seconder dans l'entreprise qu'il méditait d'opérer enfin la réunion des Églises grecque et latine, et d'appuyer ce vœu auprès du souverain pontife. Les députés étaient chargés en outre d'offrir à Louis un précieux manuscrit vélin et or renfermant le nouveau testament.

Peu de jours après, le roi passa une revue générale dans les environs d'Aigues-Mortes. Soixante mille combattants environ, de toutes armes, s'y trouvaient réunis; à chaque heure, il en arrivait par terre, par mer, tellement que « la Méditerranée sembla de nouveau » trembler sous le poids de la flotte. » On vit même apparaître cinq cents chevaliers, venus de Frise en riche équipage, qui, présentés aussitôt au monarque, le saluèrent en ces termes : — « Nostre nation tient à hon» neur, et a toujours esté fière d'obéir aux rois de » France ! »

Malgré l'éclat de ces diverses cérémonies, où Louis cherchait à déployer aux yeux des étrangers une magnificence digne du rang de la France; malgré la présence de jeunes princesses et le nombre toujours croissant d'illustres étrangers, combien tout paraissait changé en ces mêmes lieux depuis 1248 ! La santé du monarque était devenue chancelante; ses traits abattus portaient l'empreinte visible de longues souffrances morales et physiques, et le dévoûment paraissait bien plus le sou-

tenir que l'espérance. Peu de croisés de la première expédition se trouvaient encore auprès de sa personne, et ceux-là regrettaient l'absence du sire de Joinville, « regardée comme une sorte de présage fâcheux, » car estoist grandement aymé des bannerets et des » soldats. »

Les troupes des divers royaumes, des provinces et des communes, formèrent des camps indépendants; et au milieu s'élevait la bannière de France, devant laquelle toutes les autres semblaient se courber. Chacune de ces divisions se trouvait désignée par les noms particuliers des nations qui l'occupaient, de même que par les étendards où brillaient, entre au- » tres, « les léopards anglais; le lion d'or de Brabant, » à l'écu de sable; l'hermine bretonne, avec le cimier » au lion d'or, entre deux cornes herminées; le gon- » fanon rouge poitevin, aux trois tours d'or en sau- » toir; l'écu d'or d'Auvergne, à la flamme de gueules » frangée de sinople; le pannoncel de Rome, timbré de » la thiare papale; le drapeau vénitien, d'azur au lion » d'or de saint Marc; la croix rouge de Gênes, sur un » pavillon d'argent; l'étendard bleu lucquois, avec » le mot *libertas*! en lettres d'or, etc., etc. » Non loin, flottaient aussi les bannières des bataillons de Carcassonne, de Périgord, de Beaucaire, de Provence. « En- » fin, au bout de quelque temps, dit la chronique, » parust à Aigues-Mortes tant de menu peuple, de ba- » rons et de chevaliers, que toute la terre en estoist » couverte, et c'estoist grant pitié de la mer couverte » de la navée qui illec estoist venue; et comme le lieu du » port ne povoit contenir si grant multitude de gent,

» assez de barons de l'ost tournèrent aux bonnes villes et » cités autour du port. »

Le comte de Poitiers et Jeanne de Toulouse furent de ce nombre, et campèrent à trois lieues de là, à Aymargues-lez-Aigues-Mortes, où ils passèrent tout le mois de juin. Ils y firent même leur testament, « dans le » doubte de ce qui pourroist advenir du véage ». On attribue à Alphonse où à Louis IX la concession faite à cette petite ville de son blason « à la croix flottante » sur les eaux de la mer. » Le nom « de Camp-du-Roi » a été aussi conservé à la plaine d'Aymargues.

Un pareil rassemblement d'hommes d'armes, de marins, venus de tant de points différents, étrangers les uns aux autres par leurs habitudes, leur climat, leur langue, ne pouvait guère se prolonger sans querelles plus ou moins fréquentes; aussi, en éclatait-il souvent. La plus sérieuse s'éleva entre des paysans provençaux, des catalans, et quelques soldats français. « Jamais, dit-on, ne se vit motif plus léger, ni em» portement plus grand; les dagues se tirèrent en » grant furie; espées, glaives, arbalestes, piques, jouè» rent rudement, et finalement se trouvèrent bien plus » de cent hommes d'occis et d'aultres blessés. Les » Français surtout se virent si maltraités et navrés, que » force leur fust se gecter hastivement en les nées, » ou les aultres avaient si grant faim de les occire, que » se lançaient après eulx en l'eaue jusques au col! »

Le roi, ce jour-là, chevauchait hors d'Aigues-Mortes avec les principaux chefs de l'armée, qui s'empressèrent de revenir avec lui à l'annonce d'une pareille collision. Une enquête eut aussitôt lieu, et les fauteurs

du désordre ayant été reconnus et saisis, un châtiment sévère empêcha désormais le retour de semblables événements.

Louis se trouvait à Aigues-Mortes le 12 juin, et il y fit un échange avec les Templiers pour leur maison de Saint-Gilles. Il reparut une fois ensuite à Nismes; et, retourné au camp général, il y publia, le 25 et le 29, sa dernière ordonnance contre les blasphémateurs et les lieux de prostitution. Puis, il écrivit aux régents de la France, pour leur recommander de nouveau « de rendre prompte et bonne justice à » son peuple ».

Les vaisseaux gênois si longtemps attendus venaient enfin de se rallier en vue d'Aigues-Mortes; un message du roi de Sicile annonçait en même temps qu'il allait se mettre en mer pour rejoindre les croisés en Sardaigne. Louis, n'étant plus retenu, traça alors une dernière missive pour Simon de Nesle et Mathieu de Vendôme, les conjurant encore d'avoir soin « de son menu peuple ». (Du camp d'Aigues-Mortes, 25 juin.)

Alors il fit embarquer sur la nef royale, « le Paradis », le jeune comte d'Alençon et plusieurs clercs de sa chapelle, entre autres ses confesseurs, Geoffroy de Beaulieu et Jean de Montz; ses chapelains, Guillaume de Chartres, Pierre de Condet, Vivien du Bosc et Jean de Corbeil.

Enfin, le mardi 1er juillet, après avoir entendu la messe, de grand matin : — « Mes enfants, dit-il à ses fils, » en s'adressant particulièrement à Philippe et à Tristan, » qui devaient monter une autre galère, considérez » comment, à l'âge où suis parvenu, abandonne ung » royaulme florissant et en paix pour passer une seconde

» fois la mer. Les prières, les larmes de vostre mère que » ay quittée si affligée, n'ont eu pouvoir de me retenir, ni » de laisser ung de vous ni vostre sœur aisnée auprès » d'elle ; et se vostre jeune frère Robert avoist pu sup» porter la mer, n'en eust esté dispensé. C'est assez vous » le dire : là où est question de la cause et du service » de Diex, rien ne peult estre mis en considération. Si » donc, Philippe, pareille occasion se présente après » moi, souviens-toi, ainsi que tes trois frères, que me » suis séparé d'une espouse, de mes enfants, de mon » royaulme, pour l'amour unique du Christ ; et quand le » fauldra, faictes de mesme ! »

Les princes ne répondirent que par leurs larmes et en montrant le signe de la croisade sur leur poitrine.

CXLII. La flotte entière appareilla alors, ainsi que les autres divisions navales parties de Marseille, de Cette et de divers ports de la Méditerranée, formant un total de cent huit vaisseaux à double pont, vingt-huit galères et un nombre infini de bâtiments plus légers, dont le rendez-vous général était également indiqué à Cagliari.

Les ancres ayant été levées le mercredi matin (3 juillet), après un jour et une nuit de calme plat, la nef royale cingla en pleine mer par un vent favorable, qui souffla jusqu'au soir du jeudi 4. Mais alors « s'esleva » tempeste furieuse, esmouvant la mer à grants flots et » grant estourbillon, en manière que les navires en » furent dispersés çà et là. Ceci advint dans le golfe ap» appelé *Mer de Lyon*, ainsi nommée parce qu'elle est » crueuse et aspre et plaine de flots. Et les flottes, ainsi » rompues par cruaulté des vents, se despartirent l'une » de l'aultre en grant péril, que chascun prioist en belle

» oraison ; mais le samedi matin (6 juillet), la mer devint » assez débonnaire, et ceulx qui avoient moult souffert en » furent assez tost rescréez. »

Ce jour-là et le dimanche 7, « on navigua rapidement » jusqu'à l'aultre minuit, où un nouvel ouragan travailla » tellement les undes, que le danger devint plus fort en- » core que en la mer de Lyon, dont chascun s'en ressen- » tist merveilleusement. »

Implorant le secours céleste, le roi, le lundi 8, fit chanter « quatre messes sans consécration; une de » Nostre-Dame-des-Anges, une du Saint-Esprit, et deux » des morts, qui venoient bien à poinct », disent les témoins oculaires; toutefois, les vagues devenant de plus en plus courroucées, la plupart des assistants ne purent se tenir debout, ni même agenouillés, et frère Jean de Corbeil, l'un des célébrants, en demeura grièvement malade. Mais la prière du saint monarque parut enfin accueillie; « vers l'heure de tierce », l'air redevint calme, doux et frais, les flots s'apaisèrent, l'azur du ciel reparut, l'espoir rayonna sur toutes les physionomies, et les hommes d'armes et les clercs de la nef royale, « travaillés du mal de mer ou non, passèrent » gaiement à table, pensant à bien se resconforter; car » jeusnant depuis longues heures, mouroient tous de » faim et de soif. La chose n'arriva pas pourtant ainsi, et » n'achevèrent leur repas sans que leur advînt ung » bien aultre souci. L'eau des nefs se trouva tellement » corrompue, que force leur fust de se passer de toute » boisson. » Quelques hommes de l'équipage, poussés par une soif ardente, et les chevaux qui en goûtèrent, périrent misérablement en peu d'heures.

Le même soir (lundi 8 juillet), « on se trouva moult » esbahys, et esmerveillez de ne se veoir, malgré tous » calculs, sur le chemin qu'on pensait avoir déjà fait, » en vue du chastel de Cagliari. « Le roi envoyant alors quérir les maîtres nautonniers, afin de connaître la distance présumée de ce port : — » Sur nostre honneur, » sire, répondirent-ils, pensions estre bien proches de » terre, et moult ce nous esmerveille de tarder aultant » à la descouvrir ! » — Et ils déployèrent leur mappemonde devant le monarque, en désignant l'emplacement de Cagliari.

Toutefois, malgré leur conviction de se trouver non loin du rivage, on n'en put acquérir la certitude ; et partageant l'anxiété générale des croisés qui voyaient les marins naviguer ainsi au hasard, Philippe de France envoya sa chaloupe et un de ses chevaliers à son père, pour lui faire part de ses craintes ; car le bruit se répandait que Guillaume Hon, capitaine d'une des nefs de la flotte royale, séparée par la tempête, venait d'échouer sur les côtes barbaresques.

Appelé à un second conseil, le maître des mariniers entendit éclater autour de lui une explosion de mur-

---

Manuscrit de Baluze, 9648, ch. 61. Surio, in vitâ sancti Ludovici, tom. IV, die 25 augusti, apud Raynal. Gaignières, manuscrit, n° 282, ch. 24. Fleury, Hist. ecclés., XVIII, 151. M. de Sismondi, Hist. des répub. ital. au moyen âge, III, 433. Montfaucon, Monum. de la monarchie, II, 152. MM. Michaud et Poujoulat, Correspondance d'orient, 1er, p. 12. Pierre de Condet, Lettre au prieur d'Argenteuil. Spicilége, III, 664. Hist. de l'égl. gallic., XII, 7, 9.

mures mêlés à des soupçons sur sa loyauté. — « Avec » vent pareil, s'écriait-on, quatre jours suffisoient de » reste pour le trajet d'Aigues-Mortes à Cagliari. Se» roist-on d'accord avec sarrasins ? — Et chascun raison» noist, se plaignoist ou dévisoist diversement à sa belle » guise, sans mieulx éclaircir le cas. »

On résolut donc, faute de mieux, de laisser les vaisseaux errer ainsi toute la nuit en pleine mer et « à la » garde de Dieu », en observant seulement de se tenir le plus à l'écart possible des rochers à fleur d'eau.

Après plusieurs heures durant lesquelles les guettes se relevaient sans cesse, le soleil levant permit enfin de distinguer la plage à l'horizon; mais le donjon de Cagliari se trouvait encore à près de cinquante lieues de distance, et le vent était redevenu contraire. On força alors tellement de rames et de voiles, qu'à la nuit tombante il ne restait plus que dix lieues pour gagner le port. On se vit cependant obligé de jeter l'ancre dans la première anse favorable, et des matelots, guidés par le clocher d'une vieille abbaye, y dirigèrent une embarcation qui revint chargée de légumes, de fruits, surtout d'eau fraîche, à la grande satisfaction du roi, que cette privation affligeait profondément à cause des malades.

Le mardi (9 juillet), la flotte, ayant remis à la voile, ne se trouvait plus qu'à deux lieues environ du premier terme du voyage, quand, un vent impétueux s'étant encore déchaîné tout à coup, on jugea plus prudent d'envoyer de nouvelles chaloupes à Cagliari, afin de s'y procurer des rafraîchissements en plus grande abondance. Mais un désordre inexprimable paraissait régner en ces lieux, et à grand'peine permit-on aux croisés de

puiser de quoi remplir quelques tonneaux d'eau; ils n'obtinrent même qu'au poids de l'or du pain et une faible provision de légumes.

On ne s'expliquait point une telle rudesse, quand Louis IX en apprit enfin la cause; les bourgeois de Cagliari vivaient depuis des siècles sous la domination des pisans, fidèles gibelins, et par conséquent ennemis des Génois. A la vue du gonfanon de cette république, ils crurent la Sardaigne menacée, et, fermant leur port aux Français, ils s'empressaient de transporter leurs trésors et leurs munitions dans l'enceinte du donjon escarpé.

Des tours crénelées couronnaient de même toutes les hauteurs du voisinage du promontoire où est bâti le bourg de Longo-Sarde. On en comptait jusqu'à cent trente-huit sur les côtes de l'île, bâties successivement pour protéger le pays contre l'invasion des Africains, et le défendre des surprises des pirates ou des tentatives des Génois.

Le roi, le lendemain (mercredi 16 juillet), envoya son chambellan et ses sénéchaux rassurer la garnison du château, et fit prier le gouverneur d'autoriser ses malades à débarquer « et à prendre un peu de récréa» tion sur le rivage ». Il réclamait aussi pour ses hommes d'armes et l'équipage « la faveur d'acheter à prix loyal » les denrées qui couvraient le marché public avant » l'apparition de la flotte. »

Le châtelain s'empressa de répondre « que les marins, » même les Génois, pouvaient entrer dans la ville basse; » mais que personne, sans exception, ne mettrait le pied » dans l'enceinte du donjon, attendu la défense expresse » des Pisans ». Il accordait également la permission de tenir marché.

On transporta aussitôt sur le rivage, sous la conduite de Guillaume Breton et de Jean d'Aubergenville, huissiers et gardes de la porte, la plupart des malades, riches ou pauvres, chevaliers ou simples hommes d'armes; il en demeura pourtant quelques-uns auprès du roi, entre autres Philippe, frère du comte de Vendôme; le chapelain Jean de Corbeil, et environ une centaine encore de moindre condition. Parmi ceux qu'on allait débarquer, il s'en trouva « de tellement travaillés de la mer », qu'ils expirèrent durant ce court trajet, ou en arrivant sur le rivage. On transféra les autres dans un monastère de frères mineurs, tant la plupart des maisons de la ville basse tombaient en ruines; d'ailleurs, les habitants se montraient aussi peu empressés de loger les infirmes, qu'à apporter leurs denrées au marché.

Le roi envoya de nouveau vers le châtelain de Cagliari, Pierre de Villebéon son chambellan, Raoul d'Estrées et Lancelot de Saint-Mard, maréchaux de France, pour lui représenter combien cette conduite était discourtoise, inhumaine et digne de châtiment. Les bannerets devaient ajouter de la part de Louis que, si un pareil ordre de choses n'était changé, on y pourvoirait par les armes.

Cette menace produisit en apparence un heureux résultat, et les bourgeois se soumirent à tout, pourvu qu'on empêchât les Génois de leur nuire; mais à peine les chevaliers se rembarquaient-ils, qu'on arrêta le transport des provisions.

Devenus furieux, les hommes d'armes et les marins, excités aussi par les Génois, parlaient ouvertement de marcher contre la ville, d'investir le château, de les

détruire de fond en comble, et d'en passer habitants et garnison au fil de l'épée. Plusieurs hauts barons secondant ce mouvement, et ne demandant qu'à se mettre à la tête, accoururent vers le roi, pour l'engager « à venir en » personne chastier telles gens. — Suis-je vênu pour com- » bastre les chrétiens? » se contenta de leur répondre le monarque, et il ordonna de cesser toute manifestation hostile.

Ce prince ne sortit point de son vaisseau durant les huit jours que la flotte demeura dans ce port, et il s'y occupa à ajouter de nouvelles dispositions à son testament par un codicile ainsi daté : — « *In nave nostrâ,* » *juxtà Sardiniam.* » Il y désignait pour exécuteurs de ses dernières volontés Pierre de Villebéon, Odon Rigault, archevêque de Rouen, et Bouchard, comte de Vendôme.

Dans l'intervalle (depuis le 12 juillet), on avait vu briller sur les ondes une innombrable quantité de bannières, de gonfanons, de pannoncels, de voiles blasonnées; elles annonçaient les flottes parties de Marseille, de Gênes et des autres ports, qui jadis se donnaient toujours rendez-vous à Messine. La rade entière paraissait couverte de bâtiments serrés les uns contre les autres, et les chefs se hâtèrent de venir saluer le roi de France, qui témoigna une vive joie de revoir son frère Alphonse, son gendre Thibaut VI, le comte-duc de Bretagne, le comte de Flandre, le comte de Saint-Pol, etc.

Louis les réunit en grand conseil, avec le cardinal-légat, afin de s'accorder sur le point de l'Afrique le

plus propre au débarquement général; car le plan de l'expédition ne se trouvait point définitivement arrêté sur cet objet.

Prévenu de la croisade, Bibars, on le savait, achevait de mettre la Syrie et l'Égypte dans un formidable état de défense; il eût donc été imprudent de commencer la campagne par une invasion dans ces provinces orientales, tandis que tout portait à penser qu'il n'en serait point de même du côté de Tunis. Mohammed venait de témoigner récemment le désir de vivre en bonne intelligence avec la France et le comte d'Anjou; il paraissait, disait-on, toujours disposé à embrasser le christianisme, et tout semblait donner la certitude d'avoir plutôt en lui un allié qu'un ennemi. Si, dès l'approche des croisés, il se déclarait leur auxiliaire, la route de Jérusalem se trouvait toute tracée dans ses états; dans le cas contraire, il n'était guère présumable qu'il osât opposer une sérieuse résistance. Ainsi, uni de bonne foi à la cause européenne, ou soumis par la force, le royaume de Tunis semblait devoir être le foyer des opérations. Les croisés, outre ces motifs, éprouvaient un vif sentiment de curiosité à parcourir cette partie de l'Afrique, où la religion porta des fruits si salutaires au siècle de saint Augustin et de tant d'autres personnages illustres par leur science et leur vertu!

En adoptant ce parti vers lequel Louis IX penchait le premier, on avait lieu d'espérer de rallumer la foi catholique en cette contrée, et de confondre ainsi le but religieux de l'expédition avec celui d'une saine politique. Bordée de ports commodes et sûrs, la Barbarie offrait

les moyens de se procurer des bâtiments, des vivres, des hommes même; et en s'en emparant, on arrachait une de ses plus puissantes ressources au sultan d'Égypte, qui y faisait recruter ses meilleurs soldats.

Les aventuriers de l'expédition, gens résolus, nombreux, arrivés de tous les points de l'Europe, témoigrèrent une grande satisfaction à l'annonce de ce plan de campagne; vierge de toute attaque depuis des siècles, Tunis, d'après un bruit répandu dès longtemps en orient, régorgeait d'or, d'argent, de bijoux sans cesse amassés; aussi, se flattait-on d'y partager un immense butin. Les prud'hommes et gens pieux du conseil, mus par la noble espérance de recouvrer plus facilement la sainte cité, se réjouissaient bien davantage encore d'entrer à Tunis.

La résolution de marcher vers la capitale de Mohammed ayant été rendue publique, le mardi 16 juillet, veille de saint Arnould, le châtelain de Cagliari, à la tête des principaux habitants, descendit du donjon, s'embarqua sur une chaloupe, et demanda à être présenté au roi, alors prêt à mettre à la voile, et à lui offrir vingt tonneaux de vin vieux grec.

Louis ne voulut point recevoir la députation ni accepter son présent. Appelant un de ses officiers: — « Traitez ces ambassadeurs avec courtoisie, lui dit-il, » et engagez-les surtout de ma part à soigner humaine» ment les malades qui ne peuvent supporter la mer, et » que confie aux bourgeois comme au châtelain. Me » souviendrai toute ma vie, et généreusement, d'un tel » service. N'en réclame pas d'autre. »

Dès que l'embarcation se fut éloignée, on leva l'an-

cre, la flotte entière sortit du port; et deux jours après (le jeudi 18 juillet), vers la neuvième heure, par un vent des plus favorables, la guette des hunes signala la plage d'Afrique. Le dimanche suivant, 21, les divisions navales se ralliaient en vue de Tunis, à cinq lieues sud-est des ruines de Carthage, et en face de la Sicile. On vit alors plusieurs africains, saisis d'effroi et d'étonnement, gagner la crête des montagnes; ce qui fit penser au monarque que le bruit de son expédition n'était point parvenu encore à Mohammed.

En ce moment, arrivait d'Acre « le saige frère Tho-» mas Beraud, le maistre de la pouvre chevalerie du » Temple », escorté d'un bon nombre de chevaliers, parmi lesquels se trouvait sans doute Jacques Molay, admis dans l'ordre depuis cinq ans, et qui naviguait alors outre-mer. Le grand maître des Hospitaliers, Hugue de Revel, « gardeor des pouvres de Jésus-Christ, » venait également offrir ses services au roi de France. » Après ces nobles personnages, apparut aussi Olivier » de Termes, » qui fust « moult honorablement reçu de » l'ost ». Il arrivait de Naples, chargé d'annoncer le départ du roi Charles, aussitôt « que les pluyes rafrais-» chissantes auraient purifié l'air, de quoi l'on fist grant » joye et grant feste »; et chacun se félicitait à l'envi des auspices favorables sous lesquels commençait l'expédition; car ces renforts éloignaient les pirates de Tunis, si redoutables aux navires chrétiens.

L'arrivée d'Édouard d'Angleterre et d'Éléonore de Castille, son épouse, acheva de mettre le comble à la satisfaction générale; fidèle à son traité, ce prince, embarqué à Bordeaux, mais contrarié par les vents,

n'avait pu aborder à Aigues-Mortes avant le départ de la flotte royale.

Toutefois, l'héritier des Plantagenet ne demeura pas longtemps sous les bannières françaises ; loin d'approuver la résolution de s'emparer de Tunis, il insista, malgré les motifs exprimés dans le conseil des chefs, pour marcher directement sur la Syrie et vers Jérusalem. N'espérant pas le ramener à son avis, et convaincu qu'agir autrement compromettait le succès de la croisade et le salut de ses chevaliers, il se sépara de l'armée. — « Irai, » dit-il en s'éloignant, passer l'hiver en Sicile, et y at» tendre le résultat d'une tentative imprudente, et dont » ne peulx bien augurer. »

Cette scission causa une vive peine au monarque, qui avait compté sur le concours efficace de son neveu.

CXLIII. — Cependant, les divisions navales se déployaient dans la rade de Tunis, et se rapprochaient assez de cette ville pour apercevoir distinctement à l'ouest la vaste plaine sablonneuse, couverte de débris de maçonnerie antique, seuls restes de la splendeur de Carthage ou Birza, fondée l'an 833 avant notre ère. Le plateau désert de la célèbre rivale de Rome se trouvait merveilleusement placé pour une ville maritime du premier ordre, et durant des siècles l'art avait secondé cette admirable position. Des canaux tracés depuis Sak-Karak, au pied des trois collines qui bordent l'horizon, conduisaient l'eau par infiltration pendant plus d'une lieue en partant de la mer, et le sol s'y voyait encore sillonné d'excavations, de routes souterraines, d'aqueducs en ruines, amenant à Carthage les eaux d'une

rivière peu éloignée. D'autres constructions de blocs compacts, composés de ciment et de briques rougeâtres, se découvraient également à l'œil, au milieu de la transparence des ondes. On distinguait aussi, sur une légère élévation, les vestiges d'une plate-forme carrée, formant des monceaux de jaspe, de porphyre, de serpentine, devant lesquels de gigantesque aloës, reluisant au soleil comme des piques d'aciers, semblaient élever une barrière formidable. Là, selon la tradition, s'élevait le palais de la reine, « Élise Didon » (la voyageuse ou errante), qui avait apporté les dieux des Syriens dans cette contrée.

En se dirigeant vers le promontoire ou cap *Carthago*, on rencontrait sur les bords de la mer une large tour circulaire et des murs formant un carré long encore debout au XIX^e^ siècle. Toutefois, triste sujet de réflexions sur la durée des monuments des hommes!... Rien n'indiquait plus, sur ce même rivage de Biserte, la statue de Caton d'Utique, l'épée nue à la main, comme pour défier les aigles victorieuses de César! Rien n'y annonçait que le vainqueur de Sagonte eût foulé ce sol, vainement défendu par Asdrubal contre le dernier des Scipions! Rien ne désignait que, non loin, Marius eût cherché un asile dans les ruines de la cité témoin du dévouement de Régulus. Les ombres de Scipion, d'Annibal, de Bélisaire, étaient muettes sur la plaine où fut Carthage-la-Grande! Mais, en venant combattre sur ce célèbre emplacement le mahométisme vainqueur du paganisme, Louis allait ajouter une dernière et sublime page à tant de souvenirs!...

Cependant, tout semblait faire présager que Moham-

med songeait à faire sortir une troisième fois Carthage de ses ruines ; des constructions mauresques couvraient déjà plusieurs toises de terrain, et sur la colline méridionale de Birza, venait de s'élever naguère une forteresse à donjon crénelé, comme pour protéger les futurs travaux contre toute tentative ennemie. L'utilité d'une pareille conquête décida le monarque à choisir son débarquement sur cette côte, où d'ailleurs de vastes plantations d'oliviers, de figuiers, d'arbustes à larges feuilles, promettaient à l'armée d'abondantes ressources à portée d'elle.

Dès le jeudi, 18 juillet, l'amiral Florent de Varennes s'assurait, d'après l'ordre du roi, si l'on pouvait prendre terre sans danger, et si l'on n'avait pas à craindre surtout l'arrivée d'une flotte barbaresque. Cet officier, dont la vieille expérience garantissait la mission, ne reconnut, en allant à la découverte le long de la côte, que deux vaisseaux sarrasins démontés, presque hors de service, et quelques petits bateaux marchands ; aussi, croyant pouvoir descendre sur le rivage, il renvoya sa chaloupe, et fit prier Louis de lui dépêcher des renforts suffisants, dans le cas où il serait surpris par les Tunisiens.

— « N'avais point donné ordre semblable à l'amiral, » dit le monarque ; voulais seulement qu'il pust se con» vaincre par lui-même du point le plus avantageux, » pour nostre débarquement ! »

Le conseil fut aussitôt réuni pour aviser à ce contretemps ; et après une longue hésitation, on convint de prendre terre au port dit « de Tunis, renommé comme » la meilleure entrée dans la région d'Afrique. »

A l'issue du conseil, Thibaut de Montléar, grand maître des arbalétriers, et frère Philippe de Gles, montent sur une embarcation, afin de s'entendre avec Florent de Varennes, et le ramener à bord. Puis, tous les chefs et les soldats passent la nuit les armes à la main; car, disait-on, les sarrasins en masse accouraient pour défendre la côte. En effet, le vendredi 19, dès la pointe du jour, il en apparut un nombre prodigieux sur le rivage, poussant d'horribles cris, et menaçant même les croisés de leurs javelots. A cette vue, Louis saisi d'une ardeur guerrière, comme jadis en face de Damiette, appelle les barons, leur montre les infidèles, et les exhorte à le seconder : à l'instant même, le signal est donné aux galères et aux vaisseaux les plus rapprochés; les princesses demeurent sur un navire séparé, et une partie de la flotte, la nef royale en tête, entre dans le golfe, voiles déployées.

Frappés d'épouvante, les Maures n'attendirent pas même qu'un homme d'armes eût pris terre; ils s'enfuirent vers l'anse d'une petite île, et le débarquement

---

M. le vicomte de Châteaubriand, Itinéraire, œuvres complètes, x, p. 166, 169, 174. M. Michaud, Hist. des croisades, iv, p. 392. M. Reinaud, de l'institut, Trad. des hist. arabes des croisades, 526. Journal inédit de M. le vicomte J.-B. de Villeneuve-Bargemont, capitaine de vaisseau en retraite (janv. 1824), Hist. des Templiers, 69. Rapin de Thoyras, Hist. d'Angleterre, ii, 536. Dom Vaissette, Hist. du Languedoc. Gaignières, manuscrit, nº 282, fol. 75. Manuscrit de Baluze. Pierre de Condet, Lettre au prieur d'Argenteuil. Hist. de l'égl. gallic., xii, p. 9, 10. Spicilége, ii, 548.

général s'opéra sans le plus léger obstacle, au grand déplaisir des nouveaux croisés, qui espéraient signaler par quelques faits d'armes leur début sur la terre africaine. En peu d'heures, les tentes furent disposées au milieu de la vaste plaine d'une lieue d'étendue, chacun se mit à l'œuvre, et le camp s'y forma comme une immense rue ouverte aux extrémités, et au centre de laquelle on déposa les munitions de toute espèce et les armes; une partie de la cavalerie s'y abrita.

Toutefois, dans le premier moment, on ne s'était pas assuré s'il existait sur ce lieu une quantité suffisante d'eau douce; on s'aperçut bientôt du contraire, et le monarque ordonna à de jeunes matelots d'aller chercher à s'en procurer.

Ayant trouvé des citernes au bout de l'île, ils y remplissaient joyeusement leurs outres, quand les sarrasins, sortis des cavernes voisines, tombèrent sur eux et les massacrèrent sans pitié.

Le lendemain (samedi 20 juillet), un détachement de croisés s'avança en reconnaissance vers la colline de Byrza, et jusqu'au pied d'une haute tour neuve, dite « de Carthage », non encore habitée, où ils rencontrèrent les mêmes sarrasins en embuscade. La mort des matelots ne tarda pas à être vengée, et la fuite put seule soustraire quelques infidèles au glaive des européens; mais aussitôt, un nouveau corps d'ennemis, plus considérable cette fois, apparaît de plusieurs côtés, enveloppe les hommes d'armes de France, et ceux-ci, serrés toujours de plus près, n'ont d'autre ressource que de se jeter dans la tour. Certains d'être égorgés s'ils tentaient d'en sortir, ils y demeurèrent

la nuit entière, sans manger ni boire, harassés de fatigue, et songeant tristement que leur dernière heure était arrivée.

Le lendemain (dimanche 21), une partie des sarrasins cernait encore la tour, et l'autre amassait des fascines, du bois sec, de la paille, afin de brûler vifs les malheureux qu'ils n'osaient attaquer à force ouverte.

Inquiet de ne pas voir reparaître le détachement, le roi chargea Raoul d'Estrées et Thibaut de Montléar de leur porter aide en cas d'événement; mais la plupart des chevaux n'étant point débarqués encore, très-peu de cavaliers purent marcher avec les chefs. Néanmoins, l'ardeur supplée au nombre : ces braves, déterminés à sauver leurs compagnons d'armes, et guidés par l'épaisse fumée, arrivent droit aux sarrasins, et ils engagent le combat au pied même de la tour, déjà la proie des flammes. Malgré leur épuisement, les croisés, résolus de s'y défendre jusqu'au dernier, répondent au cri de : Montjoye! s'élancent hors du foyer de l'incendie, se réunissent au renfort, et bientôt tous les Arabes ont fui dans un inexprimable désordre.

Le grand maître des arbalétriers ramena les guerriers, à la vive satisfaction du monarque, qui les combla d'éloges. D'après leur rapport sur le manque absolu d'eau et sur la facilité que trouvaient les sarrasins à s'embusquer dans les souterrains des environs, le conseil se décida à transférer le camp sur un autre point.

CXLIV. Après un grand nombre d'infructueuses recherches, entreprises sous la direction spéciale de frère Almaury de la Roche qui arrivait de Naples et annonçait

l'arrivée prochaine du roi de Sicile, on choisit un autre emplacement, non loin du cap de Carthage. Ce local se trouvait à portée du reste de la flotte stationnée dans une rade commode, sûre, de trois lieues de long sur deux de large, et où les ennemis ne pouvaient aborder par terre qu'en traversant le nouveau camp. La plage entière étant dominée au midi par la forteresse bâtie par Mohammed, il devenait plus essentiel encore de s'en emparer, afin de se mettre entièrement à l'abri d'un coup de main.

Avant d'entreprendre ce siége, on commença par se rendre maître de l'entrée des citernes, et de se fortifier au milieu de la plaine. Les ingénieurs militaires se livrèrent sans relâche à ces travaux; et, dans l'espace de deux jours, treize à quatorze mille toises carrées de terrain entièrement palissadées formèrent l'enceinte principale, destinée aux corps d'élite, aux équipages et aux magasins; en attendant, le reste de l'armée dut camper du sud à l'est, sur la plage sablonneuse, aride, brûlée du soleil, sans végétation ni ombrages rafraîchissants, excepté à l'extrémité occidentale.

Le roi, ne voulant pas exposer ses troupes à l'ardeur d'un climat si redoutable au cœur de l'été, résolut de marcher immédiatement sur le château neuf de Carthage et d'investir Tunis, où Bibars, disait-on, venait d'expédier une missive à Mohammed, en l'exhortant à « avoir bon couraige ».

En apprenant la décision du monarque, les maîtres mariniers se rendirent à sa tente, et introduits devant Louis :— « Sire, dirent-ils, vous rendrons possesseurs » du chastel, si nous accordez les arbalestriers en ayde.

— » Y consens, répondit le prince... appareillez es-» chelles, engins et machines, et soyez certains qu'aurez » pour vous soutenir, non-seulement les arbalestriers, » mais encore gens de pied et bons chevaliers, prests à » vous donner bonne ayde. »

Et il ordonna à quatre bataillons de Carcassonne, de Périgord, de Beaucaire, de marcher avec les marins.

Le jeudi 25 juillet, ces derniers se présentèrent de nouveau devant le roi, disant : — « Ores, sire, nous » voilà en poinct, nous et les engins. »

Louis, sortant avec eux de sa tente, leur donna encore six machines d'assaut, passa en revue les mariniers, les cinq cents arbalétriers, les quatre bataillons ; et les ayant vu défiler en bon ordre, il forma avec ses barons dix-sept détachements, dans l'intention d'empêcher l'approche du château et du camp « aux hordes sarrasines » qui accouraient comme en troupeaux pour défendre » le donjon ».

Arrivés le soir même devant l'enceinte du fort, les mariniers et leurs compagnons d'armes ne perdent pas un instant ; oubliant leurs fatigues, ils jettent les échelles de cordes aux créneaux, répandent l'épouvante parmi la garnison, tuent ou mettent en fuite deux cents ennemis ; le reste se sauve par des souterrains ; et en peu d'heures le gonfanon d'azur fleurdelysé a remplacé le croissant sur les tours blanches de la forteresse sarrasine. On n'eut à déplorer, au milieu d'un succès aussi inespéré, que la mort d'un jeune croisé.

Au signal convenu, Louis qui, avec le roi de Navarre et ses barons tenait en échec un triple rang de cavaliers

arabes, s'ouvre, l'épée à la main, un large passage sur leurs corps sanglants, disperse d'autres détachements accourus pour l'envelopper ou lui fermer la route du donjon, et il y arrive triomphant après des prodiges de valeur. On répèta alors le dicton populaire : — « Qui est maistre de Carthage est maistre de tout le » pays! »

En ce moment, on vit quelques arabes qui s'échappaient des issues souterraines, et emmenaient des vaches, des moutons et d'autres animaux. On les laissa s'éloigner; mais les hommes d'armes croisés, encore échauffés de l'attaque du donjon, descendirent dans les caves, les torches à la main, tuèrent un grand nombre de sarrasins qui s'y étaient réfugiés, et, y ayant allumé de grands feux, plusieurs autres périrent suffoqués par la fumée. On ne s'en aperçut que par l'odeur infecte des cadavres, et quelque hâte qu'on mît à les ensevelir, le roi ne put loger d'abord au château, où l'on espérait trouver un butin considérable, des trésors, des richesses de toute espèce; néanmoins, le tout se borna « à quelques objets d'argen» terie, ainsi qu'à une forte provision d'orge ».

Ayant placé dans la citadelle une garnison suffisante, composée d'arbalétriers, de fantassins et de quelques chevaliers, Louis parcourut la cité naissante de Carthage, disposa plusieurs vastes bâtiments, de manière à y recevoir les malades et les blessés, et expédia à la flotte l'ordre de débarquer les reines, les princesses et les dames de leur suite, ainsi que les courageuses épouses de ses compagnons d'armes. De riches tentes se dressèrent pour les recevoir; on recouvrit à la hâte des maisons dont le toit manquait encore, et

bientôt la cité, jusqu'alors déserte, compta dans son sein les noms les plus illustres de la chrétienté. Un mouvement extraordinaire, une sorte de pompe inusitée, vint alors animer ces lieux solitaires et muets depuis la disparition de Didon, de Sophonisbe, et de tant de personnages de l'antiquité païenne ou chrétienne.

La leçon sévère donnée aux Arabes semblait devoir promettre plusieurs jours de repos et de sécurité; et le 26 juillet, vendredi, aucun ennemi ne s'était encore montré. Mais le lendemain au soir, après l'expiration du sabbat, il s'en présenta un si grand nombre et en telle assurance près du camp, que la plupart des chevaliers alors à table se levèrent en tumulte en criant: — Aux armes! aux armes! Toutefois, les musulmans ne les attendirent point.

A l'entrée de la nuit, deux cavaliers catalans s'avancèrent bride abattue, s'annonçant comme disposés à se soumettre aux Français et à leur rendre service. Interrogés séparément, ils assurèrent que Mohammed s'étant fait amener tous les chrétiens libres ou esclaves de ses états: — « Suis résolu, leur avait-il dit, à vous faire trancher la » tête à la moindre démonstration hostile contre Tunis » de la part du roi de France. Ains, si les croisés se reti- » rent, accorde la liberté à tous! » On s'assura des deux soldats, qui ne donnèrent pas lieu de douter de leur sincérité.

Le monarque, en abordant en Afrique, avait chargé

---

Gaignières, manuscrit, n° 280, fol. 76, 77, 78, 79. Hist. de l'empire de Constantinople, in-fol., liv. III, fol. 182. Pierre de Condet, Spicil., III, 664. M. Reinaud, Trad. des hist. arabes, 516.

son chapelain, Pierre de Condet, de porter au prince maure une sorte de cartel ou de déclaration de guerre, conçue en ces termes : — « Vous dis le ban de nostre » seigneur Jésus-Christ et de Louis de France, son ser- » gent! » (En juillet 1270, 666 de l'hégire, le dernier de la lune de Zilkadé.)

Plusieurs jours s'écoulèrent après le retour du chapelain, et aucune réponse n'arriva; mais un poëte arabe né à Tunis, Ismaël-Errian, s'en était chargé : — « O Fran- » çais, disait-il, en s'adressant au roi, sache que Tunis » est la sœur du Caire! Attends-toi donc au même sort que » tu as subi en cette ville! Tu y trouveras la maison du » fils de Lockman pour tombeau, et l'eunuque Sabih y » tiendra la place des terribles anges Monhir et Nakir, » qui, selon le Koran, interrogent les morts portés au sé- » pulcre par ces paroles : — Quel est ton seigneur? quel » est ton prophète? »

Détrompé sur l'assistance du roi de Tunis, Louis, sans s'émouvoir des prophétiques menaces, redoubla d'activité, de vigilance, et fit mettre à la voile un bâtiment afin de hâter encore le départ de son frère; il lui annonçait qu'il l'attendait dans six jours et ne voulait rien entreprendre d'important sans lui. Constamment occupé de la sûreté du camp, il ordonna aux princes, bannerets et chevaliers, de faire chacun à son tour « la guette » en dehors des palissades, comme de simples hommes d'armes.

Une nuit, Alphonse de Brienne, comte d'Eu, et son frère Jean, dit d'Acre, grand bouteiller de France, veillaient ainsi aux deux extrémités du camp. Tandis que le heaume en tête, la lance sur l'épaule, l'épée à la main, ils

marchaient silencieusement le long de l'enceinte éclairée à la fois par la lune et des torches de bois résineux, le grand bouteiller voit venir droit à lui trois cavaliers sarrasins de haut corsage, et paraissant de noble extraction, car « portoient cottes d'armes richement dorées ». Arrivés à peu de distance, ils mettent la main au turban, en signe de loyauté et de paix ; puis, se rapprochant encore, ils baisèrent le gantelet de Jean de Brienne, comme pour lui faire entendre qu'ils venaient se rendre à lui et réclamer le sacrement du baptême. Joyeux outre mesure, messire Jean les conduit sur-le-champ en sa tente, ensuite à celle du monarque, qui, partageant sa satisfaction, place les musulmans sous sa garde, et lui ordonne de ne les laisser sortir sous aucun prétexte.

Revenu à son poste, le noble baron reconnaît encore à demi-portée de trait plusieurs autres sarrasins en riche équipage, qui, jetant leurs armes à terre, témoignaient par signes le désir d'embrasser la foi chrétienne : du moins, le sire de Brienne et ses truchements interprétaient-ils ainsi leurs gestes. Il les laisse donc approcher sans défiance, quand, se retournant au bruit des chevaux au galop, il aperçoit une troupe nombreuse d'infidèles arrêtés la lance en arrêt. Jean d'Acre n'a que le temps d'arriver, en s'écriant : — « Aux armes ! » Trahison ! aux armes, chevaliers ! » On accourt de toute part, mais la cavalerie sarrasine avait disparu.

Le banneret se trouva alors l'objet des reproches, des risées, des brocards du camp entier ; il s'entendit accuser d'imprévoyance, de légèreté, de sottise même, et les murmures des croisés éclatèrent autour de lui. Indigné d'une telle injustice, il se précipite vers sa

tente, et la vue des trois arabes redoublant sa colère, il leur adressa des paroles tellement dures, que le plus « âgé se prist à plorer à chaudes larmes ».

Présent à cette scène, un frère prêcheur, versé dans la langue sarrasine, leur dit, de la part de Jean d'Acre :

— « Ne vous espouvantez mie pour ce; avez donné » vostre fiance à chevalier chrestien, et foi trouverez en » lui, saschiez-le aussi : le roi de France est si léal, que » trésor ne rien au monde ne le ferait violer une simple » promesse!

— » Messire, reprit le chef arabe, ce qui me poise » et mortifie le plus, est soupçon de félonie, et l'un de » mes grants ennemis est cause de tout ceci. Sommes » deux généraux suprêmes de troupes auxiliaires à la » solde de Mohammed, commandant chacun quinze cents » cavaliers. Mais lui me haist de longue main; il n'ignore » pas ma résolution de me livrer à vous, et espère me » faire mettre à mort sous couleur de trahison. Néan- » moins, le jure! nul de mes hommes d'armes ne se » trouvoist dans les rangs des traistres. Assurez-vous-en, » vous en supplie; laissez un de nous se rendre au camp » de Tunis; s'il ne revient avec dix mille des nostres, » chargés de denrées et munitions de bouche à vendre, » et prêts à vous rendre toutes sortes de services, tenez- » moi pour déloyal et faictes-en à votre mercy! »

Le grand bouteiller, « fort resconforté » d'un tel récit, informa sur-le-champ le roi de la proposition de l'arabe. Cependant, ne croyant pas devoir l'accepter, Louis se borna à donner l'ordre de relâcher les trois prisonniers volontaires. Jean d'Acre et le connétable, les ayant reconduits hors du camp, furent témoins de la joie de leurs compagnons; ils les croyaient déjà mis à mort.

Le lendemain, selon la promesse du vieux chef, des vivres arrivèrent en abondance; tout soupçon sur sa loyauté fut dissipé, et le grand bouteiller reçut des remercîments au lieu d'invectives.

Toutefois, la proximité d'autres arabes moins bien disposés et qui paraissaient méditer une irruption prochaine ne permettait pas de donner suite à de nouvelles négociations. On redoubla au contraire de défiance; une partie de l'armée demeurait sous les armes toute la nuit, et il se passait peu d'heures sans qu'on n'entendît des cris d'alerte; mais les sarrasins ne faisaient que s'approcher, et si l'on se mettait en mouvement pour marcher vers eux, ils disparaissaient rapidement dans la plaine.

Le roi de Sicile, annoncé de jour en jour, et attendu pour le siége de Tunis, n'arrivant point encore, Louis crut prudent de faire ceindre d'un mur épais en maçonnerie la partie du camp la plus exposée à une attaque. La chaleur de l'été, devenue de plus en plus accablante, occasionnait d'ailleurs déjà de graves maladies dans l'armée; les sources, n'étant plus alimentées par les pluies, tarissaient; les ruisseaux n'offraient qu'une eau saumâtre, insalubre, et dont l'usage affaiblissait chaque jour davantage les hommes et les chevaux. Il devenait donc urgent de se prémunir contre une tentative de la part des sarrasins, car ils choisissaient d'ordinaire l'heure de la journée où l'ardeur du soleil était la plus accablante.

L'expérience reconnue de frère Almaury de la Roche lui fit confier encore la direction des constructions nouvelles; et un détachement d'hommes d'armes veilla constamment, afin de garantir les ouvriers de toute

surprise; des sentinelles placées en avant à peu de distance devaient donner le signal d'alerte, dès que les sarrasins apparaîtraient en force. On demeura plusieurs jours sans en voir un seul.

Cependant, un soir, au moment où les troupes ainsi que les ouvriers s'apprêtaient à se livrer au repos, un bruit étrange frappe l'air, et la sérénité d'un ciel étincelant d'étoiles permet de reconnaître des milliers d'arabes, serrés les uns contre les autres « comme une nuée »; ils s'avançaient au petit pas, la lance en arrêt, et se dirigeaient vers les murs commencés. Quelques-uns d'entre eux, sortant des rangs, s'écrièrent alors à pleine voix : — « Le roi de Tunis arrive en personne à la tête des siens ! » Demain, le verrez ! »

Les colonnes sarrasines s'évanouirent aussitot à travers la plaine de sable, et leur apparition fantastique excita plus de surprise encore que d'épouvante. Soldats et chevaliers traitèrent de fanfaronnade la menace des Arabes, et le roi lui-même, tout en prenant de plus sérieuses précautions, ne sembla pas y attacher une grande importance.

Le lendemain (31 juillet), on était encore sous les armes dès la pointe du jour, et l'on commençait même à ne plus compter sur une attaque, quand un nuage de poussière blanchâtre annonce de loin l'armée musulmane. La cavalerie, se séparant des fantassins, se range en bataille le long de la mer, à peu de distance de la flotte, demeurée à l'ancre dans la rade; et la ligne des Arabes se trouvant entièrement formée, une explosion d'affreux hurlements frappe l'air; et sur tous les points se répète ce cri : — « Aux armes ! aux armes ! »

Averti un des premiers, le comte d'Artois à la tête d'un détachement d'élite vole droit à l'une des ailes ennemies, l'enfonce tout d'abord, et l'eût entièrement culbutée, si la rapidité de son attaque lui eût permis d'être secondé par des renforts. Entraîné par son ardeur, il se trouvait déjà fort avant sur le rivage; et revenus de leur stupeur, les Arabes se ralliaient déjà pour l'envelopper. C'en était fait du fils de France, si Pierre de Villebéon, frère Almaury, et environ trente bons chevaliers, n'étaient accouru pour se jeter entre lui et les mahométans. Ces derniers, se croyant coupés par l'armée chrétienne, s'enfuient à toute bride, laissant sur la grève treize morts et plusieurs chevaux blessés. On ne courut point après, car le comte Robert, ayant vu tomber le brave baron de Roselières et le châtelain de Beaucaire, un des bons sergents d'armes du roi, s'empressa de voler à leur secours; porté tout navré en sa tente, le premier put recevoir le viatique avant de rendre l'âme à son Créateur.

Vivement affecté de cette mort, Louis fit sonner la retraite, résolu de se tenir seulement sur la défensive jusqu'à l'arrivée du roi de Sicile, qui, d'après un récent message, devait enfin avoir mis à la voile; le lendemain, aucun infidèle ne parut, et l'on put reprendre les travaux.

CXLV. L'annonce de la flotte napolitaine excita dans le camp un sentiment de satisfaction d'autant plus vif que l'armée commençait à tomber dans une sorte d'abattement moral; les symptômes d'une cruelle contagion s'y développaient d'une manière effrayante depuis quelques jours, et les moyens de l'arrêter devenaient de

plus en plus difficiles ou insuffisants. La température énervait ou brûlait les soldats; sans abri, sans arbre à feuillage rafraîchissant, exposés à l'ardeur d'un ciel d'airain, manquant de pain, de viande, surtout d'eau douce, plusieurs cherchaient à se désaltérer dans des mares infectes, et la grande partie d'entre eux succomba dans d'horribles convulsions. Bientôt l'épidémie, faisant de nouveaux progrès, enleva plus de la moitié des hommes d'armes; et tandis qu'ils expiraient lentement, étendus sur la grève, les Arabes imaginèrent d'inonder en quelque sorte le camp entier de nuages de sable. Consacrant leurs engins meurtriers à cette épouvantable expérience, « ils livrèrent au vent du sud cette arène » embrasée, image du kamsin, le terrible souffle du » désert. » Une foule de malades y succombèrent.

Le cœur oppressé de douleur, mais calme, résigné pour lui-même, le roi de France apparut alors, comme toujours, la visible providence de l'armée. Au milieu de cette pluie de poussière brûlante, on le voyait sans cesse aller d'une tente à l'autre, et porter des secours, redonner du courage ou offrir des consolations aux malheureux décimés par tous les fléaux.

Quoique souffrant lui-même, Louis ne quittait pas non plus les hôpitaux, et il s'y dévouait, comme les bons pères de la Merci, consacrés aux mêmes lieux au soulagement des pestiférés ainsi qu'à la rédemption des captifs. — « Amis! s'écriait-il souvent, en montrant le » ciel à ces pauvres hommes d'armes étendus sur le » sable, la respiration éteinte, nous combattons tous pour » une même foy! Ayez bon couraige! car vaincrons ou » serons tous martyrs de Jésus-Christ. »

Essayant d'entr'ouvrir leurs yeux à demi voilés, de sourire encore à la parole du saint roi, les soldats chrétiens, pleins de foi et l'espérance au cœur, s'endormaient du dernier sommeil. Bientôt le livre de mort vint se remplir des noms les plus chers à la monarchie!

Le premier baron chrétien, Mathieu III de Montmorency, le premier inscrit sur la liste funèbre des martyrs, « passa de vie à trespas » le 1<sup>er</sup> août. Le lendemain, Henri de Beaujeu, maréchal de France, Bouchard, comte de Vendôme, le comte de la Marche, Hugues X de Lusignan, Gauthier de Nemours, maréchal de France, les sires de Brissac, de Piennes, de Saint-Bricon, Gui d'Aspremont, Raoul de Nesle, suivirent dans la même fosse le rejeton du héros de Bouvines. L'épidémie, qui s'annonçait à la fois par une fièvre aiguë et une violente dyssenterie, les enleva en peu d'heures.

Philippe de France d'abord, puis le roi, son père, le roi de Navarre et le comte de Nevers, sont atteints de la même maladie, et l'alarme se répand d'autant plus dans le camp, que la contagion y devenait chaque jour plus intense, par l'horrible infection des cadavres jetés pêle-mêle dans des fosses de sable, où la terre ne les recouvrait qu'imparfaitement.

« Les physiciens » pensant alors que l'air de la mer serait plus salubre pour le jeune comte de Nevers, plus vivement atteint, Jean Tristan se vit séparé de son père, alité dans sa tente auprès de Philippe. — On le transporta sur la nef royale, le Paradis, le 3 août, dimanche matin, jour de l'Invention des reliques de saint Étienne. Le soir, il n'existait plus!... Né vingt-un ans auparavant à

Damiette « en grant tristesse », ce prince expirait, non loin de son berceau, plaint de l'armée entière; mais, en l'appelant à lui, le Ciel semblait vouloir lui épargner une amère douleur!

Ne voyant plus reparaître au chevet de son lit ce fils si digne de sa tendresse, Louis eut le pressentiment de sa perte : il contraignit même son confesseur à la lui avouer. Toutefois, « sa résignation fut telle, qu'il » semblait bien, à le voir, qu'ils ne se quittaient que pour » peu de jours! »

Cherchant même à cacher ses larmes, il ordonna de conserver les restes de Jean Tristan en un coffre de grand prix, afin de les transférer plus tard au Moustier royal de Saint-Denis, sépulture choisie par le jeune prince; mais, se souvenant que les rois ou les fils de France sacrés à Rheims avaient seuls jusque-là reposé dans les caveaux de l'abbaye, il désigna l'église de Royaumont comme le dernier asile du comte de Nevers.

Le Jeudi, 7 août, la contagion frappa Raoul de Gros-Parmy, cardinal-légat, cher depuis longtemps au monarque. Accablé alors d'une fièvre dévorante, navré surtout de tant de pertes, l'auguste chef de l'armée chrétienne, qui sentait d'heure en heure décroître ses forces, ne se fit plus d'illusion sur son danger personnel, et loin de se laisser abattre par la pensée d'une fin prochaine, son âme sembla y puiser une nouvelle énergie. Et cependant, combien son cœur souffrait à l'annonce à chaque instant répétée de la mort d'un compagnon d'armes! Le grand chambrier de France, Alphonse de Brienne, succombait à l'épidémie; le fidèle chambellan Pierre de Villebéon gisait à l'agonie, non loin

de son maître ; d'autres encore étaient près de rendre le dernier soupir.

Jean Pitard, Pierre de la Brosse, le chanoine Dudon, médecins ou chirurgiens du monarque, ne le quittaient pas d'un moment, et lui prodiguaient à l'envi leurs veilles et leurs soins : Louis en paraissait touché, mais la présence de ses chapelains lui semblait encore plus nécessaire. Il s'en faisait entourer, leur demandant le secours « de leurs prières et bonnes lectures ». Il remit alors en don à Guillaume de Mesmes, leur doyen, son propre psautier, « qui ne devait plus lui servir. »

Il se trouvait dans un état d'anéantissement presque total, quand on signala le débarquement au cap de Carthage des ambassadeurs de Michel Paléologue.

Ayant appris à Capo-Passaro, port de Sicile, que le camp des croisés se trouvait devant Tunis, ils venaient implorer la protection de Louis IX auprès de son frère pour le détourner de guerroyer les Grecs, après l'expédition d'outre-mer, ainsi qu'il en avait manifesté l'intention. Le célèbre Jean Vecchus (cartoliphex ou chancelier de l'empire d'Occident, depuis, patriarche de Sainte-Sophie) et Constantin Meliteneote, archidiacre de la chapelle du clergé impérial, faisaient partie de la députation.

Le monarque voulut les recevoir dans sa tente. En proie à une sombre inquiétude, le comte Robert d'Artois, Amicie de Courtenay, plusieurs barons et chevaliers, entouraient ce lit de douleur. Le chef des croisés, seul, montrait un front serein, calme : il retrouva encore assez de force pour accueillir les envoyés impériaux, et pour leur témoigner son vif désir du maintien de la

paix — « Oui, ajouta-t-il, d'une voix entrecoupée, vous » promets, si je vis, de concourir de tous mes moyens » à ce que vostre maître réclame de moi : en attendant, » vous exhorte à patienter et à avoir bon couraige! »

Les étrangers se retirèrent, pénétrés d'une profonde émotion, et donnant à leur tour l'assurance de ne rien épargner pour l'union des églises grecque et latine.

C'était le 24 août : Louis, ayant fait approcher de son chevet Philippe de France dont l'état s'était amélioré, demanda aussi les autres membres de sa famille : — « Chier fils, lui dit-il, après s'être recueilli, et s'animant par degrés, aye le cueur piteulx aux pouvres » et à leur misère... et les conforte et les ayde selon que » le pourras. Soulage-les de consolations et d'aulmônes, » et ayes le cueur compatissant envers tous ceulx que » penseras estre en souffrance de cueur ou de corps !

» Sois roide à tenir justice : fays-la à tous les subjects, » et jusqu'à ce que vérité te soit bien cognue, se advient » querelle entre ung pouvre et ung riche, soubstiens de » préférence le pouvre au riche !

---

M. le vicomte de Châteaubriand, OEuvres complètes, x, 101, 171, 176, 177. M. Michaud, Hist. des croisades, iv, liv. xv, p. 398, 401, 404, 636. Dom Berthereau, manuscrit. Fleury, Hist. eccl., xviii, 153, 155. Manuscrit de Gaignières, n° 282, 78. Le Beau, Hist. du Bas-Empire, xxii, 329. Manuscrit de la bibl. royale, 7418. L'abbé de Villers, Instr. de saint Louis à sa famille. Gaufridi, apud Duchesne, v, 466. Bossuet, xii, 102. Le confesseur de la reine Marguerite, f. 389. Hist. de l'empire de Constantinople, livre iii, p. 182. Manuscrit de Sainte-Geneviève, B. B., n° 23, in-4°, — Comment li roy endoctrina Philippe son faiz.

» Ayme dans le prochain, le bien, et hays le mal!

» Prends garde à aveoir bons baillifs et bons presvosts » en ta terre. Fays souvent prendre garde qu'ils fassent » bien justice!

» Donne volontiers povoir à gens de bonne volonté » qui en saschent bien user!

» Si tu as quelque chose pesant au cueur, dis-le à ton » confesseur ou à aulcun prud'homme qui saiche garder » ton secret. Si, tu pourras porter plus légèrement la pen» sée de ton cueur!

» Garde ton peuple en paix, et les bonnes villes et bon» nes cités en l'état de franchise où tes devanciers les ont » gardées. Car, par leur force, les puissants hommes re» doubteront de les attaquer. Et bien me souvient-il de » Paris et des bonnes villes de mon royaulme, qui m'ay» dèrent moult contre les barons, quand fus novellement » couronné!

» Fais abattre en ta terre, sagement et en bonne maniè» re, les traistres à ton pouvoir. Fais-les-en chassier et les » aultres maulvais gens, tant qu'elle en soit bien purgée!

» Prends garde, chier fils, de faire guerre à chrestiens, » sans grandes raisons, et se ne peulx t'en empeschier, » garde-toi qu'innocents en souffrent. Puis, la paix le plus » tost possible, et te souviègne du mot de saint Martin : » Faire paix, c'est atteindre au comble de toute ver» tu!

» Aye soing que les despenses de ta maisnie ne soient » point trop grandes!

» Te le répète, chier fils, aye charité pour les pou» vres, pour les misérables, pour les affligés! chier fils, » prie Diex que t'accorde toutes bénédictions, dont

» ung père bon et cordial peult bénir ung enfant! et ce » Diex en trois personnes veuille te délivrer de tous » maulx, et qu'après ceste vie mortelle, puissions tous » ensemble mériter de vivre avecques lui, de la vie éter- » nelle et perdurable! »

Après ces paroles, leçons sublimes données par une voix mourante à tous les rois de l'univers, et que l'auguste malade prononçait lentement, comme pour mieux en pénétrer l'âme de son successeur, il fit signe qu'on lui apportât un écrit tracé de sa main défaillante. Il contenait ses derniers conseils, et il le remit à son fils.

Ne pouvant parler à la reine de Navarre, qui fondait en larmes au pied de son lit, il donna à Thibaut un autre écrit, destiné pour elle. Il la fit ensuite approcher davantage, et faisant un effort pour lui recommander plusieurs points religieux, il lui confia un semblable enseignement, qu'elle devait remettre à la plus jeune de ses sœurs, Agnez, fiancée du duc de Bourgogne. Puis, l'ayant exhortée à adopter quelques nouveaux exercices de piété: — « Très-chière fille, dit-il, pensez-y bien! Moult de gens » se sont aulcunes fois endormis en folles pensées de pes- » chiez, et au matin, ne se sont trouvés en vie! La » meilleure manière d'aymer Dieu, c'est de l'aymer » sans mesure! Il a bien mérité que l'aymions, puisqu'il » nous a aymés le premier! »

CXLVI. La tente fleurdelysée, dont depuis trois semaines le royal malade n'était pas sorti, devenait de plus en plus l'objet de tous les regards, de toutes les pensées, de tous les vœux du camp. Le soir du 24 août, surtout, l'inquiétude y fut portée à son comble, quand on vit les chapelains, les confesseurs, les prélats, en habits sacer-

dotaux, un cierge à la main, se diriger vers le pavillon de France, portant le saint viatique dans le coffre de cuivre émaillé.

A leur retour, les chevaliers et les soldats se pressent sur leurs pas, les interrogent au milieu d'une foule consternée, recueillent leurs paroles en sanglottant, et tous admirent une piété tellement surnaturelle, qu'il fallait de pareils témoins pour y ajouter foi.

— « Tant qu'il a eu la force de parler, répète un des » chapelains, il a, selon sa coutume, récité à haute voix » matines, complies et les heures canoniales, avec l'un de » nous. — Amis, ajoutait-il par intervalles, ay achevé » ma course; ne me plaignez.... Estant le chef, est bien » naturel que marche le premier! Mais debvez me » suivre.... tenez-vous donc prêts au véage!

» Ne pouvant plus articuler distinctement, il a fait placer » un crucifix en face de lui, afin de s'exciter continuelle» ment à la méditation des mystères dont la croix est l'em» blème. Il s'était déjà confessé plusieurs fois à Geoffroy de » Beaulieu, et demandait le saint corps de notre seigneur » Jésus-Christ. Quand il a vu entrer le prêtre, l'hostie sainte » à la main, il a retrouvé assez de force pour se jeter de son » lit à terre, et il y est même demeuré longtemps ainsi

---

Duchesne, v, Lettre de l'évêque de Tunis au roi de Navarre. Guill. du Peyrat, Hist. eccl. de la cour de France, 669. Baillet, Vie des saints, v. Pierre de Condé, Lettres au prieur d'Argenteuil, au trésorier de Saint-Frambourg de Senlis, à l'abbé de Saint-Denis, etc. Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 310. Hist. de l'église gallicane, XII, p. 18. Charles Mills, Hist. des croisades, II, 240.

» prosterné en oraison. Frère Geoffroy lui a aussi administré l'extrême-onction, et notre prince a répondu » encore à chaque question ; il a récité les versets des sept » psaumes et nommé chaque saint des litanies. — Croyez-» vous, lui a alors demandé le confesseur, en lui pré-» sentant l'hostie, que ce soit le vrai corps de Jésus-Christ ? » — Oh oui ! et ne le croirais mieulx, a-t-il repris, même » si le voyais tel que les apôtres le contemplèrent au jour » de l'Ascension !

» Dès ce moment, plongé dans de séraphiques pensées, » l'oreille ravie par de saints concerts et comme déjà uni » à son Dieu, il n'est plus occupé que du ciel ou de la » propagation de la foi chrétienne.

» Enfin, messires, ajoutait le bon clerc, en racontant ces » choses, l'évêque de Tunis, toujours près du roi, nous » répète sans cesse : — En toute ma longue vie, n'ai vu » fin si sainte, si dévote, d'homme du siècle ou de » religion ! »

Ces récits, qui ne laissaient plus l'ombre d'espoir, transmis spontanément d'une extrémité du camp à l'autre, y imprimèrent une consternation impossible à décrire ; des cris douloureux partaient de tous les points ; des pleurs inondaient tous les yeux ; et l'on voyait des guerriers, des femmes, des enfants, oubliant leurs propres malheurs et leurs souffrances, agenouillés en oraison durant des heures entières sur le sable brûlant.

La nuit se passa ainsi, en prières et en mortelles alarmes.

Le lundi 25, le soleil faisait à peine étinceler la mer de Carthage, quand on vit se détendre lentement les pavillons fleurdelysés. A cette annonce, le camp

entier s'ébranle, bannerets, hommes d'armes, blessés, malades, tous accourent en tressaillant. Un des côtés de la tente royale se relève, et Louis, soutenu par les bras, apparaît revêtu d'un long cilice, une croix entre ses mains déjà livides, les yeux fixés vers un lit de cendres jeté à la hâte sur la terre desséchée; l'heure suprême du chef de l'armée doit s'achever sur cette couche ignoble; c'est sa dernière volonté; et à peine lui reste-t-il assez de force pour s'y étendre et faire signe de placer de nouveau la croix devant lui.

Isabelle d'Arragon, Amicie d'Artois, la reine de Navarre, la comtesse de Poitiers, étouffent leurs sanglots; leurs nobles époux, Pierre d'Alençon, les hauts barons, les aumôniers, les chapelains et les ambassadeurs impériaux, forment à genoux un cercle autour du mourant, dont jamais la majesté ne brilla d'un éclat plus pnre que sur ce trône de douleur, ayant pour sceptre et main de justice un crucifix; pour diadème, l'auréole des martyrs; pour dais, le ciel de Carthage; pour cour plénière, une armée en pleurs; et pour royaume, l'éternité!...

D'horribles convulsions semblent déchirer ses entrailles, et cependant, aucune plainte, aucun regret, aucun murmure ne sort de sa bouche. On l'entend seulement répéter d'une voix éteinte: — « Biau sire » Diex! aye mercy de ce peuple qui icy demeure » et m'a suivi sur ce rivaige! ô! conduis-le en son » pays, afin que ne soict contrainct renier ton sainct » nom! »

Vers les neuf heures, il proféra distinctement ces mots en latin: — « Faictes, Seigneur, que puissions

» dédaigner les prospérités de ce monde et braver ses » adversités ! »

Puis, il récita cet autre verset du psalmiste : — « O » mon Dieu ! sanctifie ton peuple et veille sur lui ! »

Il perdit alors presque entièrement la parole, « mais » regardoist encore les gens débonnairement et comme » s'il leur eust parlé ; et comme celui qui sait que les » meilleures choses s'envolent et les prières demeurent ; » que dans la crusche, ce qui sort d'abord est le plus » pur, et la lie reste ; tout aussi qu'en âge d'homme, » ce qui est très-bon est le commencement de la jeu- » nesse ! »

Les lèvres du mourant remuent de nouveau après un long silence, et on peut, en approchant l'oreille de sa bouche, recueillir encore diverses phrases entrecoupées et toujours empreintes d'une sainte extase. — « Pour » Diex ! murmurait-il, taschons de faire en sorte que » l'Évangile soit presché à Tunis ! O ! qui pourrait-on y » envoyer ! » Et il prononça le nom d'un frère dominicain, jadis envoyé en ce royaume.

Le monarque invoquait aussi l'assistance de la Vierge et des saints, auxquels il portait une spéciale dévotion ; surtout saint Denis, sainte Geneviève, la patronne du royaume et de la capitale ; puis, saint Jacques de Compostelle, nom associé dans son cœur à celui de Blanche de Castille.

Vers midi, un paisible sommeil semblait s'être emparé du royal agonisant, quand, se réveillant en sursaut : — « Jérusalem ! s'écria-t-il ; nous irons à Jérusalem ! » Il ajouta d'un ton pénétré : — « Ah ! qui le reconduira » en France, ce pouvre peuple que ay amené ici ! »

Trois heures après, de nouvelles étreintes contractent douloureusement ses membres; il fait un effort, se relève à demi, ouvre les yeux, les fixe vers le ciel, croise ses bras sur sa poitrine, puis, retombe sur la cendre, répétant avec le roi prophète : — « Seigneur ! entrerai » en vostre maison... vous adorerai en vostre sainct » temple ! glorifierai vostre nom !... irons en Hiéru- » salem ! »

La prière du juste couronné ne s'achève que dans le ciel.... L'ange de la mort y a répondu. A la même heure où son Rédempteur expirait sur la croix, la royale victime entrait dans la paix de Dieu, tendant encore les mains vers la Jérusalem céleste, ouverte sans doute pour la recevoir.......................................

.......................................

.......................................

— « Le roi est mort! Vive le roi! » Ce vieux cri de la monarchie française fut arrêté par la douleur; les hérauts d'armes, les grands officiers de la couronne se turent; et des gémissements universels annoncèrent seuls l'immense perte des croisés.

Philippe, le roi de Navarre, les princesses, tombent le visage contre terre; Villebéon jette un dernier regard sur son maître, et n'ayant plus à le servir, expire non loin de lui; une foule d'hommes d'armes hâves, décharnés, apparaissent comme autant de fantômes mouvants sortis du cercueil, versant des larmes, se frappant la poitrine, et contemplant leur noble chef......

CXLVII. Tout à coup, un mouvement extraordinaire parti du rivage appelle les regards vers cette mer bleuâtre

qui baigne aussi les rives de France, et où scintillaient des milliers de points lumineux. Bientôt, au mouvement régulier de la vague, a succédé celui des rames. Une forêt de mâts s'avance, balançant ses pavillons de toutes les formes, diaprés de mille couleurs; ses voiles blanches se détachent sur l'azur du ciel et des flots; et au-dessus d'elles, ondoient les pannoncels aux fleurs de lys et au lambel de Sicile. Pavoisée comme aux jours de fête, portant sur le tillac l'élite des chevaliers angevins, provençaux, napolitains, la nef royale du comte d'Anjou fend rapidement les ondes; les clairons, les hautbois y entonnent les joyeuses fanfares de l'arrivée; le cor y retentit comme un appel.

Surpris du morne silence qui l'accueille, le roi de Sicile, le front soucieux, la démarche précipitée, s'élance le premier sur la côte d'Afrique. A la vue des guerriers demeurés immobiles à son approche, il tressaille involontairement, et son cœur se trouble.

— « Comment se porte le roi mon frère? s'écrie» t-il. »

— « Jamais vif ne le reverrez! » répond douloureusement un des hommes d'armes; et de la main il lui montre le lit de cendres où le monarque est encore étendu.

Charles, hors de lui, vole vers le pavillon royal entouré de cierges, perce la foule des fidèles serviteurs en oraison, écarte le linceul, et s'écrie; — « Seigneur, » mon frère! » puis, il se précipite sur ce corps glacé, l'embrasse à plusieurs reprises, lui baise les pieds, les mains, les inonde de larmes, et demeure longtemps absorbé dans une muette douleur.

Reprenant toutefois son énergie : — « Songeons à » l'armée! » répète-t-il d'une voix ferme; et il court s'enfermer dans la tente du nouveau roi de France, retombé gravement malade. Après un entretien prolongé jusqu'à la nuit, Charles, sans prendre un moment de repos, parcourt les divers quartiers du camp, visite les hôpitaux, l'arsenal, donne partout des ordres; et l'aurore du 26 août le retrouve encore occupé à prévoir une attaque présumable, dans l'état d'accablement où les croisés sont plongés.

Ce jour même, investi du commandement suprême des troupes, Charles proclame Philippe III comme souverain, et reçoit en son nom le serment de tous les chefs.

Cependant, le corps du saint roi gisait toujours sur la cendre, tant il était devenu impossible de le dérober à la multitude attendrie, avide de contempler une dernière fois ses traits. — « Il avoist, disent les chroniques » contemporaines, le visaige plus cler et plus bel que » jamais en plaine santé, et sembloist à moult de gens » que fust vif, et voulust soubrire. L'aiguillon de la » mort était demeuré « sans traces, et, à l'ombre de l'é» ternelle croix, une majesté surnaturelle régnait sur ce » front large et auguste, comme un pressentiment su» blime de l'avenir! »

On croyait le voir, comme durant sa vie, la tête un peu penchée d'un côté, les regards pleins de douceur et de charme, la bouche petite et gracieuse, et conservant une attitude pleine de dignité.

Il fallait néanmoins se séparer de cet objet à la fois douloureux et consolant; et, d'après les ordres du comte

d'Anjou, les chirurgiens procédèrent à l'embaumement, commencé par l'extraction du cœur et des entrailles, que Charles destinait à l'abbaye sicilienne de Montréal. Puis, on plaça le corps dans une énorme chaudière pleine d'eau-de-vie, jusqu'à l'entière séparation des os et de la chair.

Le cœur et les ossements ayant été lavés et enveloppés d'une fine toile imprégnée de parfums, furent scellés dans un coffre précieux; le roi de Sicile les confia à Geoffroy de Beaulieu, dépositaire des plus secrètes pensées du royal défunt, en l'engageant à mettre sur-le-champ à la voile pour la France.

Mais à cette annonce, un soulèvement général se manifeste dans le camp, et d'une commune voix, l'armée demande à conserver le cœur du héros chrétien. — « Avec ce trésor, s'écrie-t-on, les soldats de France » ne redouteront plus d'ennemis ! » — Ce cœur royal, en effet, devenait une seconde oriflamme !

Charles d'Anjou le comprit sans peine; « car, disait- » on, autour de li, les mérites du glorieux sainct po- » voient garder et conserver l'ost, et le préserver onc- » ques de péril et dangier ! »

On résolut donc, pour plus de sûreté, et en attendant le départ, de placer les reliques sur une nef merveilleusement grande et forte, qui serait construite exprès et qui s'appellerait : « Porte-Joie »; en effet, elle devait porter avec elle tout ce qui avait été la joie des croisés, et maintenant, hélas! toute leur douleur.

Après plusieurs jours d'un deuil général, le premier soin de Philippe III fut d'annoncer son malheur à sa mère et aux régents de France, en leur demandant d'or-

donner des prières dans tout le royaume, pour « le noble » mort aymé de Dieu et des hommes, Loys, de pieuse » et brillante mémoire, illustre roy des François, nostre » seigneur et père adoré! »

Guillaume de Chartres, ainsi que quelques autres clercs et chevaliers, témoins de la fin héroïque de Louis, furent chargés de la triste missive, datée « du » camp devant Carthage, le vendredi d'après la Nativité » de la Vierge (12 septembre 1270). »

CXLVIII. Instruit de ces événements, Mohammed se rapproche jusqu'à deux lieues du château de Carthage. Devenus plus hardis, ses cavaliers se trouvent constamment en embuscade; et si quelque soldat croisé se hasarde pendant la nuit à franchir l'enceinte du camp, il est rare qu'il ne tombe pas entre leurs mains.

« Plusieurs combats se livrèrent autour du lac de la » Goulette, dont on voulait s'emparer pour se rappro- » cher de Tunis. Hugues et Gui de Beaucer, dans une » de ces escarmouches, se précipitèrent à travers les » escadrons ennemis à la tête de quelques aventuriers. » Tout plia sous leurs efforts, mais l'ardeur qui les em- » portait ne leur permit pas de penser au retour; ils » furent enveloppés : tous périrent après avoir fait un » horrible carnage; mais le comte d'Artois et le roi de » Sicile vinrent avec l'impétuosité de la foudre, et ren- » versèrent les barbares. »

Charles répondit bientôt à cette sorte de défi par une entreprise toute française; et secondé par Robert d'Artois, il s'empara, malgré les efforts de la cavalerie maure, du golfe de Porto-Farina, point important, boule-

vard des abords de Tunis. Les fantassins sarrasinois furent à leur tour taillés en pièces, et le comte-roi rentra au camp, laissant près de cinq mille ennemis morts sur le sable ou jetés dans la mer.

Cependant Mohammed reçut de nouveaux renforts, et ses bataillons, après avoir marché toute la nuit, arrivèrent jusqu'à portée du trait sans être signalés. « Hurlant alors de manière fort espouvantable, et qu'on » n'avoist oncques ouye », ils obscurcirent l'air d'une nuée de javelots. Mais trois mille d'entre eux payèrent bientôt de leur vie la téméraire confiance du monarque tunisien.

Jaloux de reprendre sa revanche, Mohammed ramène les maures à la charge, et un combat acharné s'engage le long de la plaine qui, du rivage, s'étend aux montagnes de Byrza. Héritier de la bravoure capétienne, Philippe s'élance au plus fort de la mêlée, suivi du roi son oncle et de Thibaut, tandis que le comte d'Alençon et les chevaliers du Temple veillent sur l'oriflamme déployée au centre du camp, non loin du cercueil royal. C'est en vain que les sarrasins cherchent à lutter ou à arrêter les français ; les infidèles éperdus se dispersent, inondant de leur sang

---

Guill. de Nangis, Grandes chroniques de France. Lettres de Thibaut, roi de Navarre. M. Michaud, Hist. des croisades, VI, 318. Le comte de Ségur, Hist. de saint Louis, 421. Bourdigné, Annales d'Anjou, fol. C. Dupleix, Hist. de France, II, 311. Félibien, Hist. de l'abbaye royale de Saint-Denis, f. 247. Le père Maimbourg, Hist. des croisades, 477. Hist. de l'égl. gallic., XII, liv. 34, page 32.

les défilés des montagnes, et un petit nombre n'échappe qu'en grimpant au sommet de Byrza. Mais le comte-roi leur réserve un épouvantable spectacle; de la crête de la colline qui domine le quartier-général de Mohammed, ils peuvent voir massacrer tous les malades, tous les blessés, et les richesses, traînées à la suite du souverain de Tunis, devenir la proie du vainqueur; tentes, pavillons, munitions, rien ne lui échappe.

Ce jour-là, les maures durent s'unir aux regrets de l'armée chrétienne, sur la perte d'un roi généreux et humain!

Malgré un si éclatant avantage, Philippe III ne s'abandonnait point à de décevantes illusions; il voyait les infidèles se recruter à chaque défaite, tandis que l'épidémie continuait à priver son armée de bons soldats et des meilleurs chevaliers. Lui-même, affaibli par de longues souffrances, contristé par tant de malheurs, ne se retrouvait plus la force d'âme nécessaire pour une si haute responsabilité, et il avait sans cesse devant les yeux l'image de la mort. Il adressa alors aux régents une charte testamentaire, destinée à régler la succession au trône, s'il ne tardait pas à rejoindre ses aïeux; elle était ainsi conçue :

— « Philippe, par la grâce de Dieu, à tous ceux qui » les présentes verront, nous faisons savoir que, sain » d'esprit, nous avons ordonné de nostre royaume :

» Si la mort nous advient avant que Louis, nostre » premier né, ou tout aultre de nos enfants, ait atteint sa » quatorzième année, voulons et disposons que Pierre, » nostre frère bien-aimé, en soit le tuteur principal et le

» défenseur. Lui donnons comme conseils, pour conduire » les affaires de nostre royaume, Eudes, archevêque de » Rouen ; Estienne, évêque de Paris ; Eudes, évêque de » Bayeux ; Philippe, évêque d'Évreux ; Mathieu de Ven- » dôme, abbé de Saint-Denis ; Simon, sire de Nesle ; » Pierre-le-Chambellan ; Julien de Péronne ; maistre » Henri de Vézelay et Jehan de Trêves, archidiacre de » Bayeux. Nicolas d'Alteuil et Jehan-le-Sarrasin auront » les comptes et le maniement des deniers.

» Voulons principalement que nostre frère appelle en » son conseil Pierre de la Brosse, le chambellan.

» Tout nostre trésor sera desposé au Temple.

» Donné au camp devant Carthage, le jeudi avant la » fête de saint Remy (octobre) l'an du salut 1270. » Dix seigneurs clercs ou laïques, au nombre desquels se trouvait Jean de Montz, furent chargés de porter cet acte aux régents.

Cependant la maladie continuait ses ravages ; on ne pouvait s'y soustraire qu'en changeant de climat, et rien n'était décidé encore sur le parti à prendre. Le conseil royal, souvent rassemblé à ce sujet, se séparait d'ordinaire sans adopter une détermination précise.

Mohammed trancha la question en faisant de lui-même les ouvertures d'une suspension d'armes, prélude d'une paix devenue aussi nécessaire aux croisés qu'aux sarrasins. On tomba bientôt d'accord sur les bases d'une trêve « de dix à quinze ans ; et elle se trouva conclue dé- » finitivement, le 30 octobre entre le prince illustre, » Philippe, roi de France, le prince illustre Charles, » roi de Sicile, et le prince illustre Thibaut, roi de

» Navarre, d'une part; et de l'autre, le kalife Iman, » commandeur des croyants, Aboud-Abd-Allah-Mohammed. »

On y stipula les conditions suivantes :

» Premièrement. Que la franchise du port de Tunis » serait reconnue par la France et ses alliées.

» Secondement. Que les prisonniers, de part et d'autre, » obtiendraient sur-le-champ la liberté.

» Troisièmement. Que la moitié des frais de la guerre, » fixés à 200,000 onces d'or (du poids de cinquante pièces » d'argent, monnaie de Tunis environ douze millions) » serait sur-le-champ comptée au roi de France et à » ses barons.

» Quatrièmement. Que dans l'étendue du royaume de » Tunis, la liberté d'exercer leur culte, d'élever des » églises, de prêcher la foi, de convertir même les mu» sulmans, serait accordée aux chrétiens.

(Cette clause, illusoire par le fait du retour de l'armée chrétienne, paraît avoir été insérée pour sauver l'honneur de la croisade.)

» Cinquièment. Il fut enfin convenu que le tribut au» quel Tunis se trouvait soumis envers les rois de Sicile, » serait doublé pendant les six ou quinze ans de la trêve, » et qu'on solderait immédiatement à Charles d'Anjou cinq » années d'arrérages. »

Les chargés de pouvoir s'apprêtaient à apposer les scels royaux sur le traité, quand la flotte d'Angleterre fut signalée en rade; et en peu d'instants, on vit débarquer le prince Édouard; Éléonore de Castille, sa femme, ce modèle d'héroïsme conjugal; son frère Edmond, et plusieurs hauts barons de leur suite. Espérant décider

son cousin à marcher sur Jérusalem, l'héritier des Plantagenet lui amenait un grand nombre d'hommes d'armes, de munitions de toute espèce, et des vaisseaux bien équipés.

A l'annonce de la trêve prête à être signée, Édouard indigné exhala sa colère dans les termes les plus vifs; refusant de prendre part à de nouvelles délibérations, et repoussant avec mépris sa part des 200,000 onces d'or : — « La guerre! la guerre! s'écriait-il; la demande! l'exi-» ge! pas de traité avec les infidèles!.... »

Seul de son avis, il courut s'enfermer dans sa tente avec son valet de chambre, appelé Fomen. Là, on l'entendit répéter, se frappant la tête de son gantelet : — « Par le sang Dieu! si chascun m'abandonne, irai à » Saint-Jehan d'Acre; dussé-je n'estré accompagné que » de Fomen! » Il manifestait surtout un grand courroux contre le roi Charles, son oncle, l'accusant, non sans raison peut-être, d'être l'instigateur d'un traité entièrement dans son propre intérêt.

Toutefois, l'exécution de la trêve était commencée. Chaque jour, les rangs des croisés se trouvaient éclaircis par la contagion; tous les vœux se dirigeaient vers un prochain retour, et les régents de France eux-mêmes suppliaient le jeune roi de se hâter. Les négociations interrompues se reprirent, et le scel royal fut apposé sur l'acte. Ne pouvant se résoudre à devenir témoin des dernières entrevues des députés maures et des croisés, le prince anglais mit à la voile, déterminé, malgré des dangers menaçants, à continuer seul une expédition à laquelle il s'était dévoué.

La flotte française ne tarda pas à s'éloigner d'une plage si funeste ; le 29 novembre, le roi Philippe, Charles d'Anjou, les autres princes, bannerets et chevaliers s'embarquèrent sur leurs galères, et le reste de l'armée les suivit : Porte-Joie, la nef de Geoffroy de Beaulieu, chargée du précieux dépôt des ossements du saint monarque, de Jean Tristan, de Pierre de Villebéon, de quelques autres illustres victimes, les précédait de peu de jours.

CXLIX. En perdant de vue les ruines de Carthage, le ciel rougeâtre d'Afrique et cette fatale côte, les croisés, malgré tant de cruels souvenirs, se livraient aux douces pensées du retour, au bonheur de revoir la patrie, la famille, les amis. Tout en déplorant leurs pertes : — « Du » moins, se disaient-ils, nous n'aurons pas à en redouter de » nouvelles ; » cette consolante illusion ne fut pas de longue durée.

Quarante heures d'une pénible navigation s'écoulaient à peine, que déjà une tempête des plus horribles menaçait la flotte entière. Elle se crut en sûreté, en abordant le vendredi, 22 décembre, dans la rade de Trapani, en Sicile ; mais dans la nuit du samedi au dimanche, l'ouragan se déchaîna avec une nouvelle violence ; les vagues en fureur entraînèrent les vaisseaux au loin, les brisèrent sur les rochers de la côte, et la magnifique nef « la

---

M. Michaud, Hist. des croisades, VI, 416. M. Reinaud, Trad. des historiens arabes, 521. Archives du royaume. Traité entre Philippe-le-Hardi et le roi de Tunis. Charles Mills, Hist. des croisades, II, 240.

Bonna Bucca », ainsi que dix-huit grands bâtiments neufs furent « engloutis au fond de la mer comme des » pierres. » L'équipage, les passagers au nombre de plus de quatre mille, de toute condition, de tout sexe, disparurent dans les flots; et mille autres environ, parvenus à gagner le rivage, succombèrent dans la journée. Porte-Joie, la nef des reliques, fut violemment entraînée par les vagues, mais se trouva sauvée comme par miracle.

Au milieu de la consternation génerale, les trois monarques, les princes, les comtes, les barons et les chevaliers, crurent voir dans cet événement désastreux un signe de la colère céleste, et regrettèrent le traité avec les infidèles. Réunis sur la nef royale, ils jurèrent sur les évangiles « de se croiser de nou» veau avant trois ans révolus, et de ne s'en dispenser » sans cause légitime, dont le roi de France sera l'arbitre » suprême. »

Mais l'arrêt fatal était porté; la faux de la mort s'acharnait sur les têtes couronnées, et la plupart des hauts personnages ne devaient pas revoir leurs propres états. Le roi de Navarre, affaibli par l'épidémie, inconsolable de la mort de Louis IX et de la catastrophe de Trapani, expire lui-même le 5 décembre, dans les bras d'Isabelle de France et de Philippe III. La reine de Navarre ne soutint pas le triple deuil d'un père, d'un époux et d'un frère; elle quitta la Sicile pour rendre le dernier soupir peu de mois après à Hières, en Provence, le 21 avril 1271.

Alphonse, comte de Poitiers, et Jeanne de Toulouse, partis pour Gênes, saisis d'une fièvre maligne au châ-

teau de Carletto près de Sienne, y succombent, le 15 et le 21 août. Un grand nombre de bannerets ou chevaliers de Navarre, de Champagne, de Foix, du Languedoc, de Provence, d'Anjou, les avaient précédés dans la tombe, quelques jours après leur débarquement de Trapani.

Se hâtant de fuir ce fatal rivage, Philippe aborde en Calabre avec Isabelle d'Arragon, alors enceinte, et veut avec elle traverser à gué le Savonte, auprès de Martanero. La haquenée que montait la reine touche un bateau de passage, s'emporte, se renverse; et la princesse, transportée mourante au château de Cosence, y rend son âme à Dieu, le 28 janvier.

Cette fois, la résignation et le courage semblent manquer au malheureux Philippe, et l'on a même à trembler pour ses jours; toutefois, de pieux devoirs le forcent à s'arracher à l'excès de sa douleur. Il fait embaumer le corps de sa chaste compagne, ordonne un service solennel pour le repos de son âme, et se rembarque avec son cercueil pour les états du roi de Sicile. Aux approches de Palerme, où le son de toutes les cloches signale l'entrée du monarque, on place sur une litière couverte de drap noir le coffre mortuaire du saint roi, les restes d'Isabelle d'Arragon et ceux du comte de Nevers, déposés aussi dans un coffret « séparé » moult honorablement et richement commis ». Un cortége nombreux les entourait.

A la porte de la ville, le clergé palermitain les reçut processionnellement, et s'empara avec respect de la chair, des entrailles et du cœur de Louis IX, réservées par Charles d'Anjou. Le cortége funèbre, sortant de Palerme et suivant le Cassaro, arriva au

pied des collines que surmonte la célèbre abbaye de bénédictins, dont le cloître est soutenu par deux cents colonnes de marbre blanc, chef-d'œuvre d'architecture sarrasine-normande, poétique séjour, surnommé l'Alhambra de la Sicile.

On plaça les entrailles du martyr non loin du tombeau de Guillaume II, dit le Bon, fondateur de la cathédrale.

Franchissant le détroit, Philippe débarque dans la Pouille et traverse la terre de Labour, Naples et Rome, suivi de Nicolas de Mailly, d'Eustache de Tuxy et d'Aubert de Longueval, fidèles gardiens du corps de Louis IX.

Une scène tragique l'attendait à Viterbe; Henri d'Allemagne, fils de Richard de Cornouailles et l'un des compagnons d'armes de Philippe, entendait la messe, quand des voix bien connues, celles de Gui et Simon de Leycester, ses cousins, s'écrient: — « Traistre! n'es» chapperas pas! » Fondant alors sur lui, l'épée nue, ils le poursuivent, le massacrent aux pieds des autels, traînent son cadavre sur le seuil de l'église et s'échappent.

Le conclave assemblé pour l'élection de Grégoire X se trouvait alors en cette ville; mais la présence de Philippe III fait oublier le meurtre de Henri. Les cardinaux, les prélats, les abbés, les clercs, la population entière, se pressent devant la litière de deuil, se prosternent devant les reliques du martyr de la foi, et s'efforcent de toucher le coffre qui les renferme. Philippe, en les quittant, donna « de saiges avis aux cardinaux du con» clave, qu'il baisa tous sur la bouche. »

Les mêmes démonstrations de respect, de vénération, attendaient le funèbre convoi dans toutes les villes que devait traverser le roi Philippe; « cependant, dit une chronique, les bourgeois de Crémone se montrèrent si vilains » et orgueilleux que le monarque fut obligé d'héberger au » couvent des frères mineurs. » Il n'en fut pas de même à Milan, qui offrit à ce prince douze chevaux de prix, magnifiquement caparaçonnés, et le supplia de prendre cette cité sous sa protection et de devenir son seigneur. La crainte de donner de l'ombrage à son oncle porta le monarque à refuser l'un et l'autre.

Guillaume IV, marquis de Montferrat, et Béatrix sa femme, fille de Manfred, reçurent également Philippe et sa suite avec des honneurs extraordinaires. Les voyageurs s'arrêtèrent ensuite à Verceil, prirent trois jours de repos à Suze, gravirent le mont Cénis, traversèrent la vallée de Maurienne, et arrivèrent enfin à Lyon, le 30 avril 1271.

Là, de nouvelles et éclatantes solennités signalèrent le passage des reliques royales; et en leur honneur, on suspendit, pendant la durée du séjour de Philippe, l'interdit et l'excommunication lancés contre la ville, par Gérard, évêque d'Autun, administrateur du diocèse.

---

Lettre de Pierre de Condet au prieur d'Argenteuil. M. Michaud, Hist. des crois., IV, p. 419; V, 168. Fleury, Hist. eccl., XVIII, 157, 160. Chronique de Saint-Denis. Mém. historiques sur la Champagne, Ier, 221. Ferreras, Hist. d'Espagne, IV, 265. Le père Anselme, III, f. 81. M. de Sismondi, Hist. des rép. ital. au moyen âge, III, 407. Touron, Hist. des hom. ill. de l'ordre de Saint-Dominique, Ier, 355. Hist. de l'égl. gall., XII, 36, 37.

Le malheureux monarque connut à Lyon la mort de la reine de Navarre; il reprit alors la route de sa capitale, traversa Mâcon, Châlons et s'arrêta à Cluni. Ce fut de cette abbaye, que Philippe, le 6 mai, adressa la lettre suivante à Jean de Verneuil, un des derniers abbés qui avait vu son père avant son départ, et qui tenait alors à Montpellier un chapitre de l'ordre des frères prêcheurs, dont il était général. Le prince récapitulait en quelque sorte en cette missive la série de ses malheurs :

— « O vous qui passez par le chemin, vous, dis-je, » mes bien-aimés, marchant en cette vallée de larmes » par le sentier de la pauvreté volontaire, considérez et » voyez s'il fust jamais douleur comparable à la mienne, » ou s'il peut y avoir affliction semblable à celle dont le » Tout-Puissant vient de remplir mon cœur! Les premiers jours de notre règne, que sont-ils? qu'une suite » de calamités, d'épreuves, de tribulations! nous en avons » épuisé toutes les horreurs!

» Le premier coup a porté sur la personne de notre » père et seigneur, ce grand prince, qui par l'innocence » de sa vie et l'éclat de ses vertus était entre les souverains de la terre ce que le soleil est parmi les autres » astres; ce monarque, dont le souvenir est si doux, et » et la réputation portée aux extrémités de la terre, faisait » la consolation de tous ceux qui parlaient de lui ou en » entendaient parler; couché sur la cendre, pendant qu'une » griève maladie nous frappait nous même, il a rendu » son âme très-pure au Créateur, et à la même heure où » le fils de Dieu est mort sur la croix, pour le salut du » monde! — En vous racontant ceci, nous sentons, hé-

» las ! combien ce triste récit augmente encore l'amer-
» tume de notre affliction !

» La mort nous a encore enlevé notre cher frère Tristan, » comte de Nevers, qu'un excellent naturel et une sagesse » bien au-dessus de son âge rendaient infiniment aimable; » l'illustre roi de Navarre, notre beau-frère et sin- » cère ami; notre chère épouse, Isabelle d'Arragon, » reine de France, que tant de belles qualités rendaient » agréable à Dieu et respectable à tous nos sujets, nous » l'avons vue expirer le mardi avant la fête de la Puri- » fication !

» Certes, il serait bien difficile de dire tout le mal » que nous fait souffrir la vue des précieuses reliques » d'un père, d'un frère, d'une épouse, que nous faisons » transporter, comme il convient, au lieu destiné à » leur sépulture. De tels objets toujours sous nos yeux » sont comme autant de flèches aiguës qui nous déchi- » rent sans cesse les entrailles !

« Au milieu de tant de maux, notre très-chère sœur, » Isabelle, reine de Navarre, pouvait nous donner quel- » que espèce de consolation.... et c'est la mort de cette » illustre princesse qui vient de mettre le comble à notre » trop juste douleur ! Cette vertueuse reine s'est repo- » sée dans le Seigneur le jeudi avant la fête de saint » Marc.

» O roi de gloire ! roi des vertus ! toujours juste et » toujours terrible dans vos jugements ! hélas ! pourquoi » m'avez-vous fait survivre à un père si cher ? Seigneur » mon Dieu ! après avoir appelé à vous tous ceux qui » vous étaient agréables, voudriez-vous me rejeter de » votre face, permettre que je fusse enseveli dans l'abîme

» profond de cette mer orageuse? ou plutôt, ne voulez-» vous pas montrer qu'il n'est rien de plus fragile que » la vie de l'homme? ... Que votre saint nom soit donc » à jamais béni! qu'il soit béni par toutes les créatures!..

» Et vous, frères bien-aimés, nous vous conjurons » de prier pour nos chers défunts!

» Donné à Cluni. »

En quittant l'abbaye, Philippe prit la route de Troyes, où l'on déposa solennellement le corps du roi de Navarre, en attendant sa translation aux cordeliers de Provins, qui renfermaient déjà les cœurs de son père et de son frère Henri. Les restes de sa fidèle compagne étaient en chemin pour venir le rejoindre à cette demeure, leur dernier rendez-vous!.

CL. — La cour solitaire de Vincennes se trouvait alors en proie à la plus vive anxiété, et à des émotions impossibles à peindre. Pendant des mois entiers, aucune nouvelle de l'expédition n'était parvenue en France, après l'annonce d'un premier et éclatant succès transmis par la voix publique; mais les premiers messages avaient été loin de le confirmer; d'autres étaient venus contrister, abattre même les esprits; et enfin, les missives de Pierre de Condet, chapelain du roi, chanoine au monastère de Sainte-Marie de Cagia, près de Meaux, puis prieur d'Argenteuil, préparèrent la capitale à la catastrophe déjà prévue.

Enfin, arriva à la malheureuse Marguerite, seule avec la jeune comtesse de Nevers, la lettre écrite le 12 septembre, du camp devant Carthage. L'évêque de Paris, Étienne Templier, accourut lui offrir les consolations qu'on ne trouve qu'au pied de l'autel « de celui qui frappe

» pour récompenser, qui afflige pour réjouir », et les deux infortunées veuves courbèrent leur front devant la volonté suprême.

Ne pouvant croire, ni l'une ni l'autre, que de nouvelles douleurs leur soient encore réservées, elles apprennent successivement le désastre de Trapani, ses fatales suites, et les pertes nombreuses de la chevalerie de France. Alors, depuis Vincennes jusqu'aux extrémités du royaume, semble s'étendre un immense voile de dueil, unissant à la fois aux mêmes regrets, aux mêmes afflictions, la maison royale, chaque province, chaque famille. De tous les points de la France, « arrivaient princes, » bannerets, hommes d'armes, en grant dueil et des» tresse. Le noble comte de Foix, entre autres, parti » avec tant de joye et si nombreux équipaigè, revenoist » presque seul en son palais, ayant perdu ceste four» milière et drue abundance de soldats enmenés oultre» mer. L'ung cherchoist son filz, l'aultre, son nepveu, » le mari, le gendre, le frère;... ce qui donnoist moult » rudes atteintes au pouvre seigneur, qui avoist le cueur » généreux,... et lui faisoient de regret froncer le sourcil, » frapper la poictrine, croiser les mains à tous coups, » noyant de larmes tous ceulx qui s'approchoient de lui! »

Affaissée sous le poids de la douleur, Marguerite ne quittait plus le seuil de Vincennes ni l'oratoire du donjon, invoquant sans cesse le Rédempteur divin pour le roi son époux, et ce saint martyr lui-même, pour le royaume et ses enfants. Les deux illustres veuves durent néanmoins s'arracher à leur solitude, pour aller à Notre-Dame de Paris assister au sermon en vers prononcé par Robert de Saincériaux, dans le courant du mois qui suivit la fatale nouvelle.

— «O mort! s'écria l'orateur poëte dans sa péroraison, » ostastes de ce siècle le meilleur roy, le plus prud'homme » et le plus droicturier! sans peschiez, plain de vertus, » qui oncques fust sacré!... Oui, estoist prud'homme, » rempli d'honneur, de proësse. Aussi, chascun l'aimoist, » et le monde est en grant douleur de sa mort! »

Des larmes universelles prouvaient que ces éloges étaient dans tous les cœurs.

Enfin, le soleil levant du vendredi 21 mai 1271 vint éclairer un de ces spectacles heureusement rares dans les fastes des nations, où l'on vit un monarque entrer dans sa capitale, après moins d'un an d'absence, et au milieu des cercueils de tous les siens! Sa noble mère avait eu la force d'aller à sa rencontre; mais à la vue des coffres funèbres, son courage s'évanouit, et ayant serré Philippe sur son cœur, baigné son visage de larmes, elle courut ensevelir ses angoisses, étouffer ses sanglots au fond d'un cloître du faubourg Saint-

---

Joinville, fol. 158, 406; édition de M. Petitot. Fleury, Hist. eccl., XVIII, 161. Félibien, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, f. 249, 306, 370, 394. Poncet de la Grave, Tableau des maisons royales, p. 75, 249. Grandes chron. de Saint-Denis. Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, Ier, f. 325, 326. M. Michaud, Hist. des croisades, IV, 419, 420, 423; V, 513. Manuscrit de la bibl. royale, n° 7218, p. 24. Hist. de Foix et du Béarn, 191. Touron, Hist. des hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, Ier, 293, 301. Le confesseur de la reine Marguerite. M. de Saint-Victor, Hist. de Paris, V, p. 531. Lettres de Pierre de Condet. Hist. littéraire de la France, XIX, 148, 386. Hist. de l'église gallicane, XII, livre 34, page 38 et suivantes.

Marcel, résolue à ne plus quitter ce couvent de cordelières, enrichi de ses bienfaits, où elle mourut vingt-quatre ans après (1295), pleurant encore son époux, sa fille et le fils de Damiette.

La suite peu nombreuse de Philippe III suffisait à peine à entourer les cercueils recouverts de velours noir; elle marchait silencieuse, derrière deux rangs de prélats, d'abbés, de clercs et de moines en robes et ornements de deuil et chantant les psaumes des trépassés. Tous les regards attendris se portaient sur le jeune souverain, à pied entre ses deux frères, Pierre et Robert. Le front pâle, les yeux humides, les joues creuses, la démarche lente et pénible, Philippe témoignait assez par son changement tout ce qu'il avait souffert, tout ce qu'il souffrait encore, comme fils, comme époux, comme frère, comme roi...... Et cependant le courage du Hardi n'avait point failli au pèlerinage mortuaire.

Sur le seuil de la cathédrale, les gémissements de la multitude éclatèrent de nouveau et firent retentir douloureusement le chœur et les vastes nefs, si souvent témoins de l'admirable piété des royaux défunts.

Une tristesse morne, exprimée par des pleurs, des prières et un recueillement religieux, telle fut la pompe déployée à l'entrée du souverain. Toutefois, dans l'intérieur de la basilique, « y eust-il grant luminaire, révé» rences, processions, et y chanta-t-on les vespres des » morts, bien et haultement... et avoist entour les bières » grant multitude de nobles gens, lesquels toute la nuit » veillèrent jusques au matin ».

Le lendemain, 22 mai, on vit reparaître Philippe III à Notre-Dame avec ses deux frères, pieds nus, en sim-

ples vêtements de deuil. Après s'être mis en oraison devant les reliques sur lesquelles il veillait depuis Carthage, le monarque, comme autrefois Louis VIII et le comte de Boulogne à la mort de Philippe-Auguste, prit le coffre qui renfermait les cendres de son père, et annonça l'intention de les porter tour à tour, avec Pierre d'Alençon et Robert de Clermont, jusqu'au Moustier royal de Saint-Denis, vers lequel se dirigèrent aussitôt les flots de la population parisienne.

L'archevêque de Rheims et le nouvel archevêque de Lyon, Henri de Villiers, neveu du sénéchal de Joinville, d'autres prélats encore, sollicitèrent l'honneur de porter les saints ossements; plusieurs barons s'en firent également gloire; et le sire de Joinville, l'âme oppressée, fut vu tenant entre ses bras, pressant contre sa poitrine, les restes du meilleur des maîtres, d'un royal ami!

Les princes se reposèrent sept fois, dit-on, et sept croix ou oratoires gothiques, en forme de pyramides, avec la figure des rois surmontées d'un crucifix, attestèrent durant des siècles l'accomplissement du devoir filial.

Une double haie de dames, de chevaliers, de bourgeois, de paysans, remplissait la route depuis le parvis de la cathédrale au Moustier, et précédait le cortége, formé d'archevêques, d'évêques, d'abbés, chantant les antiennes des morts. Derrière le roi et les fils de France, marchaient l'archevêque de Sens et l'évêque de Paris qui, revêtus de leurs habits pontificaux, avaient présenté les reliques à l'absoute.

On arriva ainsi, dans le plus grand ordre, à environ une demi-lieue de l'abbaye, dont on apercevait déjà la

flèche élancée dans les airs, comme un phare suprême offert aux têtes royales courbées par l'adversité. Là, se réunirent à la procession générale, tous les moines en longues chapes de soie, un cierge à la main.

Si jamais le néant des grandeurs, la vanité des dignités humaines ont pu se montrer à nu aux yeux des hommes, nulle autre pompe royale ne l'offrit plus vivement sans doute; et l'on eût vainement imaginé que le sentiment d'une vaniteuse préséance se réveillerait en face du cercueil du chef de la grande race, le plus humble des rois chrétiens, de celui qui avait voulu mourir sous la cendre! Cet affligeant spectacle fut cependant donné aux funérailles de Louis IX.

L'abbé de Saint-Denis, Mathieu de Vendôme, ex-régent de France, croyant de son devoir d'user en entier des prérogatives de sa dignité, ou craignant un empiétement des prélats célébrants s'ils entraient en son église revêtus de leurs insignes (quoique son abbaye fût également indépendante des diocèses de Sens et de Paris), leur en refusa les portes quand ils s'y présentèrent.

Les princes, le roi Philippe lui-même, toujours chargés des cercueils, demeurèrent ainsi devant le parvis; et la basilique de la mort, dont les cloches sonnaient à grandes volées, ne s'ouvrit que lorsque les deux prélats eurent quitté leurs ornements pontificaux hors des domaines temporels du Moustier royal. Alors seulement le cortége pénétra dans la nef. Tout-puissant à cette époque, Mathieu de Vendôme ne se doutait guère qu'il avait sous les yeux, dans Pierre de la Brosse, l'homme destiné à paralyser son influence et à détruire sa faveur.

Après un long et solennel service, et plusieurs messes célébrées au milieu des larmes universelles et d'un concert de bénédictions sur le royal défunt, le caveau funéraire s'ouvrit, et Louis le Saint fut placé, selon ses intentions, derrière l'autel de la Trinité, dans un cercueil de pierre recouvert d'une simple tombe plate, entre son aïeul Philippe-Auguste et son père Louis VIII. Le fidèle Pierre de Villebéon reposa à ses pieds, « tout à la ma» nière que il gisoist estant en vie ». On inhuma Isabelle d'Arragon sous un mausolée de marbre noir; Jean Tristan, malgré la disposition prise par le feu roi, ne le quitta pas plus après sa mort que durant sa courte carrière.

Le comte de Brienne, Alphonse II, eut l'insigne honneur de figurer parmi ces illustres trépassés; et l'on ne tarda pas non plus de transporter sous les mêmes arceaux le comte et Jeanne de Toulouse, les derniers pèlerins d'outre-mer, et dont la mort ajouta à la couronne de France le grand fief de Raymond VII.

Quand les dalles de marbre eurent été scellés, Jean de Sainçois prononça en chaire, au milieu d'un religieux silence, l'oraison du saint roi. Le prédicateur, n'espérant pas trouver des paroles assez éloquentes et à la hauteur d'un tel sujet, se borna presque entièrement à retracer la vie chrétienne de Louis IX; en effet, quel panégyrique eût jamais pu égaler cette naïve narration, devant un auditoire composé de tant d'illustres témoins de l'héroïsme du monarque, de ses vertus, de sa bravoure, de sa sagesse, de sa justice, de son inépuisable bienfaisance!... Chacun en savait par cœur les traits sublimes; car la plupart des assistants

s'étaient trouvés les compagnons d'armes du noble prince, les dépositaires de sa confiance, les dispensateurs de ses bonnes œuvres, de ses dons.

Et toutefois, la multitude émerveillée, et comme confondue par ce simple récit, ne pouvait en croire ses souvenirs, tant ils paraissaient élever le royal défunt au-dessus de l'humanité!

L'orateur chrétien rapporta entre autres plusieurs belles actions ignorées jusqu'à ce jour, et que le sénéchal de Champagne, présent à cette touchante allocution, lui avait juré « estre vrayes par serment ».

En s'arrachant des nefs de l'abbaye, la foule qui les encombrait, morne, consternée, émue, se redisait encore la vie du père des Français, « son éloge était dans la » bouche du prince, du prélat, du chevalier, comme dans » celle du plus obscur villageois. » Chacun avait quelque nouveau trait à raconter de cette royale carrière si bien remplie, et des années s'écoulèrent sans qu'on se lassât de rappeler les titres nombreux du saint monarque à l'amour, au respect, et à la reconnaissance du royaume.

On éprouvait une sorte de consolante jouissance à répéter les récentes poésies composées chaque jour à la louange du bon prince. On distingua surtout « les *Regrès au roy Loys* », l'un des poëmes les plus populaires de Rutebeuf, trouvère plus connu jusqu'alors par la mondanité de sa vie et des sujets profanes qu'il choisissait.

— « Ah! s'écriait le moine poëte, on dit bien vrai...
» Tout à temps frappe à la porte, cil qui annonce maul-
» vaises nouvelles à gens de la maison!...

» Ah! celle-ci me desconforte! la justice est ensevelie!
» la loyauté morte!

» A qui désormais s'adresseront-ils, les pauvres gens? » Ils ont perdu ce bon roy qui tant les sçut aymer. » Tourterelle de simplesse! colombe sans amertume!... » il a passé les mers pour aller au sépulcre!

» Dieu souffrit la mort pour lui... il l'a pour Dieu » soufferte, et Dieu lui a ouvert la porte du paradis!

» Non, par la Vierge mère! ne crois pas que plus » débonnaire roy montast oncques sur selle de pale- » froy!... Il estoist plus simple que prestre à l'autel!

» Mirouer de justice! net de tout peschiez! soutien et » colonne de saincte Esglise! nous vous avons donc » perdu, vous qui teniez le royaulme au profit des ba- » rons comme de la gent menue!

» O mort! faire pire, tu ne pouvais!... tu as nostre » soleil couvert de ta nuée!... »

» Mais, bon roy Loys, ceste mort qui à nous est » rude et amère, est doulce pour vous!... Elle nous » est màratre, mais vous devient mère; car vous estes » couronné où règne Dieu le père... Vous le voyez, » ce Dieu, ô vous, fils de la royne Blanche!

» Nous avons heureusement un rejeton de vous, vostre » fils Philippe. La branche règnera, puisque la cime » est morte!

» Ah! mort! as pris aussi le bon comte sire Jehan » Tristan! pris l'oiseau et l'oisillon ensemble! le beau » damoisel, droict comme roseau, aux yeulx noirs » comme faulcon, et homme le plus plain de sens qui » oncques monta à cheval.

» Oui, si eusses pris à l'espée cinq cent mille aultres, » n'en serais aultant blasmée, ô mort! qui passât oultre- » mer pour prendre nostre père!

» Cordelier, prud'homme, priez de bon couraige pour
» le roy Philippe, pour tout son baronnaige et ceulx
» qui ont péri dans le véage. Puisse Dieu, qui a son
» imaige les fist, en aveoir mercy! »

Raymond Gaucelm de Béziers, chantait à son tour ces vers en l'honneur du feu roi: — « Il est mort le guerrier qui, dans le monde n'avait » pas son égal, le plus brave des braves!.... Ce trépas » nous cause » une perte que nul homme ne peut apprécier... Allons » donc tous outre-mer le venger ainsi que Dieu!... »

Quoique, dans sa pieuse humilité, ce prince eût défendu, par son testament, que la place où il reposerait à Saint-Denis fut désignée par aucun signe extérieur, la tendresse de sa famille, le vœu général l'emportèrent; et peu après la cérémonie funéraire, des lames d'argent merveilleusement ciselées recouvraient déjà ses cendres, et l'on travaillait « sa tombe d'or et d'orfé- » vrerie, de noble facture de travail ». Durant près de deux siècles, ce monument d'art excita l'admiration et l'attendrissement. L'usurpation d'un monarque anglais en dépouilla violemment l'antique abbaye; mais du moins les catacombes royales furent respectées; l'ombre du saint roi veillait sur elles. Le spectacle d'une profanation inouïe était réservé à l'usurpation de l'impiété et du vandalisme, hurlant de rage au nom du prince encore invoqué par la France monarchique.

Et cependant, peu d'années après le 25 août 1270, on avait vu des provinces entières demander à se réunir à la couronne des lys, avec l'unique condition « d'avoir » les saiges coustumes du roy justicier! »

CLI. Alors circulait déjà dans la capitale, comme

au sein des campagnes, le récit des prodiges opérés par la puissante intercession du pieux monarque; son tombeau, devenu le but de pèlerinages multipliés, était sans cesse entouré d'une multitude qui l'invoquait à grands cris, répétant le miracle de la veille, et réclamant la béatification de leur protecteur.

La grande voix populaire ayant retenti jusque sous les voûtes du Vatican, une enquête solennelle de canonisation, sous la direction de l'archevêque de Rouen et des évêques d'Auxerre et de Spolette, pour les miracles, s'ouvrit et se continua durant les pontificats de Nicolas III, de Martin IV et de Nicolas IV, qui y appelèrent trente-neuf témoins jurés. On y comptait, parmi les membres de la famille royale, Philippe III lui-même; le roi de Sicile, Charles d'Anjou; Pierre, comte d'Alençon; puis, Jean d'Acre, comte de Brienne; des chambellans du feu roi, hommes graves et d'autorité; de vieux compagnons d'armes de Louis; les abbés de Saint-Denis, de Royaumont et de Chaalis; les évêques d'Évreux et d'Auxerre; des députés de presque tous les ordres religieux. Geoffroy de Beaulieu n'existait plus, mais il avait écrit la vie du saint monarque. Le sénéchal de Champagne ne pouvait manquer à cet appel, lui qui avait érigé le premier une chapelle à son noble maître.

Au milieu de ces déclarations, on ne peut s'empêcher de citer celle de Simon Duval, prieur du couvent des frères prêcheurs de Provins.

— « Oncques vis-je jamais, dit-il, homme de si grant » révérence en paroles et en regards... et jaçoit que eus » parlé plusieurs fois à aultres princes séculiers et à

»prélats, et à grant personnes, et jaçoit encores que »feusse moult familiers et moult privé à cel benoies roy, »nonobstant ne venois oncques en sa présence, sans »grant révérence et sans une manière de paour, aussi »comme se allois à ung sainct! »

Enfin, après douze années, le 18 août 1297, le chef de la chrétienté, alors Boniface VIII (Benoît Caëtan, ancien chanoine de Paris et de Lyon), signa la bulle qui plaçait au rang des élus du ciel, ce roi, l'honneur éternel de la France et de son siècle, et instituait sa fête au 25 août suivant.

Officiant en personne, la tiare en tête, le jour de la canonisation, le souverain pontife prononça deux sermons, avec ce texte :

— « Rendez à César ce qui est à César ! »

— « Le roy pacifique est glorifié ! »

Il fit ensuite entendre ces paroles, bientôt répandues d'une extrémité du royaume à l'autre :

— « Maison de France ! réjouis-toi, d'avoir donné au »monde un si grand prince ;

» Réjouis-toi, peuple de France, d'avoir eu un si bon »roy! »

FIN DU VII^e ET DERNIER LIVRE.

# NOTES,

## GLOSSAIRE, DOCUMENTS HISTORIQUES,

## ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### LIVRE SIXIÈME.

### 1254—1260.

*Page 4, ligne 31.* « en pressant son vaillant époux » contre son cœur, »

Malgré cette touchante preuve d'amour conjugal, il paraît que Geoffroy IV de Châteaubriand ne tarda pas à se consoler de ce malheur, et qu'il s'était remarié avant la fin de 1251. De vieilles chroniques ajoutent même que sa femme estoist morte « de male paour, à l'apparition du mary qu'elle cuydoist estre » desfunct. »

Le testament de l'illustre banneret, daté de la même année, et scellé de seize scels, fondait une maison de religieux de la Trinité auprès de son château. Par un autre testament de 1260, il assigna vingt-quatre livres de rente au couvent de Meilleray, fondé en 1132, par saint Bernard, afin que les religieux pussent « à l'avenir substituer le pain de froment à celui » d'orge, de seigle ou d'avoine, dont ils se nourrissaient auparavant ».

L'ancienne baronnie de Châteaubriand portait : de « gueules » semé de pommes de pin d'or sans nombre, et depuis, par- » semé de fleurs de lys (dit Gui-le-Borgne), par concession » expresse du roi saint Louis, en reconnaissance des services

» d'un seigneur de cette maison à la bataille de la Massoure, où » saint Louis, Pierre Mauclerc et ledit seigneur de Château- » briand, furent faits prisonniers. »

Il ne peut s'agir ici que de Geoffroy IV. Ce haut baron avait auparavant pour devise : « *Je sème l'or* ». Quand le saint roi lui eut concédé les fleurs de lys, il adopta celle-ci : « *Mon sang a* » *teint les tentes de France!* »

Un exemplaire de Gui-le-Borgne (Armorial de Bretagne), avec des notes du père Menestrier, existe à la bibliothèque publique de Lyon, sous les nos 27, 161, 254. Le sévère critique a plus d'une fois mis en marge : « Non noble ».

*Page* 16, *ligne* 31. » et leurs successeurs ne répu- » dièrent point ce sinistre héritage, »

Le successeur d'Innocent IV fut Alexandre IV, élu à Naples le 15 octobre 1254.

Ce pontife signala son avénement en rendant aux frères prêcheurs les fonctions et les priviléges dont Innocent IV les avait dépouillés sur les plaintes de l'université de Paris.

Ce fut sous ce pape que parut en Italie, vers 1259, la secte des Flagellants, et que, sur la demande de saint Louis, dit-on, des inquisiteurs furent envoyés en France. Si l'histoire n'a point dissimulé ni cherché à atténuer ce dangereux excès de zèle, elle doit ajouter qu'il n'en résulta pas de fâcheux effets pendant ce règne.

Dans une de ces bulles, Alexandre IV parlait ainsi de ce monarque : « Qu'encore que le roi de France soit au-dessus de » tous les autres par sa noblesse, Louis le relève plus haut en- » core par l'éclat de ses actions! »

D'une piété exemplaire, mais d'un caractère faible, et trop porté à écouter les flatteurs, ce pape ne sut, dit-on, opposer ni à ses ennemis, ni au malheur, assez de force ni assez de dignité. Ennemi déclaré de Mainfroi, il fut forcé de se retirer à Viterbe, où il mourut le 25 mai 1261.

Fleury, Hist. ecclésiastique. Summa Bullarum, etc.

*Page* 20, *ligne* 18. «Louis se décida à opposer son »scel royal.»

Le père Anselme (tom. II, f. 83, Hist. chr. et gén.) rapporte que saint Louis conclut la paix avec Henri III, le 18 février 1258, à Corbeil, près Montpellier; erreur échappée sans doute à l'infatigable savant.

« Au grand étonnement de ses contemporains et de la posté» rité, dit au sujet de ce traité l'auteur de l'Europe au moyen » âge, Louis rendit une grande partie de ses conquêtes à Hen» ri III, qu'il pouvait naturellement chasser de France. Il eût » été difficile, il est vrai, de soumettre la Guienne, hérissée » de places fortes, et la conquête de cette province eût pu jeter » l'alarme parmi les autres vassaux de la couronne; mais il » n'appartient qu'aux âmes vertueuses de discerner la sagesse » qui réside dans les conseils modérés. Dans la position où se » trouvait la monarchie française, un roi vulgaire eût fomenté » avec art, ou, du moins, eût vu avec plaisir les dissensions » qui s'élevaient entre les principaux vassaux; Louis se fit » constamment un devoir de les réconcilier, et en cela, sa » bienveillance eut encore tous les effets d'une politique pro» fonde. Ses trois derniers prédécesseurs avaient pris l'habitude » de se constituer comme médiateurs en faveur des classes » moins puissantes: le clergé, la petite noblesse, et les habi» tants des villes privilégiées. Ainsi, la suprématie de la cou» ronne devint une idée familière. Mais l'intégrité parfaite de » saint Louis dissipa tous les soupçons et accoutuma même les » feudataires les plus jaloux à le regarder comme leur juge » et leur législateur; et comme l'autorité royale n'avait été dé» ployée jusque-là que dans ses plus douces prérogatives, la » dispensation des grâces et la réparation des torts, il y eut » peu d'observateurs assez attentifs pour remarquer dans la

» constitution française le passage d'une ligue féodale à la » monarchie absolue. »

Le père Anselme fait connaître des pièces historiques concernant le duché d'Aquitaine, et l'acte d'hommage lige et serment de fidélité prêté à Louis IX, par Henri III, duc d'Aquitaine, en conséquence du traité de 1259. L'abbé Fleury en assigne cependant l'époque au 18 mai 1258; les actes de Rymer, au 20 mai et octobre 1259. (Voyez Hist. d'Angleterre, Thoyras, II, fol. 590.) Dans les mêmes actes cités par ce dernier historien (II, 718, 724), on retrouve des lettres de l'an 1261, par lesquelles Henri III voulait prendre sa belle-sœur, Marguerite de Provence, pour arbitre des démêlés qu'il avait avec le comte de Montfort, son beau-frère. Il se soumit ensuite au jugement de la reine de France, par lettres patentes données à la Tour de Londres (26 juillet 1261), touchant ses différends avec le comte et la comtesse de Leycester.

Il existe aussi (ib., fol. 730) une reconnaissance de Marguerite sur certains joyaux qu'elle a reçus du roi Henri III, et qu'elle a mis en dépôt au Temple. (Datée de Saint-Germain, le mardi après la Pentecôte 1261.)

On trouve également dans le même historien une lettre de Henri III adressée à Louis et à la reine de France et à celle de Navarre, pour les prier d'intercéder auprès du pape en faveur de son fils Edmond, afin qu'il lui conserve ses droits au royaume de Sicile.

*Page* 28, *ligne* 10. « Le fils de France dans sa dix- » septième année. »

Né le 21 septembre 1243 (d'autres auteurs disent le 25 février ou 24 mars 1244), ce prince avait été baptisé par Guillaume d'Auvergne, archevêque de Paris. Vincens de Beauvais, son précepteur, écrivit à saint Louis au sujet de la mort de son jeune fils une lettre en forme « de traité de consolation », dans laquelle il cite Platon, Cicéron, Salluste, Horace, Virgile,

Valère-Maxime, les tragédies de Sénèque, Quintilien, Claudien, Macrobe, etc., mêlant des autorités morales et politiques aux préceptes puisés dans les livres saints et les traités ecclésiastiques.

Les bas-reliefs sculptés autour du cénotaphe de Louis de France représentaient ses obsèques et les personnages civils en costume du temps.

*Page* 31, *ligne* 10. « entre autres messire Odon Ri» gault, »

« Et estoist la royne ençainte d'enfant, près de là gésir. Ensi » comme li roys, menoist son deuil de son enfant qu'il avoist » moult aymé, l'archevesque Rigault, le vinst veoir et con» forter, et moult lui disoist de bons mots de l'Escripture et de » la pacience de Job : et lui conta l'exemple d'une masanghe » (mésange) qui fust prise au jardin d'un paysan par un ma» sanghier (oiseleur).

— » Quand le paysan la tinst, il lui dist qu'il la mangeroist. — » Hé ! dist la masanghe, si tu me mangeois, tu ne serois guères » saoulé de moi, car suis une petite chose ; mais si tu voulois » me laisser aller, je t'apprendrois trois sens qui t'auroient » grant mestier si tu les voulois à œuvre mettre. — Parfoi, dist » le paysan, et je te laisserai aller, et lascha la main, et la » masanghe s'envola sur une branche et fust merveilleusement » resjouie de s'estre eschappée. — Or, dit-elle au paysan, je » t'apprendrai trois sens si tu veux. — Oui, dits-t-il, voyons : — » Or, escoute, dit la masanghe, — 1° ce que tu tiens en tes mains, » ne le jette pas à tes pieds ; — 2° ne crois pas quand tu entends ; » ne mène dueil de ce que tu ne peux recouvrer. — Qu'est-ce, » dit le vilain, par le Corbeu ! si je te tenois ne meschasperois ! » — Tu aurois droist, reprit la masanghe ; car ai en ma teste » une pierre aussi grosse qu'ung œuf de géline, qui bien vault » cent marcs. — Quant le paysan l'ouist, il tordist ses poings, s'ar» racha les cheveulx, et demena le plus grand dueil du monde ;

» et la masanghe continua en riant — : Sus, vilain, tu as ouïst » mauvaisement et mis à œuvre les trois sens que je t'avois » dists; sache donc que tu en es deschu. Tu me tenois entre » tes mains, et tu me jetas à tes pieds en me laissant aller; » et tu m'as cru quand je t'ai dist que j'avois en ma teste une » pierre prescieuse aussi grosse qu'ung œuf; et tu mènes tel » dueil de moi que tu n'auras jamais, car je me garderai mieulx » désormais. — Alors elle battist des aisles et s'envola, et laissa » le paysan dans son deuil. — Sire, dit l'archevêque en finis- » sant : Vous véez bien que vous ne povez recouvrer vostre » fils, et bien devez croire qu'il est en paradis ; si, vous devez » conforter. »

(*Chronique de Rains*, *p.* 236.)

Pierre de Colmieu, archevêque de Rouen, étant mort, les chanoines s'accordèrent, dit-on, à élire pour son successeur le premier ecclésiastique qui viendrait prier dans la cathédrale. Ce fut le père Odon Rigault, cordelier qui, allant prêcher à la campagne, passait par l'église pour y saluer le saint sacrement. Ce choix ne pouvait être plus heureux, car le prélat mérita d'être appelé « la Règle de bien vivre ».

« Louis, à cause de lui, acquit à l'église de Rouen la sei- » gneurie de Gaillon ». Odon Rigault en mourant laissa à la cathédrale « une croix avec le pied de fin or, pesant seize marcs » quatre onces et demie d'argent, et enrichie de quatre-vingt-seize » perles orientales et de saphir ». Elle renfermait une portion assez notable de la vraie croix.

« La diligence du prélat à visiter son diocèse fut singulière, » dit un annaliste. Il reste des fragments du journal de ses tour- » nées pastorales qui font regretter la perte d'un livre d'où les » curieux de l'antiquité eussent pu tirer des instructions fort » importantes (Histoire des archives de Rouen, fol. 470). »

Heureusement, le chroniqueur s'est trompé, et ce précieux manuscrit en latin « ne pouvait, dit le savant M. de Caumont, de » l'institut, rester inconnu, accessible qu'il est, à la bibliothèque » royale, aux recherches de tous les érudits » (il porte le n°

1245, vient des fonds de Gaignières, et forme un petit in-folio de 660 pages, relié en veau).

M. de Caumont en a fait imprimer une partie relative aux diocèses de Normandie, et nous nous empressons d'insérer la traduction de quelques fragments, qui donnent des détails curieux sur le résultat de ces visites. Il en est malheureusement qui attestent combien la corruption des abbayes et des couvents excitèrent plus d'une fois la sévérité du saint prélat.

—Dix-sept des calendes d'août 1250, chapitre de Saint-Gervais, diocèse de Séez, composé de vingt-quatre chanoines : « Ils ne » gardent point exactement la clôture ; bien plus, les séculiers » entrent dans le cloître. Le silence n'est observé ni dans le cloître » ni dans l'église : quelques chanoines portent des étoffes de » serge rayée. Nous avons ordonné à l'évêque de faire dispa» raître ces étoffes. Les archidiacres achètent des chevaux eux» mêmes ; les chanoines boivent en ville ; le prieur est tant soit » peu relâché, et incapable de remplir ses devoirs ; nous y avons » même trouvé quelques sujets de mauvaise réputation.

» Dans sa lettre à l'évêque de Séez, l'archevêque signale » encore qu'il a trouvé : que le très-saint et vénérable corps du » Christ n'est point conservé au grand autel ; que même à l'é» glise, au cloître, au réfectoire, au dortoir, les chanoines en » viennent, en présence des séculiers, des paroles aux disputes, » se troublant les uns les autres ; que les chanoines invitent à » leur table des personnes peu honnêtes ; que l'hospitalité n'y » est nullement observée ; qu'on trouve au dortoir des serges » inconvenantes, attendu qu'elles sont rayées ; que beaucoup » de chanoines sont gravement diffamés. Le frère Olivérius est » noté de désobéissance et d'effronterie ; Guillaume de Herbée » est accusé d'aimer la propriété ; il porte un habit déshonnête, » puisqu'il est de diverses couleurs, etc., etc. ».

—Diocèse de Coutances, dix-huit des calendes de septembre, composé de vingt-six chanoines et de sept dignitaires, quatre archidiacres, un chantre, le préfet, le choriste et le trésorier. « On » n'y a point de mezeux (ladres ou lépreux). Maître d'Oissel » est devenu ivrogne par l'âge. »

par Clément X, avait été imprimée dès 1567, in-fol., d'après le manuscrit de son ministre don Rodrigue Ximenès, archevêque de Tolède, sous le titre de « *Cronica del santo rey don* » *Ferdinand III, saccada de la libreria de la iglesia de Sevilla, Medi-* » *na del campo.* »

Ce prince fit remporter en Galice, sur les épaules des Maures, les cloches de l'église Saint-Jacques de Compostelle, qu'Almanzor avait fait amener à Cordoue sur les épaules des chrétiens. Saint Raymond de Pennafort était l'ami de don Jaime, roi d'Arragon.

Saint Dominique mourut en 1221, et saint François d'Assise, en 1226 ; saint Antoine de Padoue, en 1231 ; saint Raymond Nonat, en 1240 ; saint Charles de Cotentin, en 1249 ; saint Pierre de Vérone, assassiné par les Hérétiques, était né en 1252 ; saint Hyacinthe et saint Colas son frère moururent en 1217. Clara Sficci, née en 1194, morte à Assise en 1253, fut canonisée en 1255. Saint Richard de Chichester vivait aussi à la même époque, etc....

*Page* 68, *ligne* 7. « s'asseyant, suivant l'usage » d'alors, »

Il était d'usage, au XIII[e] siècle, que le pénitent se confessât assis, placé à côté ou vis-à-vis du confesseur, et ne s'agenouillât que pour recevoir l'absolution. Cette coutume, qui subsiste encore chez les Grecs, n'a cessé que vers le XIV[e] siècle dans l'église latine.

On lit dans la vie du célèbre abbé Joachin, mort vers 1200, qu'ayant été appelé au palais par l'impératrice Constance, il s'y rendit aussitôt, et la trouva dans l'église assise sur son siége ordinaire. Lui-même se plaça à côté d'elle, sur un plus petit siége; mais sachant qu'elle le demandait pour se confesser à lui : — « Madame, dit-il, d'un ton d'autorité, je tiens ici la place » de notre seigneur Jésus-Christ, et vous, celle de Madelaine » pénitente : Descendez; asseyez-vous à terre, et confessez-vous » ainsi; autrement je ne pourrais vous entendre. »

Saint Louis eut divers confesseurs. Vincens de Beauvais le fut longtemps. Un état de la maison de ce prince, dressé peu d'années après qu'il fut parvenu à la couronne, nomme son confesseur monseigneur Vincens, à la fois chef de la chapelle, avec les droits et autorités des archichapelains sur les clercs du palais. On présume que c'était Vincens de Beauvais, d'abord scolastre d'Auxerre, ce qui l'a fait supposer bourguignon. Le séjour de la cour lui ayant donné du mépris pour les vanités mondaines, il entra dans l'ordre des frères prêcheurs. Louis lui laissa suivre sa vocation, espérant le ramener un jour auprès de lui.

Vincens fut remplacé, dit-on, par le bienheureux Barthélemy de Bragance (de la famille des comtes de ce nom en Lombardie), disciple et fidèle admirateur des vertus de saint Dominique. Après quelques missions dans sa patrie, il vint en France, où, dès que Louis l'eut connu, il en fit son père spirituel, quoiqu'on eût voulu l'éloigner, par le motif qu'il était italien.

Il parait néanmoins, qu'à cette même époque, Barthélemy se trouvait maître du sacré palais à la cour de Rome. Il est donc plus sûr d'avouer que, jusqu'à Geoffroy de Beaulieu, dont le ministère de confesseur royal a commencé en 1248, on ignore par qui il a été rempli.

Après le confesseur, venait immédiatement l'aumônier dans la hiérarchie de la chapelle. Louis eut longtemps auprès de lui, en cette qualité, frère Hubert, religieux de Sainte-Catherine du Val-des-Écoliers.

Gallia christiana, VIII, 851, 852. Bzovius, Ann., tom. XIII, 560. Lequien, Orig. christ., 1er, col., 1225. Touron, Vie de saint Dominique, 551. Manuscrit du père Texte, Mémoire de Trévoux, nov. 1729. Oroux, Hist. eccl. de la cour de France, liv. III. Le Bœuf, Mém. de l'église d'Auxerre, II, 494. Baillet, Vie des saints, VI, p. 544.

*Page* 40, *ligne* 13. « exigeant qu'il lui donnât des » coups d'une discipline »

On voyait sur un des vitraux de l'église Saint-Denis saint Louis, les épaules nues, un genou en terre et les mains jointes, devant un dominicain qui tenait un fouet à la main.

Telle est la posture dans laquelle les moines de Cîteaux se présentaient anciennement devant leur confesseur. Peut-être est-ce de ces religieux que saint Louis avait emprunté cette pratique, à laquelle il demeura attaché. On se présentait aussi à confesse à Cluni le dos découvert.

La discipline dont Louis se servait, et qui était toujours renfermée dans un coffre d'ivoire, a longtemps été conservée à l'abbaye du Lys.

Dulaure, Hist. de Paris, II, 117. Ann., Cisterc. ad ann., 1147.

*Page* 41, *ligne* 9. « assistait aux matines durant la » nuit. »

Il fallut prouver à Louis que cette austérité altérait sa santé, pour qu'il consentît à attendre qu'il fît jour; et c'est de là que date, dit-on, la coutume des chanoines de la Sainte-Chapelle de ne point dire matines la nuit, malgré l'usage généralement observé par tous les autres chapitres de Paris, jusque vers le milieu du XIV[e] siècle.

C'est aussi à saint Louis qu'on est redevable de la pieuse habitude de fléchir le genou à ces paroles de l'Évangile : *Et homo factus est*, et de celle de se prosterner profondément au moment de la Passion ou notre seigneur Jésus-Christ rendit l'esprit.

Ce monarque renouvela l'usage de bénir les images religieuses avant de les exposer à la vénération publique. Il établit ces pratiques dans sa chapelle, d'où elles se répandirent d'abord en quelques monastères, et ensuite, en toutes les églises de France.

*Page* 47, *ligne* 1re. « aussi, rien n'était-il plus simple, » plus frugal que sa table particulière. »

« Sobre estoist son dormir et sobre son repas;
» Et chasque vendredi de l'avent ou caresme
» Il affligeoist son corps d'une rigueur extrême;
» Ez aultres jours, suivant la commune façon,
» On lui servoist des fruits, il usoist de poisson.
....................................
» Droicturier, plain de vérité,
» En espérance, charité,
» Car à Dieu le puissant, plaisoist...
» Car ce roy chascun jour faisoist
» En l'honneur du bon roy céleste,
» Trente-cinq pouvres, en sa cour pestre...
» Et souvent devant eulx tailloist,
» Et les viandes leur bailloist;
» Pour ce faire, soffroist grand payne,
» Tout l'avent et la quarantaine... »

Ce pieux usage de servir eux-mêmes les pauvres, en leur réservant la desserte de la table royale, a été respecté par les premiers successeurs du saint monarque, mais ne s'exerce plus depuis longtemps. Il n'y avait que « la chair servie aux rois les » jours d'abstinence formelle, qui appartenait encore aux pauvres » avant 1790. » On avait cru devoir convertir en argent cette aumône royale, en réservant le reste aux officiers domestiques.

Quant à saint Louis, il faisait venir ordinairement à son dîner trois pauvres vieillards auxquels il donnait les viandes servies devant lui. Un jour, dit-on, en ayant vu un qui mangeait très-peu, il lui fit donner son propre potage, et acheva ce que laissait le vieillard.

Le roi Louis VII, prince également plein de charité, voulut, en 1162, qu'une pièce de bœuf de sa table fût envoyée aux lépreux du faubourg Saint-Denis, qui avaient droit de choisir

du vin dans ses caves. On appelait « plat du roi » celui que nos princes se plaisaient à distribuer ainsi.

Pour saint Louis, le vin de son palais se tirait à la pièce, comme chez de simples particuliers ; de sorte que, les jours de cérémonie, s'il fallait plusieurs espèces de vins différentes, on entamait diverses futailles, qui appartenaient ensuite au grand bouteiller, comme privilége de sa charge. Dès 1258, Jean de Brienne, dit d'Acre, en jouissait. « L'eaue ne se cornoist qu'aux » grands repas. »

A cette époque, on dînait généralement à neuf heures du matin, et l'on soupait là cinq du soir, assis sur des bancs ou banques. De là, le mot *banquet*.

La bierre était dès lors en usage. On appelait clairet, du vin clarifié, mêlé à des épiceries ; et hypocras, du vin adouci avec du miel.

Saint Louis buvait dans une coupe émaillée, dont le couvercle formait un cul-de-lampe « fort eslabouré avec fleurs de » lys d'or ». Ce prince se servait également d'une autre « coupe » d'ung bois nommé tamarys », pareille à la première, à l'exception du couvercle. La tradition populaire les regardait « sou- » veraines contre les opilations de la rate. »

L'usage des festins copieux fut porté à un tel point, après le règne de saint Louis, qu'en 1310, on vit trois mille plats servis devant six mille convives, à un banquet donné par un abbé.

Essai sur l'art de la peinture sur verre, par E.-H. Langlois, p. 40, 1832. Vie du bienheureux saint Loys, mise en vers par frère François de Sarcy, père gardien des cordeliers de Vastan, Paris, de Bray, 1609, in-8°. La Branche aux réaux lignages. Manuscrit de la bibl. roy., n° 10, 293, vélin avec miniatures, achevé en 1306, fol. 611. Coutumes gauloises. L'abbé Oroux, Hist. eccl. de la cour de France, tom. 1er, 223.

*Page* 54, *ligne* 24. « il serait donc absurde d'attri- » buer à Dominique.... »

L'institution de l'inquisition en France (de 1229 à 1230) a

été souvent reprochée à saint Louis, alors sous la tutelle de la reine Blanche. Mais loin de s'être rendu complice des abus de l'inquisition, le saint monarque, en 1250, rendant une ordonnance pour la purification du Languedoc, « veut que les » biens saisis après la guerre des Albigeois, en vertu de l'or- » donnance de 1228, soient rendus à leur légitimes proprié- » taires. »

*Page* 58, *ligne* 13. « et à échanger ainsi son man- » teau royal contre le froc de bure. »

On a dit aussi que saint Louis voulut se faire religieux cordelier; et à défaut d'une profession réelle dans l'ordre de Saint-François, Wading a prétendu que ce prince avait embrassé la règle du tiers ordre. « Il n'est pas jusqu'aux Carmes, dit-il, qui « n'aient prétendu se l'associer, en l'affublant du scapulaire de » Simon Storck. Les preuves dont les uns et les autres ont tâché » d'appuyer leur chimère sont si peu raisonnables, que l'intérêt » seul de leur ordre a pu les y pousser et les faire excuser. »

Voyez les continuateurs de Bollandus, v, p. 446 et suivantes.

*Page* 68, *ligne* 23. «sous le titre de périls des der- » niers temps.»

Guillaume de Saint-Amour, savant exalté, auquel on l'attribua, était né dans la petite ville de ce nom, en Franche-Comté, et mourut le 13 septembre 1272. Il fut chanoine de Beauvais, docteur de Sorbonne, et regardé comme une des lumières de l'université. Il voulut la défendre contre les attaques des religieux mendiants, dont les ordres augmentaient chaque jour.

« Les plus influents étaient sans contredit les dominicains et » les frères prêcheurs, auxquels l'université contestait le droit » d'ouvrir des chaires publiques de théologie et de philo- » sophie. »

Les ouvrages de Saint-Amour ont été publiés à Paris, 1632, in-4°. On pense que le livre du Péril des derniers temps ne fut pas seulement son ouvrage, et que d'autres maîtres de l'université y travaillèrent avec lui.

Fleury, Hist. eccl., XVII, 500, 583, 589. Mém. sur Beauvais, 206. Biog. univ., II, p. 60. Moréri, Ier, fol. 470. Rutebeuf, Édition de M. Achille Jubinal, Ier, p. 70, 78, 90, 584.

*Page* 64, *ligne* 22. « le fameux dominicain Thomas » d'Acquin. »

Ce savant et saint personnage avait pour aïeul Thomas, comte de Somaclé, lieutenant-général des armées de l'empereur Frédéric Ier, qui lui donna en mariage sa propre sœur Françoise de Souabe, fille du duc Frédéric et de Judith de Bavière. Il mérita le titre de « père de la patrie ».

Thomas d'Acquin naquit en 1227, à Acquin même, ou au château de la Rocca-Secca, à deux lieues du Mont-Cassin. Son père, Landulphe, comte de Caserte, neveu de l'empereur, était aussi parent de saint Louis, comme le disait, en 1615, le cardinal Duperron, dans une harangue prononcée devant les états du Languedoc. Sa mère, Théodore, fille du comte de Théale-Caraccioli, le fit élever au Mont-Cassin, ordre de saint Benoît. Il étudia ensuite à l'université de Naples, sous Pierre d'Hibernie et Pierre Martin ; puis, à Cologne, vers 1244, sous Albert-le-Grand ; enfin à Paris, en novembre 1245, dans la maison de la rue Saint-Jacques, la première des prêcheurs. Alexandre de Hâlès venait de mourir, le mois d'août dernier.

Thomas entra dans l'ordre de saint Dominique, malgré le vœu de sa mère, et refusa l'abbaye de Saint-Cassin, qu'on lui offrait. Son silence méditatif l'avait fait surnommer « le bœuf » muet, ou le grand bœuf du siècle. » Aussi, Albert-le-Grand, son maître, disait à ce sujet : « Les doctes rugissements » de ce bœuf retentiront un jour dans l'univers ! »

Saint Thomas travailla à Paris jusqu'en 1248; puis, retourné en Italie vers 1251, il n'y fit qu'un court séjour et revint briller à l'université parisienne, où il professa en 1252, âgé de 25 ans. Il s'y trouvait au retour de saint Louis, qui l'avait connu avant son départ, et s'y lia d'une étroite amitié avec saint Bonaventure, de l'ordre des Franciscains. En 1260, Thomas reparut un moment à Rome ; mais il revint passer encore deux années à Paris, où le monarque l'admit dans son intimité. Il accepta ensuite, d'après les pressantes sollicitations de Charles d'Anjou, d'enseigner la théologie à Naples. Saint Thomas mourut à l'âge de 50 ans, le 7 mars 1274, à l'abbaye de Fosse-Neuve, diocèse de Terracine. Parmi les nombreux écrits de cet homme célèbre, dont Fontenelle disait : *dans un siècle moins barbare, il aurait été Descartes*, on distingue : la Somme, la Dissertation sur les livres du maître des sentences, par Lombard, évêque de Paris, et le Traité du gouvernement des princes, adressé au roi de Chypre. Du temps de saint Thomas, la théologie se divisa en Sommistes et en Scottistes, de Jean dit Scottis ou l'écossais Scott.

L'attachement de saint Louis pour les ordres de saint Dominique et de saint François s'expliquerait par son estime pour les deux saints, qui en étaient alors l'ornement et la lumière.

Michel Scott, auteur contemporain, raconte l'anecdote suivante, au sujet de l'intimité de Thomas d'Acquin avec le roi de France : — « Dans un des repas où il était admis à la table » royale, le saint, distrait par la composition de son hymme » sur le saint sacrement, auquel il travaillait, mangea entière» ment une belle lamproye destinée au monarque, et dont il » s'était emparé. Toujours plus préoccupé de sa versification, il » achevait l'hymme au moment où le poisson venait aussi de » disparaître, et ravi d'avoir terminé un poëme qui lui avait » coûté bien de la peine, il s'écria : — *Consummatum est !* Mais » les convives, qui l'avaient vu officier de la sorte et ne sa» vaient rien de son autre travail, croyant que ce latin se rap» portait à la belle action de cet homme de dévorer à lui seul

» la lamproye, le traitèrent de profane, d'avoir, ce leur semblait appliqué à un trait d'inconvenance et de gourmandise » des paroles que chacun savait être du Sauveur, près d'expirer sur la croix.

» Si le fait est vrai, ce dont il est permis de douter, il ne » paraît pas que le roi ait adopté la prévention générale contre » Thomas, et ait traité avec moins de bonté le saint, dont il » connaissait la distraction, et qui d'ailleurs n'acceptait que » par respect et par reconnaissance l'honneur d'être admis » à sa table. »

Le père Rapin a prétendu que Martin Bucer, célèbre ministre luthérien à Strasbourg, disait : *Tolle Thomam*, et *Ecclesiam Romanam subvertam.*

« Je suis Thomas d'Acquin », dit son ombre au Dante, en lui racontant la vie de saint François d'Assise, mort le 4 octobre, âgé de 45 ans.

En même temps que saint Thomas, l'ordre de saint Dominique avait donné à la science Jacques de Voragine, auteur de la Légende dorée, né en 1230.

Le célèbre ami de Thomas, saint Bonaventure, naquit à Bugnanici, petite ville de Toscane, en 1221. Il étudia la théologie à Paris, sous Alexandre de Halès, général de l'ordre de Saint-François, cardinal, évêque d'Allanos, mort âgé de 53 ans, en 1274.

Les ouvrages de saint Bonaventure sont des traités de philosophie, de théologie et de piété, où il excellait. L'onction de son éloquence était animée par des récits tirés de légendes apocryphes, mais qu'on croyait vraies alors.

Il paraît que saint Dominique fit plusieurs voyages en France.

« Nous trouvons par les chroniques (dit Philippe de Vi» gneules) que le benoict sainct fust en propre personne en cestui » couvent des prescheurs de Metz, et si y beust et maingeoist et » prinst la resfection avec ses frères, et avec ce, y faist plusieurs » belles collations, tant en général comme en particulier. »

Fleury, Hist. eccl., XVII, 589; XVIII, 141. Hist. litt. de la

France, XVI, 25, 26. Biog. univ., XLV, 443. Michaëlis Scott. Rabelais, V, 243. Réflexions sur la philosophie, 245, par le p. Rapin. Dante, Paradis, chant X, XI. Trad. de M. le chev. Artaud. Touron, Hist. de saint Thomas, etc., Chroniques de Metz, p. 28.

*Page* 76, *ligne* 1re. « à sainte Rose de Viterbe.... » et à la fille du baron des Arcs et de Trans. »

« Sainte Rose de Viterbe, née en 1235, morte en 1252, fut une » illustre et poétique héroïne de la foi ».

Sainte Roselyne, sœur d'Hélion de Villeneuve, grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à Rhodes, naquit, vers l'an 1263, au château des Arcs où de Trans, et dut le jour à Arnaud II dit le Grand, sire de Trans et à Sibile de Sabran. Elle se trouvait cousine germaine de saint Elzéar de Sabran, et de sainte Delphine de Signe, dame de Puymichel, sa femme. Elle entra bien jeune dans le couvent de chartreuses de la Celle-Roubaud près de Trans, fondé par Diane de Villeneuve, sa tante. Elle y mourut le 19 janvier 1329, et une foule de miracles attestèrent sa sainteté. Son corps, exhumé à plusieurs reprises, a toujours été retrouvé dans un état de conservation peu commun. On le voit encore dans la jolie petite église qui porte son nom. La sainte s'appelait Jeanne, dit-on, mais après ce miracle des pains changés en roses et en lys, elle fut nommée Roselyne.

Un de ses petits neveux, Louis Ier de Villeneuve, commanda, sous Charles VIII, l'armée navale pendant l'expédition de la conquête de Naples, y obtint la principauté d'Aveline, et le surnom de *Riche d'honneur*. Louis XII, dont il fut deux fois l'ambassadeur, érigea en février 1505, la baronnie de Trans en marquisat, le premier titre de ce nom connu en France. Celui de Nesle ne fut érigé et enregistré que plus tard. Aussi les descendants de Louis de Villeneuve ont-ils porté le titre de premiers marquis de France.

Louis XII ajouta à cette haute faveur, la concession d'une fleur de lys d'or sur un écusson d'azur, et les supports de France.

La maison de Villeneuve l'a conservé au milieu de son blason : « de gueules, fretté de lances d'or, semé d'écussons d'or ».

*Page* 79, *ligne* 4. « il continua à entonner les psaumes » et les hymnes. »

Ce fut sous le pontificat de Grégoire-le-Grand (élu pape en 590, mort en 604) que le chant dit grégorien prit naissance ; de même que les différents tons de la musique furent désignés par les sept premières lettres de l'alphabet. On sait que, depuis quatre siècles surtout, l'art de la musique fit des progrès sensibles et étendus ; mais dès 749, il existait des écoles de chant à Metz. Valafrède Strabon assure que, pendant le séjour du pape Étienne II dans les Gaules, les clercs de sa suite apprirent des Romains à mieux chanter, et que ce chant s'établit en plusieurs églises. L'historien moderne de Metz, M. Bégin, dit qu'on s'accorde à penser que l'église de cette ville fut « la première à ac» cueillir cette innovation. Amalaire cite son antiphonier, » comme le modèle sur lequel on corrigeait les autres ; et la » chronique des évêques de Metz, imprimée dans le Spicilége » de dom Luc d'Achery, porte en termes exprès que l'évêque » Chrodegrand fit enseigner le chant romain à son clergé. Tou» tefois, quelque mélodieux qu'il pût paraître, sa méthode de » l'apprendre était encore tellement obscure, que souvent, au » bout de dix ans, on n'était pas parvenu à en acquérir une » connaissance parfaite.

» Les obstacles attachés à son étude, continue M. Bégin, » étaient jugés tels, que Paul Ier, successeur d'Étienne II, ayant » été obligé de rappeler à Rome un nommé Simon, le second » des chantres de Metz, que ce pape avait envoyé au roi Pépin, » on fit partir avec lui, pour les perfectionner, dix moines » français qui prenaient ses leçons depuis longtemps.

» Le premier traité de musique à plusieurs parties est celui » de François, scolastre de la cathédrale de Liége, en 1086. » Gerbert l'a inséré dans son recueil. L'usage de marquer les

» tons avec les premières lettres avait cessé avant cette époque.
» Gui d'Arrezzo, moine de Pomposie, près de Ravenne, avait,
» au commencement du XI[e] siècle, inventé la gamme dont on
» se sert encore, et qu'il tira de la première strophe de l'hymne
» de saint Jean-Baptiste, en prenant la première syllabe de
» chaque hémistiche :

» *Ut* queant laxis,
» *Re* sonare fibris,
» *Mi* ra gestorum,
» *Fa* muli tuorum,
» *Sol* ve polluti,
» *La* bii reatum,
» Sancte Joannes. »

Le Maire, né en France, y ajouta le *si*, vers la fin du XVII[e] siècle, ce qui complète les deux tons pleins et les deux demi-tons, dont la gamme diatonique se compose.

Les musiciens compositeurs se bornèrent, dans l'origine, à faire accompagner leurs chants à l'unisson par l'orgue. Mais de plus habiles firent faire un grand pas à l'art musical en employant les accords, ce qu'ils appelèrent « organiser », c'est-à-dire, terminer un morceau avec la tierce et quelquefois la quinte, tandis que les chantres faisaient entendre la tonique. Cette révolution musicale s'appela « deschant, déchant, double » chant », aux XII[e] et au XIII[e] siècle; puis « quarter, quar- » toyer, quintoyer », selon le nombre des chanteurs.

Déjà placée au nombre des arts libéraux, la musique fut dès lors reçue avec une nouvelle faveur; et les recueils des bulles rapportent des décrets des papes, ou lettres épiscopales, pour régler les points d'orgue, les lignes musicales, les accords à trois voix, le chant organisé ou déchant, et signalent la tierce mineure dans le chant.

Saint Louis fut un des plus zélés protecteurs des nouveautés musicales, et ses messes furent ordinairement chantées à triple voix. On a vu que, le 28 mars 1251, il fit célébrer matines à

Nazareth, au point du jour, à chant et à déchant. On a aussi remarqué que les antiennes et les répons exécutés en son honneur sont les meilleures compositions de ce temps.

Toutefois, cet art se serait peu propagé hors des cloîtres et des églises, sans l'intermédiaire des troubadours et des trouvères, qui le répandirent dans les châteaux, les cours et les campagnes, par des chansons, des lais, des fabliaux, des poëmes populaires, dont ils furent sans doute les auteurs. Mais ces chants, ces airs, et même les motets, seul répertoire de la musique profane au moyen âge, étaient en général monotones. On en exceptera cependant quelques airs des chansons du comte de Champagne, écrits à trois portées : « *superius*, *tenor*, *et bassus* », qui ne manquent pas de mélodie ni d'originalité.

Malgré leur peu d'agrément musical, les chansons ou romances d'amour et les lais plaintifs furent cultivés avec une sorte de frénésie par les damoiselles et les jeunes varlets.

On chantait alors encore aux armées la célèbre chanson de Roland et celle de Simon de Montfort, dont la musique a été publiée par M. le baron Trouvé (Statistique du département de l'Aude).

On répétait également les œuvres poétiques d'Abailard et de Pierre de Blois, « lesquels avaient fait de nombreuses et belles » chansons, à l'usage des grandes et petites gens. » Il y en avait aussi pour les prières et pour les processions publiques, pour les fêtes des patrons de village; la musique en est écrite en notes carrées, sur quatre à cinq lignes tracées en encre rouge. Le premier couplet seul est noté; « s'il est presque impossible de » trouver le véritable mouvement de ces airs, dit l'historien de » Philippe-Auguste, ces modulations, qui n'ont rien d'âpre ni » de bizarre, peuvent être facilement saisies, et ressemblent » un peu dans leurs combinaisons aux airs vulgaires que l'on » chante encore dans nos campagnes. «

Nous avons dit que l'orgue était alors en très-grand honneur; c'était l'instrument indispensable au service divin, quoiqu'on y admît la plupart des instruments à vent, même la trompette. Le moine de Saint-Gall parle de celui de Charlemagne, que

l'on se faisait une fête d'entendre, « exprimant tantôt le siffle» ment et le fracas de la trompette, tantôt, la grâce et la légè» reté des sons de la cithare. » En 1001, Elphègues, évêque de Wincester, en fit construire un, dans le couvent de ce lieu, composé de trente soufflets, et de quatre cents tuyaux. Il ne fallait pas moins, dit-on, de soixante et dix hommes pour le mettre en mouvement.

Outre les grandes orgues, fixées aux murs des basiliques, il en existait un plus grand nombre de portatives. Les musiciens les attachaient autour de leur ceinture, et exécutaient les accompagnements de la main droite.

On est étonné du nombre d'instruments qui accompagnaient les hymnes pieux ou les chants populaires, en les comparant à la simplicité et à la monotonie de ces mêmes airs. Comme les règles de l'harmonie n'étaient point découvertes ni posées, il devait résulter de ce mélange d'instruments un bruit discordant peu agréable à l'oreille.

Les plus usités de ces instruments vers le XIII[e] siècle, et qu'on trouve peints sur les manuscrits originaux de ce temps, étaient : la guiterne ou guitare ; la citole, à cordes, instrument très-doux, s'il faut s'en rapporter à Guillaume Guyart, qui écrivait, en 1248 :

« Le roy de France à celle ère
» Envellopa si de paroles
» Plus doulces que sons de citoles. »

La cithare ou lyre ; la vielle, violon de nos jours, à trois ou quatre cordes ; le rebec, violon champêtre, à trois cordes. On appelait ces instruments du nom générique de « tensibles », ou à cordes tendues.

Les instruments à vent ou inflatulés, surnommés « orgues ou » ogres », se trouvaient bien autrement nombreux. Tels étaient : les orgues portatives ; les nacaires, espèce de tambour de cavalerie ou cimbales. (On a désigné aussi sous ce nom de petites timbales, plus en usage en orient.) Les corna, cornets, faits en cornes de bouc, servaient de serpents dans les églises. On

en accompagnait également les chansons. Le cor était fait avec une petite corne; les olifants, avec de l'ivoire. Le cor recourbé des sarrasins était en bois de pin, quelquefois droit et sans courbure. On appelait, dit-on, cor sarrasinois, une petite flûte à bec ou galoubet. On connaissait encore au XIII<sup>e</sup> siècle le flagel ou flageolet; la chevrette, espèce de musette; la cornemuse, les cimbales (comme les nôtres); les clochettes, sorte de carillon; « le tymbre », façon de tambour; le grand cornet d'Allemagne ou trombone; les buccines; les trompettes; le monocorde; les flageolets de saule ou flûte; la flûte à bec; le grand chalumeau ou la pipe; la trompe ou grande trompette (le timpanum des anciens), les tambours ou tabours, d'origine arabe.

M. Bégin, Hist. des sciences, lettres et arts, etc., dans le pays Messin, p. 148. Gerbert, scrip. de musicâ sacrâ, II. L'abbé Lebœuf, Traité hist. du chant. eccl., chap. IV. Chansons du comte de Champagne. Manuscrit de la Vallière, n° 2736. Legendre, Mœurs, etc., 192. Hist. litt. de la France, continuée par l'institut, XVI, dissert. sur l'état des beaux-arts dans le moyen âge, 257. Fabric. bibl. lat. lib. VIII. Lettre de l'abbé Lebœuf. Mercure de France, 22 juillet 1736. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, II, 377, 390. Laborde, Essais sur la musique, tom. I<sup>er</sup>. M. Roquefort, de la poésie française au XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècle, p. 101. Lenoir, Musée des monuments français, 377. Biogr. univ., XIX, p. 88.

*Page* 81, *ligne* 13. « que des êtres aériens étaient » venus habiter sur la terre. »

Les légendaires d'Italie rapportent à ce sujet que saint Régnier de Pise avait eu une vision dans sa jeunesse. Un aigle lui était apparu, portant en son bec une lumière enflammée, en lui disant : « Je viens de Jérusalem, pour éclairer la terre! »

A sa mort (17 janvier 1161), toutes les cloches de Pise s'étaient spontanément ébranlées; l'archevêque Villani, prêt à mourir lui-même, se trouva guéri; et au moment où il célébrait

l'office des morts (en supprimant, selon l'usage d'alors, « le » *Gloria in Excelsis* »), un chœur d'anges l'entonna au-dessus de l'autel, avec accompagnement de l'orgue. Et telle était la suavité de ce concert angélique, « que les assistants se figuraient » le ciel ouvert. »

## *Page* 87, *ligne* 17. « fut donnée à Isabelle de France. »

Cette princesse (dont la biographie a été écrite, à la prière de Charles d'Anjou, par Agnez d'Harcourt, troisième abbesse de Longchamps, autrefois damoiselle suivante d'Isabelle) naquit en mars 1224 ou 1225, et probablement à Paris.

« Elle avoist, dit Agnez d'Harcourt, trop durement beau » chief et reluisant; et pour néant fust-ce...et quand l'on li pi- » gnait, ses damoiselles prenoient les cheveulx et les gar- » doient moult soigneusement... Si, que ung jour, elle leur » demanda pourquoy elles fesoient ce? et elles respondirent : » Madame, nous les garderons, parce quand serez saincte, » nous les garderons comme reliques.

» Elle estoist tellement accoutusmée de prier dès l'enfance et » l'oraison, que souvent dessoubs ses couvertures du lict, estoist- » elle en oraison, accoustée et à genoulx, et se responsoist des- » soubs la couverture; si qu'il advinst ung matin qu'ils deb- » voient herier, qu'ils debvoient trousser et cumaler les licts » et les robbes, celi embrassa la couverture et robbe, qu'il cuy- » doist que la robbe fust ainsy entortillée dedans le lict. Et » c'estoist nostre benoicte dame et saincte mère madame Isa- » belle; et celi fust tout esbabys et espouvantés.

» Je, sœur Agnez de Harcourt, oy ceste chose de la bouche » monseigneur saint Loys, qui nous la raconta.

» Le couvrechief qu'elle fila et que le roi son frère avait » voulu avoir, a depuis été longtemps conservé comme une re- » lique, aux nonains de saint Antoine.

» Elle faisoist, continue son naïf historien, son frère monsei- » gneur sainct Loys, chevetin de toutes les besoignes, et il le

» faisoist moult courtoisement, et envoyoist toutes ses lettres
» et messaiges.

» Quand nostre saincte dame eust esté en terre par neuf
» jours, au neufviesme, on la leva du sépulcre pour la mectre
» en ung aultre cercueil. Elle ne sentist nulle maulvaise odeur;
» ains parust comme si elle dormist. La face li resplendis-
» soist merveilleusement, et pour ce que on la demeuna tant,
» li yeulx si oulvrirent, lesquielz estoient si vifs, sans blesmié
» et sans mueur, qu'ils ne sembloient esteints de mort. Nous
» la desvestismes de la robbe qu'elle avoist eue neuf jours en
» terre, qui estoist si belle et si necte, qu'elle ne sembloist pas
» qu'elle eust esté oncques vestue; pour ce que nous voulions
» aveoir ceste robbe comme relique, nous la revestismes à
» nouvelles robbes : et ce, vi le couvent, et madame Marguerite
» et Marie sa fille, et messire Guillaume de Guise, et deulx ma-
» nans qui estoient illec, pour mectre le cercueil. Par dehors,
» à la fenestre, furent tant de personnes qui la virent, que nous
» ne saurions dire le nombre, et de religion, et du siècle. Nous
» ouvrismes la fenestre du moustier et levasmes le coffre, et leur
» montrasmes la saincte dame, comme ung enfant en son bers. »

Isabelle fut ensevelie avec l'habit de Saint-François, doublé d'hermine, et une corde pour ceinture. Elle était ainsi représentée, à Longchamps, sous la petite grille du chœur des religieuses, qui conservaient « son office ou bréviaire », manuscrit en vélin, où on la voyait peinte en habit de Clarisse, tenant un livre sur sa poitrine.

La moitié de son tombeau se trouvait dans le chœur extérieur de l'église, et il fut ouvert le 4 juin, pour une nouvelle translation. On y aperçut alors un cercueil en bois de chêne, de deux pieds de large sur six de long, et en dessous se trouvèrent « les ossements de la bienheureuse vierge, partie enve-
» loppée d'un certain damas couleur roussâtre, toute ternie et
» rompue de caducité; partie esparse dans la poussière dudict
» monument, entre lesquels se sont trouvés douze dents; tous
» lesquels ornements et dépouilles ne rendant aucune maulvaise

» odeur. On a encore trouvé des cheveux de la bienheureuse ; » mais le surplus de son corps se serait trouvé consumé en di- » verses parcelles, et néanmoins sans maulvaise odeur. »

On lisait cette stance latine dans l'office commémoratif de cette princesse :

« Præradians stellis
» Vita fuit Isabellis,
» Quæ tum grandis genere
» Permansit humillima verè,
» Rara loquens tenere
» Carni dominata severè ;
» Hujus memores
» Estote, sorores,
» Quos hic conflores
» Plantavit tanta minores. »

« Les étoiles brillaient d'un éclat moins pur que l'âme d'Isa- » belle. Quoique née au sein des grandeurs, elle vécut dans » une humilité profonde ; parlant peu, et, malgré sa com- » plexion délicate, persévérant dans une austère mortification. » Conservez sa mémoire, jeunes compagnes, modestes fleurs, » que son illustre main a plantées en ces lieux ! »

Isabelle parlait, dit-on, très-purement le latin.

Fleury, Hist. eccl., XVIII, 147. Joinville, édit. de Ducange, fol. 169. Mon. de la monarchie française, II, fol. 121. S. Rouillard, avocat au parlement. La Sainte mère ou la vie d'Isabelle de France. Paris, 1619, in-8°. Le père Caussin, Vie d'Isabelle de France, in-12. Paris, 1644, 1647, in-8°; id., par François Giry. Hist. de l'Art par les monuments, II, fol. 61.

*Page* 91, *ligne* 6. « une extrême simplicité dans les » vêtements habituels »

« Les diverses classes de la société et les différentes provinces » de la France dans le moyen âge, se distinguaient les unes des

» autres par la forme des vêtements ou par les modes locales. » Les populations n'avaient point cet aspect uniforme qu'une » même manière de se vêtir donne aux habitants de nos villes » et de nos campagnes. La noblesse, les chevaliers, les magis-» trats, les évêques, le clergé séculier, les religieux de tous les » ordres, les pèlerins, les pénitents gris, noirs et blancs, les » hermites, les confrériers, les corps de métiers, les bourgeois, » les paysans, offraient une variété infinie de costumes. Nous » en voyons encore quelque chose en Italie, et sur ce point, il » faut s'en rapporter aux arts. »

Au XII° et au XIII° siècle, le paysan et l'homme du peuple portaient la jacquette ou casaque, liée au flanc par un ceinturon. Le sayon de peau ou le « pelicon », dont et venu le « sur-» plis », était commun à tous les états. Les Français, après les croisades, adoptèrent une partie du costume oriental, en prirent la robe longue à manches allant au-delà des mains, et la pelisse fourrée qui enveloppait le chevalier dès qu'il se dépouillait de son armure. Mais le turban turc fut repoussé, et se remplaça par la toque ornée de plumes, le chapeau (chaperon ou capuchon). On portait aussi au XIII° siècle, surtout aux nôces et aux assemblées, des « chapels de roses ». Saint Louis voulait que ses enfants en bas âge en eussent tous les vendredis. Il y faisait quelquefois ajouter des couronnes de violettes, en mémoire de la Sainte Couronne.

Les chevaliers dès cette époque prirent pour chaussure les souliers inventés par le roi Robert-le-Cornu, et appelés « à la » poulaine »; découpés comme des fenêtres d'église, longs de deux pieds pour le noble, ils étaient quelquefois ornés aux extrémités de cornes, de griffes ou de figures grotesques.

Les escarcelles ou aumônières faisaient partie de l'habillement civil des chevaliers, et devinrent un des objets où le luxe se déploya le plus. Le trésor de la cathédrale de Troyes en conservait une qu'on croit avoir appartenu à Thibaut le Chansonnier. Elle était toute brodée en soie et or, et le haut représentait un ange ou un amour visitant une femme endormie dans un bois.

En dessous, on voyait au pied des arbres deux autres femmes tenant une scie, et qui paraissaient scier un cœur placé sur un coffre; un bras, sortant d'un nuage, armé d'une hache, semblait vouloir briser la scie, allégorie qui n'a point été expliquée.

Le tour de l'escarcelle était en or, formé de boutons de même métal, de distance en distance.

La richesse des costumes, au XIIIe siècle, fut poussée à un tel point, que mille chevaliers parurent à un tournois vêtus « d'une » robe uniforme de soie nommée « cointise », du plus grand » prix. Le lendemain, dit Mathieu Paris, ils se montrèrent » avec un accoutrement nouveau et aussi magnifique. » Kington rapporte qu'un des habits de Richard II, roi d'Angleterre, avait coûté 30,000 marcs d'argent (1,500,000 fr.).

La robe la plus riche de Louis VIII montait à 9 livres 15 sols (198 fr.); il en avait une de 36 sols (108 fr.).

Le noble Jean d'Arundel avait cinquante-deux habits complets en étoffe d'or.

Quand saint Louis donna la chevalerie à Philippe III et à soixante jeunes gentilshommes, les frais de la fête et des livrées, payés de ses deniers, s'élevèrent à 1,300 livres (environ 12,100 fr.).

Les dames ne pouvaient demeurer en arrière, dans un usage où le goût doit dominer. Elles usaient alors, dit-on, d'un linge très-fin. Les jours de cérémonie, on les voyait revêtues de tuniques montantes, enveloppant la gorge, armoriées à droite de l'écu de leur mari, et à gauche, de celui de leur famille. En 1201, l'habillement complet d'une dame du palais coûtait 8 livres (136 fr.), et la toile des chemises pour les hautes dames, 1 sol 6 deniers (4 fr. 10 sous).

Les châtelaines portaient tantôt les cheveux ras, lissés sur le front, et recouverts d'un petit bonnet entrelacé de rubans. On les vit quelquefois, dans les tournois, mener en laisse avec des chaînes d'or et d'argent des chevaliers armés de toutes pièces.

On déployait à la même époque une magnificence extrême

dans les bijoux, les colliers et les ornements du même genre. « Le procédé de fixer l'émail sur les métaux et d'employer à la » peinture la solidité et la vivacité des couleurs put se perfec- » tionner aussi par la vue des ouvrages arabes. On apporta d'o- » rient une grande quantité de rubis, d'hyacinthes, d'émeraudes, » de saphirs, de diamants; et l'on s'appliqua à enchâsser ces » matières précieuses dans l'or et l'argent, et à les faire paraître » sans cesse nouvelles par le goût de l'entourage et de la mon- » ture. » On vit alors éclore une foule d'ornements d'orfévrerie d'une grande perfection de travail, en bois rare, en ivoire, en ébène. Il en existe encore un monument dans l'église de Nantillé de Saumur, où, en 1266, fut enseveli Gilles, archevêque de Tyr, chancelier de saint Louis, né en cette ville. Le haut de sa crosse épiscopale y est conservé, ouvragé en or, ivoire, bronze doré, et d'un goût très-délicat.

Le comte de Choiseuil d'Aillecourt, de l'institut, de l'Influence des croisades, 138. Vie privée des anciens Français, II, 546. Willemin, Monuments français inédits. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, IV, 382, etc.

## *Page* 91, *ligne* 23. « pendant ce temps, maistre Ro- » bert de Sorbonne, »

Robert était né vers 1201, à Sorbon, petit village du Rhételois, diocèse de Rheims, et mourut en 1274, âgé d'environ soixante-treize ans. Il fonda le collége de son nom, conjointement avec Guillaume de Chartres et Guillaume du Nemont, chanoine de Melun, l'un et l'autre chapelains du roi.

Louis le nomma l'un de ses chapelains, à cause de sa haute réputation de piété et de savoir, acquise par des prédications et des conférences. Il l'honora aussi de son intime familiarité et l'admit fréquemment à sa table.

Robert de Sorbonne a laissé plusieurs traités sur la conscience, la confession et la pénitence. On connaît également de

lui, le Livre du mariage et le Chemin du Paradis, ou les trois moyens d'y arriver. « Ces ouvrages, dit l'abbé Fleury, montrent » plus de piété que de doctrine, et le style en est très-simple » pour ne pas dire plat. » Aussi, la renommée de Robert se fonde-t-elle bien plus sur l'établissement qui a porté son nom.

On y conservait, dit-on, des lettres originales de saint Louis datées de 1256, par lesquelles il donnait, en faveur de cette fondation, une maison qu'il possédait « *dans la rue Coupe-Gueule,* » *devant le palais des Thermes* ». Deux ans après (1258), il augmenta cette dotation de plusieurs autres maisons situées dans « les rues des Deux-Portes et des Maçons-Sorbonne ».

Étienne Pasquier prétend que ces lettres-patentes sont de février 1250; mais saint Louis se trouvait alors au plus fort de son expédition d'outre-mer.

Parmi les autres personnes admises dans l'intimité du roi, outre Joinville, nous devons particulièrement mentionner Pierre de Villebéon, un des chevaliers de sa cour auxquels le monarque portait le plus d'affection et une haute estime. Fils d'Adam de Villebéon, dit le Chambellan, il lui succéda en cette dignité. Plus tard, il acquit une confiance sans bornes et une autorité presque équivalente à celle de premier ministre. Il avait la garde du scel secret et du cachet du cabinet du roi. Une vieille chronique en parle ainsi :

« Du roi suis le chamberlan ;
» Garde son or et argent ; »

ce qui ferait supposer que le chambellan avait aussi la clef du trésor.

Le pouvoir de Villebéon fut tel, que rien ne se décidait sans son avis. Il fit lui-même toutes les dispositions préliminaires relatives à l'accord conclu par Louis entre les comtes de Bar et de Luxembourg. Aussi, les princes du sang recherchèrent-ils son alliance, et la dame de Montmirail, sa sœur, devenue veuve, épousa Robert III, comte de Dreux, dit *Gaste-Blé.*

« Au reste, Villebéon ne se servit de son autorité que pour se-

» conder les vues paternelles du roi, toujours occupé à maintenir » la paix parmi les puissances chrétiennes, à faire fleurir la » justice dans ses états et à extirper les abus qui s'étaient for- » tifiés sous l'administration des rois de la première et deuxième » races. Sa bravoure peu commune éclata surtout dans une » action où, à la tête de trente hommes, il défit un escadron » ennemi qui faisait une reconnaissance. » Un portrait de Villebéon, conservé dans les portefeuilles du cabinet des estampes, à la bibliothèque royale, le représente avec une figure extrêmement douce et une croix suspendue au col.

Le brave chevalier mourut à l'âge de soixante ans, sans avoir été marié, et autant de douleur que de maladie, le même jour où expirait son saint maître.

Ce fut sous saint Louis que le maréchal du roi prit le titre de maréchal de France.

Nous citerons aussi, parmi les chapelains de Louis IX faisant partie de son intimité habituelle, Guillaume de Chartres, ainsi nommé du lieu de sa naissance, clerc, ou, comme on le disait alors, « chapelain du roi ». Il ne le quittait point, demeurait à la cour, récitait journellement l'office avec le monarque, et l'accompagnait en ses voyages et expéditions. Il le suivit en 1248, partagea sa captivité, revint avec lui en France, et reçut la dignité de trésorier d'une riche église. En la lui donnant, Louis IX lui dit en plaisantant : — « Vous en jouirez quelques » années, puis vous la quitterez pour entrer en religion. » En effet, Guillaume, cinq à six ans après, embrassa l'ordre de Saint-Dominique, et n'en fut que plus agréable au pieux roi, qu'il suivit en Afrique en 1270, et dont il accompagna les ossements avec Geoffroy de Beaulieu.

Guillaume de Chartres se livra ensuite à la prédication jusqu'à sa mort, arrivée en 1280 ou 1281. Plusieurs de ses sermons ont été longtemps conservés manuscrits à la bibliothèque de la Sorbonne. Mais son principal ouvrage est le supplément qu'il fit, par ordre de Grégoire X, à la vie de saint Louis par Geoffroy de Beaulieu, et qu'il intitula : — « *De vitâ et actibus in-*

» *clytæ recordationis regis Francorum, Ludovici, et de miraculis*
» *quæ ad ejus sanctitatis declarationem contigerunt.* »

Sous saint Louis le gage du chapelain n'était que de quatre deniers par jour (un fr.), et les clercs de la chapelle n'en avaient que deux. A la vérité, ils recevaient d'autres émoluments. L'aumônier touchait 12 livres (204 fr.) par an, pour lui et ses clercs, 50 sols (50 fr.).

Un des plus célèbres ecclésiastiques honorés de l'amitié particulière du monarque, fut Gui Fulcodi (Gui-le-Gros, Fulcoli, Foulquoie), né vers 1199, à Saint-Gilles en Languedoc, d'une famille noble et d'un père d'une grande vertu. Fulcodi se fit chartreux après la mort de sa femme, dont il avait eu plusieurs enfants. Avant d'entrer en religion, il se livra à l'étude des lois, devint avocat, et le célèbre jurisconsulte Durand le proclama « le flambeau du droit ».

Gui, successivement militaire, jurisconsulte, marié, père de famille, veuf, secrétaire du roi de France, prêtre, chanoine, archidiacre du Puy-en-Velay, devint évêque de cette ville, archevêque de Narbonne, cardinal de Sainte-Sabine (décembre 1261), légat en Angleterre, enfin pape, sous le nom de Clément IV. Il fut félicité sur son élection par tous les princes chrétiens, surtout par le roi et la reine de Navarre. On rechercha alors avec empressement ses filles en mariage, mais le sage pontife répondait aux propositions intéressées : — « Ce ne sont pas les » filles de Clément IV, mais de Gui Fulcodi ! »

Ce pontife mourut le 29 novembre 1268, à Viterbe, avec la réputation d'un pape de haute sagesse et plein de prudence. Sa mémoire a été lavée par plusieurs historiens de l'accusation d'avoir concouru à la sentence de Conradin.

E. Pasquier, Recherches, fol. 824. Fleury, Hist. eccl., XVII, 643; XVIII, 21. Mercure de France, octobre 1748. Le p. Anselme, Hist. chron. et généal. de la maison de France, VIII, f. 438. Biogr. univ., IX, p. 19; XLIX, p. 5. D'Auteuil, Hist. des ministres d'État. Ciaconius, 729, Notice des travaux de l'académie du Gard. Hist. des Papes, III, 256. Le confesseur de la reine Marguerite,

*Page* 95, *ligne* 19. « achetés ou transcrits aux frais » du monarque. »

« Les anciens écrivirent tour à tour sur des pierres, des bri» ques, des plaques de plomb, des tablettes de bois ou de cire, » sur les feuilles, les écorces des arbres, sur des peaux de pois» son, des écailles de tortue, des boyaux d'animaux, etc. etc. » Au IV et V^e^ siècle, ces moyens étaient encore en usage. » La bibliothèque de Constantinople, dévorée par les flammes » vers la fin du VI^e^ siècle, sous l'empereur Basilique, possé» dait l'Illiade et l'Odyssée écrites en lettres d'or sur l'intestin » d'un serpent de cent vingt pieds de longueur. Le papyrus » était alors en usage, et Cassiodore préférait ce papier égyp» tien à l'écorce de hêtre ou de tilleul. Les navigateurs ap» portaient alors des bords du Nil des racines d'herbes pour » nourrir les hermites, et du papyrus pour les habitants des » cloîtres.

» D'après le témoignage de Pierre de Cluni, on écrivit sur » le papyrus jusqu'au XII^e^ siècle; cependant, les religieux de » l'occident se servaient déjà du parchemin, bien avant le siècle » de Pierre-le-Vénérable. L'invention du papier moderne a » subi la destinée de la plupart des découvertes grandes et mer» veilleuses; elle est entourée d'incertitude et d'obscurité. Dans » un traité contre les Juifs, le même abbé de Cluni parle d'un » papier fait : *ex usuris veterum pannorum*, d'où Mabillon a » conclu que le papier linge était connu au XII^e^ siècle, ce» pendant, le seul monument connu de ce genre, antérieur au » XIV^e^ siècle, se trouve une lettre du sire de Joinville, écrite » à Louis-le-Hutin, sur notre papier. Elle existait encore sous » le règne de Louis-le-Grand. »

Le peu de manuscrits classiques échappés aux hordes des Normands et des Bulgares qui renversèrent les monastères étaient devenus de plus en plus rares dès le X^e^ siècle. Au commencement du XI^e^, on les vendait tellement cher, qu'un re-

cueil d'homélies coûta à Grécie, comte d'Anjou, deux cents brebis, un muid de froment, un muid de seigle, et un certain nombre de peaux de moutons.

Cependant ce fut ce même siècle qui se distingua le plus par la transcription des manuscrits chez les moines. L'état de copiste fut tellement en honneur, que Guigues V, prieur de la Grande-Chartreuse, disait dans ses statuts : — « L'œuvre du » copiste est une œuvre immortelle, et la transcription des » manuscrits est le travail qui convient le mieux à des reli» gieux lettrés.

— » Nous apprenons à écrire, ajoutait-il, à tous ceux que » nous recevons au milieu de nous, voulant conserver les livres, » comme l'éternelle nourriture de nos âmes. »

Il y avait dans ces mêmes statuts l'ordre du temps marqué pour la distribution du parchemin, des plumes, de la craie, du vermillon, de l'encre d'or, pourpre, etc. L'usage d'orner les manuscrits de peintures remonte aux temps les plus reculés, puisque « le Virgile du Vatican », entre autres, offre en tête des scènes dessinées et coloriées. Dès cette époque, l'art de la reliure était également très-estimé, et l'on cherchait soigneusement les moyens de couvrir les livres. Guibert, abbé de Nogent, rapporte que « les chartreux de la grande maison » préférèrent les peaux et les parchemins que le comte de » Nevers leur envoya à la vaisselle d'argent qu'il leur avait » d'abord destinée. Dès le IX$^{e}$ et le X$^{e}$ siècle, les moines de» mandaient sans cesse aux souverains le droit de chasse, afin » de se procurer des peaux de bêtes fauves, pour la reliure de » leurs manuscrits. Dans une missive à Guigues, Pierre-le-Vé» nérable le prie de lui donner un exemplaire des lettres de » saint Augustin, attendu que celui de Cluni a été dévoré par » un ours qui avait pénétré dans une cellule.

» On compta bientôt en France plus de quatre mille copis» tes, dont la plupart habitaient les monastères. On citait sur» tout ceux de Saint-Victor de Paris. Une salle appelée *Scrip*» *torium* y était destinée à leurs travaux, afin qu'ils fussent

» plus tranquilles, loin du trouble et du bruit. Personne ne » pouvait aller les y visiter, excepté l'abbé, le sous-prieur » et le bibliothécaire.

» L'usage de ces salles devint bientôt général.

» L'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, Abbon, qui, au XIII<sup>e</sup> » siècle, comptait plus de cinq mille écoliers dans son abbaye, » exigeait deux volumes de chacun d'eux, par forme d'honorai- » res, et l'on conçoit à quel point sa bibliothèque dut s'augmen- » ter ; aussi, disait-on en 1170 qu'église sans bibliothèque était » citadelle sans munitions.

» Cependant Jean, abbé de Cluni, n'avait laissé que vingt- » deux volumes à son abbaye. C'étaient les chefs-d'œuvre de » l'antiquité, et ils demeuraient attachés au mur par une chaîne » de fer, afin qu'on ne pût les dérober. Cent quarante volumes » furent ainsi copiés par les soins de l'abbé de Saint-Michel. »

Au XII<sup>e</sup> et au XIII<sup>e</sup> siècle, on vit les bibliothèques se multiplier davantage. Philippe de Dreux, évêque-comte de Beauvais, possédait plus de trois cents manuscrits qu'il légua à sa cathédrale. Une belle librairie existait au couvent de Saint-Médard de Soissons, et Vincens de Beauvais s'extasie sur celle de Saint-Martin de Tours. Toutefois, les livres étaient encore d'un prix très-élevé. L'évêque de Vence léguait aux chanoines de Saint-Victor de Marseille sa bibliothèque entière, à l'exception d'un bréviaire, dont la valeur devait être employée à l'acquisition de « bonnes terres ».

Mais ce qui en augmentait la valeur, c'étaient principalement les ornements ; chaque miniature du manuscrit du saint Graal coûta deux florins. Un volume in-folio valait ordinairement de 4 à 500 francs ; d'autres étaient sans prix, comme les quatre évangélistes en lettres d'or, achevés en moins d'un an, de 1213 à 1214, à l'abbaye de Hautvillers, en Champagne.

« On comprend parfaitement, dès lors, le respect et le soin » donnés aux manuscrits du moyen âge, qui devaient quelque- » fois absorber la vie d'un copiste, et où se réunissaient, dit « M. Capefigue, presque toutes les merveilles du dessin, et

» dont heureusement on peut juger encore. Les couvertures en » bois, surmontées de quelques figures en argent, parsemées » çà et là de pierreries, de la brillante escarboucle, de la to- » paze, de l'émeraude, sont pour la plupart dans un état de » conservation surprenant. Un double fermoir à clef empêchait » d'ouvrir le livre. Chaque page offrait un ornement; chaque » chapitre était précédé d'une miniature à vives couleurs, où » dominent le bleu céleste, le plus éclatant carmin, et une » sorte de couche dorée qu'il serait difficile d'imiter.

» Ces miniatures reproduisent les personnages de l'ancien et » du nouveau testamment, revêtus des attributs chevaleresques, » avec armoiries et cimiers. Les apôtres s'y appellent pairs de » Jésus-Christ, avec lesquels il tient cour plénière et donne » force tournois. Ces mêmes miniatures représentent aussi des » scènes de la vie publique et privée, des pas d'armes, des » hommages, etc., etc.

» Il est à regretter que les cénobites aient placé leurs livres » ascétiques beaucoup au-dessus des œuvres de Virgile et de » Tite-Live, et aient longtemps regardé les anciens poëtes » comme des magiciens dont il fallait se défier. Aussi, l'on » rapporte qu'à Cluni même, quand un religieux allait deman- » der un Virgile ou un Salluste, il devait *se gratter l'oreille*, » *comme le chien fait avec sa patte quand l'oreille lui démange;* » parce que c'est avec raison, dit le moine Bernard, qui a ré- » digé les coutumes de Cluni, qu'un païen doit être comparé » à un chien. Il n'est donc pas surprenant que ces bons religieux » aient souvent effacé sur leurs parchemins des vers d'Horace » ou la prose de Cicéron, pour y substituer quelques écrits » pieux, ou des rêveries théologiques.

» Toutefois, malgré ces exemples de superstition, que d'ac- » tions de grâces n'a-t-on pas à rendre à ces religieux du moyen » âge et aux savants du XIV$^{e}$ et du XV$^{e}$ siècle, qui nous ont con- » servé les trésors littéraires dont ont vient de suivre les des- » tinées!

» Ce fut par eux aussi que le XII$^{e}$ siècle devint le grand

» siècle. Dans l'histoire littéraire du moyen âge, il n'y a pas » d'époque plus belle et plus glorieuse. Des écoles s'étaient » formées pour toutes les études, pour tous les genres de con- » naissances, et Paris avait été surnommé la cité des livres!

» Si l'enthousiasme des croisades, dit leur historien mo- » derne, M. Michaud, peupla les déserts, tandis que les rois » et les peuples s'avançaient contre les barbares de l'Asie, une » foule de monastères s'élevaient dans les forêts de l'occident; » et chaque cloître (ajoute M. Poujoulat) qui naissait de l'effer- » vescence religieuse était un sanctuaire où le feu de la science » trouvait un autel.

» Grâces au zèle des monastères, la France est devenue hé- » ritière des travaux de l'antiquité. Rome lui a prêté son soleil, » et c'est à ce grand foyer que s'est formée notre littérature. » De pauvres moines nous ont doté des trésors qui faisaient l'or- » gueil du peuple-roi, et c'est par eux que la France a eu aussi » son panthéon. »

Ajoutons que c'est à des hommes attachés à d'antiques congré- gations que la France est redevable de l'histoire particulière de ses provinces. Les noms de dom Plancher, de dom Lobineau, de dom Calmet, du père Papon, de dom Vaissette et de tant d'autres, sont là pour le prouver.

« Après le XII[e] siècle, une sorte de lacune s'était montrée » dans le zèle des études. Une immobilité qui tenait de la las- » situde succéda aux grands mouvements, et l'abbé Lebœuf » assigne pour cause de l'indifférence remarquée à cet égard, » dans les anciennes communautés, la naissance des ordres » mendiants. Ce fut alors que parurent les « Cornificiens », sec- » taires ignorants et barbares, espèces de Vandales qui trai- » taient les savants « de bœufs d'Abraham, d'ânes de Balaam, » etc. » Toutefois, cet état de choses dura peu : l'amour des » lettres et des livres reprit son essor, et le XIII[e] siècle eut » encore des hommes qui mirent du prix à la conservation des » chefs-d'œuvre de l'antiquité. L'Angleterre, qui rivalisait avec » la France, possédait en 1250, au monastère de Strastombrey,

» la bibliothèque la plus riche et la plus nombreuse de l'Europe.
» Mais elle n'était point publique, usage commun à toutes
» celles de l'occident. C'est donc à saint Louis seul qu'il est
» juste de rapporter la première idée d'avoir ouvert à Paris, à
» tous les savants du monde civilisé, les trésors des connais-
» sances qu'on ne pouvait auparavant aller puiser que dans des
» monastères reculés. »

Les ouvrages classiques étaient devenus si rares, que la bibliothèque du saint monarque n'en possédait que quatre : ceux de Lucain, d'Ovide, de Cicéron et de Boëce.

On peut présumer, par les noms des auteurs cités dans le grand ouvrage de Vincens de Beauvais (« qui composa, dit » Belleforest, à la requeste de sainct Louis, le grand et admi- » rable volume des miroirs », et dont le manuscrit, orné des armes de Bourbon « avec le bâton péri de gueules », offre une charmante miniature représentant une chapelle), à combien d'auteurs s'élevait le catalogue des livres qui formèrent le fondement de la bibliothèque de la Sainte-Chapelle. On y trouve les œuvres ou extraits de Vitruve, de Calpurnius, de Choledicius, commentateur de Platon ; les épîtres de Pline, de Platon, de Salluste, d'Horace, de Virgile, de Valère-Maxime, de Sénèque, de Lucain, de Quintilien, de Porphyre, de Claudien, de Macrobe.

Ce recueil forme cinq cent cinquante pages in-folio, et il s'étend à tous les genres de connaissances métaphysiques, historiques et littéraires. On y trouve des idées classées avec ordre, sur la chimie et l'agriculture, tirées de Varron et de Columelle ; des notions d'histoire naturelle d'Aristote, de Dioscoride, etc.

La bibliothèque de la Sainte-Chapelle offrait en outre la copie de tout ce qu'on connaissait en histoire sainte et des pères, principalement de saint Augustin, de saint Ambroise, de saint Jérôme, de saint Grégoire, etc.

Saint Louis avait, dit-on, également formé une bibliothèque au Louvre. Malheureusement, des motifs qui nous sont demeurés inconnus engagèrent le fondateur de ces pieux établissements

à imiter ses prédécesseurs, en ne léguant pas ses livres à son fils aîné ni à sa famille. Il fit des portions égales de tous ceux qu'il possédait, non compris ceux de la Sainte-Chapelle, et les laissa par son testament aux maisons religieuses qu'il affectionnait le plus, les jacobins et les cordeliers de Paris, les jacobins de Compiègne et l'abbaye de Royaumont. Les manuscrits de la Sainte-Chapelle furent également distribués soit aux chartreux de Paris, soit à la Sorbonne, dont la bibliothèque, formée sous le règne de Louis IX, comptait, en 1289, jusqu'à mille volumes, dont malheureusement le catalogue n'existe plus. Les heures de saint Louis en faisaient partie, et la plupart des manuscrits venaient de ses prédécesseurs. Charles V fut celui de ses descendants qui protégea le plus le goût des livres, et qui dut surtout regretter vivement ceux de la Sainte-Chapelle. Lui-même logea la sienne dans une des tours du Louvre, qui prit le nom de « la librairie ». Neuf cents manuscrits environ, couverts de riches étoffes, garnis de fermoirs d'or et d'argent, la plupart sur vélin et enrichis de miniatures, y furent renfermés ; et il est à supposer qu'il en recouvra plusieurs de son saint aïeul.

Ces livres occupaient trois étages de la tour, et toutes les fenêtres de la bibliothèque étaient fermées de barreaux en fer, de fil de laiton et de vitraux peints. Les murs étaient revêtus de bois d'Irlande, et la voûte lambrissée de bois de cyprès enrichi de bas-reliefs. Charles V y fit placer de longues tables, sur lesquelles trente chandeliers et une lampe d'argent étaient allumés toute la nuit, afin qu'on pût travailler à toute heure.

Un inventaire de cette bibliothèque fut dressé en 1373, par Gilles Mallet. Depuis, il en passa beaucoup en Angleterre, pris ou achetés en 1445, par le duc de Bedfort.

Un ouvrage récent, publié sous le titre de « Bibliothèque » protypographique, ou librairies des fils du roi Jehan » (par M. J. Barrois, Paris, 1830), donne les détails les plus étendus comme les plus curieux sur les manuscrits ou les autres objets renfermés dans les palais de Charles-le-Sage et de ses frères. On sait que Charles V fut celui de nos rois qui hérita le plus de

la foi de saint Louis ; il disait souvent : « Un roi de la terre peut » bien souffrir, puisque le Roi du ciel a été torturé. » Il disait aussi : « La joie du juste est que justice soit faite » : maxime peut-être venue de saint Louis, et bien faite pour faire aimer son digne petit-fils. Celui-ci priait sur le même prie-Dieu que son aïeul, et partageait avec lui le goût des lettres et des livres. On trouve entre autres, dans l'ouvrage cité, qu'il existait au château de Wincester (Bicêtre), appartenant à Jean, duc de Berry, une suite de portraits des rois de France, formée par ce prince. Elle fut pillée par les Anglais. On y voyait aussi « des aourne- » ments d'esglise, nefs d'argent, tranchoirs d'argent doré et » blanc, vaisselle de jaspe, patenostres de corail, d'or et d'ar- » gent, caiges d'argent doré, à mettre oiselets de Chypre, etc. »

Au n° 514 de l'inventaire et prisées des livres du duc de Berry, on trouve qu'il existait parmi cette collection le troisième volume du « Mirouer historial de Vincens de Beauvais, escript en » français, lequel monseigneur achepta, le 21 janvier 1404, la » somme de 40 escus d'or, prisés 24 livres tournoys. »

Parmi les manuscrits de la tour du Louvre, on voyait : « les » gestes du roy Pépin et de sa femme Berthe au Grand-Pié, un » livre de chirurgie appelé Lanfran ; le Livre du Trésor (de » Brunet-Latini) ; l'Armée d'oultre-mer, du comte d'Artois et » de sa femme ; le Livre messire Marc Paul ; les Fables Ysopet ; » le Bestiaire.

» Page 63. Le livre de Charlon, comte de Provence, qui con- » quist Cecile et Pouille, rymé, très-mal escript, et vieil ; les » Enseignements Loys, cai en aire (abrégé de cai ou ci en arrière, » ci-devant), 64. La vie sueur Isabeau de Longchamps, qui fust » sueur sainct Loys, et ses miracles, n° 68, 198. Ung livre de » processions, à l'usage de la Sainte-Chapelle, noté. La Muse » maistre Raoul de Praelles, 69. N° 260, le Service sainct Loys, » roy de France, noté. N° 340, la Vie saincte Bautheult, ja- » dis royne de France, très-bien escripte en un caïer couvert de » parchemin. »

*Inventaire de Marguerite de Bavière, femme de Jehan-Sans-Peur.*

« Page 115, n° 664. Le livre de Vincens, appelé *Specule* » *hystorial*, dont il y a trois volumes, couverts de velours vert » à soleil de perles et fermaux d'or, dont le premier contient » treize livres et le deuxième huit; et pour aveoir ledist Specule » tout entier, il y faut ung volume, qui doibt contenir unze » livres. »

*Inventaire de Charles-le-Téméraire. Bruges*, 1467. *Gand*, 1485. *Bruxelles*, 1487.

« Le livre de la Fleur des hystoires, page 129, n° 756. Ung » aultre livre en parchemin, couvert d'ais rouges, intitulé en » dehors : C'est la vie monseigneur sainct Loys, jadis roy de » France, p. 131, n° 769. Ung aultre petit livret en parchemin, » couvert de cuir rouge, intitulé en dehors : Ce sont les ensei- » gnements de monseigneur sainct Loys, qu'il donna à son filz » et à sa fille; et commençant au troisième feuillet : Et tes » amys te ose seullement reprendre ; et au dernier, *Rei testimo-* » *nium*, page 144, n° 888 à 889. Myroir hystorial; livre de la » destruction de Troyes-la-Grande, p. 298, n° 2101. Ung aultre » livre couvert de cuir rouge, dessiré, et ung itoan de leton hys- » torié, intitulé : Livre parlant des faiz du roy Loys de France; » commençant au second feuillet : d'Alançon son fils. Le livre » des Eschecs moralisé; Bruxelles à La Chapelle, fort anciens » et caduques. Page 304, n° 2151. Ung aultre livret couvert de » cuir rouge, à deux cloants de leton, hystorié, et intitulé : La » vie monseigneur sainct Loys, roy de France; commençant » au second feuillet : *De la bienheureté perdurable;* et finissant : » *Honneur et gloire au siècle des siècles. Amen.* Bruges, page 312, » n° 2208. Ung aultre livret de cuir rouge, non cloz, intitulé : » Enseignements de monseigneur sainct Loys, qu'il donna à » son fils et à sa fille; commençant au second feuillet : *Et ty* » *amy te ozens seurement reprendre*, et finissant MCC. *Quod mo.* » *octavo mense junii.* Appendice, n° 2231, hystoire de sainct

» Loys, par Jehan, sire de Joinville, escripte sur vélin, en » 1309. (Cet exemplaire, le plus ancien qu'on connaisse, a » servi à l'édition de 1762, imprimerie royale, in-folio.)

» Page 52, n° 37. Ung livre qui se commence : De l'arche de » Noë ; miracles de Nostre-Dame ; la vie et faitz de monseigneur » sainct Loys ; exemples de plusieurs aultres choses rymées, » n° 41. Ung livre des dix commandements de la loi des vices » et vertus ; dévôt de Lye, à Nostre-Dame de Liesse ; des quinze » signes ; des six degrés de charité ; enseignements que sainct » Loys fist à son filz, p. 60, n° 128 ; les paraboles de Salomon » et des vies de plusieurs saincts, et se commence aux miracles » de la chandelle Nostre-Dame d'Arras ; et y sont aussi les en- » seignements de sainct Loys à son filz et à sa fille, et plusieurs » aultres choses, partie en prose, partie en ryme, page 63, » n° 184. De Charlon, comte de Provence, qui conquist Cecille » et Pouille, très-mal escript et vieil, page 64, n° 260. Ung » très-petit livret jamais, intitulé dessus : Les enseignements » Loys (cai en aire), roi de France, à sa fille, duchesse de » Bourgogne. »

Livres trouvés à Mehung, et envoyés à Paris, n° 566. Roman de la Rose, « achepté cent vingt-ung escus comptant. »

« Page 130, n° 171. Ung aultre livre, qui est saultier, cou- » vert de baudequin, à fleurs de lys, et intitulé : « Cest saultier » fust à monseigneur sainct Loys », à cloante d'argent doré ; » commençant au second feuillet, après le kalendrier et plu- » sieurs hystoires : *Qui non habent*, et au dernier : *Mandemur in* » *mente*.

» J'ai, dit le Laboureur, vu dans la bibliothèque de M. le » président de Mesmes, le bréviaire de saint Louis, qui doit lui » être d'autant plus cher, que ce grand roi le donna à son pre- » mier aumônier, qui était de la maison de Mesmes. »

Inventaire général fait à la chambre des joyaux, à Bruxel- les, « à la chapelle, livres fort anciens et caduques, et se » trouvent en ung coffre à part qui avra à faire ».

*Extrait du dossier des inventaires de Bourgogne :*

« Item, une imaige de sainct Loys, d'argent doré, sur ung » pié et trois lyons, esmaillé autour du pié des armes de plu- » sieurs seigneurs de France, avec les contours, reliquaires, etc.

» L'inventaire de la vaisselle d'or est très-curieulx, en ay- » guières, doicteurs, etc. »

Beaucoup des manuscrits que nous venons de citer et d'autres, de la maison de Bourgogne, existent encore en Europe, surtout à Vienne, et doivent préparer des découvertes futures. M. J. Barrois rend justice à saint Louis, en disant : « C'est à la » famille de ce souverain que notre pays est redevable du » mode plus généreux, qui amena par voie de conséquence » l'état actuel, si favorable au développement de l'esprit hu- » main ».

Il ajoute, page 33 : « Les monuments abondent pour prouver » que les miniatures furent toujours en progrès sous la dynastie » carlovingienne ; le psautier de la bibliothèque de Vincennes : » l'Évangéliaire de Charles-le-Chauve, conservé à Munich ; les » heures de la reine Emma, chef-d'œuvre ; et le bénédictionnal, » trop peu connu, du moine Godeman, qui semble avoir sur- » passé par l'élégance et la finesse de son pinceau tous les pein- » tres en miniature les plus en vogue dans le Xe siècle. »

Voyez Rumohr, italiænische Forschungen, tome 1er, page 233, sur l'art germanique. Recherches sur la conservation des auteurs profanes au moyen âge. Joseph Poujoulat, Revue de Paris, VII, 2e livre, page 67, 70, 71. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, IV, 308, 369. Roquefort, de la Poésie française au XIIe et XIIIe siècle, p. 15. Hist. litt. de la France, XVI, p. 21, 34, 35, 36, 38. Essai sur la bibliothèque du roi, 1782, p. 365. Échard, 1er, p. 768. Gaufridi, apud Duchesne, V, 455. M. G. Peignot, Hist. du vélin et du parchemin, 1812. Belleforest, II, fol. 275. M. G. Peignot, Descript. des bibl. au XIIIe siècle.

*Page* 96, *ligne* 8. « Vincens dit de Beauvais. »

Vincens de Beauvais était lecteur et prédicateur en titre du roi à Royaumont, et ses vastes connaissances le firent devenir inspecteur des études de ses enfants. En sa qualité de prédicateur, il devait toujours être prêt à débiter un sermon devant le monarque, et être également préparé à répondre à toutes les questions qu'on pouvait lui adresser, soit sur la religion, soit sur les sciences et l'histoire, le lecteur du roi devant être un des théologiens les plus renommés par son savoir et ses lumières. Vincens remplit ses charges avec un succès toujours croissant, composant des ouvrages pour l'éducation des jeunes princes, prêchant et écrivant tant qu'on voulait. Il publia d'abord quelques recueils de maximes; ils furent suivis de plusieurs autres, adressés au roi, à la reine Marguerite, à Philippe III, ou au roi de Navarre. Saint Louis écoutait ses sermons et lisait ses ouvrages; il en faisait remarquer les plus beaux endroits à ses enfants et à ses courtisans. Personne n'était plus en état que lui; car, à un esprit droit et facile, il joignait toutes les connaissances que peut donner une lecture prodigieuse. Après la mort du jeune Louis de France (le 13 janvier 1260), Vincens de Beauvais, en perdant cet élève chéri, adressa à son père une lettre de consolation. Il ne survécut que cinq ans à celui qu'il pleurait, et mourut à Beauvais, en 1264.

Avant le livre du grand Miroir, Vincens de Beauvais avait publié « le Mirouer du monde », divisé en trois parties : mirouer naturel (traité d'histoire naturelle), mirouer doctrinal (traité de toutes les autres sciences) et mirouer hystorial, renfermant une notion de l'histoire, jusqu'en 1253.

Échard, Ier, p. 768. Fleury, Hist. eccl., XVII, 531. Biogr. univ. Hist. litt. de la France.

*Page* 100, *ligne* 17. « le psautier en vélin enluminé, pris à Minieh et rendu à Damiette »

Il ne sera pas sans intérêt de suivre les singulières destinées

du livre qui consola Louis dans les fers, et qui, devenu le gage d'une tendre confiance, fut si longtemps conservé dans la famille de Mesmes.

« C'était un manuscrit in-folio, en beau vélin, écrit en carac- » tères élégants du XIII[e] siècle, orné de miniatures fort belles » pour ce temps-là, et qu'on estime encore aujourd'hui, à cause » de la beauté des couleurs et surtout de l'or, qui ne s'écaille » point. » Elles représentaient les mystères, la vie et la passion de Notre-Seigneur, en or, azur et vermillon. A la suite, était un calendrier sous lequel était écrit aussi en caractères gothiques : « ce psautier fu sainct Loys. »

On lisait au commencement, d'une écriture qui paraissait du siècle suivant : « Ce livre fu au roy sainct Loys, qui, en la » fin de ses jours, le donna à messire Guillaume de Mesmes, » lequel le donna, au jour de son trespas, à messire Renaud » de Mesmes, son nepveu, qui depuis le donna à l'église et au » convent des cordeliers, à Paris, où il se fist enterrer. Et là, » est demeuré grant temps, jusqu'au temps de maistre Thomas » de Cussy, cordelier, liseur dudict couvent; et je, le dict » père Thomas, pour la nécessité dudict couvent, ay vendu le » dict sautier en plein marché, au plus offrant, 724 liv. (le 14 » juillet de l'an 1381); et, en signe de vérité de la vente, ay mis » mon seing manuel en ce présent sautier : Frère Thomas de » Cussy.

» Au dessoubs, est escript d'une aultre main : et l'achepta » messire Jehan, clerc de la royne Blanche (d'Évreux, femme » et veuve alors de Philippe de Valois.)

» Et depuis les choses dessus dictes, le présent sautier a été » vendu, revendu tant, qu'il advint que le mercredi avant la » feste de la Toussaint, l'an courant 1426, messire Jehan, » seigneur dudict lieu de Seneçay, au duchié de Bourgogne, » achepta ledict sautier, et lui coûta 100 francs d'or, d'un re- » vendeur de livres du palais de Paris, et lequel sautier il » donna à madame Jehanne de Châlons, sa mère, ce jour de » l'an 1426 (on sait qu'à cette époque, les Anglais étaient en-

» core maîtres de Paris; et le psautier avait probablement été » pillé par eux. Le sire de Seneçay était de leur parti, comme » Bourguignon). Présent, messire Thomas Bouton, chevalier, » seigneur de Quinay, et plusieurs aultres, et moi, seigneur » de Laumont.

» Item; depuis, le présent sautier a été donné par madicte » dame à messire Guillaume Borrelier, son compère, pour agréa» bles services qu'il luy a faicts; lequel luy a esté deslivré par » Jehan de Toulougeon, seigneur de Braine, présent moi signé: » Porthépin.

» Item; je, ledict Guillaume Borrelier, ay donné ledict sau» tier à mon très-honoré et doubté seigneur, monseigneur d'Au» thune, chancelier de monseigneur de Bourgogne, le 13 mai, » l'an 1441, témoin mon seing manuel, signé: Borrelier.

» Et après le trespas de noble et puissant seigneur, monsei» gneur Nicolas Rolin, chevalier, seigneur d'Authune, chance» lier de très-excellent et très-puissant prince, monseigneur » le duc Philippe de Bourgogne, l'an 1468, je, Grégoire, » dame d'Authune, veufve dudict seigneur, ay donné à très» excellent, très-hault et très-puissant prince, mon très-re» doubté et souverain seigneur, monseigneur Charles de Bour» gogne et premier du nom, cettuy sautier; et luy ay faict pré» senter par mon nepveu, messire Aymar Bouton, son chevalier » et chambellan; et pour soubvenance et mémoire, luy ay faict » signer ces lettres de sa main, le deuxième jour de décembre, » l'an comme ci-dessus, signé: Aymar Bouton.

» Et après le trespas de mondict seigneur, le duc Charles, » madame Marie, duchesse de Bourgogne, sa seule fille et héri» tière, qui depuis a espousé monseigneur Maximilian, duc » d'Austeriche, unique fils et héritier de l'empereur des Ro» mains, donna iceluy sautier à maistre Soillot, son secrétaire, » et lui en fist faire don par un acte de Henodan, son conseiller » et garde-scels royaulx, le 10 aoust 1477; tesmoing la cédule » et descharge de madicte dame, sur ce, faicte et expédiée le » 17 décembre en suivant, l'an que dessus. »

Il vient des Célestins, et fit longtemps partie de la librairie du roi Charles V, dont la signature s'y trouve.

L'abbé Oroux, Hist. eccl. de la cour de France. Le p. J.-M. de Vernon, Hist. de saint Louis, p. 74. M. Ogier, prédicateur, attaché à la famille de Mesmes, etc.

*Page* 107, *ligne* 16. « des nouvelles directes du moine » Brabançon, »

On a déjà vu que, dès 1241, Jean du Plan-Carpin, cordelier, et N. Ascelin, avaient été envoyés en Tartarie par Innocent IV. Il existe un exemplaire de ce voyage curieux, imprimé avec gravures ; et il est question, dans la relation, « de Barthélemy » de Crémone, qui porta le Missel, etc.

» Les nomades chez lesquels Rubruquis débuta le nourrirent » de lait aigre et d'eau. Le missionnaire ayant été obligé de » fléchir le genou devant Baatu (ou Baëtu, père de Sartak), il » oublia son ambassade pour se rappeler les vêpres de son » couvent, et commença une prière en latin pour demander la » conversion de l'infidèle. Cette scène, touchante par sa simpli- » cité, est unique par ses détails. Le truchement, intimidé, ne » savait comment traduire l'antienne du moine, et toute la cour » tartare se livrait à une gaîté bruyante. Ayant ensuite été » obligé de visiter Mangu-Khan, nous nous dirigeâmes d'abord, » dit Rubruquis, vers l'orient, puis vers le sud, où nous trou- » vâmes enfin des plaines fertiles et de grandes montagnes, et » sur les bords d'un lac une ville nommée Coilaës. Là, rési- » daient des idolâtres Sagars, dont le costume, presque catho- » lique, parut au bon moine une profanation épouvantable. Ils » portaient, ajoute-t-il, des espèces d'aubes et des jaquettes » jaunes, boutonnées du haut en bas, à la française. J'en ai vu » qui ressemblaient à des chanoines. On arriva enfin. Mangu, » étendu sur un lit et revêtu d'une peau de léopard, reçut » les ambassadeurs avec affabilité. C'était un homme de

» taille moyenne, au nez épaté; il pouvait avoir quarante-cinq
» ans. La chambre était pleine de tasses, de cruches et d'outres
» remplies de vin. On invita Rubruquis à boire : — Nous ne
» trouvons pas plaisir à cela, répondit le cénobite. Mais l'inter-
» prète pensait autrement, et Mangu lui-même était de l'avis
» de l'interprète. Aussi, bientôt tout le monde fut ivre. Le
» trucheman se trouvait hors d'état de transmettre à Mangu les
» paroles de l'envoyé, Mangu de les entendre, et Rubruquis fut
» obligé d'attendre un moment plus lucide pour exécuter sa
» mission. Autour de ce monarque redoutable et buveur intré-
» pide, se pressaient une multitude de convertisseurs apparte-
» nant à toutes les sectes : Nestoriens, Arméniens, Persans, ido-
» lâtres de toute espèce. »

Mais Mangu ne voulut pas renoncer au culte dans lequel il avait été élevé. C'était celui du lamisme ou lhamanisme, bouddhisme ou bouddisme, fondé par Gotoma, qui se sépara des brachmanes, adorateurs de Vischnou ou Vistnou, en reconnaissant un nombre illimité de dieux. C'est principalement le Thibet qui, depuis l'établissement du lamisme, avait été le foyer d'où la doctrine de Boudda se répandit chez les nations tartares. Les Mogols l'adoptèrent en 1147, sous les premiers successeurs de Gengis-Khan.

... « A Karracham, capitale des Tartares, Rubruquis trouva
» plus de douze sectes d'idolâtres, qui avaient chacune leur
» culte, leur église et leurs prosélytes, sans compter une petite
» communauté chrétienne, qui pria le missionnaire de venir
» officier dans sa chapelle. Le frère mineur y consentit; mais
» préalablement, il crut devoir interroger les fidèles sur les dix
» commandements de Dieu. Jusqu'au huitième, l'examen se fit
» sans encombre; mais, quand ils y arrivèrent, ils s'écrièrent
» d'une voix unanime qu'il n'en fallait pas parler, et que leurs
» maîtres, ne leur donnant pour gages que ce qu'ils volaient,
» force leur était de transgresser cet article de la loi de Dieu. »

La lettre de Rubruquis a été traduite en 1629 (in-8°) par le père Bergeron. On pense que Ruysbroech ou Rubruquis, qui

devait être âgé de plus de ving-trois ans quand Louis lui accorda tant de confiance, vivait encore en 1293. D'autres croient qu'il mourut dans son couvent de Ptolémaïs, vers 1256. Toutefois, on n'en donne aucune preuve.

Voyez, Recueil des voyages faits en Asie, etc., au XIII[e] et au XIV[e] siècle, p. 104, 148, 152. Bulletin universel des sciences, n° 7, juillet 1829, p. 234; n° IX, septembre 1829. Lettres sur la théocratie du système bouddhique, dans le Népaul. M. Hodgson, Quaterly oriental Magasine, n° 8, août, p. 466. Origine du Bouddhisme, ib., n° XII, octobre, p. 139. M. Reinaud, de l'institut, Extraits des auteurs arabes, p. 110.

*Page* 102, *ligne* 15. « le franciscain Roger Bacon »

Moine anglais, né en 1214, à Ilchester, comté de Sommerset, d'une famille ancienne et considérable, Roger Bacon passa de l'université d'Oxford à celle de Paris, où il fit de grands progrès et fut reçu docteur en théologie. Il se déclara un des plus ardents antagonistes d'Innocent IV, qu'il surnommait l'antechrist. Il dépensa, dit-on, près de 100,000 francs en expériences. Il mourut à Oxford, en 1292 ou 1294. Son corps y fut inhumé, dans l'église de son couvent de Saint-François, où l'on a conservé longtemps une cellule que l'on appelait « cabinet » de Frère Bacon. »

Chimiste et géographe très-extraordinaire pour le temps, Roger n'était étranger à aucune science et étudia plusieurs langues. Il a eu sur l'optique des vues très-intéressantes; mais, quoi qu'on en ait dit, il paraît qu'il n'a jamais connu le télescope.

« Au reste, à cette époque, la Chine avait fait d'étonnants pro» grès dans les arts, dit le savant M. Abel Rémusat, de l'institut. » La poudre à canon ne servait point chez eux, comme on l'a dit, » seulement pour les feux d'artifice; jusqu'au X[e] siècle, ils » avaient « des chars à foudre », véritables canons. Plus tard, ils » sont mentionnés dans une expédition du général mogol Soubou-

» tat; et le petit-fils de celui-ci avait, en 1255, un corps d'artil-
» leurs chinois dans son armée. »

On ne sépare pas de Roger Bacon le célèbre Raymond Lulle, né d'une famille noble, à Palma, capitale de l'île Majorque, vers 1235, et qui devint sénéchal du palais de don Jaime Ier, roi d'Arragon. Sa jeunesse fut assez dissipée; mais déjà à l'âge de 30 ans, quoique marié, il embrassa la vie solitaire; et en 1270, il songea à suivre saint Louis à Tunis. On taxa d'impiété, quand elle parut, sa méthode enseignée depuis encore en Europe, au XIVe et au XVe siècle, sous le titre de « Ars Lulliana. »

Biogr. univ., III, p. 178; XXV, p. 411. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, IV, 265. Hist. litt. de la France, XVI, XVII.

### *Page* 106, *ligne* 3. « le nom d'Alphonsines »

On doit regarder sans doute comme une plaisanterie le propos attribué au roi de Castille, qui, fatigué des absurdes systèmes planétaires présentés périodiquement sous ses yeux, se prit à dire : « Si Dieu m'eût appelé en son conseil pour créer » le monde, l'univers aurait été plus simple et mieux coordonné. »

Alphonse X devint l'émule de saint Louis, dans le désir d'inspirer à ses peuples le goût des sciences et des lettres; et il se montra plus tard son rival dans la science de la législation, dont l'un et l'autre dotèrent leurs royaumes.

### *Page* 106, *ligne* 25. « celle de la boussole aquatique. »

Brunet-Latin, qui écrivait en 1266, en fait mention; et Jean de Meung la désigne sous le nom d'étoile.

« Ung marinier qui par mer nage,
» Cherche mainte terre sauvage,
» Tant il a l'œil sur une estoile. »

Hugues de Bercy (Bible Guyot), écrivain du temps de saint Louis, forme le vœu que le pape lui ressemble.

« De nostre père l'Apostoile,
» Vouldisse qu'il semblast l'estoile
» Qui se meut, moult bien le voyent,
» Les mariniers qui s'y avoyent.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Une pierre laide et noirière
» Où le fer volontiers se joint,
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Moult est l'estoile belle et claire,
» Et devraist estre le sainct père
» Clers devraist estre et estable! »

Quelques auteurs ont cru que Hugues de Bercy avait appelé l'aimant « marinette ou marinière ». Mais il est à supposer que c'est une erreur de copiste.

« Il enseigne, dit Bergeron (Traité de la Navigation), que » l'aiguille frottée de l'aimant tourne toujours jusqu'à ce qu'elle » s'arrête au nord; et, qu'en la nuit la plus obscure, les mari- » niers allument la chandelle pour voir le cadran. Au XIII$^e$ » siècle, on mettait quelque fétu en eaue, et sur iceulx, on » asseoit l'aiguille qui ne demeuroist en repos tant qu'elle eust » atteint son poinct polaire. Maintenant, on met la boussole sur » une petite pointe de laiton. » — Il paraît que, dès 1213, cet instrument était en usage.

Astronomie moderne, Bailly, tome 1$^{er}$.

## *Page* 107, *ligne* 8. « le célèbre Brunetto. »

C'est à ce savant, appelé aussi Bruuetti et Brunet-Latin, qu'on attribue principalement le retour du goût des lettres en Italie, au XIII$^e$ siècle, malgré les sanglantes discordes des Guelfes et des Gibelins. Orateur, poëte, philosophe, théologien, il forma

une école de laquelle sortirent Gui de Cavalcanti et le Dante. Réfugié en France vers 1260, il se fixa à Paris où il résida jusqu'en 1266. Il y composa plusieurs ouvrages dont le plus célèbre est « le Trésor », qu'il publia lui-même en français. — « Cî, dit-il, » commence le livre du Trésor, lequel translata maistre Brunet » Latin de Florence, et le composa en français, pour ce que » nous sommes en France, et pour ce que la parleure en est » plus délitable et plus commune à tous langaiges. »

Le Trésor est une espèce de cours universel, où, dans les divisions de « philosophie théorique et pratique, l'auteur a traité » à fond de la cosmographie, de l'histoire, de la géographie, » sacrée et profane, de la propriété des choses naturelles, de » la morale, de la rhétorique et de la politique. »

Brunetti y rapporte gravement que saint Jean l'Évangéliste « mua en or fin une verge de bois, et fit les pierres d'une ri- » vière devenir précieuses en un moment. » Ce passage donne la clef de l'usage des alchimistes de chercher encore le secret de la pierre philosophale dans les écrits de l'apôtre. Au reste, Vincens de Beauvais prétendait « que la licorne ne pouvait être décou- « verte et saisie qu'en lui envoyant une jeune vierge ». D'autres savants du XIII$^{e}$ siècle affirmaient que l'autruche couvait ses œufs par la seule force calorique de ses regards.

Rigord, le poétique biographe de Philippe-Auguste, rapportait comme un phénomène avéré « qu'après la prise de Jéru- » salem par Saladin, il ne poussait plus que douze dents aux » enfants, probablement en l'honneur des douze apôtres. »

La langue française était alors dans l'enfance et hésitait encore à se former; il est de quelque intérêt de suivre ses progrès avant Villehardouin et le sire de Joinville, jusqu'à nos chefs-d'œuvre.

Les croisés la portèrent en orient à la fin du XII$^{e}$ siècle, et on la parlait en Morée dans le duché d'Athènes comme à Paris. Il est permis de supposer que la cour de la reine Marguerite et de ses sœurs, qui emmenèrent avec elles plusieurs barons et dames de Provence, apportèrent dans cette langue quelques-uns

des termes méridionaux qu'on y retrouve, et qu'il exista un perpétuel échange entre le sud et le nord de la France.

Sans scruter les anciennes poésies des temps barbares, et en s'arrêtant au commencement de l'ère de la poésie française ou romane, appelée au nord « le Roman vallon », et au midi, « le Roman provençal », on trouve que ce fut après le règne de Charlemagne que la cour, s'étant fixée d'Aix-la-Chapelle à Paris, et se rapprochant du Languedoc et de la Provence, cette langue nouvelle s'y forma, conservant le nom de romaine ou romane. Mais avec le temps, elle s'éloigna tout à fait de la langue d'origine. Cette dernière néanmoins se maintint dans toute sa pureté en deçà de la Loire. Ce fut la « langue d'oc » ou provençale, dont le nom est demeuré à la province appelée autrefois « Septimanie »; tandis que l'autre, répandue au-delà de la Loire, fut la langue d'oil (ou d'oc-oil) ou française. Remarquons, en passant, que toute l'harmonie de l'ancienne langue romaine échut à la langue d'oc; tandis que la langue d'oil sembla se rapprocher de la rudesse habituelle aux peuples du nord; tant il est vrai que les langues ont toujours un rapport direct avec les mœurs des habitants et la nature du climat.

« La cour adopta la langue d'oil, et les troubadours proven-
» çaux eurent beau faire, beau semer dans le royaume leurs
» pastourelles et leurs fabliaux, la langue usitée à la cour dut
» prévaloir. Cependant, quelque temps après la révolution litté-
» raire que nous venons de signaler, les trouvères traduisirent
» les œuvres des troubadours, les prirent pour modèles, et par-
» vinrent à ennoblir la barbarie de leur idiome. Ils furent même
» si heureux dans leurs imitations, et leurs copies souvent ser-
» viles, qu'ils passèrent pour inventeurs des pièces qu'ils réci-
» taient entre le Rhin et la Seine, ou sur les rives de la Loire.
» Quelques auteurs le proclament encore aujourd'hui, et le
» répètent en se copiant. Mais un examen attentif de ces petits
» ouvrages y fait bientôt reconnaître une origine méridionale,
» soit par la description animée des scènes, soit par le nom des

» héros, soit par la tournure antique et cette gentillesse cheva-
» leresque qui caractérisent les compositions des troubadours
» provençaux. La naissance de la nouvelle langue n'aurait pas
» eu lieu, si la cour des rois de France s'était établie à Arles,
» ainsi qu'on le proposa au commencement de la deuxième race.
» Le provençal se serait maintenu dans cette pureté qu'admirait
» l'empereur Frédéric, et qui faisait avouer au cardinal Bembo
» que tout ce que la poésie italienne a de plus noble et de plus
» riche, elle le doit à la langue provençale, portée en Italie par
» Charles d'Anjou, et qui ne diffère pas de l'ancienne langue ro-
» mane, parlée en France avant le X^e siècle. L'Espagne lui doit
» également une partie de sa langue, mélange de maure et du
» français du midi. Au XI^e siècle, Alphonse VI, roi de Castille,
» ayant épousé une française, Constance, fille de Robert, duc
» de Bourgogne, roi d'Arles, un grand nombre de français,
» gascons, languedociens et provençaux, s'établirent en Espagne,
» après l'avoir aidée à combattre les sarrasins et à reprendre
» Tolède. Alphonse y appela des moines français, qui y fondèrent
» un monastère. Bernard, archevêque de Tolède, fut nommé
» primat d'Espagne et de cette partie des Gaules. Il tint en cette
» qualité un concile d'évêques français à Toulouse. Or, les
» Arabes, vaincus à Tolède, n'en étaient point sortis; poëtes,
» chanteurs, les Espagnols et les Français profitèrent de leurs
» talents. En effet, c'est à cette époque que remontent les pre-
» miers essais poétiques de l'Espagne, et que remontent les pre-
» miers chants de nos troubadours, au talent desquels était uni
» celui de jongleur. Lévêque de la Ravallière regarde la langue
» romane comme employée dès le règne de Louis VII; mais son
» usage n'a été presque général que sous saint Louis. Il devenait
» impossible au midi de la France, sans capitale et sans roi,
» de soutenir la concurrence du nord; et l'influence du patois
» picard (le français) s'accrut avec celle de la couronne.

» La langue française au XIII^e siècle fut donc un composé
» de la provençale, avec les idiomes celtiques et tudesques. Au
» XIV^e, un changement plus prononcé se remarque, plutôt dans

» l'orthographe que dans les expressions. Quelques mots, seule- » ment, sont abandonnés ou rejetés ; et d'autres, adoptés. »

Pour en revenir à Brunet-Latin et à l'ouvrage écrit en français tel qu'on le parlait sous saint Louis, c'était un abrégé de toutes les connaissances de l'Europe. On y traite de Dieu et de la cosmographie, de la géographie, de l'histoire sacrée et profane, de la propriété des choses naturelles, de la morale, de la rhétorique et de la politique. Il n'a point été imprimé ; mais il en existe plusieurs manuscrits à la bibliothèque royale, un, entre autres, de 1300.

Le florentin « le Doni » appelle cet ouvrage : « *Tesore delle* » *lingua.* » Le cavalier Salviati, dans ses avertissements sur le Décameron, est tombé dans la même erreur que Lacroix du Maine, en disabt qu'il fut composé en langue provençale. Ce dernier ajoute qu'il « traite des louanges de la langue française. »

Brunet-Latin traduisit en français « les Morales d'Aristote », en même temps que saint Louis faisait traduire la Bible en cette langue.

Après la mort de Mainfroy, qui l'avait persécuté, Brunet revint à Florence, où il mourut en 1295. Sa famille persista toujours dans son attachement à la maison d'Anjou, et l'un des descendants de Charles accorda à l'un des fils de Brunet « le « lambel fleurdelysé, dont la lignée de Sicile brisait les armes. » Il existe au Vatican une copie en parchemin du « Trésor », avec des notes de la main de Pétrarque. Crescimbini croit que « le Trésor de Pierre de Corbian » a fourni l'idée de celui de Brunet. On sait que le plus célèbre de ses élèves, le Dante, de la famille guelfe des Alligheri, vint à Paris avant 1300, et y fréquenta très-jeune les écoles ; il y soutint même des thèses publiques.

Ginguené, Hist. litt. d'Italie, Ier, 299. Hist. litt. de la France, XVI, 27. E. Pasquier, Recherches, 404. Catalogue de Debure, Ier, 45. Mémoire de E.-A. Bégin, Considérations sur l'origine des langues méridionales, page 65. M. de Sismondi, Hist. des répub. ital. au moyen âge, III, 88. Cazeneuve. Michel Cardouel, Chronique espa-

gnole. Bernardin Gomez, Hist. de Jacques d'Arragon, liv. XII, D. Vaca de Guzman. Le cardinal Bembo, Traité de la poésie toscane. Millot, Hist. des troubadours, III, 233. Raynouard, de l'académie française, Poésies originales des troubadours. Grammaire de la langue romane, etc., etc.

## *Page* 118, *ligne* 13. « cette première traduction com- » plète de l'Écriture »

Parmi les autres traductions en français, on doit encore citer la Bible de Guyard-des-Moulins, chanoine d'Acre, achevée en 1294. Plus tard, on vit le livre « du gouvernement des rois », de frère Gilles de Rome, traduit par Henri de Gauche, et dédié à Philippe-le-Bel avant qu'il montât sur le trône. On parlait cependant français au XII[e] siècle à la cour de Palerme. Rodrigue, frère de la reine de Sicile, sollicité par les mécontents de s'emparer de la régence, s'excusait sur ce qu'il ne savait pas la langue française, « absolument nécessaire, disait-il, en cette » cour. » Ce fut aussi sous saint Louis que parut une bible traduite en vers français, afin de naturaliser le saint livre dans le royaume. Un motif semblable et le désir de donner une preuve d'affection à sa vertueuse compagne Opalinska porta Stanislas, roi de Pologne, à traduire la bible en vers polonais. Il dédia cet ouvrage (imprimé à Nancy in-4°) à cette princesse.

Voir les recherches sur les sources antiques de la littérature française, par M. J. Berger de Xivrey. Paris, Crapelet, in-8°.

## *Page* 118, *ligne* 14. « l'étude des langues et de la » grammaire »

Lorsqu'on procédait, en 1240, à la condamnation du Talmud, il se trouva deux docteurs capables d'en traduire les textes. Robert d'Arundel, mort en 1246, savait parfaitement l'hébreu. Vers 1250, Alexandre de Villedieu publia une gram-

maire latine en vers, sous le titre de « *Doctrinal puerorum*, elle » eut une vogue extrême. On peut voir dans les pièces iné- » dites du XIIIe siècle, publiées pour la première fois par M. » A. Jubinal, la bataille et le mariage des sept artz. La gram- » maire, li arz de la parole, y est appelée la mère de tous les » artz. » La théologie, « la haute science », ses docteurs, « les » maistres en divinité, la géométrie est le cinquième, la musi- » que le sixième et le septième l'astronomie, » la musique, dit l'auteur; « a grant sacrement et grant profit. »

Hist. litt. de la France, xvi, 71, etc.

## *Page* 119, *ligne* 8. « l'art de guérir »

La plupart des médecins et des chirurgiens du XII et du XIIIe siècle sortaient des monastères. Le moine de Saint-Denis, Rigord, avait le titre de physicien ou médecin de Philippe-Auguste, comme Roger de Fournival, celui de Louis VIII et de son fils. Le chanoine Dude ou Dudon le fut de Louis IX, de même que l'ami de Robert de Sorbonne, Robert de Douai, qui possédait également la confiance de Marguerite de Provence.

Geoffroy de Clavi, chanoine de Tours, se livrait avec succès à cette science, dans laquelle Odon, abbé de Sainte-Geneviève, avait acquis une sorte de réputation. Gui ou Gilles de Corbeil, moine de Paris, médecin de Philippe-Auguste, publia sous le règne de ce prince un poëme en quatre chants, de plus de six mille vers, « sur les vertus des médicaments composés », et le dédia à Romuald, médecin du pape. Charles, comte d'Anjou-Provence, attira auprès de lui, avec le titre de médecin, Jean de Nigella, chapelain de Clément IV.

Parmi les médecins séculiers, en petit nombre, un des plus connus en France est Maurice, physicien de Jeanne, comtesse de Toulouse, qui lui laissa un legs par son testament.

*Page* 109, *ligne* 18. « le chanoine Dude ou Dudon ».

Né à Paris, Dudo, Dude ou Dudon, avait étudié à l'université de cette ville; il entra dans les ordres et fut nommé chanoine de la cathédrale. Ses connaissances en médecine le firent estimer de saint Louis, qui le nomma son médecin, en remplacement de Pierre de la Brosse, qu'il attacha à Philippe son fils. Maître Dude exerça son emploi, tant auprès de Louis IX que de ses deux successeurs; et, en 1285, il avait pour second, maître Foulques de la Charité. Ses appointements se montèrent à 36 livres (612 fr.) par an ou 2 sols par jour (2 fr.); et lorsqu'il était en cour, il recevait une gratification de 6 deniers ou 15 sols par mois, et 5 livres (85 fr.) pour son habillement. Nourri au palais du roi, il avait deux valets de chambre à ses ordres, un cheval, et était chauffé et éclairé.

Dudon suivit saint Louis à la deuxième croisade et assista à sa mort; puis il accompagna son corps en France. En 1271, Philippe-le-Hardi ayant été passer la fête de la Pentecôte à Saint-Germain-en-Laye, l'emmena avec lui; mais il tomba dangereusement malade et se fit transporter à Paris, où il appela tous les médecins renommés, qui désespérèrent de sa vie. Il se confessa alors, fit son testament et s'endormit profondément. A son réveil, il raconta qu'il avait vu saint Louis, qui lui avait promis sa guérison complète. Maître Dude se fit alors apporter un poulet, une forte mesure de vin et un pain, « pour entrer, disait-il, en » convalescence ». Il se trouva en effet entièrement guéri. Sa reconnaissance le porta ensuite à déclarer publiquement que c'était par l'intercession du saint roi.

Biog. univ., XII, 129, Joinville.

*Page* 120, *ligne* 22. « cette qualification à Pierre de » la Brosse. »

Une découverte récente, due à l'infatigable activité de M. Achille Jubinal, et faite au moment où il venait de livrer à l'im-

pression « *la Complainte et le jeu de Pierre de la Broce* », accompagnée de notes curieuses et savantes, est venue confirmer ses doutes sur la basse extraction qu'on donne à ce favori. Il paraît trait donc certain que ses ancêtres prirent leur nom « d'un » hostel, lieu noble en Touraine, appelé la Broce ». Saint Louis, retirant à Dreux de Mello la châtellenie de Loches, en 1248, renouvela à Pierre de la Broce les dons faits précédemment, et dans son ordonnance l'intitule « son escuyer ou officier do» mestique en sa maison ». Pierre III fut donc chambellan et non barbier de Louis IX. Il épousa Philippe de Saint-Venant, et fut établi par le roi châtelain de Nogent-le-Roy (ou l'Erenebert); puis le monarque le nomma chambellan, et il en avait le titre avant 1266. Philippe III l'attacha à sa personne avec la même charge après la mort de son père.

Sa faveur détruisit celle de Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denis, et l'on sait comment il en abusa contre Marie de Brabant, fille de Henri III le Débonnaire et de Marie de Bourgogne. Marie dut sa délivrance à son frère Jean I^er^, duc de Brabant, dit le Victorieux, qui épousa Marguerite de France, fille de saint Louis. Instruit que la reine de France était accusée d'avoir empoisonné le prince Louis son beau-frère, il se rendit dans sa prison à Vincennes, déguisé en cordelier, l'ouït en confession, puis accourut à Paris défier en combat singulier quiconque soutiendrait que sa sœur était coupable. Il la fit déclarer innocente, et poursuivit son accusateur avec acharnement. Alors, par un retour de fortune, Pierre de la Brosse fut accusé à son tour de trahison, arrêté et condamné à être pendu, en 1277. Les ducs de Bourgogne et Robert d'Artois, à qui sa mort était aussi agréable qu'au duc de Brabant, voulurent assister avec lui à son exécution. Pierre de la Brosse fut pendu au gibet de Montfaucon, ou à la plus haute tour du donjon de Vincennes.

On l'avait comparé au « cèdre du Liban, eslevé par-dessus » des aultres arbres, mais il s'esmust enfin un tourbillon de » vent qui le porta par terre l'an 1277, sans qu'on ait sceu au » vray d'où en provint la cause, sinon de l'ennuy qu'aulcuns

» conçurent contre lui, ce qui causa parmy le peuple grant es-
» tonnement et murmure; et la cause de sa mort, mescognue
» et non sceue envers le menu peuple, administra grant matière
» d'admiration, et en furent les gens si esbahys que chascun
» s'en esmerveilloist ».

Dans la complainte et le jeu de Pierre de la Broce (qui fut pendu le 30 juin 1278), « le bourel lui mest la corde au col, et
» on dit de lui : Nulz ne se doibt fier en sa grande haultesse,
» ne en son grant estat, car la roe de fortune, qui ne se tient
» en ung estat, l'ara tost dévalé et mis au bas ». On sait que la tradition la plus répandue est qu'il « estoist de bas estage,
» mais que pour une maladie qu'eust sainct Loys à la jambe,
» estoist, cil Pierre, venu en la cour :

» Mon père fu vilains et si fu chevaliers,
» Et de garir les playes fu ses premiers mestiers. »

Voir, Dict. de sa complainte, manuscrit de la bibliothèque royale, n° 8502.

Biogr. univ., VI, XXVIII.

## *Page* 121, *ligne* 14. « fut celle de Jean Pitard ».

Né vers 1228, Pitard fut chirurgien de saint Louis, puis le devint ensuite de Philippe III et de Philippe-le-Bel. C'est à lui qu'on doit les statuts de la compagnie des chirurgiens, réglés par un édit de ce dernier roi. On lui était déjà redevable d'avoir obtenu de saint Louis la fondation du collége de chirurgie.

Jean Pitard fit faire à ses frais, dans sa maison, un vaste puits qu'il destina à l'usage du public, pour le préserver de boire de l'eau de la Seine, qui en certaines saisons devenait bourbeuse et insalubre. Cette maison, située rue de la Licorne, à Paris, fut rétablie en 1611, et portait encore l'inscription suivante, expression de la reconnaissance publique envers ce philanthrope citoyen :

« Jehan Pitard, en ce repaire,
» Chirurgien du roi, fist faire
» Ce puits en mil trois cent-dix,
» Dont Dieu lui doint le paradis ! »

Comblé de gloire, laissant après lui la réputation d'habile chirurgien, d'excellent médecin et de grand homme d'état, Jean Pitard mourut âgé de quatre-vingt-sept ans, en 1317. Il n'a laissé aucun ouvrage. Son buste décore la grande porte d'entrée de l'amphithéâtre de l'école de médecine de Paris.

Biogr. univ., xxxiv, 547. Dict. des sciences médicales, v, 117.

*Page* 126, *ligne* 16. « Hôtel de Poitiers, bâti près de » Louvre. »

Ce palais fut habité dans la suite par Robert de Clermont, neveu d'Alphonse, et après la mort de ce prince, Archambaud, comte de Périgord, l'acheta. Le comte de Poitiers avait, en 1250, fait bâtir l'hôtel d'Alençon, où il logeait aussi, et qui s'appela plus tard l'hôtel d'Autriche, à cause de la rue dans laquelle il était situé. C'était là sans doute qu'en 1267, les lundi et mercredi de la semaine sainte, Alphonse et Jeanne distribuèrent aux pauvres 895 livres tournois (environ 15,000 fr.).

Les comtes de Ponthieu avaient leur demeure dans la rue des Fossés Saint-Germain.

Les comtes-ducs de Bretagne possédaient un second palais dans le quartier Saint-Benoît, et il servit à fonder le collége de Rheims.

L'hôtel de Soissons, autrefois « de Nesle », s'élevait auprès de l'église Saint-Eustache ; Jean II, sire de Nesle, châtelain de Bruges, et Eustache de Saint-Pol, sa femme, le donnèrent à saint Louis en 1230. Marguerite, à qui ce prince céda ses droits, en fit souvent sa demeure durant son veuvage, et y mourut, dit-on, en 1296. Il contenait deux grands appartements de parade, et ne le cédait qu'au Louvre, non aux autres maisons royales. Il possédait

de vastes et magnifiques jardins, au milieu desquels s'élançaient des jets d'eau en mille gerbes. Une grande esplanade entourée d'arbres y réunissait souvent l'élite des jouteurs, qui venaient s'y exercer.

L'hôtel du Petit-Bourbon touchait presque au Louvre, ainsi que l'hôtel de Clermont.

Pierre Mauclerc et Jean Ier, son fils, occupaient l'hôtel de la « Petite-Bretagne-aux-Ducs », devenu depuis celui de « Nesle ». Robert d'Artois, fils du héros de Mansourah, logeait avec Amicie de Courtenay, dans l'hôtel des comtes d'Artois, qu'il avait fait bâtir près des Halles et de la rue « Git-le-Cœur ». Il prit le nom de « Bourgogne », quand il devint l'apanage de Philippe-le-Hardi, père de Jean-Sans-Peur.

Les comtes de Bar, au XIIIe siècle, avaient leur hôtel près de la place Maubert; les comtes de Mâcon, rue des Vieilles-Boucheries; et les comtes d'Eu, entre les rues Pavée et des Grands-Augustins.

Il existait aussi à cette époque, « rue de la Reine-Blanche », un vaste hôtel, appelé « séjour ou hôtel de la royne Blanche »; et enfin, vis-à-vis l'église Saint-Hippolyte, se trouvait également un vaste édifice nommé « maison de saint Loys », que l'on pense avoir été un palais particulier de ce prince. « Sur la » principale porte gothique, au-dessus du perron, on voyait, dit » Germain Brice, une statue qui semblait offrir les traits du » saint monarque. »

Dès 1248, les abbés et les religieux de Royaumont possédaient un hôtel, rue Saint-Germain-l'Auxerrois. L'hôtel du collége et de l'abbé de Saint-Denis, bâti par Mathieu de Vendôme, s'élevait rue Saint-André-des-Arts.

L'hôtel de Soissons, autrefois de Nesle, fut donné par Philippe-le-Bel à Charles, comte de Valois, son frère, mort en 1327. Ce monarque, après l'avoir repris, en fit ensuite présent à Jean de Luxembourg, roi de Bohême. Cet hôtel prit alors le nom de Luxembourg.

*Page* 128, *ligne* 9. « Une idée complète de ces réu» nions d'apparât »

On sait que ce ne fut pas seulement en Provence que se formèrent de galantes associations. Il en existait dans ce genre, au XI[e] siècle, à Caen, à Dieppe, à Rouen, à Beauvais, à Arras, à Valenciennes, etc., sous le nom de « puys, de cours d'amours, » de gieux sous l'ormel, etc. »

Dans la confrairie de Notre-Dame du Puy, fondée à Valenciennes, vers 1229, on trouve ces statuts :

« Item : si quelque confrère ou plusieurs tombent en povreté, » et n'auroient moyen de vivre, soit par infortune, perte, vieil» lesse ou débilité, tous les aultres siens, ou leurs confrères, » seront tenus de leur donner en aulmosne tous les mois, à » chascun 6 deniers (1 fr. 50 c.), et au jour de leur feste, » les quatre princes leur donneront chascun une honneste » escuelle de viande.

» Les princes doibvent pourveoir la feste de trois menestreux, » et deulx trompettes, et aller avec la pluralité des confrères » quérir les religieulx du Carmel ou aultres, pour celesbrer » vespres, et le dimanche la grant messe, puis aller en proces» sion.

» Le disner des confrères achevé, dit le manuscrit, chascun » d'iceulx, ou ceulx qui voudront, réciteront les vers qu'ils » auront dreschez en l'honneur de la Vierge, et sera distribué » au mieulx faisant une couronne de fin argent, pesant une » once et demie, et au second ung cappiel, aussi d'argent, » pesant quinze estrelins, et à tous les aultres ayant faict pareil » acte de rhétorique, deulx lots de vin pour eulx rescréer. »

André Chapelain, dans son « Livre d'amours », cite soixante dames qui, vers 1174, faisaient partie d'une semblable association à la cour de Marie de France, épouse d'Henri-le-Large, comte de Champagne.

Uu manuscrit, appartenant à Jean Halen de Valenciennes, vers le commencement du XVII[e] siècle, renferme :

1° Les noms et armoiries enluminés de tous ceux qui, vers la fin du XIV[e] siècle, composaient une espèce de confrairie, nommée « la Cour amoureuse », et qui se forma sous le règne de Charles VI. On trouve, parmi les officiers dignitaires, les noms des maisons les plus considérables de France, de Bourgogne, de Flandre et d'Artois; entre autres, ceux de Hangest, Craon, Rambure, la Rochefoucault, Chabannes, la Tremouille, Ghistelle, Chastillon, Rieux, Tonnerre, Lannoy, etc. On y trouve aussi ceux des grands veneurs, trésoriers, auditeurs et chevaliers d'honneurs de la cour amoureuse.

On lit à la suite du même manuscrit la liste des rois de « l'Espinette », depuis 1283 jusqu'en 1483. Chaque ville de Flandre, depuis le XIII[e] siècle, avait institué des fêtes, des combats, des tournois; Bruges avait la fête du Forestier; Valenciennes, celle du Prévôt des étourdis; Douai, de l'Ane et des Princes d'amours; Lille, le Roi de l'espinette, et des joutes à la lance, dont le prix était un épervier d'or. Jean-Sans-Peur (en 1416) honora cette fête de sa présence. En 1464, Philippe-le-Bon, son fils, s'y trouva avec Louis XI. Dans la joute qui eut lieu à cette occasion, un jeune gentilhomme, fils de Jean, sire de Croï et de Reinti, à peine âgé de seize ans, tua d'un coup de lance un gentilhomme français de la suite du roi, surnommé « le grand diable », à cause de sa taille et de sa force prodigieuse. En 1556, Philippe II, roi d'Espagne, supprima la fête de l'épinette.

Un manuscrit de la bibl. roy. (n° 626), dans un supplément intitulé : Confrairie amoureuse, avec blasons, s'exprime ainsi : « S'ensuist le grand nombre de chevaliers et de noms » des personnes des nobles rois de l'Espinette, faicts et mis » sus et annoblis par le roy sainct Loys et Baudoin, comte de » Flandre, et depuis, continués par plusieurs rois de France. » Ils estoient les seigneurs et gentilshommes qui présidaient » et décidaient souverainement des différends qui y arrivaient. » Ils avaient une petite épine pour marque de leur dignité. »

Quelques-uns prétendent que saint Louis en fut l'instituteur;

cependant, la liste des rois de l'Épinette ne commença que 13 ans après la mort de ce prince.

Favin, Hist. de Rouen, in-4°, Ire et IIe partie, p. 56. M. Raynouard, des Cours d'amours, II, XCI. Hist. d'Amiens, II, 118. Mém. de l'acad. des inscrip., p. 287, 293. Notice sur un manuscrit intitulé : Cour amoureuse et rois de l'Espinette. Ginguené, Hist. litt. d'Italie, Ier, 505, note Ire. Millot, Hist. des troubadours, Ire, p. 12. Tableau hist. des sciences de la Picardie, 156.

*Page* 131, *ligne* 5. « l'un de ses versificateurs, Rute-»beuf »

Ce poëte, appelé aussi Ruttebœuf, Rustebœuf, Rustebues, et auquel M. Achille Jubinal vient de rendre la célébrité qu'il méritait, naquit à Paris, et vécut longtemps fort misérablement; « je » suis dit-il, sans cotte, sans vivres, sans lit : je tousse de froid, » je baille de faim, je ne sais plus où aller; voici l'hiver, voici » la glace, et je n'ai pas à la maison deux douzaines de bûches; » j'ai les côtes nues, mes pots sont cassés et brisés, car je n'ai » rien à engager; je suis embarrassé de peindre ma pouvreté, » tant il y a habondance en la matière; nul n'est si povre jus- » qu'à Senlis; bien scay *pater*, ne scay qu'est *nostre;* depuis » la destruction de Troyes-la-Grant, ne fust destresce comme » est la mienne! »

Malgré ses vers aux puissants du royaume, il paraît que Rutebeuf n'en devint pas plus riche; il se plaignait que les croisades absorbaient tout l'argent de la France, et accusait même saint Louis « de lui avoir causé de grands préjudices » en éloignant de lui les gens qui lui faisoient du bien. Le » siècle est bien changé, ajoutait-il, dans un accès de mé- » lancolie ou de satire, un loup blanc a mangé tous les cheva- » liers loyaulx et pieux; c'est pour cela sans doute qu'il n'y en » a plus. L'espérance du lendemain, la complainte, voilà mes » festes. » S'adressant à saint Louis et avouant que le bon comte

de Poitiers et de Toulouse l'a aidé volontiers : — « Por Dieu » vos prie, franc roy de France, dit-il, que me donniez quel- » que chevance. La mort m'a faict grand dommaige, et m'avez » bonnes gens esloignez en ce lointain pèlerinage de Tunes. »

On pense que Rutebeuf était joueur ; en 1260, il épousa une femme aussi peu fortunée que lui et il se peint comme le « com- » paignon de Job, borgne, misérable, gai toutefois, malgré » ses tribulations ; ma femme, dit-il, n'est mie belle, elle a » cinquante ans en son écuelle ; elle est maigre, sèche, soit ! » je n'ai pas paour pour cela qu'elle me triche. »

On croit que Rutebeuf a écrit depuis environ 1250 jusqu'en 1300 ; on trouve dans le recueil de ses poésies de petits poëmes sur la discorde des Jacobins et de l'Université ; le Dit, de l'université de Paris ; diverses complaintes sur le comte de Poitiers, sur le roi de Navarre (Thibaud VI), sur Érard de Valéry, etc. Le Dit de la voie de Tunes, « où le roy ne prend repos, laisse » sa doulce femme, et s'en va par mer combattre cette chien- » naille gloutte. »

M. Ach. Jubinal a rendu un véritable service aux lettres par la publication des œuvres complètes de Rutebeuf, 2 vol. in-8°.

*Page* 130, *ligne* 31. « devant l'occasion du blâme »

Ce penchant à fronder se manifesta, comme on l'a vu, sous la régence de Blanche de Castille, dans la chanson qui, passant d'un objet sérieux à des détails populaires, permettait un mélange universel d'allusions, de facéties, d'épigrammes, de traits acérés, et de faits historiques. La découverte de l'imprimerie était encore dans l'avenir de deux siècles, et il eût fallu dépenser beaucoup d'argent, perdre un temps considérable, et l'à-propos surtout, à faire circuler les copies des satires. Mais la mémoire y suppléait ; chacun apprenait sans peine des vers faciles, répandus aussitôt des palais et des châteaux jusque dans les rues, les carrefours, les villes et les campagnes ; car chaque

contrée avait sa poésie populaire, expression fidèle du caractère de ses habitants.

Il suffisait à un homme puissant d'avoir à sa disposition un de ces poëtes mercenaires pour accabler ses ennemis ou ses rivaux. On a vu comment les princes ligués s'y prirent pour déverser la calomnie sur la reine Blanche. Il faut ajouter qu'on accueillait, il est vrai, ces chansons satiriques sans trop y ajouter foi et y attacher beaucoup d'importance. Toujours est-il, cependant, que les gens crédules ou éloignés de la capitale y puisaient leurs convictions, et l'on peut répéter que la chanson fut pour ainsi dire *la presse d'opposition du moyen âge*, quelquefois le cri de l'âme, l'émanation libre de la pensée. Ainsi déjà sous Pilippe-Auguste, le poëte Audefroy-le-Bâtard s'honora en faisant allusion dans ses vers aux malheurs des deux reines Isemburge et Agnez de Méranie.

Le célèbre chant de Sordel sur la mort de Blacas, le grand guerrier, son bienfaiteur et son ami, également renommé comme preux chevalier et comme troubadour, fut une satire politique, et date de la régence de Blanche. Il parut sans doute au moment où le trône de Castille venait de devenir vacant, à en juger par ces paroles : « Après... mangera de ce cœur le noble roy de » France, pour reprendre la Castille, qu'il perd par sa sottise... » mais si sa mère le sait, il n'en mangera point, car il craint » avant tout de lui déplaire. » Le poëte partage ensuite le cœur de Blacas entre Frédéric II, Ferdinand III, Louis IX, Jacques I^er^, Thibaut, comte de Champagne, Raymond VII, comte de Toulouse et Raymond Bérenger, comte de Provence. Cette ingénieuse allégorie fut imitée par Bremond de Nôves et Bertrand d'Allamanon, troubadours contemporains de Sordel. Ce dernier, né à Gaëte près Mantoue, avait été d'abord attaché au comte de Saint-Boniface, chef du parti guelfe dans la marche Trévisane; il passa ensuite au service de Raymond Bérenger. Ce fut la grande époque de la littérature du midi; alors s'ouvrit la brillante galerie des troubadours où l'on compte Raymond Bérenger, Blacas, Boniface de Castellane, Cadenet, Giraud de Bor-

neil, etc., car c'est surtout depuis 1200 à 1280 que leurs chants eurent le plus de réputation, et l'on en cite plus de cent cinquante durant cette période. Cependant il existait de gais chanteurs au XII[e] siècle, et l'un des plus anciens fut également illustre par son haut rang, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, comte de Poitou, mort en 1127. On a aussi conservé des chansons de saint Bernard dans sa jeunesse, et d'Abailard; Hélinand, né en Beauvaisis, fut poëte et chantre de Louis VII et de Philippe-Auguste; Richard-Cœur-de-Lion se consolait de sa captivité par un sirvente contre ses froids amis.

Parmi les plus célèbres troubadours ou trouvères qui fleurirent sous le règne de saint Louis, on peut citer Gapse ou Gaces-Brulés, ami du comte Thibaut V; Richard de Semilly; Raoul de Beauvais; Robert de Marberolles, mort en 1230, gentilhomme attaché au comte de Champagne comme Thibaut de Blajon; Richard de Fournival; Adam-le-Bossu; Henri III duc de Brabant, mort le 21 janvier 1261 à Louvain, au moment où il allait passer en Palestine. En mourant, il ordonna qu'on ouvrît les portes de sa chambre à tous ceux qui voudraient venir le voir, riches et pauvres; il avait fait mettre près de lui pour ces derniers beaucoup d'or et d'argent, ce qui lui valut le titre de débonnaire. Ce prince s'était attaché Adam-le-Bossu, qui, ayant obtenu une couronne dans un des « puys d'Amour », prit le surnom de « le Roi ».

Il était naturel que les croisades devinssent aussi l'époque la plus féconde en poëtes trouvères ou chantères, et le goût de la poësie dut se répandre encore davantage quand on la vit cultivée par les plus puissants seigneurs croisés. C'était ainsi que se délassaient Pierre Mauclerc; Jean de Braine; le châtelain de Coucy (mort en 1251); Mathieu, vidame de Chartres; Thibaut le comte-roi; Henri de Soissons, qui prisonnier à Mausourah charmait sa captivité par des vers que le temps n'a pu effacer; Hugues X de la Marche, qui s'écriait aussi en vers: — « Doulce » dame, la première fois que vous vis, fus tellement interdict » que oubliai mesme de vous saluer; » enfin, Charles d'Anjou, qui

eut à titre de chansonnier attaché à sa personne Perrin d'Angecourt (ou d'Angecort), qui l'accompagna ainsi qu'Alphonse de Poitiers dans le voyage que firent ces princes dans le midi de la France pour épouser les héritières de Provence et de Toulouse.

Un autre troubadour, Aycart (ou Aiçarts) de Fossat, vivait aussi sous le règne de saint Louis; on connaît de lui une pièce assez curieuse, au sujet de la querelle élevée pour la couronne de Naples, dont Innocent IV (1245) venait d'investir Edmond, fils cadet du roi d'Angleterre, au préjudice de Conrad IV, déjà élu roi des Romains. Aycart, supposant que la couronne avait été déjà donnée à Charles d'Anjou (ce qui n'eut lieu que beaucoup plus tard), point d'abord les horreurs de la guerre, et ne se prononce contre aucun des prétendants. — « L'aigle, dit-il, a » un droit si égal à celui de la fleur de lys, que les lois n'y font » rien et que les décrétales n'y sont point contraires. C'est pour» quoi ils iront vider leur querelle dans les plaines, et celui » qui saura le mieux se défendre l'emportera. »

On ne doit pas confondre les poëtes étrangers, les troubadours et les trouvères, avec les ménestrels : ceux-ci, il est vrai, composaient quelquefois les poésies qu'ils chantaient, mais plus ordinairement ils répétaient des romances ou ballades nationales, en s'accompagnant de la harpe ou d'autres instruments. La plupart étaient aussi jongleurs, escamoteurs, faiseurs de tours d'adresse, etc. On les appelait pour chasser l'ennui des tristes murs d'un vieux donjon. Il y avait des ménestrels domestiques; celui d'Édouard I^er^, aux Longues-Jambes, qui partageait la tente de ce roi dans son expédition en Palestine, eut le bonheur de le sauver des coups d'un assassin.

Les jongleurs différaient donc des trouvères et des troubadours en ce qu'ils étaient spécialement les poëtes officiels des princes et en titre d'office, comme depuis les fous. Cet usage, établi sous Charlemagne, se retrouvait chez Guillaume-le-Conquérant, chez les abbés, les abbesses, les évêques, les bannerets, etc. Les jongleurs qui n'étaient point attachés à un haut personnage s'en allaient, poëtes nomades, pérégrinant de ville

en ville, de château en château, pour divertir les suzerains et les châtelaines. Jaloux les uns des autres, médisants, satiriques, ils voyageaient en habits bariolés, la vielle ou le rebec à trois cordes attaché à l'arçon de la selle, s'ils étaient à cheval, ou suspendu au col, quand ils allaient à pied. La malette ou aumônière était bouclée à leur ceinture. On les appelait « harpeurs quand ils jouaient de la harpe, vielleurs, etc. » Leurs chansons étaient la plupart populaires, et comme ils les apprenaient en voyageant, surtout en France, on y retrouve les premiers germes de notre littérature, où sont même épars les lambeaux de notre histoire. La poésie du moyen âge embrassait tout, chants de guerre, chants religieux, légendes historiques, légendes fabuleuses, croyances mystérieuses du christianisme, et les « dits des jongleurs s'adressaient également au clergé, à la noblesse, aux croisés, aux vilains hommes ». Le caractère national, empreint comme toujours d'honneur, de bravoure, de galante courtoisie, accueillait avec plus de faveur les chants qui reproduisaient surtout les hauts faits d'armes des aïeux. Un succès unanime attendait ainsi le chant d'Attabear sur la bataille de Roncevaux, bien que le poëme en basque (ou Esmademas) annonçât la défaite des Français : — « Fuis, roi Carloman, disait le poëte, fuis avec tes plumes noires et ta cape rouge, ton neveu, ton plus brave, ton cher Roland, est étendu là-bas; la nuit, les aigles viendront manger ses chairs écrasées, et ses os blanchiront dans l'éternité. »

Les poëtes nomades, ordinairement musiciens (comme Adam de la Halle, dit le Bossu d'Arras, d'abord clerc, puis trouvère et chanteur né en 1240), composaient quelquefois des espèces d'opéras comiques, dont la musique était à deux parties, tels que Robin et Marion, pastorale à onze personnages, pleine de grâce et de fraîcheur. Ces poëmes dialogués et souvent mêlés de musique s'appelèrent aussi « jeux-partis » et tensons (mais ces derniers étaient plutôt un dialogue sur une question d'amour, de poésie ou de chevalerie).

On trouve des jeux-partis qui, comme « la Cour de paradis »,

offrent une image curieuse des cours plénières « ou, comme le » Purgatoire de saint Patrice », un mélange de la littérature des mœurs et des croyances de plusieurs peuples. Les jeux-partis s'exécutaient ordinairement sur des espèces de théâtres, et quelques-uns, par leurs prologues, leurs allocutions aux dames et aux barons (entre autres le jeu de saint Nicolas), annoncent assez qu'on n'y admettait pas d'auditoire populaire. « Paix, seigneurs, dit Rutebeuf (jeu du Pèlerin et du Vilain, » 1260), écoutez : si vous faites silence, je vais vous dire » des choses qui convertiront les plus endurcis d'entre vous. » Or donc, ne m'interrompez pas. »

Quelques auteurs ont prétendu que le jeu-parti d'Aucassin et Nicolette est plus ancien que le règne de saint Louis; mais tout annonce qu'il date de cette époque. Son auteur, Jean Bodel d'Arras, qui florissait au XIII[e] siècle, composa plusieurs jeux-partis, fabliaux ou fables, chantés ou déclamés tour à tour par les trouvères et les ménestrels. Bodel écrivit aussi des mystères, tels que le jeu de saint Nicolas, exécuté en Angleterre et « où l'admiral veut abattre autant de chrétiens qu'un » moissonneur coupe des épis d'orge ». Dans ces représentations, les anachronismes, soit en costumes, soit en usages, se reproduisaient sans cesse. Ainsi Alexandre-le-Grand était revêtu d'un surcot, ayant un connétable, des pairs et des barons. On assistait aux funérailles de César au milieu des moines, la croix en tête et jetant l'eau bénite. En souriant à la simplicité de nos aïeux, souvenons-nous qu'il n'y a pas encore un siècle que les chefs-d'œuvre de Voltaire lui-même furent joués avec une partie des ridicules et grotesques costumes de la régence et de Louis XV, et que le Kain ne les trouvait nullement étranges dans les rôles des héros de l'antiquité.

Dans certains fabliaux (fabels ou flabels), il est souvent question des villes où la scène se passait, comme Sens, Chartres, Vernon; et dans ces récits, la plupart satiriques, on épargnait ordinairement l'ordre des « moines blancs » (de saint Benoît), tandis qu'on comparait à la « chair d'usuriers » celle des « moines noirs ».

Les lais étaient de petits poëmes contenant le récit de quelque aventure intéressante. On appellait sirventes ou sirventois des satires générales ou personnelles contre les rois et les châtelains, le pape et le clergé.

La pasnate ou pastourelle, dont le nom annonce le sujet, était ordinairement une chanson dans laquelle figuraient un chevalier et une bergère. On désignait sous le nom de *plaint* toute chanson mélancolique et religieuse.

L'aubade, la sérénade, la ballade, étaient des airs avec des paroles qu'on chantait, à l'aube, le soir ou pour danser.

M. de Sainte-Palaye, Mém. sur la chev. Roquefort, 85 à 256. Romancero français. M. Paulin Paris, de l'institut. Extrait des manuscrits de la bibl. roy., n° 184. Manuscrit de Berne, n° 7222. Saint-Germain, 1689, ib., 6667, Caugé.

*Page* 133, *ligne* 8. « Plusieurs romans et chansons » de gestes »,

Au moyen âge, on appela roman, dit Johnson, une fiction guerrière ou récit d'étranges aventures de chevalerie et d'amour, « ou plutôt, ajoute Walter Scott, un récit fabuleux, soit » en vers, soit en prose, qui intéresse par ses aventures étranges » et merveilleuses ». La France, au reste, fut le pays où fleurirent par excellence le roman et la chevalerie, et les poëtes étrangers qui écrivaient sous les noms supposés de Rusticien de Pise, de Robert de Borras, etc., se contentèrent pour la plupart du temps d'exploiter l'ouvrage de quelque vieux trouvère. Lévêque de la Ravallière reconnaît avec Fauchet que le premier poëme écrit en langue romane est le livre « des Bretons », composé en 1155 par Westace ou Eustache, auquel succéda Wasse ou Gace, auteur du « Rou des Normands ». Walter ou Gualter, savant archidiacre d'Oxford, voyageant en France vers 1100, découvrit en Bretagne le roman de Brutus de Bretagne ou du Brût. C'est de ce roman (embelli par son traducteur latin,

Geoffroy de Montmouth; par Rusticien de Pise, qui le fit paraître en prose française en 1190, et par Robert Wasse en vers français), que sont sortis le roi Artus, l'enchanteur Merlin, le saint Graal, Lancelot du Lac, Tristan de Léonais (qui eut un succès prodigieux), Isaïe-le-Triste, son fils, Parceval-le-Gallois, Perceforest, Geniêvre, Guillaume d'Angleterre, le chevalier aux Lions, etc., etc. Désignés sous le nom de « Romans de la » Table-Ronde », ils firent les délices du XII[e] siècle, à la fin duquel la France et l'Europe en furent inondés (Catherine de Médicis recommandait à Charles IX de les lire avec soin). La plupart de leurs auteurs écrivaient en Angleterre; mais on les traduisait aussitôt en France. Gasse-le-Blond, parent de Henri II, mit en langue romane Lancelot du Lac, et Rusticien de Pise, Méladius. Les romans mixtes les plus estimés parurent dès le règne de Philippe-Auguste.

Parmi les romans qui charmèrent les loisirs des comtes, des bannerets et des belles châtelaines du XIII[e] siècle, on doit citer Gérard de Roussillon; Garin-le-Loherains (le Lorrain), l'épopée d'Austrasie; Berte aux grans pies; Gérard de Nevers ou la Violette (1231); Agolant, ou les sarrasins chassés d'Italie; les Quatre fils Aymon, Ogier-le-Danois, qui retraçaient la grande scène de Roncevaux; Partenopex de Blois; le roi Marc, et Iseult-la-Blonde; le Roman du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel (écrit vers 1298). Le roman écossais de sir Tristrem, par Thomas d'Elcedorne, qu'on peut comparer à Tristan-le-Léonais, dont les fragments parurent en 1257, publiés par Raoul de Beauvais; les Amadis, si chers depuis à la cour de Henri II; enfin Aiol (Aibuls, Ayoulz), fils d'Élye (fils de Julien de Saint-Gilles) et de la sœur de Louis-le-Débonnaire, un des derniers romans composés sur le cycle carlovingien. Voyez dans la note *o* du tome 1[er] des poésies de Rutebeuf, par M. Achille Jubinal, l'analyse de ce roman dont il paraîtrait que saint Louis et sa cour se seraient occupés.

Ce fut sous saint Louis que Jean Aubert ou Hebers, clerc moine de l'abbaye de Haute-Seille, ordre de Cîteaux, en Lor-

raine, fit paraître la traduction du grec et du latin du célèbre roman de Dolopathos, roi de Sicile, ou des sept sages, écrit d'abord en indien par Sendibad. Il est plein de sentences devenues proverbiales, entre autres: « on sert le chien pour » le seigneur », etc. Le même traducteur prévint qu'il travailla à son œuvre dans sa jeunesse, vers 1260, pour l'instruction de Philippe-le-Hardi.

« El nom et en la révérence
» Del filz Felipe au roy de France
» Loys, qu'on doibt tant loër! »

Robert de Blois, protégé par Thibaut V, comte de Champagne, composa en 1250 un roman moral intitulé: Baudoin. Gibers de Monstreuil publia (environ vers 1230) la charmante nouvelle de Gérard de Nevers, et la dédia à Marie de Ponthieu, fille de Guillaume IV, nièce de Philippe-Auguste, morte en 1250.

Les romans « du chevalier au Cygne », ou la conquête de Jérusalem, par Godefroi; de Guillaume au Court-Nez; de Gérard de Roussillon, etc., étaient déjà en faveur longtemps avant le XIII$^e$ siècle, ainsi que les romans dits de Charlemagne. On croyait si bien alors à la vie de cet empereur, publiée par Turpin (ou Tulpin), qu'en 1122, le pape Caliste II prononça que ce recueil était authentique. On sait cependant que cette chronique est l'œuvre de quelque moine du commencement du XI$^e$ siècle, et que Michel de Harnes traduisit en français vers 1200 (voir le manuscrit de la bibl. royale, n° 8190). Ce roman fit naître ceux des Quatre fils Aymon; Renaud de Montauban, par Huon de Villeneuve, sous saint Louis; ainsi que ceux de Maugis, d'Ogier-le-Danois, de Beuves d'Aigremont, attribués au même auteur.

Jean Bodel (ou Bodiaus), surnommé Jehan d'Arras, qui vivait aussi sous saint Louis, composa, dit-on, le roman de la bataille de Roncevaux. Dans une de ses pièces, il déplore « qu'une » maladie incurable l'empêche de se joindre aux croisés et d'aller

» guerroyer les sarrasins. Il aurait espéré que le séjour de la » Terre-Sainte lui aurait inspiré de nouveaux sujets de chants. » Alexandre de Bernay ou de Paris fut auteur du roman d'Hélène, mère de saint Chartin, et de celui de Brison, fait par le commandement de Loyse, dame de Créquy-Canaples. Atys et Prophilias sont du même écrivain. Il continua le roman d'Alexandre, commencé par Lambert-li-Cors (le Court) de Châteaudun. Les premières parties parurent vers 1210. Le roman de Pierre de Provence et de la belle Maguelone parut aussi pendant le règne de saint Louis. Bernard de Trévier, chanoine de Maguelone, le composa et le fit, dit-il, « conter de son temps » parmi les dames, pour les porter plus agréablement à la cha- » rité et aux fondations pieuses ». Pétrarque, pour se délasser et se divertir, polit et donna des grâces nouvelles, aux heures de ses récréations, à l'ancien roman de Bernard Trevier.

Adam ou Adenez-le-Roy, auteur de Berte au grans piés, entreprit, dit-on, Cléomadis, à la prière de Marie de Brabant et de Blanche de Bretagne, femme de Robert II d'Artois. On a aussi pensé que cette dernière était Blanche, fille de saint Louis, qui, veuve en 1225 de l'infant Ferdinand de la Cerda, se retira en France où elle mourut en 1310.

Le savant M. Paulin Paris croit que Adam ou Adenez-le-Roy était regardé comme le roi des ménestrels, à qui l'on s'adressait « pour avoir bon chanteur, vielleur, harpeur, etc. » Né en Brabant en 1240, il fut élevé avec soin par le duc Henri III, qui le choisit pour son ménestrel. Il le dit ainsi :

« Menestrel au bon duc Henri
» Fui. Cil m'esleva et norri
» Et me fist mon mestier apprendre. »

Marie de Brabant, devenue femme de Philippe III, mena Adenez à Paris.

Essai hist. sur les romans, 1er, 67. La Borde, Essai sur la musique, II, 151 à 252. Raynouard, Choix de poésies originales, II,

LVIII. Pasquier, Recherches, fol. 605, 607. Manuscrit de l'Arsenal, n° 120, A. Manuscrit de Saint-Germain, BB, n° 23, à la suite des Enseignements de saint Louis. Lévêque de la Ravallière, Disc. sur l'ancienneté de la chanson française. Hist. litt. d'Italie, Ier, 249. Raynouard, Poésies orig. des troub., Ire partie, 71, 229. Cours d'amours, ib., II, 316. Hist. litt. de la France, XVI, 213. Catal. de Debure, Ier, 55, 447. Roquefort, Ier, 141, 171, 183.

## *Page* 135, *ligne* 22. « la Bible Guyot »

« Cet ouvrage, dit E. Pasquier, descrit d'une plume merveil-
» leusement hardie les vices qui régnaient de son temps. Il an-
» nonce qu'il ne va pas le louer :

> » D'où siècle puant et horrible,
> » M'estoit commencer une Bible...
> » Ce n'est pas Bible losangère! »

## *Page* 135, *ligne* 25. « le roman de la Rose »

Parmi les poëmes qui firent le plus de sensation dans la littérature du moyen âge, on ne saurait passer sous silence le roman de la Rose, composé vers le milieu du règne de saint Louis, par Guillaume de Lorris, mort vers 1240 (et non en 1260), comme le prouve M. Raynouard, Journal des savants, p. 69, 70. Il était né dans la petite ville de Lorris-sur-Loire, près de Montargis. On croit qu'il n'a composé que les quatre mille cent cinquante premiers vers de dix syllabes de ce poëme, qui, tel qu'il nous est parvenu, en renferme au-delà de vingt mille; car, depuis la dernière édition publiée par M. Méon, on a découvert à la bibliothèque royale un manuscrit qui ne contient que cette première partie. Elle offre même un dénoûment. Ainsi, Jean de Meung ne le continua pas : il le refit sur un plan beaucoup plus vaste. M. Méon a fait aussi imprimer cette première partie.

On sait que le célèbre Gerson, chancelier de l'université, fut un de ceux qui attaquèrent avec le plus de force, en chaire et par écrit, le roman de la Rose, dans lequel on a cru voir aussi un traité d'alchimie, un livre de morale, etc. La plus bizarre des explications qu'on ait données de cet ouvrage (que Ronsard avait, dit-on, toujours entre les mains) est celle de Marot : « Par la rose, tant appêtée de l'amant, dit-il, est entendu l'état » de la sapience, lequel est seulement à la rose conforme. Et » en ceste manière d'exposer, sera la rose figurée par la rose » papale, qui est de trois choses composée, savoir : d'or, de » musc et de basme ; l'or, signifiant l'honneur et révérence que » nous devons à Dieu le créateur ; le musc, la fidélité à la jus- » tice que nous devons à notre prochain ; et le basme, ce que » nous nous devons à nous-mesmes. On peut, ajoute-t-il, en- » tendre par la rose l'état de grâce de la glorieuse vierge Marie, » ou le souverain bien infini et la gloire d'éternelle béatitude. »

Jean de Mung, dit Clopinel, né en 1250, n'avait que vingt ans quand saint Louis mourut, et n'avait pas probablement entrepris de continuer le poëme de Guillaume de Lorris. Il apprend par son testament qu'il courut de grands dangers et fut attaché à des personnages puissants à la cour. Il portait le costume des personnes de qualité de son temps, la fourrure de menu vair, et possédait à Paris le jardin de la Tournelle, ainsi qu'une maison sur la paroisse Saint-Benoît. On peut donc douter qu'il fût docteur en droit ou en théologie. Il y a lieu de croire aussi qu'il n'appartint jamais à l'ordre de Saint-Dominique ou des frères prêcheurs, comme l'ont avancé Fauchet et Lacroix du Maine. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il étudia l'astrologie, la géométrie, l'alchimie et les autres sciences alors cultivées, et qu'il s'éleva au-dessus de ses contemporains comme savant et comme poëte. Il mourut vers 1310 ou en 1318, au plus tard en 1322, et non en 1364, comme l'ont répété la plupart de ses biographes.

Le plus bel exemplaire du roman de la Rose, en vélin et du XII[e] siècle, existe à la bibliothèque royale.

*Page* 137, *ligne* 28. « L'architecture religieuse. »

Après avoir tracé à sa manière large, animée, pittoresque, l'historique des premières variations de l'architecture des églises chrétiennes : « Enfin, avec le XIII$^{e}$ siècle, dit M. de Château- » briand, rayonne cette architecture à ogives, qui se plut sur- » tout dans les pays de la domination franke, saxonne et ger- » manique. Au-delà des Pyrénées, elle rencontra les préjugés » et les chefs-d'œuvre de l'architecture mozarabique, du style » bâtard romain, et du primitif dorique de la grande Grèce. » L'architecture à ogives fut une conquête des croisades de Phi- » lippe-Auguste et de saint Louis. A la colonnade écourtée, » aux grosses colonnes à chapiteaux historiés, succédèrent les » minces et longues colonnes en faisceaux, ramifiées à leur » sommet, s'épanouissant en fusées, projetant dans les airs » leurs délicates nervures qui deviennent comme la fragile char- » pente des combles. Au plein-ceintre des arches, aux vous- » sures en anses de paniers, se substituèrent les ogives, arceaux » en forme d'arêtes, dont l'origine est peut-être persanne, et » le patron, la feuille du mûrier indien, si toutefois l'ogive n'est » pas le simple tracé d'un crayon facile.

» En imitant les constructions sarrasines, les architectes » chrétiens les exhaussèrent et les dilatèrent. Ils plantèrent » mosquées sur mosquées, colonnes sur colonnes, galeries sur » galeries ; ils attachèrent des ailes aux deux côtés du chœur, » et des chapelles aux ailes. Partout la ligne spirale remplaça » la ligne droite ; au lieu du toit plat ou bombé, se creusa une » voûte formée en cercueil ou en carènes de vaisseaux. Les » tours ouvragées dépassèrent la hauteur des minarets.

» L'opulence du clergé au XI$^{e}$ siècle, puis les conquêtes des » croisades, donnèrent lieu à une foule de constructions impor- » tantes. Les diocèses se couvraient de ces monuments nou- » veaux, remarquables par leur luxe et leur majesté. Les Pisans » ramenèrent avec eux, des contrées de l'orient, l'architecte » Buschetto (né à l'île de Dulichium et résidant à Constanti-

» nople), qu'ils chargèrent, en 1063, de tracer le plan de leur » église cathédrale (finie en 1108, et dédiée à Notre-Dame en » 1118, par le pape Calixte II), et de surveiller la mise en » œuvre de toutes les parties de ce majestueux monument de » leur piété. On y ajouta, au XII[e] siècle, une infinité de tours. » Buschetto accompagna le chargement des marbres antiques » destinés à la cathédrale. De pareilles constructions s'exécu- » taient à Sienne, à Padoue, à Lucques, à Viterbe et à Rome. » La pierre molle et friable (loolithe) fut pour ainsi dire moulée » sous la main des architectes des XII[e] et XIII[e] siècles, et a » subi toutes les modifications que leur suggérait leur caprice » et leur goût. C'est à cette flexibilité, à cette souplesse singu- » lière, que sont dues ces dentelures curieuses et minutieuses » de tant d'édifices, de parapets percés à jour, crénelés, étoi- » lés, lozangés, tréflés, en ovales; ces sculptures fines et si » tenues, que vous diriez de loin une gaze brodée suspendue » en l'air. » (Le Campo-Sancto fut construit au XIII[e] siècle, sur les dessins de Jean de Pise.)

« L'église de Saint-Martin de Metz, dit M. Bégin, reconstruite » en 1063, sous l'évêque Adalberon, avait cent soixante pas » de longueur, soixante de large et soixante-quatre de hauteur » sous voûte. Elle était soutenue par cent vingt colonnes, et » avait huit portes et soixante fenêtres. Plusieurs tours déco- » raient l'extérieur. L'intérieur renfermait quantité de cou- » ronnes d'or et de tables d'ivoire. »

L'abbé Richer, qui nous a laissé la description de ce monument, ajoute « que Rome, Jérusalem, Antioche, Constantinople, » n'avaient rien d'aussi beau ni d'aussi brillant en ce genre. »

Jusqu'au VII[e] siècle, la pénitence publique a été en usage, il y en avait quatre degrés : 1° les pleurants; 2° les écoutants; 3° les prosternés; 4° les consistants.

Les pleurants se tenaient à genoux sur la porte de l'église; les écoutants entraient dans la partie la plus voisine de la porte; les prosternés assistaient aux prières de l'église et même à la messe, jusqu'à l'évangile, après lequel on les faisait sortir.

Les consistants recevaient solennellement l'absolution et prenaient part aux prières comme au saint sacrifice. Cependant ils ne communiaient que lorsqu'ils étaient demeurés le temps prescrit dans le 4ᵉ degré de pénitence.

Le plus ancien monument du moyen âge, à Paris, est Saint-Germain-des-Prez, dont la grosse tour date du temps de Charlemagne; et l'un des plus magnifiques de France est la cathédrale de Notre-Dame de Strasbourg, dont la façade d'entrée, de plus de deux cent quarante pieds de haut, est surmontée d'une tour-flèche de pareille hauteur. On admire également les cathédrales de Caen, de Bayeux, de Beauvais, de Dijon, de Bourges, de Chartres, d'Orléans, de Rouen, surtout d'Amiens, bâtie par Robert de Luzarches. Ce sont les plus beaux monuments de l'architecture gothique commencés et achevés du XIIᵉ au XIIIᵉ siècle, où l'architecture fut dans la plus grande activité. On imagina, à cette époque, de bâtir les cloîtres en briques vernissées, ce que l'on regardait alors comme quelque chose de merveilleux. Les ornements d'église occupaient aussi un grand nombre d'ouvriers, sous la direction des abbés, exercés eux-mêmes dans plusieurs arts. En 1055, Adelard, deuxième abbé de Saint-Tron, fort versé dans les lettres, s'occupait quelquefois de peinture et de sculpture. Il y avait des ateliers d'orfévrerie à l'abbaye de Vaussor, pays Messin.

« Veut-on savoir, dit encore M. de Châteaubriand, à quel » point la France était couverte de ces monuments? Les treize » volumes de la Gallia-Christiana, qui n'est pas achevée, » donnent quinze cents abbayes ou fondations monastiques. Le » Pouillé-Général fournit trente-quatre mille quatre cent dix-» neuf cures, dix-huit mille cinq cent trente-sept chapelles, » quatre cent vingt chapitres ayant églises, deux mille huit » cent soixante-douze prieurés, neuf cent trente-une maladre-» ries. »

Jacques-Cœur comptait un million sept cent mille clochers en France.

« Ce n'est pas trop de donner un château, chastel ou chas-

» tillon par douze clochers. Tout seigneur qui possédait trois » châtellenies et une ville close avait droit de justice. Or, on » comptait en France soixante-dix mille fiefs ou arrière-fiefs, » dont trois mille étaient titrés. Une moyenne proportionnelle » fournit sur les soixante-dix mille fiefs, sept mille justices » hautes et basses, et suppose, par conséquent, sept mille villes » closes ou fortifiées : somme totale approximative des monu- » ments, tant églises que chapelles, villes, châteaux, etc., un » million soixante-douze mille neuf cents; sans parler des ba- » siliques, des monastères renfermés dans les cités, des palais » royaux ou épiscopaux, des hôtels de ville, des places pu- » bliques, des ponts, des fontaines, des amphithéâtres, aque- » ducs et temples existant encore dans le midi de la France. » Voilà certes un sol bien autrement orné qu'il ne l'est aujour- » d'hui. L'architecture religieuse, civile et militaire, gothique, » pyramidait et attirait de loin les yeux. La moderne architec- » ture civile et la nouvelle architecture militaire, appropriées » aux nouvelles armes, ont tout rasé. Nos monuments se sont » abaissés et nivelés comme nos rangs. Notre temps laissera-t- » il des témoins aussi multipliés de son passage que le temps » de nos pères? Qui bâtirait maintenant des églises et des » palais dans tous les coins de la France? Nous n'avons plus la » royauté de race, l'aristocratie héréditaire, les grands corps » civils et marchands, la grande propriété territoriale et la » foi qui a remué tant de pierres. La population en mouvement » autour de ces édifices du moyen âge est décrite dans nos » chroniques et peinte dans les vignettes. Elle égalait la popu- » lation d'aujourd'hui. La surface du sol français, tel qu'il » est maintenant, était couverte par vingt-cinq millions » d'hommes. Le chiffre se déduit des rôles de l'impôt, de la » levée des hommes d'armes, du recensement des habitants des » villes, et du dénombrement des masses communales quand » elles étaient appelées sous leurs bannières... Le pays était » riche et bien cultivé. »

Parmi les monuments d'architecture religieuse que l'Angle-

terre possède, on cite la cathédrale de Willes, dans le comté de Sommerset. L'évêque Jocelin de Troteman en dirigea les constructions, vers les premières années du règne de Henri III (1210). On est généralement d'accord pour considérer comme le chef-d'œuvre de l'architecture religieuse en Angleterre la chapelle de la Vierge, située, selon l'usage consacré, derrière le chœur. Les portes d'entrée sont décorées de colonnettes engagées, surmontées d'une ogive dans le galbe de celles de Saint-Louis.

M. de Châteaubriand, Études hist. M. Willemin, Monuments français inédits, introd., p. 24. M. Chazelles, Essai sur l'hist. des arts, II, liv. IV, 390. D'Agincourt, Hist. de l'art par les monuments, fol. 87. M. Bégin, Hist. des sciences, etc., dans le pays Messin, 258. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, II, 390; IV, 355.

Page 140, *ligne* 30. « élever l'église de « Sainte-Ca-» therine du Val-des-Écoliers. »

Saint Louis étant revenu à Paris après sa campagne du Perche (1228), les vieux guerriers, « dolents de voir leur vœu arrêté » faute d'argent », s'adressèrent à ce monarque, qui les aida et posa la première pierre de l'église, bâtie auprès des chartreux de Vauvert, autrefois l'hôtel du roi Robert, que saint Louis donna aux religieux. Ce prieuré, dépendant de la congrégation de sainte Catherine, fut fondé en 1229; on l'appela aussi: *Vallis Scholasticorum*. Les chanoines étaient habillés de serge blanche, avec un scapulaire sans rochet, une robe serrée d'une ceinture de laine noire ou de cuir. Les prêtres portaient le bonnet carré. L'hôtel d'Évreux fut bâti sur l'emplacement de cette église, à l'entrée de laquelle, dans le chœur de la grande porte, on voyait deux pierres, sur l'une desquelles était représenté saint Louis, vêtu simplement, avec deux sergents d'armes.

Dans la seconde, on le voyait en manteau royal, avec le sceptre et le diadème; un dominicain, son confesseur, et deux sergents d'armes, l'accompagnaient (ces derniers, avec la masse d'armes, la barette, un manteau déchiqueté, les jambes nues, et des brodequins collant sur le pied). On en voit cependant avec des cuirasses.

Sauval, Hist. de Paris. Belleforest, Cosmographie, II, fol. 222. Hélyot, Hist. des ordres religieux. Rutebeuf, tome II, 163.

## *Page* 142, *ligne* 4. « enfin Royaumont. »

Cette abbaye, à deux lieues de Chantilly, fut d'abord célèbre par l'affection de saint Louis, puis par le luxe des religieux, qui y recevaient magnifiquement les étrangers visiteurs de l'un et l'autre sexe. L'église était une des plus belles de France et des mieux bâties. La hauteur de sa voûte, de quatorze toises, étonnait surtout par sa hardiesse. La nef avait cent quarante pieds de long, trente-deux de large; le chœur, soixante-dix-neuf de long. On voyait dans l'une de ses vingt-neuf chapelles une médiocre statue en plâtre de saint Louis en habit de guerrier, foulant aux pieds le turban et le croissant.

Le cloître était superbe, et décoré des tombeaux de quelques seigneurs; les dortoirs, vastes et bien aérés. Saint Louis y avait sa cellule. L'escalier surprenait par sa légèreté et sa hardiesse. On montrait, dans l'église, l'oratoire où allait prier le saint monarque, et, dans la sacristie, le lieu où il recevait la discipline tous les vendredis. Son palais ou logement exista aussi longtemps; mais un abbé commandataire le fit détruire, ne s'y trouvant pas assez commodément logé. Ce n'était pas sans doute Alphonse de Lorraine, fils de Henri, duc d'Harcourt, qui le fit refaire, en 1650, dans le style gothique. La grille du chœur était d'un travail superbe, portant le sceptre, la main de justice, les clous et la couronne d'épines.

Parmi les tombeaux que nous avons déjà cités, et qui exis-

taient à Royaumont, se trouvait celui de Louis, fils de Pierre comte d'Alençon, mort à l'âge d'un an. Revêtu d'une courte tunique, il semblait reposer sous une niche à ogives. Sur le marbre du cénotaphe, on lisait ces mots gravés après la mort de son saint aïeul :

« Cy-gist Loyz, li aisné filz messire Pierre, cuens d'Alençon, » jadiz filz li boeu Loyz, roy de France, et deçà gist Phelippe, » ses seconds frères; li premier avait ung an, et li second qua- » torze mois. »

« D'après le vandalisme de l'abbé déjà cité, dit M. Millin, » on comprendra sans peine que les moines aient ensuite fait » scier les tombeaux qui ornaient l'église de Royaumont, quand » on la répara, afin qu'ils ne dépassassent pas le coin exigu » qu'ils avaient bien voulu leur laisser, d'après les nouvelles » constructions. Ceux qui subsistaient furent au nombre de » sept; les autres furent mis en pièces, et des fragments scellés » contre les murs. »

Mais peut-on parler de destruction, de vandalisme, après la période de barbarie insensée dont nous fûmes témoins, nous ou nos pères! Combien étaient pleins d'intérêt ces pèlerinages vers des lieux consacrés par l'affection filiale et paternelle! Maubuisson, Poissy, Cîteaux, Senlis, Cluni, Royaumont surtout, combien de fois le voyageur irait encore méditer sous leurs voûtes du XIII[e] siècle, et devant leurs monuments si bien empreints de la gloire, de la piété, de la sensibilité de saint Louis...! Maintenant, il n'est même plus permis de s'asseoir sous leurs majestueuses ruines! Et naguère encore, les vastes bâtiments de Royaumont étaient devenus une filature de coton et une blanchisserie... Un nouveau propriétaire, M. le marquis de Bellissen, embellit ces solitudes, mais il ne peut leur rendre leur grandeur; l'église a été démolie, et ses matériaux ont servi à bâtir un petit village, dont toutes les maisons sont enfermées, dit-on, dans l'ancien enclos des moines. Il ne reste que quelques fragments précieux.

Échard, 1[er], 778. Dupeyrat, Hist. de la chapelle des rois de

France, fol. 471. Spicilége, IV. Millin. Antiq. nat., II, 4, 8. Voyage littéraire de deux religieux bénédictins, 2^e partie, 153. Tillemont, manuscrit sur l'histoire de saint Louis, fol. 51, etc.

## *Page* 147, *ligne* 21. « et le trésor des basiliques »

Parmi ces trésors, un des plus précieux en France, avant 1790, était sans contredit celui de Saint-Denis, où étaient déposés, avec les ornements royaux des sacres de nos monarques, d'une valeur extrême, une immense quantité de vases précieux d'or et d'argent, de joyaux gothiques, de châsses ornées de pierreries, de diptyques en ivoire, de parements d'autels, d'objets aussi curieux par leur antiquité que par leur usage. On y remarquait entre autres une corne de licorne ; envoyée, dit-on, à Charlemagne par Aaroun Haschild ; on la gardait dans l'oratoire de Philippe-Auguste, « et elle servait grandement » contre le venin et pour chasser les mauvaises humeurs, en y » buvant de l'eau » (cette corne avait dix pieds et demi de long. On croyait à cette époque que la giraffe était la femelle de la licorne); *Joyeuse*, la célèbre et riche épée de Charlemagne ; (elle était en or massif ainsi que sa poignée, et conservée dans un fourreau de velours violet orné de perles et de pierreries); le sceptre d'or, la couronne d'or enrichie de pierres précieuses, et les éperons d'or du même monarque ; les échecs en ivoire qui lui avaient été envoyés ; la couronne de Charles-le-Chauve, qui avait servi à tous les rois ses successeurs, jusqu'à Henri IV, et qui disparut pendant la ligue ; l'épée de Jeanne d'Arc ; l'écritoire de saint Denis ; l'épée de l'archevêque Turpin ; l'aigle d'or qui servait d'agraffe au manteau de Dagobert ; l'olifant de Roland ; le miroir de Virgile ; la couronne de Philippe-Auguste, donnée par saint Louis. (La charte de donation est du mois de mai 1261, datée de la Neuville-en-Hez.)

Sous l'abbé Suger, mort en 1152, en janvier, les orfèvres lorrains jouissaient d'une telle réputation, que ce célèbre ministre en employa sept, pendant deux ans de suite, pour ciseler

à Saint-Denis un grand crucifix où ils employèrent 80 marcs d'or (21,800 f.). Suger le fit recouvrir ou incruster de magnifiques pierreries. Ce superbe monument des arts et de la piété du XII^e siècle, respecté par Philippe de Valois dans ses besoins d'argent, fut pillé par les Huguenots. Il existait aussi au trésor du Moustier royal une table d'or d'une richesse extraordinaire. On y voyait également une croix en or couverte de rubis, de saphirs, de perles, d'émeraudes, renfermant un morceau de la vraie croix donné par Philippe-Auguste, qui le tenait de l'empereur Baudoin.

Dans la plupart de ces reliquaires ou *ex-voto* en argent, on remarquait la figuration en orfévrerie de châteaux gothiques à tourelles et à pavillons élancés, heureux mélange d'or, d'ébène, d'ivoire, travaillé avec tout ce que peut produire l'invention patiente, mais dépouillée de pensée et de nouveauté.

Au milieu de tant de richesses entassées et de monuments authentiques ou apocryphes, ce qui attira le plus l'intérêt des visiteurs furent constamment les objets qui avaient réellement appartenu à saint Louis ou qui rappelaient son souvenir. On y voyait surtout avec respect « sa bonne espée de bonne trempe, » avec laquelle il a exploicté plusieurs beaulx faicts d'armes » contre les mécréants, pour la propagation et dilatation de la » saincte foi ». Louis XII la donna à Émery d'Amboise, grand maître des hospitaliers à Rhodes; le sceptre en argent doré du saint roi; la main de justice, en même métal, sur laquelle Louis s'était sans doute appuyé en donnant audience en ses palais de Paris ou sous les chênes de Vincennes; l'agrafe de vermeil, toute couverte d'émaux et ornée de pierreries, qui ornait son manteau royal; l'anneau qui lui servait de cachet (il était en or, semé de fleurs de lys et garni d'un saphir, sur lequel se trouvait gravée son image avec deux lettres, S. L., *Sigillum Ludovici*), Au bout de la chaîne où il était suspendu, on voyait une petite pièce d'argent, frappée à saint Denis. D'un côté on lisait: « *Carolus* », et autour, « *gratiâ Dei rex* »; de l'autre: « *Sancti Dionysii* »); les deux coupes où buvait le saint roi (l'une, en bois de Tama-

rys, préservait, disait-on, du mal de la rate); sa couronne d'or, « très-exquise, enrichie de topazes, saphirs, rubis, émeraudes » et très-belles perles orientales; mais principalement d'ung » très-bel et très-excellent gros rubis balay, *cabochon*, esti- » mé plus de 30,000 escus, percé de long; et sous iceluy, en » son chaton d'or, est escript : *De capillis Domini. E spinis Do-* » *mini.* » Le reliquaire en vermeil doré, représentant une main, et dans lequel était enchâssé un petit ossement de saint Denis. « Sainct Loys soulait la porter en ses voyages, de mesme qu'un » reliquaire où se trouvoist un morceau de la vraie croix. »

La châsse où l'on renferma les ossements du saint roi de France venus de Carthage était en vermeil doré, et enrichie de pierreries. Les figures ciselées autour, représentaient les vertus avec leurs attributs. Au-dessus, on voyait les douze pairs de France, peints en émail dans des cadres ronds. Ce fut le cardinal de Bourbon (Charles X) qui fit faire ce monument en 1557.

Le trésor royal de Saint-Denis conservait aussi un reliquaire de vermeil doré où était enchâssée la mâchoire inférieure ou menton de saint Louis. Deux petites statues, représentant Philippe III et Philippe-le-Bel, supportaient la relique.

Un autre reliquaire, en cristal de roche, dans lequel était gravé un crucifix avec les images de la Vierge et de saint Jean, renfermait quelques fragments des habits du saint roi. L'enchâssure était en or, ornée de perles et de pierreries. Ce pieux monarque avait demandé à l'abbaye de Pontigny un bras de saint Édouard de Cantorbéry, qu'il donna à Saint-Denis dans un très-beau reliquaire en or.

La tunique du saint roi, en étoffe grise ainsi que le capuce, n'était point au Moustier royal; elle appartenait aux religieuses de saint Marcel, auxquelles Marguerite de Provence la donna sans doute, et qui la conservaient avec respect. Elles possédaient également son manteau royal, « en belle panne » parsemée de fleurs de lys d'or en broderies, ornées de petites » perles fort exquises ». En 1650, on en fit une chasuble et deux dalmatiques.

La tête de saint Louis a longtemps été conservée au Palais de Justice, et l'on y gardait aussi, dit-on, le dais sous lequel le monarque avait siégé en la chambre du Châtelet.

Au reste, tous les meubles qui lui avaient appartenu furent regardés comme des reliques, entre autres son missel et sa coupe d'or. On lit, dans le compte des dépenses de la reine (du 15 décembre 1329 au 8 avril 1330) : « A l'aulmonsier, pour faire lier » et couvrir le missel qui fu monseigneur sainct Loys. *Item*, la » coupe d'or sainct Loys, où l'on ne boit pas. »

L'abbaye de Saint-Victor possédait une de ses côtes. On a prétendu qu'il existait aux dominicains de Liége, fondé par ce prince, un de ses manteaux et une lettre de sa main. D'anciens ecclésiastiques et chanoines de cette ville se souviennent encore (en 1830) d'en avoir ouï parler, mais ne savent point si ces précieux objets ont été transportés en France ou au-delà du Rhin. Cependant le père Foulon, auteur de l'Histoire de Liége (3 vol. in-folio), et le père Frisen, qui en a composé l'Histoire ecclésiastique (2 vol. in-4°), n'en font aucune mention.

Les archives de Notre-Dame de Paris conservent encore des fragments d'étoffes d'or et de soie, rapportées par saint Louis de Palestine. La finesse des tissus, l'élégance, la variété et la délicatesse des dessins excitent un vif intérêt. On y voit des animaux fantastiques.

Ce fut pendant le règne de saint Louis et sous ses auspices que se construisit la nouvelle châsse de sainte Geneviève, dont le corps reposait encore alors dans la même faite en argent par saint Éloi. On employa à la seconde l'or, l'argent et les pierreries, amassées à ce dessein pendant douze ans. La translation eut lieu en 1242.

Doublet, Antiquités de Saint-Denis, fol. 321, 330, 367. Félibien, Histoire de l'abbaye royale de Saint-Denis. Manuscrit de Gaignières, n° 201, fol. 99. Mém. hist. sur la Champagne, Ier, 246. Lamare, Traité de la police, Ier, fol. 396. Willemin, Monum. français inédits. Panégyriques de saint Louis tome II, 268. Claude Malingre, Antiq. de Paris, liv. IV, fol. 420.

*Page* 147, *ligne* 27. « elle ne possédait aucun peintre »

L'Italie, non plus que l'Allemagne et la France, n'a cessé à aucune époque du moyen âge de produire des artistes. Ce n'est pas seulement des miniatures qu'exécutèrent les peintres italiens, allemands et français dans les VI$^e$, VII$^e$, X$^e$, XI$^e$, XII$^e$, et XIII$^e$ siècle. Ils ornaient d'images religieuses, soit de peintures à l'encaustique, soit de fresques, de mosaïques, de peintures sur toile ou sur bois, les murs, les colonnes, le sol, le plafond des églises, des palais et même des dortoirs ou des réfectoires. On trouve des exemples innombrables de ce fait durant tout le cours des temps appelés « barbares ». Jusque vers le XI$^e$ siècle, on avait employé presque avec excès, surtout en Italie, l'art de la peinture à la décoration des églises; mais les peintres et les sculpteurs ne commencèrent à représenter historiquement les circonstances de la Passion que vers l'époque des croisades. Le crucifix en bronze, placé sur la porte du palais impérial à Constantinople, n'avait pas été fait (comme l'historien du Bas-Empire, Le Beau, le donnerait à entendre) sous le règne de Constantin-le-Grand. L'infamie attachée à ce supplice ne permettait pas alors une telle représentation. La première image de cette espèce ne parut qu'au VI$^e$ siècle; elle se trouvait, dit Grégoire de Tours, dans la cathédrale de Narbonne, et l'évêque la fit couvrir d'un rideau, par rapport à sa nudité.

Les mosaïques des églises d'Italie furent ordinairement exécutées par des artistes grecs, qui vinrent ensuite en France; car il ne paraît pas que l'art du mosaïquiste fût connu dans ce pays. Quiqu'on ne se servît alors que du blanc d'œuf pour coller les couleurs, les peintres connaissaient déjà la peinture à l'huile; et s'ils en faisaient rarement usage, c'est qu'ils trouvaient très-difficile de sécher les tableaux faits ainsi; tandis qu'avec des gommes ou du blanc d'œuf, on en jouissait plus tôt. C'est ce qu'apprend un passage d'un écrit de Théophile-le-Prêtre, qui

vivait plus de 400 ans avant Jean Van-Eick. Malheureusement, au lieu de faire réparer les vieilles peintures ou d'en exécuter de nouvelles, les abbés se bornaient quelquefois à faire blanchir leurs églises, soit par économie, soit parce que l'usage s'était introduit d'en couvrir les murs de tapisseries dans les grandes solennités. On ne trouve donc que rarement de ces monuments de l'art au moyen âge ; car ceux exécutés dans les palais n'existant plus, on ne peut les chercher que dans quelques églises.

Parmi les artistes qui florissaient au XIII$^e$ siècle dans la patrie des arts, et dont l'influence dut se faire sentir en France, on doit citer *Margueritone d'Arrezo* (1212) et « *Guido da Sienna* », né vers le milieu du XII$^e$ siècle ; il brillait en 1221 et illustrait sa ville natale de chefs-d'œuvre. Cette époque est fixée par un tableau existant, et qui porte une date dont la sincérité ne peut être révoquée en doute. Il fut peint pour l'église des Dominicains de Sienne, où il est conservé. On y lit cette inscription :

« Me, Guido de Senis, diebus depinxit alienis
» Quem Christus lenis nullis velit agere penis. »
A. D. MCCXXI.

« Une ancienne chronique de la même année porte qu'il fut
» terminé et placé le 29 décembre 1221 dans la chapelle de la
» famille Malavoti. Il représente la Vierge assise sur un trône,
» et tenant l'enfant Jésus sur ses genoux. La principale figure a
» près de huit à neuf pieds. Au-dessus du dossier du trône, on
» voit six anges en adoration, trois de chaque côté. Le corps
» du tableau est en bois, sur lequel est appliqué une toile cou-
» verte d'un enduit de plâtre dont la surface est dorée. La pein-
» ture repose sur un fonds d'or. Sur la partie dorée restée à
» découvert se trouvent, conformément à l'usage du temps,
» de petits ornements imprimés avec des fers chauds, gravés
» en relief. Ce qui nous paraît véritablement digne d'attention
» dans ce tableau, et surtout dans la figure principale, c'est la
» dignité de l'attitude, la justesse assez générale des mouve-

» ments, la convenance de l'expression, nous oserons même » ajouter, malgré d'inévitables incorrections, la noblesse des » formes, la gravité de l'ensemble. Ces têtes, d'un choix heu- » reux, ne sont pas mal dessinées. Celle de la Vierge exprime » assez bien le sentiment de l'amour divin. Les vêtements de » cette figure se font autant remarquer par leur élégance que » par leur richesse. Deux tuniques brodées sur les bords et » posées l'une sur l'autre, deux voiles ornés aussi de broderies » et un ample manteau, forment des plis abondants et sans rai- » deur. Il faut bien croire qu'il y a de la sécheresse dans le » faire, et cependant, des personnes qui ont examiné de » près cette peinture assurent qu'elle offre des parties aussi » bien peintes que les meilleurs ouvrages du Giotto. C'est cette » somme de mérite, très-remarquable eu égard au temps où » vivait Guido de Sienna, qui lui assigna une place distinguée » dans l'histoire de l'art. »

Ce tableau de la Vierge est le seul où l'on reconnaisse avec certitude la main de ce maître.

Le Giorgeri (Pompe Sanesi) et le père D'ella Valle lui attribuent une autre Vierge qu'on voit aussi à Sienne, dans l'église des Bernardins; mais elle présente la date de 1262, et les auteurs n'ont étayé leur opinion que par la ressemblance du faire et du style. On donne pour élève à Guido un peintre désigné dans une charte de 1227, sous le nom de Diotti Salvi, del maestro Guido. On prétend aussi qu'il a formé Frachino ou Jacomino (Mino de Torreta).

La Vierge de Guido se trouve gravée dans la quinzième livraison de l'Histoire de l'art par les monuments, par Leroux d'Agincourt.

On cite deux autres peintres du XII[e] et du XIII[e] siècle, nommés aussi Guido. Manuri, dans un traité manuscrit sur la peinture mentionné par D'ella Valle, en appelle un « Guido » Fieri ».

Gelusio di Nicola, élève de Théophane, qui fonda une école de peinture à Venise, se fixa à Ferrare dans le même dessein,

en 1242. Les productions de ces vieux artistes se ressemblent assez. Pinceau timide, mais soigné; attitude raide, guindée, mais souvent de l'expression dans les traits et de l'intention dans les mouvements. En 1230, Quinto de Pise peignit à Assise un Christ en croix entouré d'anges. André Taffi, de Florence, vivait à la même époque, et ainsi que Margueritone d'Arezzo, perfectionna les peintres orientaux, ses maîtres. Ce dernier, digne émule, modèle ou rival de Guido, tenait le premier rang parmi les artistes imitateurs des peintres grecs du Bas-Empire, avant que la renommée de Giovanni Cimabué, qui excitait à Florence, à l'âge de vingt ans, un enthousiasme universel, et de Giotto, s'avançant d'un pas plus ferme, eût effacé celle de tous leurs contemporains. Ce dernier, né comme le Dante, vers 1266, fut surtout le véritable régénérateur de la peinture, ainsi que l'auteur *d'ella Divina Comedia* le devint de la poésie italienne. Giotto fit le portrait du Dante, de Cimabué et de Brunetto Latini. Arezzo, sa patrie, possédait un grand nombre de ses fresques, qui, pour la plupart, ont péri. On conserve cependant encore une madone et un christ dans l'église de Saint-François de cette ville. Le couvent de Sargiano, près Arezzo, possède un saint François de Margueritone, sur lequel on lit: « *Margueritus de* » *Areteon pingebat.* »

Comme tous les artistes de son temps, ce peintre cultivait l'architecture et surtout la sculpture. Le dépit de se voir préférer Cimabué et Giotto, dont il avait vu naître la réputation, lui causa un tel chagrin, que sa vie en fut abrégée. Il mourut à Arezzo, en 1289, âgé, dit-on, de soixante-dix-sept ans.

Giovanó Cimabué, issu d'une des familles les plus nobles de Florence, naquit dans cette ville, en 1240, le foyer de la révolution artistique et littéraire, et mourut en 1310. Il avait 30 ans à la mort de saint Louis, et sa réputation était déjà tellement établie, que quatre ans auparavant, Charles d'Anjou allant en Toscane, après son sacre en 1266, voulut voir Cimabué, et, accompagné de sa cour, se rendit dans l'atelier du peintre, auquel il prodigua les éloges les plus flatteurs à la vue de ses ouvra-

ges. L'artiste peignait alors une Vierge pour l'église de Sainte-Marie-Novella, tableau qui excita l'enthousiasme général.

Cimabué, qui avait reçu de deux peintres grecs bizantins, alors les seuls maîtres de la peinture, les premiers principes de son art, était littérateur habile autant qu'artiste savant; et ses peintures rappellent tout à fait celles de l'antiquité; on voit souvent ses personnages avec des inscriptions sortant de la bouche. Du reste, son style est grandiose, son dessin sévère, naïf et vrai, son expression naturelle, ses groupes nobles, et ses draperies bien jetées; il s'attacha à corriger la manière sèche et sans harmonie de ses maîtres, et en peu de temps, sa touche, plus large, mieux sentie, répandit plus de vie dans les mouvements anguleux des lignes grecques.

Mais on peut s'attendre à ne trouver en ses ouvrages aucune perspective linéaire ni aérienne, et les contours de ses figures, se découpant sur un fonds bleu, vert ou jaune, sont durement accusés. Cimabué a cultivé la peinture sur verre, la fresque et l'architecture avec un égal succès. Ses productions sont très-rares; on en possède à fresque ou à l'eau d'œuf. On le considère comme le restaurateur de la peinture dans les temps modernes, et il a tracé cette route, d'abord si étroite, où s'élancèrent Léonard de Vincy, le Titien, Michel-Ange et Raphaël.

Sa taille était moyenne; sa physionomie sévère et rêveuse portait l'empreinte de ses méditations et de ses veilles. Dans le portrait qu'en a laissé Simon Sanesse, son visage présente un profil maigre, des yeux larges et rayonnants; il porte la barbe courte et raide, taillée en pointe. Sa tête est coiffée d'un simple capuchon comme Dante et Pétrarque, suivant la mode du XIII$^{e}$ et du XIV$^{e}$ siècle. Cimabué faisait aussi partie de la compagnie d'architectes qui sous la direction d'Arnolfo di Lapo éleva à Florence la magnifique église de Sancta-Maria del fior.

Après Cimabué, vient Giotto ou Argiolotto (Angelo di Cordone), peintre, sculpteur et architecte, né dans une ferme près de Vespignano, à quinze milles de Florence. On croit qu'il naquit en 1266 (plutôt qu'en 1276); et c'est aussi l'époque qui vit naître

le Dante, comme si ces deux régénérateurs de la peinture et de la poésie avaient dû recevoir ensemble le jour, sous le même ciel.

Élève de Cimabué, la gloire de ce dernier, dit le Dante, s'est éclipsée. Il crut régner toujours, et Giotto tient aujourd'hui le sceptre de l'art.

« O vana gloria d'ell humane posse!
» Com' poco il verde in su la cima dura
» Se non e guinta d' all etudi grosse!
» Credite, Cimabué, nella pintura
» Tenir lo campo; ed hora ha Giotto il grido,
» Si che fama di colue obscura. »
(Il purg., cant. XI, v, 91, 96.)

Giotto, cité par ses bons mots et la vivacité de ses réparties, était, dit-on, fort laid; cependant son épitaphe prouverait le contraire:

*Cui tam recta manus, tam fuit et facies!*
(Celui dont la main fut si habile et le visage si beau!)

Il mourut à Florence, le 8 janvier 1336.

La liste des peintres du moyen âge signale encore honorablement les noms de Brunn, d'Héraclius, d'Hugues, moine à Monteriender; de Jean, évêque de Liége; de Malulphe, de Godehart, de Methodius, de Théophile, surnommé Presbyter; de Thiemon, de Tutelon Vazelin, etc.

Il existait alors en quelques parties de l'Europe des artistes avec le titre de « peintre des rois ». Sanche IV en avait un attaché à sa personne, et l'on sait que toujours les papes les protégèrent.

Hist. litt. de la France, XVI, 311. Le comte de Clarac, 26, 259. Millin, Antiq. nationales. Biogr. univ., VIII, 558; XVII, 418; XIX, 91; XXVII, 12, 17. M. de Sismondi, Hist. des républ. ital. au moyen âge, III, 178.

*Page* 147, *ligne* 30. « aucun sculpteur »

« On voit, dit M. le comte de Clarac, membre de l'institut, » par plusieurs tombeaux de Saint-Denis, et par de très-beaux » fragments des décorations architecturales qu'on y conserve, » que sous saint Louis, les têtes, quoiqu'un peu sèches de tou- » che, sont traitées avec soin et ne manquent pas de vérité ni » de moelleux. Le marbre est manié avec adresse et art. Ce- » pendant, il n'y eut sous ce règne aucun sculpteur qui puisse » être comparé à Nicolas de Pise, ou du moins son nom ne nous » est point parvenu. Toutefois, il faut convenir que plusieurs » des statues de la famille de saint Louis donnent une idée » favorable de la sculpture à cette époque. On y consultait avec » soin et simplicité la nature, et on voit qu'en l'imitant, on » marchait libre de préjugés, et dans la route qu'avaient suivie » les sculpteurs grecs ; mais ils employaient plus fréquemment » leur art en décorations et en embellissements d'architecture. »

La cathédrale d'Amiens a sur sa principale entrée ou portail une figure de roi tenant un rouleau dans sa main. On conjecture que c'est saint Louis. A sa droite, est un lys couvert de fleurs le long de sa tige.

Cependant ces images raides, ces figures froides et grossières, quelquefois plus légères et plus hardiment contournées lorsqu'elles représentent des fleurs, des animaux, autre chose enfin que la nature morale, prouvent que la sculpture était encore dans son enfance ; car les progrès des arts se calculent d'après l'expression plus ou moins vraïe des sentiments de l'âme que l'artiste sait imprimer à ses ouvrages. La sculpture partageait ce défaut avec le dessin et la peinture.

En 1277, des habitants de Pérouse prièrent Charles d'Anjou de leur céder « *il renomato scultore Arnolfo di Lupo,* » alors attaché à son service, pour faire quelques ouvrages de sculpture dans leur ville, notamment ceux de la fontaine de la place publique. Le roi leur accorda leur demande par un diplôme. Ar-

nolfo était architecte florentin, et s'était appliqué au dessin sous Cimabué.

La sculpture sur bois, sur or, sur ivoire, fut bien plus remarquable, et le mélange de pierreries et or façonnés en ogives, qui ornent les manuscrits royaux, les mitres et les crosses des abbés, ne sont surpassés que par ces vitraux merveilleux qui offrent, en couleurs si vives et si brillantes, la plupart des sujets de l'Écriture sainte.

On trouve dans les registres du Châtelet (12 août 1391) une sentence du prévôt de Paris, homologative de nouveaux statuts pour les peintres « et tailleurs d'imaiges ». En voici quelques dispositions :

« Nul ne peult estre reçeu au dict mestier, jusqu'à ce qu'il » ait faict ung chef-d'œuvre.

» Nulle imaige de pierre ne doibt estre paincte jusqu'à ce que » l'imaige n'ait esté visitée par les jurez dudict mestier, » pour sçavoir si c'est bien et duement faict ; et aprez la visita- » tion faicte, s'il est trouvé bien faict, soit bien et loyaulment » imprimé à l'huile deux à trois fois, de blanc de plomb ; ce » qui appartiendra et ce qui sera ordonné estre d'or soit mis de » bonne couleur et de fin or ; et ce qui sera de couleur, soit faict » de fine couleur.

» *Item*, que nulle sculpture de pierre, quelle qu'elle soit, » séant en l'esglise ou ailleurs, ne soit faicte qu'elle ne soit im- » primée. »

Journal de l'institut hist., août 1835, p. 57. A.-F. Rio, De l'Art chrétien. Le comte de Clarac, 259, 260. Millin, Antiq. nat. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, II, 390 ; IV, 365.

### *Page* 148, *ligne* 7. « mais la gloire de la décou- » verte de la peinture sur verre »

Cet art ne remonte guère au-delà du IX^e siècle, si ce fut Charles-le-Chauve, comme on le présume, qui, faisant restaurer

la vieille église du monastère de sainte Bénigne à Dijon, la décora du vitrail le plus ancien connu, représentant le martyre de sa patronne. On croit cependant que vers l'an 1052 on peignait les verres, mais on ne connaissait pas l'art des vitraux. Ce fut sur verre que la plupart des peintres, n'ayant plus à décorer les murs des églises, cachés par d'énormes tapisseries, se mirent à exercer leur talent, et il en reste de nombreux monuments, qui en donnent la plus haute idée. La vie de saint Louis exerça plusieurs de ces artistes. Son histoire était peinte sur un vitrail de seize panneaux de l'église de Chaumont-sur-Oise.

Plus tard, la sacristie du Moustier royal posséda dix tableaux de verres peints, retraçant l'histoire du héros de Damiette durant sa première expédition d'outre-mer, et quelques autres événements de sa vie. Une des croisées à droite offrait l'image de Blanche de Castille debout, vêtue à la mode du temps, tenant une coupe et faisant préparer un breuvage pour un malade. On y voyait aussi le roi son fils donnant une audience à des solliciteurs, entre autres à un guerrier suivi d'un évêque. La deuxième croisée représentait la reine Marguerite sortant de son palais, afin de distribuer des aumônes. On trouve dans l'ouvrage de dom Doublet sur les antiquités de Saint-Denis des détails curieux sur les vitraux de l'église, sur leur fabrication et les inscriptions latines qu'on y lisait.

Dans le village de Moulineux, à quatre lieues de Caen, se trouve une charmante église aujourd'hui abandonnée, mais qui formait une chapelle royale dépendante du château vulgairement nommé de Robert-le-Diable, et dont la fondation remonte certainement au temps des anciens ducs de Normandie. La fenêtre du centre de l'absyde a conservé ses anciens panneaux peints, et l'on y retrouve la bordure aux blasons de France et de Castille. On ne peut y méconnaître Blanche agenouillée, élevant ses deux mains vers Dieu assis sur des nuages, et lui offrant une verrière votive, précisément de la forme de la fenêtre et du cintre de l'absyde.

La rose du portail méridional de Notre-Dame-de-Paris, commencé sur les dessins de Jean de Chelles, est également due à la piété du monarque. Notre-Dame-de-Chartres, une de ses basiliques favorites, ne tarda pas non plus à posséder d'admirables vitraux, les plus remarquables peut-être du royaume, « car on » y voyait peints au vif et au naturel » la plupart des membres de la famille royale, la plupart des illustres personnages contemporains, même étrangers (entre autres Ferdinand III, roi de Castille, dit le Saint, armé de toutes pièces, monté sur un palefroi blanc). Un intérêt puissant s'attachait à cette magnifique décoration, où les fidèles contemplaient l'image naïve de leurs souverains, de leurs grands hommes, des prélats, des vertueux abbés dont on pleurait le trépas, des chevaliers châtelains protecteurs de la contrée, et dont les écus émaillés, ovales, ronds, carrés ou aigus, aussi variés de formes que de couleurs, rappelaient presque toujours des souvenirs de bonté, de gloire ou de reconnaissance !

A Troyes, une des fenêtres de la cathédrale raconte la jeunesse de saint Louis et la régence de sa mère ; sur un autre vitrail, est peinte toute l'éducation du saint monarque par la reine Blanche, qui lui apprend à lire.

Les vitraux de la cathédrale de Chartres, dont nous avons déjà parlé, avaient une grande célébrité et imitaient les plus belles mosaïques. L'église cathédrale de Rouen offrait aussi de belles verrières du XIII<sup>e</sup> siècle, et l'on y trouve encore le nom de Clément de Chartres, qui les exécuta.

Il existe de nos jours des peintres verriers très-habiles en Bavière, et M. Franck, entre autres, y exécute des tableaux pleins de talent.

Mazelles, Essai sur l'histoire des arts, liv. IV, p. 365 ; II. E. Langlois, Essai hist. et descriptif de la peinture sur verre, Rouen, in-8°. Millin, Antiq. nat., p. 5. Villemin, Monum. inéd. A. Lenoir, Musée français, 112. Hist. litt. de la France, XVI, 321. Doublet, Antiq. et rech. de Saint-Denis, liv. 1er, fol. 246.

*Page* 150, *ligne* 1re. « le génie de Pierre de Mon-» treau »

Cet architecte, connu aussi sous le nom de Montreuil, florissait sous le règne de saint Louis, qui l'honora de sa confiance; il partage avec Eudes de Montreuil la gloire d'avoir introduit, ou plutôt perfectionné en France, l'architecture gothique, renouvelée des Arabes. Pierre de Montreau bâtit aussi, avec la Sainte-Chapelle, son chef-d'œuvre, la chapelle de Vincennes, le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, « grand et » hault comme un esglise », le dortoir, la salle capitulaire et la chapelle de Notre-Dame de l'abbaye Saint-Germain-des-Prez. Tous ces ouvrages sont également remarquables par la beauté des proportions et la délicatesse des détails.

Ce grand artiste, qui joignait à de rares talents une probité plus rare encore, mourut le 17 mars 1260, ou plutôt 1266. Il fut inhumé, dit-on, avec Agnès, son épouse, morte dix mois avant lui dans le chœur de la chapelle de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prez, où sa tombe existait encore en 1790. Pierre y était représenté avec une règle et un compas à la main. On lisait en latin autour de la pierre sépulcrale :

« Ici repose Pierre de Montreau, l'honneur des mœurs et le » maître des carriers; Dieu l'appela à lui à l'âge de cinquante-» quatre ans. »

Nous ignorons d'où M. S. Henri Bertoud a tiré la singulière légende publiée dans le Musée des familles (IVe vol.) et la tradition de l'architecte Frantz; selon lui, Pierre de Montreuil serait fils de Jacques, pâtissier, vendant pains *tailloirs* et *primos*, rue des Trois-Grenouilles.

— « Pierre de Montreuil, dit Lady Morgan (la France en » 1829 et 1830), le plus grand architecte du XIIIe siècle, a » laissé dans la Sainte-Chapelle son meilleur ouvrage, un » monument de son génie qui contraste extrêmement *avec la fai-*

» *blesse et la superstition du fondateur.* » Il est curieux de voir la doctorale étrangère s'ériger ainsi en juge du grand roi!..

On a quelquefois confondu avec Pierre Eudes de Montreuil, non moins renommé que lui, et auquel saint Louis paraît avoir porté une affection particulière. Il le mena même en Asie dans son premier, voyage où l'architecte royal forma encore son goût par la vue des monuments arabes. Eudes bâtit les deux grosses tours de Jaffa en Palestine, etc.; puis, à Paris, l'église des Chartreux, l'Hôtel-Dieu, les Quinze-Vingts, Sainte-Croix de la Bretonnerie, les Blancs Manteaux, les Mathurins, les Cordeliers, où il fut enterré en 1289, etc.

Ses édifices, bien conçus, offrent en général des formes légères, gracieuses, et sont justement regardés comme des modèles en ce genre. C'est lui qui a bâti ou restauré Notre-Dame de Mantes, où, parmi les statues figurées sur la porte, on reconnaissait celle de Thibaut, roi de Navarre (le Chansonnier.)

Eudes de Montreuil est plus connu par ses ouvrages que par les écrits de ses contemporains; on sait seulement qu'il était d'une naissance illustre. Son épitaphe marquait qu'il avait eu deux femmes, dont l'une, appelée Mahaut, se distingua par sa piété, et accompagna Marguerite de Provence en Palestine.

Aux noms des architectes du moyen âge que nous avons déjà cités, nous ajouterons celui de Boëlivis, célèbre en Provence, qui, en 1178, bâtit l'église de Maguelone; d'Yves de Vergy, abbé de Cluni, en 1289; de Jean de Chelles, qui bâtit, en 1257, le portail de Notre-Dame de Paris (dont le chœur date de 1187).

Au reste, les plus grands architectes du XIII[e] siècle étaient pisans. Déjà on connaissait la célèbre tour de Pise, bâtie en 1174. Buanono de Pise coula, pour le dôme de sa patrie, une admirable porte de bronze. Elle fut détruite en 1596, par un incendie.

Biog. univ., XIII, 460; XXIX, 493. Félibien, Hist. des arch.,

164, 165. Lenoir, Monuments français, Ier, 36. Tristan-le-Voyageur, II, 355. Thevet, Hommes illustres, liv. VII, ch. XCII. M. Gilbert, Hist. de l'église d'Amiens, etc.

*Page* 149, *ligne* 28. « de cette merveilleuse église » de la Sainte-Chapelle. »

Pierre de Montreau, qui l'acheva en 1248, après l'avoir commencée en 1245, dépensa plus de 40, 000 livres tournois (800,000 fr.) à ce monument; de sorte qu'avec près de 100,000 autres livres tournois qu'il en coûta pour retirer les reliques ou orner les châsses, le tout revint à peu près à environ 3,000,000 de notre monnaie (on dit même 9,000,000 « Les aournemes des reliques » valaient bien dit-on, 100,000 livres tournois.

L'élévation et la légèreté hardie de l'édifice (ses voûtes n'étant soutenues d'aucun pilier en œuvre, quoiqu'il y eût deux églises l'une sur l'autre) font désirer que l'on soigne la restauration d'un des plus beaux ouvrages gothiques qu'on pût craindre de voir tomber en ruines. Ce monument de la piété de l'un de nos plus grands princes a été délabré pendant la révolution, et la flèche menaçant ruine, il a fallu la détruire. M. Lenoir avait formé des débris de l'intérieur, la porte d'entrée de la salle des monuments du XIVe siècle, au Musée des Petits-Augustins Sur le principal autel, était une châsse de vermeil, enrichie de pierreries, ayant en petite proportion la forme exacte de l'édifice de la Sainte-Chapelle, et contenant, à ce qu'il paraît, les ossements de saint Louis. Elle fit partie ensuite du trésor de Saint-Denis. Derrière, se trouvait une châsse plus grande, en bronze doré, renfermant toutes les reliques achetées par le pieux monarque de l'empereur Baudoin; on y arrivait par deux escaliers.

Nous renverrons nos lecteurs, pour plus de détails, à l'intéressante notice sur la Sainte-Chapelle, de Mme la princesse de Craon, publiée dans « les Souvenirs du vieux Paris », recueil

national, dont la pensée toute française appartient à M. le comte de Turpin-Crissé, si honorablement connu dans les arts, et à laquelle ont concouru une foule de littérateurs, tels que MM. le comte Jules de Rességuier, le comte Amédée de Pastoret, M. A. de Beauchesne, etc., etc.

Nous nous bornerons à en extraire cette touchante invocation au sujet de la Sainte-Chapelle :

« Ne vous étonnez pas, lecteur, si, dans un ouvrage de science, » je vous rappelle Marie ; car mon cœur l'aime, et toutes les » puissances de mon âme la révèrent. Pourquoi me demande- » riez-vous une parole, si vous vouliez m'interdire un souvenir ? » Vous aussi, orphelin, peut-être, vous avez une mère dans » les cieux ! une mère qui ne saurait vous oublier. Espérez » donc en elle, car toutes les générations l'ont bénie ; et l'on » n'entendra jamais dire de moi, s'écrie même un chef de la » réforme, que je sois contraire à Marie, car je pense que c'est » la marque assurée d'une âme réprouvée que de ne sentir pour » elle aucun amour ni aucune reconnaissance.

» Mais vous demandez la Sainte-Chapelle, vos pieds s'avan- » cent déjà pour vous y porter... Vous cherchez des yeux du » cœur tant de foi, d'art, de magnificence, d'émotions nobles » et grandes. Dans ce dernier siècle, quand la révolution de 93 » eut ébranlé l'ordre social jusqu'en ses fondements, et dé- » pouillé la France des souvenirs de huit cents années de gloire ; » quand, au pied de l'échafaud, des descendants de saint Louis » vinrent... La chapelle des vieux temps de la monarchie pou- » vait-elle subsister ?

» En ces jours de deuil, quelques-uns cependant pleurèrent » sur la patrie..., ils recueillirent en silence dans leur sein les » morceaux de la croix de Jésus-Christ, les débris de la sainte » couronne... ; ils laissèrent aux mains des massacreurs de » septembre l'or, l'argent et les trésors que la rouille et les vers » rongent... ; mais, avec courage, ils sauvèrent le souvenir et » l'espérance de ces biens qui ne périssent jamais. »

On avait voulu faire un musée chrétien de la Sainte-Cha-

pelle; on avait aussi parlé de la raser. On espère que M. Duban, habile architecte, sera chargé de la restaurer.

On conservait à la Sainte-Chapelle, comme un objet de la piété chrétienne, un coffret en marqueterie, d'environ vingt pouces de long, sur six de large et douze de haut, exécuté en Asie vers 1200. Il avait servi à saint Louis pour transporter en France certaines reliques qu'il avait recueillies en Palestine, et sans examiner sans doute le sujet qu'il représente. Il fut même exposé à la vénération des fidèles, quoique ses bas-reliefs retracent l'expédition de Jason en Colchide, ou la conquête de la Toison-d'Or. C'est ainsi que l'on a vu souvent des objets obscènes de l'ancien culte décorer les châsses de nos saints. Il est vraisemblable qu'il existait alors en Syrie de ces coffrets, qu'on vendait aux croisés comme une des curiosités ou preuves de l'industrie du pays.

La Sainte-Chapelle était ornée de vitraux précieux et surtout de couleur pourpre. Aussi, disait-on proverbialement, pour désigner un bon vin: « Couleur des vitres de la Sainte-Chapelle. »

Brantôme rapporte avec admiration, comment le duc de Nemours, « monté sur un roussin qu'il nommait le Réal, » descendait au grand galop les degrés de la Sainte-Chapelle. »

Saint Louis nomma cinq prêtres pour la desservir, sous le nom de « principaux ou maîtres chapelains » (y compris Mathieu, ancien chapelain de Saint-Nicolas, dont le titre venait d'être éteint), et deux ecclésiastiques dans les ordres, sous le nom de « marguilliers ». Chacun des principaux devait avoir sous lui un sous-chapelain prêtre, et un clerc diacre ou sous-diacre. Par d'autres lettres de 1248, saint Louis, augmentant cette fondation, y ajouta un troisième marguillier, et voulut qu'ils fussent tous prêtres et égaux en tout aux cinq maîtres chapelains, qui se trouvèrent alors huit. On dut cependant en choisir un qui eût autorité sur les autres. Dans l'une et l'autre charte, le pieux fondateur se réserve en termes exprès, à lui et à ses successeurs, le pouvoir de faire à ces dispositions tous les changements qu'ils jugeront à propos.

Morand, Hist. de la Sainte-Chapelle de Paris, 13, 26, 27, 30. Ch. s. Spiciléǵ., II, v, 492. Félibien, Hist. de Paris, 119, 122. L'abbé Lebœuf. Le comte de Choiseuil d'Aillecourt, de l'institut, 306. Lebœuf, Hist. du diocèse de Paris, Ier, 354, 355 et suivantes. A. Lenoir, Musée du mon. fr., II, 39, pl. 63, 90, n° 523. M. de Saint-Victor, Hist. de Paris, Ier, p. 108. Souvenirs du vieux Paris.

*Page* 153, *ligne* 16. « et qu'elle a toujours hono- » rablement porté. »

Massillon racontait à Mme la marquise de Créqui (Mémoires, tome II, p. 19) qu'il y avait à l'abbaye de Saint-Antoine une jeune pensionnaire, du nom d'Anjorrant, qui recevait de sa famille un louis d'or par mois, et qu'elle employait à faire dire des messes pour tous les rois et reines de France dont le salut lui paraissait le plus incertain. C'était à partir de Clotaire Ier jusqu'à Louis IX, sans oublier les Ultrogote, les Frédégonde et les Brunehaut.

*Page* 154, *ligne* 1re. « le palais des exquises mer- » veilles. »

Muhamed avait pour armoiries des « bandes d'azur sur un » champ d'argent, avec cette devise : « *Le Galib ils alla !* » — « Il n'y a pas d'autre vainqueur que Dieu ! »

*Page* 155, *ligne* 26. « les ossements de la patronne » de Paris. »

Robert, abbé de la Ferté-Milon, dirigea le travail de Raoul, qui lui donna la forme d'un monument rectangulaire gothique, ou d'une église sans flèche ni clocher. Sur les côtés, figuraient, en argent massif, les statues de la Vierge, des douze apôtres,

et de la bergère de Nanterre. On y employa huit marcs d'or et cent quatre-vingt-dix d'argent, donnés par Robert de Courtenay; Hugues d'Atluye, grand panetier; Nicolas de Roye, évêque de Noyon; et Guillaume de Sainte-Marie, évêque d'Avranches. Saint Louis, comme on peut le penser, ne demeura pas en arrière de libéralité en cette occasion.

Le concile d'Albi, tenu sous Louis IX, ordonnait que toutes les églises dont le revenu s'élèverait à 15 livres tournois (300 f.) auraient un calice d'argent.

*Page* 156, *ligne* 16. « le grand couvent des Carmes. »

Saint Louis avait été si édifié de la vie des solitaires du Mont-Carmel, quand il les visita, en 1253, qu'il en amena six en France, et les établit dans un couvent remplacé depuis par celui des Célestins.

On apercevait encore, en 1790, sur le portail de la chapelle de la Vierge de l'église des Carmes, et sur le grand plan uni dans le cintre de l'ogive, une peinture fort ancienne, représentant le départ des religieux du Mont-Carmel, allant s'embarquer avec saint Louis. Sur la pointe de l'arc, on voyait le monastère d'où sortaient les moines, et plus loin, un groupe de chevaliers, parmi lesquels on distinguait le roi de France, à la cotte d'armes semée de fleurs de lys. Le bas de la peinture représentait la flotte croisée, et au milieu, montrait encore des Carmes, les uns montés sur des ânes, les autres à genoux et en prières, dans diverses postures.

Sur la face du côté du chœur, étaient trois autres tableaux. Dans le premier, on voyait l'arrivée de saint Louis au Carmel; dans le deuxième, le vaisseau de ce monarque revenant d'outre-mer, revêtu de ses habits royaux, accompagné de plusieurs princes, seigneurs, et des six religieux. Le troisième représentait l'arrivée de saint Louis à Marseille (où il ne débarqua cependant pas).

Dans toutes ces peintures, on remarquait auprès du saint

monarque Jean Chassebras, sire de Bréau, capitaine des archers de la garde, vêtu en costume du temps, et ayant avec lui les archers de sa compagnie. Les blasons de la plupart des seigneurs de l'escorte de Louis IX y étaient aussi représentés; « mais, dit M. Millin, ces peintures sont tellement effacées, » qu'il n'est plus possible d'y rien distinguer, et que c'est avec » peine qu'on peut lire quelques mots de rimes écrites en-des- » sous, quoique les caractères en soient beaux. »

Millin, Antiq. nation., IV, p. 11, 40.

### *Page* 157, *ligne* 28. « le palais royal de Vauvert. »

Il n'y eut d'abord que cinq cellules; mais peu après, le monastère eut un cloître superbe avec des vitraux peints, et les murs recouverts de tableaux et de légendes. On lisait sur la deuxième porte, avant la seconde cour où est l'église, des vers latins gravés sous l'effigie de saint Louis, représenté montrant à la Vierge une troupe de religieux :

« Cette chapelle est sous mes auspices. Qui que vous soyez, » n'admirez-vous pas sa tranquillité! ne dites point: Elle est » trop paisible et trop magnifique. C'est Louis, le roi et l'hon- » neur des Français, qui en a jeté les fondements, semblables » à ceux d'une forêt verdoyante. Devenu le roi des rois, il l'a » agrandie, l'agrandit encore, et la conservera dans tous les » siècles. »

### *Page* 159, *ligne* 29. « le célèbre hospice des Quinze- » Vingts »

Le poëte contemporain, Rutebeuf, s'exprime ainsi sur cette institution charitable :

« Li rois a mis en ung repaire
» (Mes je ne sçay pas pourquoy faire)

» Trois cents aveugles, tote à rote;
» Parmy Paris en va trois paires,
» Tot jor ne finent de braire,
» Les trois cents qui ne voient gotte. »

Il paraît que le monarque légua plusieurs objets personnels à cet établissement, qui possédait une de ses chemises. « Au » nombre des reliques que rendaient vénérables la mémoire » toute nationale des grands saints à qui elles avaient appartenu » (disent les auteurs de l'Histoire Parlementaire de la révolu- » tion française), nous citerons la chemise de saint Louis con- » servée aux Quinze-Vingts. Ce fut la section de ce nom qui » vint l'offrir, le 26 novembre 1793, en tribut à *l'Hébertisme.* » Elle se distingua parmi celles qui s'occupèrent de remplacer » le culte catholique. »

Ces objets furent brûlés ou détruits. La châsse de sainte Geneviève eut le même sort, et on jugea nécessaire de la transporter nuitamment, du 6 au 7 novembre. On l'estimait à environ 1,500,000 francs, et le prix réel de l'or, de l'argent et des pierreries, ne s'éleva qu'à la somme de 23,800 liv. Il faut lire dans l'ouvrage cité jusqu'à quel point furent portés l'ignorance, l'absurdité et le fanatisme (tome XXX, p. 200). Au reste, l'Europe entière sait combien le marteau du vandalisme a détruit de ces annales tracées sur la pierre des tombeaux, où, d'un regard, on apprenait les traditions des vieux âges, au milieu de leur gloire et de leurs merveilles; où la vie d'un héros chrétien remplissait à peine quelques lignes, moins éloquentes encore que son effigie et sa dépouille.

Des hommes au cœur desséché, et cependant soi-disant amis de la sagesse, ont anéanti ces prestiges des arts, pensant déraciner aussi dans le cœur des peuples une croyance léguée par la plus haute antiquité.

Un morne silence règne encore en ces lieux jadis sacrés et vénérables. Mais ce n'est plus celui de la méditation et du recueillement : c'est le silence du désert, de l'abandon, de la

mort. S'il reste de nobles ruines, la cupidité s'en empare, ou le lierre se hâte de les voiler, comme si la nature rougissait de ces dévastations impies. Si, par une rare exception, les cloîtres sont demeurés debout, changés en ateliers industriels, en prisons criminelles, l'immoralité, de folles joies, des blasphèmes journaliers, y ont presque toujours remplacé la vie contemplative. A l'aumône, à la charité, aux projets utiles, auront succédé les spéculations sordides, le bruit à la prière, et les constructions bâtardes, sans goût comme sans noblesse, aux œuvres du génie!... Interrogez Cîteaux, Cluni, Clairvaux, Saint-Michel, Fontrevault, Port-Royal, Longchamps, mille autres encore! les amis des arts, les poëtes, les historiens, ne peuvent plus y chercher des inspirations ou des souvenirs! ils ont fui de notre France, jadis si riche, tandis qu'autour d'elle se retrouvent entières toutes les merveilles du moyen âge, et que les chevaliers pisans du XII^e et du XIII^e siècle reposent encore au *Campo-Sancto*, entourés de portiques de marbre, et dans une terre rapportée du calvaire et des saints lieux!

*Page* 159, *ligne* 25. « aux constructions du couvent » des Mathurins »

Saint Louis fit bâtir la maison des frères prêcheurs de Paris et des Mathurins sur un terrain qui appartenait à l'Université. On voyait dans la première « le parlouer des bourgeois ». La partie du couvent qui répond sous les murs et fossés de la ville, dit Belleforest, «estoist jadis le chasteau des sires de Hauteville, » de la race desquels estoist Ganelon. »

Saint Louis fonda d'abord le couvent des cordeliers, au lieu où est le collége de Navarre ; mais il le fit placer ensuite près la porte Saint-Germain et sur la rue Hautefeuille.

Les frères hermites de Saint-Augustin furent placés plus tard près de la rivière, à l'hôtel de Nesle. Schonbeck se trompe en disant que l'ordre des Sachettes fut fondé à la requête de la reine Blanche. Les pénitents blancs existaient à Rome en 1264.

Belleforest, Cosmographie, II, fol. 221, 222. Hist. de Paris.

*Page* 165, *ligne* 8. « de Port-Royal auprès de Che- » vreuse. »

Cette abbaye, une des plus anciennes de l'ordre de Cîteaux, fut fondée en 1206, par un saint évêque de Paris, Eudes de Sully, de la maison des comtes de Champagne, et proche parent de Philippe-Auguste. Ses principaux bienfaiteurs furent les sires de Montmorency et de Montfort. Saint Louis lui fit plusieurs donations.

Racine, Abrégé de l'hist. de Port-Royal, œuvres complètes, tome IV.

*Page* 165, *ligne* 10. « celle du Lys-lez-Melun. »

Cette abbaye fut fondée par Blanche de Castille et saint Louis. On y conservait le cœur de cette grande reine; on y gardait également comme une précieuse relique le cilice que portait saint Louis et qui était extrêmement rude. Philippe-le-Hardi avait aussi fait présent à l'abbaye du Lys d'un os du bras et de quelques doigts de son père.

Voyage de deux religieux bénédictins, p. 60.

*Page* 165, *ligne* 12. « Maubuisson. »

Ce fut la première semaine d'après la Pentecôte (1230) que la régente jeta les fondements de cette abbaye, dont la première abbesse fut une religieuse appelée Guillemette, et qu'on a crue nièce de Blanche de Castille. La seconde (en 1275) fut Blanche de Brienne-d'Eu, petite fille de la mère de saint Louis.

On montrait à Maubuisson la chambre que saint Louis y avait occupée, et une de ses chapelles.

Les caveaux de l'église renfermaient les entrailles d'Alphonse, comte de Poitiers, le corps de Mahaut, comtesse d'Artois, les entrailles de Charles-le-Bel et de Jeanne d'Évreux (les figures de ces derniers princes étaient en marbre blanc); le corps de Bonne de Luxembourg, femme du roi Jean, etc., etc. Maubuisson renferma également les dépouilles mortelles de Gabrielle d'Estrées, qui y fut inhumée avec l'enfant qu'elle avait eu de Henri IV.

Félibien, Histoire de Paris, folio 106. Lebœuf, Histoire du diocèse de Paris, etc., IV, page 183.

*Page* 166, *ligne* 1re. « la fondation des Emmurées »

La fondation des Béguines ou Religieuses « Emmurées » (ou Esmurées) de Saint-Dominique de Rouen est due à saint Louis, qui leur donna avec de grands revenus le manoir de Saint-Mathieu. En juin 1266, il leur fit présent d'une épine de la sainte couronne et de magnifiques ornements. Après la mort de ce prince, on leur donna un des os de sa main, dans un reliquaire de cristal. On lisait sur l'entrée de leur église :

« En douze cent soixante-neuf
» Ce monastère fust faict neuf,
» Que l'on dict, « les sœurs Esmurées,
» Ordre de prescheurs, cy murées. »
» Et lequel au temps ancien
» Sainct Loys, roy très-chrestien
» Des Français, fonda en ce lieu,
» Au titre de Sainct-Mathieu,
» De son règne l'an troisième
» Avecques le quarantième. »

*Page* 169, *ligne* 25. « la basilique de Notre-Dame » de Chartres, »

Charles VII, en 1420, appelait cette église « la plus ancienne

» du royaume, fondée par prophétie, en l'honneur de la » vierge Marie, qui y fut adorée de son vivant ». Elle fut bâtie sur une grotte, dans la montagne « du bocage sacré; où était une » forêt druidique; et ceste spelonque, disent les chroniqueurs, » s'appelle le lieu des Saints-Forts! »

Cette grotte est très-curieuse et aussi grande que la vaste église bâtie au-dessus du chœur. On y voyait treize chapelles; on l'appelait: « Nostre-Dame-Soubs-Terre, la Dame de Chartres, » la chambre où couche la Vierge, sa maîtresse maison »; et l'on prétendait y posséder l'image miraculeuse de la Vierge (qui parut, dit-on, en Espagne, à saint Jacques l'Apôtre, sur une colonne de marbre) et sa tunique ou chemise.

L'image, ajoute-on, fut inaugurée par Prisius, roi de Chartres, sous le nom de « Vierge qui enfantera ».

Nicéphore, qui, disait-on, « avait vu plusieurs tableaux de » la Vierge faits par saint Luc, d'après le naturel, s'exprime » ainsi: La couleur de son visage estoist «sitochroée », ou couleur » de froument. Elle estoist de stature médiocre; ses cheveulx » tiroient sur l'or; ses yeulx estoient acres et estincelants, ayant » les paupières jaunastres et de couleur d'olive; ses sourcilz » cambrés en forme d'arcade, et d'une couleur noire, leur ave- » nant fort bien; son nez estoist longuet, ses lèvres vives et » florées, sa face non ronde ni aiguë, mais un peu longuette; » les mains et les doigts pareillement longuets. »

Quant à la chemise, voile ou tunique de la Vierge, « c'estoist » (selon un vieux poëme, traduit en vers français du temps de » saint Louis, en 1262) la camisole qu'elle portait lors de la » salutation angélique. Une veuve, dit encore Nicéphore, la » conserva, puis elle fut enlevée de Palestine vers 461, et enfin, » en 877, donnée par Charles-le-Chauve à l'église de Chartres. » Indépendamment de la tradition, c'est un tissu précieux par le dessin et les ornements; le fonds en est couleur nanquin, avec des figures blanches, or, violet et bleu.

Parmi les nombreux miracles qu'on lui attribue, on prétend qu'en 908 Chartres ayant été attaquée par les Normands, l'é-

vêque Gaucelin la porta lui-même en guise d'étendard; et à sa vue, les ennemis s'enfuirent épouvantés. Le lieu où se passa cet événement porte encore le nom « *des Reculés* ».

Une châsse de bois, ayant aux angles quatre aigles d'or, travaillées, dit-on, par saint Éloi, renfermait la tunique. Elle était couverte de lames d'or façonnées en mosaïque, et enrichies de diamants, de rubis, de grenats, d'opals, d'améthystes, d'hyacinthes, d'agates, de nacre, et de perles fort précieuses. Richard-Cœur-de-Lion portait une telle dévotion à cette relique, que lui-même se revêtait des chemises de Chartres, faites sur ce modèle, qui avaient touché celle de la Vierge et qu'on lui offrait en présent. Ce sentiment de piété remontait, chez ce prince, à l'aventure d'un jeune écolier anglais, « qui, n'ayant » rien à offrir à cette église, lui donna un fermail d'or qu'il » portait à une sienne amie nommée Marie, et eut ensuite la » vision des trois Maries, ce qui le troubla si fort qu'il se fit » hermite. » Richard offrit à la cathédrale de Chartres un joyau renfermant des reliques de saint Édouard. Le comte Alphonse de Poitiers avait doté un des autels de la chapelle; celui des anges fut fondé par saint Louis. Charles V fit aussi de riches présents à cette église; on y voyait, entre autres, le bourdon en bois de Brésil, dont son père, le roi Jean, se servait en ses pèlerinages. Louise de Lorraine, reine de France, envoya à l'église Notre-Dame, en 1582, un corporal brodé de sa main; Marie de Médicis, une lampe d'or; et la duchesse de Lorraine, un saint Georges à cheval, en argent doré.

Ce fut Yves IV, évêque de Chartres, qui, sous le règne de Philippe-Auguste, fit construire la clôture du chœur de l'église. C'est sans doute à cette époque qu'on plaça les vitraux où la Sainte-Chapelle était figurée. Un très-grand nombre d'autres ne tardèrent pas, sous les règnes suivants, à ajouter à cette magnifique église le véritable intérêt d'une galerie historique du XIII[e] siècle. Ainsi, dans la septième croisée, huitième fenêtre, on voyait le comte de Clermont en Beauvaisis, fils de Philippe-Auguste et d'Agnès de Méranie; dans la neuvième, le

même, revêtu de son armure. On y remarquait aussi Mahaut, sa femme; dans d'autres, on retrouvait Yolande de Bretagne, femme de Hugues XI, dit le Brun, sire de Lusignan; de Ferdinand III, roi de Castille, etc., etc. La rose de la dix-septième fenêtre montrait saint Louis armé, tenant la bannière de France. On le voyait dans une autre, à genoux, tenant un reliquaire; puis, Louis, son fils aîné, aussi à genoux. La dix-huitième rose représentait Amaury VI, comte de Montfort, connétable, mort en 1241, et son frère Simon, comte de Leycester; Pierre et Raoul de Courtenay; Henri Clément, sire d'Argentan et du Mez, maréchal de France, mort en 1253, recevant l'oriflamme des mains de l'abbé de Saint-Denis. On y voyait ses armes « d'a» zur, à la croix ancrée d'argent, à la bande et bordure de gueules; » Pierre Mauclerc, à genoux, les mains jointes; Alix de Thouars, sa femme. (Dans la chapelle de Vendôme, on voyait saint Louis offrant au Père éternel son petit-fils, Louis, comte de Vendôme, qui épousa Blanche de Roucy.)

« La disposition du plan de cette église, bâtie sur le sommet » d'une colline d'où elle domine majestueusement la ville, est » grande et noble; son dehors est d'un aspect imposant et d'un » caractère mâle. Les portails étaient ornés des statues des rois » et des seigneurs qui contribuèrent à cette belle œuvre. Leur » sculpture était de beaucoup supérieure à celle des monu» ments de cette époque. La manière dont les draperies sont » étudiées mérite de fixer l'attention des artistes. L'un des » clochers les plus anciens a trois cent quarante-deux pieds de » hauteur; l'autre, plus moderne, trois cent soixante-dix-huit. » On les distingue à huit lieues de distance.

Le poëme dont nous avons déjà fait mention, « escript sur » un vieil livre de parchemin, dit Sébastien Rouillard, l'historien » de l'église de Chartres, fut composé par un auteur du temps » de Fulbert. Maistre Jehan le Marchant le traduisit en 1262, » par ordre de maistre Mathieu, évêque de Chartres, mort en » 1270, et fils de Gaulthier-des-Champs ». Nous en citerons quelques passages :

« Je prouve par droicte raison
» Que c'est sa plus maistre maison (de la Vierge)
» Et chambre plus délicieuse,
» Quand sa chemise précieuse
» La dame ha mis là en garde,
» Et la cité a honorée
» Quand s'en tient la dame clamée.
» Que c'est celle saincte chemise
» Que la haulte dame vestoist
» Quand dedans son cher ventre estoist
» Enclos le fils Dieu Jhésus-Christ...
» Croire le debvez sans feintise,
» Que la chemise, ce me semble,
» Toucha à l'ung et l'autre ensemble...
» Les Chartrains la chemise prirent,
» Sur les murs, aux carnaux la mirent,
» Au lieu d'enseigne et de bannière;
» Quand la vit, la gent adversaire,
» Si la prindrent moult à despère,
» Et entre eulx à chuffler et rire...
» Quarreaulx y trairent et sajettes
» Et d'arcs turquois et d'arbalestes..... »

Le traducteur termine ainsi :

« Ceste œuvre fust par ouvrée
» Et commencée et consommée
» Au temps de nostre roy Loys,
» Que Diex saulve en son sainct pays;
» Et sa mère qui ot nom Blanche,
» Qui fust dame piteuse et franche...
» Diex, garde li roys et sa lignée,
» Fame et enfants, frère, maignée...
» Maistre Jehan le Marchant
» Que Diex garde d'estre meschant
» Ceste œuvre à jusqu'au chief cherchée

» Mille deux cent soixante-deux ans
» Ou soixante-deux, en septembre.

Il existait aussi une sainte tunique à Bruges, en 1230. Aix-la-Chapelle, Rome, dans l'église de Sainte-Marie-Majeure, etc., ont la même prétention.

M. E.-H. Langlois, Essais sur la peinture sur verre. M. Chevard, Histoire de l'origine et description de l'église de Chartres, 1802. Gilbert, Descript. hist. de l'église de Chartres, 1854. Parthénie, ou Hist. de la très-auguste et très-dévote église de Chartres, 2ᵉ partie, p. 25, 41. Poëme de Jehan le Marchant, p. 65. Doublet, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis. Chroniques de Chartres, poëme des Miracles de la Vierge, écrit en 1020 ou 1050, traduit en vers français par Jehan le Marchant, in-folio. Duport, Histoire chartraine, manuscrit du XVIᵉ siècle. Vinceus Saben, chartrain, Hist. de l'auguste et vénérable église de Chartres, 1671, etc.

*Page* 171, *ligne* 19. « à de fréquentes absences de sa » capitale ».

Dans ses voyages à Orléans, pendant la tenue du chapitre des prêcheurs, à la fête de la nativité de Notre-Dame, saint Louis mangeait au réfectoire avec les deux cents religieux. Dans une de ces occasions, il représenta qu'il convenait mieux d'envoyer une circulaire à la mort de chaque moine, que de faire seulement une lettre générale pour tous les morts de l'année, ce qui fut adopté.

On raconte que se trouvant un jour à Château-Neuf-sur-Loire, « au lieu d'aller s'esbattre au bois comme il l'avoist pro-» jeté, il préféra aller avec son confesseur voir arriver des » frères prescheurs qui se rendoient à Orléans par la rivière, et » qui devoient aller coucher à Gergeau. Mais il les retint tous à » Chasteau-Neuf, quoiqu'ils fussent au nombre de dix-huit ».

On a prétendu que saint Louis fit divers voyages, soit en Italie, soit en Angleterre, pour y visiter des reliques. Cepen-

dant l'histoire n'en fait aucune mention. Ses courses se bornèrent à parcourir son royaume.

Dès sa plus tendre jeunesse, il avait pris l'habitude de se transporter dans les lieux où sa présence lui paraissait le plus utile. C'est surtout dans les environs de Paris qu'on en a conservé le souvenir. Le droit de « giste » existant partout, a donné lieu de garder ces traditions par écrit.

En 1231, à Angers; juillet, à Saint-Aubin, château du diocèse de Rennes; 1232, en mars, à Saint-Satur, près de Sancerre; en août 1233, à Senlis; à Beaumont le 3 février 1235; le 17 à Bourges; le 7 mars à Lorris; le 19 à Poissy; le 26 à Vernon; le 29 à Pont-de-l'Arche; à Poissy le 16 avril, où se fit le festin de Pâques, évalué à 14 livres (238 fr.); le 1er mai à Pontoise; à Paris le 11; le 15 à Vincennes; le 19 à Poissy, où la reine fut saignée, et l'on donna 20 livres (340 fr.) au chirurgien.

En 1241, au secours du comte de Toulouse; 1246, 12 mai, Orléans; en août, Paris, Melun; 1248, à l'Hôpital près Corbeil; 1254, en septembre, à Vincennes, Saint-Denis, Soissons, Chartres, Paris; 9 octobre, Saint-Denis, Tournay; samedi, 24 octobre, Vervins; 26, lundi, à Veilli-sur-Seine; mardi et mercredi, à Soissons, où le sire de Joinville vint le trouver; 20 novembre à Orléans; jeudi, 10 ou 11 décembre, à Paris; le 18 à Vincennes; le 20 février à Chartres; 5 mars, à Tours jusqu'au 14.

1255, le 4 mai, à Senlis; le 7 à Bresles en Beauvaisis; le 8 à Beauvais; le 4 juin à Villeneuve-Saint-Georges; juin, à Paris; le 3 août à Trappes; le 26 près de Montreau; le 6 septembre près de Sermaise-en-Beauce; le 7 octobre près d'Orléans; le 7 novembre à Saint-Just en Beauvaisis; le 10 à Corbie; le 13 à Arras, à Gand; en décembre, à Laon; le 19, un dimanche, à Corbigny; le 20 à Rheims; le 22 à Châlons.

1256, 4 février, à Épernay; le lundi 7 à Ruel; le 3 mars à Saint-Maur; le 4 à Argenteuil; le 9 à Liancourt. Avant Pâques, il visita la Normandie jusqu'au mont Saint-Michel. En mars, à Rouen; en avril à Falaise; le 16 avril à Rouen; en mai à

Avranches; le 31 à Vernon, ensuite à Paris; août, idem, et au Pont-de-l'Arche; le 24 septembre à Péronne; le 9 décembre à Étampes.

1257. Paris, 24 mai et juin; 30 septembre, novembre, 13 décembre, parlement à Melun. (Il semblerait, par une pièce de cette même année, que le comte de Poitiers aurait été à Rome.)

1258. En juin, à Andreus, près du confluent de la Seine et de l'Oise; le 25, à Fresnoy, trois lieues de Compiègne; le 26, à Villiers-Saint-Paul, à une lieue de Creil; le 8 juillet, à Buri, à deux lieues de Compiègne; le samedi, 13, à Boisville-le-Comte, à quatre lieues de Chartres; le 14, à Chartres; le 19, à Trappes, en octobre, à Melun; le 15 novembre, à Antoni; le 7 décembre, à Ferrières en Gâtinois; le 15, à Lerri ou Cleri, près Orléans, Paris.

1259. En janvier, à Melun; le 9 février, à Paris; en mars, à Royaumont; le 13, idem, à Beauvais; en avril, à Boulogne; en mai, à Saint-Germain; juillet à Corbeil, 19 octobre, à Évreux; le 26, à Orléans; Royaumont et Paris, en décembre.

1260. En mars, à Saint-Omer; le 19, à Saint-Risquier; le 30, à Thérouenne; 7 avril, à Arras; 16 et 17, idem, à Soissons; 1er mai, à Beauvais, puis Corbeil. Le 7 juin, à Fresmey; 22 juin, à Neuville-en-Hez; le 23, à Longchamps; le 9 octobre, à Saint-Denis.

1261. En juin, à Vernon; le 4 juillet, Paris; le 24, idem, Liancourt; 31 août, à l'abbaye de Ferrières en Gâtinois; le 16 septembre, Paris, tenue du parlement; 19 septembre, idem; 19, mercredi, à Saint-Mesmin, près d'Orléans; 3 et 5 octobre, à Tour et à Marmoutiers.

1262. En avril, à Meulan; 27 juin, à Nevers; le 30, à Saint-Pourçain; 2 juillet, à Clermont, puis à Nevers et à Lorris, où il tint sa cour. Il vint ensuite à Fontainebleau. En octobre, à Argenteuil.

1263. En mars, à Chartres; en mai, à Vincennes, puis à Clermont en Auvergne. En juin, à Saint-Germain; en novembre, à Rouen.

1266. A Soissons, à la fin de la semaine de la Passion. Le lundi saint, au Mont-Notre-Dame; le Mercredi, à Rheims, jusqu'au lundi de Pâques; Saint-Germain-en-Laye. Beauvais, jeudi 30 novembre; Bresle, Paris, en décembre.

1267. En janvier, à Sens; le 24 avril, Vezelay; Villers-Cotterets, le 17 octobre.

1268. Le 17 mars, à Royaumont; le 5 septembre, à Saint-Maur-les-Fossés; le 20, à Beauvais; Paris, le 8 novembre, etc.

Le souvenir de ces excursions se conserve encore en plusieurs villes. C'est d'une de ces visites que date le privilége de la corporation des chaussetiers de Rouen, « de faire l'aumône » dans le couvent des Jacobins, et de recevoir pour ses bonnes » œuvres vingt sols, par réception de chaque mesureur de sel. » Celui-ci devait s'y soumettre pour obtenir sur ses lettres » d'administration les scels de Saint-Jacques et de Saint-Louis. »

Le maître des chaussetiers portait deux fois par an le pain et le vin aux pauvres de l'Hôtel-Dieu, fondé par le pieux monarque; si l'un des confrères était malade en cet hospice, il avait droit à une double ration; tels étaient les priviléges de la corporation contenus dans les ordonnances et lettres patentes de saint Louis, renfermées dans un étui d'or.

Dès la deuxième race de nos rois, il est question d'un roi des merciers, dont les fonctions consistaient à veiller sur le commerce.

Itinéraire de nos rois, p. 79, dans le recueil des pièces fugitives pour servir à l'histoire de France. Lenain de Tillemont, manuscrit, tome 1[er], 664. Hist. de Tournay, liv. IV, p. 63. Mathieu Paris, 898. Hist. du Perche, 257. Hist. d'Orléans, II, p. 200.

*Page* 178, *ligne* 20. « qui ranimât en occident le » culte des tombeaux. »

L'histoire des principaux monuments funèbres de toutes les nations, s'il était possible de la compléter, offrirait certainement un

des ouvrages les plus intéressants à lire, non-seulement à cause des souvenirs historiques et religieux qui y seraient consacrés, mais encore sous le rapport des arts, qui, à toutes les époques, ont plus ou moins servi à orner les tombeaux, et même sous celui de la mode, qui régnait jusque sur les insignes funéraires.

« On sait que, chez les païens, tout ce qui s'y représentait » était profane, et qu'avant l'établissement de la religion chré» tienne et depuis, il y a eu deux sortes de tombeaux; les » uns simples, de pierre ou de marbre, avec quelques feuil» lages autour, souvent sans ornements, et qu'on nommait « cénotaphes »; les autres, appelés « mausolées », furent en» richis de belles représentations en relief, enrichies de figures, » de pilastres et d'autres ornements propres à faire honneur » aux morts qui y avaient été mis, et aux vivants qui les avaient » fait élever. »

Un des plus anciens qu'on ait vu de la première espèce, en Bourgogne, province célèbre par ce genre de monuments, est celui de saint Andoche, patron de l'église de Saulieu. Il est en marbre blanc et placé dans un souterrain sur lequel se trouvait autrefois le chœur de l'église.

Le plus antique de la seconde espèce, aussi conservé en Bourgogne, est également en marbre blanc, et renferma, dit-on, le corps de saint Jean de Reone, premier abbé de Saint-Jean-le-Moutier, dans l'église duquel se trouvait ce mausolée, entièrement conforme à ceux découverts au cimetière du Vatican à Rome. On y voit représentés, en relief, Jésus-Christ et les douze apôtres, dans la même attitude, tenant en leur main gauche des papiers roulés, dont quelques-uns à demi déployés. Leurs habillements, chaussures, cheveux, barbes, sont semblables à ceux qu'on retrouve sur la plupart des tombeaux du VI<sup>e</sup> et du VII<sup>e</sup> siècle. Les cryptes de Saint-Victor de Marseille, de Saint-Trophime d'Arles, et de Saint-Maximin, aussi en Provence, en renfermaient un grand nombre de cette catégorie. Alors les tombeaux ne représentaient guère que les

actions de notre seigneur Jésus-Christ, des saints ou des mystères. Dans les siècles plus avancés, au lieu de ces figures pieuses qui remplissaient les côtés des mausolées, on plaça celles des parents du mort, ou des pleureuses, qui, dans les funérailles des anciens, accompagnaient le convoi des personnes illustres. On sculpta aussi, en marbre ou en pierre, l'effigie du défunt sur la tombe. Deux grandes figures étaient, l'une à sa tête, l'autre à ses pieds, représentant d'ordinaire la Vierge, ou les saints patrons de l'église ou de la chapelle. On voyait souvent aussi, en dessus, tantôt un ou deux anges, tenant en leurs mains, au milieu d'une espèce de nappe, l'âme du défunt sous la forme d'une petite figure humaine. Ils semblaient la présenter à Dieu et l'élever ensuite au ciel.

Quant aux tombeaux sans ornements, ils se plaçaient en terre; et au XII<sup>e</sup> siècle, ils étaient encore aussi communs que les cercueils de pierre; on y renonça, à cause de l'embarras de les porter, et on les remplaça par de longues tables de marbre, appelées *tombes*, dont l'usage ne devint tout à fait général cependant qu'au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. On commença par graver l'épitaphe seule autour, ou des croix et l'épitaphe; puis, on grava sur ces pierres tumulaires le portrait d'une chapelle à plein cintre ou à ogives, et la représentation de ceux qu'elles couvraient. Les chevaliers y étaient placés sans l'écu blasonné, avec la longue épée dans la ceinture pendante devant, depuis le bas de la poitrine jusqu'au-delà des pieds. Quelquefois cette épée était toute droite, à côté du chevalier, la pointe en bas. Peu après, on plaça sur le haut de la tombe, au-dessus de la tête du mort, deux anges avec un encensoir dont le bas était posé en terre. On éleva aussi cette représentation à deux ou trois pieds.

Vers le milieu du même siècle, on représenta les guerriers avec l'armure complète, tenant à la main droite la lance ou la hache d'armes. Au-dessus de la main gauche était placé l'écusson blasonné, descendant le long de la cuisse gauche, en la

couvrant en entier. Les deux anges tenaient l'encensoir relevé en l'air. Vers 1280, l'écu, placé plus haut, couvrait la moitié de la poitrine et le bras gauche. Deux chiens furent constamment placés sous les pieds du défunt, pendant tout le XIII$^{e}$ siècle ; on y adopta aussi des lions.

A la même époque, on représentait les femmes sur leurs tombeaux, avec les habillements et les coiffures du temps. Leurs longues robes traînaient à terre, et par-dessus, on voyait un large manteau tombant des deux côtés, le long des bras. Un ou deux voiles, partant de dessus la tête, descendaient le long des joues, puis s'étendaient au-dessous du menton jusque sur la poitrine. Au-dessus de la tête ou à côté, on gravait, à droite, l'écu blasonné de l'époux ; à gauche, les armes propres mi-parties.

L'écu, comme on voit, se plaça de diverses manières sur les tombeaux. Au XIV$^{e}$ siècle, on le mettait tantôt sur la poitrine et le bras gauche, tantôt au-dessous de la ceinture, sur les deux cuisses. D'autres l'attachaient au bras droit, d'où il pendait en bas. On commença à cette époque à graver et à représenter sur les tombes une foule d'ornements. On s'avisa aussi de faire graver le squelette du défunt sur la tombe, avec ou sans les marques de sa dignité. Tel est celui de Jean de Blaisy, abbé de Saint-Seine, et conservé dans le chœur de l'abbaye. Ce squelette a les mains sur la poitrine et la crosse entre le bras gauche. A droite, près de la tête, est placé l'écu, et au-dessous sont des légendes latines. On voit aussi à Bar-le-Duc un squelette entier debout sur un tombeau, et qu'on regarde comme un chef-d'œuvre du célèbre Richier, élève de Michel-Ange ; mais il remonte plutôt au XIV$^{e}$ siècle.

Ce ne fut qu'au XV$^{e}$ siècle qu'on plaça aux quatre coins des tombeaux les écussons et les armoiries du défunt.

Malgré les usages généraux que nous venons de signaler par ordre chronologique, il y a eu, comme on le pense, plusieurs exceptions, et particulièrement dans les tombeaux des comtes de Champagne.

Henri I[er], inhumé dans l'église de Saint-Étienne de Troyes, bâtie par lui, y avait un magnifique monument en bronze doré, élevé de trois pieds et couvert d'une table en lames d'or et d'argent, sur laquelle le prince était représenté en bronze, de grandeur naturelle, les mains jointes, les cheveux courts et frisés. Ces lames furent dérobées pendant la nuit, en 1183. La base de ce tombeau, posée sur un piédestal, était garnie de cuivre, ornée de feuillages et enrichie de vingt-huit pièces très-riches et parfaitement émaillées, de dessins différents, avec des inscriptions curieuses, des colonnettes de bronze doré, etc.

Le tombeau de Thibaut III, mort en 1201, fut élevé par Blanche de Navarre, sa veuve, qui y employa des sommes énormes, si l'on en juge par la quantité d'or, d'argent, de bronze, de pierreries, d'émaux rares, et de statues d'argent représentant la famille des comtes de Champagne, qui décoraient ce magnifique monument. On y lisait une foule d'inscriptions. Louis VII, dit le Jeune; Henri II, comte de Champagne, roi de Jérusalem et de Chypre; Henri II, roi d'Angleterre; Sanche-le-Fort, roi de Navarre; Thibaut IV, etc., figuraient parmi ces statues d'argent. Leurs noms, en caractères gothiques, gravés en dessous, les désignaient, et leur éloge y était aussi tracé. Sur le mausolée, Thibaut III paraissait de grandeur naturelle et couvert en argent; sa tête était placée sur un arceau gothique, il tenait à la main son bâton de pèlerin, aussi en argent, garni de quatre viroles d'or, et son escarcelle, sur laquelle étaient émaillées ses armes « d'azur à la bande d'argent, et les » cottices d'or à fleurons sans nombre ». La couronne qui entourait la tête du comte était garnie de quatre pierres bleues, de deux cornalines, de cinq perles, d'une émeraude, de deux topazes, d'un saphir et d'un grenat. Les yeux étaient émaillés au naturel, de blanc et de bleu. Le collet de la robe était en filigrane d'argent doré, garni de trois émeraudes, de quatre améthystes et d'un grenat. Il a existé peu de tombeaux aussi riches en France. Marguerite de Provence, Blanche sa fille, et

le jeune Louis de France, n'eurent que des tombes de cuivre. Les mausolées de Louis VIII et de saint Louis furent seulement décorés d'une lame d'argent doré, sur laquelle on cisela des figures et des ornements.

Les figures couchées d'Alix de Bretagne, femme de Pierre Ier, dit Mauclerc, et de leur fille, comtesse de la Marche, qui se trouvaient dans l'église de l'abbaye de Villeneufve, étaient aussi en cuivre doré, et les écussons en cuivre émaillé. Ce tombeau était très-riche et plein d'intérêt, puisqu'il offrait autour du sarcophage et dans son encadrement les plus nobles blasons de la chétienté. Quatre lions figuraient aux quatre angles.

Les premiers évêques furent d'abord ensevelis avec des crosses de bois et des croix de plomb; plus tard, on les inhuma revêtus de soie ou de leurs plus riches ornements. Lorsque, en 1563, on découvrit le tombeau d'Albéron III, évêque de Metz, mort en 1072, on trouva son corps enveloppé d'une espèce de chasuble de soie, couleur violet foncé. En 1521, on avait trouvé dans celui d'Étienne, mort en 1162, trois aiguilles d'or, dont les têtes étaient enrichies d'améthystes ou de rubis, une croix de plomb et une crosse de bois, dont le haut était d'ivoire. Jehan d'Apremont, mort en 1228, fut enseveli avec sa mitre de drap d'or, ornée d'oiseaux et d'autres broderies. Il tenait à la main un petit calice d'argent avec la patène, et portait à son doigt un anneau d'or enrichi d'une émeraude; à son col, était une croix d'argent suspendue à un fil en or. Philippe de Florence, mort en 1297, fut inhumé avec une très-belle mitre d'or, ornée de boutons d'argent; il avait un anneau d'argent doré, avec un doublet; un calice, une ceinture, une tunique, une dalmatique, des sandales et une croix de plomb, furent aussi placés à côté de lui. Renaud de Bar, mort en 1316, fut trouvé dans son tombeau, avec deux anneaux, ayant aux doigts un saphir enchâssé en or, et un rubis monté en argent. Il était revêtu d'une chape de drap d'or, et sur sa mitre très-riche, on voyait représentés Moïse et Aaron, tenant un livre à la main. La crosse de cet évêque était en ivoire.

Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, II, fol. 341, 521, 523. Dom Doublet, Antiquités et recherches de l'abbaye de Saint-Denis, livre IV. Mémoires hist. sur la Champagne, I^er, 153, 166, 399, 407. Tristan-le-Voyageur, par M. de Marchangy. Dom Lobineau, Hist. de Bretagne, I^er, folio 212, 426, 458. M. Bégin, Hist. du pays Messin, I^er, 254. Hist. de Metz, II, 287, III, 173. Description de la cathédrale de Cologne, etc.

*Page* 157, *ligne* 6. « les divers cercueils de ses prédécesseurs. »

Déjà, en 1137, on avait reconstruit une partie de l'église de Saint-Denis, bâtie par Dagobert, principal fondateur de l'abbaye royale ; et l'on plaça alors sur le grand autel la croix d'or, faite, dit-on, par saint Éloi. Eudes Clément, ayant succédé à Pierre d'Auteuil, abbé de 1223 à 1229, entreprit, en 1230 ou 1231, d'achever ou de réparer les constructions de son église. Ce prélat, selon quelques auteurs, était anglais; mais on le croit plutôt fils de Henri Clément, sire de Mez, en Gâtinois, et d'Argentan, en Normandie, maréchal de France. Saint Louis, qui l'affectionnait beaucoup, ainsi que Blanche de Castille, en considération de son père et de son propre mérite, l'encouragèrent dans sa pieuse résolution et contribuèrent royalement à la dépense, ce qui se prouve par les nombreux écussons de Castille unis à ceux de France, placés dans toutes les parties du chœur, des croisées, de la voûte, et jusque sur le marchepied de quelques autels; mais ce ne fut que sous Mathieu de Vendôme que le nouvel édifice se trouva achevé. L'on voit même, par des inscriptions attachées aux murailles, que les autels de plusieurs chapelles ont été consacrés en 1248 et en 1254, années du départ et du retour de saint Louis. Toutes ces constructions, remarquables par la hardiesse du travail, datent donc du règne du pieux monarque; sous la clef de la voûte, on voyait aussi les armes de Marguerite de Provence. Quoiqu'il paraisse certain que ce fut en 1230 que son royal époux conçut

ornée comme celle d'une église, de colonnes et d'ogives, est d'un goût parfait; les fenêtres en sont très-simples. Cette princesse, dame de Gisors et de Neaufles, devait posséder des manoirs dans ces deux fiefs. La mère de saint Louis avait une autre résidence à Corbeil (dont un baron nommé Thierry était son chambellan ou chambrier). Son saint fils y fit bâtir une chapelle en 1258. Ce fut dans le même château, devenu le douaire de Marguerite de Provence, qui l'habitait en 1278, que don Jaime I^er^, roi d'Arragon, vint, dit-on, en 1262 ou plutôt en 1259, trouver Louis IX pour conclure le mariage de sa fille avec Philippe-le-Hardi.

« Le Palais », au XIII^e^ siècle, était situé vers la rivière, « là » où est cette structure magnifique (dit Belleforest, Cosmo» graphie, II, fol. 218) où maintenant sied la justice de Paris. » C'est en ce lieu où se font tous les bancquetz solemnels des » rois, aux nopçages ». Un des manoirs les plus célèbres au XIII^e^ siècle était l'hôtel de Sicile, bâti par Charles d'Anjou. L'hôtel des Tournelles, fameux dans notre histoire, date de la même époque; mais il fut rebâti plus tard par Pierre d'Orgemont, chancelier de France. On disait : du palais des Tournelles, « Forêt d'aiguilles d'un noir d'encre. »

Saint-Louis habitait moins le Louvre que ce dernier palais, où existait une vieille tour carrée, bâtie par Philippe-Auguste, pour défendre, avec celle des Lauriaix ou Loriot, l'entrée de Paris des deux côtés de la Seine. On avait attaché à ces tours de grosses chaînes, qui traversaient la rivière et étaient portées sur des bateaux.

Le petit Châtelet était un péage; dans un tarif fait par saint Louis pour régler les péages dus à l'entrée de Paris, sous le petit Chastelet, on lit : « Que se le singe appartient à son jocalateur (jongleur, bouffon, baladin), cet homme le fera danser » et jouer devant le dict péage ». C'est l'origine du proverbe: » payer en monnaie de singe.»

Le palais de saint Louis avait de grosses tours liées entre elles par des galeries, percées çà et là de fenêtres étroites

et grillées. Derrière ces constructions, étaient des jardins agrestes et solitaires, d'où on découvrait le Louvre. Le jardin du pieux monarque ressemblait à une métairie ; on y voyait des près, des vignes, du blé, et il était entouré de haies vives et de treilles. Il s'étendait jusqu'au bas de la rivière, qui séparait la Cité « de l'Isle-aux-Treilles et de l'Isle-du-Pasteur-aux-Vaches ».

Ce palais avait une façade gothique et un grand escalier tournant. Sa grande salle oblongue, à doubles voûtes en ogives, était lambrissée de sculptures de bois, peinte d'azur fleurdelysé d'or, pavée de marbre noir et blanc. Sept énormes piliers la soutenaient; on y voyait les statues de tous les rois; de longues fenêtres à ogives et à vitraux y donnaient le jour ; les portes étaient finement sculptées ; une enluminure bleu et or couvrait les piliers, les voûtes, les murailles, les portes, les statues. Ce palais, l'aîné du Louvre, fut la première demeure de nos rois. Sous Philippe-le-Bel, on y cherchait la trace des magnifiques bâtiments élevés par le roi Robert, et décrits par Helgaldus. Il fut, dit du Breuil, brûlé en 1618.—Maintenant, presque tout a disparu. « Qu'est devenue, s'écrie M. Victor Hugo, » la chambre de la chancellerie, où saint Louis habitait ? le » jardin où il rendait la justice ? la chambre de Sigismond, de » Jean-Sans-Terre, de Charles IV, la chambre dorée, le lion » à la piste, la fameuse table de marbre, la chapelle de Louis » XI où étaient les statues de Charlemagne et de saint Louis, » ôtées de la grande salle ? Ce palais était à droite de la Sainte-» Chapelle, vers le couchant, avec son groupe de tours, et » masquait l'Isle-du-Pasteur. Et là, on voyait un mélange de » force abbayes, d'hôtels, de maisons bourgeoises, de tourelles » suspendues aux angles des murs, etc. »

La tour d'Argent était abandonnée depuis plusieurs siècles, lorsqu'en 1828 on voulut l'utiliser. L'architecte, M. Peyre, la fit débarrasser et éclairer sur le quai ; il y trouva des sculptures remarquables et bien conservées, quoique le lieu n'eût jamais reçu de jour extérieur. On ne doute point que ce ne fût le lieu où saint Louis renfermait son trésor. Il existe à l'angle, sur le

promenoir couvert, une salle servant de parloir aux prisonniers politiques et de corps de garde. Ce promenoir, où l'on a placé les tables sur lesquelles saint Louis donnait à manger aux pauvres, longe la grande galerie noire, sorte de passage pour aller de l'avant-greffe aux bâtiments du fond. Des ogives règnent le long de cette galerie. La tour de Bombée servit de cachot à Ravaillac.

Il n'est pas de français qui ne sache que le cachot de la reine Marie-Antoinette était à la Conciergerie.

« Quant aux châteaux féodaux, la vie toute guerrière de cette » époque (XIII[e] siècle), dit sir Walter Scott, se reproduisait » admirablement dans ces constructions puissantes, qui ne sont » faites que pour la guerre. Les châteaux anglais de Caernaven, » Tunbridge, Conway, Carisbroock, et Caerlaverock, ont conservé » une partie de leur rudesse originelle et quelques débris de » cette architecture presque cyclopéenne.

» Vers le règne d'Édouard III (1273), on vit commencer une » révolution dans le style d'architecture en usage jusqu'alors. » On essaya pour la première fois de joindre à la force des mu- » railles et aux combinaisons destinées à protéger les places de » guerre une certaine élégance, une certaine recherche. L'an- » cienne citadelle s'élargit, se développe, se change en une de- » meure habitable. Les cours se multiplient; dans une premiè e » ou avant-cour, on place les écuries et les appartements néces- » saires au service. Une seconde cour intérieure s'environne de » galeries, de salles splendides, d'appartements spacieux. C'est » là qu'est la salle des banquets; c'est là que l'on demeure et que » l'on reçoit. Une civilisation plus avancée se fait déjà reconnaître » dans cette disposition. L'on peut communiquer d'une chambre » à l'autre. Les fenêtres, toujours exhaussées, ont vue sur la » cour. Les ornements intérieurs sont magnifiques : en dehors, » c'est toujours la citadelle; au dedans, c'est déjà le château.

» Tel est le beau palais de Windsor, œuvre de Henri III, roi » trop peu vanté, auquel l'Angleterre doit tant de reconnais- » sance pour le progrès de la civilisation.

» Le XIV siècle est la transition de l'époque antécédente, où » l'on ne connaissait encore que les citadelles, à l'époque posté» rieure où l'on abandonna le palais crénelé pour construire » des palais à l'italienne.

» La grande salle occupait ordinairement le centre de l'édifice. » On passait du seuil du château ou du couvent dans une galerie » sur laquelle ouvrait, d'un côté, la grande salle, isolée de la » galerie par un écran ou paravent sculpté, boiserie curieuse» ment travaillée, dont les portes battantes conduisaient à la » grande salle. Au-dessus de l'écran, se trouvait la galerie des » ménestrels ou ménestriers, remarquable par ses trophées sus» pendus, ses cornes de cerf, ses pieds de biche, ses vieux bou» cliers. La salle était vaste; son plafond chargé d'armoiries » offrait tout l'orgueil héréditaire de la famille. Au bout de la » salle, on montait un degré; c'était sur cet exhaussement que » se trouvait le dais, auquel correspondait une fenêtre profonde. » Les autres fenêtres, très-hautes, étaient distribuées autour de » l'édifice à d'égales distances, et séparées les unes des autres » par des portraits de famille. La table était placée sur l'ex» haussement du fond. Des vitrages transparents, colorés, re» présentant des batailles, des saints, des exploits du maître ou » des aïeux, jetaient sur le mur une lumière douce. Des tables » parallèles aux murs étaient réservées aux vassaux et aux con» vives de rang secondaire. Au milieu du plafond, une ouverture » en forme de lanterne livrait passage à la fumée qui s'échappait » du foyer, où des fagots pétillants étaient entassés sur une » grille de fer. Telle était l'incommode cheminée de nos pères.

» Les seigneurs des manoirs mangeaient dans leurs grandes » salles gothiques, à la table haute. On servait et on desservait » au moyen de mots d'ordre.

» Une tour circulaire et isolée encaissait l'escalier à vis, dont » les degrés de pierre tournaient autour d'un pilier central, et » dont la rampe suivait la ligne du mur où elle était sculptée ou » rivée.

» N'oublions pas la grande chambre, ou de retraite. On la

» réservait pour les jours de réception et les occasions d'apparat.
» Quant à la galerie, c'est là qu'on recevait les visites, et qu'on
» se livrait aux amusements que les anciens nommaient « om-
» bratilles ». Des fenêtres qui avançaient à l'extérieur, formant
» intérieurement de grands enfoncements garnis de siéges bas,
» où l'on se retirait pour causer, des arbres généalogiques dia-
» prés de couleurs diverses et chargés d'écussons, de portraits
» de famille et de tableaux de batailles, ornaient ce lieu de
» récréation. Les grandes maisons avaient aussi « leurs petits
» parloirs d'hiver et d'été », boisés à petits panneaux, garnis de
» chêne étincelant et curieusement sculpté, ou entourés de vastes
» tapisseries. »

Quelques-uns de ces palais ou résidences royales étaient pavés en mosaïque, sorte de luxe très-employé à l'ornement des églises et des édifices somptueux dès le XII[e] siècle. L'on y voyait des cheminées profondes, larges de huit à neuf pieds, hautes de six à sept, ornées de sculptures, de blasons, d'attributs de chasse ou de guerre. Les toits, ordinairement aigus, étaient couronnés d'ornements de fer, de plomb, ou de briques.

Walter Scott, Quaterly review, 231, 233 (d'après d'Aubry, annaliste chroniqueur). M. Victor Hugo, Notre-Dame de Paris. Tristan-le-Voyageur, II, 258, 259, 263. Notice sur la Conciergerie. M. Millin, Antiq. nat., tome I[er], p. 11. Willemin, Monum. inédits. (Ce dernier auteur donne une vue du château de la reine Blanche à Léry, dans son état primitif, d'après les dessins de M. E. Langlois.)

## *Page* 188, *ligne* 10. « en divers autres lieux »

Louis IX paraît être le premier roi qui ait fait une entrée solennelle à Évreux; elle eut lieu en 1259. Il avait quitté le château de Pacy, où il résidait, pour venir avec Louis, son fils aîné, Philippe, son second fils, et un grand nombre de seigneurs, assister dans l'abbaye de Saint-Taurin au sacre de Raoul de

Gresparmy (ou de Piris), garde du sceau de l'État, qu'il avait fait nommer à l'évêché d'Évreux.

Odon Rigault, archevêque de Rouen, ajoute dans le curieux journal de ses visites : — « L'an 1259, xv cal. de novembre, à » Évreux, nous consacrâmes (le Seigneur nous favorisant et » aidant) Raoul, évêque d'Évreux, nous assistant, nos chers » frères en Jésus-Christ, les évêques de Coutances, de Séez et » de Louviers, et était venu avec le roi, notre seigneur, les » vénérables pères, l'archevêque de Rheims et l'évêque d'Or- » léans, au monastère de Saint-Taurin. »

*Page* 185, *ligne* 12. « entre autres, Fontainebleau »

On a prétendu qu'un chien nommé « Bleau ou Bliau », égaré dans une chasse royale, découvrit la fontaine qui a donné son nom à cette forêt.

Quoiqu'il en soit de cette origine étymologique, nos rois, surtout depuis Louis VII, se sont constamment plû dans cette résidence, surtout saint Louis. C'est ce prince qui fit bâtir la tour « du Donjon ou de l'Ovale », qui formait ce qu'on appelait le pavillon Saint-Loys. Il y demeurait avec la reine Marguerite et ses enfants. La cour a quarante toises de long, vingt de large, et cent vingt de circuit. On y retrouve encore des restes du bâtiment refait par François I$^{er}$. Ce monarque, qui disait en allant à Fontainebleau : — « Je vais chez moi, » a fait laisser exprès le chiffre L qu'on voyait de nos jours sur la cheminée d'un pavillon, dans la cour de la fontaine. Ce pavillon a trois étages. Le deuxième offre une vaste chambre qui porte le nom de Saint-Louis, « fort belle et bien ordonnée, ayant deux fenêtres qui se » regardent d'un bout à l'autre. » Un lambris doré et son plafond règnent maintenant tout autour, avec les salamandres.

On conservait dans le cabinet de curiosités, au-dessus de la chambre de saint Louis, une image en plomb de Notre-Dame, que Louis XI portait à son chapeau.

C'est dans ce même pavillon de Fontainebleau que fut tramée,

dit-on, la Saint-Barthélemy, et que fut signée la révocation de l'édit de Nantes. De nos jours, l'abdication impériale est venue ajouter à ces mémorables souvenirs.

On retrouve encore au fond de l'église de la Trinité une vieille arcade gothique qui faisait partie de l'église bâtie par saint Louis, et appelée « la Belle-Chapelle ». Il existe vis-à-vis une croix désignée sous le nom de Saint-Louis. Cette chapelle n'est plus celle qu'on voit aujourd'hui, et qui a été construite par François Ier.

Saint Louis témoignait un extrême contentement quand il pouvait assister en chape aux processions et aux offices des religieux de la Trinité, pour lesquels il avait fait bâtir un couvent à Fontainebleau. Il avait alors presque toujours avec lui « le frère » Jehan et le frère Pierre de Cusy ou de Cuisy, neuvième gé» néral de l'ordre. Pour le tesmoignage de quoy, disent les » vieilles chroniques du même couvent, nous gardons encore à » présent une petite chape de soie à fleurons, avec un chaperon » ou bonnet dont le roi se servait, de la même forme que » ceux que nous portons, et toute parsemée de roses et d'autres » fleurs. Il s'en servait en assistant à matines. »

Belleforest rapporte que Charles IX, se trouvant à Fontainebleau en 1566, fit ouvrir le tombeau de Louis VII, inhumé dans l'abbaye de Barbeau. On trouva le corps de ce monarque encore entier avec ses vêtements royaux, quelques anneaux aux doigts, et une chaîne d'or pendue au col. On a prétendu que ce prince, fondateur de l'abbaye, lui donna ce nom parce qu'on avait trouvé un barbeau dans le corps duquel on découvrit une pierre précieuse superbe.

Pierre Dam, Trésor des merveilles de Fontainebleau. Poncet de la Grave, Maisons royales. Dom Romuald, Trésor hist. et chron., 1er, fol. 766. Belleforest, Cosmographie, etc.

*Page* 188, *ligne* 18. « Bruyères-le-Châtel »

« Dans le voisinage d'Arpajon, dit un spirituel écrivain

» (M. Léon Gozlan), s'élève Bruyères-le-Châtel, bâti vers la fin » du XII<sup>e</sup> siècle. Comme un chevalier qui n'a pas perdu la vie » dans un combat inégal, mais les armes, Bruyères-le-Châtel n'a » plus autour de lui les fortifications dont il était bardé jadis. » Ce château est resté debout sans sa cotte de mailles, sa cui- » rasse et son casque ; il est tout nu. Du haut d'un tertre, il » regarde le village auquel il a donné son nom et que Louis IX éri- » gea, vers 1260, en baronnie en faveur de Jehan I<sup>er</sup> de Poissy, ba- » ron de Chalabre, depuis chambellan de Philippe-le-Hardi, » et qui avait pris pour devise : *Sola fides sufficit*. On y vit jus- » qu'à la révolution l'ameublement austère de la pièce occupée » par le saint roi, qui avait été conservé avec une piété hérédi- » taire par les divers propriétaires du château. On y voyait » quelques-unes des saintes reliques par lui rapportées de la » Palestine, cette terre si mortelle à sa croisade et à son dévoû- » ment ; des siéges de bois et la couchette au bord de laquelle il » avait coutume de s'asseoir après ses repas avec son candide » chroniqueur, le sire de Joinville. Quoique ces souvenirs aient » disparu dans la commotion révolutionnaire, on a quelque joie » à visiter cet appartement, dont les ornements et le chiffre du » saint roi n'ont pas été grattés par les griffes du tigre. »

Après les descendants de Pons I<sup>er</sup>, sire de Bruyères-le-Châtel, marié, en 1116, à Anne des Moulins, nièce du célèbre grand maître des Hospitaliers, Roger, ce château fut possédé au XV<sup>e</sup> siècle par la famille de Laisni (armes : « d'or, à trois demi-vols » d'argent, au chef de gueules chargé de trois croissants d'or) ».

(Celles de Bruyères : « d'or, au lion de sable, la queue fourchue, » nouée et passée en sautoir) ».

Il passa ensuite dans la maison de Leurier, et fut vendu à celle de l'Épinette, dite Lemairat.

Cette famille de robe la céda au maréchal de Castries, qui y attira l'abbé Delille. Ce fut à Bruyères-le-Châtel que le poëte composa presque tout le poëme des Jardins et l'épisode des Catacombes du poëme de l'Imagination.

Bruyères passa ensuite entre les mains du duc de Brancas-

Céreste, et depuis à M. Théodore Charlet, trésorier général et secrétaire des commandements de S. A. R. Madame la dauphine. L'auguste princesse, allant rejoindre Charles X à Rambouillet, coucha le 31 juillet 1830 dans la chambre monumentale immortalisée par le souvenir de saint Louis.

Tableau gén., hist., art. et hérald. de la noblesse, IIe partie, p. 132. Dict. de la noblesse, t. XIV, p. 125.

## *Page* 188, *ligne* 21. « Vincennes »

Le bois de Vincennes « *Vicennæ quasi vita sana* » (à cause de son bon air) était, dit-on, connu sous ce nom avant la naissance de Jésus-Christ. Les Romains y avaient formé un collége dédié au dieu Sylvain. Ce bois servait de promenade et de délassement aux habitants de Paris. Nos rois en firent leur rendez-vous de chasse ; et ce fut le premier château ou manoir royal qu'ils aient possédé pendant plusieurs siècles à proximité de la capitale. Quand Philippe-Auguste fit clore le parc de murs, le centre du bois fut abattu et couvert de maisons, ce qui forma Paris hors la cité. Les deux extrémités restèrent, l'une sous le nom de Vincennes, l'autre sous celui de bois de Rouvray (*à robure*), à cause qu'il n'y avait que des chênes. Il a depuis été appelé bois de Boulogne, du nom du village qui est proche.

Avant d'être clos de murs, le bois de Vincennes était déjà environné de petits fossés ou tranchées. Ce fut Louis-le-Jeune qui le premier le fit entourer d'un bon mur du côté de Paris ; et pour y loger un garde-chasse, il bâtit aussi la tourelle qu'on voyait sur le grand chemin. On a prétendu également que cette tourelle date de saint Louis, qui fit élever de petits logements pour lui servir de retraite et de repos en revenant de la chasse, au lieu où fut construite depuis « la tour du roi ». Le même monarque fonda aussi la chapelle Saint-Martin en 1248, « au hameau de la » Pissote ».

Le château de Vincennes, bâti ou agrandi par saint Louis, se

trouve renfermé dans l'enceinte des huit tours, et une partie existe encore. L'une des tours du logement de la reine Blanche servait d'horloge au chapitre avant 1790, et une autre tour, de cuisine à un des chanoines de la Sainte-Chapelle. Les murs du château servaient aussi de cage d'escalier à trois ou quatre maisons de chanoines, du côté du jardin du gouvernement. C'était dans la cour dite des chanoines que se trouvait l'oratoire ou chapelle dédiée par saint Louis à saint Martin, conservée par Philippe de Valois, mais démolie par Charles V pour y placer la Sainte-Chapelle qu'il fonda en 1380. On conservait dans cet édifice (devenu la paroisse de Vincennes, et successivement embelli par François I[er], Henri II, etc.) un vase ou bassin en cuivre rouge, damasquiné d'argent, de cinq pieds de circonférence, où sont gravées des figures ciselées remplies d'argent. On y voit un roi sur une espèce d'estrade, et beaucoup de chasses de lions, de tigres, de léopards, avec des hommes armés de carquois et de boucliers. On l'appelait « le baptistère » de Sainct Loys »; mais on pense avec plus de fondement qu'il servit en 1161 au baptême de Philippe-Auguste. D'autres auteurs font remonter son origine aux sarrasins et à l'an 897. M. Millin croit qu'il fut rapporté en 1253 par saint Louis, qui le donna à la chapelle de Vincennes. La tradition « de baptistère » de sainct Loys » et les chrétiens persécutés par les musulmans représentés dans les figures fortifient cette dernière conjecture. L'inscription arabe signifie : « ouvrage de Mohammed, fils d'Ab- » zemy ; qu'il obtienne le pardon ! »

Quoi qu'il en soit, ce monument a servi de baptistère à plusieurs de nos rois et de nos princes ; on le fit venir à Fontainebleau à la naissance de Louis XIII.

C'est à Vincennes, en 1262, que saint Louis donna aux religieuses de la Saulssaye, qui y prétendaient par droit d'ancienneté, « les vieils linges de chambre du roy, les vieils » coffres et bahuts acheptés des deniers du roi et de la royne, » quoiqu'elles n'eussent pas lettres de preuve. »

Ce fut Philippe de Valois qui, en 1327, fit faire le plan et

commença le château qui existe encore, et éleva le donjon de Vincennes, en abattant le vieux manoir construit par Philippe-Auguste et augmenté par saint Louis. Le roi Jean continua la construction des tours, et Charles V les fit achever. Il y avait neuf tours, d'une grande élévation et très-épaisses, servant à loger les princes de la maison royale et les seigneurs de la cour. La tour du donjon était l'habitation ordinaire des rois, de la reine et de leurs enfants; elle servit depuis à renfermer des prisonniers d'état. Parmi les autres tours, on citait celles de Paris, du Village, du Gouvernement, de Calvin, du Réservoir, de la Surintendance et de la Reine-Mère.

Louis X mourut à Vincennes, le 5 juin 1316; Philippe V, le 2 janvier 1321 ; Charles-le-Bel, le 1er février 1328. Charles V y naquit, ce qui explique sa prédilection pour ce lieu, que Charles VII et Agnez Sorel habitèrent souvent. L'amiral Chabot, le prince de Condé, le duc de Beaufort, y furent renfermés. Cromwel se trouvant à Vincennes, on lui montra le donjon, en lui disant · — « Il y a eu bien des princes prisonniers ici. — Il » ne faut jamais les toucher qu'à la tête! » répondit le régicide anglais.

On lisait l'inscription suivante en lettres gothiques, sur une plaque de cuivre incrustée sur les murs du célèbre château :

« Qui bien considère ceste œuvre
» Si comme se monstre et décœuvre,
» Il peust dire que oncques à tour,
» Ne vist aveoir plus noble atour,
» La tour du boys de Vincennes
» Ses tours neuves et anciennes.....
» Mestre Philippe Ogier tesmoigne
» Tout le faict de ceste besoigne...
» Acheveront; chascun supplie
» Qu'en ce monde leur bien multiplie,
» Et que les nobles fleurs de lys
» Ez saincts lieux aient leur délix! »

Poncet de la Grave, Tableau hist. des maisons royales, Ier, p. XVII, 9. L'abbé Lebœuf, Hist. de la ville de Paris, v, 290, 761. Lefèvre, Curiosités des églises de Paris. Godefroy, Cérémonial de France. Piganiol de la Force, Inventaire de Charles V, en 1379, etc.

*Page* 190, *ligne* 19. « sous les majestueux ombra-» ges. »

— « Je te salue (s'écrie M. de Boulogne, Panég. de saint » Louis, IV, p. 17), bois antique et sacré, où notre saint mo-» narque prononçait les oracles de sa justice ! Tant que tes chê-» nes superbes résisteront au temps, tu seras le plus doux asile » des âmes tendres et sensibles. Elles auront pour toi une » espèce de culte. Elles viendront souvent se reposer sur l'hum-» ble tribunal où s'assit le bon roi ; et là, les yeux mouillés » de larmes, elles diront : Ici, il écoutait la veuve, il recevait » la requête de l'orphelin, et du milieu de cette solitude révé-» rée, sortira je ne sais quelle voix éloquente qui le pénètrera » de cette vérité : que les rois ne sont jamais plus grands que » lorsqu'ils se communiquent davantage ; que leur tendresse » est leur vraie mejesté ; qu'enfin, l'indigent, le faible, le mal-» heureux seul, a des droits, et que les potentats n'ont que des » devoirs ».

Un vieux auteur dit que le roi Louis IX « surnommé » le riche, régnant environ l'an 1230, rendait la justice au » plein air comme escript en sa vie le sire de Joinville ».

*Page* 232, *ligne* 25. « le prévôt de Paris, Étienne » Boileau. »

Boyleaux, Boylève ou Boileau, chevalier, était d'une famille noble d'Angers, dont une branche cadette, établie à Paris, a donné, dit-on, Nicolas Despréaux. Un registre des anciens comptes des baillis de France, en 1266, l'appelle : « *Stephanus,* » *Bibens Aquam.* »

Ce célèbre magistrat, connu sous le nom « d'honnête homme » dans sa ville natale, et qui épousa, en 1225, Marguerite de la Guesle, dut naître vers 1200. Il fut pris par les sarrasins en 1250, et il lui fallut donner deux cents livres d'or pour sa rançon, ce qui fait supposer qu'il était chevalier de renom. « C'estoist, dit un manuscrit de l'histoire de saint Louis, ung » bourgeois bien renommé de prud'hommerie, que le roy mist, » en 1258, à la teste de sa cour et auditoire du Chastelet de » Paris. Et alloist souvent le roy se seoir près lediet Boileaue, » et donner l'exemple aux aultres juges du royaulme.

» En ce temps, estoist la prévôté de Paris baillée au plus » offrant, aux bourgeois et marchands dudict lieu, dont se » ensuivirent des maulx infinis et injustices, par faveur et sup- » port d'amis et de parents. Mais à ce remédia le bon roy..., » et envoya chercher partout ung bon justicier qui ne favorisast » à personne; et fust trouvé Estienne Boileaue, qui fust pre- » mier presvost de Paris et grand justicier, non dissimulateur » pour parenté ne lignaige, ne pour crainte de perdre office : » 1° il fist pendre ung sien filleul, pour ce que sa mère lui dist » qu'elle ne le povoist tenir d'embler (de dérober). Item, ung » sien compère qui avoist renoyance d'une somme d'argent que » son oncle lui avoist baillée en despost. »

Pierre Gringore (mystère de saint Loys) n'a pas oublié de reproduire ces deux actes de justice :

BOILEAU *dit :*

— « Bourreau, prenez ce mignon tost...

LE BOURREAU.

— » Faict sera monsieur le prévost.

Puis le bourreau exhorte le compère à bien mourir. Son valet tout surpris, s'écrie :

— » Mon maistre est devenu prescheur!
» Regardez, quel bon catholique! »

(Quelquefois le roi des Ribauds faisait l'office d'exécuteur des hautes œuvres. C'est ce qu'on vit à Toulouse en 1338. Il existait une « borelle ou bourelle » pour les femmes.)

C'est à Boileau, à ce magistrat digne des plus grands éloges, qu'est dû l'établissement de la police de Paris. Il se montra aussi intègre que zélé pour le bien public, et rétablit la discipline dans le corps des arts et métiers, ainsi que dans la perception des deniers royaux, qui étaient alors de sa compétence ; il fixa aussi celle des justices seigneuriales enclavées dans sa prévôté. Il rangea tous les marchands et artisans en corps de communautés, sous le titre de confréries ou corporations, et leur donna les premiers statuts de discipline et règlements, pour rétablir la bonne foi dans le commerce : c'était la meilleure mesure, dans un temps où le nombre de ces artisans était restreint. Il serait difficile, peut-être dangereux de nos jours, d'enchaîner ainsi l'essor du commerce et de l'industrie.

Boileau fit, dit-on, graver sur son épée de prévôt cette devise que Louis IX lui avait donnée : *Tout pour justice!* Pendant les trois premiers mois de sa charge, il ne voulut pas coucher dans un lit, et il prenait seulement quelques heures de repos, durant la nuit, sur un lit de camp dressé en la grande salle de la prévôté, mais toujours revêtu de ses insignes, et l'épée à la main ou au côté.

Comme on cherchait à l'émouvoir sur le supplice de son beau-frère et sur la honte qui en rejaillirait sur sa famille : — « La » honte, répondit-il, est toute au coupable et ne saurait m'at- » teindre à la hauteur de l'éperon. » — Et comme on lui disait aussi que le roi lui donnait le pouvoir d'arrêter le glaive tout prêt à frapper : — « Oui, je puis le faire et le roi l'a dit ; mais » que dirai-je aux familles que mon épée de prévôt a déjà at- » teintes? »

Plein cependant de sensibilité, il passa une partie de la nuit qui précéda le supplice de Bernard de la Guesle, son beau-frère, et de son fils Guillaume (qui avaient rogné les monnaies); il répandit d'abondantes larmes avec eux, et ne voulut les quitter

qu'au moment suprême, en promettant au vieillard son appui pour sa veuve et les orphelins qu'il allait laisser.

Boileau était de haute stature et d'une belle physionomie. Il avait signé, en 1258, le traité conclu entre Louis IX et Jacques I[er] d'Arragon, et il s'opposa à celui que le roi de France signa avec Henri III.

*Page* 202, *ligne* 21. « les corps de ces malheureux » pendaient sans vie. »

Pierre Gringore a peint dramatiquement la scène de ces jouvençaux :

ENGUERRAND.

— En ma forest? Je regny Dieu,
Se jamais partist de ce lieu.

LE PREMIER JOUVENCEL *pris par le bourreau.*

— ... Qu'est-ce cecy ?
Jhésus ! et d'où vienct cest oultraige ?...
Nous n'avons faict aulcun dommaige,
En vostre forest !...

LE BOURREAU.

— Il vous fault,
Pour passer temps, monter là hault ! *etc.*

On croit que Boileau mourut vers la fin de 1269 ; ce qui le fait supposer, c'est que Renaud, Barbou ou Bourbout, arragonais, rendit, en avril 1270, une sentence en qualité de garde de la prévôté.

M. Boileau de Maulavieille promet une édition, enrichie de notes curieuses, sur le livre « des Establissements des mestiers. » Parmi les descendants d'Étienne, on cite, dans l'histoire d'Anjou, Jean de Boislève, premier gentilhomme de Charles d'Anjou, comte du Maine, qui, en 1444, épousa Anne Ounon, fille

d'Emmery, seigneur de la Bouzelière. Le roi René d'Anjou, frère de Charles, et Isabelle de Lorraine, sa première femme, y furent présents, et dotèrent la demoiselle de mille écus d'or. Les armes de Boileau étaient : « d'or à la bande de sable, ou d'or » à la fasce d'argent, à trois étoiles d'or, au chef, une gerbe » d'or en pointe, liée de gueules. »

Biog. univ., v, p. 435. Lamarre, Traité de police. Manuscrit du fonds de la Sorbonne, n° 240. T. C. Mer des hystoires, II, fol. IX, XXX, recto. Vie privée des anciens Français, Ier, 320. Dict. de la noblesse, III, p. 100, 103.

*Page* 220, *ligne* 28. « toutes sortes de questions ju- » diciaires, administratives. »

Chaque seigneur suzerain eut longtemps le droit d'avoir un parlement particulier dans son palais, pour y rendre la justice; mais bientôt toutes les causes relevant du parlement royal de Paris, cette unité les fit disparaître sans retour. Les détails les plus circonstanciés, les plus simples, n'étaient point rejetés de ces graves assemblées, où l'on cherchait avant tout la vérité et la justice, et où le roi lui-même était souvent condamné comme le dernier de ses sujets. Saint Louis avait cru devoir faire grâce à un banni de Cernay; le maire de la commune s'en plaignit comme d'une infraction au privilége de sa cité, et le parlement, ayant trouvé sa plainte juste, ordonna que le banni serait chassé du lieu. Toutefois, le maire consentit à ce qu'il reparût trois jours après. Le monarque, à ce sujet, abolit une mauvaise coutume qui existait à Tournay, et permettait aux bannis pour meurtre de revenir, moyennant 4 livres (68 francs). Aussi, la ville de Tournay a-t-elle toujours conservé un grand respect et une vénération profonde pour le saint roi. Nous citerons quelques faits passés dans les divers parlements présidés par ce prince, et qui en donneront une plus juste idée.

Dans le parlement tenu à Melun, le 11 octobre 1259, Louis IX

ordonna d'arrêter trois personnes soupçonnées d'avoir volé les titres de l'église d'Amiens, brûlée peu auparavant.

Deux ans plus tard, aux parlements du 11 juin, à la Pentecôte 1261, il fut décidé que 40,000 livres (680,000 francs), trouvées dans les murs d'une maison qu'on racommodait à Leches, appartiendraient au propriétaire, à moins que, par la coutume du pays, il ne fût prouvé que cette somme devait revenir au roi.

A l'octave de la Chandeleur 1260, dans le parlement qui se prolongea jusqu'au 3 avril, le monarque abolit la coutume de faire couper la main à un domestique convaincu d'avoir volé un pain, une poule ou un pot de vin.

Quelquefois saint Louis soumettait ses propres aumônes à ces assemblées. Le 16 septembre 1260, le parlement ordonna pour le carême une aumône de 2,119 livres pour acheter soixante-trois muids de blé et soixante-huit mille harengs, à distribuer entre de pauvres monastères. Saint Louis tint un autre parlement la même année, à la Saint-Martin, après avoir été, le 9 octobre, à Saint-Denis, donner les couronnes royales en garde à l'abbaye.

Dans le parlement de la Pentecôte, 4 juin 1260, il avait rendu une ordonnance pour diminuer les dépenses de sa maison. Il fixa également alors celle de la reine, à laquelle « il » fut interdit de recevoir aucun prêt ou présent, soit pour elle, » soit pour ses enfants, hors du vin ou d'autres petites choses ». Elle ne pouvait non plus prendre personne à son service ou à celui de ses enfants, « sans le consentement de l'assemblée ou » le congé du roi. »

Comme tout s'améliore sous un prince administrateur et économe, on remarqua une augmentation sensible dans les revenus des domaines privés. Ainsi, en 1202, les produits des Prévôtés s'élevèrent à. . . . . . . . . . . . . 32, 000 liv. parisis (544, 000 fr.);
en 1234, ils montèrent à. . . . . . . 52, 000 — (900, 000 fr.);
en 1265, ils atteignirent la som. de 64, 000 — (1,088, 800 fr.);

Ainsi, ces revenus étaient doublés depuis le règne de Philippe-Auguste.

On trouve dans les dépenses de l'hôtel, ou budget du roi, qu'il lui en coûta, en 1251, 1° pour la paie de ses hommes d'armes et transport..................240,411 — (3,869,987 fr.);
2° pour sa rançon............400,000 — (6,800,000 fr.);
3° achat de vivres à Damiette..360,000 — (6,120,000 fr.);
4° dépenses de sa maison.......48,558 — (850,000 fr.).

Dans un des parlements de l'année 1261, tenu à la Saint-Martin, où il fut question d'une foule d'intérêts généraux et particuliers, on apprit un fait des plus étranges. – « Un voyageur connu » sous le nom de Pèlerin de Notre-Dame du Puy, se rendant » à ce lieu de dévotion, fut tué par un voleur, dans le diocèse » de Lyon. Mais son poignard ne cessa de dégoutter de sang, » jusqu'à ce qu'il eût été pris et pendu. Le meurtrier avait pour» tant confessé d'avoir essayé de laver et frotter cette arme » avec du sable. »

Au parlement de l'octave de la Chandeleur, 1262, on examina la noblesse d'un chevalier. A celui de la Toussaint, à l'occasion d'une grande famine qui désolait la Normandie, on fit défense de fabriquer de la bière; cette défense fut levée au parlement suivant.

Des lois sévères contre les faux monnayeurs émanèrent du parlement de la Saint-Martin, même année; celle contre les blasphémateurs est du 25 août 1264. On ne disait plus alors une seule parole sans jurements; et l'assemblée extraordinaire qui dut remédier à ce déplorable abus fut présidée par le cardinal-légat. Les enfants de dix ans convaincus de ce délit furent même condamnés à être fouettés publiquement. Vers la même époque (16 juillet 1258), Richard, comte de Cornouailles, devenu roi des Romains, condamnait à mort, par une ordonnance datée de Soleure, « ceux qui juraient de sang-froid avec blas» phème, et à un sol d'amende, quand c'était avec colère. » On a prétendu, mais rien n'est moins certain, que saint Louis fit condamner à être marqué d'une fleur de lys sur la langue un bourgeois qu'il avait entendu lui-même blasphémer, et à plusieurs reprises, tandis qu'ils se promenait à cheval.

Il s'élevait souvent des difficultés de conflit entre le roi et les seigneurs ou les abbés sur le droit de châtier les criminels, et l'on en trouve une foule d'exemples dans les anciens registres du parlement dits « *Olim* » dont une copie est déposée aux archives judiciaires de la Sainte-Chapelle à Paris (en quatre vol. petit in-folio reliés en veau et écrits sur parchemin). Les premières pages sont très-fatiguées, ce qui en rend la lecture presque impossible; les autres se laissent parfaitement lire par les yeux habitués à l'écriture du XII^e^ et du XIII^e^ siècle. « Au » parlement de Melun, septembre 1257 (dit le registre Olim, » fol. 3), il fut déclaré que l'an de Notre-Seigneur 1257, au » mois de mai, deux faux monnayeurs furent pris auprès de » Villeneuve-Saint-Georges, lorsque l'un fuyait vers les champs, » et l'autre se trouvait chez un marchand de cette ville; ils » furent, par les seigneurs Pierre de Chartres et André de » Menville, archers des seigneurs abbés de Saint-Germain-des-» Prez, pendus pour ledit cas, aux fourches de Saint-Germain » de ladite ville; sur quoi on invoqua leur qualité de pari-» siens, et l'on dit qu'ils appartenaient à la justice du roi. Le » seigneur roi ordonna que lesdits pendus fussent dépendus, » et rependus dans une terre commune du roi et de l'abbé; et » il chargea Philippe, l'un de ses clercs, et le seigneur Jehan, » chevalier, de faire une enquête à l'effet de rechercher si les » pendus appartenaient à la justice royale ou à celle de Saint-» Germain-des-Prez.

» Cette enquête faicte, il fut jugé, au parlement séant à Me-» lun (septembre 1257), que lesdicts pendus appartenaient bien » réellement à la justice de Saint-Germain... Et estoient pré-» sents à ce parlement, maistre Philippe de Bayeux, Eudes de » Limeton, clerc du roi, Rodolphe de Saint-Laurent et Eudes » de Corrigère, qui entendit le jugement pour le monastère et » en qualité de son procureur; et à la demande dudict monas-» tère, les pendus furent dépendus des fourches communales » qui étaient fixées de l'autre côté de l'eau et en dehors de la » ville, et lesdicts pendus furent transportés et rependus en

» présence du peuple, aux fourches de Saint-Germain et de
» Villeneuve-Saint-Georges; et ainsi il a été satisfait à la justice
» de la voirie. »

Malgré les lois de répression pour le duel judiciaire, elles ne purent qu'à la longue être complétement exécutées dans tout le royaume. On trouve dans le catalogue annalistique des archives de M. le baron de Joursanvault (tome II, p. 49, nº 2403) un procès-verbal d'un duel « judiciaire entre Jourdain de
» Lille et son cousin Ysarn de Lille, par-devant Pierre Bernard,
» vicaire de Toulouse, pour Alphonse, comte de Poitiers, et de
» Toulouse (veille de Noël 1269).

» Ysarn y dément ce qu'a dit Jourdain, et l'accuse à son tour :
» 1º d'avoir tué, sur les terres du comte de Toulouse, des pè-
» lerins qui portaient l'image de Notre-Dame du Puy : 2º d'a-
» voir tenu de mauvais propos contre la comtesse Jeanne,
» malgré l'amitié que cette princesse lui témoignait. »

Les deux champions firent entendre de nombreux témoins à l'appui de leurs accusations, et après avoir renouvelé leurs démentis réciproques dans la forme consacrée (*mentitur per « gulam sicut falsus proditor*), et donné leur gage de bataille,
» ils requirent le vicaire de Toulouse de fixer le jour du com-
» bat, qui fut assigné après l'Épiphanie ».

La fin de cette pièce intéressante manque.

Au parlement de Paris (Pentecôte 1258, reg. *Olim*, fol. 5, verso). « Enquête faite entre le prieur des Rochers d'une part,
» et Sibille, sœur aînée dudit des Rochers, et Jehanne, fille
» de ladite Sibille, sur ce que les femmes alléguaient qu'il
» avait fait injustement couper l'oreille de ladite Jehanne sans
» jugement. N'ayant pas été prouvé que le prieur eût injuste-
» ment fait couper ladite oreille, il a été acquitté sur ce fait. »
(La peine de l'essorillation était fort commune alors pour cause de larcin.)

(Parlement de la Pentecôte, 1267.)

« Il a été jugé que le comte de Blois serait conservé dans
» l'usage qu'il a de s'emparer des bastards existant dans la

» châtellenie, usage fondé sur le droit commun existant en fa-
» veur de ladite châtellenie, quoique le bailli d'Orléans eût
» jugé que ces bastards devaient appartenir au roi (les enfants
» abandonnés étaient serfs). »

(Parlement de la Chandeleur, 1268, fol. 56.)

« Pierre de Malmont, écuyer, accusait de la mort du sei-
» gneur de Malmont son père, le seigneur Bozon de Bordelie,
» chevalier, et pour ce fait, demandait sa mort devant la cour.
» Le seigneur Boson niait et demandait à présenter sa défense.
» Par la médiation des prud'hommes, les parties chargèrent
» le seigneur roi de juger leur différend dans sa haute et basse
» justice. Le seigneur roi accepta, et chargea le seigneur d'An-
» toine, chevalier, et maître Nicolas de Verneuil, clerc, de
» rechercher la vérité au moyen d'une enquête. Le tout ayant
» été recherché et examiné, il en résulta suffisamment que ledit
» Bozon avait frappé d'un coup d'estoc de son épée, au côté
» droit, le seigneur de Malmont, et que ce coup avait occa-
» sionné la mort dudict seigneur. Le seigneur roi prononça la
» sentence, de laquelle il résulta que ledict Bozon serait dé-
» porté oultre-mer durant treize ans, et qu'il commencerait ce
» voyage à la prochaine fête de la Nativité. Plusieurs des mem-
» bres du conseil pensèrent que ledit seigneur roi avait usé
» d'une grande miséricorde envers Bozon. »

Dans un des derniers parlements tenu par saint Louis (9 février 1268), ce prince fit serment de partir pour l'orient en 1270.

Le costume des avocats au XIII[e] siècle était une soutane ou longue tunique recouverte d'un manteau, et une robe sans manches. Ce manteau était toujours agrafé sur l'épaule droite et ouvert de ce côté, de sorte que le bras droit se trouvait libre dans tous ses mouvements. La coiffure était le chaperon d'étoffe. Les avocats plaidaient la tête couverte, mais la découvraient en lisant ou en concluant; leur chevelure longue était étalée sur les épaules, et au lieu d'être relevée sur le front, descendait jusque sur les yeux.

Ce fut en 1254 que la cour de Paris prit le nom de parlement ; ses registres les plus anciens datent de cette année. Cette cour fut souvent ambulatoire ; mais la plus grande partie de ses sessions, au XIII[e] siècle, eut lieu à Paris.

*Page* 237, *ligne* 26. « y puisa l'idée du Livre des » établissements. »

« Item, dit le Livre des établissements, Loys retourna à la » terre d'oultre-mer, et quand il fust en France, il fist maintes » belles institutions et ordonnances de justice qui sont longues » à racompter, mais nonobstant, en dirons aulcune ; c'est à » sçavoir que nul office royal, baillif, ou prévost, ou sergent, » ne preigne par don ou aultrement, oultre 10 sols parisis.

» Item, que nul ne donne présent quelconque aux gens du» dict conseil, pour estre entretenu, ni ses offices, desquelles » le contraire a maintenant lieu et vigueur, comme sçavent » ceulx qui ont entendement pour veoir et regarder.

» Cy avoist-il faict pour le profit de tous, et mesmement » pour les povres et estrangiers qui viennent à Paris achepter » aulcunes marchandises, qui soient si loiaux, qu'il ne soit » desçu par vue de li, et mesmement pour chastier ceulx qui, » par convoitise et vilain gain, et par non sens et aultres re» sons... Quand il li fust faict et assemblé, nous le feimes lire » devant les plus saiges et anciens hommes de Paris, et de » ceulx qui plus debvoient sçaveoir de ces choses. »

(Ce fut vers 1260 que Boileau composa le Livre des établissements des métiers ; le Livre des établissements de saint Louis fut promulgué plus tard.)

« L'immortel auteur de l'Esprit les lois, dit feu M. le comte » de Ségur, n'a pas rendu à Louis IX, comme législateur, toute » la justice qui lui était due. Cependant, il fait de ce prince le » plus honorable éloge en disant « qu'il savait le grand art d'in» viter, quand il ne faut pas contraindre, et de conduire, quand » il ne faut pas commander.

» gistrats dont le caractère et les talents honorent cette haute » profession), on vit sortir de la nuit féconde qui couvrait la » France des rois d'une majesté naïve, des pontifes qui mê» laient l'honneur chevaleresque et la sainteté de la tiare, des » chevaliers qui joignaient la candeur du prêtre à l'héroïsme » du guerrier, des magistrats simples et incorruptibles, qui » seuls représentaient la gravité dans une nation légère....

» La trêve du seigneur s'établit : la France commença à se » passionner pour cette pieuse ambition d'arracher à la posses» sion des infidèles le tombeau de l'Homme-Dieu ; et l'affran» chissement des communes s'alliant avec l'affranchissement du » servage, rendit plus sensibles encore les avantages que ces » expéditions lointaines promettaient. Les peuples sortirent de » l'abattement stupide dans lequel ils étaient plongés, avertis » par les bienfaits de la couronne qu'il existait pour eux une » puissance secourable et protectrice. Les affranchis et les » communes s'empressèrent de placer sous sa sauvegarde leur » existence naissante et leur liberté. »

(L'émancipation des communes n'était en fait que l'affranchissement individuel, mais les localités affranchies n'en restèrent pas moins étrangères les unes aux autres.)

« La lutte fut longue, mais enfin saint Louis ceignit la cou» ronne, et dès lors tout commença à fléchir sous l'influence » de sa sagesse et de son génie. Il délibéra ses ordonnances » avec les grands et des hommes sages, ses baillis, amis et » fidèles ». Il fut le premier qui appelât aux assemblées qu'on nommait alors parlements les représentants des communes récemment affranchies. Nicole Gilles assure que ce prince en convoqua dès 1241 ; mais c'étaient sans doute des fonctionnaires subalternes amenés par des comtes à ces assemblées, où les communes n'avaient rien à voir dans un conflit féodal. Il n'en était pas de même pour celles convoquées en 1256, 1269 et 1271.

« A l'empire aveugle et désastreux de la violence et de la » force, continue M. Rives, Louis IX substitua celui de la raison

» et de l'équité, il prépara la ruine des lois féodales, et rendit » à la couronne ce ressort de justice, le plus fort lien qui soit » pour maintenir la souveraineté (Loyseau). Il ôta le mal, dit » Montesquieu, en faisant sentir le meilleur. Le conseil privé » acquit une importance qu'il n'avait point encore eue. La puis- » sance royale ne s'était donc pas moins agrandie que fortifiée » pendant ce règne.

» Saint Louis n'usa qu'avec réserve de la plus belle préro- » gative de sa couronne, celle de faire grâce en matière crimi- » nelle. Enguerrand de Coucy trouva à paine remède de la » vie devant celui qui droicte justice tenoist et gardast.

» A la mort de Philippe Ier, il était encore impossible à la » prévoyance des hommes d'entrevoir l'époque où la puissance » royale pourrait franchir le cercle étroit dans lequel l'ambition » de ses anciens vassaux l'avait circonscrite. Cependant, un » siècle s'est à peine écoulé depuis le règne de Louis-le-Gros, » et déjà, par les chartes des communes, la concession du droit » de bourgeoisie, la réunion des vassaux particuliers du roi » avec ceux de la couronne dans la cour des pairs, la formation » d'une armée permanente, la jurisprudence des appels, les » lettres de sauvegarde, la création des grands baillis, le pro- » gressif accroissement du domaine du roi et le pouvoir législatif » latif reconquis tout entier par la couronne, la face du royaume » est complétement changée. »

M. Rives, conseiller à la cour de cassation, Essai sur les anciens parlements de France. Introd. aux lettres du chancelier d'Aguesseau, 1832, impr. royale. De l'origine des parlements.

« Louis IX, dit M. de Sismondi (VIII, p. 15), profita de la » paix pour atteindre deux buts également honorables, l'un de » réformer la législation dans les domaines tout au moins de la » couronne, l'autre de réparer par des restitutions les injustices » qu'il reconnaîtrait que ses ancêtres ou lui eussent pu commet- » tre. Parvenu à l'âge d'homme (VII, p. 6), il se proposa, non » d'augmenter son pouvoir ou de s'approprier les droits de

» ses feudataires, qui pendant sa minorité avaient recom-
» mencé à ensanglanter le royaume par leurs querelles;
» mais seulement de faire succéder au règne de la violence le
» règne des lois, de mettre l'intelligence et le droit à la place
» de l'audace et de la force. Il ne songea point à se rendre ab-
» solu, mais il voulut supprimer les guerres privées et les com-
» bats judiciaires. Il ouvrit un recours à la justice pour rem-
» placer le recours aux armes. Il appela les légistes à décider
» entre les grands pour épargner le sang des grands, et les
» légistes lui soumirent les grands mêmes qu'ils devaient sau-
» ver. Saint Louis fit sortir des rangs les plus obscurs les
» hommes de la loi qui, par reconnaissance comme par ambi-
» tion, confondirent la loi avec le trône, et servirent l'autorité
» royale bien plus efficacement que n'auraient pu faire ses
» armes. Les légistes jaloux de la noblesse à laquelle la plupart
» n'appartenaient pas, jaloux du clergé, qui prenant une autre
» route était arrivé à une même domination, employèrent le
» sceptre du roi à briser, et l'épée du gentilhomme et la crosse
» des prélats. De nouveaux excès, des abus, succédèrent à
» d'autres excès, à d'autres abus; mais la magistrature française,
» après ses vicissitudes et ses erreurs, se releva noblement.

» Si l'on considère l'époque de l'intronisation de saint Louis,
» l'on sera vraiment étonné qu'au milieu des calamités qui pe-
» saient sur la France, il ait pu s'occuper autant des institutions
» de son royaume. La ustice trouva en lui un appui ferme et
» constant, le peuple le bénit, et longtemps après sa mort, lorsque
» les exactions de ses successeurs désolaient les campagnes, acca-
» blaient les villes, anéantissaient le commerce et l'industrie, sa
» mémoire était invoquée. On connaît sa piété. On sait qu'elle fut
» fatale à la France, puisqu'elle fut cause de sa mort; mais elle
» ne l'aveugla jamais dans la juste distribution des impôts, dans
» la répartition des tailles. Cet impôt était alors personnel et
» foncier. Les ecclésiastiques et les nobles en étaient exempts.
» Louis respecta cette exemption pour le passé; mais il soumit
» à l'impôt tous les biens qui leur venaient à quelque titre que ce

» fût. Il y assujettit les propriétés, les maisons, les biens ruraux
» que les nobles et les ecclésiastiques donnaient à ferme ; mais
» dans une proportion moindre que les biens de roture. De là
» naquit la distinction de taille d'*exploitation*, et de taille d'*oc-*
» *cupation*.

» Il fit des règlements concernant l'amortissement de main-
» morte, en obligeant le clergé à payer aux seigneurs un droit de
» prise de possession sous le nom d'indemnité. Innocent IV, en
» guerre avec Frédéric II, voulut lever des contributions sur le
» clergé de France. Mais saint Louis s'y refusa et défendit aux
» évêques et abbés de son royaume de prêter de l'argent à la cour
» de Rome ; fermement persuadé qu'il n'était roi que pour l'amour
» de ses sujets, il ne voulait pas que le fruit de ses travaux passât
» à l'étranger. »

Établissements de saint Louis, tirés d'un manuscrit de M. Lefèvre. Esprit des lois, liv. XVIII, ch. 28. M. Michaud, Hist. des croisades, IV, V, p. 224. De la Thomassière, Assises et bons usages de Jérusalem, avertissement, p. 279. M. Capefigue, Hist. de Philippe-Auguste, IV, p. 189, 294. Lalaurière, Ord. des rois de France. Hallam, de l'Europe au moyen âge. M. Pardessus, de l'institut, Collection de lois maritimes antérieures au IX[e] siècle, I[er], 261, 265, 275. Le grand coutumier de Beauvaisis. Journal de l'inst. hist., 171, novembre. Hist. des conditions et de l'état des personnes en France. Perrenot, avocat, Recueil général des anciennes lois françaises, depuis 428 jusqu'en 1789.

*Page* 243, *ligne* 8. « un ordre salutaire dans les mon-
» naies »

Sous Philippe-Auguste, au XII[e] siècle, le marc d'argent valut 40 sols parisis. En 1242, 45 ; et le marc d'or, 16 livres parisis. Ainsi, sous saint Louis, le marc d'argent, valant environ 58 sols d'alors, vaudrait maintenant plus de 50 francs.

En 1239, dit M. le Blanc, la proportion de l'argent était de douze à un. Au XV[e] siècle, le marc d'argent fut à 12 livres ;

ainsi une ferme valant alors 3,000 francs en vaudrait 125,000 de nos jours.

Saint Louis, dit encore M. le Blanc (Traité des monnaies), doit être regardé comme le premier roi depuis Hugues Capet qui ait rétabli les monnaies en France par les règlements salutaires qu'il fit sur cette matière. On connaissait alors les artésiens, les cambrésiens, les tournois, les massamutènes, marabotines, maurabotins, mirabolins (monnaie sarrasine ayant cours en Provence, et fabriquée en Espagne, de la valeur de 7 f. 3 s. 6 d., monnaie courante en 1700). Les besans, fabriqués à Byzance, valaient 50 sols. Le besan sarrasin, 21 sols 6 deniers. Les raymondins de fin or, la valeur de l'écu d'or. Les livrées royales, 1 sol couronné en 1260 (le sol couronné valait un marc d'argent). Les deniers royaux valaient un marc d'argent fin en 1215. Le denier de 24 grains, 3 sols 6 deniers. Le sol royal, les sous communs.

Philippe-Auguste écrivait à l'abbé de Corbie pour lui demander de donner cours à la monnaie de Paris dans toutes ses terres. Les rois pouvaient alors faire « bouillir les faux monnayeurs ».

Saint Louis fit fabriquer à Tours les gros tournois d'argent, valant 17 s. 6 d. en 1773. Ce fut la plus grosse monnaie d'alors.

La livre, sous le règne de ce prince, valait 17 à 20 francs de notre monnaie.

Ce fut aussi saint Louis qui fit frapper « les deniers d'or à l'agnel », appelés ensuite « moutons d'or à la grande ou la petite laine » (valeur : 12 fr. 19 s.), qui eurent longtemps cours et jouirent d'une grande faveur. On les nommait agnels à cause de l'agneau de saint Jean-Baptiste, entouré de la légende circulaire.

On connaissait aussi sous ce règne « les reines d'or », représentées assises sur un trône ; les oboles, les mailles et les maravédis d'or. La dot de la reine Blanche de Castille fut comptée en mirabotins, et elle en reçut 24,000, dont il fallait soixante pour faire un marc d'or.

On faisait aussi circuler à la même époque les sterlings ou esterlings, sur lesquels était gravé « un estourneau ». « Voilà un » un berlens avec dez et bourse remplie d'esterlings », dit un fabliau du XII^e siècle.

Une ordonnance de saint Louis sur les monnaies finit par ces mots : « Ceste ordonnance a esté faicte à Chartres, l'an 1262 ; » et pour la faire ont esté présents les jurés ci-dessous : Clément » de Vézelai, Jehan dit le Roide, Jehan Hernan, citoyen de » Paris, Étienne Morin, citoyen d'Orléans, Jacques Fritz, bour- » geois de Provins, Jehan Pavergny, citoyen de Sens; Pierre » des Monceaux, citoyen de Laon, etc. » On voit que ce fut sous saint Louis que, pour la première fois, le peuple prit part à des actes de législation.

Voir, sur les monnaies de Provence, M. Maynier, 287, Noblesse de Provence. Le Blanc, Traité hist. des monnaies de France, 159, 161, 167, 168, 171. Belleforest, Cosmographie, II, f. 258. Hallam, l'Europe au moyen âge, p. 269.

*Page* 252, *ligne* 8. « Mariée d'abord à Baudoin d'A- » vesnes »

« Bouchard ou Boschard d'Avesnes, fils de Jacques, issu d'une » noble et ancienne maison de Hainaut, et chanoine de Saint- » Pierre de Lille, fust establi tuteur de la fille aisnée du comte » Baudoin, estant parent d'elle ; lequel, aveuglé de la beauté » de sa pupille, se laissa tellement surprendre et persuader, » que la jeune fille, facile à estre desçue et subvertir à cause de » sa jeunesse, et principalement par celui auquel elle debvait » obéissance, engendra du faict de ce tuteur deux enfants masles, » dont ensuivit pour elle un grant mal qui ne doibt estre des- » claré » (en l'an 1242). Les armes d'Avesnes étaient : « bandé » d'or, de gueules de six pièces. »

Généal. et descentes des forestiers et comtes de Flandre, par Balthazard. Anvers, 1598, p. 92.

premier abbé, en 1115, à l'âge de vingt-cinq ans. On l'appelait la troisième fille de Cîteaux (les abbayes de la Ferté et de Flavigny avaient été fondées en 1113 et 1114). Ce fut Étienne, abbé de Cîteaux, qui envoya saint Bernard et douze religieux à Clairvaux pour y bâtir un monastère. On lisait sur la porte du chauffoir :

« En ce chauffoir, le bon religieux
» Se doibt chauffer sans bruict et en silence. »

« On ne peut s'en approcher, dit dom Martène, qu'on ne se » sente le cœur touché de je ne sais quoi, qui fait connaître la » sainteté de son origine. » On voyait à Clairvaux douze petites cellules appelées « les écritoires », où les moines venaient travailler.

Un peu au-dessus de l'enclos du monastère, s'élevait la chapelle construite sur le lieu même où, au dire des chroniqueurs, l'éloquent abbé, pendant une pluie violente, écrivit à son neveu Robert, alors retiré à Cluni, une lettre admirable et célèbre, sans que son papier eût été mouillé.

A peu de distance, et encore debout, se trouvait l'ancien hermitage où il établit les douze premiers religieux, et le réfectoire où le pape Eugène II vint plus d'une fois partager leur frugal repas.

On remarquait à côté du cimetière des religieux une fosse à moitié ouverte et une autre commencée, image continuelle de la brièveté de la vie, offerte à chaque reclus.

La chapelle des « comtes de Fandre » touchait le « cimetière » des abbés », qui formait un cloître à part, voûté et vitré. Une foule d'inscriptions y étaient gravées. On conservait dans cette abbaye une patène de saint Martin et son calice en or. Mais en 1526, on fondit ces objets pour la rançon de François Ier, et il dut à cette époque disparaître également une foule de monuments précieux du même genre. Le calice de saint Bernard et celui de saint Malachie faisaient aussi partie du trésor de Clairvaux. Ce dernier calice, très-petit, avait quatre clo-

chettes d'argent attachées à la coupe, sans doute parce que l'usage de faire sonner l'élévation par un enfant de chœur n'existait point encore.

Marguerite de Bourbon, reine de Navarre, fut inhumée auprès du grand autel. Elle avait prodigué ses dons à l'abbaye ainsi qu'Isabelle de France, reine de Navarre, fille de saint Louis, qui fut ensevelie au monastère de Barra, puis aux Cordeliers de Provins. On déposa son cœur au milieu du chœur de Clairvaux, dans un tombeau élevé et doré. On y lisait l'inscription suivante :

« *Sub hoc tumulo, in arcâ plombeâ, jacet cor Dominæ Isabelliæ,*
» *quondàm inclyti Ludovici noni Francorum regis filiæ, et Theo-*
» *baldis uxoris, quæ obiit anno* 1271, *regina Navarræ Campaniæ*
» *comtessa, et Briæ palatina.* »

Clairvaux possédait cent vingt prieurés, quatre péages, cent mille manses de terres, vingt viviers, quarante fours banaux, sans compter les forêts peuplées de daims, de sangliers, et les déserts ou terrains vagues, que les serfs de l'abbaye défrichaient chaque année.

Voy. de deux religieux bénédictins, 1re partie, 99. Mém. historiques sur la Champagne, II, p. 72, etc.

*Page* 269, *ligne* 31. « rentrer loyalement dans la ligne » de la grande charte. »

Elle fut ratifiée quatre fois par Henri III ; quinze, par Edmond III ; sept, par Richard III ; six, par Henri IV ; une, par Henri V, etc. ; tant il y avait de répugnance et de défiance à vaincre de part et d'autre. « Et vinrent en France li roy et sa » fame, et ses filz, et furent à Paris entour la Sainct-Martin » 1259. Et furent ordonné boine pailx. Et de toust li fist li roy » d'Angleterre hommaige à Paris, en sa maison, devant toust » le peuple. Et la conscience li roy de France fust appaisiez et » bien saciez, en vérité qui est sans conscience, qu'il vist comme

» bieste : et on dist piécha ; cui conscience ne reprend, plus-
» tost au mal qu'au bien entend. »

Simon de Brion, dit de Trie, trésorier de Saint-Martin de Tours et l'un des témoins de l'arbitrage, avait été garde des sceaux de France depuis 1260. En 1261, il fut créé cardinal de Sainte-Cécile, et envoyé comme légat en France ; puis, le 22 février, élu pape, sous le nom de Martin V. Il mourut le 22 mars 1285.

Moréri, III, fol. 460. Mathieu Paris, 215, 220. Rimer, 1er, 65. Rapin de Thoyras, II, 512. M. Capefigue, IV, p. 23. Chronique de Reims, 235.

*Page* 276, *ligne* 20. « la paix et la charte aux An-»glais. »

Cette pièce dut être composée vers 1259, ou plutôt en 1263, à l'occasion des querelles pour la grande charte, entre les barons anglais et Henri III. M. Paulin Paris conjecture que pendant qu'on criait, à son de trompe et par les hérauts d'armes, les traités de paix, des jongleurs dénaturaient le sens de ces traités, pour amuser le peuple. Cet usage expliquerait pourquoi Philippe-Auguste les bannit de sa cour.

— « Quand vient la saison de mai, où la rose s'épanouit, où
» le temps est beau, où le rossignol chante, où les prairies sont
» vertes et les jardins en fleurs, je trouvai (dit le jongleur) une
» chose que je vais raconter :

» Du roi d'Angleterre, qui eût de bons vaisseaux, qui fut
» chevalier vaillant, hardi et loyal, ainsi que de son fils Édouard,
» à la blonde chevelure ; écoutez, que je vous fasse un récit en-
» tièrement nouveau.

» Je parlerai aussi du roi de France, qui détient la Nor-
» mandie à tort, par mauvais vouloir, et après être resté
» longtemps accroupi dans sa maison à Paris ; car jamais il ne
» chausse l'éperon, si ce n'est pour peu de temps.

— » Seigneurs, écoutez-moi ; vous ne devez pas rire. Tout le » monde doit chanter le noël que je vais faire connaître.

» L'autre jour, il y eut à Londres une grande assemblée. » Jamais baron n'assistera à une meilleure ni à une pire. Que » n'avez-vous tous assisté à ce grand plaid ! Il s'y passa de telles » choses, que je crois véritablement qu'elles ont dû inspirer » au roi de France une grande épouvante, relativement à la » terre qu'il tient contre les Anglais. Seigneurs, il y a long- » temps que Merlin prophétisa que Philippe de France, un » seigneur de ce pays, conquerrait toute cette terre lorsqu'il » y viendrait. Mais malgré cela, je dis, moi, qu'elle finira par » retourner aux Anglais. Or, vienne ce temps où l'Anglais vou- » dra chevaucher. S'il trouve le Français qui l'en veuille em- » pêcher, il le frappera avec tant de fureur de son épée et de » sa masse, que désormais celui-ci n'aura plus envie de venir » s'opposer à l'Anglais.

» Le bon roi d'Angleterre se tira à part avec « *Trichard* », » son frère, furieux comme un léopard ; il soupira par *en bas* » et s'écria : — Ha, Dieu ! comment puis-je avoir ma part de » Normandie ?

— » Comte de Glocester, aidez-moi de votre avis. Peut-être » cette demande va vous fâcher ; mais si Dieu sauve mon *der-* » *rière*, mon pied et mon poing droits, vous règnerez en maître » à Paris.

» Le comte de Wincester dit au bon roi d'Angleterre : — Roi, » veux-tu suivre un bon conseil ? Fais mouvoir tes gens de » guerre, et je me charge de les mener à la fête. Tu pourras » du coup reconquérir la Normandie.

— » Si je puis rencontrer le roi de France dans une bataille » et lui appuyer la lance sur le dos, je le ferai si rudement » cheoir, qu'il se brisera la tête, ou que j'y romprai *mon der-* » *rière*.

» Quand j'aurai sous main la Normandie et Pontoise, alors » je prendrai le droit chemin, si je puis, et que cela plaise » à Dieu, je ferai camper mes Anglais sur Paris ; puis, je

» prendrai la France, malgré le comte « *d'Angoisse* » (Charles
» d'Anjou, sans doute).

— » Par les cinq plaies de Dieu, les Français sont perdus!
» Si je puis mettre le grappin sur la Normandie, vous verrez
» comme ils chanteront! Quand les Anglais se trouveront dans
» cette province, ils seront tout étonnés. Par la mort, Dieu!
» je crois que tous les Français prendront la fuite!

» Seigneur Simon de Montfort entendit ce noël; sur-le-champ
» il se leva, et, tout en colère, il dit au roi des Anglais: —
» Par le corps sainte Anne! ne croyez pas cela. Le Français
» n'est pas un agneau. Si vous allez attaquer un loup, il
» voudra se défendre. Aussi, les Français mettront-ils le feu
» à tout notre camp et le réduiront en cendres. Il n'y aura per-
» sonne d'assez hardi pour les attendre, et ceux-là seront bien
» perdus dont ils s'empareront.

— » Que dites-vous, Simon? s'écria Roger Bigot. Prenez-
» vous le roi pour un lâche ou pour un sot? Un fou est plus
» courageux que vous et parle mieux. Par votre brillante cotte,
» je ne vous reconnais pas!

— » Sire Roger, dit le roi, ne vous emportez pas tant.
» Ne vous mettez point en colère contre ce morveux. Je ne
» crains pas un seul Français; ils sont tous mous comme des
» nèfles. Je remplirai mon désir malgré tous les obstacles. Je
» prendrai bien Paris, j'en suis certain. Je bouterai le feu à
» cette eau qui fait la Seine, et les moulins brûleront, et il
» y aura grande désolation dans la cité, si le pain y manque
» toute une semaine.

» Par les cinq plaies de Dieu! Paris est une bien grande ville.
» Il y a une chapelle dont je fus content. Je la ferai porter
» sur un charriot roulant tout droit à Saint-Edmond de Londres.
» Quand j'aurai mené tous mes navires sous Paris, je ferai
» couronner Édouard par-dessus sa blonde chevelure, au Mous-
» tier de Saint-Denis. Là, vous tuerez des vaches et des porcs
» en signe de réjouissance.

» Je crois que vous ferez là une grande fête, quand Édouard

» aura au front la couronne de France. Il l'a bien méritée, » mon fils. Il n'est pas bête! Il est bon chevalier, hardi et plein » d'honnêteté.

— » Sire roi, dit Roger, pour Dieu! écoutez-moi. Vous » m'avez convaincu. Prenez-moi en pitié! Que Dieu, qui vous » aime, vous accorde, par son commandement, la faveur de » terminer cette entreprise avec gloire. »

Explicit la pais aux Englois. — La charte de la pais aux Englois.

« A tous ceulx qui sont et ne sont pas, et qui ne seront ja» mais, est faict à sçavoir qu'il fust conclu grosse pailx entre » Henri et le riche homme Louis de Paris, grand forestier de » ceste grande forest de Normandie. Et quand le roy Henri » d'Angleterre voudra chevaulcher par sa terre, le riche homme » Louis de Paris devra donner à ce même roi Henri une four» rure à mettre sous sa selle, afin qu'il soit plus douillettement. » Et quand le roy Henri sera allé de vie à trépas, ce riche » homme, Louis de Paris, devra donner à Édouard, fils de » Henri, la même chose, de la même façon et avec la même » franchise qu'avant son avénement : c'est à sçavoir, une four» rure, quand il voudra chevaulcher par sa terre, afin qu'il la » mette sous sa selle afin d'être plus douillettement, ainsi que » cela avait lieu à l'égard de son père. Et pour que ceste chose » soit ferme et stable, j'entends que mon scèl soit apposé par » derrière, avec les scels de mes barons d'Angleterre. L'an 1263, » le jeudi peu commun qui vient après le vendredi, à l'heure » que Marie-Madeleine se mit à honorer les cinq plaies du J.-C., » N.-S., qui souffrit la mort sur la croix pour nous, et que » Marie *mauvaise haleine* renia le saint sépulcre et vit l'ange, » et que l'ange lui dit : — Qui cherchez-vous? — Que Marie » répondit : — Je cherche Jésus qui fut crucifié. — Et que » l'ange répliqua : — Marie, Marie, Alei-ci, Alei-ci, Jésus n'est » pas venu ici. Il est allé ce matin à Galilée. »

Traduction de M. Achille Jubinal, ancien élève à l'école de Chartres, etc., Journal de l'institut historique, 2ᵉ année, janvier 1825.

Malgré la jactance du jongleur en parlant des forces navales de Henri, « l'Angleterre, au XIII<sup>e</sup> siècle, n'était pas considérée » comme une puissance maritime, quoique, sous le même règne, » Hugues de Burgh, gouverneur du château de Douvres, eût » défait une escadre française. La marine anglaise était si peu » considérable, que les Normands et les Bretons avaient à eux » seuls plus de forces que les *cinq ports*. Cependant, le goût de » la piraterie était devenu si général, si contagieux, que par- » tout on armait en course, on pillait, on brûlait; en 1244, les » cinq ports, qui dans la querelle entre Henri et les barons s'é- » taient d'abord montrés indifférents, finirent par épouser la » cause des nobles révoltés, et leur flotte, commandée par Si- » mon de Montfort, incendia la ville de Portsmouth. Les arma- » teurs des cinqs ports s'emparèrent de tout, en véritables rois » des mers. »

*Revue britannique.*

*Page* 284, *ligne* 2. « Afin de décider le comte d'Anjou à accepter le trône vacant. »

Charles d'Anjou, que les anciens chroniqueurs et Joinville appellent aussi « Châles, Charlon, etc., » naquit en mars 1220. « De haulte et droicte stature, il avoit le visage brun, » le nez un peu long, la contenance fière, le regard majes- » tueux, et estoit très-grand justicier, d'une grande fierté, » très-brave et se croyant invincible. » Le pape Nicolas III (Gaëtan des Ursins) lui ayant fait témoigner le désir de faire épouser une de ses filles à son neveu Berthold : « Quoiqu'il » ait les pieds rouges, répondit Charles avec dédain, le pape » ne doit point aspirer à l'honneur de s'allier à la maison de » France. »

On prétend qu'en 1256 il institua une fête nommée « bra- » vade », parce que les acteurs étaient *braves* ou vêtus magnifiquement. La fête consistait à abattre un oiseau, et le plus adroit

était déclaré roi par les magistrats. Il se choisissait alors des lieutenants et un enseigne, qui levaient chacun une compagnie. Puis, la veille de saint Jean-Baptiste, ils se rendaient sur la place de la ville, où le parlement et les autres corps se trouvaient pour allumer un feu de joie.

En 1268, le roi de Sicile fonda, dit-on, l'ordre des chevaliers de l'Étoile, puis, celui de l'Éperon. Le chevalier était reçu dans l'église cathédrale de Naples, où le prince, la reine et la cour, étaient sur un théâtre élevé, et le chevalier, assis sur une chaise couverte d'un drap de soie violette. Après le serment, deux anciens chevaliers présentaient le néophyte au roi, qui lui disait, en le touchant de son épée : — « Dieu te fasse bon chevalier! » — Puis, sept demoiselles de la reine lui attachaient les éperons d'or; la reine le tenant par la main droite, et la dame la plus qualifiée, par la gauche, le faisaient alors placer sur un autre siége; puis, le roi s'asseyait à sa droite, la reine à sa gauche, et l'on servait une collation de sucreries.

Après la mort de Louis IX, la position de Charles se trouva tellement changée, surtout en 1281, qu'il « en mordait son sceptre » de colère ». (C'était l'usage des princes ultramontains de porter toujours avec eux cette marque de leur dignité.) A cette époque, le roi de Sicile demandait en vain à Nicolas III, à la république de Gênes, etc., des secours pour aller attaquer l'empereur Paléologue à Constantinople. Sa belle-sœur, la reine Marguerite de Provence, réclamait le restant de sa dot (400,000 fr.), le menaçant d'envahir le comté en cas de refus. Elle s'adressait aux cours de Rome, d'Allemagne, et anima même contre Charles d'Anjou la reine d'Angleterre sa sœur, et Edmond I^er son neveu. Elle fit intervenir le pape, et même Rodolphe de Habsbourg, à qui les deux sœurs demandaient l'investiture de la Provence en 1279. Mais le pape l'accorda à Charles, en avril 1283. Ce fut pendant cette même année que ce prince comparut au lieu assigné « pour parfaire les armes accordées entre lui et le roi Pierre » d'Arragon; et en la présence du roi de France et de plusieurs » princes, barons et gens titrés, offrit sa promesse accomplir,

» et se trouva avec cent chevaliers armés. » Mais Pierre d'Arragon éluda le combat.

Ayant son fils aîné prisonnier en Arragon, et laissant un trône mal affermi sous la garde de son neveu Robert d'Artois, Charles, abreuvé de chagrins, mourut à Foggio, d'autres disent à Naples, le 7 janvier 1285 ou 1286, âgé de 65 ans. On a même écrit que, cédant à son désespoir, il s'étrangla lui-même dans la nuit, avec un cordon de soie. Mais ce fait, rapporté par Théodore de Mein, se trouve contredit par le témoignage de la piété que Charles montra en recevant le viatique. — « Sire Dieu, s'écria-t-il, crois vraiment que estes mon saulveur! Ains vous » prie qu'ayez merci de mon âme. Ainsi comme je fis la proie » du royaume de Sicile plus pour servir sainte Église que pour » mon profict et aultre convoitise, et ainsi me pardonnez mes » péchiez. »

Ce prince embellit beaucoup la ville de Naples, il aimait les arts, les lettres, et attira à l'université de sa capitale, saint Thomas d'Acquin, à qui il donnait par mois une once d'or (environ 40 fr.). Adam d'Arras l'appelle « le plus noble » en proësse et en mœurs, qui oncques endossât chevalereux » atours, large de cueur, adoré de ses officiers, ferme et infa» tigable. »

Ce monarque avait pris pour devise : un rocher escarpé coupé à moitié avec une scie. Au haut, paraissait une croix surmontée d'une rose, avec ce mot « *suavitas* ». On lui attribue avec assez de fondement une chanson « du confort et du des» confort ».

Les entrailles du comte d'Anjou furent inhumées à Foggio, et son corps, dans la cathédrale de Saint-Janvier, à Naples, à droite du maître autel, sous un riche tombeau de marbre sur lequel on éleva une statue.

Dans la même église, près de la porte de la sacristie, se trouve un monument funèbre très-modeste, érigé au malheureux André, roi de Naples.

Le corps de Charles d'Anjou fut porté, dit-on, à Aix, dans

l'église des prêcheurs, où, en 1790, on lisait encore sur une plaque de cuivre : — « Li cuer du grand roy Charles, qui conquist » la Cécile, les isles, qui fu frère monseigneur saint Loys, roi de » France ; et lui fist faire ceste tombe, la royne Clémence, sa » niepce ; fust enterré l'an de grâce 1326, séant le chapitre gé- » néral des frères prescheurs à la Pentecoste. »

Le cénotaphe, en marbre noir, était élevé de terre de deux pieds et demi ; la figure couchée, vêtue d'une cotte de mailles par-dessus la cotte d'armes, très-longue et serrée avec une ceinture. Les pieds étaient recouverts de chaussettes de mailles. Charles tenait à sa main droite un pommeau d'épée, et à la gauche, son cœur sur sa poitrine ; il portait les cheveux courts et la couronne royale.

Béatrix de Provence, que Charles avait épousée le 31 janvier 1245, mourut à Nocéra des sarrasins, en juillet 1267 ou en 1268, peu après la bataille de Célano, et fut enterrée à Aix, quoique plusieurs historiens assignent sa sépulture au monastère de Sainte-Marie de la Roque. Cette princesse a laissé une pièce de poésie adressée à Hugues de Péna, son secrétaire. Le père Papon s'est trompé en disant que Jean Alain, né à Paris, et évêque de Sisteron, en 1257, fut nommé, le 30 août 1277, exécuteur testamentaire de Béatrix, morte environ dix ans auparavant. Charles, âgé de cinquante ans, se remaria, en septembre 1268, à Marguerite de Bourgogne, fille d'Eudes, comte de Nevers, de Tonnerre, et de Mahaut de Bourbon. Elle mourut le 3 septembre 1308, et fut inhumée à Tonnerre.

Charles et Béatrix eurent pour enfants :

1° Louis de Sicile, mort en Chypre en 1248, peu après sa naissance, et enterré aux dominicains de Nicosie.

2° Charles II, prince d'Achaïe, dit le Temporiseur, et qui succéda à son père.

3° Philippe de Sicile, roi de Thessalonique, mort empoisonné à Nocéra, ou tué en chargeant une arbalète, en 1277.

4° Robert de Sicile, mort aussi empoisonné à Nocéra, en 1265 ou 1266.

5° Blanche de Sicile, première femme de Robert III de Béthune, comte de Flandre, morte le 10 janvier 1270.

6° Béatrix, mariée le 15 septembre 1273 à Pilippe de Courtenay, fils de Baudoin, empereur titulaire d'Orient.

7° Isabelle, violée, dit-on, par Henri de Clermontqui voulait se venger de ce que sa femme l'avait été par Charles d'Anjou. Des historiens prétendent cependant qu'elle épousa, en 1269, Ladislas, roi de Hongrie; mais ils l'ont sans doute confondue avec sa sœur cadette.

8° Marie, reine de Hongrie.

« On trouve, dit M. Paulin Paris, de l'institut (Romancero » français, p. 120), dans le recueil italien intitulé : *Libro di » novelle et di bel parlor gentile*, un récit dont Charles d'Anjou » est le héros, et qu'on nous saura gré de traduire ici, d'au- » tant mieux qu'il est douteux qu'il l'ait jamais été dans notre » langue. Charles-le-Grand, roi de Sicile, lorsqu'il n'était en- » core que comte d'Anjou (et sans doute avant son mariage), » devint éperdument amoureux de la belle comtesse de Retest » (ou Rethel), qu'adorait également le comte de Nevers. Or, en » ce temps-là, le roi de France avait défendu de tournoyer, » sous peine de la flétrissure et de la confiscation des biens. » Le comte d'Anjou voulait cependant rompre une lance contre » son rival; et dans l'espoir de faire aux yeux de leur commune » maîtresse preuve d'une vaillance et d'une adresse supé- » rieures, il pria l'un de ses écuyers, messire Érars de Valéry » de demander au roi Louis la faveur d'un seul et dernier tour- » nois. — Voici, lui dit-il, comment vous pourrez l'obtenir : » Le roi, mon frère, est un peu fort dévôt, et l'estime qu'il » fait de votre personne lui donne l'espoir qu'un jour vous » consentirez à prendre l'habit religieux. Confirmez-le dans cette » espérance; mais demandez-lui, pour prix de votre conversion, » la faveur de paraître une dernière fois dans une joute publi- » que. — Quoi, monseigneur, reprit messire Érars, voulez- » vous que j'échange contre la compagnie de braves chevaliers » celle de vilains et de gens d'église ? Non ferai-je, certes! —

» Laissez ! dit le comte ; seulement dites oui, et remettez-vous-» en à moi du soin de vous ôter de ce péril. En vérité, vous » n'en aurez que la frayeur. Messire Érars s'en alla donc vers » le roi. — Monseigneur, lui dit-il, je fus armé chevalier à » Rheims, le jour de votre sacre, et dans la compagnie des » meilleurs et mieulx faisant jouteurs de France. J'ai longtemps » combattu pour vous et notre seigneur Dieu. Maintenant, je » renoncerais sans regrets au monde, si je le pouvais faire avec » honneur et louange. Or, accordez-moi, je vous prie, mon-» seigneur, la grâce de quitter les armes dans la même valeu-» reuse compagnie qui me les vit adouber et revêtir. Je vous » demande un dernier tournois. — Messire Érars, dit le roi, » de longtemps je les ai défendus ; mais puisqu'il y va de la » gloire de Dieu, j'oublierai de grand cœur mes ordonnances. » Ainsi soit fait comme vous le voulez. Le tournois fut donc crié. » La reine Marguerite, enchantée de revoir ces fêtes brillantes, » y parut au milieu des plus hautes dames, et dans leurs rangs, » était la comtesse de Retest. Le comte d'Anjou, après plusieurs » joutes, se présenta dans la lice contre le comte de Nevers. Ils » s'élancent de toute l'impétuosité de leurs chevaux. Mais, ô » disgrâce ! avant d'avoir pu atteindre son rival, le comte de » Nevers est renversé, la tête la première, victime d'un faux » pas de son coursier. Le sang jaillit par les ouvertures de son » casque. A cette vue, les dames inquiètes s'élancent de leurs » places dans l'arène. Elles relèvent le chevalier, elles le trans-» portent dans leurs bras et le plus doucement du monde hors » de la lice. Parmi ces belles compatissantes, se faisait remar-» quer la dame de Retest. — Hélas ! disait Charles d'Anjou, » pourquoi mon cheval n'a-t-il pas bronché ! j'aurais touché » d'aussi près que lui la comtesse !

» Il ne s'agissait plus que de tirer d'affaire messire Érars des » mains des hommes de religion. Le comte d'Anjou, malgré son » dépit d'avoir si mal réussi dans ses espérances, conjura la reine » de solliciter la grâce de son chevalier. Quel sujet de douleur, » en effet, pour la chevalerie de France, que la perte d'un

» aussi brave guerrier ! La reine comprit ces raisons ; elle sut » plaider si adroitement la cause du seigneur de Valéry, qu'elle » décida saint Louis à ne pas lui rappeler la promesse qu'il lui » avait faite. » (Le comte de Nevers était sans doute Gauthier de Chastillon, mort en 1250.)

Le Dante, ennemi acharné des princes de la maison royale de France, dit de Charles-au-Long-Nez : — « Ses enfants sont » autant inférieurs à leur père, que Charles (le mari de Béa- » trix) et Louis (celui de Marguerite) étaient eux-mêmes infé- » rieurs à Pierre (d'Arragon), ce mari dont Constance s'ho- » nore (fille de Manfred). »

Desnoulis, Hist. des rois de Sicile, 138. Le père Anselme, Hist. de la maison de France, I[er], 594. Millin, Antiq. nationales, IV, p. 59. Chronique d'Anjou, XCVIII. La Croix du Maine, fol. 40, etc.

*Page* 289, *ligne* 26. « suivirent Charles à Marseille,

La ville « épiscopale », au temps de Charles d'Anjou, commençait à la colline Roquebarbe et s'étendait sur l'éminence des « Moulins-à-Vent », du côté du nord. Renfermant l'église de la Major dans son enceinte, elle allait aboutir à « l'Espla- » nade », devant l'église de Saint-Laurent, qu'on appelait la Tourette. Il existait alors, avant la construction du fort Saint-Jean, qui se trouve en face, deux tours sur l'emplacement qu'il occupe, l'une appelée la Grande-Tour, l'autre, la Tourette. C'est à cette place que se trouvait, à côté d'un hôpital, un édifice gothique connu sous le nom de Château-Babon. C'était le palais et la résidence des vicomtes de Marseille. Ce fut là sans doute que, de retour du concile de Lyon, le pape Innocent IV fut reçu en 1250, avec tous les honneurs dus à son rang.

*Page* 290, *ligne* 17. « Louis des Montz. »

Le frère aîné de Louis, Bertrand des Montz, avait été otage

de Raymond VII quand ce prince dut se soumettre à saint Louis.

Louis passa en Sicile avec Charles d'Anjou, qui entre autres récompenses lui permit de substituer « trois fleurs de lys avec » le lambel bandé d'or et de sable » à ses armes « d'azur à trois » monts d'or, surmontés d'un lambel bandé d'or et de sable de » huit pièces ». Cette famille avait pour devise : *Dabit Deus his quoque finem*. Pour cri de guerre : *Fortis et Mons*. Pour supports deux sauvages portant chacun un étendard. Pour cimier, un sauvage avec sa massue.

Jean des Montz, qui devint cordelier, s'attacha à saint Louis, qu'il accompagna à sa deuxième croisade.

## *Page* 290, *ligne* 18. « René, baron de Beauvau. »

Cet illustre angevin accompagna Charles d'Anjou à la conquête de Naples. Il périt, en 1266, des blessures qu'il avait reçues, et fut enseveli dans une chapelle qu'il avait fait bâtir dans l'église de Saint-Pierre.

René de Beauvau, dont la famille était alliée de près aux comtes d'Anjou, avait épousé Jeanne de Preuilly.

Ses nobles descendants, qui sont si justement fiers d'avoir donné une aïeule à Henri IV, possèdent un précieux monument du XIII<sup>e</sup> siècle.

C'est un reliquaire en or de forme ovale ; il a trois pouces de hauteur, y compris l'anneau, et un pouce et demi de large. Le milieu est composé d'un médaillon bombé de cristal de roche, autour duquel règne, sur un champ d'or pointillé, un cep de vigne garni de feuilles parfaitement ciselées en relief. Au centre du médaillon, brille une large croix d'or, dont l'intérieur est rempli de cire blanche qui retient deux fragments considérables de la vraie croix. Au-dessus de la guirlande de vigne, on remarque une statuette en or émaillé d'environ un pouce de haut, et qui représente une sainte à genoux, dans le costume du XIII<sup>e</sup>

siècle. De sa tête sort un petit anneau, ce qui prouve que le précieux joyau était destiné à être porté.

Le revers du reliquaire, qui est à double face, présente un second médaillon également en cristal de roche sous lequel on voit un groupe en or émaillé, représentant la sainte Vierge et l'enfant Jésus. Le fini de ces émaux, leurs couleurs variées et naturelles, la délicatesse des ciselures, dans les têtes surtout, donnent à ce monument de l'art un prix inestimable, mais que son origine vient doubler encore.

Il est de tradition immémoriale dans la noble famille de Beauvau que ce reliquaire a été donné à l'un de ses ancêtres par l'un des frères ou des fils de saint Louis. On sait que René, baron de Beauvau, l'un des plus braves chevaliers du XIII[e] siècle, fut le compagnon d'armes de Charles d'Anjou, roi de Sicile. Soit que ce riche présent ait été fait à lui-même ou à l'un de ses enfants, la vérité historique s'accorde parfaitement avec la croyance héréditaire attachée à ce chef-d'œuvre, que les antiquaires reconnaissent incontestablement pour un ouvrage contemporain du saint roi. Une conjecture que nous nous permettrons de hasarder, c'est que le reliquaire a pu passer dans la famille de Beauvau à l'époque du mariage d'Isabeau de Beauvau avec Jean de Bourbon comte de Vendôme, qui l'aurait possédé lui-même en héritage de Robert, comte de Clermont, cinquième fils de saint Louis.

Au surplus, nous devons exprimer notre reconnaissance envers madame la princesse de Craon, qui porte si noblement le nom auquel elle s'est alliée ; elle a bien voulu décrire elle-même le précieux reliquaire conservé religieusement dans sa famille.

Armes de Beauvau : « d'argent à trois lionceaux de gueules. »

*Page* 294, *ligne* 28. « Manfred apprit avec terreur »

C'est de ce prince qu'Adam d'Arras, le poëte de Charles d'Anjou, disait :

« Biau chevalier et preux
» Et saige fust Mainfroy;
» De toutes bonnes tesches
» Entâchiez : courtoys
» En luy ne faillait riens,
» Fors que seulement fois (foi).
» Mais ceste faulte est layde
» En comtes et en roys! »

Le Dante, qui naissait au moment de l'envahissement de sa patrie, parle ainsi du même prince :

« Une ombre, s'adressant à moi, me dit : — Qui que tu sois, en » marchant ainsi, regarde; cherche à te souvenir de moi. Ne » m'as-tu pas vu sur la terre? Je me tournai et regardai fixé- » ment cet esprit. Des cheveux blonds accompagnaient une fi- » gure douce et agréable; une blessure avait partagé en deux » ses sourcils; il me montra une autre blessure au milieu de » sa poitrine. Il reprit en souriant : Je suis Mainfroy! si le » pasteur de Cosence qui accepta de Clément (IV) la vile » mission d'aller à la chasse de mes ossements avait lu en » Dieu combien sa bonté est grande, ils reposeraient encore » à la tête du pont, près de Bénévent, sous la protection des » énormes pierres qui les recouvraient. Maintenant, la pluie » les souille; ils sont la proie des vents, hors du royaume, » près du cours du Verde, où ce prélat les fit jeter sans » honneur! »

Il paraîtrait, d'après ce passage, confirmé par quelques historiens contemporains, que Clément IV fit transporter le corps de Manfred près du fleuve de Verde. Charles fonda à côté, dans le diocèse de Nole, une abbaye sous le titre de Val-Royal.

Manfred avait épousé Béatrix, fille d'Amédée III, comte de Savoie; et en secondes noces, Hélène ou Sybile, fille du despote d'Épire. Il eut de la première Constance d'Arragon, mère de sainte Élisabeth, reine de Portugal, et Béatrix, mariée à Guillaume V, marquis de Montferrat.

On plaça une inscription latine, qu'on peut traduire ainsi à côté de la tombe de Manfred :

Charles, intrépide soldat du Christ, comme une comète, donna le présage..... il dompta Manfred, le vainquit auprès de Bénévent, et affermit l'Église. Cette victoire eut lieu l'an de J.-C. 1266.

Dante, Purgatoire, chapitre III, page 17, 18. Moréri, VIII, fol. 93, etc.

*Page* 329, *ligne* 27. « l'ordre du navire ou d'oultre- » mer. »

Quelques auteurs ont révoqué en doute l'existence de cet ordre de chevalerie, et prétendent même que saint Louis n'en fonda jamais. Cependant le témoignage d'une foule d'historiens contemporains ne permet pas de le supposer. Celui du Navire s'éteignit après son saint instituteur. On a répété que Charles d'Anjou et ses successeurs l'adoptèrent et continuèrent à le donner, en le mettant sous la protection de saint Nicolas, évêque de Mirrhe.

Helyot, Hist. des ordres religieux et militaires, VIII, 280. Hist. des rois de Sicile de la maison d'Anjou, etc.

*Page* 342, *ligne* 23. « Rodolphe de Habsbourg »

Né le 1er mars ou en mai 1218 d'Albert-le-Sage et d'Hedwige de Kybourg, « il croissait en silence (dit l'auteur de l'histoire de » sainte Élisabeth de Hongrie), ce digne fondateur d'une race » impériale. » A son sacre, ne trouvant pas son sceptre, il saisit le crucifix sur l'autel, et s'écria : — « Voilà mon sceptre ! je n'en » veux pas d'autre. »

La Biographie universelle (tome 38, p. 301) ne parle pas de

son expédition avec Conradin, rapportée par plusieurs historiens d'Allemagne et de Sicile.

*Page* 353, *ligne* 4. « et tombe, dit la chronique, comme » la frêle fleur d'automne ».

Conradin fut d'abord inhumé dans une chapelle bâtie sur la place du marché de Naples, avec une croix sur l'endroit même où il reçut la mort. Elle fut brûlée en 1781 dans un incendie, et d'après le nouveau plan donné à cette place, des magasins remplacent aujourd'hui cette chapelle. Mais le corps de l'infortuné prince et celui du jeune duc d'Autriche avaient été transférés par les soins de Marguerite d'Autriche dans l'église de Sainte-Marie-del-Carmine, dont la façade donne en plein sur la place du Marché, et attenante au monastère du même nom fondé par la malheureuse mère. Derrière le maître-autel, se trouve une pierre tumulaire dont on ne peut lire l'inscription qu'à la lueur d'un flambeau. Elle est touchante par sa simplicité :

« *Qui Giaciono-Conradine di Stuffen, figlio del imperatrice Mar-* » *garita e di Corrado, re di Napoli, ultimo de duchi d'ell imperiale* » *casa de Suevia.*

» *E Frederico d'Asburgh, ultimo de duchi d'Austria. An-* » *no* 1269. »

Sur la place même du Marché, dans la sacristie de la petite église Sainte-Croix-del-Mercato, on montre le bloc de pierre sur lequel a posé, dit-on, la tête de Conradin et celle de son fidèle ami, ainsi qu'une petite colonne de porphyre qui fut érigée primitivement au lieu même du supplice. On y voit en caractères lombards une inscription qui renferme, assure-t-on, cet affreux quolibet.

« Asturis unguales pullum rapiens aquilinium,
» Hic deplumavit acephalumque dedit. »

(Le lion était autrefois dans les armes de France ; et *Asturis* signifie le sire d'Astura, qui livra Conradin.)

Marguerite (ou plutôt Élisabeth) a sa statue placée à Naples, dans le cloître du couvent des Carmes, qu'elle dota de l'argent apporté pour racheter la vie à son fils. On la croit de cette époque.

Notes manuscrites envoyées de Naples par le comte Charles du Coëtlosquet. Voyage en Italie, par M. le baron de Mengin-Mondragon, III, p. 40. Lettere pittoresche perrugini d'Annibal Marcelli, p. 24. Hist. de l'art par les monuments, fol. 61, etc.

*Page* 357, *ligne* 4. « du tocsin sanglant des vêpres » siciliennes »

Jean, seigneur de l'île de Procita, dépouillé de ses biens et des charges que lui avait données Manfred, se déguisa en cordelier, parcourut la Sicile, fut traiter avec Michel Paléologue à Constantinople, ennemi du comte d'Anjou, en obtint de l'argent, revint à Rome, et fut en Sicile attendre le succès de sa vengeance, qui devait éclater le 30 mars 1282.

*Page* 362, *ligne* 31. « appelée pragmatique sanc- » tion »

Suivant l'abbé de Fleury, on a appelé cette ordonnance du mot *pragmaticum*, qui dans le droit signifie une loi ou un édit de l'empereur, et du mot *sanctio*, qui désigne cette partie de la loi qui défend de faire quelque chose sous certaines peines (en Espagne, le mot *pragmatica* signifie sentence. Selon Velly, il vient de *pragma* (prononcé, édit). Cette expression était en usage longtemps avant saint Louis. Les augures romains, au temps de saint Augustin, faisaient publier des *rescrits pragmatiques*. Nos souverains de la première et de la seconde race s'en servaient également (voyez Ducange, au mot Pragma).

Quelques auteurs ont nié l'existence de cette célèbre ordonnance, qui se trouvait cependant dans les registres du parlement. En se rapportant à l'époque où elle fut promulguée, on n'en

peut tirer aucune conséquence fâcheuse pour le catholicisme. Il n'est que trop vrai qu'au XIII$^e$ siècle les papes étaient devenus les arbitres des rois par l'influence que leur donnaient les croisades, dont ils avaient la suprême direction ; et saint Louis voulait en empêcher l'abus pendant son absence.

Parmi les précieux documents dont Geoffroy de Beaulieu dit avoir eu une copie, tirée sur l'original de la main même de saint Louis (Bolland, v. Aug., p. 615), il y en a un, ajoute-t-il, conçu en ces termes : « Soyez dévoué et obéissant à notre mère l'Église » romaine, et au souverain pontife comme au père spirituel ». On le lit pareillement dans Nangis, et le moine de Saint-Denis en fait également mention. Telle était en effet la doctrine du saint monarque.

Baudoin de Honesta, dans un livre intitulé « Mauvaise foi de » l'abbé de Fleury », rapporte les mêmes paroles, qu'il assure avoir extraites des registres de la chambre des comptes. Elles se trouvent enfin dans tous les anciens manuscrits de la vie de saint Louis, recueillis et consultés par Surius. On ne lira pas sans intérêt « l'exposé de l'ambassadeur envoyé par saint Louis » à Innocent IV, vers 1247 » (discours publié par l'anglais Édouard Browne, dans l'appendice qu'il met à l'ouvrage d'Orthuine Gratio, intitulé : « *Fasciculus rerum exped. et fugiend.* » Londres, 1690, tom. II, p. 238.)

Browne assure que cet écrit lui avait été communiqué par Thomas Gales, qui l'avait tiré des Add. manusc. de Mathieu Paris, et qui se trouvaient dans la célèbre bibliothèque de Jean Coton. (Mém. hist. concernant les deux pragmatiques sanctions, Paris, 1818, page 25.)

Voici le discours de l'ambassadeur (saint Louis se plaignait hautement des abus qui ne furent pas réformés, ce qui décida ce prince à la pragmatique) :

« Les églises sont lésées à l'égard des collations des bénéfices » et de beaucoup de prébendes ; car vous les avez données dans » toutes les églises, même dans celles dont le patronage parti- » culier et le droit de collation appartient certainement à mon-

» seigneur le roi. Par exemple celle de Saint-Martin de Tours, » et autres de même nature; et vous l'avez fait non-seulement à » l'égard des prébendes vacantes, mais pour celles qui ne le sont » pas, ainsi que pour les *pensionnats*, ce qui a étonné tout le » monde: car jusqu'ici on n'avait rien vu de pareil; et vraiment » cela paraît très-opposé à la raison et au droit. La liberté de » l'Église avait été fort grande jusqu'à notre temps, car Jésus-» Christ l'avait voulu ainsi; et les prêtres ont été libres, non-» seulement depuis le Nouveau-Testament, mais même avant » lui.

» Jamais, continue l'ambassadeur, on n'avait ouï dire: don-» nez-moi tant d'argent, car si vous ne le faites je vous excom-» munierai! Qu'elle est bizarre, cette sentence! Jamais, par » exemple, on n'avait ouï dire que l'Église romaine eût exigé » de celle de France des contributions pécuniaires ou en den-» rées pour subvenir aux besoins de Rome, de quelque nature » qu'ils fussent. Car, d'après le droit canon, l'Église ne doit » rien de ses revenus, si ce n'est au roi, de qui elle a reçu ces » biens, et à qui elle est soumise pour ce qui regarde l'adminis-» tration temporelle, et qui les lui conserve en vertu du droit » humain et par un effet de sa protection. A présent, les biens » de l'Église sont inscrits pour l'impôt, et tous les membres du » clergé sont enrôlés. Cette manière d'exiger de l'argent d'un » royaume est toute nouvelle; si le roi la tolérait, elle s'enraci-» nerait jusqu'à passer pour une coutume, et comme elle serait » très-nuisible au royaume, sa majesté ne veut pas qu'elle soit » plus longtemps permise dans son royaume, car elle serait un » esclavage insupportable.

» Le roi, ajoute encore l'ambassadeur, s'est croisé pour aller » à la Terre-Sainte, et en conséquence, il veut (et comme il doit » le vouloir) que les églises lui fournissent comme à leur patron » des subsides considérables pour ce long voyage.....

» Monseigneur le roi a soumis l'affaire à son conseil, et d'après » la délibération de celui-ci, il m'a envoyé pour vous parler fran-» chement de ce qui se passe et des abus auxquels il faut remé-

» dier. Si c'est en vertu de la plénitude de votre puissance que
» vous faites ceci et beaucoup d'autres choses, il est juste que
» cette plénitude soit restreinte par l'autorité de la raison et
» limitée par la prudence. On observe aussi qu'à cause de ce qui
» vient de se passer, le culte divin s'est affaibli. Le roi craint
» que cet état ne s'aggrave chaque jour, et il ne veut pas que ce
» malheur arrive.

» La première inscription de cette nature (impôts sur les
» biens du clergé) a été faite par l'évêque de Préneste, d'heu-
» reuse mémoire, qui, étant venu en France avec le légat apos-
» tolique, reçut de toutes les églises du royaume certaines
» sommes sous le titre de procurations. Il ordonnait secrète-
» ment à tous les évêques, abbés, prieurs, etc., de se présenter
» devant lui en particulier, et leur disait sans témoins : — Je
» vous commande, en vertu de la sainte obéissance et sous peine
» de la suspension des ordres sacrés, de garder secret rigoureux
» sur ce que je vais vous dire, de manière que ne communiquiez
» rien verbalement ne par écrit, par aucun signe ou action ; car
» si y manquiez seriez excommunié par le fait. Alors il ajoutait :
» Nous vous ordonnons payer cette somme à notre saint père
» le pape, pour tel objet, dans tel endroit et tel jour, sous peine
» d'encourir l'excommunication *ipso facto*.

» Lé roi l'ayant su, manda le légat, lui reprocha sa conduite
» et lui fit entendre qu'il ne permettrait jamais semblables ma-
» nœuvres, et voulait au contraire la révocation de toutes les
» sentences d'excommunication. Le légat obéit ; cependant on
» découvrit depuis qu'il avait de nouveau exigé des églises de
» grandes tailles, et qu'il a emporté des sommes presque im-
» menses du royaume.

» Lorsque vous arrivâtes en France (Lyon 1244), plusieurs
» archevêques et évêques, et presque tous les abbés du royaume,
» vous remirent très-volontiers des sommes considérables, et
» cela fut trouvé très-bon. Toutefois, vous envoyâtes l'arche-
» vêque La Roma, qui exigea de toutes les églises de grosses
» sommes. Monseigneur le roi ne le voulut pas permettre, et

» envoya des ambassadeurs qui obtinrent de vous la révocation » de tout ce qui avait été fait par votre légat.

» De même, vous avez demandé tout récemment un autre » fort subside, et envoyé, pour le recevoir, des frères mineurs » qui parcourent la France, imposant sur les églises des tailles » insupportables, et les exigeant d'une manière si dure, qu'ils » prétendent faire publiquement ce que l'évêque de Préneste » n'osait faire qu'en secret. Mais, vive Dieu! il serait honteux » pour monseigneur le roi de permettre à moines ce que ne » permit à l'évêque de Préneste, quoique ce fût un légat de » grande autorité. Quelques-uns de ces moines (en particulier » Pierre de Morciel) ont tenu dans les églises de Bourgogne » cette audacieuse conduite, et d'autres ont ordonné à l'évêque » et aux chanoïnes de se réunir dans la cathédrale, et leur ont » dit ce que l'évêque avait cru devoir communiquer en secret. » Ils ont agi de la sorte à Mâcon, à Langres, à Autun, etc. » Ailleurs, ces moines ont exigé le cinquième des revenus, et » ordonné aux évêques d'imposer toutes leurs églises parois- » siales comme les autres pour une somme considérable, dont » la levée devait être faite sous peine d'excommunication. »

Mém. historiques, p. 5, 6, 9, 22, 23. M. le vicomte Arthur Beugnot, Essai sur les inst. de saint Louis, 422. Hist. ecclés., XVIII. Hist. des papes, III, 247.

### *Page* 367, *ligne* 14. « Cette pensée et son testament »

« Le nombre de legs pieux que contient le testament de saint » Louis est si prodigieux, dit A. Duchesne (V, p. 438), que » l'historien de l'université de Paris ne balance pas à dire qu'il » ne voudrait pas d'autres marques de la sainteté de ce prince. »

« Lenain de Tillemont (manuscrit, tome Ier, 761) dit que saint » Louis aurait eu lieu de se plaindre de Marguerite s'il savait » les serments qu'elle avait fait faire vers ce temps à Philippe III, » son fils aîné, qui marquent au moins une grande ambition. »

Jean de Nesle, qui, en 1270, fut substitué à Mathieu de Vendôme comme régent de France, avait épousé, en 1260, Jeanne, comtesse de Ponthieu, veuve du roi de Castille et de Léon. Il mourut en 1280. Jean, son fils, appelé de Ponthieu, fut aussi nommé comte d'Aumale. Il fit bâtir le château de ce nom. (Armes : « de gueules, à trois bars adossés d'or, semés » de trèfles de même, à la bordure d'argent. »)

Hist. des comtes de Ponthieu, p. 75.

*Page* 371, *ligne* 24. « le sire de Joinville, l'âme » navrée »

« Du chemin qu'il prinst pour aller à Tunes, je n'en escrip- » ray riens, pource que je n'y fu pas, et ne veulx mectre ne » escripre en ce livre aulcune chose de quoy je ne sois certain... » encore escripray-je quelque chose en l'onneur du bon roy » sainct Loys. C'est à sçavoir que moy, estant dans ma cha- » pelle à Joinville, il me fust advis à certain jour qu'il estoist » devant moy tout joieux... et pareillement estois bien à mon » aise de le veoir en mon chastel... et luy disois : — Sire, quant » vous partirez d'icy, je vous meneray logier en une mienne » maison que j'ay à Chevillon. Et il m'estoist advis qu'il m'a- » voist respondu en riant : — Sire de Joinville, foy que je doibs » à vous, je ne partiray pas si toust d'icy, pour ce que je y » suis. — Quant je m'esveillay, je pensay en moy que c'estoist » le plaisir de Dieu et de luy que je le hébergeast en ma cha- » pelle. Ce que je fis incontinent après ; car j'ay faict cinq autels » en l'onneur de Dieu et de luy : et là, y ay estably une messe » perpétuelle pour chascun jour, bien fondée, en l'onneur de » Dieu et de monseigneur sainct Loys. Et ces choses ay-je ra- » mentues à monseigneur Loys, son fils (Louis X, le Hutin, » son petit-fils), afin que, en faisant le gré de Dieu et de mon- » seigneur sainct Loys, je pense aveoir quelque partie des » reliques du vray corps monseigneur sainct Loys, pour tenir

» en ma chapelle à Joinville, afin que ceulx qui verront son » autel, puissent avoir à icelny sainct plus grant dévocion. »

Pag. 408, édit. de M. Petitot.

Le sire de Joinville finit ainsi son œuvre en parlant de la canonisation de son saint maître. — « Dont grant joie fust et doibt » estre à tout le royaulme de France, et moult grant onneur à » tout son lignaige; voire ceulx qui le vouldront ensuivre.... » Aussi, grant deshonneur sera à ceulx de son lignaige qui ne » le vouldront ensuivre, et seront monstrez ô le doy (au doigt), » en disant que à tart (jamais) le bon saint homme ne eust faict » ceste maulviéseté ou telle vilainie! »

*Page* 372, *ligne* 12. « n'étant point appareillés au » port d'Aigues-Mortes. »

Aux détails déjà donnés sur cette dernière ville, nous ajouterons « qu'à peine monté sur le trône, Philippe-le-Hardi fit » élever autour d'Aigues-Mortes les remparts dont saint Louis » avait formé le projet, et qui lui avaient valu les éloges de » Clément IV. Ce pontife lui écrivit plusieurs fois au sujet du » comté de Melgueil; et dans une lettre du 21 septembre 1266, » il le louait d'avoir fait construire à Aigues-Mortes, le seul » port du royaume sur la Méditerranée, propre aux embarquements pour le passage de la Terre-Sainte. — Ces remparts, » construits sur le plan de ceux de Damiette, subsistent encore » aujourd'hui dans toute leur intégrité, et méritent d'être conservés, sinon comme objet de défense, du moins, comme » monument historique. Non-seulement ils présentent une image » assez exacte de la ville égyptienne et peuvent en même temps » donner une idée des vieilles murailles de Jérusalem, mais de » plus, ils sont en France le modèle le plus intact des fortifications du moyen âge. Leur figure est un parallélogramme » rectangle, long de deux cent quatre-vingts toises sur cent » soixante-dix de large, bâtis en larges pierres de taille en

» bossange. Ils s'élèvent à la hauteur d'environ trente-quatre » pieds, percés de meurtrières, garnis de machicoulis, couronnés » de créneaux. Ils sont flanqués de dix-huit tours, dont les » unes sont quarrées et servent seulement de passage, et dont » les aultres, doubles et cylindriques, renferment des chambres » propres à recevoir des combattants. Au-dessous de celles à » l'orient, de grandes portes en ogive donnent l'entrée à la » ville, et l'on y a pratiqué des coulisses intérieures pour les » fermer au besoin. Pour compléter ce système antique de dé- » fense, on avait creusé au pied des remparts un large fossé, » qui depuis bien des années n'était redoutable qu'aux habi- » tants, par les vapeurs délétères qui s'en exhalaient. Il est » actuellement comblé et remplacé, sous le mur méridional, » par un terrassement qui recule l'étang de la ville, et sert de » promenade pendant l'hiver.

» Vers l'angle émoussé des remparts, dans la partie infé- » rieure, est assis le château, vaste bâtiment militaire; et à » l'extérieur, s'élève autour du mur circulaire la tour de Cons- » tance, dont l'origine du nom est inconnue, et qu'on a attri- » buée mal à propos au siècle de l'empereur de ce nom. Elle » est haute de quatre-vingt-neuf pieds, elle en a soixante-six » de diamètre et dix-huit d'épaisseur. Au-dessus de la plate- » forme, entourée de créneaux, s'élève une tourelle de trente- » quatre pieds de hauteur, soutenant le phare qui la couronne, » et qui se trouve ainsi à cent vingt-trois pieds du sol.

» Une autre tour, dite la « Carbonière », située à mi-chemin » de la chaussée qui conduit à Psalmodi, défendait l'approche » de la ville. Elle est de la même époque et du même style. » On l'a aussi appelée tour des Bourguignons, depuis le mas- » sacre des soldats de ce duché. On sait que Charles-Quint et » François Ier eurent une célèbre entrevue à Aigues-Mortes, » en présence de la reine de France Élonore d'Autriche. »

M. Emm. di Piétro, Notice sur la ville d'Aigues-Mortes, 37, 52. Dom Vaissette, Hist. du Languedoc.

*Page* 372, *ligne* 17. « dans la ville de Saint-Gilles. »

On lit dans la bulle de sécularisation de l'abbaye de Saint-Gilles, rendue en 1538 : « *A tempore cujus initii memoria ho-* » *minum non existit, in dicto oppido sancti Ægidii monasterium,* » *pro uno abbate et aliquibus monachis, fondatum ac sumptuosis* » *ædificiis, constructum existet.* »

Ce lieu, destiné aux sépultures, existe encore ; mais aucune inscription n'est parvenue jusqu'à nous avec une date certaine. On y remarque plusieurs tombeaux qui ont tous été violés pendant les guerres de religion. Une seule épitaphe visible, dans la partie au nord, ne porte que ces mots : « *Hic jacet Bernar-* » *dus acolytus. Obiit*.... »

Une tradition populaire porte que, lors du deuxième passage de saint Louis, une partie de ses chefs furent logés dans l'ancien prieuré, et que plusieurs appartements de ce vaste bâtiment furent destinés à recevoir les malades de l'armée des croisés.

L'ancien grand prieuré, qui compta plusieurs grands maîtres de Rhodes et de Malte parmi ses chefs, a été entièrement détruit à la révolution de 1790.

*Page* 386, *ligne* 24. « se donnaient toujours rendez- »vous à Messine. »

« Le roi de France Philippe-Auguste (dit Gauthier de Veni- » sauf, chroniqueur contemporain qui accompagnait le roi d'An- » gleterre) y précéda Richard. Quand on sut qu'il était arrivé » au port, les habitants de la ville de tout rang accoururent » pour voir ce prince à qui tant d'autres princes obéissaient. » Mais Philippe-Auguste, n'ayant avec lui que le vaisseau qui » le portait, sembla fuir la vue des hommes. Il se rendit secrè- » tement dans le château, et tous ceux qui étaient venus sur la » rive, trompés dans leur attente, jugèrent qu'un roi qui évi- » tait d'être vu n'était pas capable de grand'chose.

» Lorsqu'on sut que le roi Richard approchait, les peuples

» se précipitèrent de nouveau sur le rivage pour le voir. Les » étendards et les panaches flottaient au gré des vents; les » proues des vaisseaux étaient peintes de diverses couleurs; » les boucliers des chevaliers réfléchissaient les rayons du soleil; » les flots blanchissaient sous les coups redoublés des rames. » A cet aspect, la multitude tressaillit d'impatience et de joie. » Tout à coup, apparut à la foule surprise le roi d'Angleterre, » sur une galère richement ornée. On le distinguait de tous les » autres à la magnificence de ses vêtements, et le peuple, » frappé de son air majestueux, le jugeait digne de commander » aux autres, le jugeant plus grand que sa renommée. »

*Page* 387, *ligne* 3. « car le plan de l'expédition ne » se trouvait point suffisamment arrêté. »

Les historiens arabes, dont les récits sont toujours à leur avantage, disent que le bruit de l'armement de saint Louis étant parvenu au roi de Tunis, celui-ci lui envoya une ambassade pour avoir la paix, moyennant 80,000 pièces d'or; que Louis reçut la somme, et n'en porta pas moins la guerre en Afrique.

Le même auteur, Makriri, ajoute que le roi de France avait l'esprit fin et artificieux. Aboul-Moassen lui rend plus de justice. « Il était, dit-il, d'une très-belle figure; il avait de l'es» prit, de la fermeté et de la religion. Ses belles qualités lui » attiraient la vénération des chrétiens, qui avaient en lui une » entière confiance. »

*Page* 389, *ligne* 6. « se ralliaient en vue de Tunis. »

« Je découvris, dit M. de Châteaubriand (Itinéraire), des » forêts de vaisseaux, des aqueducs, des villages maures, des » ermitages mahométans, des minarets et les maisons blanches » de Tunis. Des milliers de sansonnets, réunis en bataillons et » ressemblant à des nuages, volaient au-dessus de ma tête. En» vironné des plus grands et des plus touchants souvenirs, je

» pensais à Didon, à Sophonisbe, à la noble épouse d'Asdru-
» bal. Je contemplais ces vastes plaines où sont ensevelies les
» légions d'Annibal, de Scipion, de César. Mes yeux voulaient
» reconnaître l'emplacement d'Utique. Hélas! les débris du
» palais de Tibère existent encore à Caprée, et l'on cherche
» en vain, à Utique, la place de la maison de Caton! Enfin,
» les terribles vandales, les légers Maures, passaient tour à tour
» devant ma mémoire, qui m'offrait, pour dernier tableau,
» saint Louis expirant sur les rives de Carthage.

» On voit encore au bord de la mer une large tour demi-circu-
» laire, qui paraît avoir été construite dans le XV<sup>e</sup> ou XVI<sup>e</sup> siècle.
» Mais autour de ce fort, on remarque des murs très-épais, d'une
» construction plus antérieure, et, dans certains endroits, très-
» élevés, à cause de la pente du terrain. Le temps ne les a pas
» détruits, mais ils sont altérés dans le revêtement par la chute
» des pierres qui recouvraient la surface extérieure. Ils servent
» de clôture à un grand espace qui forme un carré long, et semble
» avoir été un camp retranché. »

La tradition du pays porte que ce lieu fut celui où saint Louis établit son camp; et tout, jusqu'au nom de la tour moderne, aussi appelée, par les Turcs eux-mêmes, « tour de » Saint-Louis », donne toute vraisemblance à cette opinion. La plate-forme cernée par les murs ne pouvait contenir l'armée entière, n'ayant guère qu'une superficie de treize à quatorze mille toises, mais la garde royale, les équipages et les magasins. Elle est aujourd'hui couverte d'arbres sauvages, parmi lesquels on aperçoit çà et là quelques bouquets d'aloës ou de raquettes. Le terrain environnant ne présente qu'un sol sans végétation, brûlé, schisteux, comme celui de Rome. Mais vers l'ouest, où de pauvres Arabes se sont logés sous des voûtes humides et fangeuses qu'ils partagent avec leurs bestiaux, on rencontre quelques petits jardins, enclos de haies d'aloës épineux, et l'on peut s'y procurer quelques légumes frais. »

On a aussi appelé « Garbum et Cartacarne » le lieu où campa et mourut saint Louis.

Journal de M. le vicomte J.-B. de Villeneuve-Bargemont, capitaine de vaisseau en retraite. Voyez aussi sur Carthage et Tunis, les manuscrits de Gaignières, n° 280. Moréri, x, 574. Velly, Hist. de France, III, 551. Hist. des croisades, par M. Michaud, IV, 398. Philippe Mouskes, Hist. des empereurs de Constantinople, etc.

*Page* 410, *ligne* 8. « Louis ayant fait approcher de » son chevet Philippe de France. »

Il paraît vraisemblable que saint Louis n'aura pu prononcer en mourant, à son fils, que quelques paroles d'adieu et d'exhortations paternelles, et l'aura engagé à lire les « Enseignements » qu'il lui donnait, ou avait laissés écrits en ses archives. On les trouve ainsi en vers dans un manuscrit sur vélin de la bibliothèque royale, n° 329, 7418 :

« Ayme ton Dieu de franc et bon vouloir,
» Sans qui nul n'a ni salut ni valoir;
» Garde-toi bien de faire ne penser
» Crime, pourquoi le puisses offense...
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Sois toujours charitable et piteulx
» Vers ceulx qui sont doulents et souffreteulx...
» Garde-toi bien d'approucher près de toi,
» Hommes perdus, desloyaulx et sans foy;
» En toute chose, ayme les bons et prise,
» Et les maulvais jamais ne favorise.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Fais donc clore ta porte aux destracteurs
» Et n'escoute volontiers gens menteurs.
. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .
» Aux chrestiens égal et bon seras,
» Roide justice et droicte leur feras,
» Sans d'une part ou d'autre décliner. »

« En ce passage, dit monseigneur sainct Loys à son fils les

» paroles qui s'ensuivent : — Mon fils, certaynement j'ai entendu des anciens que le très-bon roy Philippe, dont nostre royale lignée est descendue, avoit de son vivant diligemment observé ceste manière de faire, c'est à sçavoir : que quand aulcun de ses conseillers luy fesoient rapport de quelques gens d'église qui usurpoient les droicts royaulx, jurisdictions et seigneuries, il leur respondoit en ceste forme : — Je crois bien que les paroles que vous me dites sont véritables ; mais quand je remets en mémoire les grâces et biens que de Dieu j'ai reçus, j'aime plus chier que aulcune chose de mes biens diminue, que troubler l'Église de Dieu et prendre question et noise à l'encontre des siens serviteurs et ministres, au moyen de quoy s'en pourroit ensuivre, engendrer et sortir quelque scandale et chose de maulvais exemple. Et en ceste cause, mon fils, ayme et chéris le plus possible les serviteurs dé Dieu, et tâche, sur toute chose, à tousiours nourrir et maintenir avecques eulx, toi et ton peuple, en paix, accord et tranquillité. »

« Ne donne point éveschés n'abbayes
» Es personnes qui sont de Dieu hayes ;
» Mais par conseil de prud'hommes et saiges,
» Gens bien vivant et tous bons personnaiges...
» Tes ministres feras et conseillers,
» Gens de vertus, docteurs et chevaliers....
» Sur ta despense auras l'œuil; sollicite
» Qu'elle ne soit trop grande ou trop petite. »

« Les commandements dessus escripts, Gérard de Montaigu, notaire et secrétaire royal, dit et affirme avoir trouvés ez coffres et archifs du bon sainct roy Loys, et iceulx avoir baillés entre les mains de Phelippe, son successeur et roy de France après luy.

» Ce sont les bons enseignements que ly roy sainct Loys escript de sa main en Carthage, à M^gr. Phelippe son fils, au mois d'aoust.

» L'original de ces enseignements, lequel estoit escript d'une » grosse lettre qui n'estoit mie trop bonne, fust treuvé par moy, » Gérard de Montagu, secrétaire du roy, au trésor de ses pri- » viléges, chartes et registres dont j'estois garde ; et le baillay » au roy, en sa tour du boys de Vincennes, l'an 1374 ; et le » bailla lors à la garde de M$^{gr}$ le duc de Bourbon, frère de la royne, » lesquels estoient descendus de roy sainct Loys dessus dict. » Et me commanda le roy que je escrivisse autant pour garder » en sondict trésor ; et aussi bailla lors le roy audict duc de » Bourbon, des enseignements qui s'ensuivent (à Isabelle), » lesquels aussi furent treuvés au trésor dessus dict. »

Il existait plusieurs versions et manuscrits de ces enseignements.

On trouve sur le manuscrit de Sainte-Geneviève — « comment » li roy endoctrina Phelippe son fils » (antérieur au 19 août 1297, in-4° n°. 23, BB) cette note postérieure : — « Marguerite de » Bourgogne, née en 1268, mourut dans son comté de Tonnère » en 1308, veuve de Charles I$^{er}$, roi de Jérusalem, et de Cecile. » On croit donc ce manuscrit de 1295 à 1296.

» 1° Et en amor Dieu ; 2° garde-toi de faire péchié; 3° encores » que feras péchié, si te vient aulcune adversité ou aulcun » torment, reçois-les en bonne patience et en rens grâces à » Notre Seigneur, et dois penser que tu l'as desservi ; et se Dieu » te donne habondance de biens, si le mercie humblement. » Le service de saincte Esglise escoute dévotement. Chier filz, » aies le cuer piteulx et doulx aux povres gens, et les conforte et » et leur ayde. Faiz les bonnes coustumes garder de ton » réaume, et les maulvaises abaisse. Ne convoite pas seur ton » peuple soultes ne tailles, se ce n'est pour trop grand besoin. » Se tu as aulcune pensée pesant au cuer, di-la à ton confes- » sor ou à aulcun prud'homme qui saiche garder ton secret; si » porras porter plus légièrement la pensée de ton cuer. Garde » que cilz de ton hostel soient prud'hommes et loiaus, et te » souviègne de l'escripture que dict : *Elige viros timentes Deum,* » *in quibus sit justitia et qui oderint avaritiam*. C'est-à-dire :

» ayme gens qui redoubtent Dieu, et qui font droitce justice et » qui hayent convoitise; et tu profiteras et gouverneras bien » ton réaume. Ne souffre que vilainie soit dict devant toi, de » Dieu. En justice tenir, sois raide et sois doux envers ton » peuple et envers ta gent, sans torner çà ne là. Se aulcun a » entrepris querelle contre toi pour aulcune injure ou aulcun » tort qu'il li soit avis que tu li fasse, allègue contre toi, tant » que la vérité soit sue, et commande à tes juges que tu ne » sois de riens soutenus plus que ung aultre. Si tu tiens riens » de l'aultrui, rends le tentost, sans point de demeure; à ce » doibs-tu mettre l'entente comment tes gens et ton peuple » puissent vivre en paiz et en droicture, mesmement les bonnes » villes et les bonnes citez de ton réaume, et les gardes en » l'estat et en la franchise où tes devanciers les ont gardez: » quar par la force de tes bonnes cités et de tes bonnes villes, » doubteront li puissant homme à mesprendre envers toi. Il me » soubvient bien de Paris et des bonnes villes de mon réaume » qui me aydèrent contre les barons quand je fu nouvellement » couronné.

» Ayme et honore saincte esglise; donne à bonnes personnes » qui sont de bonne vie et necte, et si les donnes par le conseil » de bonnes gens. Garde toi de mouvoir guerre contre nul » homme chrestien, s'il ne t'a fortement méfaict, et s'il requiert » mercy, tu li doiz pardonner et prendre amende si souffisant » que Dieu t'en sache gré. Sois, biaulx doux filz, diligent d'a- » voir bons baillifs, et enquiers souvent de leurs faiz et com- » ment il se contiennent en leurs offices. De ceulx de ton hostel, » enquiers plus souvent que nul autre, s'ilz sont trop convoi- » teux ou trop *bobenniers*; car, selon nature, les membres sont » volontiers de la nature du chief; c'est à sçavoir : quand li » aires est saiges et bien ordonnez, tous cilz de son hostel » prennent exemple et en valent mieulx. Travaille-toi, biaulx » faiz, que vilains saceremens soient ostez de la terre, et prin- » cipalement, tien en grand ville, juifs et toutes manières » de gens qui sont contre la foi. Prendz garde que les des-

» penz de ton hostel soient resonnables et amesurez. En la » fin, très-douz faiz, et te prie que tu faces decorre mame » (mon âme) en messes et oraisons. Je te doingt toutes les » bénéicions que bon père peuct donner à son faiz, et la bénéi- » cion Notre-Seigneur te soit en ayde et te doict grâce de faire » sa volonté. »

Dans le manuscrit de Baluze, n° 9448, l'on trouve :

— « Chi-après sont escripts les enseignements ke li bons » roys sainct Loys, escripts de sa main à Carthage à M[gr] Phelipon » son filz. Chi sont escripts les enseignements ke li bons roys » sainct Loys escripts de sa main à Carthage, à M[e] Ysabel sa » fille, qui fu royne de Navarre. A sa chière et amye fille Ysabel, » royne de Navarre, salut et amytié de père.

— » Chière fille, pour ce que je cuide que vous entendrez » plus volentiers de moy que d'ung aultre, pour l'amour que » vous avez à moy j'ay pensé que je vous fasse aulcuns ensei- » gnemens de ma main. Nostre sire Dieu vous fasse si bonne de » toute chose, comme je désire, et plus assez que je ne désire. » Amen.

— » Ci sont les enseignemens que Loys (cacenaures ou caie- » naires, ci-devant), roys de France, envoya à Agnez, sa » troisième fille, duchesse de Bourgogne : — « Se tu es bien » amie du monde et désires les honneurs et les richesses jusqu'au » jour dernier, sache que tu as perdu tout ton temps; que ce » ne ce peult longuement durer. — Saint Louis ne veut pas » qu'elle aie trop grand sourcroit de reubes (robes) ne de joiaus. » Ains me semble miex que vous ne metiez mie trop grant » temps ne trop grande estude à vous parer. »

Il existe une lettre de l'évêque de Tunis à Thibaut, roi de Navarre, d'après laquelle il semblerait que ce prince n'aurait pas été présent à la mort de son saint beau-père. — « Sire, j'ai » reçu vostre lettre, en laquelle vous me priez que je vous fasse » à sçavoir l'estat de la fin de mon chier seigneur Loys, jadis » roy de France. Sire, du commencement et du milieu, vous » sçavez plus que nous ne fesons. Mais de la fin, nous pourrons

» tesmoigner que en toute nostre vie, nous nous ne veismes ne
» ne sçûmes si saincte ne si dévote en homme de siècle ou de
» religion; et aussi avons-nous oy le tesmoigner à tous ceulx
» qui la virent. »

(Duchesne, v, p. 2218. M. Michaud, Histoire des croisades, vi, 293, 636. Recueil in-8° des enseignements de saint Louis, par l'abbé de Villiers. Thomas de Champré. Observation de Mesnard sur l'hist. de Joinville. M. le comte Horace de vieil Castel. Études morales et relig. sur le 13[e] et le 14[e] siècle. Extrait d'un ouvrage inédit sur l'histoire des prières en France. Recherches sur le testament politique et moral adressé par saint Louis à son fils. Hist. litt. de la France, xxi, p. 166.)

*Page* 417, *ligne* 14. « Ouverte sans doute pour le
» recevoir. »

— « Que le récit de la mort de ce prince termine cet Itinéraire,
» dit l'illustre auteur de l'Itinéraire à Jérusalem; heureux de
» rentrer pour ainsi dire dans ma patrie par un antique monu-
» ment de ses vertus, et de finir au tombeau du roi de sainte
» mémoire, ce long pèlerinage aux tombeaux des grands hom-
» mes.

— » On n'a vu qu'une fois et l'on ne verra jamais un pareil
» spectacle. La flotte du roi de Sicile se montrait à l'horizon; la
» campagne et les collines étaient couvertes de l'armée des
» Maures; au milieu du camp de Carthage, le camp des chré-
» tiens offrait l'image de la plus affreuse douleur. Aucun bruit
» ne s'y fesait entendre; les soldats moribonds sortaient de leurs
» hôpitaux et se traînaient à travers des ruines, pour s'approcher
» de leur roi. Louis était entouré de sa famille en larmes, des
» princes consternés, des princesses défaillantes. Les députés de
» l'empereur de Constantinople se trouvaient présents à cette
» scène. Ils purent raconter à la Grèce la merveille d'un trépas
» que Socrate aurait admiré. Du lit de cendres où Louis rendait

» le dernier soupir, on découvrait le rivage d'Utique. Chacun
» pouvait faire la comparaison de la mort du philosophe stoïcien
» et du philosophe chrétien. Plus heureux que Caton, saint Louis
» ne fut point obligé de lire un traité sur l'immortalité de l'âme
» pour se convaincre d'une vie future. Il en trouvait la preuve
» invincible dans la religion, dans ses vertus et ses malheurs.
» Enfin, vers les trois heures de l'après-midi, le roi, jetant un
» grand soupir, prononça distinctement ces paroles : Seigneur,
» j'entrerai dans votre maison, et je vous adorerai dans votre
» saint temple. Et son âme s'envola dans le saint temple
» qu'elle était digne d'habiter.

» On entend alors la trompette des croisés de Sicile. Leur
» flotte arrive, pleine de joie et chargée d'inutiles secours. On
» ne répond point à leur signal. Charles d'Anjou s'étonne, et
» commence à craindre quelque malheur. Il aborde au rivage.
» Il voit des sentinelles, la pique renversée, exprimant encore
» moins leur douleur par ce deuil militaire que par l'abatte-
» ment de leur visage. Il vole à la tente de son frère ; il le
» trouve étendu, mort sur la cendre. Il se jette sur ces reliques
» sacrées, les arrose de ses larmes, baise avec respect les pieds
» du saint, et donne des marques de tendresse et de regret
» qu'on n'aurait point attendues d'une âme si hautaine ».

OEuvres complètes de M. le vicomte de Châteaubriand, tome x, p. 180.

*Page* 418, *ligne* 8. « au lambel de Sicile »

La Branche aux réaux lignage :

« Li rois ot fièvre continue,..
.........................
» Et trespassa,
» Dedans le chastel de Carthage,
.........................
» Li jour et heure proprement

» Que Diex par son commadement
» Ot l'âme sainct Loys ravie,
» Vint sous Carthage, à grant navées,
» Pleines d'enfants, de maintes mères,
» Li roy de Cézile et ses frères,
» Du deuil des François non sachants,
» Arrivent à joye et à chants....
» Mariniers qui de ce se pasment,
» Diex! quel noise en vaisseaulx démènent
» Tabours et trompes et l'eau....
» Mais quant li veoir est connus,
» Est trop, li ost, désapertis,....
» En pleurs est leur déduict vertis,
» Qui d'estre dolents les en erre.
» Li roys Charles descend à terre
» Et monte el palefroy amblant
» De son courroux ne faict semblant,
» Plus que s'il n'y donnast d'eux meismes.
» Contre lui vont barons et princes,
» En soupirant et à voix quasses,
» Le saluent, les chières basses,
» Et cil, sa raison desleant
» Les rebénist en riant.... »

Le manuscrit en vers de la Sorbonne, n° 25, s'exprime ainsi:

DUDON.

C'en est faict: *Dimisit spiritum*!..

LE ROI DE NAVARRE.

« Mort vilaine! très-aspre et dure!
» Mort oultrageuse oultre mesure!
» ................ Laide hure!
» Mort plaine de pourriture!
» Angoisseuse oultre mesure!.... »

Le manuscrit de Gaignières, n° 282, fol. 80, ajoute :

« Sur lequel *obiit*, si chrétien et si bienheureux, est piteuse » chose de plorer et piteuse chose de s'en esjouir.... Piteuse » chose est, et digne de plorer, le trespassement du bon roy, » pour la perte et désolacion de nostre Esglise, que il aymoit » moult; et il vault mieulx que France se esjouisse que elle » plore; car son trespassement fut si chrestien et sa vie si glo- » rieuse, que certayne espérance est à tous ceulx qui le cognu- » rent, qu'il est trespassé de la cour du réaume temporel, à la » joyeuse cour du réaume célestial, où il est en repos sans fin » et règnera perpétuellement ez sainct paradis.

*Page* 420, *ligne* 1re. « procédèrent à l'embaumement »

« Le lendemain, dit la chronique d'Anjou, feist (Charles) » appareiller le corps de son frère et fist mettre en ung cercueil » de plomb; et les entrailles envoya comme précieuses reliques, » en son royaulme de Cécile, et les fist honorablement ensé- » pulturer à l'abbaye de Mont-Royal, près Palerme, bâtie par » les Normands.

» Après la mort de saint Louis, on fit bouillir son corps » dans de l'eau salée, afin de séparer les os de la chair. Cette » opération n'était pas nouvelle; d'ailleurs elle était comman- » dée par les circonstances, peut-être même par le manque de » matières d'embaumement. Les ossements ainsi dépouillés » furent mis dans une châsse. »

Les anciens ne permettaient pas de partager ainsi les corps en diverses portions, pour gratifier de ces derniers restes différents lieux. La coutume ne s'en établit même en France qu'au XII^e siècle, et on prétend que le premier exemple est celui de Robert d'Arbrissel, fondateur de l'ordre de Fontrevault. En effet, il mourut en 1177, dans un de ses monastères nommé Orsan, et son corps devait être transféré à Fontrevault, ainsi qu'il l'avait demandé; mais les religieuses d'Orsan témoignèrent tant de douleur, dit-on, de perdre deux fois leur père, que pour les consoler on leur laissa son cœur.

Louis VIII est le premier de nos rois pour lequel on ait employé ce mode d'inhumation partielle ; car son cœur et ses entrailles demeurèrent à Montpensier, et son corps fut porté à Saint-Denis. Ce procédé n'avait rien de trop révoltant et n'exigeait que l'ouverture du cadavre; au lieu que l'opération employée à Tunis et à Perpignan, quinze ans après, pour le fils et le petit-fils de Louis VIII, demandait un appareil dont l'idée soulève, par l'apparence de barbarie et de cruauté qu'elle présente. Aussi, les papes ne manquèrent-ils pas de la proscrire. Boniface VIII la défendit sous peine d'excommunication. Cependant, Benoît XI, son successeur, permit à Philippe-le-Bel de l'employer pour les princes et les princesses de la famille royale dont les corps ne pourraient que difficilement être transportés au lieu de leur sépulture. Ce même procédé (la cuisson) eut lieu pour Philippe-le-Hardi, mort à Perpignan, au retour de sa croisade en Arragon. On le fit bouillir dans de l'eau et du vin, après quoi ses chairs et ses entrailles furent inhumées à Narbonne, et ses ossements avec son cœur transportés à Saint-Denis.

Sponde, ann. 1299, n° 6. Hist. litt. de la France, tome x. Mercure de France, août 1778. Chronique d'Anjou, fol. c. Le père Jean-Marie de Vernon, Histoire de saint Louis, page 582, etc.

## *Page* 430, *ligne* 1re. « la célèbre abbaye de Montréal. »

Cette abbaye de Bénédictins est presque un faubourg de Palerme; en suivant le Cassaro, en trois quarts d'heure, on arrive au pied des collines qui dominent Montréal, dont la physionomie orientale n'est pas un des moindres ornements de la vallée.

Bâtie par les Normands au XIIe siècle, sur d'anciennes ruines carthaginoises, grecques, romaines et sarrasines, l'abbaye et la cathédrale furent fondées sous le règne de Guillaume-le-Bon. Cependant le style moresque ou sarrasin frappe particulièrement dans cet édifice, car lorsque les Normands s'emparé-

rent de l'île, ils n'avaient pas d'architectes et ne trouvèrent que des artistes de la race infidèle.

Les cloîtres du monastère sont les chefs-d'œuvre de cette architecture sarrasine-normande. Aussi, le goût de leurs ornements, leur magnificence, leur étendue, ont fait quelquefois surnommer l'abbaye « l'Alhambra de la Sicile ». Les colonnes à torsades sont couvertes de mosaïques et les chapitaux délicieusement sculptés. Des fontaines jaillissent, entre la division des cloitres, dans des bassins de marbre. Le paysage des environs est d'une variété et d'une beauté magique. Les entrailles de saint Louis reposent à côté du tombeau de Guillaume-le-Bon.

Parmi les croisés qui escortèrent les saintes reliques, on cite le champenois Nicolas Bonnaire, mentionné par quittance de Julien de Beaulieu, tabellion général à Rheims, pour un franc fief qu'il tenait de Philippe III, « pour avoir servi soubs sainct » Loys, de ses biens et de sa personne au siége de Tunes ». Il fut chargé d'accompagner les entrailles de son maître à Montréal. A son retour, il se maria et fut s'établir sur les confins de la Bourgogne et de la Lorraine, où il mourut âgé de soixante-dix ans, laissant plusieurs enfants.

Il avait pour armes : — « Écartelé, au premier, d'or, à un » chevron brisé de gueules, au croissant de même, à six be- » sants de sable, à la fasce d'argent et un mont de sinople sur- » monté d'un croissant d'azur. »

Au deuxième, « d'or, à une tour de gueules. »

Au troisième, « d'argent, à un cœur d'azur percé d'une épée » de sable. »

*Page* 420, *ligne* 26. « Porte-joie;

« Quand les nefs furent en haute mer (rapportent les ru- » briques et chroniques du bon roy Philippe), Neptunus, un » des maistres d'enfer, si enflé en plain d'orgueil et de dédain » de ce qu'il n'avait depuis longtemps esmu aulcune tempeste

» et aulcun encombrement en la mer, esmut et hasta tous les
» esprits de la tempeste, et leur commanda qu'ils les fissent
» sur l'heure hurler si fortement qu'ils leur pussent ravir le
» vent.

..... » La porte-joie commença lors à courre la mer, comme
» si ce fust esté une beste enragée qui courust sur les aultres.
» Ainsi courust-elle sur les nefs et leur boutoist de si grandes
» crévasses, qu'elle les faisoist fendre et plonger en la mer.
» Puis, elle courait de nouveau, de côté, de travers, en
» avant, en amont, comme si tous les diables l'eussent con-
» duicte. »

Première série des Mémoires historiques, tome II, p. 170. Édition de MM. Michaud et Poujoulat.

*Page* 425, *ligne* 29. « débarquement du prince » Édouard »

Ce prince portait au tournois de Windsor cette devise, sous un cygne blanc peint sur son écu : — « Ha, ha! le cygne blanc! » de par l'âme de Dieu, je suis ton homme! »

*Page* 426, *ligne* 20. « Toutefois, l'exécution de la » trêve »

L'original du traité avec le roi de Tunis, écrit en arabe, est conservé aux archives royales.

*Page* 427, *ligne* 20. « dans la rade de Trapani. »

Le père Anselme dit que le comte de Poitiers mourut le 21 août 1271, et sa femme, le 15, au château de Carletto ou Cornetto, en Toscane; mais l'époque de leur mort paraît plus rapprochée. Le cœur d'Alphonse fut porté à Maubuisson, et son corps à Saint-Denis.

Le comte et la comtesse d'Artois, revenus de leur malheureuse expédition, demandèrent au pape si leur vœu de se croiser était par là accompli. Une bulle de Grégoire X (du 3 mai 1273), leur répondit que l'expédition de Tunis ne les dégageait point de leur vœu. On sait que leur fils devait causer de grands malheurs à la France, et y ramener les mêmes anglais chassés par Philippe-Auguste.

*Page* 428, *ligne* 50. « Alphonse de Poitiers »

« Ce prince, dit Rutebeuf, ayma Dieu de fin cueur, de son » berceau jusqu'à sa mort : on n'entendait de sa bouche que » biaux mots, biaux enseignements.... Il jurait par : saincte » Garie !... miroir de chevalerie ; donnant sans qu'on lui dé- » mandât... Bon aux bons, sévère aux meschants... Plus bel » hostel, plus bel arroy, ne tinst prince après son frère. »

Mort le 21 août, un vendredi, âgé de cinquante-un ans, à Cornetto. Sa femme fut portée dans l'abbaye de Gerix (ou Jary), en Brie, qu'elle avait fondée.

*Page* 431, *ligne* 18. « et arrivent enfin à Lyon, le 30 » avril 1271. »

L'évêque d'Autun, alors administrateur de l'archevêché de Lyon, avait interdit et excommunié cette ville qui, vers le 23 novembre 1269, s'était mise en révolte. Cette excommunication et l'interdit duraient encore en avril 1271, que le doyen et le chapitre de la métropole présentèrent une requête au seigneur évêque, tendant à ce qu'il lui plut suspendre l'un et l'autre, pour faire honneur au corps du roi saint Louis et autres princes que Philippe III faisait transporter à Paris.

Sur leur requête, l'évêque Gérard rendit une ordonnance par laquelle il suspendait l'interdit dans le cloître et l'église de la métropole, seulement et pour tout le temps que le corps de saint Louis y sera en dépôt. Il mandait en même temps aux

curés et chapelains de la ville, de se rendre à ladite église, pour, avec lui et le chapitre de la cathédrale, recevoir le corps en procession. L'ordonnance est du 30 avril.

Dom Plancher, Hist. de Bourgogne, 1er, f. 325, 326.

## *Page* 434, *ligne* 15. «la cour solitaire de Vincennes»

Poncet de la Grave dit qu'en 1260 saint Louis était venu prendre congé de la reine, à Vincennes, avant de partir pour la Terre-Sainte; mais que ce voyage avait été retardé. C'est une erreur évidente. En 1270, Étienne Templier, évêque de Paris, se rendit à cette résidence royale pour témoigner à Marguerite et à la comtesse de Nevers la part qu'il prenait à leur affliction. La comtesse pria alors le prélat de recevoir à Vincennes l'hommage qu'elle lui devait de la terre de Montzai, près Chelles, qui lui appartenait, et de la dispenser, à cause de sa douleur, d'aller lui rendre en personne ce devoir à l'évêché. Ce que l'évêque n'accorda qu'aux instances de la reine, et il reçut l'hommage à Vincennes, sans tirer à conséquence pour l'avenir, dont fut dressé acte dans lequel furent insérées les raisons susdites.

Le même évêque avait condamné deux cent vingt-deux propositions, qu'on discutait à l'université.

Poncet de la Grave, Tableau des maisons royales, p. 75.

## *Page* 435, *ligne* 30. «par Robert de Saincériaux.»

« Sachiez bien, cil qui cest escript tiendront, que le mois que » li bon roy Loys trespassa, Robert de Saincériaux en fist le » sermon, qui ez tout dis de vérité et de bon rezon ». Il est en stances et en vers alexandrins. En voici un échantillon. (On le trouve dans l'édition de Joinville.)

« .............. Mort trop félonne !
» Mort! d'où siècle autâstes le meilleur chevalier,

» Le plus prud'homme roy et le plus droicturier
» Qui oncques fust sacré !... Moult fust bien entachiez,
» Plain de toutes bontés, n'ot guère de peschiez,...
» Prud'homme estoist et large, et plain de grant onor,
» Moult ot en luy proësse, bonne amor et doucor...
» Tout le siècle l'aimoist et tenoist à seignor.
» De son trespassement furent gens en dolor. »

Frère Jean Raulin, professeur de théologie, fit aussi à Paris, un discours en l'honneur de saint Louis, le jour de sa canonisation.

### *Page* 437, *ligne* 2. « le couvent des Cordelières »

« Marguerite fust s'enfermer dans le chasteau de sainct Loys » et dans le couvent des Cordelières, où estoist sa chapelle, et » où il se donnoist la discipline ». Elle y vécut saintement. En 1284, elle donna cette maison aux cordelières, à la charge que Blanche, sa fille (veuve de Ferdinand de la Cerda, infante d'Espagne, morte en 1320), en jouirait pendant sa vie. Le cloître de ce couvent avait des arcades à plein cintre, des colonnes sveltes et de nombreuses dalles avec effigies.

### *Page* 438, *ligne* 7. « jusqu'au Moustier royal de » Saint-Denis »

On voyait encore, il y a trente ans (dit M. Lenoir, Musée des monuments français, p. 101), au faubourg Saint-Laurent et sur le chemin de Saint-Denis, des monuments en pierre qui avaient été élevés par ordre de Philippe III, aux sept endroits où il s'était reposé en portant le précieux fardeau. C'étaient des espèces de colonnes de quarante pieds de haut, supportant des statues de grandeur naturelle, de saint Louis, du comte de Nevers, de Philippe III, de Robert, comte de Clermont, etc. Mais il paraîtrait que les colonnes existaient déjà du temps de saint

Denis, et les statues n'y furent placées probablement qu'après la mort de Philippe III, du moins la sienne.

Ce fut en 1793 que disparurent les monuments de sculpture qui rappelaient les traits du saint monarque et de Marguerite de Provence, qui, après avoir fondé l'hôpital de Saint-Marceau, celui de la Barre, et un autre à Châteaudun, mourut, âgée de soixante dix ans, au couvent de Sainte-Claire, le 21 septembre 1295. Sa statue, en pierre de liais, existait près du grand autel de l'abbaye de Saint-Denis.

On a vu longtemps une autre statue du même genre du roi saint Louis, et qui provenait du portail de l'église des Quinze-Vingts. Mais quoique très-bien exécutée pour le temps, on lui préférait celle qui décorait le portail des Cordeliers. « Si la pre» mière, qui est maintenant à Saint-Denis, dit M. le comte de » Clarac, est due à un sculpteur français, ce qui est probable, elle » ferait regretter que son nom ne nous eût pas été transmis. »

On conservait dans l'église du château de Vauvert une image de saint Louis en vermeil. Il y était représenté avec une couronne de pierreries, tenant le sceptre royal d'une main, et de l'autre une épine extraite de la sainte couronne.

Sur un des vitraux de la croisée septentrionale de l'église de Notre-Dame-de-Chartres, il existait une figure de saint Louis, sous le nom de Salomon. Il était vêtu d'une longue tunique rose violet, le sceptre à la main et portant un manteau d'azur. Ses souliers pointus étaient blancs et jaunes. Le fond du vitrail était rouge, et l'ogive surmontée d'un château.

Un autre vitrail de la même église représentait le saint monarque un genou en terre, avec des éperons d'or, tenant un reliquaire d'or. Sa tunique était verte, à manches larges, courtes, et d'autres rouges en dessous. Derrière lui, on voyait son écu semé de fleurs de lys. Le prince portait sur sa tête un diadème très-simple.

En 1298, Philippe-le-Bel fit exhumer de Saint-Denis le corps de son saint aïeul pour le transférer dans la Sainte-Chapelle de Paris. A cette époque, plusieurs de ses ossements durent être

distribués en diverses églises, monastères, corporations et personnages marquants ; d'autres même en possédaient déjà. Ainsi, dit Claude Malingre (p. 450, 480), une côte de saint Louis existait à l'abbaye de Saint-Victor, dont l'abbé, Raoul (mort le 8 novembre 1247), avait été l'ami du monarque. Ce prince ayant été gravement malade à Saint-Germain-en-Laye, Marguerite s'engagea sur les évangiles, en présence d'Adam de Chambly, évêque de Senlis, d'Eudes, abbé de Saint-Denis, et de Raoul, abbé de Saint-Victor, qu'elle mettrait à exécution de point en point le testament du roi son époux.

On trouve dans le Trésor des chartes, côté 19, « ce petit roole » de la distribution des reliques de sainct Loys :

» La Saincte-Chapelle du roi, à Paris, le chief.

» L'emperiez (l'empereur) aura une jointe d'ung des doigts de » sainct Loys.

» Les professeurs de Paris, ung des os de sa main.

» Les frères du Val-des-Escholiers-les-Compiègne, une jointe.

» L'abbesse de Pontoise, une des costes.

» L'abbé de Reaumont (Royaumont), une pièce de l'épaule.

» L'abbesse du Lys, ung des os de la main. »

Le cœur et les entrailles de saint Louis furent, comme nous l'avons dit, déposés dans la cathédrale de Montréal, la plus belle église de la Sicile. Un monument sépulcral situé dans une des chapelles du chœur de l'église renferme cette précieuse relique. Palerme, archevêché, compte douze à quatorze mille habitants.

En 1306, on fit la translation de la tête de saint Louis à la Sainte-Chapelle de Paris. Les évêques accordèrent des indulgences, et vingt-un archevêques ou évêques apposèrent leurs cachets et seings au procès-verbal. Les objets qui avaient appartenu au saint roi ou qui le représentaient devinrent eux-mêmes des reliques précieuses. On trouve dans l'inventaire des joyaux des ducs de Bourgogne, fait du temps de Jacques de Brigiles, » garde d'iceulx : Item, une imaige de sainct Loys, tenant un » royal en sa main dextre, armoyé aux armes de feu monsei- » gneur le duc Jehan-Sans-Peur, pesant ensemble 28 marcs,

» 6 onces 5 esterlings. Item, une imaige de sainct Loys, d'argent » doré, sur un pied, et trois lions. Esmaillé autour du pié des » armes de plusieurs seigneurs de France, avec les contours, » reliquaires, etc. »

M. le prince de Lamballe, fils unique de M. le duc de Penthièvre (dit madame la marquise de Créqui, Souvenirs, IV, p. 295), possédait une prière écrite par saint Louis, dans une cassette, avec une relique de la vraie croix, une lettre de Henri IV, etc.

Lenoir, Musée des Mont., n° 28, p. 101, n° 25. Villemin, Monuments inédits. Le comte de Clarac, 258. Le père J.-M. de Vernon, 755. Claude Malingre, 480. Bibliothèque des ducs de Bourgogne, etc.

*Page 444, ligne* 9. « Une enquête solennelle de ca» nonisation »

Gui Desprez, évêque de Noyon, Renaud de Nanteuil, évêque de Beauvais, et d'autres prélats, se réunirent pour écrire à Boniface VII, en le suppliant de hâter la canonisation du saint monaque. On attesta sur l'Évangile qu'il était digne des récompenses du Ciel.

Parmi les témoins irrécusables appelés par les prédécesseurs du pape régnant alors, se trouvait Geoffroy de Beaulieu, qui, sur l'invitation de Grégoire X, avait composé la vie de son maître. Déjà persuadé que les vertus d'un prince aussi accompli devaient être publiées chez toutes les nations, il s'était proposé d'écrire sa vie, et il y était excité par les exhortations de ses supérieurs et les prières de ses amis. Aussi, il ne reçut pas d'ordre plus conforme à son inclination que le bref du pape qui ordonnait de lui apprendre en détail tout ce qu'il savait suivant les pratiques et la manière de vivre de ce grand roi, qui devait servir de modèle à tous les rois chrétiens. Le pontife ajoutait : « qu'il ne fallait pas être surpris si le plomb qui pen-

» dait à ce bref ne portait pas son nom ; nos prédécesseurs, » ajoutait-il, en ayant usé ainsi dans les lettres qu'ils ont écrites » avant la solennité de leur couronnement. »

Geoffroy de Beaulieu se renferma aussitôt dans son cloître pour travailler avec plus de tranquillité à cet ouvrage, qu'il intitula : « *Vita et sancta conversatio piæ memoriæ Ludovici IX,* » *quondam regis Francorum* », et dont l'original existait manuscrit dans la bibliothèque des dominicains d'Évreux. Mais à peine y avait-il mis la dernière main, que la mort l'enleva de ce monde, en 1275, sans lui donner le temps de présenter cet ouvrage au souverain pontife. C'est de cette source, que nous avons encore, qu'on fit le plus d'usage dans les procès de canonisation, et que les historiens français et italiens ont tiré tout ce qu'ils ont publié sur la vie privée de ce saint roi.

Le chapelain Guillaume de Chartres suivit l'exemple du confesseur. Retiré comme lui parmi les enfants de saint Dominique, il vécut encore dix ans dans la pratique des vertus religieuses et l'exercice du ministère de la parole. Il entreprit aussi de continuer la vie de son saint maître en recueillant tout ce qui avait pu échapper à la diligence de Geoffroy de Beaulieu.

Outre les mémoires particuliers qu'il avait faits dans la basse Égypte, soit après la prise de Damiette, soit pendant son séjour en Afrique, il trouva encore dans les miracles opérés au tombeau de Louis de quoi enrichir considérablement l'ouvrage de son confrère.

Pour le franciscain Jean de Montz, le silence des historiens, qui ne daignent plus le nommer, doit faire présumer qu'il se renferma pareillement dans quelque maison de son ordre, où, éloigné de la cour et des affaires, il ne s'occupa plus que de sa propre sanctification.

Un des miracles qui produisit une grande sensation fut celui de la guérison du « physicien du roy oultre-mer, maistre Dude, » chanoine et secrétaire de Louis. » Atteint d'une fièvre aiguë, il fut apporté au palais de Philippe III et abandonné de ses confrères les médecins. Il se recommanda à saint Louis, qui lui ap-

parut aussitôt. Lui ayant demandé sa guérison : — « Vous gué-
» rirez, dit le saint roi, mais auparavant il faut que je purge » vostre teste d'une humeur maligne et universelle qui vous » trouble l'esprit en vous empeschant de connoistre vostre créa- » teur. Alors, le prenant par la teste d'une main, il sembla à » Dudo que le roi la lui avoist fendue, entre le nez et le sourcil, » du pouce de l'aultre main pour en tirer le venin qui le resdui- » soist en ceste extrémité desplorable. » Le médecin en se ré- veillant ne sentit plus de mal de tête et fut guéri.

Guillaume de Chartres, qui rapporte ce miracle, le tenait de la bouche même de Dudo, qui « coucha sa vision par escrit, ju- » rant qu'il estoist prest à affirmer solennellement ceste vérité. »

Pierre de Laon, écuyer et gouverneur des pages de Philippe III, fut également guéri par l'attouchement des cheveux de saint Louis, dont il avait été chambellan.

Quoique la bulle de canonisation, qui forme une sorte d'a- brégé de la vie de saint Louis, soit du 18 août 1297, on n'a commencé à l'honorer publiquement en France qu'en 1618.

L'abbé Lebœuf pense que l'église de Garches, au-dessous de Saint-Cloud, est une des premières fondées sous l'invocation de saint Louis. On y lit, en lettres capitales gothiques du XIII<sup></sup>e siècle :

« L'an de grâce 1298, le vendredi après *Reminiscere*, assist, » en l'honneur de Dieu et de monseigneur saint Loys, maistre » Robert de la Marche, clerc nostre seigneur le roy de France, » et Henry son valet, la première pierre de l'église de Garches, » et la fonda l'an que dessus est dict. »

Le reconnaissant Robert fut inhumé dans le chœur de la même église, et l'on plaça cette inscription autour de sa tombe : — « Ci-gist Robert de la Marche, clerc jadis le roy sainct » Loys, qui, en l'honneur de Dieu, funda ceste chapelle, et » trespassa en l'an.... après la Notre-Dame de septembre. En » ceste an mesme (1298) fist lever li roy Philippe (le Bel) li » beau cor saint Loys, jadis roy de France, en l'esglise de » Sainct-Denis, à grant solemnité de peuple, lendemain de la

» Sainct-Barthélemy, qui là estoient passés vingt-huit ans qu'il
» estoit deviez de ce siècle. Il y eust grant appareil et festins
» publics, que Raoul de Beaumont, queux du roy, y employa
» 1,000 livres parisis (17,000). — Robert de Meudon, panetier
» du roy, 1,500 livres, pour les napes. — Alais Breton, des
» gens à cheval du chastelet, 10 livres (170 fr.). — Pour mettre
» en musique le chant de l'histoire de sainct Loys. — Maistre
» Guillaume, orfévre, 800 livres pour les ouvrages de la chasse
» ou fiertre. — Guillaume de Flavacour, chevalier, 68 livres
» (1,156 fr.), pour despenses des divers ouvrages qui se firent
» pour ceste feste. — Les fruitiers du roy, 200 livres tournois
» pour le luminaire. — Raoul de Beaumont, 1,500 livres pour de
» la vaisselle. — Geoffroy Cocatrix, diverses grandes sommes,
» tant pour le vin qui fust tiré, que pour l'indemnité des
» maisons et des étaux qui furent abattus à Saint-Denis pour
» ceste feste. — Il fust donné aux propriétaires 255 livres, 13
» sous, 6 deniers.

» Le roi donna encore à diverses personnes, pour composer
» la vie de ce roi, savoir : à M. Geoffroy, chapelain de monsei-
» gneur saint Jacques (qui est celui dont l'histoire est imprimée)
» et à maistre Pierre de la Croix d'Amiens, et eurent, sçavoir :
» Geoffroy, 30 livres, et Pierre de la Croix, 10 livres. » Il y est
encore parlé, sous le 16 de mars 1299, d'Arlets de Florence,
notaire public, auquel on donna 300 livres tournois.

Il paraîtrait cependant que les ossements de saint Louis furent rapportés à Saint-Denis ; car une seconde translation eut lieu en 1392, sous le règne de Charles VI, qui arriva au Moustier royal avec une châsse d'or de 252 marcs. Elle avait été commencée par Charles V. Les principaux du royaume furent appelés à cette cérémonie. Le roi, en manteau royal, porta lui-même les os sur l'autel. Il en donna une côte à Pierre d'Ailly, pour le pape Clément VII ; deux autres os, au duc de Berry et à Jean-Sans-Peur, duc de Bourgogne, et un ossement à partager entre les prélats ; après quoi, il mit le reste dans la nouvelle châsse. On fit ensuite une procession, où les ducs et les princes du

sang la portèrent, Charles VI ajouta à son présent une somme de 1,000 livres pour faire un tabernacle de cuivre doré qui couvrît la châsse. Les ducs de Berry, de Bourgogne et de Touraine, à genoux, offrirent au saint roi les pierreries sans nombre dont ils étaient ornés pour la fête, et voulurent qu'on les attachât à la châsse.

En 1416, sous Philippe I^er^, abbé de Saint-Denis, le royaume étant envahi par les Anglais, le roi permit de fondre la châsse, et Juvenal des Ursins dit qu'on en fit jusqu'à 30,000 moutons d'un écu la pièce.

En 1557, Charles, cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, fit refaire une châsse magnifique à ces reliques. Il y employa deux couronnes d'or et plusieurs bijoux d'or et d'argent, garnis de pierreries, qu'il tira du trésor de l'abbaye. Cette châsse fut redorée et réparée en 1657; elle existait encore en 1790. En 1617, une côte du saint roi en avait été extraite et donnée à Anne d'Autriche.

Joinville, fol. 159. Le père Anselme, I^er^, fol. 265; II, 392; VIII, 826. Moréri, II, fol. 52. Duchesne, V, fol. 480, 486, 493. Délices de la France. J.-M. de Vernon, Vie de saint Louis, 597, 759. Le confesseur de la reine Marguerite, fol. 391. Touron, Hommes illustres de l'ordre de Saint-Dominique, I^er^, 293, 301. Félibien, Hist. de l'abbaye de Saint-Denis, 306, 371, 394.

*Page* 445, *ligne* 96. « il signa la bulle. »

— Extrait de la bulle de canonisation. Institution de la fête de saint Louis le 25 août; indulgences pour ceux qui visitent son tombeau :

— « Gloire, louanges et honneur soient rendus avec zèle et » dévotion par tous ceux qui professent la foi orthodoxe et qui » aspirent à la bienheureuse éternité, au Père des lumières, de » qui procède tout ce qu'il y a de bon et de parfait. Riche en » miséricordes, libéral dans ses grâces, magnifique dans ses

» récompenses ; du haut du ciel, abaissant ses regards sur la » terre, et considérant avec complaisance le grand mérite et les » œuvres merveilleuses qui ont rendu resplendissant comme une » vive lumière saint Louis, autrefois illustre roi de France, son » serviteur lorsqu'il était sur la terre, comme un juge équi- » table, il a voulu le récompenser dignement après être sorti » de la prison de cette vie, et avoir supporté courageusement et » avec soumission les combats pénibles du monde, en le plaçant » avec les princes, dans le séjour du ciel, pour occuper un » trône de gloire et goûter les douceurs de la félicité éternelle. » Que notre mère, la sainte Église, célèbre des fêtes solen- » nelles, et se réjouisse d'avoir enfanté un tel fils, de l'avoir » conduit et élevé dans son enfance, et de le voir maintenant » couvert de gloire, au milieu des armées célestes! qu'elle se » réjouisse, dis-je ; qu'elle pousse des cris d'allégresse et loue » le Très-Haut, de ce qu'elle se voit illustrée de l'éclat et dé- » corée des insignes d'une race si élevée et si célèbre! Cette » sainte Église, digne des plus grands éloges et d'une profonde » vénération, enseigne clairement qu'elle admet aux joies de » la béatitude et de l'héritage éternels ceux qui, par leur foi et » leurs œuvres, l'ont regardée comme la mère des fidèles et » l'épouse de Jésus-Christ, et que personne ne peut y entrer » sans le ministère de ses clefs, qui en ouvrent les portes. Que » la multitude des habitants du ciel se réjouisse de voir arriver » au milieu d'eux un personnage si élevé, qui a mis en pratique » la foi chrétienne d'une manière à l'épreuve ! Que les nobles » citoyens qui habitent la demeure céleste chantent des can- » tiques de joie, en recevant au milieu d'eux un citoyen aussi » illustre : que l'assemblée vénérable des saints se livre à l'al- » légresse de l'arrivée d'un tel consors. Ranimez-vous, peuple » fidèle, zélateurs de la foi ! Ranimez-vous, et de concert avec » l'Église, chantez une hymne de louanges ! Que la joie, comme » une pluie abondante, pénètre vos entrailles, et que vos cœurs » soient remplis d'une rosée féconde de douceur ; en voyant la » grande élévation d'un prince qui était si puissant et si bon sur

» la terre, et en concevant la ferme espérance qu'après avoir
» vécu avec nous, maintenant qu'il est dans le ciel, il est pour
» nous, auprès du Fils de Dieu, un puissant défenseur, qui prie
» constamment en sa présence pour l'avancement de notre
» salut.

» Quel est celui qui, possédant le don de la parole ou de
» l'éloquence la plus brillante, pourrait exprimer d'une manière
» convenable les hautes prérogatives de la sainteté, et l'excel-
» lence des mérites multipliés dont saint Louis a brillé lorsqu'il
» était sur la terre ! Comme plus nous écrivons plus nous avons
» à écrire sur ses actions, qui méritent d'être louées, nos lèvres
» demeurent béantes et notre langue, muette. Mais, pour que
» l'éclat de son œuvre ne demeure point enveloppé dans les
» ténèbres, nous avons jugé à propos d'en dire quelque chose,
» pour le faire connaître aux peuples :

» 1° Saint Louis, issu d'une famille très-illustre, ayant une
» grande puissance, de grandes richesses, des vertus émi-
» nentes, des mœurs chastes, se fit remarquer par son amour
» pour la pureté, en éloignant de lui tout ce qui pouvait blesser
» cette vertu ; car il y fut attaché dans ses actions, et s'appliqua
» tellement à éviter les souillures de la chair, que (comme plu-
» sieurs en sont persuadés), s'il n'eût pas été lié par l'obligation
» du devoir conjugal, il eût conservé le beau fleuron de la
» virginité. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» Au temps heureux de son gouvernement, les passions
» étaient apaisées de toute part, les crimes soumis, les
» troubles dissipés ; l'aurore d'une douce tranquillité se montra
» aux habitants de son royaume, et l'agréable sérénité du bon-
» heur apparut en souriant.

» 2° Et, si quelqu'un veut parler de sa vie, plus il l'examine
» avec ordre et la suit avec attention, plus elle lui donne d'at-
» trait, et charme l'esprit de ceux qui l'écoutent.....

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

« 15° Il y avait dans le diocèse du Mont-Belnacensis (Beau-

» vais), au monastère (Royaumont) qu'il fit élever et qu'il » dota richement, un moine appelé « Léodegard », tellement » couvert de lèpre, qu'on n'osait l'approcher. Il était séparé des » autres moines et demeurait dans un coin du monastère. Ses » yeux étaient rongés par la violence du mal, et la place qu'ils » occupaient était rouge et affreuse à voir. Son nez était tombé, » et ses lèvres, fortement enflées, avaient perdu leur forme » par les cicatrices profondes qu'elles avaient. Le roi le salua » avec bonté, fléchit les genoux, et coupant de ses mains les » viandes qu'on lui apportait, il les lui mettait par morceaux » dans la bouche... L'abbé était saisi d'admiration.

» 16° Étant entré dans un hôpital, comme il était accablé » de fatigue, il vit auprès de lui quelqu'un d'atteint du mal » Saint-Éloi (ou des ardents). Fléchissant les genoux devant » lui, comme il lui présentait un morceau de poire dont il avait ôté la pelure, ses mains furent souillées par l'humeur » abondante qui sortait des narrines du malade. Mais sans » témoigner aucun dégoût, il se lava les mains et continua » son bon office auprès du malheureux. . . . . . . . .

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

» 22° Depuis son retour d'orient, il ne coucha plus sur la » plume ni sur la paille, mais sur un lit de bois, se couvrant » d'une simple couverture. . . . . . . . . . . . .

» Après avoir fourni la carrière de sa vie, comme il avait » aimé le fils de Dieu de toute l'affection de son cœur, celui-» ci ne voulut point que la sainteté d'un prince si pieux fût » inconnue au monde. Il l'éleva, en lui accordant le don des » miracles, comme lui-même s'était élevé sur la terre par la » grandeur de ses mérites, et voulut que celui qui l'avait ho-» noré avec tant de dévotion sur la terre le fût à son tour » dans le ciel; car il guérit ceux dont les membres étaient » contractés, redressa ceux qui étaient courbés jusqu'à terre, » et guérit les malades des écrouelles,

» 27° Il rendit à une femme l'usage de son bras qui était » desséché. »

« 28° Une autre obtint, par la vertu du saint, la guérison » d'un bras paralysé.

» 29° Il rendit la santé à plusieurs personnes paralytiques.

» 30° Des aveugles, des sourds et des boiteux, furent guéris » en invoquant son nom, etc.

» Que l'illustre maison de France se réjouisse d'avoir pro- » duit un si grand prince, qui répand sur elle tant d'éclat par » ses mérites!

» Que les Français pieux se réjouissent d'avoir mérité d'ob- » tenir un prince aussi vertueux!

» Que le clergé se réjouisse de voir le royaume illustré par » les miracles d'un tel roi!

» Que les seigneurs, les grands, les nobles, les soldats, » soient dans l'allégresse de ce que les œuvres pieuses de Louis » ont comblé le royaume de ses dons, et l'ont fait briller comme » un rayon du soleil!

» 33° Et parce qu'il convient que les fidèles honorent sur » la terre ceux que Dieu a glorifiés dans le ciel, après une en- » quête solennelle et un examen exact de la sainteté et des mi- » racles du bienheureux Louis, nous l'avons inscrit, par le » conseil de nos frères et de tous les prélats qui sont auprès du » saint siége, au catalogue des saints.

» Ce dimanche, le 11 du mois d'août 1297.

» 34° Et nous exhortons tout le monde, par nos lettres apos- » toliques, à célébrer solennellement et avec dévotion, le len- » demain de la fête de l'apôtre Barthélemy, celle de saint Louis, » dont l'âme jouit des délices éternelles, afin d'être délivrés » par son intercession des dangers qui nous menacent, et d'ob- » tenir la récompense du salut éternel.

» 35° Et pour exhorter les fidèles à venir au tombeau du saint » et à célébrer solennellement sa fête, nous accordons, par la » miséricorde de Dieu, des bienheureux apôtres Pierre et Paul, » et par l'autorité de Dieu dont nous sommes revêtus, à ceux » qui viendront annuellement, pendant sa fête, pour demander » ses suffrages, et qui se seront confessés et auront fait péni- » tence, un an et quarante jours d'indulgence.

» Donné à Rome, le 11 du mois d'août, l'an 3 de notre » pontificat. »

*Page* 445, *ligne* 19. « maison de France »

Saint Louis laissa de Marguerite de Provence :

1° Louis, né le jour de saint Mathieu, vers 1236, mort âgé d'un an (dit M. Lenoir, 101, n° 20); mais c'est une erreur. Le premier des fils de Louis IX naquit le 21 septembre 1243, et mourut en 1260. (L'année ne commençait alors qu'à Pâques.) Accordé, en août 1255, à Bérengère de Castille, fille d'Alphonse X, il fut enseveli à Royaumont, avec cette épitaphe en caractères du XIII[e] siècle : « *Hic jacet Ludovicus, sancti Ludovici » noni, regis Franciæ, et Margaritæ, filiæ comitis Provinciæ, qui » obiit, anno ætatis suæ decimo sexto, anno Domini millesimo » ducentesimo quinquagesimo nono* (1259, *v. s.*), *et sepultus est » in loco isto, in octavis Epiphaniæ Domini. Adolescens, Deo et » hominibus graciosus, honestate morum adornatus.* »

La cérémonie de sa translation était représentée sur son tombeau.

Lors de la destruction de l'abbaye de Royaumont, son corps et celui du comte d'Alençon furent transportés à Saint-Denis. Son effigie le représentait couvert d'une robe de drap d'or, bordée d'une bande d'étoffe bleue, semée de fleur de lys. Sa tête était soutenue par saint Louis, et les pieds par le roi d'Angleterre.

Ducange, 181. Duchesne, v, 438. Anselm, i[er], fol. 83. Annales de la monarchie française, i[er], 230.

2° Philippe III, dit le Hardi, né le 30 avril 1245; marié en 1261.

Dès qu'il fut salué roi de France, il fixa à quatorze ans, par une ordonnance datée du camp de Carthage, la majorité de son fils aîné Louis X, par le conseil de Charles d'Anjou.

Ce prince mourut à Perpignan, le 5 octobre 1285, âgé de

quarante-un ans. Le roi de Majorque, qui ne l'avait point quitté depuis le commencement de l'expédition de Catalogne, lui fit faire de magnifiques obsèques. Le cœur fut donné par Philippe-le-Bel aux cordeliers ou jacobins de Paris.

Philippe s'était remarié à Marie de Brabant, morte à Paris et inhumée aux Cordeliers. Le corps d'Isabelle d'Arragon (morte à Cozenza en 1271) était à Saint-Denis, dans le même cénotaphe que son mari. On y lisait :

« D'Isabelle l'âme ait paradis,
» Dont le corps gist soubs ceste imaige,
» Fame au roy Phelipes, filz
» Au bon roy Loys, mort en Cartage.
» Le jour de saincte Agnes, seconde,
» L'an mil deux cent dix et soixante,
» A Cusence, fust morte au monde...
» Vie sans fin Diex li consente. »

Les cercueils d'Isabelle et de Philippe étaient creux, et contenaient chacun un coffre de plomb, de trois pieds de long sur trois pouces de haut, qui renfermaient les ossements bouillis.

Les entrailles de Philippe furent déposées dans l'abbaye de la Noë et ses chairs, à Narbonne.

Biog. univ., xxxiv, p. 100. M. Alexis Lenoir, Millin, p. 101, n° 23. Musée des mon. franç. Antiq. nationales, iv, 79.

3° Jean, mort le 10 mars 1247, enseveli à Royaumont, avec cette épitaphe : « *Hic jacet Johannes, excellentissimi Ludovici ju-* » *nior regis Francorum filius, qui in ætate infantiæ migravit ad* » *Christum, anno gratiæ* 1247, *K.* 6 *martii.* » Son tombeau, en bronze doré et émaillé, est encore conservé à Saint-Denis. On y voit les armes de Castille. Le prince a les pieds posés sur un lion. Les ornements sont assez curieux, et sa tunique est semée de fleurs de lys et de tours castillanes.

Ducange, fol. 181. Duchesne, v, fol. 438. M. Willemin, Mo-

numents inédits. (Ce dernier s'est trompé en appelant ce prince « Louis ».

4° Jean-Tristan, dit de Damiette, comte de Nevers, mort le 3 août 1270. Il prit le nom de Damiette dans un hommage rendu, le jeudi 2 décembre 1266, à Regnaud de Corbeil, évêque de Paris, pour la seigneurie de Montjay ou Montgeai, dépendante du ressort de l'évêché. Il était accompagné d'Arnoud et de Geoffroy de Villette, chevaliers du conseil du roi.

Il avait épousé, en juin 1265, Yolande de Bourgogne, fille d'Eudes et de Mahaut, héritière de Nevers-Bourbon. Il n'en eut pas d'enfants, et, en 1271, elle se remaria à Robert III, comte de Flandre, qui, dit-on, la fit étrangler le 2 juin 1280 ou 1281.

Hist. du Nivernais, 171. Art de vérif. les dates, fol. 659. Lenain de Tillemont, manuscrit, Ier, 707, 708.

5° Pierre, comte d'Alençon, mort à Salerne, le 6 avril 1282, et transporté aux Cordeliers de Paris. Sa statue s'y voyait sans barbe, avec le chaperon de maille jeté en arrière des épaules, les manches, les chausses de maille et le gambison.

Ce prince disait dans son testament : — « J'eslis la sépulture » de nostre orde charongne, aux Cordeliers, et celle de mon » maulvais cuer, aulx frères prescheurs de Paris. Veulx que la » tombe qui sera sur mon corps ne soit pas de plus grande des» pense que de 50 livres, et celle sur mon cuer de 30. »

Pierre de France avait épousé, en 1272, Jeanne de Chastillon, qui mourut à l'âge de 38 ans, le 29 janvier 1286 ; et fut inhumée à l'abbaye de la Guiche, près de Blois, fondée par Jean Ier, son père, et par Alix de Bretagne. On y voyait dans le dortoir, près d'une cellule, une peinture à fresque représentant Jeanne de Chastillon à genoux devant la Vierge, et présentée par saint Jean. Les religieux, à genoux, étaient derrière elle. Le haut de la peinture était chargé des écussons de France et de Chastillon.

Pierre et Jeanne eurent un fils, Louis, mort âgé d'un an, en-

seveli à Royaumont, et un autre, Philippe, qui ne vécut que quatorze mois.

M. Lenoir, Musée des monum. fr., n° 25. Recueil de du Tillet, 355, édit. de 1618. Moréri, VIII, fol. 540. Ducange, fol. 180. D'Expilly, Ier, 99. Millin, Antiq. nat., IV, 77.

6° Robert naquit au château de Vincennes, en 1256; et Humbert, général des dominicains, que son père avait fait venir de Rome, lui donna le nom de Robert. Ce prince, élevé à la cour du saint roi, y puisa un courage invincible.

Avant son départ pour la deuxième croisade, saint Louis assigna à chacun de ses enfants un apanage proportionné à leur rang. Le plus jeune eut le comté de Clermont, qui comprenait une partie du Beauvaisis; les châtellenies de Creil et de Gournay, à la charge de réversion à la couronne, à défaut d'héritiers mâles. Et c'est de cette première ordonnance, conforme à la loi salique, et étendue par Philippe-le-Bel, que date le droit public qui régit la France en cette partie.

Robert n'avait que quatorze ans à la mort de son père, et était demeuré sous la tutelle de Marguerite, qui, chargée seule de son éducation, lui inspira ces sentiments nobles et généreux dont elle avait déjà donné de si grandes preuves à Damiette.

Ce prince épousa Béatrix, héritière d'Agnez de Bourbon, fille de Jean de Bourgogne. Il mourut en février 1317, et fut inhumé aux Jacobins de Paris, où furent déposés les cœurs de Philippe-le-Hardi, de Pierre de France, comte d'Alençon, etc.

Sa statue couchée, en marbre, se voyait en cette église, dans la chapelle de saint Thomas d'Acquin, dite des Bourbons. On l'y voyait tête nue, ceint d'une couronne dont le cercle était orné d'espèces de créneaux, armé d'une cotte de mailles à manches courtes et larges, laissant voir la partie du gambison qui lui couvre le bras. Cette cotte a un capuchon passant au-dessus du col et rabattu par derrière. Par-dessus l'armure, le comte de Clermont portait une tunique d'étoffe, ceinte au milieu du corps. L'épée était suspendue par une ceinture ornée de clous et de

fleurs de lys, passant de l'épaule droite à la hanche gauche. L'écu d'azur, semé de fleurs de lys avec le bâton de gueules, était sur la cuisse gauche, attaché par un ceinturon, brodé de quinte feuilles, plus large que celui de l'épée.

On lisait cette épitaphe sur le tombeau : — « Cy-gist le fils » mons. saint Loys, jadis roy de France ; c'est à sçavoir M. Ro» bert, comte de Clermont, seigneur de Bourbon, qui trespassa » l'an 1317, le septième jour de février, et fust le lundi d'a» près la Purification N.-D. Priez pour l'âme de li. »

On lisait la même inscription, à peu près, derrière la tête.

Robert de France mourut, l'esprit affaibli des blessures qu'il reçut à Paris en 1279, dans un tournois donné en l'honneur du prince de Salerne. Il avait, dit-on, pour devise, « un lys envi» ronné d'épines. »

Gui Coquille, Hist. du Nivernais. Millin, Antiq. nat., IV, 62. Lenoir, lieu cité, 101, n° 29. Généal. de Robert, comte de Clermont, jusqu'à Charles X. Recueil des œuvres poétiques de Bertaut, évêque de Séez, Paris, 1605, « *du clair sang de Bourbon la céleste lumière !* » Carte généal. et hist. de la postérité de saint Louis, par le p. de saint Gabriel.

7° Béatrix, ou plutôt Blanche, née en 1240, morte le 29 avril ou le 11 mai 1243, fut inhumée à Royaumont avec cette épitaphe — » *Hic jacet Blanca, primogenita Ludovici, regis Francorum, hu*» *jus monasterii fundator, quæ in ætate infantiæ migravit ad Chris*» *tum, anno Domini* 1243, *II kal. maii.* »

Ducange, fol. 181. Duchesne V, fol. 438.

8° Isabelle, née le le 2 mars 1241, mariée à Melun en 1268, à Thibaut VI dit le Jeune, roi de Navarre, comte de Champagne. Elle mourut à Hières, le 23 ou 27 avril 1271, et fut enterrée aux cordeliers de Provins. Il paraît cependant que son corps et son cœur furent inhumés à Clairvaux, avec une épitaphe latine dont voici la traduction :

« Si une haute destinée pouvait soustraire à la parque, Isa-

» belle ne serait point morte. Fille du roi des Français et reine » de Navarre, elle fut entourée de toute part des faveurs de la » fortune; beauté, naissance illustre, jeunesse florissante.

» La vertu, qui rend plus sensibles les coups de la mort, un » cœur pieux, une tendre dévotion, une vie chaste, tels sont » les avantages qui lui restent après son trépas, pour se présen- » ter dans une meilleure vie!

» Heureux qui a su user d'un monde flatteur comme d'un » bien passager, et qui n'a cessé d'adorer Dieu avec une âme » brûlante de zèle! »

Il y avait aussi une autre épitaphe de cette princesse, commençant ainsi : — « *Epitaphium aliud, ejusdem Isabellæ*. Sa longueur nous empêche de l'insérer.

Saint Louis adressa, comme on a vu, des enseignements à cette fille chérie; et le chroniqueur de Saint-Denis ajoute qu'il lui envoya pour présent « des petites chaînettes de fer, » dont elle prenait la discipline par chascune semaine. Il lui » donna aussi deux chaînettes auxquelles pendait une petite » haire qu'elle ceignaist aulcunes fois ».

Thibaut VI, mort sans enfants, à Trapani, le jeudi 4 décembre 1270, était né en 1240. Son frère Henri III, dit le Gros, comte de Rosmay, lui succéda et épousa Blanche d'Artois, fille de Robert, frère de saint Louis. Il mourut lui-même le 21 juillet 1273 (son père, dit-on, avait fait son testament en 1238, daté de la Sainte-Roche, ou Sainte-Baume-de-Marseille).

On ne lira pas sans intérêt la pièce suivante, destinée à honorer la mémoire du noble gendre de saint Louis.

La complainte du roi de Navarre, manuscrit, 7603, f. 63 de la bib. roy. Journal de l'inst. hist., 1re année. Août, 1re livraison.

« Pitiez à complaindre m'enseigne, etc. »

— « La pitié me pousse à faire une complainte, touchant la » perte d'un homme qui avait maintes maisons sur la Seine et » sur la Marne. Jamais nul n'aurait été plus homme de bien,

» si la mort ne l'avait arrêté dans sa course. Je veux parler du » roi Thibaut de Navarre. Sa mort a mis en grande désolation » tout son royaume et son comté, à cause des biens qu'on raconte » de lui. Quand le roi Thibaut vint au monde, il y eut beau- » coup de gens qui se fâchèrent et eurent de mauvais desseins » contre lui; si bien qu'il n'eut pas un oncle ni une tante qui » n'eût le cœur plein de courroux. Mais je puis vous jurer et » affirmer que si ce prince avait vécu son âge, le meilleur qui » soit aujourd'hui sur la terre aurait souhaité lui ressembler; » car personne ici-bas ne mena une vie aussi pure et aussi irré- » prochable. Généreux, courtois, honnête, également bon aux » champs et au logis, tel la mort nous l'a ôté. Je ne crois pas » que, parmi les jeunes gens ni les vieillards, il y eut dans tout » le camp de meilleur chrétien pendant le jour. Aussi, je ne » pense point que Dieu le sépare d'avec les saints. Je crois au » contraire qu'il l'a mis auprès d'eux, car il a toujours aimé » notre sainte mère l'Église et les ordres religieux. La mort est » bien à maudir, d'avoir mordu à si gentil morceau. Jamais » elle ne s'était attaquée à si haut mort. Il n'y a pas de jours » que la Navarre, la Brie et la Champagne ne se plaignent. » Troyes, Provins et les deux Bar (sur Aube et sur Seine), vous » avez perdu votre *Tabar*, c'est-à-dire, votre bouclier. Votre » désolation est bien fondée quand vous fûtes privées d'un tel » seigneur, et rien n'est plus naturel que votre désespoir.

» O mort déloyale, qui ne veux rien entendre! si tu eusses » laissé le prince Thibaut vivre encore soixante ans, ainsi qu'on » était fondé à l'espérer, et qu'alors seulement tu lui eusses » demandé l'inévitable tribut; qu'est-ce que cela t'eût fait? Ce » prince était venu à valoir de l'or! N'as-tu pas causé un grand » malheur, en l'arrêtant au milieu de sa venue? O mort dé- » loyale! mort digne de mépris! je ne puis m'empêcher de te » blâmer, quand j'ai souvenance des belles actions que ce prince » a faites devant Tunis, où il n'épargna ni son corps ni son » bien. Toujours le premier hors du camp, il n'y rentrait que » le dernier. Il ne prenait garde aux frais ni aux dépenses qu'il

» faisait. Vous savez qu'il aimait à visiter les bonnes gens. A » table, il était rigide. Après manger, il devenait bon compa- » gnon, plein de bonnes qualités, traitant les barons en égaux, » les pauvres en père, et ceux qui se trouvaient rangés entre » ces deux classes, en camarades et frères. Bon au conseil, plein » de prudence, il était prompt et assuré aux armes, si bien » qu'il n'avait pas son pareil dans tout le camp. Deux fois par » jour, il faisait tremper la soupe pour donner à manger à ceux » qui avaient faim. Celui qui dirait qu'il fut orgueilleux, et » qui l'aurait vu à ses repas, doit se tenir pour menteur. Ses » gens étaient bien disciplinés et courageux, car sa bonne mine » et sa hardiesse donnaient du cœur à tout le monde. Jamais » homme, à prendre depuis sa jeunesse, ne vit personne se » conduire si bien, soit au guet, soit dans la mêlée, ou au » combat. Qui l'eût vu lorsqu'il était en Champagne ne l'au- » rait pas reconnu devant Tunis. Ce n'est que dans l'occasion » que se montre le prud'homme; et vous savez que d'ordinaire » on regarderait comme fou de naissance celui qui, en paix » dans son pays, s'en irait batailler contre les murs. Par cette » raison, j'espère dissiper toute calomnie, si l'on en a fait » ouvrir contre lui, et acquitter sa vaillance; quand c'était son » tour de guet, chacun était tranquille, car tout le camp était » ceint de remparts. Alors chacun était sans inquiétude, car sa » vigilance à guetter valait un mur.

» Lorsqu'il était de retour, on trouvait tout promptement » arrangé. La table et la blanche nappe mise, là où il y avait » tant de présents faits si courtoisement; et ce roi avait si » bonne contenance, que j'ai plaisir à le rappeler, afin que cha- » cun s'en souvienne, et que tout ceux qui verront ces choses » en rendent témoignage, de façon que je ne trouve personne » qui ose soutenir que ce que je dis de lui n'est pas la vérité.

» Roi Henri, frère de ce bon prince! Dieu vous donne des » manières aussi bonnes qu'au roi Thibaut, votre frère! Vous » êtes nés d'un si bon père !... et maintenant, pourquoi vous » retarderais-je et allongerais-je mes paroles? Ce que le roi

» Thibaut faisait, plaisait à Dieu et au siècle. C'était une source
» de courtoisie, d'où sortaient tous les biens sans aucun mal,
» ainsi que je l'ai appris de maître Jehan de Paris, qui l'aimait
» aussi tendrement que prud'homme peut aimer son seigneur...
» Je viens de vous décrire dans le peu de mots qui précèdent
» la matière qu'on n'épuiserait pas dans trois jours.

» Messire Érard de Valéry, à qui jamais nul chevalier n'osa
» se comparer pour la loyauté; Dieu, par vos leçons, avait fait
» tel le roi Thibaut, qu'il n'est personne qui vaille mieux que
» lui et qui jouît au loin d'autant de renom!

» Prions le Père de toute gloire, son cher Fils précieux,
» et avec eux, le Saint-Esprit, en qui toute bonté se réunit,
» ainsi que la bonne Vierge sans tache, qui fut mère et servante
» de Dieu, qu'ils donnent siége et place au roi Thibaut auprès
» des saints martyrs, en paradis! »

Rutebeuf, édition de M. Achille Jubinal. Dom Martène, tome IV. Amd.

9° Blanche, née à Jaffa, en 1252, fut mariée, à Burgos, en 1269, à Ferdinand de la Cerda, infant de Castille, fils d'Alphonse X. Veuve, en 1275, elle revint en France auprès de sa mère, la reine Marguerite, et mourut à Paris, le 17 juin 1320. Elle fut inhumée aux Cordeliers du faubourg de St.-Marceau, fondés par l'illustre épouse de saint Louis, et qu'elle augmenta considérablement. Elle en avait fait construire le cloître, composé d'une suite d'arcades d'un gothique très-léger et élégant. L'on y voyait ses armes en plusieurs endroits. La salle des gardes de Blanche, sa chambre à coucher, son lit, et, à l'extrémité du dortoir, l'oratoire ou chapelle saint Loys, où ce prince entendait la messe et faisait pénitence et oraison, existaient encore en 1791. Les dames Clarisses possédaient aussi le manteau royal du monarque, fait de belle panne violette, tout parsemé de fleurs de lys d'or en broderies, toutes brodées de petites perles fixées; lequel « depuis quelques années (1615) a esté converti

» en ornements d'esglise, savoir : une chasuble et deux tuni-
» ques, dont on se sert au seul jour de sa feste.

Sainte Claire était morte seulement en 1253.

Par son testament du 24 septembre 1315, Blanche de France ordonna de magnifiques obsèques pour son corps à Longchamps, voulant que son cœur fût déposé aux Cordeliers. Elle laissa pour les frais de ses funérailles beaucoup de bagues, de pierreries et de vaisselle d'argent.

On trouve les dispositions suivantes dans ce testament :

— « Plaise à Jehanne, ma cousine, ung tableau de Nostre-
» Seigneur, qui est dedans un camayeu d'albâtre sur diapré ver-
» meil.

» Plaise à sœur Estienne, ma cousine, un bréviaire couvert
» de broderie, des traits de saint François et de sainte Claire, à
» fermoirs d'or, garnis de perles et de pierreries.

» A quinze autres sœurs, des hanaps d'argent.

» A Longchamps, la coupe d'or qui fu à monseigneur sainct
» Louis. »

Thibaut VI, comte de Champagne, son beau-frère, avait fait don d'une maison, à Troyes, à une vertueuse dame appelée « Gilles de Sens », surnommée « Aulx-Palteaux », autrefois gouvernante des enfants de saint Louis et de la reine de Navarre. Cette personne devint abbesse du couvent établi en ce local. Puis, on lui donna, au faubourg Saint-Marcel, « le chasteau » ou maison royale de sainct Loys », où demeurait Marguerite de Provence. Galien de Pise, aumônier de cette reine, lui laissa sa maison « joignant le chasteau », et la pria d'être un de ses exécuteurs testamentaires.

On voyait dans un des vitraux de l'église des cordeliers Blanche, reine de Navarre, à genoux, présentant à Dieu un plan de ce monument. On y distinguait ses armes, accolées à celles de Ferdinand son mari.

Cette princesse avait également fondé quatre chapelles à la Sainte-Chapelle de Paris, et une à Saint-Germain-des-Prez.

Outre le manteau royal de saint Louis, les cordeliers possédaient « le petit habit gris » que ce monarque portait sous ses habits royaux. (On le supposait entré dans l'ordre de Saint-François.)

Briève et sommaire description du célèbre et royal monastère des religieuses sœurs mineures de Sainte-Claire-Urbanistes, vulgairement appelées cordelières de Saint-Marcel-lez-Paris. Lettres manus. à Louis Fourrier, chapelain de la Sainte-Chapelle de Paris, etc. M. de Saint-Victor, Hist. de Paris, v, p. 534.

10° Marguerite, première femme de Jean I[er], duc de Brabant, qu'elle épousa en 1269. On ignore l'année de sa naissance et celle de sa mort.

11° Agnez, mariée, en 1279, à Robert II duc de Bourgogne. Elle mourut en 1327, et fut inhumée à Cîteaux. C'est à elle que saint Louis adressa ses derniers enseignements.

Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur donnant en entier la pièce de vers composée par Rutebeuf sur la mort de saint Louis.

Manuscrit de la bibl. roy., 7218, fol. 340.

LES REGRÉS AU ROY LOEYS.

I.

« L'en dit que tout à temps huche cil à la porte,
» Qui mauvaises novèles à cils dedâns apporte...
» Oyez d'une novèle qui trop me desconforte;
» Droitz est enseveli et léautéz est morte.

II.

» A cui se porront mais les pôvres gens clamer,
» Quand li bons roys est mort qui tant les sçut aymer?

» La turtre de simplèce, le coulon sans amer,
» Pour aller au sépulcre, volait passer la mer.

III.

» Diex souffrit pour lui mort... il l'a por lui soufferte...
» A cui qu'en soit li prix, à nous en est la perte...
» Et Diex li a la porte de paradis ouverte.
» Diex abbattu le mont (le monde) je cuis (je crois) por la desserte !

IV.

» Hé ! bon roy Loeys ! ce à pesme novèle
» Encor : là Diex plust, fust vostre vie bèle,
» Ne ne crois, par la Vierge pucèle,
» Que plus bénigne roy montast oncques sur selle.

V.

» Hé ! bon roy Loeys ! vostre grand léauté
» Valait mieulx qu'ung trésor, ne c'une réauté.
» Se Diex ni met conseil, ne l'aurons mes autel :
» Vous estiez plus simples c'uns prestre à l'autel.

VI.

» Le bon roy Loeys, mireor de justise
» Munde de toz péchiez ; de toute convoitise,
» Soustenans et colombe (colonne) de toute saincte yglise,
» Quant vous avons perdu, tor biens nos apetise.

VII.

» Le bon roy Loeys ! vostre establissement
» Mainte ame pécheresse ont mise à sauvement !
» Vous ne voliez mie c'on jurast laidement...
» Or, reviendront arrière li vilain serment.

VIII.

» Hé! bon roy Loeys! si com j'ay entendu,
» Vous aviez les boules et les gens deffendu...
» Maint se sont par le jeu au déable vendu,
» Et mainst filz de prud'homme en a esté pendu!

IX.

» Hé! bon roy Loeys! en vostre charité
» N'avait ypocrisie ne prodigalité.
» Vous estiez si plains de grant humilité,
» Que nul hom ne pooit covrir la vérité!

X.

» Le bon roy Loeys! la terre avez tenue
» Au profit des barons et de la gent menue...
» Et s'entre vos barons, avoist desconvenue
» Vous i mettiez paix et accorde tenue.

XI.

» Hé mort! tu ne povais pas fère maintenant;
» Tu as pris de mal-faire, ton quaresme prenant,
» Tu n'eusses pas fet au tel désavenent,
» Se tu eusses pris du mont (du monde) le remanant,
» Et laissié la proie que tu en vas prenant.

XII.

» Mort! tu es de mal fère fortement esvertuée;
» Tu as nostre soleil couvert de sa nuée.
» Fais du pis que tu peulx... fai toute la buée;
» Jà, par moi ne seras blanchie ne curée (nettoyée).

XIII.

» Mort! je ne tendrai plus à toi réson ne compte;
» Bien sais que tuis mourront, et li roy et li comte;

» Riens ne vaul ceste vie; ni a que paine et honte,
» Li uns tresbuche à val, lors qant li autres monte.

XIV.

» Hé bon roy Loeys! plain de toutes bontés,
» Entre les maulvais riches ne dois être compté;...
» Tu n'es pas de la mort abeseiez ne montéz...
» Mes le siècle en est malement ahontéz.

XV.

» La mort qui vous est douce, nous est dure et amère...
» Elle nous est marâtre, mès elle vous est mère
» Elle vous est bien large, et à nous trop avère...
» Vous estes couronnez el règne Dieu le père.

XVI.

» Vous estes couronnez en la gloire célestre;
» Si veez Diex le père et le filz à sa dextre.
» Hé! bon roy Loeys, vous i devez bien estre,
» Que plus léaus que vous ne puet de fame naistre.

XVII.

» Hé! bon roy Loeys, fils de la reine Blanche,
» Ja ne vous tint de dire chançon ne rotruange...
» On se boulast ou cors, d'un coutel jusqu'au manche,
» Si qu'il nous fust de vous, remese aulcune branche.

XVIII.

» De vous avons tel branche qui moult nous resconforte;
» C'est votre filz Phelipe, qui toz biens nous enorte;
» Nostre sire doit estre; droiz et réson l'aporte.
» La branche règnera, puisque la cime est morte.

XIX.

» Bon roys, il nous convient nostre duel oblier;
» Quar nul duel, ce me semble, ne peut fructifier.
» Mes chasque crestiens devrait por lui prier,
» Et lissier la complaincte, le duel et le crier.

XX.

» Ahi! mort Palasine! Diex t'envoit grant meschief...
» Pres as, par catine, le riche roy, el chief!...
» François, mâle voisine, ont en toi, par mon chief!
» Mangé as lor cuisine, et lessié le relief!

XXI.

» Tu nous as abrévéz de venin entechié...
» Et nostre flori pré as malement fauchié!
» Quar tu as nostre mestre hors du monde arrachié,
» Cordelier sont outre hom honis et vergongnié!

XXII.

» Mort! qui la gent desprise, et orgueilleuse et fèle,
» Tu as fet tel justice dont li cuer mi sautèle;
» Contre le roy t'esprise, sa mort moult nos rapèle,
» Moult avait beau servise tozjors en sa chapèle.

XXIII.

» Chapèle de Paris! bien eres maintenue,
» La mort, ce m'est avis, t'a fet desconvenue
» Du miex de tes amys, t'a laissée toute nue,
» De la mort sont plaintifs et grand gent et menue.

XXIV.

» Mort, qui me fist mesconte, la gent més en ahan...
» Dame! Diex te doinst honte, et te mèle en mal an...

» Tu as pris le bon comte sire Jehan Tristan...
» Ne cuis, qu'en cheval monte nus hom si plain de sens.

XXV.

» Mort! tu as pris l'oisel avecques l'oisillon...
» C'est ce beau damoisel, Jehan Tristan ot nom,
» Droict fu comme un rosel, iex vairs comme faucon...
» Dès le temps Moysel ne nasquis sa façon.

XXVI.

» Mort, saincte yglise plaint moult durement sa perte;
» *Jacobins* as ataint à ceste descouverte,
» Nus hom plus ne te crient, saches c'est chose certe,
» Quant nostre bon roy sainct as pris et sans déserte.

XXVII.

» Mort! ne t'en esbahys, la France est abiosnée
» De lor gonfalonier, lor as fet desseurée:
» S'autres cinq cent milliers eusses mis à l'espée,
» Je l'eusse moins chier... jà n'en fusses blasmée.

XXVIII.

» Rien ne vaut enfermer contre toi, mort amère!
» Nus ne te doit donner: tu ne fas pas avère,
» De passer oultre-mer pour prendre nostre père...
» Bien le doivent amer, Jacobins et tuit frère.

XXIX.

» Mort! qui te sourpris moult à mauvis ostel:
» Tu as nostre roy pris qui n'estoit pas mortel:
» Pourpre et maint drap de prix a mis for maint autel,
» De doner fut espris, oncques hom ne fu tel.

XXX.

» Tu, Cordelier, prudhomme, prie de bon corage
» Por nostre roy Phelippe et por tout son barnage,
» Por toz cels qui mort sont en iceluy voiage,
» Que Diex en ait mercy, qui nos fist à s'ymaige. »

« *Explicant les regrets au bon roy Loeys.* »

Austau d'Orlac, troubadour du XIII[e] siècle, dont il n'est parvenu qu'une pièce de vers contenant de violentes imprécations contre le clergé, au sujet des croisades, y déplore aussi la mort de saint Louis, puis il dit : « Puisque Dieu est pour les » infidèles, les chrétiens devraient se faire mahométans, et » l'empereur devrait se croiser avec les Français pour combattre » le clergé, qui a fait périr la chevalerie et qui ne songe qu'à » dormir. »

Si cette pièce de vers ne donne pas une haute idée du talent poétique d'Astau, elle peut servir à faire connaître encore plus à quels excès se livraient quelquefois les troubadours dans leurs écrits.

Thevet et Belleforest rapportent ces vers très-anciens sur saint Louis :

« *Rex divus, divus qui rex, qui gloria regum*
» *Et divum sacra bella gerit, quæ principe gallo*
» *Et rege et divo, et Ludovico principe digno.* »

Thevet, Hommes illustres. Cosmographie de Belleforest, II, folio 250.

FIN DES NOTES DU SEPTIÈME ET DERNIER LIVRE.

# TABLE

## DES CHAPITRES DU TOME DEUXIÈME.

### LIVRE VI.

### 1254 — 1260.

## LIVRE VII.

## 1261 — 1297.



## NOTES, GLOSSAIRE, DOCUMENTS HISTORIQUES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.



FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.



